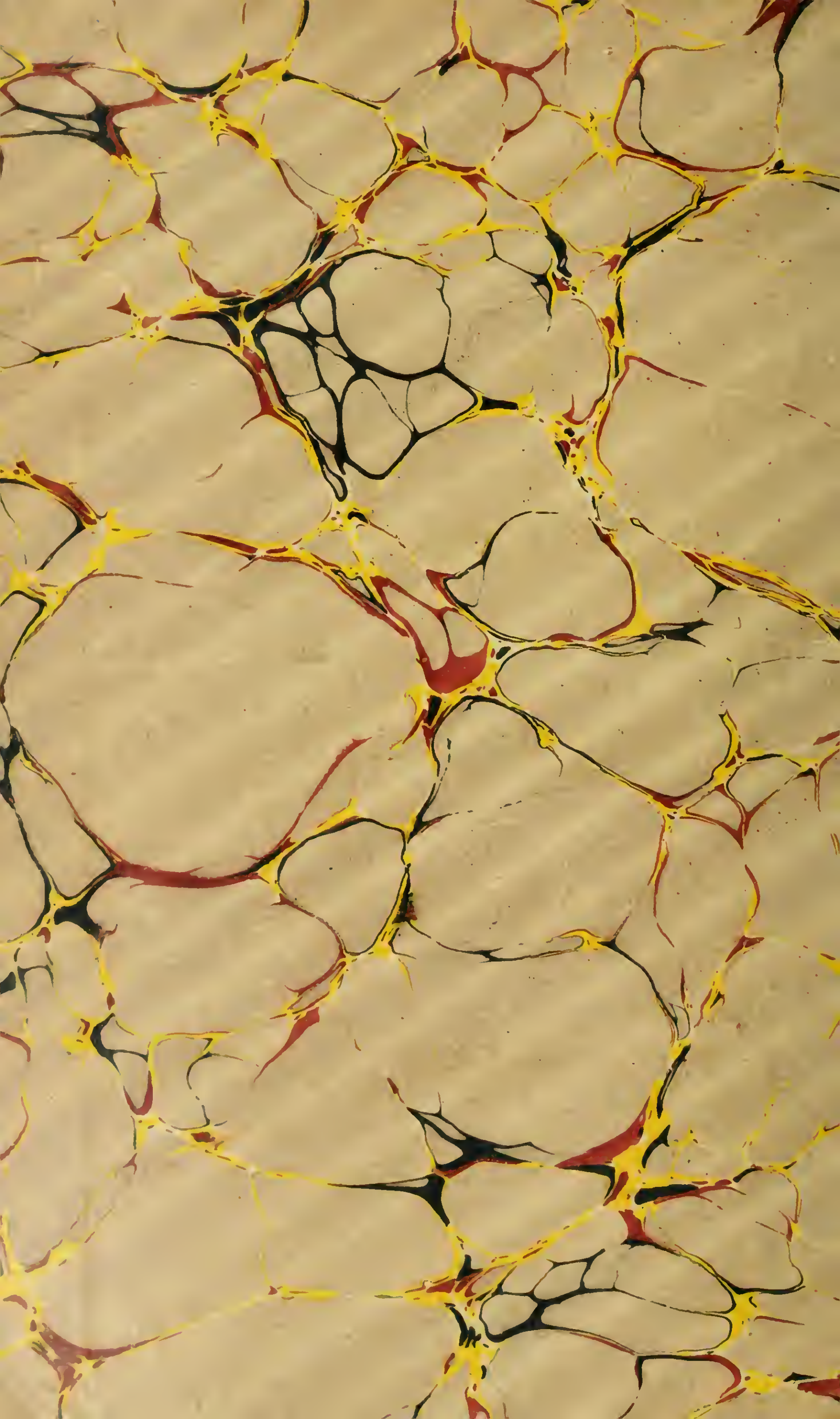
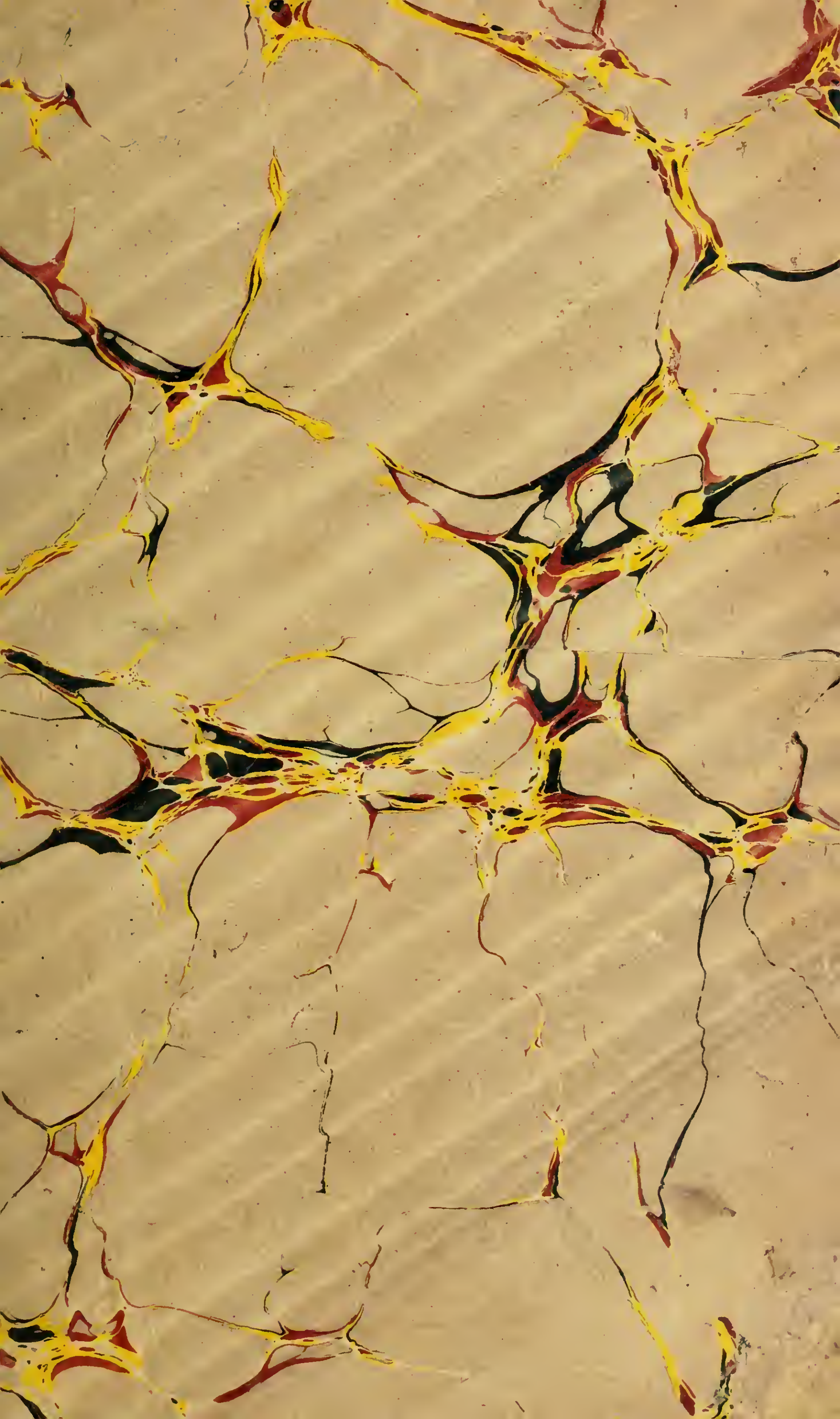

3 1761 05972626 5





LES

MIRABEAU

III

PARIS. — IMP. PAUL DUPONT, 4, RUE DU BOULOI (Cl.).

LES MIRABEAU

NOUVELLES ÉTUDES

SUR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVIIIe SIÈCLE

PAR

LOUIS DE LOMÉNIE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE CONTINUÉE PAR SON FILS

TOME TROISIÈME



PARIS
E. DENTU, EDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 3, PLACE DE VALOIS

1889

AVIS DE L'ÉDITEUR

En publiant une nouvelle édition des remarquables études de M. Louis de Loménie sur *les Mirabeau,* si malheureusement interrompues par la mort de l'auteur, nous avons la satisfaction de pouvoir y joindre une seconde partie qui complète l'ouvrage. Cette seconde partie, rédigée d'après les documents et les notes de M. de Loménie par son fils, est spécialement consacrée au grand orateur de l'Assemblée constituante ; elle réalisera, croyons-nous, la promesse faite au lecteur dans l'Avant-Propos de l'édition de 1878, reproduit ci-après.

Septembre 1889.

E. DENTU.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME PARTIE

Je ne puis soumettre aujourd'hui au public, après un long intervalle, la seconde partie de l'ouvrage entrepris par mon père, sans expliquer préalablement de quelle manière elle a été rédigée.

Quand, après la mort de mon père, en 1878, l'impression des deux premiers volumes des *Mirabeau* achevée, nous nous sommes préoccupés, ma mère et moi, de la publication de la suite de l'ouvrage, nous en avons trouvé la rédaction bien moins avancée que nous ne l'avions cru d'abord.

Nous avions néanmoins entre les mains une très grande quantité de documents réunis

par mon père, de notes amassées par lui. Fallait-il laisser ces documents se disperser, ces notes dormir dans les cartons où elles étaient déposées, tout le travail que leur ensemble représentait se perdre; fallait-il renoncer à tenir la promesse faite au public, et abandonner l'espoir consolant de mener à bonne fin la tâche si opiniâtrément poursuivie par celui que nous avions perdu?

Ma mère ne le pensa pas. Sans abuser des détails personnels, il me sera du moins permis, de dire, maintenant que, frappée, elle aussi, bien avant l'heure par la mort, elle n'est plus là pour me lire, et pour me reprocher de la faire sortir de l'ombre où elle aimait à demeurer, il me sera du moins permis de dire ce que savent tous ceux qui l'ont connue: que, comme elle avait été de moitié dans les travaux et les pensées de mon père, elle a été aussi mon inspiratrice et ma collaboratrice; que si les deux volumes que je publie aujourd'hui voient le jour, c'est surtout grâce à elle, car je n'aurais jamais commencé mon travail sans le secours de sa présence, et je

ne l'aurais jamais achevé sans le secours de son souvenir.

J'ai visé avec persévérance, au travers des occupations différentes et des épreuves qui n'ont pas manqué à ma jeunesse, à atteindre le but qu'elle m'avait marqué. Si j'ai lentement avancé vers ce but, c'est que j'étais très pénétré des difficultés de ma tâche, et très peu sûr de mes forces ; c'est que mon respect du public et du nom de mon père m'interdisait de livrer trop vite un complément trop indigne de l'œuvre à laquelle mes deux volumes devaient faire suite.

Je n'ai eu que des recherches de détail à ajouter à celles qui avaient été déjà faites par mon père. Ai-je du moins réussi à traduire exactement sa pensée dans l'étude de l'existence la plus semée de contrastes, dans l'appréciation du caractère le plus complexe dont l'histoire du dix-huitième siècle fasse mention ? C'était toute mon ambition personnelle ; c'est en ce sens que j'ai dirigé tous mes efforts.

Pour remplir ma mission, je devais m'attacher avant tout à établir, à mettre en lumière

la vérité des faits. Ceux de l'histoire du grand orateur, auquel il a été consacré en ce siècle tant d'écrits d'importance et de valeur diverse, ne sont pas tellement connus pourtant qu'ils ne comportent encore bien des éclaircissements. Il me semble par exemple que les rapports de Mirabeau avec son père, sa femme et sa famille en général, que sa carrière de publiciste, que la succession de ses évolutions politiques à l'Assemblée constituante, ont été insuffisamment expliqués jusqu'ici. J'ai tâché de me garder de l'esprit d'hostilité aussi bien que de l'esprit de complaisance à l'égard de mon personnage principal. Je l'ai peint, tel qu'il m'apparaissait d'après l'ensemble de mes documents, dans toute la puissance et dans tout le dérèglement de sa nature morale et de sa nature intellectuelle.

C'est pour moi un devoir de reconnaissance très doux à accomplir que d'adresser ici de vifs remerciements à M. G. Lucas de Montigny. Il a bien voulu me rendre héritier de la fidèle et parfaite amitié qui l'unissait à

mon père. Il a laissé entre mes mains pendant plusieurs années encore la précieuse collection de documents prêtée, il y a si longtemps, à celui dont j'ai continué l'œuvre, sans apporter la moindre restriction, pour moi comme pour lui, à l'indépendance de mes jugements et de mon langage.

Je remercie pareillement tous ceux qui m'ont aidé et encouragé dans mon travail : M. Mézières, de l'Académie française, ami fidèle de mon père, lui aussi, qui a bien voulu m'assister de ses conseils ; M. Stern, professeur à l'école polytechnique de Zurich, qui m'a fourni des renseignements utiles, et communiqué les épreuves du livre qu'il va prochainement publier sur Mirabeau (1); les conservateurs et bibliothécaires des Archives nationales, des Archives des affaires étrangères et de la Bibliothèque nationale, qui ont facilité mes recherches ; spécialement M. Bertal, de la Bibliothèque nationale.

(1) A Berlin, chez Siegfried Cronbach. Parmi les personnes auxquelles je suis redevable d'utiles communications, j'ai à signaler encore M. Perrolle, de Grasse.

En terminant, je prie le lecteur de reporter à mon père le mérite de tout ce qui lui paraîtra digne d'éloge dans ces deux volumes, et de me laisser la responsabilité de tout ce qu'il pourra y trouver de défectueux.

Septembre 1889.

CHARLES DE LOMÉNIE.

LES MIRABEAU

(DEUXIÈME PARTIE)

I

L'ENFANCE DU COMTE GABRIEL DE MIRABEAU. — MIRABEAU AU COLLÈGE. — SON ENTRÉE AU SERVICE ET SA PREMIÈRE AVENTURE. — SA CAMPAGNE DE CORSE ET SON RETOUR A LA MAISON PATERNELLE.

§ 1. — Enfance du comte Gabriel de Mirabeau.

L'homme le plus célèbre de la famille que nous voudrions faire revivre tout entière, Gabriel-Honoré de Riqueti, comte de Mirabeau, naquit au château que son père possédait en Gâtinais, au Bignon, le 9 mars 1749 (1). Les particularités de sa naissance ont été déjà plus d'une fois racontées. On sait que la grossesse de sa mère fut orageuse, que l'accouchement fut pénible. Le

(1) Il fut baptisé le 16 mars suivant ; il eut pour marraine sa grand'mère maternelle, la marquise de Vassan, et pour parrain le marquis de Permangle, parent de sa mère, lequel lui donna le nom de Gabriel.

nouveau-né vint au monde un pied tordu, et la langue enchaînée par le filet (1), mais dans un état de vigueur exceptionnel et avec deux dents déjà formées, *comme Louis XIV*, dit Mirabeau lui-même dans une de ses lettres de Vincennes. Il était le cinquième enfant issu du mariage du marquis Victor de Mirabeau. Un premier enfant mâle était mort en bas âge, dix-huit mois auparavant, par suite d'un accident étrange que nous avons déjà mentionné : il s'était empoisonné en buvant de l'encre. Nous savons assez à quel point le culte de la race et l'orgueil du nom étaient poussés chez le marquis de Mirabeau et chez le bailli son frère pour comprendre avec quelle joie dut être accueillie par eux la venue du nouvel héritier (2). Sur sa tête reposait désormais les espérances et les projets chimériques

(1) « On ne me disputera pas, dit le marquis de Mirabeau dans une lettre dictée par lui en octobre 1789, que celui-là n'ait été l'enfant de mes soins et de mes angoisses, depuis son premier jour où l'on vint me chercher pour me montrer qu'il avait le filet, et la cheville du pied tordue, et qu'on débuta en me disant : *Ne vous effrayez pas.* »

(2) Dans une lettre du 15 avril 1749 adressée au duc de Nivernois et publiée avec la correspondance familière de ce grand seigneur écrivain, le marquis exprime sa joie, et décrit avec complaisance les « festivités villageoises » des habitants du Bignon, à l'occasion de la naissance de son fils. Il remercie en même temps son ami d'un assez singulier service auquel il attribue cet heureux événement. Il paraît que le duc lui avait gravement enseigné un secret pour engendrer avec certitude un enfant mâle. C'est ce qui explique la première phrase bizarre de la lettre : « Vous savez maintenant que j'ai un fils qui vous doit l'existence. »

du père pour l'avancement et la grandeur future de la famille.

L'enfant n'avait pas reçu en partage la beauté de sa race paternelle. A l'âge de trois ans d'ailleurs, faute d'avoir subi une opération alors fort redoutée, l'inoculation, il fut atteint d'une petite vérole qui, imprudemment soignée par sa mère, laissa sur son visage des traces profondes : « Ton neveu est laid comme celui de Satan, » écrit le marquis à son frère en 1754. Ce qui était plus grave pour le père, c'est que le jeune comte présentait des traits frappants de ressemblance avec sa famille maternelle : « Il était, écrit encore le marquis à propos de son fils enfant (1), la *pourtraicture* achevée de son odieux grand-père » M. de Vassan.

Cette ressemblance, qui ne devait pas empêcher Mirabeau, à mesure qu'il grandit, de rappeler beaucoup par la physionomie et les manières son oncle, l'aventureux comte Louis-Alexandre, époux de Mlle Navarre, et plus tard chambellan du margrave de Baireuth, cette ressemblance devait prédisposer défavorablement le père à l'endroit de son fils aîné. Elle pouvait lui faire redouter, chez ce dernier, d'autres rapports que des rapports physiques avec une race que le marquis avait de bonnes raisons pour mésestimer ; et, de fait, non seulement celui-là, mais plusieurs autres

(1) Dans une lettre du 3 novembre 1770. De son côté, le bailli écrit le 24 mai 1764 : « Il ressemble diablement pour la figure au grand-père maternel. »

de ses enfants ne devaient tenir que trop de leur mère (1). Cinq ans après la naissance du comte, le marquis eut un second fils dont la figure, belle avant d'être gâtée par l'embonpoint, rappela davantage celle de ses ancêtres paternels. La vanité même du père dut lui faire concevoir plus d'espérances au sujet de celui de ses fils qu'il déclarait « tout Mirabeau ». Le chevalier Boniface, si connu sous le titre de vicomte de Mirabeau, se montra cependant, par la suite, non moins dérangé et non moins incapable de se gouverner que son aîné, tout en manifestant des qualités intellectuelles remarquables aussi. Mais il fut pendant ses premières années « l'enfant chéri » du marquis, c'est le mot de celui-ci dans une lettre à Mme de Rochefort. Il fut surtout l'objet d'une préférence non dissimulée de la part de sa grand'mère, la vieille marquise douairière de Mirabeau, pour laquelle nous savons la vénération soumise de l'*Ami des hommes* et qui demeura tant qu'elle vécut à la tête de son intérieur. La grand'mère fit par son testament un legs spécial à son petit-fils favori. Cette prédilection, témoignée d'abord à son frère cadet, devait laisser dans le cœur du comte un levain de jalousie que les années ne détruisirent pas.

Malgré les circonstances que nous venons d'indiquer, le chevalier fut destiné de bonne heure,

(1) « Tous mes enfants ont un coup de marteau bien marqué, » écrit le marquis le 5 février 1780.

comme les cadets de sa famille en général, à entrer dans l'ordre de Malte, et le comte ne cessa jamais durant son enfance d'être traité en aîné. La correspondance du marquis avec le bailli son frère ne dénote point chez le père l'aversion irraisonnée et prématurée qu'on lui impute à l'endroit de son plus célèbre fils. Elle prouve au contraire que le marquis était dans le vrai lorsqu'il parlait en 1781, ce fils devenu homme et ayant commis toutes les fautes qu'on connait, du sentiment paternel (1) qui le protégeait en lui durant son « orde enfance », c'est-à-dire durant son enfance fougueuse et dépravée de bonne heure. Divers fragments de la correspondance à laquelle nous faisons allusion ont été cités déjà par M. Lucas de Montigny dans ses *Mémoires de Mirabeau*. Mais le choix de ces fragments, le parti adopté par M. Lucas de Montigny de rejoindre et de fondre ensemble des passages empruntés à des lettres souvent éloignées de dates et traitant de faits différents, divers autres procédés d'arrangement qui devaient de même dans la pensée de l'auteur donner plus de couleur et d'intérêt

(1) Dans une lettre du 3 novembre 1770, adressée à son gendre M. du Saillant, le marquis prétend même que de tous ses enfants, dans leurs premières années, c'était son fils aîné qui malgré toutes ses imperfections avait le plus d' « empire » sur lui. Il y a peut-être un peu d'exagération dans cette phrase écrite à un moment où le père voit son fils en beau. Peut-être aussi l'exercice de ce don d' « empire », si remarquable et si précoce chez Mirabeau pouvait-il se concilier avec la préférence de cœur du marquis pour son fils cadet.

à ses citations, ont eu ce résultat : c'est que les *Mémoires de Mirabeau* ne fournissent pas une idée toujours exacte, croyons-nous, des sentiments successifs du marquis pour son fils aîné, tels qu'ils sont réfléchis par sa correspondance. Au reste, nous avons déjà rendu à ce livre consciencieux, solide et élevé de sentiment, l'hommage qu'il mérite, et nous nous faisons un devoir de déclarer une fois pour toutes le profit que nous avons tiré de l'œuvre même de M. Lucas de Montigny, aussi bien que des nombreux documents qui nous viennent de lui.

Le marquis de Mirabeau a souvent varié dans ses jugements et ses prévisions sur le premier comme d'ailleurs sur le second de ses fils. L'impétuosité et l'inégalité qui lui étaient naturelles, à lui aussi, ne laissaient pas de place dans son esprit à la persévérance patiente et suivie du véritable éducateur. Prompt à l'espérance comme aux appréhensions, le père de Mirabeau a passé à l'égard de celui-ci par les alternatives les plus opposées. Nous le verrons dans le cours de ce récit user envers lui tantôt d'une sévérité excessive, tantôt d'une confiance non moins excessive. Même durant la première enfance du grand orateur, pendant le temps où il a vécu constamment dans la maison paternelle, les impressions que son père développe sur son compte ne s'accordent guère, sinon comme témoignage d'une sollicitude souvent défiante, mais toujours soutenue.

Nous noterons quelques-unes des plus frappantes.

Les plus anciennes lettres qui nous aient été conservées, parmi toutes celles que le marquis et son frère ont échangées, remontent à l'époque où le chevalier Jean-Antoine, depuis bailli de Mirabeau, vient d'arriver à la Guadeloupe dont il est gouverneur. L'héritier, encore unique du nom, alors âgé de cinq ans, est naturellement un des sujets les plus fréquents d'entretien entre les deux correspondants. Tout en constatant sa laideur, le marquis est dans des dispositions très bienveillantes pour lui. « On parle de son savoir dans tout Paris, écrit-il le 13 mai 1754. Cependant comme c'est ton enfant ainsi que le mien, je te dirai que c'est peu de chose jusqu'à présent que ce caractère-là, peu de vices hors une inégalité machinale si on la laissait percer, mais peu de sensibilité ; c'est un sable où rien ne reste, mais cela n'a que cinq ans. » — « Ton neveu, écrit-il un peu plus tard, le 24 mai, est tout à coup devenu espiègle, fort questionneur et fort agissant. Il donne de l'occupation, mais nous le guettons, et il est dans des mains excellentes » (celles de son gouverneur Poisson que nous ferons connaître un peu plus loin). — Le 9 décembre : « Je t'ai parlé tout à l'heure d'un exemple du petit. Voici ce que c'est : pour la première fois, l'autre jour, Poisson lui dit d'écrire ce qui lui viendrait dans la tête ; il écrivit ce que je transcris ici et que je lui ferai mettre dans un cadre pour qu'il se souvienne

qu'à cinq ans et demi il ne savait que bonnes choses : Monsieur de Mirabeau, je vous prie de prendre attention à votre écriture et ne point faire de pâtés sur votre exemple, d'être attentif à ce que l'on fait, obéir à son maître, à son père, à sa mère, ne point contrarier ; point de détours, de l'honneur surtout; n'attaquer personne hors qu'on ne vous attaque ; défendez votre patrie ; ne soyez point méchant avec les domestiques, ne familiarisez pas avec eux ; cacher les défauts du prochain parce que cela peut arriver à soi-même. »

Peu de temps après son retour en France, le bailli est venu au Bignon pour y recevoir, en l'absence de son frère, retenu à Paris, un cardinal qui a donné la confirmation à Mirabeau, alors âgé de sept ans, et avec lui à tous les enfants du village : « M. le comte, écrit l'oncle, le 18 octobre 1756, est dans une petite suite de pénitences depuis quatre ou cinq jours, et en vérité il ne l'a pas trop mal mérité. Je suis un instrument de plus pour Poisson, parce que quand il promet indulgence je lui sers à y manquer, sans manquer à sa parole. » C'est inexactement que ce passage, déjà cité par M. de Montigny, a été attribué par lui au père. Celui-ci répond : « Grand merci d'avoir appuyé sur M. le comte. Je sais que *bisogna compatire*, et que je dois renoncer à ce que cet individu-là ait le caractère de notre race ; mais, parbleu ! pour le mensonge de prédilection, il l'abjurera, ou je saurai *l'annuler avec disgrâce.* » Cette phrase nous

éclaire sur un des reproches principaux que le marquis adresse déjà, et aura par la suite bien des occasions d'adresser à son fils (1).

En septembre 1759, Mirabeau a dix ans. A la suite d'une petite maladie qu'il vient de traverser, son père écrit au bailli : « Mon fils n'a plus de fièvre depuis que je suis ici (au Bignon) ; je l'ai tenu à un régime honnête... et il est remis. Il y a eu en même temps une grande révolution dans son caractère, et il promet un fort joli sujet n'ayant plus de trace d'humeur, de bassesse ni de mensonge. » Un mois avant, il est vrai, le marquis écrivait à Mme de Rochefort : « L'aîné de mes garçons vendra son nom. »

A mesure que le comte approche de l'adolescence, les appréciations de son père sur lui deviennent plus généralement défavorables : « L'aîné de mes garçons, écrit le marquis le 19 août 1763, pour qui l'on a pris des soins, et j'ai fait des dépenses d'autant moins bornées que j'ai voulu n'avoir rien à me reprocher, pourrait fort bien s'appeler en bon français un enfant mal né, et me paraît, du moins jusqu'à ce temps, ne devoir être qu'un fol invinciblement maniaque, en sus de

(1) Rapprochons de cette citation ce que dit le marquis un peu plus tard à propos de son fils cadet, chez lequel il a constaté le même penchant au mensonge : « Oh ! je ne me soucie de mathématiques, de dessin, de physique ni de langues pour lui comme pour moi. Mais de quoi je me soucie, c'est qu'il soit tellement marqué d'un fer chaud au premier mensonge de propos délibéré qu'il fera que la cicatrice lui en reste. » (15 mars 1770.)

toutes les qualités viles de son antique ressemblance. L'éducation, et surtout la crainte qu'il a de moi, couvre à l'extérieur beaucoup de ces qualités. Mais comme il va maintenant chez nombre de maîtres choisis, et que depuis le confesseur jusqu'au camarade tout est autant de correspondants qui m'informent, je vois le naturel de la bête, et je ne crois pas qu'on en fasse jamais rien. » — Le 13 août 1763 : « A l'égard de mon fils, je ne crois pas que l'aîné soit aussi mauvais sujet qu'on me le faisait craindre ; mais pour la platitude absolue et la qualité de chenille, oh ! oui. »

En définitive, toutes ces variations même montrent qu'il n'y a chez le marquis ni prévention arrêtée ni dureté systématique contre son fils. Il nous faut maintenant, avant de suivre Mirabeau hors de la maison paternelle, examiner avec quelques détails l'éducation qu'il y a reçue. La première éducation est, on le sait, la plus importante au point de vue de la formation du caractère. Elle n'est pas d'ailleurs tout entière dans les enseignements, mais aussi dans l'action insensible qu'exercent sur l'esprit des enfants les spectacles habituels placés sous leurs yeux, et pour ainsi dire l'atmosphère morale qu'ils respirent.

Rappelons donc nos souvenirs et représentons-nous l'intérieur du marquis de Mirabeau à l'époque qui nous occupe. Outre son chef, la famille se compose alors de la mère, qui nous est trop bien

connue maintenant ; les rapports des deux époux deviennent de plus en plus difficiles, et, dès 1762, une séparation de fait va s'opérer entre eux; — de la grand'mère qui, avec toutes ses qualités, « fut toujours impérieuse, dit le marquis, la plus digne, mais non pas la plus gaie femme de son temps », dit-il ailleurs ; — enfin du comte et de son jeune frère. Le bailli, retenu par le service du roi ou de l'ordre de Malte, fait de rares apparitions parmi les siens. Les filles ont été envoyées dès leur plus tendre enfance au couvent des Bénédictines de Montargis, près du Bignon. « Heureuses les nations, heureuses les conditions qui associent de bonne heure les filles aux privilèges domestiques, et les initient presque dès l'enfance dans leur petit cercle de société. » C'est le marquis de Mirabeau qui a écrit ces mots dans un petit traité inédit de l'*Education des filles*, destiné, croyons-nous, aux *Éphémérides*. Soit crainte de l'influence maternelle et des dissipations de sa maison, soit difficulté de contrevenir aux préjugés du temps, il n'en a pas moins placé ses filles au couvent. Il en parle avec une fort vive tendresse (1), mais il ne les visite que rarement. Dans une lettre du 21 octobre 1761, il avoue ne les avoir point vues depuis cinq ans.

(1) Cette tendresse paternelle, qu'on est si peu habitué à attendre du marquis, se reflète d'une manière souvent très délicate dans les lettres nombreuses écrites par lui à sa seconde fille, Mme du Saillant, le seul de ses enfants qui ne lui ait point causé de chagrins amers.

La mère intervient peu dans l'éducation de ses garçons. Elle y est peu portée par elle-même, et son mari n'est pas disposé à l'y encourager. La grand'mère tient ses petits-enfants à distance ; ses vertus et sa ferveur religieuse sont plus imposantes que communicatives (1). Aucune influence féminine ne vient en définitive chez Mirabeau enfant calmer l'effervescence du sang et éveiller les délicatesses de l'âme. Entre un père et une mère désunis, il s'habitue de bonne heure à prendre une double attitude et à parler un double langage. Les torts trop apparents de sa mère, le mépris pour elle trop peu déguisé de son père altèrent en lui le plus instinctif des sentiments de respect.

Le marquis de Mirabeau est très pénétré de la conscience de ses devoirs de père de famille. Il est alors sans doute dans l'enivrement de ses succès éphémères d'écrivain et de chef d'école. Il est homme du monde, malgré ses boutades de sauvagerie, et homme de plaisir, malgré ses principes de philosophie religieuse. Sa liaison avec Mme de Pailly, plus élevée dans le sentiment qui l'inspire et plus solide que d'autres attachements antérieurs, existe déjà ; mais elle est encore très discrète. Mme de Pailly ne commence que vers

(1) Voir dans les *Lettres de Vincennes*, qui ont été publiées 20 février 1779), la repartie précoce de Mirabeau, âgé de huit ans, au sujet des miracles, en présence de sa grand'mère « qui ne la lui a, dit-il, jamais pardonnée ».

1763, lorsque la marquise n'est plus au domicile conjugal, à suivre habituellement le marquis à la campagne, et à jouer un peu vis-à-vis de ses enfants le rôle d'une belle-mère. Si distrait qu'il puisse être par d'autres préoccupations, le père suit d'assez près le développement de corps et d'esprit de ses fils. Mais il a la prétention de les élever comme il a été élevé lui-même, en leur inspirant plus de crainte que de tendresse, en écartant toute familiarité ; suivant son expression, « il n'est point d'avis des pères et fils camarades ». Il a bien senti d'ailleurs la nécessité d'une direction plus vigilante et plus régulière que la sienne. Aussi a-t-il confié le comte d'abord, puis son frère cadet à un gouverneur. « Je trouvai, a-t-il écrit dans un mémoire adressé au ministre Malesherbes, en 1776, l'occasion d'un homme de mérite qu'un revers de fortune obligeait à se placer. Je le pris lui, sa femme et deux domestiques dans ma maison, lui donnai douze cents livres d'appointements, état bien au-dessus de ce que je pouvais faire, et le chargeai de mon fils aîné, qui n'avait encore que quatre ans et demi. »

Cet homme de mérite s'appelait M. Poisson ; il avait le titre d'avocat au Parlement. Ses deux fils, élevés avec le jeune comte, devaient se faire connaître sous le nom de La Chabeaussière. L'aîné surtout eut quelque réputation comme auteur dramatique ; il fut un des innombrables collaborateurs de Mirabeau, et revendiqua la traduction de *Ti-*

bulle, publiée sous le nom de celui-ci après sa mort (1).

Le marquis traita toujours le gouverneur de ses fils avec une grande considération (2), et il en parle dans les premières années de leurs relations avec une chaleur rare, même chez un homme qui s'engouait aussi facilement. « C'est l'âme et le ressort de tout ce que je vaux et de ce que doit valoir ma famille, » écrit-il à Mme de Rochefort le 27 septembre 1757, en lui exprimant des inquiétudes très touchantes au sujet d'une maladie qui met Poisson en danger. « Imaginez-vous, écrit-il quelques jours après à la même amie, un homme vraiment supérieur par le maintien, l'esprit et surtout le cœur, également propre aux grandes choses et aux moindres, maître dans tous les arts libéraux, né même avec cette sorte de talent qui comprend l'intelligence et l'exécution de tous les arts mécaniques, un homme enfin que, de cinq ans d'habitude journalière, je n'ai pu trouver faible et intercadent sur rien, et dont le cœur excellent s'est pris d'un attachement sans bornes pour moi (3). »

Quelle que puisse être la valeur de ces éloges,

(1) Cette traduction, qui n'a d'ailleurs point de valeur, paraît bien avoir été écrite à Vincennes par Mirabeau.

(2) Dans les lettres que le marquis de Mirabeau et Poisson s'écrivent, ils s'appellent réciproquement : *cher maître*.

(3) Citons encore un autre passage assez curieux, emprunté à une lettre du marquis à son frère du 18 octobre 1756 : « Pois-« son, dit le marquis, me voit venir d'une lieue, et je le lui rends

le marquis reconnaîtra lui-même plus tard que Poisson avait « manqué » son fils. L'éducation que le père et le gouverneur donnent de concert à Mirabeau paraît avoir péché non pas par insuffisance de soins, mais bien plutôt au contraire par excès de réglementation. L'élève se plaignait qu'on ne le prenait pas bien. « C'est, écrit le marquis au bailli le 29 mai 1770, son dire depuis quinze ans, car il raisonnait d'or à certains moments. Or, quoique tu n'aies pas suivi cela, tu connais Poisson... il n'est que trop raisonneur. Je l'ai raisonné moi-même d'une manière unique pour un père... Mais c'est ou ce fut la présomption de Satan. » — « J'avoue que Poisson m'a paru un homme de mérite, répond le bailli ; je crains cependant qu'il n'ait pas laissé assez de ce que les Italiens appellent *sfogo* aux saillies de l'esprit chaud de cet enfant, et qu'en le contenant il n'ait pour ainsi dire encombré le fourneau (1). » L'observation s'applique au père comme à l'instituteur. Non qu'il faille prêter au premier une inflexibilité qui n'était plus de son temps ; mais il avait été trop jeune peut-être investi de cette autorité de chef de famille, qu'il s'était habitué à voir respecter profondément

« bien, car je l'aperçois de quatre, et nos deux cœurs faits « pour s'entendre rient et s'embrassent en présence de nos « esprits. »

(1) Le baron de Gleichen, dans ses *Souvenirs*, raconte qu'il disait au marquis de Mirabeau, à propos de son fils aîné enfant : « Vous en ferez un scélérat, pouvant en faire un grand homme. »

dans la personne de son père. Ainsi s'était jointe chez lui à l'impétuosité mobile et inégale que nous connaissons déjà une confiance imperturbable dans ses propres lumières. Son frère le bailli lui reprochait d'ailleurs quelquefois, avoue-t-il lui-même, d'avoir « du penchant maternel à la pédanterie ». — « Avec cela, ajoutait judicieusement le bailli, on ennuie tous les hommes faits, — le marquis eût pu s'en apercevoir comme économiste, — et l'on rate tous les hommes à faire. » Ses fils lui en réservaient l'expérience.

En dépit des imperfections qu'elle a pu présenter, l'éducation donnée au jeune comte n'en a pas moins été très supérieure à celle que recevaient alors beaucoup de jeunes gens de qualité. Qu'on relise les mémoires de son contemporain et de son futur ami le duc de Lauzun, on y verra l'héritier des Biron livré, durant toute son enfance, aux valets et aux femmes de chambre.

Inhabiles ou impuissants à maîtriser les passions naissantes de Mirabeau, à former en lui le sens moral qui lui a manqué toute sa vie, les efforts de son père et de son instituteur réussirent mieux dans une tâche plus facile, celle de cultiver et d'entretenir les dispositions naturelles d'une intelligence singulièrement riche. L'étendue de connaissances un peu superficielles, il est vrai, et la force extraordinaire de travail dont le grand orateur a fait preuve par la suite supposent une éducation première d'autant meilleure que l'élève,

comme il était d'usage dans les familles de noblesse militaire, est sorti jeune des mains des maîtres pour entrer au service (1). Dans une lettre écrite le 15 novembre 1780, lettre où il se vante avec un peu de hâblerie de savoir six langues, Mirabeau déclare qu'on ne lui en a jamais enseigné qu'une, le latin, qu'il a été obligé de rapprendre. « En général, ajoute-t-il, les maîtres n'apprennent qu'à étudier. » Rien de plus vrai que cette maxime trop perdue de vue par les pédagogues de nos jours. Tout ce qu'on doit, tout ce qu'on peut prétendre inculquer aux enfants, c'est le goût de l'étude et des plaisirs intellectuels. Mirabeau, à ce point de vue, n'a pas eu à se plaindre de son instituteur, et celui-ci était certainement un homme d'esprit. Les lettres du marquis nous en fournissent bien des preuves. Elles nous montrent, par exemple, Poisson organisant des représentations dramatiques, où lui-même, « auteur et acteur infatigable pour ces sortes d'occasions », joue un rôle avec son élève. « Vous verrez, dit le marquis, en invitant le 17 juin 1757 M[me] de Rochefort à une de ces représentations intimes, jouer un rôle à un petit monstre qu'on dit être mon fils, et qui, le fût-il de l'ancien La Thorillière, ne saurait être plus naturellement comédien. »

Mirabeau a eu d'ailleurs, concurremment avec Poisson, quelques autres maîtres. « Comme les

(1) Mirabeau a cependant prolongé ses études, comme on le verra, plus tard que beaucoup de jeunes gens de sa condition.

fougues si étranges et les vices de cet enfant, écrit le marquis dans un mémoire au ministre Malesherbes, mémoire dont nous avons déjà cité un passage, paraissaient venir d'un travers d'esprit, on me conseilla pour lui la géométrie. Un maître, nommé le sieur Fleury, se chargea de le garder et redresser; on le lui amenait matin et soir, et le reprenait pour les repas. Bientôt il y renonça et déclara comme les autres le caractère incurable. Le voulant débourrer et risquer parmi des camarades, je le recommandai aux salles d'un maître d'armes distingué nommé Mouët. Cet homme, flatté de la confiance, y fit de son mieux, mais, poussé par le soulèvement universel de la classe, il y renonça pareillement. » Le même mémoire nous renseigne sur le confesseur donné à Mirabeau par son père, et considéré par celui-ci comme un des rouages de son système d'éducation. Ce confesseur était le père Imbert, supérieur des Théatins et prédicateur du roi. En général, le mémoire exagère un peu les difficultés de l'éducation de Mirabeau. Au moment où il a été écrit, le marquis était fort mal disposé contre son fils, et obligé, suivant son expression, « de plaider contradictoirement avec lui » par-devant le ministre Malesherbes pour obtenir la confirmation d'une lettre de cachet antérieure.

C'est en partie à Paris, en partie à Bignon, où le marquis faisait de longs séjours, et laissait d'ailleurs volontiers ses fils sous la garde de leur gou-

verneur, que Mirabeau passa ses années d'enfance.

Le Bignon, dont nous avons déjà eu occasion de parler, est un petit village situé entre Nemours et Montargis, où le marquis de Mirabeau avait acheté un château modeste entouré de terres relativement peu étendues. Cette habitation lui était commode à cause de la proximité de Paris; il s'y était au surplus vivement attaché. Il y appliquait, en petit et à grands frais, les méthodes physiocratiques; il y satisfaisait, en jouant au seigneur agriculteur et philanthrope, le goût très vif qu'il aurait voulu transmettre à son fils aîné, et auquel nous le verrons de bonne heure s'efforcer de l'initier. Le marquis est curieux à étudier sur ce petit théâtre, surveillant avec complaisance la croissance de ses luzernes, l'irrigation de ses prairies, le mouvement de ses moulins; causant familièrement avec ses villageois qu'il assiste d'ailleurs et fait travailler, sans profit pour lui, autant qu'il le peut; caressant leurs enfants et présidant aux noces de leurs filles; recevant enfin leurs hommages avec délices dans des fêtes apprêtées à grands renforts de danses et de chansons, et joignant sa voix à la leur le dimanche à la grand'messe de son église. Toutes ces scènes dont Mirabeau enfant fut le témoin ne sont pas inutiles à rappeler. D'ailleurs, le comte a, lui aussi, aimé le Bignon, non seulement comme le lieu où il était né et où il avait été nourri, mais comme *sa terre favorite, sa résidence*

de prédilection, suivant les termes dont il se sert dans une lettre du 1er février 1782. La maison qui a vu naître le grand tribun vient aujourd'hui de disparaître; elle est tombée sous le marteau des démolisseur. Mais tout à l'entour, les allées du vieux parc sont encore celles qu'il a parcourues, les arbres ceux qui l'ont abrité. Le paysage n'a point changé. Tel il est décrit dans les lettres du marquis de Mirabeau, tel nous l'avons retrouvé : « Un petit panier d'herbe, dit le marquis, si drôlement mélangé d'arbres, de bocages, d'eaux et de culture, qu'on dirait que tous les oiseaux de la contrée s'y sont donné rendez-vous. » Nous ajouterons que « ce petit panier d'herbe » se cache dans les replis d'une étroite vallée, véritable oasis au milieu des longues et monotones plaines à blé du Gâtinais, et qu'il donne une idée parfaite, par ses horizons calmes et resserrés, du genre de charme gracieux que les hommes du XVIIIe siècle recherchaient dans la nature (1).

§ 2. — Mirabeau au collège. — Son entrée au service et sa première aventure. — Sa campagne de Corse et son retour dans la maison paternelle.

En 1764, Mirabeau allait atteindre l'âge de

(1) M. G. Pallain, en tête d'une étude intéressante sur Mirabeau, publiée par lui en 1881, a placé une gravure représentant, d'après la photographie, l'ancien château du Bignon.

quinze ans. Son caractère, ainsi que nous l'avons vu, inspirait de jour en jour plus d'inquiétudes à son père. Mme de Pailly, désormais assidue au foyer du marquis, se bornait à déclarer que le comte serait « un homme fort désagréable ». « Il pourra, ajoutait-elle, plaire à un ordre de gens assez abondant dans le monde, et l'éducation qu'il a reçue ne sera pas toute perdue. » Au point de vue de l'instruction, Poisson était *dépassé*, et le marquis se décidait à le mettre à la retraite comme instituteur en lui confiant la direction de ses affaires en Limousin et en lui faisant don en outre d'une petite rente, attentif qu'il était toujours à veiller sur le sort des anciens serviteurs de sa famille.

Le père était assez embarrassé du parti qui lui restait à prendre au sujet de son fils. « On ne le peut, écrit-il à ce moment, ni lâcher ni tenir davantage; il me craint et ne craint que moi. » Il avait d'abord songé à l'envoyer à une *académie*. Les *académies* étaient, on le sait, des écoles spéciales où les jeunes gentilhommes se préparaient, principalement par des exercices du corps, au métier des armes. Le marquis avait jeté les yeux sur celle d'Angers, qui était renommée et qui avait pour lui l'avantage, comme il le disait, « d'éloigner son fils de la fange parisienne ». Il hésitait cependant à donner encore à celui-ci la liberté que comportaient de semblables écoles. Au milieu de ces perplexités, il trouva un ami, brave mili-

taire et bon latiniste, capitaine de cavalerie et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Sigrais, qui consentit à se charger du jeune homme et à le garder chez lui le temps nécessaire « pour faire passage entre la maison paternelle et la liberté des exercices ». Sigrais était marié et sans enfants; sa femme occupait auprès de la Dauphine, mère de Louis XVI, la place de première femme de chambre, et en raison de cette place le ménage habitait Versailles une partie de l'année. « A l'égard de l'aîné, qui m'a donné et me donne plus de souci à lui tout seul que le reste de la famille, écrit le marquis au bailli, le 28 février 1764..., il est depuis trois jours *incognito* à Versailles entre les mains du grand Sigrais, qui s'en est chargé. Tu connais ce digne homme, son encolure et sa manière. Il a de plus avec lui, pour quelque temps encore, un de ses amis d'enfance de même coupe et de même taille que lui, mais plus agreste et plus rond encore. Celui-là mènera le jeune homme dans les champs et sera le bon soldat, tandis que Sigrais sera le mauvais. De te dire le tour que j'ai pris pour engager ces dignes gens, non seulement en ne leur cachant rien, mais encore en chargeant la mesure, cela serait long... J'en espère au moins la consolation de n'avoir rien négligé pour faire ma charge en ce point et corriger la nature. »

C'est au moment où le comte entre chez Sigrais, comme l'indique le passage que nous venons de

citer, qu'il reçoit le nom de M. de Pierre-Buffière, porté depuis par lui pendant plusieurs années. Quelques biographes ont vu là un « sobriquet ». C'était tout simplement le nom d'une terre importante, près de Limoges, devant revenir au marquis du chef de sa femme, et qui lui permettait de prendre le titre de premier baron du Limousin. Nous ne jurerions pas que le marquis n'ait mis quelque vanité à faire porter par son fils le nom de cette terre.

Les Sigrais se lassèrent, parait-il, assez vite de la charge qu'ils avaient bénévolement assumée. Le 2 juin 1764, le marquis écrit à son frère : « L'excellent couple des Sigrais m'ayant signifié, par la bouche du mari, la larme à l'œil, qu'il serait tant que je voudrais le geôlier de M. de Pierre-Buffière, mais qu'il désespérait de lui être jamais utile à rien, ce qui signifie que son inexplicable détraquement de tète est incurable, j'ai voulu lui donner la dernière façon, pour ma satisfaction, par l'éducation publique, et l'ai mis chez l'abbé Choquard, célèbre pension aujourd'hui, d'autant qu'on ne l'aurait pas tenu dans tous les collèges malgré tous les compliments. Cet homme est raide et force les punitions dans le besoin. Ce dernier essai fait et rempli, s'il n'y a pas d'amendement, comme je n'en espère, je le dépayserai à forfait. »

La pension que l'abbé Choquard tenait à Paris, rue et barrière Saint-Dominique, n'était point,

comme on l'a prétendu, « une école de correction » (1), mais un établissement fort à mode où les étrangers de distinction envoyaient volontiers leurs fils. Mirabeau y eut entre autres pour condisciples deux jeunes Anglais qui devinrent ensuite des hommes considérables dans leur pays, et dont quelques lettres, publiées par extraits, fournissent précisément des détails sur cette pension : Gilbert Elliot, plus tard comte de Minto, et son frère Hugh. Tous deux avaient été envoyés par leur père, ami d'Horace Walpole et de David Hume, achever en France leur éducation. Leur séjour à la pension Choquard ne les empêchait pas de fréquenter déjà les salons de la haute société parisienne, et notamment ceux de M[mes] de Boufflers et de Forcalquier, qui leur trouvaient « un fond de babil fort honnête ». Il résulte des lettres des deux jeunes gens que les manœuvres militaires *à la prussienne* et les exercices physiques de toute nature tenaient une grande place dans la vie des élèves de l'abbé Choquard. Hugh Elliot (2)

(1) Dans une citation insérée au cours de l'ouvrage de M. Lucas de Montigny, citation dont nous n'avons pas retrouvé l'original, cette école est ainsi qualifiée par le marquis lui-même. Mais il y a certainement de la part de l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, ici comme dans plusieurs autres cas, erreur sur l'authenticité ou l'application du passage cité.

(2) Gilbert Elliot, qui resta toujours l'ami de Mirabeau et qui reçut de lui le dépôt des précieux papiers relatifs à son procès en séparation avec sa femme, fut créé pair et occupa successivement les fonctions de vice-roi de Corse, en 1794, lors de la domination anglaise dans cette île, d'ambassadeur à Vienne en

raconte ainsi une fête donnée à la pension le jour de la Saint-Louis de 1765 : « Nous fîmes notre première apparition en armes après avoir exécuté des manœuvres militaires jusqu'à la nuit. Le lieu où l'on nous présenta est un espace planté au bout de notre jardin, lequel fournit un très joli coup d'œil lorsqu'il eut été illuminé avec des lustres et des guirlandes de lumière, et que le champ de bataille eut été transformé en école de danse. Ayant déposé nos armes, nous dansâmes des pas de ballet jusqu'à dix heures ; entre chaque pas, des chanteurs d'opéra exécutaient des cantates en l'honneur du roi. Tout se termina par un feu d'artifice. » On le voit, la maison de l'abbé Choquard était une fort galante pension. Les études intellectuelles n'y étaient cependant pas négligées. L'abbé Choquard était même à cet égard un novateur qui avait devancé sur certains points l'enseignement universitaire de nos jours. Nous avons trouvé aux Archives nationales un fort curieux programme rédigé par le marquis de Mirabeau, en vue d'un cours d'économie politique qui devait être professé à la pension Choquard par Court de

1799 et de gouverneur général du Bengale en 1807. Hugh Elliot fournit dans la diplomatie une brillante et curieuse carrière. Voir sur les deux frères les ouvrages suivants rédigés par leur petite-fille et petite-nièce, la comtesse de Minto :

A memoir of the right honorable Hugh Elliot.

Life and letters of sir Gilbert Elliot first earl of Minto.

Il est plus d'une fois question des deux jeunes gens dans les lettres de Mme du Deffand à Horace Walpole.

Gébelin, l'auteur du *Monde primitif*, un des disciples fidèles de l'*Ami des hommes*. Le cours doit débuter, d'après ce programme, par l'explication du tableau économique de Quesnay. Il doit comprendre deux classes, « dont la première est la base essentielle et nécessaire de l'autre, quoique purement arithmétique ; l'autre est d'extension et relative au plus ou moins d'ouverture et d'émulation des élèves ». L'enseignement de cette seconde classe repose en grande partie sur l'explication des ouvrages du marquis de Mirabeau. Les élèves devront être conduits dans leurs promenades chez quelque fermier de la plaine. « Ce sont, écrit le marquis, ces hommes rustiques qui, dans les premiers temps, ont le plus aisément entendu la nécessité et l'appréciation des avances productives dont le détail paraissait aux autres de tous états un grimoire exagéré. » Le programme se termine par une démonstration de l'utilité des études économiques, en particulier pour la jeune noblesse destinée à la profession militaire. Ce cours ne paraît, il est vrai, avoir commencé à la pension Choquard que quelque temps après le départ de Mirabeau ; mais il donne une idée assez originale de l'établissement où le jeune homme a passé plus de deux années.

Pour en revenir à celui-ci, il est dépeint par les frères Elliot, du temps où il était leur camarade, sous des traits extérieurs que l'âge ne modifiera pas beaucoup : « tranchant dans la conversation »,

« gauche dans ses manières », « disgracieux de tournure », « sale dans ses vêtements », et par-dessus tout d'une « suffisance » que ses camarades avaient quelquefois peine à supporter. Il était cependant aimé d'eux, et il exerçait déjà autour de lui un remarquable ascendant, comme le prouve l'anecdote suivante racontée dans une lettre du marquis. A la suite de quelque méfait commis par l'écolier, peu de temps après son entrée chez l'abbé Choquard, son père s'était résolu à le transférer, cette fois, dans une réelle maison de correction. « Il allait partir, écrit le marquis, et Garçon (le serviteur fidèle que nous connaissons) savait seul où il le menait. Il s'est douté que ce n'était pas pour son mieux, et il m'est venu une députation de ses camarades avec grande pancarte de rogations signée de tous. Je le leur ai accordé pour trois mois encore pendant lesquels je le ferai guetter de près. Cela semble du terrain gagné depuis trois mois, puisque jusqu'alors personne ne le voulait garder, mais je sais bien que cela me mènera à porter ma croix au lieu de l'enterrer (1). » Au bout de quelque temps cependant, l'abbé Choquard annonçait un grand changement dans son élève, sur l'intelligence duquel tout le monde continuait à s'accorder, et qui obtenait

(1) C'est peut-être dans une occasion de ce genre que le marquis de Mirabeau disait de son fils qu'il serait *un cardinal de Retz*, propos rapporté dans les lettres de Vincennes. Le marquis ne croyait pas prédire si juste.

même de petits succès scolaires. C'est ainsi que nous voyons Mirabeau chargé, un jour d'examen public, de réciter un grand discours de l'abbé en l'honneur des mathématiques. Une autre fois, en 1767, le jour de la Saint-Louis, Mirabeau prononce un *Éloge du prince de Condé mis en parallèle avec Scipion l'Africain*, éloge de sa composition, dont il est parlé dans quelques journaux de l'époque, probablement à l'instigation de l'abbé Choquard, et en vue de recommander son établissement au public. Le rédacteur du recueil de *Bachaumont* fait aussi mention de cet éloge, à la date du mois de janvier 1767, et ajoute, à propos de l'auteur novice : « On voit que ce jeune aiglon vole déjà sur les traces de son illustre père, et l'anecdote devient précieuse par cette circonstance. Le fils a plus de netteté, plus d'élégance dans son style, et son discours est fort bien écrit. »

Au moment où Mirabeau composait ce discours, il avait dix-sept ans. Son entrée au service ne pouvait plus être retardée de beaucoup. Elle eut lieu, en effet, quelques mois après. « Je vais, écrit le 31 mars 1767 le marquis moins mécontent de son fils, mais toujours méfiant, l'envoyer volontaire (nouveau genre) à la plus rude école du militaire. Un jeune homme, mais du temps passé, l'a fondée dans son régiment. Il prétend que l'air exclusif de l'honneur et le régime dur et froid réunis peuvent refaire les poumons les plus gâtés, même par nature. Je lui ai demandé en mentor un officier

qui, sans raisonnement ni faconde, eût par instinct un dégoût et un dédain naturel de tout ce qui tient à la lâcheté. Son homme est tel, m'a-t-il dit. J'ai vu, en effet, deux pères le remercier de leur avoir créé un fils. Je ne dois rien négliger, je vais donc suivre cette voie. » Le régiment dont le marquis avait fait choix était celui de *Berri-Cavalerie*, appartenant à la cavalerie légère, et alors en garnison à Saintes. Le marquis de Lambert, colonel de ce régiment, petit-fils de cette Mme de Lambert si connue par son salon qui fut le rendez-vous des beaux esprits dans la première moitié du XVIIIe siècle, s'était en effet acquis de bonne heure la réputation d'un officier fort distingué ; à vingt-six ans, il avait déjà rang de brigadier, et il devait occuper, lors de la guerre d'Amérique, une situation militaire importante. Apparenté à la famille de Vassan, mais fort éloigné de prendre parti pour la mère de Mirabeau dans ses démêlés avec son mari, ayant des rapports d'alliance avec Mme de Rochefort (1), cette charmante et fidèle amie du marquis de Mirabeau, le jeune colonel était de plus, en économie politique, un des disciples de l'*Ami des hommes ;* il avait figuré dans les réunions de sa petite église. Toutes ces raisons devaient le recommander à la confiance

(1) Le père du marquis de Lambert avait épousé en premières noces une Rochefort-Keralio, belle-sœur, croyons-nous, de l'aimable comtesse.

du père de Mirabeau ; mais il avait, dans la circonstance, un défaut auquel celui-ci ne prit pas garde, c'était son âge. Il était imprudent, dans l'état des relations hiérarchiques, avant 1789, entre officiers de naissance égale, de remettre un jeune homme fougueux, comme tous ceux de sa race, à un colonel de fort peu son aîné, et dont l'autorité pourrait s'exercer avec d'autant plus de raideur intempestive qu'elle serait plus difficilement acceptée.

L'événement le prouva bien. Mirabeau fut dans Berri-Cavalerie un soldat des plus indisciplinés ; il passa à la prison du régiment une partie de sa première année de service. Au mois de juillet 1768, quelques mois après l'expiration de cette première année, le père fut informé par le colonel que son fils s'était enfui de Saintes, après avoir fait au jeu une dette de 80 louis. C'eût été, sous notre discipline militaire actuelle, un acte assez sévèrement qualifié et puni. « Cependant, dit le marquis, cette première nouvelle ne m'émut guère ; au contraire, je me trouvai presque soulagé de ce qu'il avait fait une frasque qui ressemblait à celle des autres (ceci a trait évidemment à la dette de jeu). »

Quelques jours après, le duc de Nivernois, fort lié, comme nous le savons, avec le marquis de Mirabeau, recevait la lettre suivante du jeune fugitif, arrivé secrètement à Paris et caché dans un hôtel sous un nom supposé.

21 juillet 1768.

Monsieur le Duc,

J'ose implorer votre entremise auprès d'un père que je vais trouver cruellement irrité contre moi à l'occasion d'une démarche bien légère dans laquelle la vivacité, la fougue, le respect humain m'ont jeté. M. de Lambert, mon colonel, m'a fait, en dernier lieu, deux affronts si sanglants que j'ai vu toute une ville pour murmurer de ma patience qu'on regardait comme une bassesse. Je sentais que ma tête, prodigieusement agitée, m'échappait. La crainte de faire la plus grande des folies, l'humiliation de me voir indignement turlupiné m'ont fait prendre le parti de quitter Saintes. Je suis parti en poste, et quelque hasard que je coure peut-être à vous déceler ma demeure, j'ose vous confier que je suis à Paris. Daignerez-vous le cacher à mon père jusqu'à ce que vous ayez bien voulu m'entendre et vérifier les faits que j'aurai l'honneur de vous avancer.

Ce que Mirabeau reprochait à son colonel, c'était, autant qu'on peut l'établir, d'avoir cherché à se venger, par de mauvais procédés, d'une rivalité d'amour où M. de Lambert aurait eu le dessous, d'avoir même dirigé ou provoqué contre lui des railleries insultantes. A défaut de preuves, l'exactitude de ce grief nous semble difficile à admettre. Elle se concilie mal avec l'estime générale dont le caractère de M. de Lambert était l'objet. Nous verrons, d'ailleurs, dans des occasions différentes, que les inventions de tout genre ne coûtaient pas beaucoup à la conscience peu scrupuleuse de Mirabeau. Il n'en donnait pas

moins, cette fois, à ses récriminations « un tour presque persuasif à force d'éloquente effronterie », dit son père. « Ce fut là, ajoute le marquis, le point qui dicta son arrêt, et en voyant ce tas hideux de contre-vérités et d'ingratitudes, je sentis l'âme de mon père me reprocher d'avoir espéré quelque chose de ce misérable. » Avant de prendre aucune mesure contre lui, il fallait d'abord le ramener à sa garnison ; ce fut son beau-frère, M. du Saillant, qui s'en chargea. « Là, pour reprendre le récit de son père, en présence du colonel, du lieutenant-colonel et de son mentor (1), de Grévin, on l'a fait couper enfin, et l'on découvre que ce n'est ni cela, ni cela, que c'est une promesse de mariage et tous les délires à la fois. » « M. de Lambert, écrit encore le marquis dans une lettre un peu postérieure, m'a raconté le résultat d'une nouvelle confrontation avec M. de Pierre-Buffière, dans laquelle lui ayant fait lire une sienne lettre interceptée qui pouvait le perdre, il lui demanda, en la jetant au feu, s'il croyait qu'un homme capable de se priver de telles

(1) Le mentor dont il est question ici est l'officier sous la direction duquel Mirabeau avait été spécialement placé. Grévin est un vieux domestique qui l'avait accompagné au régiment. Le marquis de Lambert avait demandé au père de Mirabeau « un domestique affidé et autorisé à dénoncer son jeune maître et qu'il reconnût comme tel, ne voulant pas accoutumer ce dernier à penser que l'espionnage même pour bon motif fût un moyen usuel ». C'est ce rôle plus ou moins heureux que Grévin avait été chargé de remplir. C'est à propos de Grévin que le bailli écrit le 23 septembre 1769, de Provence, à son frère : « L'homme à qui tu l'avais confié et qui a passé quelque temps ici ne m'a pas paru bien admirable. »

armes fût un ennemi ; que cela avait opéré un changement subit ; qu'il avait tout à coup décommandé toutes ses liaisons, promis de subir sa prison comme une grâce, demandé celle qu'on lui laissât Grévin, de ne sortir qu'au retour de M. de Lambert et de revenir dans le corps où il avait tant à réparer (1). Le cœur noble et sensible de M. de Lambert lui fait concevoir l'espérance. Quant à moi, je lui ai marqué que c'était le déplacement du marteau de ce fol de dessus le carillon de prisonnier désespéré et d'amant passionné ; que nous n'en tirerions d'autre profit que de le transférer, sans quelque éclat nuisible à sa famille. »

Mirabeau fut, en effet, à la suite de son équipée, enfermé à la citadelle de l'ile de Ré. Cette mesure de répression, réclamée par le colonel, eut le caractère d'un châtiment militaire. L'ordre en vertu duquel elle fut mise à exécution émanait du ministre de la guerre, M. de Choiseul, et non pas du ministre qui expédiait les lettres de cachet pour raison de famille, M. de Saint-Florentin. Quant à la personne à laquelle la promesse de mariage de Mirabeau avait été faite, c'était une

(1) Ceci n'empêchait pas Mirabeau d'écrire à sa mère quelques mois après : « Un colonel, indigne de commander à des officiers qui valent mieux que lui, a employé tous les ressorts possibles pour me perdre, il n'y a pas réussi ; je ne m'exposerai pas deux fois à ses noirceurs, car je vous jure sur mon honneur, serment que je n'enfreindrai jamais, que je donne ma démission et je passe dans le pays étranger si l'on me contraint à servir sous ses ordres. »

fille du peuple qui épousa depuis un archer de la maréchaussée de Saintes (1). Le roman, d'ailleurs, n'en resta pas là. En 1770, Mirabeau est encore en correspondance avec l'objet de cette première passion, par l'intermédiaire de sa sœur Mme de Cabris. Ce dernier détail étonnera moins le lecteur lorsque nous aurons été dans la nécessité de lui faire connaître Mme de Cabris.

L'aventure avait fait quelque bruit. « Comme elle a été éclatante, écrit Mme de Rochefort au marquis de Mirabeau le 31 juillet 1767, elle pourra produire dans le jeune homme quelque retour sur lui-même, s'il en est susceptible, ou elle justifiera aux yeux du public la rigueur dont on usera avec lui, si sa mauvaise conduite y oblige. » Le bailli, en apprenant la nouvelle, avait dans un premier mouvement de colère proposé d'envoyer son neveu aux colonies hollandaises. « On a ainsi la sûreté, écrit-il le 10 septembre 1768, de ne voir jamais reparaître sur l'horizon un malheureux né pour faire le chagrin de ses parents et la honte de sa race. » Mais le marquis, moins dur que son frère pour cette fois, ne voulait pas abandonner si tôt l'espoir d'un retour chez son fils aîné, tout en le chargeant d'invectives (2), et en déclarant qu'il changeait

(1) Dans une de ses *Lettres de Vincennes* (édition originale, t. I, p. 189), Mirabeau reconnaît lui-même que son père avait eu lieu de craindre « un mariage mal assorti ».

(2) Il ne faut jamais oublier pour apprécier à leur valeur les

dès ce moment l'éducation donnée à son cadet, afin de faire de celui-ci le chef futur de la famille. « Ces choses-là, disait-il d'ailleurs, en réponse à l'ouverture du bailli, sont plus faciles à projeter qu'à parfaire, surtout dans le temps qui court, et avec un drôle qui a toute l'intrigue du diable et de l'esprit comme un démon. Le marquis de Lambert (venu à Paris à la suite de l'affaire) me disait l'autre jour qu'il avait partagé la ville et la province, et que malgré son caractère odieux il aurait trouvé dans la ville de Saintes 20,000 livres qui n'y sont pas. » Le marquis s'était donc contenté d'appeler l'attention sévère du bailli d'Aulan, commandant de l'île de Ré, sur son prisonnier, en donnant pour note que le jeune homme était « fougueux, l'esprit de travers et menteur par instinct ».

M. d'Aulan n'était pas un geôlier bien terrible, et la captivité de Mirabeau à l'île de Ré ne fut pas très rigoureuse. On lui avait laissé la liberté de se promener dans la citadelle, et il trouvait même moyen d'en sortir « pour venir souper en ville (c'est-à-dire à Saint-Martin-de-Ré ou à La Rochelle) avec du train », dit le marquis dans une lettre du 1er janvier 1769. Cette captivité dura six

violences de langage du marquis de Mirabeau que celui qui parle est méridional de race et d'origine ; qu'il appartient, suivant une très juste remarque de M. Alphonse Daudet, à ce pays, où dans le peuple, les parents les plus tendres réprimandent leurs enfants, en les menaçant avec d'effroyables cris de leur « briser les os » ou de leur « arracher les entrailles ».

mois; au bout de ce temps le marquis céda aux instances de son fils qui, appuyé par le bailli d'Aulan, demandait à faire partie de l'expédition de Corse, alors en préparation. La révocation de l'ordre du roi, qui retenait le prisonnier, fut obtenue ; et le comte fut attaché comme sous-lieutenant à la suite à la légion de Lorraine, un des corps envoyés dans l'ile. Cette légion était commandée par le baron de Vioménil; troupe légère de formation récente, elle se composait par moitié de compagnies de dragons et de compagnies de fusiliers. Mirabeau fut destiné à servir dans l'infanterie. Il s'embarqua à Toulon, en avril 1769, non sans avoir commis encore depuis sa sortie de prison quelques frasques dont le marquis se plaint dans ses lettres (1).

L'expédition de Corse de 1769 se termina heureusement et promptement, comme on sait, sous

(1) « Ce misérable Pierre-Buffière, écrit le marquis, est sorti de l'ile de Ré pire cent fois qu'il n'y était entré, non qu'il y eût des camarades, mais par le laps de sa propre folie. Il s'est battu à La Rochelle où il n'a été que deux heures. J'ai eu des nouvelles de ce pauvre Grévin (le domestique dont nous avons parlé et qui accompagnait Mirabeau jusqu'à son embarquement), de Saint-Jean-d'Angely et du Puy ; il dit qu'il va sacrant, battant, blessant et vomissant une scéléralesse que rien de semblable. » — « Sans payer les frasques et la multitude de billets, écrit encore le marquis, il m'a mangé plus de dix mille livres depuis dix-huit mois où il a été presque toujours en prison... Les vilains billets de cet homme m'ont terriblement blessé l'âme, quoique bien préparée et accoutumée à le vomir. » ... « Il a, en sus de ses autres bonnes qualités, celle d'emprunter à toutes les mains : sergents, soldats, tout lui est égal. »

la direction de M. de Vaux, pour la déroute complète des forces insurrectionnelles. Ce devait être l'unique campagne du futur orateur ; ce fut même la fin d'une carrière militaire qu'il lui eût été avantageux de prolonger ; car il y eût trouvé peut-être l'occasion de dépenser utilement son exubérante activité de corps et d'esprit, et il avait certainement les qualités nécessaires pour s'y distinguer. « Ce que je suis le plus né, écrit Mirabeau dans une lettre du 11 septembre 1780, c'est homme de guerre. » — « Élevé dans le préjugé du service, dit-il encore dans une de ses lettres à Mme de Monnier, bouillant d'ambition, avide de gloire, robuste, audacieux, ardent et cependant très flegmatique, comme je l'ai éprouvé dans les dangers où je me suis trouvé, ayant reçu de la nature un coup d'œil excellent et rapide, je devais me croire fait pour le service... Quoique mon esprit, affamé de toutes sortes de connaissances, se soit tourné vers tous les genres, cinq années de ma vie ont été consacrées presque entièrement aux études militaires. Il n'est pas un livre de guerre dans aucune langue vivante ou morte que je n'aie lu ; je puis montrer les extraits de trois cents auteurs militaires, extraits raisonnés, comparés et commentés, et des mémoires de moi sur toutes les parties du métier, depuis les plus grands objets de la guerre jusqu'aux détails du génie, de l'artillerie et des vivres. » Exagérations à part, ce que Mirabeau dit ici de lui-même

est confirmé non seulement par le témoignage de son père, mais aussi par celui de ses chefs, de ceux qui l'ont vu de près dans la courte période de sa vie militaire. L'ancien major de la légion de Lorraine, le chevalier de Villereau, déclarait encore, en 1787, comme nous le raconte une lettre du marquis, « n'avoir pas connu d'homme né avec de plus grands talents que le comte de Mirabeau pour le métier des armes, si le temps l'eût rendu sage (1) ».

Dès la fin de l'expédition de Corse, nous voyons les dispositions du marquis à l'égard de son fils aîné se radoucir, grâce à la satisfaction que lui causent les lettres du jeune officier, au goût pour son métier et à l'attachement pour son corps que ces lettres respirent, grâce aussi au compte favorable qui est rendu de sa conduite (2).

(1) Le vicomte de Mirabeau, auquel nous consacrons une étude spéciale, eut la bonne fortune de rester au service beaucoup plus longtemps que son frère aîné et il y fit preuve, malgré ses vices désordonnés, de mérites réels. Au reste, les deux frères avaient de qui tenir à cet égard, parmi leurs ancêtres; et le préjugé de nos pères qui faisait du métier des armes la profession naturelle de la noblesse n'était point si déraisonnable. Les aptitudes militaires sont sans aucun doute celles qui se transmettent le plus facilement par l'hérédité.

(2) Le marquis de Mirabeau a déclaré depuis, qu'il avait longtemps ignoré « plusieurs choses désavantageuses à son fils » remontant au séjour de celui-ci en Corse. « Le duc de Nivernois, conjointement avec le bailli de Mirabeau, lui cacha, dit-il, une affaire infâme où il séduisit un homme pour avoir les mémoires qu'un prêtre du pays avait faits; il promit à cet homme de le bien payer et de lui rendre les mémoires. Cet homme écrivit pour se plaindre à feu M. Gérardi, officier dans le

« L'aîné, écrit le marquis le 12 avril 1770, semble vouloir sentir et rentrer dans la main. Il a montré une valeur et une intelligence distinguées. Quant au talent et à l'esprit, une tête active et huit heures de cabinet par jour. Il est peut-être unique, mais Dieu sait quelle tête nous verrons. A la requête de son chef j'avais demandé une commission de capitaine. M. de Choiseul m'accorda une compagnie de cavalerie (1). J'ai refusé net, ne voulant ni le désœuvrer, ni qu'il arrivât encore camarade dans un nouveau corps. En un mot, si je puis, je le veux sauver. Il aura la commission de capitaine dans la poche du chef, et sera employé dans l'état-major de ces légions où on n'a pas le temps de respirer. Si jamais je le sauve, celui-là sera une belle cure (2), et le drôle n'aura pas besoin d'être poussé et fera son chemin de lui-même. Ils vont passer en France et tout en lui ordonnant le transit incognito en Provence, je lui ai permis d'aller baiser la main à son oncle, à Mirabeau. »

Le « flibustier corse », comme l'appelle son père, revient, en effet, en France en mai 1770.

régiment Royal-Italien, qui informa le duc de Nivernois. » Nous n'avons pu contrôler cette allégation contenue dans un des mémoires manuscrits que le marquis de Mirabeau adressa en 1775 au ministre Malesherbes.

(1) Nous expliquerons plus loin quelle différence il y avait entre un capitaine de compagnie et un capitaine par commission.

(2) Le marquis écrit de même dans une lettre un peu postérieure adressée à son gendre du Saillant : « Celui-là, si je le sauve, sera l'enfant de mes soins. »

Habile déjà dans l'art d'utiliser rapidement des notions empruntées à ceux qui l'environnent, il a entrepris une histoire de Corse, dont il rapporte avec lui le manuscrit commencé (1). Mais ce n'est pas sur cette preuve d'énergie laborieuse, ce n'est pas non plus sur la bonne réputation qu'il s'est acquise pendant la campagne qu'il compte principalement pour rentrer tout à fait en grâce auprès de son père ; c'est avant tout sur l'intervention de son oncle. Il n'ignore pas la bonté que le bailli cache sous sa rude écorce de vieux marin ; et, avec une très grande adresse, il va essayer sur lui ses moyens de séduction, « jouer, comme dit son père, ses grandes marionnettes ». Le bailli, après avoir exercé les fonctions de général des galères de Malte, s'est retiré en Provence, accablé d'infirmités, pour s'y reposer des fatigues de sa belle et vaillante carrière, mais aussi pour y rendre service à son frère, en le suppléant dans la surveillance de la terre de Mirabeau, et en suivant de près les mille petits procès chicaniers qu'entraîne l'exploitation de cette terre. Dès ce moment, son temps, comme le revenu de ses commanderies, est à la discrétion de sa famille. Il a quitté très jeunes, et il connaît très peu jusqu'ici,

(1) Cette histoire de la Corse n'a jamais été mise au jour. Mirabeau, dans une de ses lettres de Vincennes, accuse son père d'en avoir empêché la publication. Nous avons de la peine à admettre ce reproche. Le marquis n'a pu empêcher son fils de publier par la suite des ouvrages beaucoup plus compromettants.

les deux neveux qui doivent avec un sans-gène égal abuser de son indulgence. Mais par la suite, à l'inverse du père, il préfèrera plutôt l'aîné au cadet. Il parlera souvent du premier en termes justement sévères, lorsqu'il en sera éloigné, mais il ne résistera jamais à son ascendant lorsqu'il l'aura accueilli près de lui. Mirabeau, quelque fautes qu'il ait commises, quelque négligence qu'il ait apportée dans ses procédés à l'égard de son oncle, ne fera jamais inutilement appel à la bourse de celui-ci, à son crédit sur l'esprit du marquis, à son influence dans la société provençale.

Voici comment le bailli raconte sa première entrevue avec son neveu revenant de Corse, entrevue dans laquelle l'oncle est conquis sur-le-champ :

Aix, 15 mai 1770.

Hier soir, cher frère, je fus tout surpris. Un soldat m'apporta un billet de M. de Pierre-Buffière qui me demandait mon heure pour me voir. Je lui fis répondre de venir.

J'ai été enchanté de le voir. Je ne sais si, comme l'on dit, j'ai la foire au cœur, mais le mien s'élargit beaucoup en le voyant. Je le trouvai laid, mais point mauvaise physionomie, et il a derrière ses coutures de petite vérole, et des traits qui se sont beaucoup changés, de l'air du pauvre feu comte (Louis-Alexandre de Mirabeau), dans l'attitude, le geste, l'expression, etc. S'il n'est pas pire que Néron, il sera meilleur que Marc-Aurèle, car je ne crois pas avoir jamais trouvé tant d'esprit. Ma pauvre tête en était absorbée.

Il me paraît te craindre comme le prévôt, mais il m'a juré qu'il n'y avait rien qu'il ne fît pour te plaire. Je l'assurai que, toi étant le meilleur des hommes dans tous les genres, tu ne serais sûrement pas mauvais père. Il m'avoua qu'il avait fait bien des sottises, mais il me dit qu'il avait été dans le désespoir. Il me paraît vouloir conserver la déférence, les égards qu'il doit à son colonel (M. de Vioménil), mais il dit qu'il est dur dans le propos. Il me paraît lié d'amitié avec le major, dont je n'ai pas retenu le nom, et me dit que ce major (c'est le chevalier de Villereau) voulait me voir en passant ici...

Il me paraît si fort craindre de te déplaire que ne voulant pas lui ôter le respect dû aux ordres paternels, et lui me demandant où il pouvait se remiser, et moi ne pouvant sans le faire connaître l'avoir avec moi, je lui conseillai d'aller attendre à Lambesc le passage de son régiment.

Je puis t'assurer que je le trouvai très repentant de ses fautes passées. Il me parut avoir le cœur sensible. Pour de l'esprit, je t'en ai parlé, et le diable n'en a pas tant...

Il a appris que tu devais venir. Comme je lui dis que ma jambe allait beaucoup mieux, et que j'espérais retourner bientôt à Mirabeau, il me demanda de me venir joindre pendant le séjour que son régiment fera au Saint-Esprit. Je désirerais fort en effet qu'il vînt m'y voir, et lui procurer le plaisir de voir la petite Cabris (1), qu'il me dit aimer de tout son cœur. Je te le répète, cher frère, tu me feras le plus grand plaisir de lui donner cette permission. Il me dit d'un air qu'il est difficile de jouer qu'il n'osait espérer que tu voulus bien l'y voir, mais qu'il tâcherait de le mériter. Je t'assure de plus qu'il me raisonna très sensément sur la Corse et sur tout. Je commence à en espérer beaucoup, et, s'il est bon, il sera excellent.

(1) C'est la seconde sœur de Mirabeau récemment mariée en Provence.

Le marquis, un peu étonné des expressions de son frère, répond cependant en accordant la permission qui lui est demandée :

Tu juges bien, écrit-il, que ce que tu m'as dit de ce jeune homme me fait bien grand plaisir. Quoique un bon cœur soit un outil de dupe, toujours est-il que ce qui te conviendra me conviendra sûrement et c'est une grande avance. Tu l'as vu dans son beau, car il est séduisant quand sa tête le lui permet ; mais l'épreuve à laquelle tu vas le mettre te donnera lieu de le pénétrer et de le circonscrire. Je lui donne donc par ma réponse permission de t'aller faire sa cour, et de demeurer auprès de toi quand tu le lui permettras, ainsi que ses supérieurs ; bien entendu qu'il n'y sera pas à mon arrivée, car plus il me craint, moins je dois me laisser approcher jusqu'à ce que j'aie certitude qu'il est capable de tenir sa tête à deux mains.

Quand il en sera là, je lui permettrai Versailles, et non Paris.

Cependant l'enthousiasme du bailli va croissant à mesure qu'il revoit son neveu davantage :

Pierre-Buffière est de retour ici, dit-il dans une lettre du 21 mai... Il est chez l'abbé Castagny (1), qui a une maison propre à un incognito à la porte Saint-Louis où je vais régulièrement soir et matin me promener... Il ne fait que se promener avec moi, et dîner et souper avec l'abbé, puis travailler. Dès que mon cuisinier, qui est pour

(1) L'abbé Castagny est un ancien homme d'affaires du marquis de Mirabeau, fort estimé par lui comme agriculteur, et qui était resté très attaché à la famille.

affaire à lui à Marseille, sera de retour, j'enverrai M. de Pierre-Buffière à Mirabeau...

Je te le répète, ou c'est le plus habile persifleur de l'univers, ou ce sera le plus grand sujet de l'Europe pour être pape, ministre, général de terre ou de mer, chancelier, et peut-être agriculteur. Tu étais quelqu'un à vingt-deux ans, mais pas la moitié, et moi qui cependant sans être grand' chose étais quelque chosette alors, je t'avoue sans modestie, ni fausse vanité, que quand j'ai arraché des créoles que je n'étais pas Européen, je n'étais pas digne de jouer auprès de lui le rôle de Strabon auprès de Démocrite.

Il vient dans cette promenade du matin de me lire l'avant-propos d'un histoire de Corse, qu'il prétend ne contenir que les quarante dernières années, mais où il met en précis l'antécédent de cette époque. Je t'assure qu'à vingt-deux ans tu n'en aurais pas tant fait, et moi à quarante je n'en aurais pas su faire la centième partie. J'y ai trouvé des principes clairs et dictés par une tête pleine d'élévation, de feu, de nerf et de génie, et par un cœur ferme, fort et bon.

Tu connais la tête carrée de l'abbé Castagny. Il ouvre des yeux, et puis il pleure de joie. Quant à moi cet enfant, m'ouvre la poitrine. Ce qui me fait encore penser du bien de lui, c'est que je lui trouve des défauts, ce qui me fait croire que je ne m'aveugle pas sur son compte.

Il d sait à l'abbé qu'on l'avait mal pris dans son enfance, et que le chevalier de Villereau, major, l'avait pris par la douceur et le raisonnement et lui avait fait voir dans une bonne conduite un nouvel ordre de choses. Il lui ajouta que son oncle ferait de lui ce qu'il voudrait.

Une fois admis dans l'intimité de son oncle, Mirabeau est attentif à saisir et à flatter les petites faiblesses de ce digne homme. Il lui persuade

qu'il a pris un goût bien décidé pour la marine, « comme étant le métier qui met le plus en évidence les talents de chacun ». Il insinue que le bailli « a fait rudement de tapage dans ce métier-là ». Il déclare partager complètement les idées favorites de son oncle sur les avantages du régime féodal, ce qui est assez piquant de la part du futur tribun de la Constituante. « Tu le trouveras, écrit le bailli au marquis le 23 août 1770, si tu tentes de découvrir ses idées, pensant comme moi, c'est-à-dire sauf respect d'une façon diamétralement opposée à celle qu'étale le sieur Dupont (1) dans ses *Ephémérides*, relativement à l'ordre féodal, qu'il regarde ainsi que moi comme le seul qui puisse empêcher une monarchie d'être un despotisme oriental, parce qu'il sait ainsi que moi que cette espèce de respect, attaché à des races dont plusieurs se tiennent entre elles et font une sorte de tribu, est le seul qui puisse mettre en considération un homme à qui la plus vile portion de l'humanité a persuadé continuellement sa toute-puissance. » Le bailli nous représente enfin le jeune homme armé d'un crayon, dans les entretiens qu'ils ont ensemble, et prenant des notes sur ses tablettes pendant que lui-même parle (2).

(1) Dupont de Nemours, le célèbre économiste ami de Turgot et l'un des disciples du marquis de Mirabeau.

(2) Indépendamment du désir qu'il pouvait avoir de flatter ainsi son oncle, Mirabeau était un grand preneur de notes. Il a toujours eu pour principe de s'assimiler autant que possible les

Aussi l'oncle continue-t-il de plus belle à plaider pour son neveu, avouant qu'il lui paraît facile à rendre présomptueux en raison même « de sa supériorité de génie sur presque tout ce qui est de son âge », et de son absence complète de timidité ; que « son enfantillage forme un singulier contraste avec des réflexions et des écrits qui paraîtraient ceux de Locke » ; que son exubérance est « terrible »; mais assurant que « cette verdeur deviendra sève », que « pour le cœur il n'a rien vu de louche », que « si le jeune homme a bien de la peine à se soumettre aux autres brides de l'humanité », il entend parfaitement la raison ; faisant valoir, ce qui doit particulièrement toucher le marquis, l'ardeur avec laquelle son fils, envoyé à Mirabeau pour faire connaissance avec la terre patrimoniale de la famille, travaille à se mettre les détails de culture dans la tête, et dresse « des plans de campagne » contre les inondations de la Durance ; reportant enfin le bien que disent de lui ceux qui l'ont vu depuis son retour en France, notables d'Aix, domestiques ou paysans de Mirabeau. Le bailli, pour conclure, fait observer à son frère qu'un excès de rigueur peut être nuisible; il le prie d'abord de marquer à son fils dans ses lettres une « diminution de tension » ; il lui demande ensuite, une fois que le marquis a re-

idées et même les écrits d'autrui. C'était son instinct naturel ; et son père l'appelle quelque part avec une originalité expressive « la pie des beaux esprits, et le geai des carrefours ».

noncé à son projet de venir en Provence, où se fût opérée la réconciliation, d'accueillir à son foyer l'enfant prodigue, ne fût-ce que pour l'étudier de plus près. « Je sens bien, concède-t-il, qu'il peut y avoir un peu de prévention de ma part, car je ne saurais sentir paternité que vis-à-vis de tes enfants. » La vérité, c'est que la présence de Mirabeau exerce sur son oncle une sorte de charme ; le ton des lettres de celui-ci se refroidira brusquement après le départ de son protégé. Il découvrira alors, il est vrai, que le bon apôtre, non content de lui extraire le plus d'argent possible, pour satisfaire à ses besoins les plus urgents, et payer, soi-disant, ses dettes anciennes, a contracté de nouvelles dettes durant son séjour en Provence, lesquelles, naturellement, retombent sur la bourse de l'oncle.

Le marquis, attaqué comme nous venons de le voir, ne demande pas mieux au fond que de se laisser convaincre ; il a toute confiance d'ailleurs dans le salutaire effet que doivent avoir sur son fils l'exemple des vertus du bailli, et le contact seul de ce modèle d'honneur et de générosité. Mais il est un peu plus circonspect dans la circonstance, et, somme toute, plus clairvoyant que son frère ; et il lui oppose d'abord des arguments fondés sur une connaissance plus intime du caractère du jeune homme.

J'ai commencé, écrit-il le 29 mai 1770, à en espérer dès

la première lettre où il lâcha le mot : *gémir de mes fautes*, car jusque-là tout le monde avait tort avec lui ; mais, par saint Jean, ne lui passe pas ses apologies, ou il te pètera dans la main ; et prends garde aussi, si tu veux le mener dans le grand, qu'il ne mène ta bourse dans le vide.

Quant à moi, Alexandre-Louis m'a éduqué et je ne m'y tierai que de bonne sorte. Au reste, pour manger dans la main c'est le premier homme du monde. Tu dis qu'il me craint, mais il va à l'abordage d'une manière qui m'étourdit toujours : ce n'est pas que je ne pense qu'il en retient encore davantage, car sa tête est un moulin à vent et à feu. Son imperturbable audace lui servira pour sa fortune, si une fois il n'est plus fol, mais je ne veux pas en tâter, et je ne fus jamais de l'avis de pères et fils camarades. Cependant comme il est juste et utile qu'il te respecte, comme il le doit, et qu'il connaisse ton pouvoir sur moi, je réponds, comme tu verras, par la lettre ci-jointe, fort en détail à une qu'il m'écrit... Au reste, je lui ai toujours écrit de la sorte, sans morgue, ni affectation, et dans tous les cas, sans plaindre ma peine... Si tu continues et persistes à en être content, je te prépare un cadeau à lui faire, c'est d'obtenir qu'il prenne notre nom (c'est-à-dire qu'il cesse de porter le nom de Pierre-Buffière).

« A l'égard de Pierre-Buffière, écrit encore le marquis quelques jours après, je m'en rapporte plus à toi qu'à tout le reste du monde, mais tu ne trouveras pas mauvais que j'aille plus lentement en besogne. Il ne faut pas qu'il marche sitôt sur sa longe. » En signe de retour à de meilleurs sentiments, le marquis demande que son fils se mette à étudier l'économie politique sérieusement. « Je

lui marquai, dit-il, comment il est indispensable, s'il veut porter mon nom, qu'il sache à fond ma science... Son ignorance ou me calomnierait, ou le rendrait méprisable. Ordonne-lui (c'est à son frère que le marquis s'adresse) de s'appliquer à cette science, et de la savoir à fond ; tu ne saurais croire combien elle asseoit le cœur et met l'esprit à l'aise. » Le marquis expédie donc en Provence de quoi fournir aux études ambulantes de son fils : c'est-à-dire un catéchisme économique qu'il vient de composer, avec la copie d'une petite tâche, donnée quelque temps auparavant à une des sœurs de Mirabeau, Mme du Saillant, laquelle avait dû aussi s'initier à l'économie politique, selon Quesnay.

Ces moyens d'instruction ne paraissent pas avoir été beaucoup mis en usage par celui auquel ils étaient destinés. Quoi qu'il en soit, au bout de trois mois d'épreuve, passés auprès du bailli, le marquis se décide enfin à appeler son fils en Limousin, au château d'Aigueperse, résidence seigneuriale de la baronnie de Pierre-Buffière, où lui-même se trouve alors. Mirabeau part au mois d'août 1770, muni d'instructions que son oncle a pris la peine de rédiger pour lui ; il prend la poste, et malgré deux accidents de cheval, « horions nécessaires à l'exubérance, comme le régime à la ténuité », dit le marquis, il rejoint son père assez rapidement.

« Je le reçus, raconte celui-ci, avec bonté et

même attendrissement. » Et après avoir rapporté un long entretien où il a traité avec son fils de toutes les questions qui intéressent la famille, il ajoute :

J'ai bien élargi ses idées, et en effet je vois que mon homme ou allonge le nez et fiche les yeux en terre, ou tourne brusquement la tête, signal l'un de réflexion et émotion de sa faculté de par delà, l'autre de surprise et de désarmement. Je fais succéder l'un à l'autre pour manier la bouche de cet animal fougueux : au reste, me doutant bien qu'il va de son côté à la découverte, j'en use avec lui comme avec tous finots du monde, je me relâche et me découvre plus que jamais.

A cela près, à peine je l'ai eu considéré et écouté un peu de temps que j'ai dit : *Or sus, voici encore un Mirabeau tout craché, c'est-à-dire un être fort incommode, homme d'esprit d'abord et de mérite ensuite sur le pavé. Adieu projets de fortune, etc., c'est la fable du pot au lait.* Il ne faut pas avoir l'œil fort fin pour juger que le service militaire lui est encore bon, mais même nécessaire, et trois ou quatre à la fois si l'on pouvait... Que diable ferait-on de cette exubérance sanguine ? Quel est le terrain assez large pour lui ? Je ne connais que l'impératrice de Russie avec laquelle cet homme pût être bon encore à marier (1).

Une lettre un peu postérieure du marquis nous montre le bon accord tout à fait rétabli entre le père et le fils. Détail curieux, cette lettre est, dans le recueil où le marquis fait soigneusement trans-

(1) Cette phrase répond à certain projet de mariage que le bailli avait ébauché pour son neveu.

crire sa correspondance, copiée de la main de celui même qui en est en grande partie l'objet. Mirabeau sert à ce moment de secrétaire à son père. « J'espère, dit celui-ci, que ce sera un bon enfant, d'où s'ensuit un bon homme. » Il faudra seulement le « désoudarder » un peu. « Un homme n'est qu'un coupe-choux quand il ignore qu'il ne faut nasiller qu'au cloître (1). »

Désormais Mirabeau, rentré en possession de son nom, cela va sans dire, sera près de deux ans et jusqu'à son mariage l'homme de confiance de son père. C'est une nouvelle période dans sa vie, et non pas une des moins curieuses.

(1) Le bailli reprochait aussi à son neveu, quand il était encore en Provence auprès de lui, son ton de lieutenant d'infanterie.

II

MIRABEAU HOMME DE CONFIANCE DE SON PÈRE. — L'INSTITUTION DU TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES DE PIERRE-BUFFIÈRE. — DÉMÊLÉS D'UN FUTUR TRIBUN AVEC SES VASSAUX DE PROVENCE. — LE MARIAGE DE MIRABEAU.

§ 1. — Mirabeau homme de confiance de son père. — L'institution des prud'hommes de Pierre-Buffières.

L'été de l'année 1770 est, pour le marquis de Mirabeau, un moment de crise dans ses rapports avec sa femme. Ceux de nos lecteurs qui ont présente à l'esprit la première partie de ces études se rappellent que la marquise de Mirabeau, à la suite d'un compromis passé entre elle et son mari, par devant le ministre Bertin, s'était engagée à demeurer, sans en sortir, dans un couvent du Limousin à son choix ; c'est à Saint-Junien qu'elle a fixé son séjour, et qu'elle se trouve en cette année 1770. La mère de la marquise, Mme de

Vassan, encore en possession de la majeure partie des biens promis à sa fille par contrat de mariage, est arrivée à une grande vieillesse, et presque tombée en enfance ; elle souffre d'ailleurs, en ce moment, au château du Saillant où elle s'est retirée chez l'aînée de ses petites-filles mariées, d'une maladie grave qui fait présager sa fin prochaine. C'est en vue de cette éventualité que le marquis prolonge son séjour en Limousin. L'ouverture de la succession de Mme de Vassan va amener entre les deux époux séparés de nouveaux démêlés au sujet de la jouissance des biens que cette succession comprend. Loin d'écarter son fils de ces démêlés, le marquis va précisément se servir de lui comme négociateur et intermédiaire entre lui et sa femme.

La division de la famille est alors complète. Les querelles des parents favorisent chez les enfants une malsaine rivalité dont l'intérêt est le principal mobile. Il s'agit d'obtenir soit du père, soit de la mère, dans le présent ou dans l'avenir, le plus d'avantages pécuniaires possible. Le patrimoine du père est, il est vrai, grevé de substitutions dont nous expliquerons plus loin la portée. Mais la fortune de la mère est absolument libre ; et la marquise, toujours occupée à rédiger, à déchirer et à recommencer des testaments, va faire briller l'espoir de sa succession comme le prix offert à ceux de ses enfants qui embrasseront sa cause. A l'époque où Mirabeau revient au foyer paternel,

l'aînée de ses sœurs mariées est, de même que son mari, au mieux avec le marquis de Mirabeau. M. et Mme de Saillant partagent, une partie de l'année, à Paris et au Bignon, la maison de leur père et beau-père ; en Limousin ils suivent ses affaires et soutiennent ses intérêts. C'en est assez pour qu'ils aient encouru de la part de la marquise de Mirabeau une suspicion qui se changera bientôt en haine violente. La seconde fille mariée du marquis, Mme de Cabris, qui est établie en Provence, éprouve une vive jalousie contre sa sœur, mieux traitée qu'elle dans son contrat de mariage : elle rend bien à tort son père responsable de cette différence de traitement (1), et fait des avances à sa mère en vue de s'assurer un ample dédommagement sur la fortune de celle-ci. Quant à Mirabeau lui-même, il en veut à M. et Mme du Saillant de leur situation privilégiée auprès de son père ; il se souvient, non sans amertume, du rôle de mentor que son beau-frère a joué à son égard lors de l'équipée de Saintes. Mais comme il se rend fort bien compte que l'appui et la bienveillance du marquis lui sont avant tout nécessaires pour ses débuts dans la vie, il dissimulera, et ménagera habilement les préventions paternelles, il provoquera même la mission qui va lui être donnée vis-à-vis de la marquise, avec d'autant

(1) Le marquis de Mirabeau n'avait pu obtenir de Mme de Vassan, en faveur de sa dernière petite-fille, les mêmes avantages qui avaient été accordés à Mme du Saillant.

moins de scrupule qu'il ne s'est jamais beaucoup soucié de sa mère jusqu'ici, sauf pour lui demander de l'argent, quand il ne pouvait s'en procurer ailleurs (1).

Mme de Vassan meurt au château du Saillant le 4 novembre 1770. Elle laisse un testament qui réserve la jouissance d'une de ses terres à la marquise de Mirabeau, le surplus des biens tombant dans la communauté de sa fille et de son gendre, et restant par conséquent sous l'administration du mari, chef de la communauté. Ce testament ne satisfait pas plus le marquis de Mirabeau que sa femme. Son application, comme nous l'avons montré précédemment, va même devenir entre les deux époux le point de départ de leurs furieux procès (2). C'est le jeune comte qui se charge de conduire sa mère auprès de Mme de Vassan mourante ; et continuant la négociation qu'il a commencée dans une première entrevue, il s'efforce à cette occasion de sonder les dispositions de la marquise, et d'arrêter ses projets offensifs.

« Ton neveu, écrit le marquis au bailli le 13 novembre 1770, a fait et fait encore un bon début des épines de la vie domestique. Dans la première journée où il vit sa mère, il en revint

(1) La marquise se plaint, en août 1770, que son fils ne lui ait pas écrit depuis plus d'un an.

(2) Voir *Les Mirabeau*, t. II, chap. XXVII : Un mauvais ménage sous l'ancien régime.

malade de toutes les violences qu'il s'était faites. Juge ce que ç'a été quand il a fallu la recevoir et l'amener au Saillant et y devenir témoin de ses fureurs, et confident de ses extravagances (1). Il s'est toutefois très bien conduit, et il a conçu estime et vénération pour sa sœur, et une amitié si confiante et si pleine d'estime pour son beau-frère qu'il dit ne pouvoir expier le tort qu'il leur faisait dans sa tête. » Nous verrons ce qu'il faut penser de la sincérité de ces déclarations de Mirabeau. Loin d'apporter, dans l'entremise délicate qu'il a acceptée, la modération et la réserve qui constituaient pour un fils le devoir le plus élémentaire, le jeune homme, pour plaire à son père, s'exprime sur le compte de sa mère dans des termes tout à fait choquants. « Il ne me dit à moi autre chose, écrit le marquis, le 18 novembre 1770, sinon qu'il n'y aurait jamais de tenue dans cette tête-là, mais qu'il se chargeait du premier bond de lui faire faire tout ce qu'on voudrait ; mais à son beau-frère il dit qu'il avait failli crever d'indignation et de contrainte surtout de l'injustice de sa mère envers sa sœur... De là il résulte, ajoute le marquis, qu'il a *jaugé* sa mère, et qu'il est capable de la décider, chose nécessaire pour qu'une mienne colique n'abîme pas ma famille. »

(1) C'est à ce moment que la marquise de Mirabeau, selon la citation déjà empruntée par nous à une lettre de son fils, décharge un pistolet sur lui, de fureur d'un mot de conciliation qu'il lui avait dit.

Nous avons ici un exemple du langage que le marquis autorise et encourage chez son fils. Le bailli, sans s'en douter, donne à son frère une bonne leçon dans une lettre de cette époque, où il lui dit incidemment : « Tu sens qu'on ne parle pas à un fils de sa mère sur un certain ton. » C'est à ses dépens que le marquis apprendra bientôt ce qu'il en coûte de ruiner chez un fils le respect pour une mère, même telle que la marquise de Mirabeau ; et il aurait pu pressentir dès ce moment l'atteinte qu'il portait ainsi au respect du comte pour lui-même. Le jeune homme, informé un jour par les confidences de sa mère, que la marquise compte faire valoir, parmi ses griefs, les anciennes irrégularités de conduite de son mari, et notamment l'existence, assez peu prouvée d'ailleurs, de bâtards nés de lui, avertit son père de parer à cette attaque « sauf la récrimination ». « La phrase de mon fils m'a fait rire, écrit à ce propos le marquis à son gendre du Saillant..., ce ris-là vous montre que je suis blasé, et qu'en tout état je puis tout savoir et tout entendre. » En vérité, le père qui prenait en riant une pareille plaisanterie de la part d'un fils de vingt et un ans, ne méritait pas le reproche qui lui a été adressé de se faire une idée exagérée de l'autorité et de la dignité paternelles.

Nous ne suivrons pas davantage Mirabeau dans sa mission diplomatique. En définitive, la marquise, sans renoncer à consulter avocat sur avocat,

dut ajourner pour quelque temps, faute d'argent, sa résolution de plaider. Quant au comte, il avait obtenu le résultat qu'il cherchait. Son père commençait déjà à chanter ses louanges. « Le temps, écrit le marquis à ce moment, l'a déjà corrigé de tant de choses que je dois en espérer beaucoup. » Mais avant de rappeler son fils à Paris, où il était retourné lui-même, le marquis tenait à lui faire commencer son apprentissage de grand propriétaire foncier dans les terres du Limousin, provenues de la succession de Mme de Vassan. L'année 1770 avait été, pour cette province très pauvre, une année de disette. « J'ai fait acheter, expose le marquis le 18 novembre 1770, trente quintaux de riz, et je vais ouvrir des travaux à ces pauvres gens. Mon fils sait que je l'ai destiné à débuter en homme : il a déjà des ordres, il doit manger à la tête de leur énorme table, vivre des mêmes mets, les animer, les soutenir, etc... »

Mirabeau devait encore poursuivre en Limousin une œuvre plus ambitieuse, et qui répondait encore mieux aux préoccupations favorites du chef de l'école physiocratique. « Excité par le plaisir de se voir un fils qui était un homme », le marquis avait résolu de se servir de lui pour établir, parmi ses vassaux de la baronnie de Pierre-Buffière, ce qu'il appelait un *tribunal de conciliation*, c'est-à-dire une institution ressemblant à la fois aux justices de paix créées plus tard par la Constituante, et aux conseils des prud'hommes qui fonctionnent

aujourd'hui entre chefs d'industrie et ouvriers. Huit arbitres conciliateurs devaient être élus dans les huit paroisses de la baronnie. Ces arbitres ne pouvaient évidemment constituer une juridiction à côté de la justice ordinaire. Ils ne devaient être appelés à se prononcer que sur des affaires spontanément apportées par les parties. Au cas où ils n'auraient pas réussi à amener une conciliation dans une affaire de ce genre, le marquis s'engageait à supporter les frais de défense devant les tribunaux de la partie qui aurait accepté la sentence des arbitres.

Grâce au zèle du jeune comte, qui manifeste beaucoup d'ardeur pour le projet de son père, et au concours officieux des curés (1), les élections eurent lieu dans les huit paroisses ; le choix des électeurs se porta sur des bourgeois notables, voire même, dit le marquis, sur des gentilshommes fort à leur aise, et le nouveau tribunal populaire fut

(1) Mentionnons ici l'éloge très vif que fait Mirabeau d'un de ces curés de campagne ; les éloges à une telle adresse sont rares sous sa plume : « Imaginez-vous, écrit-il à son père, un vieillard à tête grise, curé sans vicaire de plus de six cents communiants, et pourvu, de l'aveu de ses confrères, du plus mauvais bénéfice de la terre, à qui l'on a offert plusieurs fois un bénéfice meilleur et qui n'a jamais voulu quitter ses ouailles. Tous ses paroissiens le bénissent, et c'est d'eux que je tiens ce que je vous dis. Sous l'écorce la plus sauvage et le masque le plus bourru, je demêlai bientôt la candeur de cet homme... Cinq ou six gros bourgeois et le subdélégué m'ont dit : Monsieur, ces gens-ci se battaient autrefois pour un oui et pour un non, et étaient en guerre avec ceux de Saint-Paul. Depuis que cet homme est ici tout est en paix. »

inauguré le 10 février 1771 dans des conditions qui valent la peine d'être rapportées (1). C'est à l'issue de la messe du Saint-Esprit, célébrée à la chapelle du château d'Aigueperse, que le bureau de conciliation est introduit par le comte, avec l'escorte des gardes en habits de cérémonie, dans le grand salon du château, autour d'une grande table couverte d'un tapis vert, où chacun prend sa place, non sans s'être respectivement salué de droite à gauche, suivant la coutume. Une foule d'habitants des huit paroisses assiste à la cérémonie. « Je crois, dit judicieusement un narrateur (2), qu'ils n'y entendirent pas malice. » Le jeune comte commence par donner lecture d'une lettre adressée par son père « à ses chers amis, parents, vassaux et habitants. « Cette lettre tour à tour narquoise, familière, sentimentale et religieuse se termine par la pompeuse péroraison que voici, laquelle, d'après Mirabeau, fit venir les larmes aux yeux de l'assistance :

Vous m'aiderez, ô mes honorables amis, à devenir

(1) Le procès-verbal de cette inauguration a été inséré avec lettres et commentaires à l'appui dans le journal du marquis de Mirabeau, *Les Ephémérides du citoyen*. M. Lucas de Montigny a reproduit en appendice, au tome Ier des *Mémoires de Mirabeau*, l'article des *Ephémérides*. Voir sur l'incident que nous racontons, et sur un autre incident de la jeunesse de Mirabeau, relatif à ses démêlés avec les vassaux de son père en Provence, une leçon au Collège de France de M. Louis de Loménie, recueillie dans la *Revue des cours publics*, en janvier 1871.

(2) Le narrateur n'est autre que l'ancien gouverneur de Mirabeau, Poisson.

citoyen de votre contrée. Oui, votre équité, votre bonté, vos lumières auront de dignes fruits, l'exemple de la première baronnie de la province encouragera de pareils établissements dans d'autres terres qui auront les mêmes besoins. On se souviendra de la petite part que j'ai eue à ce grand bien : que j'en eus la première idée ; que mon fils en fit la première ouverture ; qu'il eut le bonheur d'assister à la première assemblée ; ... et les enfants de vos enfants, venant siéger dans cette même salle que vous allez honorer aujourd'hui, rencontreront de petits pâtres qui, figurant une tête sur l'écorce fraîche d'une branche de châtaignier, la planteront dans le gazon et la mettront à l'ombre en disant que c'est là Victor (c'est le prénom du marquis de Mirabeau) qui inventa les prud'hommes qu'on respecte tant.

Après la lecture de la lettre du marquis, Poisson, l'ancien gouverneur de Mirabeau, devenu régisseur des terres de la famille en Limousin, et appelé à ce titre à présider le bureau de conciliation, prend la parole et adresse à son élève un discours où l'éloge du père se mêle à celui du fils. Le jeune comte ne peut guère se dispenser de parler à son tour ; mais, après la lettre de son père et la harangue de Poisson, il croit devoir être très bref. Telle qu'elle lui est rapportée, cette allocution satisfait fort le marquis, « d'autant plus, dit-il, que le laconisme n'était pas ce que nous craignions autrefois pour lui ». Vient ensuite une audience dans laquelle un certain nombre d'affaires sont examinées. Enfin, la cérémonie se termine par un bon repas. « On y demanda, écrit

Poisson au marquis, permission de boire à la santé de l'instituteur du bureau qui ne mérita jamais mieux le titre de conciliation que sur la fin du repas, où tout le monde s'embrassait fraternellement, pèle-mêle, à droite et à gauche, et se faisait réciproquement protestations chaudes. »

Laissons là les tirades philanthropiques et solennelles. La création du marquis de Mirabeau et de son fils n'en reste pas moins louable non seulement par le sentiment qui l'a inspiré, mais aussi par l'utilité pratique qu'elle pouvait présenter. Elle se produisait à propos dans un moment où le Limousin était placé sous l'administration féconde d'un intendant, confrère en physiocratie du marquis de Mirabeau; où tant d'efforts heureux étaient tentés par Turgot pour améliorer la condition misérable de ses habitants. Peut-être, cependant, l'esprit d'égalité était-il déjà trop développé, même dans cette région de la France, pour que les bienfaits d'un seigneur ne fussent pas accueillis avec une certaine défiance. Au reste, l'essai du tribunal de conciliation, qui paraît avoir passablement réussi d'abord (1), fut malheureusement interrompu assez vite à la suite du jugement qui sépara de corps et de biens, en

(1) Une lettre du marquis de Mirabeau, adressée aux prud'hommes eux-mêmes, constate que, dans la première année d'existence de ce tribunal, plus de cent affaires lui furent soumises. Un grand nombre d'affaires furent en outre accommodées dans le même espace de temps par chaque prud'homme individuellement.

1781, le marquis de Mirabeau et sa femme, et rendit par conséquent à la marquise la jouissance de la terre de Pierre-Buffière.

Le succès de Mirabeau en Limousin, dans une entreprise qui tenait si fort au cœur de son père, devait redoubler les bonnes dispositions de celui-ci à son égard. Nous voyons, en effet, la satisfaction paternelle du marquis se changer bientôt en un enthousiasme presque aussi vif que celui du bailli, lors du séjour de son neveu en Provence. « Je vois, écrit-il dans ses lettres de cette époque, que mon fils mérite maintenant que je traite avec lui par la confiance..... *L'âme immense* de Mme de Pailly en conçoit de grandes choses.... C'est *le démon de la chose impossible,* à quatre heures du matin à cheval, le premier de janvier, dans ces fondrières et montagnes, et son cœur s'est beaucoup épanoui en recevant des bénédictions; il a dit : *J'aurai une bonne année.* Je savais bien que c'était un esprit qu'il fallait occuper, et non pas exercer, le drôle fait de la bonne besogne. Compte, cher frère, que mon intention n'est pas de le chambrer; et si je le retiens, c'est par raison donnée en lui disant qu'à son âge, il ne convient pas qu'il reçoive des compliments pour être capitaine (1). » Il paraît qu'il était presque honteux pour un jeune homme

(1) « Le contentement, dit encore le marquis, que j'ai du zèle et de la conduite de mon fils dans les besognes que je lui ai confiées, me donne une *respiration de succès.* » De son côté, le comte écrit alors à son oncle qu' « il respecte et chérit son

de qualité, sous l'ancien régime, de n'être capitaine qu'à vingt-deux ans. Le marquis, nous l'avons vu, n'avait point voulu acheter à son fils une compagnie de cavalerie, comme on le lui avait proposé quelques mois auparavant. Il désirait d'abord éviter cette dépense, sa fortune étant déjà fort obérée. De plus, il n'y avait point de compagnie vacante dans la légion de Lorraine ; et il ne voulait pas que son fils quittât le corps où, disait-il, « on le lui avait sauvé ». Il avait donc demandé pour lui une commission de capitaine à la suite, faveur qui s'obtenait assez couramment et sans bourse délier. La méfiance qu'il éprouvait pour le caractère du jeune homme ayant disparu, il n'en avait mis que plus d'instance dans ses sollicitations (1).

père chaque jour davantage ». Le père et le fils sont donc les meilleurs amis du monde, absolument comme s'ils n'avaient jamais eu et ne devaient jamais avoir maille à partir ensemble.

(1) Nous reproduisons ici la plus grande partie d'une lettre de sollicitation adressée par le marquis de Mirabeau au duc de Choiseul, ministre de la guerre. Cette lettre, dont nous devons la communication à M. Rathery, répond à un des reproches que Mirabeau a dirigés ensuite contre son père, celui de n'avoir jamais rien fait pour son avancement au service.

« J'ai voulu connaître mon fils, écrit le marquis, je l'ai vu, connu et suivi, j'ai vu que son esprit s'était redressé et son cœur développé, qu'il avait d'ailleurs acquis toutes les connaissances possibles dans le canton où il s'était trouvé, et que cela, joint à beaucoup de zèle et de l'esprit de son métier, pouvait en faire un bon officier. Dès lors, je pris la liberté de vous faire rappeler la parole que vous m'aviez donnée, et l'on ne m'a jamais manifesté que beaucoup d'opposition de votre part. Je crains surtout d'être impatient, Monsieur le Duc, mais avant de renoncer au droit de mon fils à l'avancement courant dans la

Après quelque retard, le brevet attendu est enfin expédié ; Mirabeau est nommé capitaine de dragons, et il reste, conformément au vœu de son père, attaché à la légion de Lorraine, qui comprenait à la fois, avons-nous dit, infanterie et cavalerie. Le marquis se décide alors à le faire revenir à Paris, bien qu'il ait protesté, fort peu de temps avant, qu'aucun de ses fils n'y rentrerait avant vingt-cinq ans. Il déclare maintenant « qu'un jeune homme d'esprit et de cœur ne peut donner dans les panneaux qui déplument les oiseaux niais du pays » ; et pour « se laver, suivant son expression, du soupçon de vouloir faire de son aîné un philosophe », il le fait, sans délai, présenter à la cour. C'est avec beaucoup de verve et d'entrain qu'il raconte au bailli les courses du jeune comte à à Versailles :

Ton neveu, écrit-il le 20 mars 1771, est trois jours par semaine à Versailles ; il n'usurpe rien et aveint tout, attrape les entrées partout (1). Tout le monde est son parent, les Guemené par les Carignan, les Noailles le portent ; ils le trouvent fou comme un jeune braque.

carrière de ses pères, avant de consentir à son découragement, et peut-être au tort qu'il me fera de penser que, prompt à le punir autrefois, j'ai négligé de l'appuyer depuis ; avant d'encourir moi-même le blâme public d'avoir voulu faire de mon fils un philosophe, j'ai cru devoir vous le rappeler encore, vous représenter que mon fils a vingt-deux ans tout à l'heure, un nom, quelque talent, du service autant qu'on en peut avoir à son âge, qu'il n'a jamais pu être noté que pour des travers d'enfance, et qu'enfin la demande d'une commission de capitaine n'est, je crois, une demande hors de mesure à aucun égard. »

(1) Il faut placer à ce moment un mot assez plaisant de Madame

Mme de Durfort dit qu'il démonterait la dignité de toutes les cours nées et à naître, mais ils trouvent qu'il a plus d'esprit qu'eux tous, ce qui n'est pas habile. Quand on me dit pourquoi je le laisse aller si jeune à Versailles, je réponds : Là, du moins, il n'extravaguera qu'en bonne compagnie soi-disant ; tant que je l'ai vu à gauche, je l'ai caché, sitôt que je le trouve à droite, il a son droit. Au reste, depuis cinq cents ans, on a toujours souffert des Mirabeau qui n'ont jamais été faits comme les autres, on souffrira encore celui-ci. Je te promets en outre que celui-là ne descendra pas le nom.

« Il est aussi entrant que j'étais farouche », dit encore le marquis dans une autre lettre. Le père, cependant, ne se contentait pas de laisser fournir au jeune homme « sa coûteuse carrière » à Versailles. Il le conduisait lui-même chez les amis notables de la famille, et entre autres chez Mme de Rochefort, où il nous le peindra plus tard rétrospectivement « prenant le vieux comte de Maurepas par le bouton de son justaucorps, dès la première fois où il lui fut présenté ». Il fallait aussi songer à l'occuper. Une tête comme celle de *M. l'Ouragan*, c'est le mot du marquis, ne pouvait s'accommoder longtemps de l'oisiveté au logis paternel ou à Versailles. D'ailleurs, à ce régime, les rapports entre le père et le fils n'eussent pas tardé à se gâter.

Elisabeth à Mirabeau, cité par celui-ci dans les *Lettres de Vincennes*. Lorsque le jeune comte fut mené chez elle et qu'elle aperçut son visage couturé de petite vérole, la princesse, alors enfant, lui demanda naïvement, aux rires de toute l'assistance, s'il avait été inoculé.

Le marquis commence assez vite à se fatiguer de la vie commune avec son turbulent héritier. Après les éloges, les critiques reparaissent, au bout de quelques semaines, dans ses lettres. « Ce jeune homme, écrit-il au bailli, le 7 juin 1771, a la société rude et fatigante, un entêtement, un décisif, un *cahos* dans la tête qui ne sera jamais débrouillé parce qu'il n'a que des aperçus de mémoire comme tout le reste. Il ne doute de rien, et ne sait seulement pas exactement son propre nom, et, comme il lui est défendu d'avoir jamais aucune notion nette, il sera toujours indubitable et insupportable, c'est moi qui te le dis. Au reste, beaucoup de perspicacité, et je crois un talent rare pour son métier suranné et aussi bien passé de mode que les tournois, et sur cet article de grandes parties. Mais au fond je crains que le calmer et l'éteindre ne soient à peu près tout un. Dieu est sur tout. »

Ce *métier suranné*, c'est le métier des armes, et le marquis constate ici chez son fils les aptitudes dont nous avons parlé plus haut. Il sait en outre qu'un exercice forcé est nécessaire même à la santé du jeune homme, sujet dès lors à de violentes attaques de néphrétique. Mais la commission de capitaine que Mirabeau vient d'obtenir ne lui impose pas en fait un service suivi. Tout au plus comporte-t-elle trois ou quatre mois par an de séjour à son corps, et la situation qu'elle lui donne est assez analogue à celle des officiers de ré-

serve dans notre organisation militaire actuelle (1). Le marquis professe, d'ailleurs, peu d'estime pour la vie de garnison qu'il a menée lui-même dans sa jeunesse. Il ne voit dans le service régulier qu' « une école et un emploi discipliné du temps perdu ». Il voudrait trouver pour son fils une occupation plus active, une mission extraordinaire. « Je travaille, à présent, écrit-il au bailli le 2 avril 1771, à obtenir que ton neveu accompagne le comte du Muy, directeur général, dans sa tournée qui embrasse la Flandre, les Trois-Évêchés et l'Alsace. Si j'y arrive, ce sera temps et argent bien employés, et mon drôle remis en bonnes mains. » Malheureusement, le comte du Muy refuse de se charger « d'aucun suivant » et écarte « honnêtement » la demande du marquis, quoique cette demande soit appuyée par Mesdames filles du roi. Deux autres tentatives pour attacher Mirabeau à M. de Marbœuf, commandant militaire de Corse, et pour le faire passer en Hongrie avec M. de Vioménil, qui se propose d'aller mettre son épée au service de l'empereur, ne donnent pas un meilleur résultat. « On ne sait que faire en vérité de la jeunesse qui a de l'âme », s'écrie le marquis de Mirabeau en désespoir de cause. Faute de mieux, il

(1) « Ces sortes de capitaines, écrit le marquis, seize ans après, à propos de son petit-fils du Saillant qui avait été pourvu d'une commission semblable, ces sortes de capitaines n'ont aucun service ; c'est même une grâce de leur permettre de joindre. » Le jeune du Saillant, « ne pouvant souffrir d'être nul », se fait attacher à une compagnie, et fait le service comme premier dragon.

« jette » son fils dans les bibliothèques où celui-ci, écrit-il, « passe les jours avec Gébelin et M. de Pompignan, et travaille et bouquine ». Au retour de la belle saison, il recommence à l'employer à ses affaires rurales, d'abord en Limousin où Mirabeau séjourne encore pendant l'été de 1771, et ensuite en Provence. C'est là que le jeune homme, désireux de se mettre à couvert d'une tutelle assez étroite, las d'être tenu à court d'argent, non par avarice, mais par gène réelle de la part de son père (1), va imaginer de se marier avec la même rapidité irréfléchie que le marquis avait apportée dans la conclusion de son propre mariage.

§ 2. — Démêlés d'un futur tribun avec ses vassaux de Provence. — Le mariage de Mirabeau.

Avant de raconter le mariage de Mirabeau, nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur un autre épisode de sa jeunesse, intéressant à rapprocher des exploits philanthropiques accomplis par lui en Limousin dans la même année. Mirabeau va se montrer à nous cette fois sous l'aspect assez inattendu d'un jeune seigneur hautain et arrogant avec ses vassaux, prompt même à user

(1) Le marquis a toujours eu la faiblesse de ne vouloir pas, comme on dit, « montrer la corde », de conserver par conséquent un train de vie supérieur à ses ressources, et d'aimer mieux se laisser accuser d'avarice par ses enfants que de leur avouer franchement sa situation pécuniaire.

du bâton contre les récalcitrants, comme certains personnages de nos vieilles comédies. Il n'aura plus affaire, ainsi qu'en Limousin, à une race relativement douce, habituée dès longtemps à plier devant l'autorité, qu'elle s'exerce au nom du seigneur, ou au nom de l'intendant, maître absolu dans cette partie de la France de l'administration des campagnes. Il va se trouver aux prises avec des populations ardentes et turbulentes comme lui, qui ont conservé beaucoup d'indépendance dans la gestion de leurs affaires locales, et parmi lesquelles circule déjà un souffle de rébellion contre les prérogatives demeurées aux seigneurs. « Le dévouement de mes pauvres Limousins, écrit le marquis de Mirabeau en 1770, marqué par des présents par un recours continuel dans toutes leurs affaires, l'obéissance au moindre mot, mille autres qualités qui imposent des devoirs m'ouvrent autant le cœur que l'orgueil, la médisance et l'animosité provençales me le déchirent. »

Le fait est, à en juger par l'exemple du marquis de Mirabeau, que le rôle de seigneur de paroisse était au XVIIIe siècle, en Provence plus que partout ailleurs (1), un rôle peu commode. Le marquis, presque toujours absent d'ailleurs, et représenté

(1) Voir sur les inconvénients des rapports féodaux pour ceux mêmes qui en apparence en bénéficiaient, *Les Mirabeau*, t. II, chap. XIX. « Il n'y a plus six seigneurs en Provence, écrit le bailli de Mirabeau, qui ne plaident à présent avec leurs communautés. »

par son homme d'affaires, ou son frère le bailli, nous apparaît constamment en procès, ou en discussion d'intérêts avec ses communautés de Mirabeau et de Beaumont. Quelques bourgeois, propriétaires de *bastides* plus ou moins importantes, dirigent les délibérations des conseils de communautés, très régulièrement élus et assemblés, et exercent tour à tour les fonctions de consuls, dans l'esprit le plus hostile au seigneur. C'est surtout un procureur d'Aix, M. Mottet, qui est la *bête noire* du marquis et le chef de l'opposition contre lui (1).

Une des causes les plus fréquentes de différends entre le seigneur et les communautés est la condition des terroirs communaux, bois ou « terres gastes » (2), sur lesquels les droits respectifs sont mal réglés et mal définis par une transaction du XVIe siècle. Le seigneur revendique la propriété de ces terroirs. Les habitants des communautés prétendent sur eux des droits d'usage presque illimités, leur permettant d'y mener en toute liberté leurs troupeaux de chèvres, d'y établir des fourneaux pour la fabrication du charbon, d'y prati-

(1) Sur la demande de son frère le bailli, le marquis s'adresse à un certain moment à l'intendant pour obtenir contre M. Mottet l'exclusion des conseils de communautés. L'intendant, M. de La Tour, qui est d'ailleurs un ami du marquis, refuse de prendre cette mesure.

(2) On entend encore aujourd'hui, en Provence, par « terre gaste » un espace inculte susceptible uniquement de servir de pacage au bétail.

quer des coupes non seulement pour leur usage, mais même pour la vente au dehors. La conséquence de cet état de choses est une dévastation horrible des bois particulièrement nécessaires en Provence, dans l'intérêt de la défense du sol contre l'action érosive des eaux pluviales et torrentielles. Le seul remède à employer eût été le *cantonnement*, c'est-à-dire le partage, et comme propriété, et comme usage, des terroirs ainsi dévastés, entre le seigneur et les communautés : on en eût de la sorte sauvé au moins une partie. Mais le marquis de Mirabeau avait cru pouvoir prendre un moyen plus radical. Il avait fait rendre, par son juge, une ordonnance réglementaire qui assimilait les bois et pacages dont il s'agit aux forêts de l'État, et leur appliquait les règles de police de l'ordonnance royale de 1669. Grand soulèvement dans les communautés. Pour rétablir l'ordre, le marquis ne pouvait recourir cette fois à son frère ; le bailli, à son corps défendant, venait de se laisser ramener à Paris et au Bignon. C'est le jeune comte qui est chargé par son père de cette nouvelle mission fort différente de celles qu'il avait reçues jusqu'ici. « A propos de fous, écrit le marquis le 26 décembre 1771, j'ai envoyé l'élixir de ma race en ce genre à Mirabeau pour aviser à quelques bêtises populaires que ma police des bois a excitées sitôt que j'ai eu le dos tourné. »

Faire choix d'un pareil ambassadeur pour une telle mission c'était, comme on va le voir, jeter de

l'huile sur le feu. La chronique des communautés, pour ainsi dire, nous est fournie, à ce moment, par une série de lettres d'un nommé Gastaud, témoin fort malveillant pour le jeune comte, et qui joint encore cependant à sa charge de notaire de village les fonctions de lieutenant de juge du marquis de Mirabeau. Ses lettres sont précisément adressées à ce M. Mottet, procureur d'Aix, dont nous avons parlé plus haut, et vers lequel les habitants des communautés se tournent toujours dans leurs difficultés avec le seigneur (1).

A peine arrivé, Mirabeau envoie aux consuls une lettre de créance de son père, lettre qu'il a fait contrôler, c'est-à-dire, dans notre langage contemporain, enregistrer, pour se donner plus d'autorité.

En conséquence, écrit Gastaud le 18 décembre 1771, nous fûmes au château en corps de communauté pour lui rendre visite. Après le compliment fait d'un ton haut et fier, il nous dit qu'il était venu pour terminer toutes choses ; que l'on abusait de la bonté de son père. Il nous dit de revenir le lendemain matin avec tous les principaux ; qu'il écouterait tout le monde et rendrait justice ; qu'il était indigné que l'on abusât ainsi des bontés de son père ; que feu son grand-père avait écrasé par deux fois la communauté et que lui ferait pire encore, qu'il appesantirait sa main et écraserait tout. A des paroles de cette espèce, tout le monde se retira sans répondre le

(1) Nous devons communication de ces lettres, retrouvées dans les archives de la commune de Mirabeau, à M. Gabriel Lucas de Montigny.

mot. Le lendemain matin il ne s'y présenta personne que le consul. Il lui dit d'envoyer du monde, et surtout les officiers de justice. L'abbé Clapier (1) me dit de sa part d'y monter, ce que je fis avec trois ou quatre personnes. Voyant si peu de monde, il commença à dire au consul de prévenir la communauté qu'il était indigné de son procédé et de la délibération qu'on avait prise contre son père ; qu'il voulait tout écraser ; qu'il donnait des ordres à ses gardes de saisir tous les bestiaux qui iraient au bois, et de conduire en prison ceux qui les mèneraient; qu'il ferait un exemple, et mille autres menaces. A l'instant nous lui tournâmes le dos sans lui dire mot.

Le soir même, il m'envoya dire par un des gardes, de me désister de ma charge de lieutenant de juge et de lui renvoyer mes lettres. Je chargeai le garde de lui dire que je le remerciais, et que je comptais l'aller prier de les reprendre... Votre présence, conclut le narrateur en invoquant le secours de M. Motlet, nous serait bien nécessaire ici, et tout le monde, qui vous verrait avec plaisir dans le conseil de la communauté, espère que vous nous ferez cette grâce.

Des menaces, le comte passe assez vite aux actes ; il fait dresser quelques procès-verbaux contre les habitants qui sont trouvés emportant du bois pour le vendre ; il fait même saisir par ses gardes quelques mulets chargés de bois. Il se rend ensuite au village voisin de Beaumont pour y renouveler ses tentatives d'intimidation.

Mais, écrit encore Gastaud, le 23 décembre 1771, ayant voulu faire assembler le conseil, il n'y vint personne. Le

(1) Régisseur du marquis de Mirabeau.

sieur Boyer, qui avait toujours été porté pour M. de Mirabeau, a tourné casaque, et a remercié de sa charge de lieutenant de juge. Le greffier et le procureur juridictionnel en ont fait autant, et ils ont été remplacés. Le soir, M. le comte, étant sorti, trouva un pauvre paysan qui se retirait chez lui. Il lui demanda où il allait, et celui-ci lui ayant répondu qu'il se retirait chez lui, il lui donna plusieurs coups de bâton. Ces procédés ne font qu'indisposer tout le monde, tant de l'un que de l'autre endroit ; je ne crois pas qu'il puisse rien pacifier en agissant de la sorte.

Il est difficile d'admettre que Mirabeau ait ainsi bâtonné un pauvre paysan qui lui aurait répondu poliment. Il est probable que le narrateur hostile défigure un peu les circonstances (1).

Quoi qu'il en soit, la lutte s'envenime au début de

(1) Nous avons un autre récit, fort sujet à caution, il est vrai, mais fort différent, des faits racontés par Gastaud. Ce récit est écrit par l'abbé Castagny, l'ancien homme d'affaires du marquis de Mirabeau, que celui-ci avait donné pour guide à son fils. « J'ai accompagné, dit l'abbé dans une de ses lettres au marquis de Mirabeau, M. le comte votre fils à Mirabeau... A notre arrivée, il voulut faire assembler le peuple, mais il n'en put venir à bout. Cinq d'entre eux vinrent le voir, parmi lesquels il n'y en avait qu'un de suspect ; il les harangua avec une force, une douceur et une dignité qui me firent verser des larmes. Tout fut inutile ; ils avaient été prévenus par deux personnes que, dans peu, ils ne payeraient plus de tailles, ... de sorte qu'il n'y a rien a faire de ce côté-là.

« Quant à Beaumont, il a fait la même cérémonie, ils l'ont écouté, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas plaider ; mais le boute-feu les ayant instruits, ils répondirent qu'il fallait consulter de nouveau. Je vous assure que Monsieur votre fils leur dit des choses si sensibles qu'à moindre d'être méchants à l'excès ils auraient dû se rendre... Comme le peuple commençait d'être touché, Boyer se leva et lui dit : « Si vous fléchissez,

l'année 1772 ; M. Mottet est nommé consul à la fois à Mirabeau et à Beaumont. Le comte répond naturellement à ce défi en redoublant d'arrogance.

Depuis votre départ tout a paru tranquille à Mirabeau, écrit Gastaud à M. Mottet le 9 janvier 1772. Il n'en a pas été de même à Beaumont. Le jour des Rois, M. le comte de Mirabeau s'y étant rendu, il est d'usage que sur le soir, à une certaine distance du village, on va allumer plusieurs fagots de bois que l'on appelle usagèrement des *fascailles*. M. le comte était venu hors de la porte du lieu, où il y a un grand nombre de personnes, et le cadet Boyer, ne s'apercevant pas de sa présence, étant auprès de lui, il lui jeta son chapeau par terre avec sa canne. Le sieur Boyer s'étant excusé en disant qu'il ne l'avait pas vu, M. le comte lui dit qu'il devait prendre garde et bien d'autres paroles un peu fortes qui animèrent le sieur Boyer, qui, ayant remis son chapeau sur sa tête, lui dit qu'il ne lui devait rien, qu'il ne le reconnaissait pas encore pour seigneur, et qu'il n'avait qu'à hasarder de lui faire tomber une seconde fois son chapeau, et que pour lors il verrait beau jeu. Sur ces paroles, M. le comte trouva à propos de se retirer, sans quoi il est probable qu'il serait arrivé du désordre. Voilà les nouvelles du pays.

Ce n'était pas sans arrière-pensée de vengeance que le comte cédait ainsi le terrain à un de ses vassaux assez audacieux pour lui résister en face. Nous le voyons, trois mois après, essayer de faire enlever par la maréchaussée de Manosque, nous

« je vous abandonne pour toujours et je vous laisserai dévorer « petit à petit. » De façon que la pluralité des voix fut pour consulter... Depuis longtemps les méchants ont persécuté les bons qui ont toujours eu tort, parce qu'on ne connaissait, dans ces deux paroisses, que la vexation et l'iniquité. »

ne savons sous quel prétexte, deux habitants de Beaumont et notamment un Boyer qui nous paraît bien être le même que celui dont il vient d'être question (1).

Nous pourrions encore mettre à profit les lettres du notaire Gastaud. Elles sont curieuses, comme expression de l'état des esprits dans un coin de la Provence quelques années avant la Révolution. La haine pour le curé s'y associe à la haine pour le seigneur. « Le curé, dit Gastaud, est un *cafard* qui a porté plainte de ce qu'on ne tenait pas de corde aux cloches. C'est à lui à en fournir, s'il veut sonner la messe. Il ferait bien mieux de conseiller au seigneur de faire faire d'autres mesures au lieu des siennes qui sont fausses... M. le curé de Mirabeau est *la poison* de tout (*sic*), et dispose de M. le comte comme il veut. » Il ressort pareillement de ces lettres que les procédés du

(1) Nous retrouvons dans le mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père du donjon de Vincennes, à la fin de 1777, le passage suivant qui doit aussi se rapporter au même Boyer :

« L'aventure de Boyer survint. J'ose dire que je m'y conduisis avec une sagesse au-dessus de mon âge ; non assurément que je ne fusse poussé par des conseillers assez violents. La province s'étonna de mon procédé. Un de vos parents dit au milieu d'un grand cercle : *Je n'aurais jamais cru que du sang de macreuse coulât dans les veines d'un Mirabeau.* Vous savez si c'est à la lenteur de mon sang qu'il fallait attribuer ma modération. J'obtins tout le succès que je pouvais désirer, et si je n'eusse arrêté, par une déclaration formelle et publique, le lieutenant criminel entraîné par des témoins qui sans doute avaient mal vu, Boyer était condamné à la corde. Privé des talents du célèbre Thébain, j'en avais du moins les sentiments. »

jeune seigneur inspirent plus de mécontentement que de crainte à ses vassaux. « M. le comte, y lisons-nous, toujours extrêmement haut, voit et comprend que l'on ne craint guère ses menaces. »

Ces « républicains », comme les appelle quelquefois le bailli, ont déjà le sentiment de leur puissance. Ils savent qu'ils trouveront à Aix chez les administrateurs élus de la province, qui appartiennent presque exclusivement au tiers état (1), chez les avocats et les procureurs qui exercent une influence prépondérante même sur les cours souveraines, appui et protection. Que le seigneur ait paru excéder ses droits, fût-ce sur un point de peu d'importance, qu'il ait voulu les obliger, par exemple, à attacher un bâton au collier de leurs chiens, dans un intérêt de sûreté publique, et qu'il ait fait tuer quelques chiens trouvés en contravention à cet ordre, ils n'hésiteront point à engager un gros procès qu'ils seront presque sûrs de gagner. Dans l'affaire des bois qui était d'une tout autre conséquence, ils finirent par avoir raison du marquis de Mirabeau ; l'ordonnance de son juge, contre laquelle ils protestaient, fut annulée par la chambre des eaux et forêts du Parlement de Pro-

(1) Nous aurons à revenir sur la constitution particulière de la Provence avant la Révolution. Cette province était administrée par une assemblée, dite *assemblée des communautés*, qui comprenait, outre la municipalité de la ville d'Aix, des représentants élus dans chaque circonscription ou viguerie par la réunion des consuls des diverses communautés. Les deux ordres privilégiés y députaient seulement deux procureurs joints chacun.

vence. L'agitation provoquée par cette ordonnance, attisée par les bravades du comte, se perpétua d'ailleurs, tant que celui-ci demeura à la tête de l'administration des terres paternelles de Provence, c'est-à-dire jusqu'au commencement de 1774. Les désordres de conduite du jeune seigneur ne contribuèrent pas à la calmer. Et lorsque, quinze ans après, se répandit, dans les campagnes provençales, l'écho des harangues enflammées où le fier châtelain d'autrefois préludait à ses succès d'orateur, et tonnait à Aix contre l'aristocratie, les paysans de Mirabeau durent hocher la tête en rappelant leurs souvenirs, et accueillir avec quelque ébahissement la nouvelle d'une telle métamorphose.

Mais il nous faut reprendre la suite de notre récit. Les grandes affaires du comte à Mirabeau ne l'empêchèrent pas de paraître à Aix dans l'hiver de 1772. La fille unique du marquis de Marignane, âgée de dix-huit ans (1), était alors une des héritières les plus recherchées de cette ville et de toute la Provence. Sans compter les expectatives incertaines, elle devait avoir un jour une fortune assurée de plus de cinq cent mille livres (2). C'était beaucoup pour le temps et le pays. Son père possédait plusieurs terres magnifiques, et notamment

(1) Marie-Marguerite-Émilie de Covet de Marignane.

(2) Nous laissons de côté bien entendu les exagérations du comte, et nous nous en tenons aux évaluations du marquis de Mirabeau.

celle de Marignane; il était seigneur des îles d'Or, ou îles d'Hyères. Dès 1770 le bailli de Mirabeau avait songé à ce parti pour son neveu; et le jeune comte lui-même avait pris assez à cœur le projet de son oncle, si l'on en juge par le passage suivant d'une lettre écrite à cette époque par Mme de Cabris : « Je t'avertis en amie, écrit la sœur au frère le 25 septembre 1770, que Mlle de Marignane est promise au fils du président d'Albertas. Tu t'y es pris trop tard. D'ailleurs n'y aie point de regret. Elle est affreuse quant à la figure, et fort petite. »

Les visées matrimoniales de Mirabeau s'étaient tournées d'un autre côté pendant la saison qu'il avait passée à Paris. Il s'était offert à brûle-pourpoint et sans succès pour épouser une jeune fille qu'il avait rencontrée au bal. Retrouvant à son nouveau voyage en Provence Mlle de Marignane non encore établie, il en revint au projet de son oncle. L'appréciation féminine que nous avons citée tout à l'heure n'était pas absolument équitable. Le marquis de Mirabeau a tracé, en 1774, de Mlle de Marignane, devenue sa belle-fille, un portrait plus détaillé et moins défavorable. « Ma belle-fille, écrit-il, est d'une figure très ordinaire au premier abord. Elle se tient tout de côté, quoiqu'elle ait d'ailleurs la taille bien (1), en un mot le premier abord n'est pas trop avantageux, loin de là ; mais

(1) La comtesse de Mirabeau avoue elle-même, au contraire, un défaut marqué dans sa taille.

elle a tant de sensibilité et de franchise (ceci, comme on le verra, est contestable) qu'elle intéresse promptement, quand sa timidité ne l'engoue pas. Elle a d'ailleurs de l'esprit, voit tout et juge tout. » Le marquis nous peint encore, dans la même lettre, sa belle-fille espiègle et rieuse, ayant dans la mémoire une collection d'histoires provençales *fort salées*, qu'elle conte moitié en patois, moitié en français de la manière la plus comique du monde. Un peu plus tard il parlera de sa « gentillesse d'esprit », de son « *recoin de singe* dans les manières et les jeux ». M. Portalis, le fils du célèbre rédacteur du Code civil, adversaire de Mirabeau comme avocat de sa femme dans leur procès en séparation, avait vu tout enfant Mme de Mirabeau dans le cabinet de son père, et elle lui avait laissé un vif souvenir « de ses grands yeux « noirs » et de son regard caressant » (1). Elle avait une voix superbe, et chantait remarquablement (2) ; c'était un point commun entre elle et Mirabeau, doué du même goût et du même talent. A vrai dire, c'était le seul. « Elle n'avait, écrit son mari le 24 octobre 1780, ni l'âme forte ni l'esprit élevé, mais elle était née pour etre raisonnable, quoique bien mal élevée, et elle l'aurait été

(1) Voir les mémoires de M. le comte Portalis dans le *Recueil des travaux de l'Academie des sciences morales et politiques*, tome XLVII.

(2) « Ce singe mélodieux », dit quelque part le marquis à propos d'elle.

si je n'eusse pas été très fol et d'une volée trop haute et trop inégale pour elle. » Fille et petite-fille d'époux séparés, elle devait retrouver cette tradition, et se charger de la continuer dans la famille où elle allait entrer. Son père, « bon homme et homme d'honneur à la française », dit le bailli de Mirabeau, mais d'une inertie « qui le tenait tous les matins quatre heures les jambes sur les tablettes de sa cheminée avec un *Mercure* », passait sa vie au milieu d'une société de plaisir qui se réunissait au château de Tourves, chez le fastueux comte de Valbelle (1), et qu'on avait surnommée la *Cour d'amour*, par réminiscence du moyen âge. « Grondée du matin au soir, écrit encore le bailli, par son aïeule, chez qui elle demeurait, et qu'on avait surnommée par excellence la *Renarelle*, négligée par son père, et maltraitée par sa mère, tout ce qui tirait la jeune fille de là dut lui paraître admirable. »

Elle était naturellement entourée de prétendants plus riches en général que Mirabeau. Elle était même, lorsque celui-ci se mit en tête de conquérir sa main, promise au jeune marquis de la La Valette. Piqué au jeu par les difficultés mêmes qu'il rencontrait, Mirabeau n'abandonna pas la

(1) Joseph-Alphonse-Omer, comte de Valbelle, né en 1729, maréchal de camp, mort à la fin de 1778, au moment où il venait d'être nommé lieutenant général de Provence. Il laissa par testament un legs à l'Académie française, et son éloge fut écrit par d'Alembert.

partie, et pour son malheur il la gagna à lui tout seul et sans l'appui de son père et de son oncle, alors absents de Provence. Il a raconté lui-même à sa manière cette campagne matrimoniale, où il dut, suivant l'expression de son oncle, « séduire toutes les femelles ascendantes, descendantes et de niveau » de la famille et de l'entourage. Il l'a racontée d'abord dans le mémoire apologétique écrit de Vincennes et publié avec les lettres à Mme de Monnier (1), puis dans une lettre du 15 octobre 1780, adressée à sa sœur, Mme du Saillant, lettre dont nous reproduisons une grande partie, parce qu'elle n'a pas été citée entièrement dans les *Mémoires de Mirabeau*, et qu'elle est d'ailleurs fort jolie.

Tu sais ou tu ne sais pas, écrit-il dans cette lettre, que Mme des Rolands était la reine de la Cour d'amour du comte de Valbelle. Ce mot *Cour d'amour* est une expression consacrée pour exprimer la société de Tourves, d'où M. de Marignane ne sortait jamais. Or, tous les parents de M. de Valbelle, tous ses amis voulaient qu'il épousât Mlle de Marignane. Mme de Valbelle fit un voyage en Provence pour l'y déterminer. Mme des Rolands, qui attendait tous les jours la mort de son octogénaire mari, fut alarmée comme tu peux croire ; et la voilà qui brasse le mariage de La Valette. Mlle de Marignane, qui s'ennuyait à périr chez sa grand'mère, consent à tout. M. de Valbelle avec ses grands airs dit : *J'arrangerai cela.* Mme de Croze (*l'amie* de M. de Marignane) parle ; celui-ci obéit. Le ma-

(1) Voir dans l'édition originale des *Lettres de Mirabeau*, écrites du donjon de Vincennes, t. Ier, pages 252 et suivantes.

riage est conclu, quoique la grand'mère jetât feu et flammes, quoique le marquis de Grammont, le marquis de Caumont, le vicomte de Chabrillan, M. d'Albertas, etc., se présentassent alors avec les propositions les plus séduisantes. Je parais moi aussi. Un mot de mon père m'avait piqué (1) ; je me remue ; le jour était pris pour signer les articles. On est tout étonné de voir M[lle] de Marignane tergiverser. La *Cour d'amour* sent bien d'où le coup part. On cabale avec fureur contre moi ; La Valette se répand, dit-on, en propos sur ma naissance, mon personnel, ma fortune. Je prouve que La Valette n'a pas même l'honneur d'être *jaune* (2), comme on dit, car il n'est pas gentilhomme ; et qu'il aura à peine douze mille livres de rente. M[lle] de Marignane dit : « *J'ai promis, monsieur, mais c'était sur un faux exposé.* » — « *Qui peut avoir l'audace de dire cela ?* » — La grand'mère de son ton de fausset : « *C'est le comte de Mirabeau, monsieur, qui m'a prié de le nommer.* » M. de La Valette partit le lendemain. Tu crois bien que la Cour d'amour en fut un peu pis qu'enragée. Eh bien ! j'eus l'effronterie de m'épauler d'eux tous, et j'en avais besoin, car il fallait faire violence à M. de Marignane. M[me] des Rolands parut me pardonner. Des sottises, des étourderies de jeune homme emmêlèrent ce succès qu'au reste je n'ai jamais cru réel ; je réussis à ma chose, c'est tout ce que je voulais.

(1) D'après le mémoire rédigé à Vincennes que nous avons déjà cité, Mirabeau ayant demandé une première fois, dès son arrivée à Aix, la main de M[lle] de Marignane et ayant été éconduit, son père lui aurait écrit que « toutes ses démarches étaient dignes les unes des autres », et « qu'il avait perdu sa fortune par sa faute ».

(2) On désignait par l'épithète de *jaunes* certaines familles nobles dont les membres étaient exclus de l'ordre de Malte, en raison de l'origine juive de quelqu'un de leurs ancêtres paternels ou maternels.

Il ressort de ce récit, comme aussi de celui qui a été imprimé dans la correspondance de Vincennes, que le mariage ne fut, de part et d'autre, qu'en apparence seulement un mariage d'inclination. Mlle de Marignane se laissa assez passivement emporter d'assaut. Quant à Mirabeau, il obéit d'abord à une pensée d'intérêt ; peut-être entra-t-il ensuite assez dans son rôle pour s'approprier les sentiments du personnage d'amoureux qu'il jouait. Il ne se fit pas scrupule, en tous cas, d'employer, en vue d'en finir avec les hésitations de M. de Marignane et de rendre le mariage inévitable, des manœuvres compromettantes pour l'honneur de la jeune fille qu'il recherchait. Nous trouvons à cet égard dans une des lettres de Mirabeau à M. de Malesherbes, en 1776, lettres imprimées et réunies sous forme de mémoire contre le marquis, une phrase qui constitue presque un aveu. « Mlle de Marignane était essentiellement compromise, est-il dit dans cette lettre. Je l'aimais, je me croyais aimé, je résolus d'en finir (1). » — « J'ai ouï dire, raconte Dumont (de Genève) dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, que pour obtenir sa femme Mirabeau eut recours à des moyens qui montrent bien peu de délicatesse. Les parents la lui refusaient, et il s'agissait d'éloigner un rival

(1) Lettre à M. de Malesherbes du 27 février 1776. Notons aussi que Mirabeau dans le mémoire écrit à Vincennes, et où se trouve son premier récit, parle de la « pusillanimité » de Mlle de Marignane en presence des efforts qu'il tentait pour obtenir sa main.

dangereux. On dit qu'après avoir gagné une femme de chambre de la maison dont il obtenait des rendez-vous, il allait de nuit, en voiture, dans une rue voisine pour donner à ses démarches un un air de mystère qui pût éveiller la curiosité. Cette voiture restait là plusieurs heures, et les espions du rival rapportèrent bientôt que le comte de Mirabeau se rendait dans la maison et y demeurait jusqu'au matin. La réputation de la demoiselle fut compromise, le rival battit en retraite, et les parents se trouvèrent trop heureux de prévenir un éclat par un mariage : cette union, qui avait commencé par l'amour enté sur la fraude, fut bientôt suivie par des infidélités réciproques et une séparation sans retour (1). »

L'union ayant eu, fort rapidement en effet, des suites fâcheuses, le marquis de Mirabeau s'est toujours défendu non seulement de l'avoir favorisée, mais même d'y avoir encouragé son fils. Rien n'était plus hasardeux que cette transformation en chef de famille d'un jeune homme aussi peu mûr de caractère, aussi dominé par les entraînements de l'heure présente. Nous avons vu le marquis déclarer, en 1770, que son fils ne lui paraissait encore bon à marier qu'avec l'impératrice Catherine de Russie. Depuis lors, l'exubé-

(1) Les détails rapportés par Dumont (de Genève) peuvent bien n'être pas complètement exacts. Mais le fond de ce qu'il raconte l'est, et il y a à cet égard, à Aix, une sorte de tradition populaire constatée par M. Roux-Alphéran dans son ouvrage sur les *Rues d'Aix*.

rance sanguine du comte n'avait pas dû lui paraître fort calmée. Il est certain que dès la première lettre où il annonce à la comtesse de Rochefort, le 1er mai 1772, l'événement qui va s'accomplir, le marquis en parle comme s'il n'avait eu aucune part à sa détermination. « L'incrusté museau de mon fils, écrit-il, avec toutes ses grâces tant naturelles qu'acquises, a trouvé en Provence, où je l'avais envoyé pour faire peur à des plaideurs, à se faire accepter, désirer et enfin rechercher en mariage. Il est bon de vous dire que j'ai un *impegno* de plus que bien d'autres, c'est que j'ai pris le tic et la prétention de vouloir faire mes affaires et d'être honnête homme nonobstant. Il fallait ôter de dessus ma conscience le remords futur d'avoir offert une tête de cet acabit-là pour en faire un père de famille. J'ai donc longuement et fortement protesté que nous ne le connaissions et ne l'offrions, que je le laissais à Aix, ville grande comme une tabatière, pour qu'on le connût, jugeât, etc. Enfin, on s'en charge, on le veut, et moi je le donne. »

Sa conscience ainsi dégagée, le marquis, comme nous l'avons dit précédemment, ne laissa pas que de faire à son fils un traitement fort convenable, eu égard surtout au délabrement de sa fortune et aux sacrifices minimes que s'imposait le père de la future héritière (1). Tandis que Mlle de Mari-

(1) Voir *Les Mirabeau*, tome II, chapitre XXVIII.

gnane ne recevait en fait d'avantages immédiats qu'une pension de 3,000 livres, Mirabeau était pourvu par son père d'une pension du double. Cette pension, imputable sur les fermages des terres de Mirabeau, devait croître de 500 livres chaque année, à partir de 1773, jusqu'à concurrence de 8,500 livres. Le marquis nommait, d'ailleurs, son fils aîné aux substitutions de sa maison (1), alors qu'il était libre de faire porter cette nomination sur son second fils. Il envoyait à sa future belle-fille 12,000 livres de diamants et des cadeaux de prix ; le bailli se chargeait de la corbeille. Ces petits détails ne sont point inutiles pour répondre aux accusations de parcimonie et de dureté lancées plus tard par Mirabeau contre son père.

Le marquis avait fait autrefois de très réels et de très inutiles efforts pour décider sa femme à assurer après elle à leur fils aîné le bien qui lui appartenait en propre. Les démêlés d'intérêt, de plus en plus vifs, auxquels la succession de Mme de Vassan avait donné naissance, l'empêchèrent de renouveler ses insistances au moment du mariage du comte. Il réservait d'ailleurs ces insistances, dit-il dans une lettre du 1er juin 1772 au ministre Bertin, pour le mariage de son second fils. Mal disposée contre son fils aîné par cela seul qu'il

(1) Ces substitutions comprenaient la majeure partie des terres de la famille en Provence.

était alors dans les bonnes grâces de son père, la marquise ne voulut point contribuer à le doter, et refusa même de se faire représenter au contrat de mariage.

C'est le 23 juin 1772, quatre mois après les premières démarches auprès de M. de Marignane, que le mariage fut célébré à Aix en grande pompe. La situation matérielle du jeune ménage n'était point en réalité aussi précaire qu'on l'a dit. Il réunissait un revenu de 8,500 livres qui devait très prochainement être porté à 11,500. A la mort de la marquise douairière de Marignane, grand'mère de la nouvelle mariée et fort âgée alors, il devait entrer en jouissance d'un capital de 60,000 livres. En attendant, il devait être logé et nourri à Aix, chez cette dame, avec les domestiques et plus tard avec les enfants, moyennant une modique somme annuelle de 2,400 livres. Le château de Mirabeau, tout meublé, était mis à sa disposition. Ses ressources actuelles n'étaient donc point hors de proportion avec ses charges. Quant aux perspectives d'avenir, elles étaient, nous le savons, fort belles.

Avantageusement établi, Mirabeau avait toujours un pied au service par son grade de capitaine de dragons. Il était en mesure, grâce au crédit encore très réel de son père et à ses talents personnels, de fournir une carrière régulière et brillante dans une des voies ouvertes à l'activité des jeunes gens de sa naissance. Il nous reste à

examiner par quel enchaînement de circonstances, par quelle succession de fautes et de malheurs ce jeune gentilhomme, débutant dans la vie sous les plus favorables auspices, est devenu un « déclassé » dans toute la force du terme, renié par la société à laquelle il appartenait, suspect à tous et condamné, dans le grand bouleversement qui se préparait, au rôle d' « agitateur ».

III

L'ANNÉE CRITIQUE DE LA JEUNESSE DE MIRABEAU. — MIRABEAU ET MADAME DE CABRIS. — L'AFFAIRE VILLENEUVE-MOUANS.

§ 1. — L'année critique de la jeunesse de Mirabeau.

Nous avons laissé Mirabeau marié et établi en Provence. Le marquis son père, qui n'avait pas laissé s'accomplir son mariage sans scrupule, paraît d'abord se louer beaucoup du résultat. Il est enchanté des lettres de sa belle-fille ; il croit même s'apercevoir que la comtesse exerce une influence heureuse sur son mari : « Nos jeunes gens se démènent à Mirabeau, écrit-il au bailli le 1er septembre 1772. J'ai été vraiment chagrin que tu n'aies pas joui des lettres de cette jeune femme à son arrivée. Elle montre bien de l'esprit ingénu, fin et sensible, et surtout un goût infini. Elle a d'abord marqué beaucoup d'attrait pour cette

maison grande, noble, bien fermée, et puis l'air et l'eau ! Elle avait tant désiré du haut et bas, et un château qui dominât le village. Notre fol gobe cela, chasse, se démène, et m'assure qu'à moins de couches, ils ne sortiront de là que quand je les chasserai. Tu sens bien que j'aide de mon mieux, mais adroitement à leur bien-être de se trouver seuls, et ses lettres à lui sont beaucoup plus rangées et plus suivies. J'espère tout enfin si cette jeune femme ne prend mal. » — « Tu aimeras trop ta nièce quand tu verras ses lettres, écrit encore le marquis quelques jours après. Elle a l'esprit vif, gai et plaisant, et très sensible... Elle me dit : *Nous courons après l'ordre, et j'espère que nous l'attraperons*. Ils donnent en argent le pain et le vin à leurs gens ; elle dit qu'ils vivent à bon marché, grâce au gibier. Elle est d'ailleurs incommodée et grosse... En vérité, c'est un joli enfant. » Les espérances de grossesse, dont parle le marquis, ne paraissent pas s'être réalisées aussitôt. C'est seulement au mois d'octobre de l'année suivante qu'un enfant naît au jeune ménage, un garçon qui reçoit comme son grand-père paternel le nom de Victor. Grande occasion, comme on le pense bien, d'illuminations et de réjouissances villageoises au Bignon, où le marquis se trouve alors. Un *Te Deum* est même chanté à l'église de la paroisse.

Dès ce moment cependant, les présages heureux du marquis commençaient à être démentis. Des

symptômes graves de dérangement s'étaient déjà manifestés dans la conduite de son fils, trop longtemps abandonné à une vie oisive de propriétaire campagnard et de gentilhomme de petite ville, qui ne fournissait point à sa turbulence l'occasion de se dépenser sans inconvénient. Par malheur, l'oncle de Mirabeau, le bon, le sage, le vertueux bailli, n'était plus en Provence alors ; il l'avait quittée peu de temps avant le mariage de son neveu pour s'installer à Paris auprès du chef de la famille. Le nouveau marié avait donc recommencé à s'endetter ; et le chiffre de ses engagements croissait chaque jour d'une manière inquiétante. Poursuivi à Aix pour des lettres de change souscrites antérieurement à son mariage, il avait répondu aux réclamations de son créancier en l'accablant de coups. Comme ces procédés sommaires inspiraient une certaine terreur aux pacifiques hommes de loi, aucun procureur d'Aix n'avait consenti à se charger de la cause du créancier ; l'autorité judiciaire avait dû en désigner un d'office, et cette victime du sort avait été injuriée et menacée chez elle par le redoutable débiteur. Telles sont, du moins, les allégations contenues dans une lettre de M. d'Albertas, premier président du parlement de Provence renouvelé par le chancelier de Maupeou. Cette lettre, adressée au marquis de Mirabeau, porte la date du 30 juillet 1773. Le président d'Albertas y raconte encore quelques autres incartades du jeune comte. Il se serait répandu en

propos outrageants contre le nouveau parlement et son chef ; il aurait essayé de bousculer ce dernier, le croisant dans la rue ; il aurait *rossé un paysan* qui le lui aurait, à la vérité, bien rendu ; il aurait pris l'habitude d'en user de même avec ses domestiques qui le quitteraient tous en portant plainte contre lui. La lettre du président au marquis conclut ainsi : « Je crois devoir, en bon parent et en ancien ami, vous porter des plaintes dictées par l'amitié, et vous prévenir sur les dangers auxquels s'expose une tête fougueuse, livrée à elle-même, qui se ruine de gaieté de cœur, et qui, cependant, a encore la main plus légère à frapper qu'à donner. » Le témoignage de M. d'Albertas est peut-être un peu suspect. Son fils, en effet, avait été un des prétendants à la main de Mlle de Marignane évincés par Mirabeau. Celui-ci, en outre, s'était piqué de prendre parti contre les nouveaux parlements. C'était alors affaire de bon ton autant que de principes. M. d'Albertas devait donc être mal disposé contre lui. Cependant ses accusations, celles notamment qui s'appliquent à la *légèreté de main* de Mirabeau, ne sont pas dénuées de vraisemblance, on s'en convaincra par la suite.

Fort peu de temps après la naissance de son petit-fils, le marquis de Mirabeau, alors en butte aux premières hostilités de sa femme et obligé de se tenir éloigné de Paris pour éviter de la recevoir au domicile conjugal, où elle revendiquait fièrement sa place, recevait une autre lettre, signée cette

fois de M. de Marignane, le propre beau-père de son fils, et qui lui révélait une situation assez grave pour motiver un prompt recours à l'autorité du gouvernement. Nous donnons cette lettre presque en entier ; elle est importante, parce qu'elle montre bien quel a été le but du premier ordre du roi obtenu par le marquis contre son fils marié, de l'assentiment même de celui-ci :

Aix, 28 novembre 1773.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, disait M. de Marignane, il s'est passé peu de jours qui ne m'aient donné connaissance de quelque nouvelle dette, ou de quelque bijou vendu ou mis en gage. Des diamants que vous avez envoyés à ma fille avant son mariage, du peu que je lui ai donné, il ne reste rien que deux bracelets, un qui vient de vous et un autre que M. votre fils avait fait fabriquer ici. Le reste a disparu, si ce n'est que mis en gage, ou est tout à fait vendu. La toilette a disparu. (Il s'agit d'une toilette en vermeil, fort précieuse, donnée par le marquis à sa belle-fille.) Les mille écus de pension que je lui dois sont cédés pour trois ans. Plusieurs lettres de change échues ont été déjà protestées. En un mot, la position de M. votre fils commence à l'effrayer lui-même. J'ai vu une lettre écrite à M. Raspaud (un notaire d'Aix, ami des deux familles de Marignane et de Mirabeau, et juge seigneurial du marquis de Mirabeau), dans laquelle il lui marque que ni vous ni moi ne voulant point prendre d'arrangement avec ses créanciers, plutôt que de se trouver à leur merci, il est tout prêt à vous prier de solliciter une lettre de cachet qui le renferme au château d'If, ou dans tout autre château qu'il vous plaira de choisir. Vous sentez bien qu'étant dans cette disposi-

tion, il regardera comme une très grande grâce l'ordre du roy que vous vous proposez de lui faire donner pour demeurer au château de Mirabeau, si c'est toujours votre intention. Je vous avertis qu'il n'y a pas de temps à perdre... Ces dettes sont les trois quarts usuraires, ce monsieur n'ayant eu affaire qu'à des juifs lorsqu'il a voulu trouver de l'argent... Une fois l'ordre arrivé et expédié, nous nous occuperons plus en détail des arrangements avec les créanciers. M. Raspaud, de qui je tiens une partie des détails que je vous mande, plusieurs créanciers s'étant adressés à lui, n'avait pas osé vous en écrire, de peur de se trouver compromis avec M. votre fils, avec qui je suis fort aise qu'il ne le soit pas, lui seul pouvant se tirer bien des éclaircissements qui nous deviendront nécessaires pour l'arrangement général à faire avec les créanciers (1).

L'ordre du roi, qui prescrivait au comte de demeurer au château de Mirabeau, et qui, demandé à la suite de l'émoi produit par cette lettre, fut expédié le 16 décembre 1773, devait donc, dans la pensée de M. de Marignane et du marquis de Mirabeau, non seulement soustraire le jeune homme aux tentations de dépenses exagérées et aux occasions de contracter de nouvelles dettes, mais encore et surtout le mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers contre sa personne. Une fois *sous la main du roi*, suivant l'expression du temps, la contrainte par corps ne pouvait plus s'exercer contre lui. « Dieu veuille, écrit le 21 décembre 1773 le bailli, qui avait été chargé par son frère, alors absent de Paris, comme nous l'avons dit, de

(1) *Archives nationales.*

presser l'expédition de la lettre de cachet, Dieu veuille qu'on ait été à temps à l'empêcher d'être arrêté pour dettes. » L'ordre d'exil était, en ce sens, la mesure la plus douce qu'on pût solliciter, et il faut savoir gré au marquis, qui n'était guère de sang-froid dans ses colères, de n'avoir pas, dans un premier mouvement d'emportement, sollicité, à titre de châtiment paternel, un ordre d'emprisonnement auquel Mirabeau était alors, d'après son beau-père, assez résigné. La crainte, peu fondée d'ailleurs, que la comtesse ne demandât à partager la détention de son mari fit seule peut-être hésiter le père. De la mesure prise, ce n'était pas, en tous cas, Mirabeau qui pouvait se plaindre (1); c'étaient bien plutôt ses créanciers, ceux du moins qui étaient honnêtes, privés ainsi des armes régulières qu'ils tenaient de la loi, et dénués par le fait de tout moyen de con-

(1) Veut-on s'en convaincre mieux encore? Voici la lettre même par laquelle le marquis de Mirabeau demande au duc de la Vrillière la lettre de cachet dont il s'agit :

« Paris, 13 décembre 1773.

« Monsieur le Duc,

« Mon malheur veut que je sois forcé de vous importuner souvent pour une liste de fols dont le sort a voulu que je fusse en quelque sorte le garant. Mon fils, que j'ai marié l'année dernière en Provence, parce qu'on l'a voulu, s'y est perdu d'un tas de dettes usuraires qui le démontrent digne fils de sa mère. *Il ne mériterait que d'être livré a son sort;* mais comme il a une digne femme et déjà un enfant, c'est moins pour lui que pour sa famille que je prends la liberté de vous demander une lettre d'exil qui *donne le temps à ses parents de prendre des arrangements avec ses créanciers,* et d'éviter qu'il ne s'abîme ou,

trainte efficace, puisque leur débiteur ne jouissait que d'une pension et ne possédait que des droits éventuels sur des biens substitués.

D'après l'évaluation la plus basse et sans compter les sommes prêtées sur gages, les dettes de Mirabeau se seraient élevées, au commencement de 1774, à un chiffre total de 162,000 livres environ. Elles furent, du moins, arrêtées à ce chiffre dans une assemblée des créanciers, réunie, l'année suivante, par M. du Saillant, beau-frère de Mirabeau, et probablement après quelques réductions déjà opérées. Dans un interrogatoire subi auparavant en justice, à l'occasion de la demande en interdiction dont il fut l'objet, comme nous le verrons, Mirabeau a avoué lui-même 188,000 livres de dettes. Son père et son beau-père parlent de 200 et même de 220,000 livres.

Une bonne moitié de ces engagements consistait en des lettres de change souscrites à des usuriers juifs, et dont le montant n'avait pas été intégralement reçu, à beaucoup près (1). Comme l'*Avare* de Molière, comme leurs pareils de tous les temps,

pour mieux dire, qu'il n'abîme sa famille entièrement. *Je sais, Monsieur le Duc, que c'est purement une grâce que je vous demande ;* mais j'espère que vous prendrez pitié d'un homme doublement malheureux, et que vous daignerez venir au secours d'une famille qui a toujours bien servi ses maîtres. » (*Archives nationales.*

(1) Dans l'interrogatoire dont nous parlions tout à l'heure, Mirabeau proteste, comme nous l'avons dit dans la première partie de ces études, n'avoir pas retiré réellement de ces emprunts usuraires se montant à 135,000 livres plus de 50,000 livres.

les usuriers auxquels Mirabeau avait eu affaire, non contents de retenir de gros intérêts, effectuaient une partie de leurs prêts en « hardes, nippes et bijoux », estimés par eux à une valeur absolument fictive. M. Lucas de Montigny (1) a raison de rappeler, à ce sujet, le souvenir du mémoire de *La Flèche*. Mais à côté des lettres de change juives figuraient pour une valeur presque égale une série de dettes criardes, plus ou moins importantes, contractées vis-à-vis de fournisseurs de toute espèce (2), depuis le bijoutier et le tailleur jusqu'au boulanger et au boucher ; de prêteurs obligeants, comme le curé de Mirabeau, ou le vicaire de la petite ville voisine de Pertuis, vis-à-vis même de pauvres gens, domestiques ou ouvriers. C'est en quinze mois et à la faveur de son crédit et de sa liberté nouvelle de chef de famille, car la plupart de ces dettes ne remontaient pas au delà de son mariage, que Mirabeau avait formé un pareil faisceau. Il a invoqué, à sa justification, les frais considérables qu'avait entraînés son mariage, l'absence de tout secours extraordinaire de la part de son père et l'impossibilité d'imputer ces frais sur son revenu normal. « Il ne put se résoudre, dit-il, à se marier comme le fils d'un marchand. » Un usage, établi à Aix, l'obligeait à faire des présents à toutes les personnes

(1) *Mémoires de Mirabeau*, tome II.

(2) Nous en avons la preuve dans les pièces d'une action en justice introduite par quelques-uns de ces fournisseurs.

invitées à la noce. M[lle] de Marignane n'avait reçu de son père qu'un trousseau tout à fait insuffisant (1).

En réalité, il s'était abandonné à son goût naturel pour le faste, avec d'autant moins de retenue qu'il avait été jusque-là plus gêné pour le satisfaire, et qu'aucune direction n'avait remplacé pour lui la tutelle rigoureuse jusque-là exercée par son père. Le bailli revient sans cesse dans ses lettres sur son regret de ne s'être point trouvé en Provence au moment du mariage de son neveu. « Je puis bien assurer, écrit-il notamment en 1776, que si, lors du mariage, je fus *(sic)* venu m'établir en Provence, j'eusse empêché bien du mal et mieux servi ma famille qu'en devenant pape. »

Sans parler des dépenses personnelles à sa femme ou à lui-même (2), le nouveau châtelain avait entrepris, à Mirabeau, une série d'embellissements plus magnifiques que sages. Comme on arrivait, autrefois, très difficilement jusqu'au nid d'aigle du château, il avait fait commencer une longue avenue carrossable à rampes douces et à lacets multipliés, taillée dans le roc vif. Il avait fait décorer

(1) *Mémoires de Mirabeau à son père. Lettres écrites du donjon de Vincennes.* Édition originale, t. I[er], p. 262.

(2) L'état, en 1774, de sa propre garde-robe, par exemple, est singulièrement riche et accuse déjà chez lui cette recherche dans ses vêtements qui s'est toujours conciliée avec peu de correction dans sa tenue. Cet état n'énumère pas moins de treize habillements complets à son usage, de toutes les étoffes et de toutes les couleurs les plus claires, depuis le *bleu céleste* jusqu'au *rose tendre*.

la chambre de sa femme avec un tel luxe que cette décoration inachevée ne lui avait pas coûté moins de 20,000 livres. « La folie que cet enragé a faite, écrit à ce propos le bailli, revenu en Provence quelques années après, de boiser et décorer la seule chambre qui me puisse convenir, me dérange beaucoup, car je n'aurai jamais le courage d'habiter une chambre qui ressemble au salon du duc de Nivernois et que 2,000 écus ne finiront pas. »

Ces premières prodigalités de Mirabeau ne procèdent point, en définitive, d'un mobile particulier, d'une passion quelconque. Elles sont le fait d'une imprévoyance vraiment enfantine, d'un penchant au gaspillage qui n'a pas disparu chez lui avec la jeunesse. Celui qui a montré tant d'habileté pratique dans l'art de gouverner les hommes a toujours été incapable de gouverner sa conduite et ses propres affaires.

Tout en reconnaissant, malgré ses apologies, que sa conduite après son mariage fut « extrêmement folle », Mirabeau s'est plaint que son père en ait aggravé les conséquences en refusant de se prêter à un plan d'arrangement avec ses créanciers, conçu avant que le désordre de ses affaires se fût compliqué d'une manière inextricable (1). A la mort de la sa grand'mère paternelle, la com tesse de Mirabeau devait recevoir, nous le savons,

(1) *Mémoire de Mirabeau à son père. Lettres écrites au donjon de Vincennes* (Édition originale, t. Ier, p. 265).

en supplément de dot, un capital de soixante mille livres. Mirabeau prétend avoir réussi à obtenir de son beau-père l'avance de ce capital, une fois plus considérable, dit-il, qu'il ne lui eût été nécessaire pour se libérer alors complètement. Mais aux termes de son contrat de mariage, c'est son père qui devait donner quittance des deniers dotaux de la comtesse; lui seul en effet pouvait en répondre sur ses biens. Le marquis ne voulut point concourir à mettre sous sa propre responsabilité pareille somme à la disposition du jeune homme. Il craignit qu'au lieu de raffermir sa situation pécuniaire, ce ne fût l'encourager à continuer sur nouveaux frais le même train de vie ruineux; on peut imaginer des scrupules moins bien fondés. En revanche, il offrit personnellement dix-huit mille livres pour faciliter l'acquittement des dettes. Mirabeau ne voulut point accepter cette proposition : « Je crus, dit-il, y voir un piège. Dix-huit mille livres ne pouvaient du tout point m'acquitter... Que me serait-il arrivé après avoir accepté cet acompte? Je ne m'en serais pas moins trouvé dans le plus cruel embarras et forcé de *manœuvrer* de nouvelles affaires. J'ai payé, aurait-on dit, il recommence. »

Quoi qu'il en soit, le bloc de dettes n'ayant cessé de s'accroître et les créanciers étant devenus, comme nous l'avons vu, menaçants, le marquis eût pu abandonner son fils à son sort. C'eût été, pour lui, le parti le plus commode.

Je l'aurais fait, écrit-il dans une lettre du 1 août 1774, si cela eût avancé de quelque chose le fait d'autrui ; mais je vis clairement que mon fils, fût-il écroué et pourrissant sur la paille, comme il l'a bien mérité, ce conflit de créances compliquées ferait tout manger à la justice, et personne ne serait payé.

Le marquis tenait à maintenir en Provence l'honneur de son nom. Il ne voulait pas que cet honneur fût atteint par l'emprisonnement de son fils pour dettes ; aussi l'avait-il mis à l'abri de ses créanciers. Mais il ne voulait pas non plus, et pour la même raison, que les créanciers honnêtes qui avaient péché seulement par excès de confiance fussent frustrés de leurs droits et dépouillés de ce qui leur appartenait. Il ne s'arrêta donc point à l'idée d'invoquer la nullité de tous les engagements de son fils, comme contractés par un mineur de vingt-cinq ans, âge de la majorité légale sous l'ancien régime. D'ailleurs, une grande partie des dettes usuraires de Mirabeau avait été cautionnée par un sien cousin parfaitement majeur et même sensiblement plus âgé que lui, quoique aussi fort dérangé de conduite et assez faible de caractère pour se laisser impliquer dans les fautes d'autrui. Ce cousin, M. de Limaye Coriolis, est celui à qui Mirabeau écrivait la phrase suivante déjà citée (1) :

(1) *Les Mirabeau*, par M. Louis de Loménie, t. II, p. 254. Il paraît enfin que les usuriers étaient fort soutenus en Provence. Ils avaient dans les familles notables du pays, non seulement beaucoup de débiteurs, mais beaucoup d'associés qui leur four-

« Dès que vous êtes compromis, il faudrait que mon père fût *plus que chat sauvage* pour ne pas acquitter ces dettes-là les premières. » Le marquis se contenta donc de recourir à une précaution indispensable pour l'avenir, « puisque j'ai vu, dit-il, que celle que j'avais prise autrefois de faire insinuer (1) et publier les substitutions de tout ce que j'assurais à mon fils n'avait pas empêché beaucoup de gens de regarder ses engagements comme bons (2) », et puisque au surplus le jeune comte atteignait, au mois de mars 1774, ses vingt-cinq ans. Il provoqua l'interdiction de son fils comme prodigue. Cette interdiction fut prononcée le 8 juin 1774 par le lieutenant civil au Châtelet de Paris, sur l'avis d'une assemblée de parents, où figuraient le père, l'oncle et, par procuration, le beau-père de Mirabeau, et où n'étaient représentés à côté d'eux, il est vrai, que des parents éloignés et hostiles à l'intéressé, le président d'Albertas et son frère. Mirabeau avait subi le mois précédent deux interrogatoires du juge de sa résidence, le lieutenant civil de la sénéchaussée de Manosque. Suivant l'usage, il lui fut alloué pour lui et sa famille une pension alimentaire égale au tiers de

nissaient des fonds pour leurs peu honorables opérations, à la condition d'en partager les bénéfices, sans en partager les responsabilités. C'est le bailli de Mirabeau qui nous apprend que ce mode de placement était répandu en Provence.

(1) C'est-à-dire *enregistrer* dans la langue fiscale de l'ancien régime.

(2) Lettre de M. de Limaye du 22 juillet 1774.

son revenu, soit 3,000 livres, le reste de ce revenu devant être affecté à l'extinction des dettes (1).

Mirabeau s'était résigné de bonne grâce à un exil qui l'arrachait aux griffes de ses créanciers. « J'étais exilé, et je m'applaudissais de l'être », a-t-il écrit depuis à Vincennes (2). Il trouva fort dur, au contraire, de se voir arracher, comme il disait, l'existence civile, ou plutôt de se voir entraver dans ses procédés habituels pour se procurer de l'argent aux dépens d'autrui ; car ses revenus, imputables, nous le savons, sur les fermages des terres de Mirabeau, n'allaient pas tarder à être saisis, et il ne perdait pas grand'chose en perdant actuellement le droit d'en disposer. Au reste, si son interdiction « fut pour lui un coup terrible », s'il se fit d'abord, suivant son expression, « une idée fort humiliante de cette formalité », il devait s'habituer fort bien ensuite à l'incapacité légale qu'elle faisait peser sur lui, et s'inquiéter assez peu d'en obtenir la levée quand il en eut la possibilité. Siégeant dans toute sa gloire à l'Assemblée constituante, il était encore interdit ; il le fut jusqu'à sa mort. Nous le verrons même, dans certaines circonstances, invoquer sa qualité d'interdit judiciaire pour se soustraire à l'acquittement de dettes

(1) Comme nous l'avons dit dans la première partie de ces études, le marquis de Mirabeau fut nommé curateur honoraire, et son fidèle serviteur, Garçon, curateur onéraire à l'interdiction.

(2) *Mémoire de Mirabeau à son père. Lettres écrites au donjon de Vincennes* (t. Ier, p. 270 et suiv.).

nouvelles, qu'il n'en conserva pas moins le talent de contracter en tous lieux et de toutes mains. Mais, lorsqu'il fut interrogé à Manosque, il se défendit de son mieux, arguant de l'incompétence du tribunal appelé à statuer sur sa cause, le Châtelet de Paris, qu'il soutenait, avec raison, n'être point le tribunal de son domicile, protestant, néanmoins, en belles phrases, de sa soumission à la volonté paternelle, qu'il regardait, disait-il, « comme une loi inviolable et sacrée ».

Au moment où il subit ces interrogatoires, Mirabeau venait d'essuyer un autre désagrément moins justifié. Depuis deux mois (1), le lieu de son exil avait été changé, à la demande de son père. Il avait dû quitter le château où il vivait seigneurialement pour s'installer dans la petite ville voisine de Manosque. Le marquis avait été informé que son fils « mettait tout en désordre chez lui, vendait les bois, les meubles et entravait la gestion des hommes d'affaires (2) ». Ces rapports étaient certainement exagérés et malveillants. Le marquis et le bailli le reconnaissent eux-mêmes plus tard. Mais on était prévenu contre le comte à Paris, et on avait quelques raisons de l'être. Au surplus, sur le moment, le marquis se persuada qu'il n'aggravait pas beaucoup la situation de son fils en le fixant dans une petite ville; où celui-ci trouvait des

(1) Mars 1774.

(2) Lettre du marquis de Mirabeau au duc de La Vrillière, du 18 mars 1774.

amis, et était habitué à faire de fréquents voyages avec femme et enfant.

Le déplacement de Mirabeau devint pourtant l'occasion d'un événement fort grave, et qu'il nous est impossible de passer sous silence. Il y avait dans cette bourgade de Manosque une famille honorable, de petite noblesse, avec laquelle le marquis de Mirabeau avait toujours entretenu des relations d'amitié et de bon voisinage, la famille de Gassaud. Ce fut cette famille qui offrit l'hospitalité à Mirabeau et à sa femme. Elle se composait d'un père, d'une mère, d'un oncle et d'un fils mousquetaire, alors de passage chez ses parents. Le jeune mousquetaire avait été reçu à Paris chez le marquis de Mirabeau, qui parle, dans quelques lettres, de « sa douceur », de « sa sagesse » et de « sa belle figure ». Un peu plus jeune que le comte, il s'était cependant lié particulièrement avec lui dans ses voyages en Provence, et quant à la comtesse, il paraît que tant de charmes n'avaient pas laissé que de faire, à première vue, une impression sur son cœur. Rapproché de la femme de son ami par l'habitation sous le même toit, le mousquetaire se départit totalement de sa *sagesse* pour la circonstance, et la jeune femme, mariée depuis deux ans, achevant à peine de nourrir son premier enfant, mais énervée par la vie d'orages, de gêne, de luttes avec des créanciers, qu'elle venait de mener, ne lui fit point de résistance. Cette infidélité, découverte par

le mari, qui surprit une lettre de la femme au séducteur, retourné à sa garnison, causa à Mirabeau une blessure très vive. Elle l'atteignait dans son amour-propre d'abord ; nous croyons aussi qu'il aimait alors véritablement sa femme, s'il ne l'avait point épousée par inclination. Mais ne devait-il pas s'en prendre un peu à lui-même de l'accident qu'il éprouvait ? Non pas seulement parce qu'il avait associé au sien un caractère qui pouvait difficilement s'y assimiler : lui toujours emporté par l'impression du moment, par les bouillonnements de son humeur, par les élans de son imagination ; elle passive et bien égoïste dans sa douceur enjouée. Non pas seulement parce que la manière même dont il avait conquis la main de Mlle de Marignane ne pouvait guère lui présager un bonheur conjugal durable, mais aussi parce que la morale qu'il avait depuis son mariage enseignée à sa femme, par l'exemple et par le précepte, n'était point propre à inspirer la sécurité à un mari. Si Mirabeau n'avait pas fait cet examen de conscience lui-même, une bonne dame, mère de famille, qu'il avait prise pour confidente de son infortune, se chargea de le faire pour lui. Cette bonne dame, la comtesse de Vence, était en même temps une grande dame, car elle était née La Rochefoucauld et avait épousé un Villeneuve ; elle était, qui mieux est, une personne infiniment respectable, dont l'intérêt maternel pour Mirabeau, à l'honneur de l'un et de l'autre, ne s'est jamais dé-

menti. En réponse à la confidence qui lui était adressée par écrit, Mme de Vence ne s'était pas bornée à envoyer les condoléances de rigueur, elle avait fait entendre ses conseils.

Plus la faute de votre femme est impardonnable, disait-elle, plus vous aurez de mérite à la pardonner. Vous assurerez à jamais, par là, son amour, son respect et sa reconnaissance, et tous vos droits en acquerront de nouvelles forces. Que vous reviendrait-il de perdre une infortunée dont les sens ont été sûrement plus séduits que le cœur, et qui n'a trouvé dans son éducation aucun principe qui lui apprît à être en garde contre elle-même? Depuis qu'elle est née, elle n'a eu sous les yeux que de mauvais exemples. Vous avez cherché vous-même à détruire le peu de religion qu'on lui avait appris au couvent. Il en est arrivé ce qui arrive aux trois quarts des femmes qui ne diffèrent de Mme de Mirabeau que par un peu moins d'imprudence. Mais *je sens qu'il est affreux d'en avoir la certitude*, *et de ne pouvoir se dissimuler ce que tant d'autres font semblant d'ignorer.* Ce dernier malheur vous était réservé, mais songez que vous travailleriez encore à l'augmenter si vous faisiez celui de votre femme. Votre conduite vis-à-vis d'elle est admirable jusqu'ici. Continuez de même. Que votre colère tombe entièrement sur l'infâme suborneur qui l'a séduite. Mais ne voyez en elle que la mère de votre fils qui emploiera tous les moments de sa vie à vous faire oublier sa faute. Je ne prétends point la diminuer. Faites cependant, je vous prie, un peu de réflexion sur le peu d'égalité que le préjugé a mis entre le mari et la femme, et combien il est peu dans la nature que ce qui est permis à l'homme soit si rigoureusement puni chez la femme, qui ne fait souvent que suivre l'exemple que son mari lui a donné...

Toutes ces réflexions ne manquent pas de hardiesse sous la plume d'une femme personnellement irréprochable. Il est vrai que Mme de Vence a soin d'ajouter : « Ce n'est pas d'après mes principes que je raisonne, mais seulement d'après ceux que doit inspirer le défaut de religion. Je crois peu à la vertu des femmes qui n'en ont point. »

Mirabeau suivit les conseils de Mme de Vence. Il pardonna à sa femme, il garda vis-à-vis de son beau-père et de sa propre famille le secret de la faute qu'elle avait commise, et l'obligea seulement à adresser, dans des termes qu'il lui dicta, une lettre de rupture au jeune Gassaud. Cette lettre dut lui être renvoyée à lui-même ; produite dans le procès en séparation de corps qu'il soutint, en 1783, devant le parlement d'Aix, elle y joua un rôle important. De son côté, Mirabeau écrivit au mousquetaire, avec l'intention de le foudroyer de sa magnanimité, un morceau d'éloquence trop curieux pour que nous nous abstenions de le citer en entier.

(Point de date exprimée ; elle doit être du même jour que celle de la lettre de rupture de la comtesse, c'est-à-dire du 28 mai 1774.)

Une lettre de mon écriture serait pour vous un coup de foudre si l'honneur n'était pas étouffé dans votre cœur. Je suis donc *votre plus cruel ennemi* (ceci fait allusion sans doute à une phrase de la lettre surprise), moi qui mis tant d'intérêt et d'activité à vous servir, moi qui vainquis

pour vous l'antipathie la plus forte qu'un pressentiment affreux dirigeait sans doute. Oui, je suis votre plus cruel ennemi, car tel est toujours celui que nous avons outragé. Grands dieux ! quel scélérat êtes-vous ! vous pour qui l'hospitalité, la confiance et la reconnaissance ne sont rien ! vous qui n'avez pas eu le courage d'essayer de me tuer, et qui avez l'abominable constance de m'arracher mille fois plus que la vie. Vil séducteur ! une femme que j'adorais, et tu le savais, qui était vertueuse avant tes horribles suggestions, et tu le savais, une faible créature que la pusillaminité a perdue, une pauvre infortunée à qui tu arraches toute espèce de bonheur, car il n'en est pas avec les remords... Insensé ! croyais-tu me tromper ? Un cœur honnête l'est longtemps ; car il ignore la méfiance ; mais tes grossiers subterfuges, qui approchent de la démence, devaient me réveiller ; eh ! qui t'avait dit que je ne lui plongerais pas un poignard dans le sein ? que je ne la précipiterais pas dans de sombres cachots ? Barbare, qui sacrifies à un désir brutal et effréné toutes les vertus, et la plus innocente de toutes les femmes. Eh ! qui t'avait donné le droit de me priver de la douceur d'être encore père ?

Indigne mortel qui osez juger celui qui n'a jamais eu de violence que quand l'honneur a été compromis ; vous qui vous plongez dans la fange de l'ignominie, savez-vous ce qu'est l'honneur méfiant et irrité ? Eh bien, je vais vous l'apprendre.

Vous n'aviez pas plus de prudence que d'honneur, et j'ai cent fois deviné l'abîme où vous m'alliez plonger. Je comptais sur cette malheureuse femme, et je l'avertis du danger ; mes avis furent fréquents, elle y répondit à la fin avec humeur, et je m'emportai. Je voulus vous l'apprendre. La crainte de vous nuire dans l'esprit de vos parents m'arrêta (*sic*). Votre lâche hypocrisie, vos fausses confidences, toutes les ruses que votre âme infernale mit en œuvre, avant que de partir pour Paris, me rassurèrent ;

j'aurais cru faire un crime de soupçonner l'amitié de trahison... Grands dieux! je vous envoyais dans les bras de la perfide.

Vos affaires devinrent mon idole la plus chère; elles l'ont toujours été. Leur discussion devint par l'indécision de votre oncle une source de dégoûts, que je vainquis. Je triomphai de lui-même, et j'avoue que je ne croyais pas être *votre plus mortel ennemi* (1)... La plus incroyable des imprudences jette entre mes mains une lettre dont la première ligne m'a jeté dans un état dont je ne suis pas sorti, et qui m'a fait craindre la démence... Une malheureuse créature, que je puis anéantir, rampe à mes pieds et les embrasse; je vois ses remords, son repentir me désarme. Je me rappelle son sexe, son âge; toute ma fureur retombe sur le scélérat qui nous a perdus tous deux.

Mais faut-il le perdre? Non. Je n'ai qu'à parler à son oncle, et sa fortune lui est enlevée... Son père... serait son bourreau. De telles vengeances ne sont pas les miennes; mais, pour comble d'horreur, je ne puis me résoudre à arracher la vie à un mortel infâme, il est vrai; mais fils et neveu de tout ce que je respecte et j'honore.

Malheureux, si ta conscience n'était pas la sentine de tous les vices, elle serait ton plus inexorable bourreau; car je sais par mon état à moi, *qui n'ai rien à me reprocher*, ce qu'est, ce que doit être celui d'un homme souillé de crimes et entouré des malheurs qu'il a ourdis... Mais tu n'es pas fait pour éprouver ce supplice...

N'importe; votre père et votre famille vous sauvent la vie; mais ne paraissez pas devant mes yeux, car puisse la foudre m'anéantir si je ne vous extermine pas.

P.-S. Vous ne voulez pas sans doute que j'aille à Paris ravoir trois lettres, et celle-ci et un portrait.

(1) Ceci fait allusion évidemment à une phrase de la lettre surprise.

Si l'on songe que l'homme qui a écrit une telle lettre est le ravisseur de Mme de Monnier, qu'il a composé, par la suite, des livres obscènes, que rarement il respecta la femme d'un ami, tout cet appareil oratoire paraîtra plus grotesque encore. Quelle vengeance pour tous les maris trompés par Mirabeau s'ils avaient pu lire sa lettre au jeune Gassaud !

Nous nous ferons toujours scrupule, dans notre tâche de biographe, de révéler des scandales demeurés dans l'ombre. Mais nous nous sommes cru en droit de raconter avec quelques détails caractéristiques et inconnus un fait produit au grand jour d'un débat judiciaire, et rappelé, d'ailleurs, dans les *Lettres de Vincennes*. A l'époque où Mirabeau écrivait ces lettres, de nouveaux torts d'un autre genre de la part de sa femme avaient fait revivre sa colère contre une offense pardonnée jadis, et il épanche cette colère avec une incroyable violence d'expressions. Au surplus, l'incident dont il s'agit a eu sur l'existence de Mirabeau les conséquences les plus durables. La comtesse, en effet, comme il fallait s'y attendre, ne sut aucun gré à son mari du pardon qu'il lui avait généreusement octroyé. Vivre avec lui, sous le poids du reproche et de la clémence dont il pouvait à chaque instant l'accabler, lui parut un supplice insupportable. Lorsque l'imprudence et la fougue de Mirabeau eurent amené sa détention au château d'If et au fort de Joux, non seulement elle ne consen-

tît jamais à venir se réunir à lui, ce qui aurait pu lui éviter la tentation de fautes nouvelles et moins excusables, mais elle n'intercéda que mollement auprès de son beau-père pour obtenir la liberté du prisonnier. Personne cependant, le marquis de Mirabeau l'a reconnu lui-même, ne pouvait avoir autant d'autorité dans ses sollicitations qu'une femme réclamant son mari. Enfin, quand Mirabeau, rendu à la liberté par son père, relevé de la condamnation prononcée contre lui à la suite de l'enlèvement de Mme de Monnier, vint demander à sa femme de partager de nouveau son sort, de couvrir aux yeux du monde, par sa propre indulgence, des erreurs de conduite pour lesquelles elle seule n'avait pas le droit de se montrer trop sévère, de lui rendre ainsi une vie régulière qu'il ne pouvait désormais tenir que d'elle, elle entama ce procès en séparation qui devait rejeter Mirabeau dans la carrière des aventures. On verra mieux, à mesure que l'on avancera dans ce récit, quelle lourde responsabilité retombe sur Mme de Mirabeau. Sans anticiper sur les événements, nous avons voulu montrer dès à présent le lien qui les enchaîne (1).

(1) Mirabeau attachait une très grande importance, pour sa justification personnelle, aux lettres de sa femme et aux autres documents concernant ses rapports avec elle. Il avait confié, en 1785, se trouvant de passage en Angleterre, cet ensemble de documents à sir Gilbert Elliot, depuis lord Minto, son ami et son ancien camarade à la pension de l'abbé Choquard. Le paquet portait la suscription suivante que nous avons encore : *Paquet*

Dans les premiers temps qui suivent la découverte de son infidélité, Mme de Mirabeau manifeste, en apparence, beaucoup de zèle pour les intérêts de son mari. Elle écrit le 14 juin 1774, sous l'inspiration, peut-être même sous la dictée de celui-ci, une lettre où elle plaide sa cause auprès de son père irrité.

J'ai senti, dit-elle, un grand soulagement en voyant vos lettres à mon mari, et il en avait réellement besoin, et je ne puis vous dire l'effet qu'elles ont fait sur lui. Daignez l'encourager pour sortir de l'abattement physique et moral dans lequel il est tombé... A l'égard de sa conduite avec moi, soyez persuadé qu'elle a toujours été très bonne et ses procédés excellents. Je désirerais de toute mon âme qu'il se fût conduit autant à votre satisfaction qu'à la mienne... Je finis par vous prier de vouloir bien lui laisser voir un terme à ses maux.

A cette lettre de sa belle-fille, le marquis fait la réponse suivante, très noble, très paternelle, et, ce

que mon cher Elliot ne remettra jamais qu'à moi, ou sur un billet circonstancié de moi, écrit en pleine liberté, parce qu'il importe infiniment à la justification de ma vie tout entière, et qu'il est un des plus précieux monuments de mon honneur. Ce dépôt de Mirabeau, conservé au château de Minto, en Écosse, fut remis par le fils de lord Gilbert à M. Lucas de Montigny, en 1846 seulement, c'est-à-dire après la rédaction des *Mémoires de Mirabeau*. Nous en avons extrait la lettre de Mme de Vence et la lettre de Mirabeau au chevalier de Gassaud, qu'on vient de lire ; nous y puiserons d'autres renseignements et d'autres citations de nature à excuser Mirabeau, selon son intention, sinon à le justifier.

qui est plus rare chez lui, très mesurée de ton :

28 juin 1774.

Je reçois en même temps, ma chère fille, une lettre de votre mari et la vôtre; toutes les deux du 14 juin. Je ne lui répondrai pas, parce que vous n'avez pas trop besoin de duplicata. D'ailleurs, mon frère, qui a reçu aussi une lettre de lui, lui répondra sans doute, et c'est assez. Mon frère n'a pas, comme moi, donné, sur un état fort étroit, 8,500 livres de rente pour avoir, en sus et r compense, une charge fort pesante. Mon frère n'a pas soigné et garanti un enfant toute sa vie pour se voir, à l'âge où l'on est en droit d'en attendre secours, obligé de faire pour lui l'apprentissage des plus cruelles affaires; mon frère n'ayant aucun détail de tout ceci n'est pas cloué et meurtri de consultations, de contretemps, de lenteurs, de mécomptes, d'obligations envers et contre tous; mon frère, n'a point à recevoir, tous les courriers, des lettres des complices ou des victimes, de misérables ruinés, d'autres expatriés pour avoir signé (c'est-à-dire cautionné les dettes de Mirabeau), tous plaignant, invoquant, protestant d'amener leurs enfants à ma porte, etc. ; mon frère, n'ayant point été préposé au maintien de la maison paternelle, n'a point, comme moi, sué et vieilli dans le soin de la conserver; mon frère, ayant l'âme plus ferme et le sens plus droiturier que moi, n'a pas eu besoin, comme moi, de prendre, dès l'adolescence, l'habitude de s'examiner chaque soir devant Dieu et les hommes, de crainte d'avoir trempé à quelque injustice d'action ou d'omission... Me trouvant aujourd'hui à la tête d'une tutelle de rigueur, je ne puis m'empêcher de gémir et trembler devant la Providence. De tout cela, il suit, Madame ma chère fille, que les dispositions de mon frère sont et seront toujours infiniment plus propres à la consolation dont vous êtes

occupée, que les miennes. Je ne sais guère apprécier le mal qu'on me fait. Ainsi, je prie bien Dieu de tout mon cœur de détourner l'amertume de ma vieillesse de dessus la tête de qui me l'a procurée. Je conseus à ne voir que la démence passée, je consentirais même à l'espoir futur; mais il m'est impossible, à mon âge, de réformer le dégoût naturel, et pis que cela, que j'eus toujours pour certaines actions et pour leurs suites...

Ce n'est donc pas à moi à relever votre mari, c'est à lui à se relever lui-même. Ne craignez point la révolution que vous voyez en lui; nous devons la souhaiter, au contraire; ce n'est pas sans une révolution physique (1) qu'il deviendra modeste, patient et méfiant de lui-même. S'il ne change pas, il lui vaudrait mieux mourir; s'il change, il peut devenir un homme de mérite, et faire oublier les délires de sa jeunesse, en ne les oubliant jamais. Mais, je vous le répète, il faut pour cela un changement physique, et nous n'y sommes pas, il s'en faut bien. Je ne pense pas néanmoins que votre question d'*un terme à ses maux* soit de lui, Dieu m'en préserve. Ma fille, faites-vous confier l'état de ses dettes, je ne lui connais d'autres maux; or, comme, selon le cours de nature, je n'en puis voir la fin, je ne saurais la prescrire.

Au reste, qu'il cherche et travaille lui-même à éclaircir et dépouiller ce monceau; qu'il voie aller ses affaires, je ne lui en cacherai pas, au bout de chaque année, le détail; qu'il se regarde comme s'il eût été un fils sage qu'un père dérangé eût laissé accablé sous le faix...

(1) « Ou il faut désespérer à jamais de cette tête-là, écrivait déjà deux mois avant le marquis à M. de Gassaud père, ou, sans la perdre, ménageant au contraire tous les moyens de la sauver, il faut la frapper par les effets amplement mérités de la sévérité publique et privée et *faire révolution dans ce moulin à vent d'orgueil.* » (Lettre publiée par M. de Ribbe en 1850.)

On le voit, le marquis de Mirabeau ne nourrit point, à ce moment, contre son fils de ressentiment âpre. Il ne désespère point de l'aider à réparer ses fautes. Et, de fait, quelque embarrassées que fussent alors les affaires de Mirabeau, avec un peu de conduite de sa part, d'esprit de suite chez son père, de bonne volonté chez sa femme (1), il eût été possible de les arranger plus promptement qu'on ne le pensait d'abord. Mais le marquis perdit du temps, et changea constamment de vues dans sa mission de liquidateur ; la comtesse ne songea qu'à séparer ses intérêts de ceux de son mari. Quant à Mirabeau, « son étoile », comme il le dit, le destinait à passer par bien d'autres péripéties. Moins de deux mois après son interdiction, en août 1774, il trouvait moyen de s'attirer un procès criminel à Grasse, c'est-à-dire à vingt-cinq lieues de la ville qui lui avait été assignée comme lieu d'exil, et dans les circonstances bizarres que nous allons raconter.

§ 2. — Mirabeau et Mme de Cabris. — L'affaire Villeneuve-Mouans.

« Mon voyage à Grasse, écrit Mirabeau dans le mémoire à son père, que nous avons déjà eu

(1) La mort de la grand'mère de Mme de Mirabeau, survenue en 1775, ne devait pas tarder à mettre en la possession de celle-ci le capital de 60,000 livres sur lequel Mirabeau avait compté pour l'aider à éteindre ses dettes.

plusieurs fois l'occasion de citer (1), mon voyage à Grasse, qui vous a paru, comme à beaucoup d'autres, comme à mes amis mêmes, une étourderie très forte, est un effort de la plus haute, j'ose dire de la plus respectable générosité. » Et il explique, en effet, à ce moment où il n'a plus de raison de cacher les torts de sa femme, que depuis longtemps il négociait pour M. de Gassaud, le mousquetaire, un mariage avec la fille du marquis de Tourrettes (2) ; qu'au moment où la trahison de son ami lui fut révélée, un incident imprévu venait de rompre le mariage presque décidé. L'idée que la famille du jeune homme pourrait le soupçonner d'avoir cherché à se venger en suscitant cet obstacle « déchira son cœur », dit-il. Il monta à cheval, oubliant l'ordre du roi qui devait le retenir à Manosque, et courut au château de M. de Tourrettes, château situé sur la frontière du comté de Nice, et non loin de Grasse. La négociation fut renouée, et, un peu plus tard, aboutit à un résultat favorable. En retournant à Manosque, Mirabeau s'arrêta à Grasse, où habitait sa sœur, Mme de Cabris, et ce fut par hasard qu'il y rencontra et y maltraita un gentilhomme passant pour tenir de mauvais propos sur le compte de cette sœur. Dans une des lettres écrites par lui à M. de Malesherbes,

(1) *Lettres écrites du Donjon de Vincennes*, t. Ier, p. 285.

(2) Le marquis de Tourrettes appartenait, comme le comte de Vence, comme le baron de Mouans, dont il va être question tout à l'heure, à la maison de Villeneuve.

dans le cours de l'année 1776, Mirabeau semble expliquer son voyage de Grasse un peu différemment, et l'attribuer à une résolution arrêtée de sa part de venger l'honneur offensé de sa sœur. C'est pourtant la première explication qui nous paraît la plus exacte. Il est certain que Mirabeau se rendit directement de Manosque au château de Tourrettes; qu'avant de s'arrêter à Grasse, il visita secrètement Mme de Vence à sa terre de Vence, située dans le voisinage de cette ville, et reçut d'elle des reproches pour l'imprudence qu'il avait commise en enfreignant son ordre d'exil (1). Seulement, ce n'était point par un pur mouvement de charité chrétienne et dans le but unique de rendre service à l'homme qui venait de l'outrager que Mirabeau s'exposait ainsi aux conséquences fort graves d'une pareille infraction. La vérité est qu'il restait peu sûr de sa femme, malgré le repentir qu'elle lui avait témoigné ; et qu'il voulait assurer son repos conjugal en mariant celui dont il redoutait toujours l'empire. Au surplus, il arrêtait ainsi les bruits qui ne pouvaient manquer de se répandre, et qui auraient fait la joie de la société médisante d'Aix.

Mme de Cabris a été, du moins, la cause de l'éclat fâcheux qui termina et rendit public le voyage de son frère. Il est temps de faire connaître

(1) Ces deux points résultent d'une lettre de Mme de Vence à Mirabeau (papiers Minto).

à nos lecteurs cette sœur du grand orateur, qui a été réellement, à une certaine époque, le mauvais génie de Mirabeau, comme de toute la famille dont elle était sortie, « l'ennemie de sa race », dit avec plus d'énergie le marquis son père. Nous n'entrerons que dans les détails strictement indispensables pour faire comprendre certains actes de la vie de Mirabeau, certaines mesures d'une rigueur, presque barbare en apparence, prises par le marquis contre cette fille qu'il avait particulièrement chérie autrefois. Nous n'userons point de tous les documents que nous avons entre les mains, mais nous constaterons le funeste ascendant que Mme de Cabris a exercé sur son frère, et l'aversion à laquelle cet ascendant a fait place quand il a cessé.

La figure de la sœur est, d'ailleurs, aussi originale que celle du frère. Remarquablement belle, d'une force d'esprit peu commune chez une femme, d'une éloquence, qui, dans ses lettres, rappelle souvent le tour oratoire de Mirabeau, aussi impétueuse et plus artificieuse encore que lui, sachant déployer, à l'occasion, une volonté énergique et soutenue, « froide de cœur et romanesque d'imagination », dit son père, dénuée de tout scrupule, et douée de ce que le marquis de Mirabeau appelle « l'irréligion natale de ses enfants », la marquise de Cabris a uni à toutes les séductions tous les genres de perversité.

Elle avait, écrit Mirabeau, dans une de ses lettres de

Vincennes à Mme de Monnier (1), avec tout l'éclat de la plus brillante jeunesse, les yeux noirs les plus éloquents, la fraîcheur d'Hébé, cet air de noblesse que l'on ne trouve plus que dans les formes antiques, et une taille comme je n'en ai point vu depuis d'aussi belles. (Des dents qui laissaient à désirer, une tendance précoce à l'embonpoint, voilà les seules ombres que l'on pourrait apporter à ce portrait. Si belle que fût Mme de Cabris et si laid que fût son frère, tous deux ne se ressemblaient pas moins beaucoup par le visage.) Elle avait, avec tout cela, continue Mirabeau, cette souplesse, cette grâce, cette magie de séduction qui n'appartient qu'à son sexe (c'est à Mme de Monnier, nous l'avons dit, qu'il s'adresse). Quelque dépravées que j'aie trouvé depuis son âme et sa raison, je persiste à croire qu'à dix-sept ou dix-huit ans cette perversité était encore à une profondeur immense, et je ne doute point qu'un homme d'honneur et sensé, amoureux d'elle, n'eût pu contenir sa tête et redresser son cœur; car son imagination est bien l'unique théâtre de ses opinions, de ses sentiments et peut-être aussi de ses sensations; mais son impétuosité, sa mobilité, sa fécondité prodiguaient alors les ressources. Cette femme étonnante était susceptible de générosité par amour-propre, de sensibilité par illusion, de constance, de fidélité même par opiniâtreté.

Mirabeau a peut-être raison; mieux dirigée et, surtout, mariée autrement, Mme de Cabris eût fait, sans doute, un meilleur usage des talents et des charmes que la nature avait réunis en elle. Elle avait été élevée d'abord, comme ses sœurs, au couvent des Bénédictines de Montargis. Elle en

(1) *Lettres de Vincennes*, t. III, p. 255.

était sortie à moins de treize ans pour entrer, non plus comme élève, mais comme pensionnaire, dans un autre couvent de la même ville, celui des Dominicaines. Cette communauté, composée de dames riches et de condition, n'était point vouée à l'éducation ; elle avait, semble-t-il, quelques rapports avec l'abbaye de Thélème. « Ce qu'il y a de charmant à ce couvent, écrit Mirabeau (1), c'est qu'on n'y est point du tout religieuse, que plusieurs dames s'y retirent pour l'agrément de la société ; qu'il y a du monde toute l'année ; qu'on y prend l'usage de la société, et non cette gaucherie que l'on contracte partout ailleurs aux grilles ; que l'on y a toute sorte de maîtres, etc. » La fille aînée du marquis, celle qui était sujette à des accès de folie, était déjà religieuse à ce couvent. La jeune Louise (c'est le nom de Mme de Cabris) y fut spécialement confiée aux soins d'une autre religieuse, Mme de Rémigny, qui, fût-elle calomniée dans les lettres de Mirabeau, était, à coup sûr, une tête fort légère, comprenant et pratiquant le moins sévèrement du monde les devoirs de la vie monastique. C'est seulement quelques mois avant son mariage, et à dix-sept ans, que la jeune fille quitta le couvent des Dominicaines. Pendant le temps qu'elle y passa, pendant le court séjour qu'elle fit à la maison paternelle, son père, prévenu d'ailleurs par les renseignements, sincères ou non, de Mme de

(1) *Lettres de Vincennes*, t. III, p. 281.

Rémigny, ne tarit pas en éloges sur son compte. « C'est, écrit-il en 1765, lorsqu'elle n'a pas encore treize ans, un enfant rare par l'esprit et l'humeur… un caractère charmant. » — « Par l'esprit et le jugement, écrit-il de même deux ans après, c'est le plus rare sujet de son temps. » Vers cette époque, Mlle de Mirabeau est consultée sur un projet de mariage, dont il pourrait déjà être question pour elle ; le jeune d'Orsay, beau-fils de Lefranc de Pompignan, qui était l'ami intime du marquis de Mirabeau, riche de trois cent mille livres de rente, mais fils de fermier général, en était tombé amoureux pour l'avoir vue au parloir de son couvent. Aux ouvertures qu'on lui fait, la jeune fille répond, d'après son père qui rapporte ses paroles avec ravissement : « Je ne quitterai jamais mon nom pour un pire ; j'ignore ce qu'on fait des richesses ; mais, si c'est chose nécessaire, je me sens le talent de les attirer dans la maison où j'entrerai. » L'année suivante, le marquis cite une autre repartie de sa fille. On parlait devant elle de l'esprit en général. « Mon papa, dit-elle, je crois qu'il en est de l'esprit comme de la main. Qu'on l'ait belle ou laide, elle est faite pour s'en servir et non pour la montrer (1). » Le mot est joli ; mais, assurément, ce n'est pas celui d'une jeune fille naïve.

Le marquis de Mirabeau était pressé de marier

(1) M. Lucas de Montigny a attribué par erreur cette repartie à Mirabeau.

sa fille. Il craignait que la guerre entre lui et sa femme, guerre qui couvait depuis longtemps, ne rendît, en éclatant, ce mariage plus difficile. Il accepta donc les yeux fermés le premier parti qui lui fut proposé par son frère le bailli, et qui lui parut sortable, au point de vue de la naissance et de la fortune. Le jeune homme dont il était question, le marquis de Cabris, n'avait que dix-neuf ans (1). Il y avait eu des cas d'aliénation mentale dans sa famille, et le marquis de Mirabeau en fut informé. Mais il était décidé à conclure ; Mme de Pailly, d'ailleurs, qu'il appelle à cette occasion et d'après le propos d'un de ses amis « le père préfet » de sa maison (2), voulait le mariage et s'en occupait, dit-il, plus que lui. On hâta la rédaction du contrat dans lequel la future épouse ne reçut pas de sa grand'mère maternelle les mêmes avantages qu'avait reçus sa sœur, Mme du Saillant, grand sujet de jalousie par la suite. La famille de Cabris avait proposé qu'on ménageât au moins une entrevue entre les deux jeunes gens avant de décider leur union. Mais le marquis de Mirabeau avait repoussé cette idée. « Ma fille, écrivait-il, ne voya-

(1) Il était l'unique héritier mâle d'une des branches les plus fortunées de la famille de Clapiers, dont les Vauvenargues étaient une autre branche. Le bailli de Mirabeau prétendait retrouver certaines ressemblances extérieures entre le jeune Cabris et son cousin, l'illustre moraliste, lequel d'ailleurs était, comme on le sait, fort dépourvu d'avantages physiques.

(2) Voir sur Mme de Pailly, l'*amie* du marquis de Mirabeau, *Les Mirabeau*, t. II.

gera pas du tout à la rencontre d'un mari. Ils n'ont qu'à s'informer comment elle est faite, et il m'est avis que l'amalgame conjugal n'est pas, quant à la forme physique, une chose malaisée à vingt ans, quand les conjoints ne sont pas, d'ailleurs, prévenus. » — « Ma fille, écrivait-il encore un peu plus tard, ne sortira du couvent que pour être mariée dans l'église même, ou tout au plus au Bignon, qui est à quatre lieues de là. Cette résolution qu'il faut dire fixe, et de toute ma vie, est pour obvier qu'on me dise que la mère pourrait la mener en Provence, chez moi. » Le marquis trouvait déjà fort beau d'avoir instruit sa fille d'avance « contre ma règle ordinaire, dit-il, et le dû de la confiance réelle que mes enfants ont en moi ». Il n'en avait pas tant fait pour l'aînée de ses filles mariées, Mme du Saillant. Dans l'été de 1769, la jeune fille est tirée du couvent et amenée au Bignon, où le mariage doit décidément se célébrer. Le futur époux, retardé par le mauvais état de santé de son père, se fait attendre, et le marquis s'impatiente de ce délai. « Louise, écrit-il, se conduit comme un ange, mais je ne répondrais pas qu'elle en pense moins. » Enfin, le 18 novembre, une voiturée de Provençaux débarque au Bignon, sous la conduite du bailli. Le premier aspect du jeune Cabris, morne et distrait, comme s'il se fût agi de la cérémonie la plus indifférente, étonne le marquis (1),

(1) « C'est un rare corps, écrit-il... Je vis, dans deux jours, bien des moments où dame Louise en rongeait des clous, quand

et inspire un très médiocre enthousiasme à sa fille. Dès le lendemain, cependant, malgré la répugnance discrète manifestée par celle-ci, le mariage est arrêté, célébré à minuit, et consommé. Le jour suivant, le marquis donne sa bénédiction au jeune couple, et la caravane repart pour la Provence augmentée de la nouvelle mariée.

A l'époque où nous en sommes arrivés de la vie de Mirabeau, c'est-à-dire au bout de plus de quatre ans, toutes les conséquences du mariage ainsi contracté avaient eu le temps de se produire. Le mari, dont on s'était si peu inquiété de connaître la personne par avance, s'était révélé à la fois faible d'esprit et dépravé ; et sa faiblesse d'esprit allait dégénérer bientôt en folie aiguë. Quant à la jeune femme qu'on lui avait sacrifiée, elle ne pouvait manquer, avec le caractère dont nous avons donné une idée, de prendre sa revanche, et elle l'avait prise largement et avec éclat. Elle avait littéralement mis en révolution la petite ville de Grasse, où son mariage l'avait fixée. Partout où elle avait passé, d'ailleurs, Mme de Cabris avait laissé les souvenirs les plus étranges. Par exemple, en Limousin, où elle avait été voir sa mère, elle avait appelé une autre dame à un combat au pistolet ; il

il s'approchait pour prendre une brochure. Je n'en fus pas plus mécontent, n'aimant pas les choses qui commencent si vivement, quand elles sont d'espèce à devoir durer. A cet égard, j'ai pris mon parti, même sur l'opinion qu il ne se réveillera tout à fait de sa vie, et c'est la raison qui me fera tenir Louise alerte, comme devant porter un jour le haut-de-chausses de la maison. »

est vrai d'ajouter qu'elle ne s'était pas trouvée au rendez-vous. La suite de sa vie nous fournira plus d'un trait d'emportement du même genre. Lors d'un séjour qu'elle fera avec sa mère, en 1777, dans un couvent de Paris, elle se jettera furieuse sur un commissaire, qui lui adressait probablement quelque signification peu de son goût ; « elle l'aurait étranglé, raconte le marquis, sans la grille qu'elle jeta bas, et qui donna le temps à la justice de se sauver. » Une autre fois, c'est avec sa mère, non moins violente dans ses accès de colère, qu'elle en viendra aux mains. Le principal grief du marquis contre cette fille « parricide », dit-il, et à laquelle il prodiguera désormais les qualifications les plus dures, ce sera pourtant de s'être liguée contre lui avec sa femme, sans autre motif que l'appât de la succession de celle-ci ; d'avoir apporté, dans cette alliance, non seulement les fonds nécessaires à la marquise de Mirabeau pour plaider, mais « des imaginations et des ressources sans exemple pour l'intrigue », un esprit de suite et d'acharnement, pour lequel son père l'avait surnommée *Rongelime*, d'après le serpent de la fable, et qui lui faisait dire d'elle : « Jamais elle ne démord, elle est du bois précis dont on fait les damnés. » Parmi les enfants du marquis de Mirabeau qui ont eu des torts à l'endroit de leur père, Mme de Cabris est la seule qui n'obtint jamais son pardon. « Lui pardonner, écrit quelque part le marquis, ce serait pardonner au diable. » Vers

1774, les rapports entre le père et la fille n'étaient pas encore absolument rompus ; mais le marquis jugeait sévèrement déjà la jeune femme, et redoutait son influence sur son frère, sans en connaître l'étendue.

C'est à son retour de Corse, en 1770, que Mirabeau avait, pour ainsi dire, fait connaissance avec sa sœur ; car il ne l'avait entrevue auparavant que fort peu, et tout enfant, à son couvent. Il avait alors passé plusieurs semaines auprès d'elle, au château de Mirabeau, sous l'égide du bon bailli, qui trouvait seulement qu'elle lui faisait perdre beaucoup de temps et l'empêchait de se livrer aux études économiques recommandées par le marquis. Mme de Cabris était devenue la confidente des amours de garnison de son frère, et sa correspondante assidue. En 1772, elle avait assisté au mariage du jeune comte ; elle ne paraît pas l'avoir revu depuis jusqu'au moment où il s'échappa de Manosque. Contribua-t-elle à ce moment à sa détermination irréfléchie ; la connut-elle et forma-t-elle d'avance le projet de retenir son frère au passage pour servir ses rancunes particulières ? Elle s'en est défendue ; en tous cas, elle n'en porte pas moins la responsabilité du zèle, maladroit du reste, que Mirabeau déploya en sa faveur.

Lors du voyage de son frère, Mme de Cabris se trouvait compromise dans une ridicule affaire qui avait soulevé contre elle et son mari toute la so-

ciété de Grasse. Dans la nuit du 15 au 16 mars précédent, des placards imprimés, contenant des vers injurieux et obscènes contre les dames des meilleures familles de Grasse, avaient été affichés en grand nombre sur divers points de la ville, aux coins des rues, aux piliers des halles, et, de préférence, aux portes des dames diffamées. Des copies manuscrites de ces mêmes vers avaient été répandues par toute la Provence et jusqu'à Marseille. Les indications de personnes étaient aussi transparentes que possible dans l'original ; quant aux copies destinées à des lecteurs étrangers à la ville, elles portaient, en marge de chaque strophe ou couplet, le nom de la dame à laquelle ce couplet s'appliquait. Le bruit public n'avait pas tardé à désigner M. de Cabris, dont la femme seule était épargnée, comme l'auteur du délit. C'était lui, en effet, qui avait fait composer et imprimer les vers, qui avait affiché les placards de sa propre main avec l'aide d'un affidé, et lancé les copies dans toutes les directions. Une instruction criminelle avait été ouverte contre lui et ses complices. Il est peu probable que Mme de Cabris ait été réellement du nombre. Les vers étaient trop dépourvus d'esprit et d'art, et la pensée de les afficher trop brutale. Mais, en donnant à la malignité du beau sexe de Grasse l'occasion de s'exercer contre elle, Mme de Cabris avait fourni à son mari les griefs dont il avait tiré une si sotte vengeance. Elle s'était employée avec activité

pour tâcher d'étouffer l'affaire, qui, d'ailleurs, finit plus tard par s'arranger à force d'argent (1); elle était venue à Paris demander à son père d'intervenir, afin que M. de Cabris fût soustrait à ses juges de Grasse par une lettre d'exil, et par l'évocation de sa cause au Conseil d'État. L'irritation qu'avait excitée l'acte de son mari rejaillissait donc sur elle, et, parmi les personnes qui s'étaient exprimées avec quelque vivacité sur son compte, en paroles ou par écrit, elle croyait avoir particulièrement à se plaindre du baron de Villeneuve-Mouans. Peut-être les propos prêtés au gentilhomme, et désavoués ensuite par lui, attaquaient-ils son frère lui-même. Une phrase de celui-ci, que nous trouvons dans une de ses lettres à M. de Malesherbes, pourrait le donner à penser (2). Qu'il eût, au surplus, connu les propos dont il s'agit, avant ou depuis son arrivée à Grasse ; qu'il eût obéi ou non aux suggestions de Mme de Cabris, il était résolu à demander satisfaction à M. de Mouans, âgé pourtant de plus de cinquante ans, lorsque le hasard les mit en présence. « Ce fut, écrit-il, une vraie rencontre, où il n'entra aucune

(1) « Il en coûta, dit le bailli de Mirabeau, 20,000 écus à M. de Cabris. »

(2) « On attaquait, dit-il dans cette lettre, toute ma famille en ma personne; on cherchait à flétrir mon nom par une accusation aussi absurde qu'elle était infâme. » Mirabeau avait rédigé pour sa défense, dans son procès de Grasse, un mémoire qui est malheureusement perdu.

préméditation, quoiqu'il fût bien dans mes projets de faire une visite à M. de Villeneuve (1). »

Mirabeau était arrivé à Grasse, au dire de sa sœur, le 4 août. Elle l'avait reçu discrètement dans le charmant petit hôtel, un petit Trianon en miniature, qu'elle venait de se faire construire à l'entrée de la ville. Le lendemain, de bon matin, tous deux étaient partis à cheval pour une maison de campagne, éloignée de Grasse de deux lieues environ, et qui appartenait à une amie de Mme de Cabris, plus âgée qu'elle, mais ne jouissant guère d'une meilleure réputation. Ils étaient accompagnés d'un jeune officier, nommé Briançon (2), duquel la sœur de Mirabeau se faisait déjà suivre partout. Mme de Cabris portait un habit de cavalier, « son costume de voyage habituel », paraît-il. La maison de campagne où elle conduisait son frère s'appelle encore aujourd'hui le *pavillon des Indes*. Elle est située au milieu d'un bois d'oliviers, sur le penchant de la colline qui domine, à l'est, les villages de Mouans et de Sartoux, presque en face de la station actuelle du chemin de fer de Cannes à Grasse. Elle touchait à des propriétés appartenant au baron de Mouans, qui y faisait, justement ce jour-là, exécuter des travaux, et qui alla, dans l'après-midi, visiter ses ouvriers. La compa-

(1) *Mémoire de Mirabeau à son père. Lettres de Vincennes*, t. Ier, p. 285.

(2) Denis-Augustin de Jausserandy-Briançon, seigneur de Verdache, officier au régiment de Royal-Roussillon.

gnie, qui venait de dîner joyeusement au pavillon des Indes et qui prenait le frais au dehors, l'aperçut : Mirabeau se précipita à sa poursuite, l'atteignit, et, après quelques paroles échangées, lui arracha un parasol qu'il tenait à la main, et le lui brisa sur le corps en l'injuriant. Les deux adversaires se saisirent mutuellement et luttèrent ; au milieu de la lutte, tous deux tombèrent du haut d'une de ces petites murailles qui servent en Provence à soutenir les terres. Ils roulèrent l'un sur l'autre, Mirabeau continuant à frapper. Cependant Mme de Cabris et Briançon avaient suivi leur champion. Briançon s'était approché du champ de bataille et empêchait des femmes, accourues au bruit, d'avancer ; Mme de Cabris se tenait à quelques pas en arrière, appuyée au mur de clôture d'une bergerie voisine et riant aux éclats (1).

La conséquence de cette scène de crocheteurs, entre deux gentilshommes qualifiés, fut une plainte en *assassinat* que M. de Mouans, soustrait par l'arrivée de ses paysans aux brutalités de Mirabeau, s'empressa d'adresser contre lui au lieutenant criminel de Grasse. Briançon, Mme de Cabris et la dame qui les avait reçus avec Mirabeau au pavillon des Indes, Mme de La Tour-Roumou-

(1) Nous avons raconté la scène d'après les pièces mêmes du procès qui en résulta. Ces pièces, conservées au greffe du tribunal de Grasse, ont été signalées pour la première fois par M. A. Joly, et utilisées par lui dans une brochure intitulée : *Les procès de Mirabeau en Provence*. Paris, Durand, 1863.

les (1), étaient accusés de complicité. Mme de Cabris avait fait repartir son frère le plus vite possible pour Manosque ; mais il avait été reconnu, il s'était même nommé dans son voyage de retour. Il ne pouvait échapper au procès qui allait s'instruire contre lui. Le plaignant n'avait eu d'autre mal, en définitive, que des contusions et quelques égratignures. Il lui était difficile de prouver, comme il le prétendait, qu'il eût été épié et attaqué avec préméditation, bien que des paysans, entendus dans l'information, eussent été questionnés par lui, avant même l'arrivée de M. de Mouans, sur la présence de celui-ci dans les environs.

Se déclarer victime d'une tentative d'assassinat était ridicule ; Mirabeau n'avait pas d'armes au moment de la rencontre. Venir demander réparation à la justice de coups reçus au visage et « ailleurs », ne paraissait pas digne d'un gentilhomme. Il n'en restait pas moins que l'agression de la part de Mirabeau était établie par de nombreux témoignages, et cette agression n'avait rien de chevaleresque, puisqu'elle s'était produite contre un homme beaucoup plus âgé, presque un vieillard, obèse et apoplectique, à en juger par le surnom de « gras-fondu » que Mirabeau, sa femme et sa sœur lui donnent entre eux. Mirabeau a donc beaucoup d'audace lorsqu'il parle, dans ses *Lettres de Vincennes*, de sa rixe avec

(1) Cette dame était la propre belle-sœur du baron de Mouans, brouillée depuis longtemps avec lui.

M. de Mouans, comme d'une affaire « honorable en tous sens » pour lui, où il s'est conduit « avec honneur, valeur et droiture ». — « Si j'ai trouvé, écrit-il, un lâche qui aimait mieux se battre par procureur que s'expliquer personnellement, je suis malheureux, mais je ne suis pas coupable. » Il faut avouer que Mirabeau avait une singulière manière de demander des explications. Les membres de la famille de Villeneuve désapprouvèrent fort nettement, paraît-il, la conduite de leur parent, et surtout le procès qu'il engageait, mais il ne s'ensuit pas que l'affaire fût plus à l'honneur de son adversaire qu'au sien, bien au contraire.

Le 22 août 1774, un décret de prise de corps était lancé, après information, contre Mirabeau. Briançon était en même temps « ajourné à comparaître » comme accusé ; M[mes] de Cabris et de La Tour-Roumoules étaient « assignées pour être ouïes ».

Mirabeau restait protégé, il est vrai, contre une arrestation par le bienheureux ordre d'exil auquel il avait désobéi. Mais il pouvait être réclamé par le parlement de Provence, ou par ses chefs chargés de soutenir les droits de l'autorité judiciaire dans toute l'étendue du ressort. D'ailleurs, le décret de prise de corps fût-il ou non mis à exécution, le procès n'en suivrait pas moins son cours à Grasse, à moins d'être arrêté par l'intervention d'une influence supérieure. A quel prix faudrait-il acheter cette intervention ? « Il est bien difficile, écrivait

M. de Marignane à son gendre, le 24 août, que la justice ou l'autorité ne prononcent point quelque punition ; il serait peut-être avantageux que la dernière vous évitât les condamnations de la première qui seront toujours plus rigoureuses. » Mirabeau n'avait d'autre ressource que le crédit de son père, mais il ne pouvait se faire illusion sur la colère qu'éprouverait ce père, déjà indisposé contre lui par des fautes antérieures, lorsqu'il apprendrait le coup de tête et l'acte de violence qui les couronnait. Toutes ces perspectives étaient peu rassurantes. Mirabeau croyait avoir des droits à la reconnaissance de sa femme. Il la fait donc partir pour le Bignon, où le marquis de Mirabeau se trouve alors, lui donnant pour mission de désarmer la sévérité de son père, d'obtenir de lui une entremise auprès du gouvernement, et de sauvegarder autant que possible sa liberté ; d'être, en un mot, « son avocate dans l'affaire la plus essentielle qu'il aurait de sa vie », écrivait-il à sa sœur, la marquise du Saillant.

IV

L'AMBASSADE DE LA COMTESSE DE MIRABEAU PRÈS DE SON BEAU-PÈRE. — CAPTIVITÉ DE MIRABEAU AU CHATEAU D'IF ET AU FORT DE JOUX. — SES DÉMÊLÉS AVEC M. DE SAINT-MAURIS ET SA PREMIÈRE ÉVASION.

Le 29 août 1774, la comtesse arrive au château du Bignon. Le chef de famille, qu'elle doit chercher à attendrir, a en ce moment auprès de lui le bailli de Mirabeau son frère, le marquis et la marquise du Saillant, son gendre et sa fille, tout un entourage qu'il sera plus facile à gagner à la cause de Mirabeau. Au surplus, le marquis ne connait pas encore l'événement qui a motivé le voyage de sa belle-fille. C'est une bonne fortune que de pouvoir prendre les devants pour présenter les faits sous un jour favorable à l'intéressé. Mais la confiance que la comtesse commence d'abord par exprimer à son mari, quand elle lui écrit à son arrivée, tombe dès ses premières explications avec son beau-père. Le marquis accorde bien que l'action de son fils

peut passer, à la rigueur, pour « de l'honneur mal entendu » ; il semble même faire retomber sa plus vive colère sur Mme de Cabris.

Il m'a répété plusieurs fois, écrit la comtesse, le 5 septembre, que tu étais celui de ses enfants pour qui il avait le plus de faible ; il ne se plaint de ta tête qu'en faisant l'éloge de ton cœur ; enfin, il m'accable, pour mon compte, d'amitiés, et il est sûr qu'on ne traite pas ainsi la femme d'un fils dont on ne veut rien faire.

Néanmoins, le marquis déclare « qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de soustraire son fils à la justice en ce moment » ; et que, pour cela, il lui est indispensable de solliciter lui-même « comme une grâce » l'emprisonnement de ce dernier par lettre de cachet, s'il est possible, avant que le décret de prise de corps soit porté à la connaissance des ministres, et « sans les en instruire, de peur qu'ils ne veuillent s'en mêler ». D'ailleurs, il laisse entrevoir que l'emprisonnement pourra être de courte durée. La comtesse verse quelques pleurs, mais n'insiste guère. Elle demande faiblement à suivre son mari. Le marquis lui répond que « ce ne serait pas décent ». Elle s'en tient là, accepte la proposition que lui fait son beau-père de rester auprès de lui, tandis que Mirabeau sera détenu dans une prison d'Etat, et ne s'occupe plus qu'à dorer à son mari la pilule qu'on lui prépare.

Comment peux-tu me soupçonner, lui écrit-elle le 23 septembre, je ne dis pas de négligence, mais de n'avoir

pas fait l'impossible pour te faire accorder ce que tu désirais... Mais, mon bon ami, ce n'était pas au pouvoir de ton père. Les ministres ont été instruits, même avant lui, de la rupture de ton ban, de la procédure... M. de Joannis avait tout mandé à la cour (M. de Joannis est le procureur général au parlement de Provence, et le fait est parfaitement vrai ; sa lettre du 29 août, fort dure pour Mirabeau, existe encore aux Archives nationales). Les ministres voulaient t'envoyer à Pierre-Encise (près de Lyon) et fixer le temps (de la détention). Ce n'est qu'en demandant lui-même ta punition que ton père a obtenu le château d'If, et a donné à cela un air de punition paternelle qui fait qu'il sera le maître de t'en retirer quand il voudra (1).

La comtesse daube aussi sur Mme de Cabris, qu'elle croit avoir de bonnes raisons pour ne pas aimer, et qui, paraît-il, s'efforce de se disculper aux dépens de son frère. « Tout le monde, dit la comtesse, est ici indigné de sa conduite à ton égard, et je leur dois la justice qu'ils sont tous tes avocats les plus zélés, et qu'ils ne laissent de me fournir des moyens de t'être utile dans l'esprit de ton père, et c'est à qui fera le mieux l'éloge de ton cœur. »

Dès le 7 ou le 8 septembre, une lettre de cachet ordonnant l'internement de Mirabeau au château d'If a été expédiée. Le prisonnier, arrêté à Manosque par un exempt de la maréchaussée, arrive, le 20 septembre, dans la sombre forteresse

(1) *Papiers Minto*. Toutes les lettres de la comtesse dont nous citons des fragments proviennent de cette même source.

de la rade de Marseille. Il est certain que la comtesse a eu intérêt à présenter à son mari cet emprisonnement comme une mesure inévitable et indépendante même de la volonté de son beau-père, puisqu'elle ne peut ou ne sait point l'empêcher. D'autre part, le marquis a dû garder des ménagements dans le langage qu'il lui a tenu, la croyant bien plus attachée à son mari qu'elle ne l'est en réalité. Quelles que fussent les dispositions personnelles des ministres, ou, plutôt, du ministre qui avait alors dans son département l'administration de la Provence, le marquis n'essaya point d'excuser son fils auprès de lui. A vrai dire, il aurait eu quelque peine à y réussir. Mirabeau l'a reconnu lui-même (1). Comme M. de Marignane, le père était convaincu qu'il fallait opter entre l'abandon du jeune homme aux poursuites probables de ses créanciers, aux poursuites commencées par M. de Mouans, ou le châtiment infligé par l'autorité du roi. En « s'appropriant » ce dernier châtiment à titre de « premier juge » de son fils, ce sont les propres expressions employées par lui dans sa lettre au duc de La Vrillière, il croyait sincèrement en atténuer la portée morale et maté-

(1) « J'étais sorti du lieu de mon exil, écrit Mirabeau à son père, en 1777, de Vincennes. Vous pouviez difficilement m'excuser auprès du ministre du moment que cette irrégularité faisait éclat. Sans cela, qu'eût-elle été? J'étais entouré d'exilés parlementaires qui couraient, de notoriété publique, les maisons de tous leurs amis. » (*Mémoire de Mirabeau à son père. Lettres de Vincennes*, t, Ier, p. 286.)

rielle. Il n'était certainement pas fâché de s'épargner, pendant quelque temps, de nouveaux tracas de la part de ce fils terrible en le tenant sous les verrous, de le soustraire ainsi à l'influence pernicieuse de Mme de Cabris, et il ne sera point pressé de faire en sorte que Mirabeau recouvre, sans péril, la liberté perdue par sa faute. Pourtant nous devons constater que l'emprisonnement de Mirabeau au château d'If arrête le procès de Grasse. Sur le désir exprimé par le duc de La Vrillière, le procureur général de Joannis s'entremet auprès de la partie plaignante (1), et s'il n'arrive pas à faire retirer la plainte, il obtient au moins ce résultat que, pendant deux ans, il n'y est donné aucune suite. Bien des événements se passent ; les anciens parlements viennent reprendre leur place occupée par les parlements Maupeou, Mais c'est seulement après la dernière évasion de Mirabeau et sa fuite en Hollande avec Mme de Monnier que la procédure est reprise contre lui à

(1) La lettre de M. de Joannis à M. de la Vrillière en fait foi :

« Monsieur le Duc,

« J'ai cru apercevoir dans votre lettre du 7 septembre, au sujet de la détention du comte de Mirabeau au château d'If, que vous croyez que les poursuites devraient cesser. Désirant de concourir à vos vues, j'ai écrit, de mon chef, à M. de Villeneuve, partie plaignante, pour l'engager à cet égard. Je désire bien de pouvoir y réussir et témoigner à cette famille ce que je voudrais faire pour lui plaire.

« Je suis, etc....

« DE JOANNIS.

« A Aix, le 20 septembre 1774. » (*Archives nationales.*)

Grasse, encore sur l'initiative, assez inexplicable, de Briançon, l'un des accusés (1). Elle aboutit à une sentence, condamnant Mirabeau, par contumace, à la peine infamante du *blâme* (2) et à 6,000 livres d'amende envers M. de Mouans. Briançon était condamné à la peine de l'admonestation. Des amendes étaient également prononcées contre lui, M[mes] de Cabris et de La Tour-Roumoules. Cette sentence, rendue le 2 octobre 1776, était d'une excessive sévérité ; elle ne fut jamais purgée par Mirabeau ni exécutée, et ne l'empêcha point d'être admis aux États généraux. Si le cadre de notre sujet le permettait, nous pourrions insister sur les péripéties souvent burlesques du procès. Ce maraud de Briançon n'y comparaît que pour turlupiner, sans le moindre égard, les malheureux avocats auxquels, à défaut des magistrats, récusés d'eux-mêmes, incombe la mission de le juger. M[me] de Cabris comparaît une seule fois, et elle affecte toute la dignité et toute la hauteur méprisante dont elle savait se revêtir à l'occasion. Rien de moins majestueux, il faut bien le dire, que l'administration de la justice, sous l'ancien régime,

(1) On verra plus loin que M[me] de Cabris finit par se brouiller à mort avec Mirabeau. Briançon ne fut-il pas alors l'instrument d'une vengeance de sa part contre son frère ?

(2) Cette peine entraînait la perte des droits civiques, ou plutôt de ce que nous qualifions ainsi aujourd'hui. Elle consistait, pour celui qui y était condamné, à entendre, dans la chambre du conseil, à genoux et tête nue, lecture par le greffier d'une formule le déclarant « blâmé et infâme ».

dans les petits sièges de bailliages et de sénéchaussées.

Au moment où Mirabeau fut arrêté à Manosque, il y achevait, pour se distraire de ses soucis de toute sorte, son premier ouvrage connu, l'*Essai sur le despotisme*. C'est une preuve singulière de sa force d'esprit, bien que l'ouvrage qualifié par lui-même plus tard de « fruit trop hâté de sa jeunesse » ne soit guère qu'un tissu de déclamations sans ordre et sans grande originalité. Tout en reprochant un peu aigrement à sa femme de « lui annoncer, avec l'air le plus tranquille du monde, qu'il serait enfermé », il avait attendu, sans chercher à fuir, sans protester même, l'exempt chargé de venir l'arrêter. Il sentait trop bien que cet emprisonnement, en vertu d'une lettre de cachet, était encore le moindre inconvénient qu'il eût à redouter.

On se rappelle la description burlesque que le marquis de Mirabeau donnait du château d'If, à la suite d'un voyage fait, au temps de sa jeunesse, avec ses amis Lefranc de Pompignan et l'abbé de Monville, et dans un récit badin mêlé de prose et de vers. Pour son fils, ce n'était pas en voyageur qu'il était appelé à visiter cette prison d'État classique, et le régime qui l'y attendait ne prêtait point au badinage. Non qu'il y ait été traité absolument en prisonnier ordinaire. On lui accordait certaines faveurs spéciales ; on finit même par lui laisser la liberté de ses mouvements dans l'inté-

rieur de la citadelle. Mais cet espace était encore singulièrement resserré, et on lui avait interdit toute correspondance au dehors, si ce n'est avec sa femme. L'interdiction dont il s'agit était de règle pour les prisonniers d'État ; le marquis, d'ailleurs, l'avait formellement demandée à l'égard de son fils, afin d'arrêter toutes relations entre lui et sa mère, ou sa sœur, M[me] de Cabris. « J'ai compris, écrit la comtesse, que c'était pour elles qu'était faite la défense. » La rigueur de cette mesure s'adoucit un peu par la suite. Mirabeau fut même autorisé à recevoir quelques visites. Mais, dans les premiers temps, les nouvelles même de son fils, laissé à Manosque, aux soins de la famille de Gassaud, ne lui parvenaient qu'en passant par Paris, et par l'intermédiaire de sa femme. Le marquis de Mirabeau n'avait point voulu se faire excepter lui-même de l'interdiction. Le prisonnier en était donc réduit à adresser ses sollicitations à sa femme. Toutes les lettres qu'il lui écrit, durant son séjour au château d'If, ont pour but de réchauffer le zèle, et d'encourager l'insistance qu'elle doit apporter dans son rôle d'avocate auprès du marquis.

Le père n'était pas disposé à rendre de sitôt à son fils une entière liberté. « Ce que j'ai pu démêler des projets de ton père, écrit la comtesse à son mari, c'est qu'il veut, en sortant du château d'If, te mettre encore quelque temps dans quelque ville où tu aies ta liberté, et

même occasion de vivre avec tout le monde, afin de l'éprouver avant de se réconcilier publiquement avec toi. » — « Mon dessein, disait, en effet, le marquis, dans une lettre à M. de Marignane, du 11 octobre 1774, est maintenant de l'éprouver tout de bon et à ma manière. Il est où il doit être, et il y sera. En supposant un miracle et qu'il se contînt assez pour que le commandant à la fin réponde de sa sagesse et de sa repentance, alors je le ferais passer dans quelque citadelle, où il aurait à vivre avec quelqu'un pour l'éprouver. Autre miracle, qui le fît sortir à bien de cette épreuve, j'en tiendrais d'autres prêtes, et ainsi par degrés. C'est tout ce que je dois de patience à sa qualité de mari et de père. » Il est permis de penser que le marquis ne tient pas seulement à éprouver son fils; mais que, comme nous l'avons indiqué, il s'inquiète plus encore de rompre son intelligence avec sa sœur, Mme de Cabris. Il a plus que jamais à cœur de l'écarter de la coalition formée, contre le chef de famille, par cette sœur du grand orateur et par sa mère. Il vient, en effet, de remporter de petites victoires sur la marquise, de gagner le premier procès en séparation qu'elle lui a intenté, de l'obliger, grâce à l'entremise d'un ministre, à retourner en Limousin sans avoir rien obtenu contre lui. Il voudrait profiter de ces avantages pour arriver à un arrangement qui mette les biens de sa femme à l'abri des dilapidations qu'il prévoit. « Ton père, écrit la comtesse à son

mari, n'a point renoncé à l'espoir de faire faire une donation à ta mère, à laquelle je suis moralement sûr qu'il te nommera. » Il travaille donc dans l'intérêt de son fils; encore faut-il que ce fils ne vienne pas contrarier ses projets. La comtesse, assure-t-elle, fait valoir auprès du marquis « les tentations dont la mère a obsédé son fils, les inventions qu'elle n'a cessé de faire, et la façon noble et honnête » dont celui-ci a toujours refusé de se ranger dans son parti. Mais ces confidences ne rassurent point le père, et il a raison de n'être point rassuré, car, en réalité, comme le prouvent différentes lettres du comte, que nous avons déjà citées dans la première partie de ce travail, c'est lui qui, depuis son mariage, a flatté les ressentiments de sa mère, qui a même proposé à la marquise une *ligue* contre l'entourage habituel de son père, M. et Mme du Saillant, et Mme du Pailly, sinon contre son père lui-même.

Le marquis ne se pressera donc point de traiter avec les créanciers de son fils, préliminaire indispensable de la mise en liberté du prisonnier. Jusqu'au moment, en effet, où ils auraient reçu quelque satisfaction, ces « enragés », comme les appelle la comtesse, « n'auraient pas demandé mieux que de tenir leur débiteur ». Pendant le court passage que la comtesse avait fait à Aix en quittant son mari pour se rendre au Bignon, « ils étaient venus, dit-elle, faire un train effroyable à ses gens », déclarant « qu'ils voulaient absolu-

ment la voir, qu'on les avait ruinés ». Un d'entre eux l'avait poursuivie « à la portière de sa chaise, comme elle passait au Cours ». Ils avaient présenté au ministre un mémoire demandant la levée de la lettre de cachet, afin de pouvoir « agir » sur Mirabeau. Le marquis laissait passer l'orage. Il avait demandé seulement à un de ses cousins, M. du Bourguet, conseiller au parlement de Provence, d'entreprendre l'examen de la situation de son fils et l'étude des moyens à prendre pour éclaircir cette situation. Ce n'est qu'au printemps de 1775 qu'il envoie en Provence M. du Saillant, chargé d'entrer en négociations directes avec les créanciers, en même temps que de chercher à terminer le procès criminel de Grasse.

Quelle est, pendant ce temps, l'attitude de la comtesse dans la maison de son beau-père? Elle y a été, comme nous l'avons vu, fort bien accueillie. Le marquis s'est même pris pour elle d'un de ces sentiments de goût, un peu superficiels, qu'il était très prompt à concevoir. « Ton père, écrit-elle à son mari le 13 septembre 1774, est toute la journée à me baiser, depuis la plante des cheveux jusqu'au menton. » Mirabeau avait cru pouvoir fonder quelques espérances pour lui-même sur cet attrait de son père pour sa femme. Ce n'était assurément pas chose facile que d'ébranler chez le marquis une résolution arrêtée. « Je ne t'ai jamais dit, écrit encore la comtesse à son mari, que mon crédit fût grand ; et je t'assure qu'il y a

très peu de gens qu'on mène moins que ton père et ton oncle. Si la douceur, d'un côté, et l'importunité, de l'autre, faisaient quelque chose, il est sûr que je devrais tout obtenir; mais cela n'avance de rien, ton père a ses plans et ses arrangements dont rien ne le détourne... » — « Mme de Pailly, est-il dit dans une autre lettre, s'intéresse réellement fort à toi. Je suis sûre qu'elle s'est fait brusquer très fort par ton père en lui demandant ton rappel. » A toutes les instances le marquis répond que ce seront les rapports du commandant du château d'If, M. d'Alègre, qui régleront sa conduite. La comtesse conseille donc à son mari de se faire un intercesseur de ce commandant, « d'user sur lui de cette magie qu'il possède si bien quand il veut enchanter quelqu'un ».

Elle eût pu cependant fournir à son mari un appui plus efficace que celui de semblables conseils. Un peu plus de résolution, un peu moins de calme de sa part eussent, tout au moins, embarrassé beaucoup son beau-père. Il est des plaidoyers qui nuisent à une cause plus qu'ils ne la servent. Ceux de la comtesse étaient peut-être du nombre. Ils laissaient précisément supposer ce qu'ils prétendaient démentir, à savoir que la jeune femme avait été bien malheureuse avec son mari. « Ma belle-fille, qui prétend avec moi que son fol s'était beaucoup amendé, écrit le marquis dans une lettre à Mme de Rochefort du 25 septembre 1774, ma belle-fille, dans la confiance particulière,

prend à peu près condamnation sur sa tête. » Il était impossible de ne pas s'apercevoir qu'elle était charmée d'être séparée de son mari. Sa gaieté, son babil, ses singeries, l'inépuisable entrain avec lequel elle débitait son répertoire de contes plaisants ne permettaient pas d'en douter. Aux yeux du père, qui ignorait les raisons particulières de sa belle-fille pour se trouver à l'aise loin de l'homme dont elle portait le nom, toutes ces apparences extérieures devaient constituer le plus fort témoignage contre Mirabeau.

Lorsqu'elle écrivait à son mari, la comtesse prenait, cela va sans dire, un tout autre ton. Elle affectait la tristesse et l'attendrissement ; elle lui répétait qu'elle ne songeait qu'aux moyens de le rejoindre, qu'elle n'avait nulle curiosité de faire connaissance avec Paris. « Quand pourrai-je, s'écrie-t-elle, en parlant de son fils, resté à Manosque, joindre son pauvre petit museau avec le nez froncé du papa, et baiser tout cela en même temps. Mon ami, cette image me transporte. » Sous la plume d'une femme qui venait de manquer si vite à la foi conjugale, voilà qui est fort tendre, beaucoup trop tendre même pour être sincère. Une fois à Paris, où elle a suivi le marquis, la jeune femme, tout en se plaignant de la « solitude de son cœur » et de la sévérité de l'intérieur de son beau-père ; tout en déclarant que, quand il se présente quelque amusement, l'idée de la situation de son mari l'empêche d'en jouir, dissimule mal cependant

l'intérêt qu'elle prend aux spectacles, au mouvement et aux nouvelles de la grande ville, aux modes même.

Au bout de quelques mois Mirabeau commence à se lasser de cette inutile correspondance. Ses lettres, comme on peut en juger par les réponses de la comtesse parvenues en nos mains, prennent un accent d'aigreur de plus en plus marqué. Il reproche à sa femme d'éluder ses demandes, de se faire « siffler » par ceux au milieu desquels elle vit. Il la somme, puisque sa présence auprès du marquis n'amène aucun résultat, de revenir en Provence, et, si elle ne veut pas le rejoindre au château d'If (1), de se fixer au moins chez son père, à Aix, d'où elle serait à portée de visiter le prisonnier, et de communiquer plus facilement avec lui. D'ailleurs la menace d'une pareille détermination ne pourrait-elle pas, à elle seule, changer les desseins actuels du marquis de Mirabeau ? Mais la comtesse se trouve fort bien à Paris ; elle n'a pas la moindre envie de quitter ce séjour pour celui d'Aix, à plus forte raison pour la prison de son mari. Elle a maintes fois protesté cependant qu'elle n'était à Paris que parce que son mari l'y avait envoyée, qu'elle restait « à ses ordres »,

(1) « Dans les temps de mœurs, écrit à ce sujet le marquis de Mirabeau à son frère (21 juin 1779), une femme, pénétrée de l'étendue du lien du mariage, aurait pu demander d'être prisonnière avec lui (son mari) jusqu'au bout, si on ne le voulait sortir, et l'aurait fait. »

« prête à le suivre », « prête à voler avec grande joie partout où il voudrait ». Comme son mari lui rappelle ces protestations, elle lui oppose, non sans embarras, une série d'arguments plus ingénieux que solides. « Je crois, mon bon ami, écrit-elle le 22 novembre 1774, que je gâterais tout en te joignant dans ce moment-ci, parce que nous aurions l'air de nous méfier de ton père et de vouloir donner des scènes au public, au lieu que tout le monde sait que je suis ici par ton ordre, et en attendant que tu aies subi la punition de la rupture de ton ban. » Elle n'a pas, au surplus, l'argent nécessaire à son voyage et à sa subsistance au château d'If. Ce ne serait pas son beau-père, dit-elle, qui se chargerait de pourvoir à son entretien dans ce château. Il serait capable, au contraire, de se munir d'un ordre du roi pour l'empêcher de rejoindre son mari. Quant à la ville d'Aix, elle ne se sent pas le courage d'y paraître tant que leurs affaires communes seront dans le même état, et qu'elle peut y être harcelée par les créanciers. Elle se désespérerait si elle croyait que son mari eût assez de temps à rester captif pour que ce fût la peine de faire un voyage de deux cents lieues. Puis, partir si vite, ce serait abandonner, au moment le plus critique, le soin de ses intérêts qu'il lui a confié. Enfin, elle a reçu de son père, M. de Marignane, sous peine de lui déplaire, l'ordre de demeurer dans la maison du marquis de Mirabeau. « Je ne crains point, déclare-t-elle pathétiquement à son mari, de m'en

remettre à ton tribunal. Il a toujours été juste pour moi. » Et, Mirabeau la pressant toujours néanmoins, elle lui fait, pour se dégager, une offre aussi peu sincère que ses offres précédentes, celle de se retirer dans un couvent de Paris, au choix de son mari.

On pense bien que le prisonnier accueille fort mal ces fins de non-recevoir. Il en arrive à adresser à sa femme des apostrophes violentes, telles que celle-ci, par exemple, reproduite plus tard par la comtesse dans un de ses mémoires judiciaires, lors de son procès en séparation : « Vous êtes un monstre. Vous avez montré mes lettres à mon père. Je ne veux pas vous perdre, et je le devrais ; mais mon cœur saigne à la pensée de sacrifier ce qu'il a tant aimé. Mais je ne veux plus être, et je ne serai plus votre dupe. Traînez votre opprobre où vous voudrez. Portez plus loin que vous n'avez fait, s'il est possible, votre perfide duplicité. Adieu pour jamais » (1).

Ceci est écrit le 14 janvier 1775. Quelques semaines plus tard, Mirabeau apprend que tous les mousquetaires sont rappelés à Paris, en vue du sacre du nouveau roi : M. de Gassaud va se trouver

(1) « Je te donne ma parole d'honneur, répond la comtesse, que je n'ai montré à ton père que les articles ostensibles que tu m'avais écrits à cette intention... Je te prie de me dire, mon ami, si cela mérite les duretés dont tu m'accables impitoyablement, car je défie d'en renfermer davantage dans sept lignes et qui soient plus outrageantes. » Cette extraordinaire douceur est-elle le fait d'une conscience bien tranquille ?

de nouveau rapproché de la comtesse. La jalousie du mari se réveille et lui fait rompre le silence qu'il s'était imposé ; prenant au mot les offres, qu'elle lui a faites précédemment, d'entrer dans un couvent, il adresse à sa femme la lettre suivante :

J'ai fait tout ce que j'ai pu, madame, pour éviter la situation perplexe et vraiment fâcheuse où je me trouve. J'en atteste le ciel et mes amis ; mais je dois enfin à mon nom, à mon fils, à ma conscience, à l'intérêt même que m'inspire encore votre réputation, que vous avez eu le bonheur de conserver, de prendre un parti qui me mette à l'abri des suites d'une légèreté que j'avais voulu oublier, et qu'il ne tient qu'à vous d'effacer pour jamais de ma mémoire, j'en jure par l'honneur.

Le sacre du roi rappelle à Paris qui vous savez. J'avais fait demander un congé ; il n'a pas été possible de l'obtenir. Je ne puis, ni ne dois, ni ne veux vous mettre encore aux prises avec un danger qui vous trouva trop faible. Prenez donc un prétexte quelconque, et, puisque vous ne croyez pas pouvoir revenir en Provence, retour qui vous vaudrait à jamais ma reconnaissance, ma tendresse, mon estime, ma confiance, entrez dans un couvent, et n'en sortez pas.

Je vous conjure par votre fils, par vous-même, que j'ai toujours aimée, que j'aime encore, de ne pas me forcer, par une désobéissance qui, quelque autorisée qu'elle fût ou pût être, serait toujours criminelle et me trouverait inflexible, de ne pas me forcer, dis-je, à vous faire connaître l'étendue de mes droits. Vous me puniriez en prolongeant la persécution qui m'accable, vous me puniriez bien plus en me rendant l'instrument nécessaire de votre malheur. Ma main tremble en traçant ces lignes ; mon cœur est déchiré ; mais croyez que, comme j'avais prévu

tout ce qui arrive, j'ai longtemps réfléchi le parti que je prends ; croyez que celui qui fut capable, dans un moment de désespoir, où tout était permis, de vous traiter avec une générosité rare n'est pas faible. Je connais ma tête quand elle est montée, et voilà pourquoi je lui permets peu de projets ; mais vous, ne connaissez-vous pas mon cœur? Si le vôtre ne m'a pas tout à fait trompé, si vous ne fûtes que faible, si vous restâtes toujours digne de redevenir vertueuse par vos regrets et vos résolutions, montrez-moi aujourd'hui que vous n'avez pas cherché à m'abuser par de vaines illusions, que vous voulez mériter l'oubli absolu de votre faute, et reconquérir tout jusqu'à mon respect. Adieu, madame, ne soyez pas barbare envers moi, vous le seriez en même temps envers vous... Quand pourrai-je vous appeler encore mon Émilie !

A cette adjuration éloquente et qui aurait dû la toucher, la comtesse répond par une nouvelle défaite : « Si j'avais pu, dit-elle, exécuter les ordres que vous me donnez dans votre dernière lettre, croyez que je n'y aurais pas manqué ; mais comme nous allons partir pour le Bignon, nos malles étant faites, j'ai pensé qu'on me prendrait pour folle si je faisais une pareille proposition, et qu'on l'attribuerait uniquement au désir de fuir la campagne. D'ailleurs, si le motif que vous m'alléguez est réellement celui qui vous pousse, je vous assure que dans aucun couvent quelconque je ne serais aussi gênée qu'ici. » Et elle ajoute avec un calme étonnant : « Nous n'avons vu le neveu du chevalier de Gassaud que deux fois, sous prétexte qu'il a été malade, à ce qu'il dit. » On a pu remarquer, dans

les dernières citations, que, de part et d'autre, le tutoiement conjugal avait disparu chez les deux correspondants. Désormais leurs lettres vont devenir de plus en plus rares et de plus en plus froides. Aussi bien, la comtesse avait fini par recueillir sur le compte de son mari des renseignements qui lui permettaient de se plaindre à son tour.

Revenant de Malte, où il avait été faire ses caravanes et s'était livré à des excès précoces de toute nature, le chevalier de Mirabeau avait été, à son passage à Marseille, rendre visite au prisonnier du château d'If. Il avait, dans cette visite, manifesté le plus vif intérêt pour le sort de son frère, et la plus bouillante indignation contre celui que Mirabeau en rendait responsable, c'est-à-dire contre M. de Mouans (1). Néanmoins, dès son arrivée à Paris, il n'avait rien eu de plus pressé, en guise de bon office, que de raconter à sa belle-sœur les attentions particulières dont le prisonnier, fort à court de distractions, honorait une cantinière du château d'If. La comtesse avait paru d'abord en plaisanter ; c'était ce qu'elle avait de mieux à faire. Malheureusement, la cantinière avait un mari, et, pour se soustraire aux mauvais traitements de ce

(1) Le chevalier rapporte lui-même, dans une lettre à son beau-frère, M. du Saillant, qu'il aurait proposé à son frère d'aller casser les bras à M. de Mouans. C'est le comte qui l'en aurait empêché, en lui faisant observer qu'il les perdrait tous deux.

mari, elle finit par s'enfuir du château d'If. Le mari prétendit qu'elle lui avait emporté de l'argent et des hardes. Mirabeau, trop compatissant, avait adressé la cantinière à Mme de Cabris et à son compère Briançon ; la fugitive avait trouvé asile chez celui-ci, qui s'était même opposé aux tentatives de son mari pour remettre la main sur elle. Il n'en fallait pas davantage pour que Mirabeau, complice de l'évasion, fût soupçonné aussi de complicité dans le prétendu vol et de recel de l'argent disparu. Le cantinier avait écrit à la comtesse de Mirabeau une lettre où il formulait tout au long cette accusation contre son mari. Lui-même l'a rétractée depuis dans une autre lettre que Mirabeau obtint de lui à l'époque de son procès en séparation, et publia alors, comme réponse à la première, que la comtesse avait insérée dans un de ses factums. Le commandant du château d'If, dès le début de l'affaire, avait pris chaudement la défense de son prisonnier. Mais la comtesse n'en avait pas moins recueilli avec soin l'arme qui lui était fournie contre son mari, se réservant d'en faire usage le cas échéant. Le marquis avait été naturellement informé de ce nouvel incident, de nature à produire la plus mauvaise impression sur son esprit, ne fût-ce qu'en lui démontrant la continuation des relations entre le comte et Mme de Cabris, malgré l'emprisonnement du premier. Il ne devait apprendre que plus tard, cependant, que le frère et la sœur avaient trouvé moyen d'entretenir une correspon-

dance secrète et suivie (1). « C'était, lui écrit le bailli, le 11 août 1776, dans les guêtres de quelques vilains, qu'on envoyait au château d'If, qu'on mettait les lettres et les réponses, entre les guêtres et la jambe. »

Le marquis en savait assez cependant pour comprendre l'inconvénient d'un plus long séjour de son fils dans une forteresse aussi rapprochée de Grasse. Au surplus, M. de Rochechouart, lieutenant général de Provence, lui faisait observer qu'on ne pouvait « tenir éternellement sur ce roc un turbulent père de famille ». Et enfin, Mirabeau avait mis à profit la recommandation de sa femme, relativement au commandant du château d'If, M. d'Alègre. Il avait employé toute sa « magie » à séduire ce commandant, qui avait rendu sur son compte les attestations les plus favorables. Tout en restant incrédule, le père ne pouvait pas être insensible à ces témoignages, auxquels il avait déclaré d'avance vouloir subordonner ses résolutions. La comtesse raconte ainsi l'effet produit par une des premières lettres de M. d'Alègre : « Il y avait, mardi, assemblée, comme tu sais (c'était le jour réservé, de fonda-

(1) Il semblerait même résulter d'une lettre postérieure du marquis que Mme de Cabris réussit à voir son frère au château d'If. S'il en est ainsi, il fallait que la surveillance dont Mirabeau était l'objet se fût singulièrement relâchée, et si celui-ci ne chercha point à exécuter des projets de fuite auxquels il dut songer dès lors, ce fut pour des motifs sur lesquels nous nous expliquerons plus loin.

tion chez le marquis, aux réunions d'économistes); ton père vint tout à coup m'embrasser avec les larmes aux yeux, en me donnant à deviner premièrement de qui on voulait parler en disant tant de belles choses. Fais en sorte que M. d'Alègre en écrive quelques-unes de semblables, et nous serons bientôt contents, à ce que j'espère. » Les éloges décernés par M. d'Alègre ne s'étant pas démentis, le marquis devait considérer son fils comme s'étant tiré à son honneur de cette première épreuve. C'est donc pour lui rendre une demi-liberté, tout en l'éloignant de Mme de Cabris, que le père demande, en avril 1775, la translation du prisonnier du château d'If au château de Joux, près de Pontarlier, sur la frontière française de la Franche-Comté et de la Suisse; et la comtesse se croit autorisée à écrire à son mari la phrase suivante, que nous avons précédemment citée : « Comme j'étais à solliciter votre père, comme à mon ordinaire, il m'a dit qu'enfin je serais satisfaite, et qu'en attendant que la tournure de vos affaires permissent (*sic*) davantage, vous alliez être dans un endroit beaucoup plus convenable que le château d'If, et que, de plus, il n'avait demandé aucun ordre contre votre liberté, sinon au commandant de répondre de vous. » Quelques jours après, la comtesse mande encore à son mari qu'elle a vu avec plaisir le marquis lui choisir un appartement dans l'hôtel dont il vient de faire l'acquisition rue de Seine. Ceci dénote évidemment, chez le père, l'intention de ne plus

prolonger trop longtemps la captivité, ou plutôt l'exil de son fils.

Mirabeau arriva au château de Joux, le 25 mai, sous la conduite du lieutenant de la maréchaussée d'Aix. L'aspect de cette nouvelle demeure, « de ce nid de hiboux, égayé par quelques invalides, » comme il l'a écrit, n'était pas très riant, même pour un échappé du château d'If. Mais il y fut mis, presque immédiatement, en possession d'une liberté qui alla tous les jours croissant. Il n'y avait point alors d'autres prisonniers (1) au fort de Joux, et le commandant, M. de Saint-Mauris, bon gentilhomme, répétait volontiers qu'il ne se résignait pas à être geôlier. Il laissa donc à Mirabeau la faculté d'aller et de venir en dehors du fort qui lui avait été assigné pour résidence ; il en vint à lui permettre d'avoir un logement dans la petite ville voisine de Pontarlier, d'y prendre ses repas à l'auberge, de fréquenter la société de cette petite ville et des environs. Mirabeau restait, en principe, obligé de rentrer chaque soir au château. Encore put-il, avec l'assentiment formel ou tacite de son commandant, s'absenter à différentes reprises pendant plusieurs jours, et étendre ses voyages jusqu'en Suisse. Force lui a été de reconnaître plus tard la condescendance avec laquelle il

(1) Il y en eut d'autres par la suite, et notamment ce pauvre Toussaint Louverture, qui y mourut, sous le premier Empire, à une époque où l'on avait ressuscité toute l'ancienne pratique des lettres de cachet.

avait été traité ; il a nié seulement avoir, en retour des faveurs dont il jouissait, engagé sa parole de ne point se soustraire à la garde de M. de Saint-Mauris. Nous avons quelque peine à croire que le commandant n'ait point eu la précaution de mettre sa responsabilité à couvert par cette garantie. Quoi qu'il en soit, la condition de Mirabeau n'était pas celle d'un prisonnier. Les fêtes et les réunions ne manquaient pas à Pontarlier, et il y était fort recherché. La chasse, qu'il aimait avec passion, lui fournissait un autre genre de distraction. D'ailleurs, il n'était plus dépourvu de livres et de moyens d'études ; il avait entrepris un ouvrage sur les *Salines de la Franche-Comté*, et le marquis, qui ne renonçait pas à faire de lui un économiste, et qui ne négligeait pas de lui adresser régulièrement son journal *les Éphémérides*, l'encourageait dans cette entreprise. Enfin, les officiers municipaux de Pontarlier « le trouvaient, dit-il, toujours prêt à écrire pour les affaires de la ville (1) ».

Il faut convenir cependant qu'une telle existence était encore singulièrement vide pour une activité comme celle de Mirabeau. Aussi ne s'en estimait-il

(1) Mirabeau rédigea encore, durant son séjour à Pontarlier, un mémoire en faveur d'un porte-balle de cette ville, nommé Jeanret, qui, fort soupçonné de se livrer à la contrebande, avait été blessé dans une rixe avec des employés des fermes, et sollicitait, de ce chef, une réparation pécuniaire. Ce même Jeanret, après lui avoir rendu quelques services, lors de l'enlèvement de Mme de Monnier, contribua, assez peu généreusement, à fournir des preuves à l'appui de l'accusation portée en justice contre lui.

point satisfait, et nous le voyons recommencer, au bout de quelques mois, ses instances en vue d'obtenir sa liberté complète.

Le tour qu'a pris ce garnement, dont tu connais les singeries, écrit le marquis à son frère, le 16 août 1775, c'est, après avoir démêlé le caractère doux de son commandant, de jouer la maladie et la tête qui s'échauffe d'impatience dans sa prison. Comme, dans plusieurs lettres consécutives, j'ai mis ce digne homme au courant de tous les tenants et aboutissants de la fortune de son prisonnier, je me suis contenté de lui mander, pour cette fois, que, quant à ses maladies, nous n'y croyions plus, et que, d'ailleurs, nous n'étions pas médecins ; qu'à l'égard de sa liberté, si le roi le lâchait, ses créanciers le tiendraient bientôt d'une manière moins commode, et que les plus véreux d'entre eux avaient des lettres de change très valables contre sa personne, si elles ne le pouvaient être contre ses biens ; que, quand je le sauvai par des lettres d'exil, cela avait l'air punition ; qu'aujourd'hui cela ne serait que lier les mains à justice, chose que je ne veux demander, ni ne puis obtenir.

Il est certain que les affaires de Mirabeau, un peu par la faute de son père, étaient toujours en fort mauvais état. La liquidation des dettes traînait, le marquis ne voulant entendre à aucun accommodement avec les créanciers usuraires, se déclarant résolu à faire passer l'éponge sur toutes les *juiveries*, et ne se décidant pas cependant à demander des lettres de rescision contre l'ensemble des engagements de son fils, sauf à traiter ensuite avec les créanciers honnêtes, ce qui était le seul

moyen d'en finir. Nous savons qu'avec toutes ses prétentions au bon ordre domestique le marquis de Mirabeau s'entendait fort mal en affaires. D'ailleurs, loin de réussir dans les négociations commencées avec sa femme, il n'avait pu l'empêcher de rallumer la guerre contre lui, et de lui intenter, après l'invasion du domicile conjugal que nous avons racontée, une demande en séparation de corps ; et il craignait toujours de voir passer son fils aîné dans le camp de ses ennemis. Quant à ce fils, oubliant parfaitement les premiers et fort bons motifs de sa détention, il ne se faisait plus faute de récriminer. Il affectait d'attribuer uniquement à une mauvaise volonté arrêtée et oppressive de la part de son père le retard dans l'arrangement de ses affaires. « Je n'ai pas mérité la persécution qui m'opprime, écrivait-il dès le mois de janvier précédent, et j'en rirais si mon père ne la dirigeait pas. » — « Mon père ne m'a fait interdire que pour palper mon revenu, écrira-t-il plus tard à sa mère, après son évasion. » Rien ne justifie assurément cette injurieuse imputation. Tous les revenus de Mirabeau étaient saisis par ses créanciers et consignés à leur profit ; le marquis n'en continuait pas moins à servir à son fils et à sa belle-fille la pension alimentaire fixée par le tribunal qui avait prononcé l'interdiction de Mirabeau (1). Il n'avait pu se dispenser de payer sans

(1) Le marquis avait pris sur lui seulement de faire deux parts de cette pension de 3,000 livres ; il donnait 1,800 livres à

délai quelques-unes des dettes criardes de celui-ci, au moyen d'avances personnelles. Il pourvoyait aux dépenses d'entretien de son petit-fils, resté à Manosque, chez les Gassaud. Il logeait et nourrissait, dans son hôtel, à Paris, la comtesse et ses gens. L'arrestation de son fils à Manosque (1) et la translation de celui-ci au château de Joux s'étaient opérées, bien entendu, à ses frais. Les mesures de sauvegarde qu'il avait provoquées n'avaient occasionné pour lui qu'un surcroît de charges.

Mirabeau, au reste, n'était pas encore entré en révolte ouverte contre son père. Il persistait à le solliciter et à chercher des intercesseurs auprès de lui. Au mois d'août, il s'adressait à son oncle, le bailli, en ces termes :

Mon oncle,

Si je connaissais un cœur meilleur que le vôtre et plus tendre pour sa famille, une judiciaire plus forte et plus saine, je m'adresserais à cet être privilégié pour l'engager à demander à mon père le temps où il se propose de faire cesser l'état réellement déplorable qui m'accable. Je lui dirais : La liberté est de droit naturel ; l'ai-je perdu ? On ne punit pas deux fois pour la même chose. Ce n'est certainement pas pour des dépenses ruineuses, qui m'ont attiré tant d'humiliations, donné tant de remords et privé pendant près d'un an de la liberté, que je suis détenu

la comtesse, et ne réservait que 1,200 livres pour les besoins personnels de son mari, ce que ce dernier trouvait fort mauvais.

(1) Nous avons l'état des frais d'arrestation et de conduite de Mirabeau au château d'If. Ils ne s'élèvent pas à moins de 403 francs.

dans un fort; c'est pour une affaire, peut-être imprudente dans la forme, mais honnête dans le fond, que je ne désavouerai jamais, que je gagnerais à tous les tribunaux du monde; c'est pour cette affaire malheureuse que j'ai été arrêté. Une détention si longue ne doit-elle pas persuader au public que j'ai les torts les plus graves et peut-être les plus déshonorants.

A qui dois-je adresser ce langage, mon cher oncle ? Dois-je abandonner l'espoir de faire oublier mes légèretés, de transmettre à mon fils un nom qui n'aura pas perdu, par ma faute, la considération que vous et mon père lui avez acquise ? Dois-je m'exclure à jamais de la carrière où ma conduite et mes efforts, aidés de vos conseils, pourraient me donner les moyens d'être un jour utile à mon fils ? Les temps se régénèrent, l'ambition est permise aujourd'hui, et croyez-vous, souffrez que j'ose vous le demander, croyez-vous que l'émulation qui m'inspire soit absolument stérile, et qu'à plus de vingt-six ans votre neveu ne soit capable d'aucun bien ? Non, mon oncle, vous ne le croyez pas. Relevez-moi donc, daignez me relever, sauvez-moi de la fermentation terrible où je suis, et qui pourrait détruire l'effet que les réflexions et l'épreuve du malheur ont produit sur moi. Il est des hommes qu'il faut occuper. L'activité, qui peut tout, et sans laquelle on ne peut rien, devient turbulence, alors qu'elle n'a ni emploi ni objet.

Mais quels que soient les desseins de mon père, soit qu'il veuille aider ou détruire mon ambition, daignez du moins lui demander ma liberté personnelle. Il ne veut pas, sans doute, me jeter en démence ou me précipiter dans la frénésie. Je sens que ma santé m'échappe. Ma tête agitée souffre d'autant plus que je fais plus d'efforts pour la retenir. Dans un mois, des monceaux de neige vont m'ensevelir dans un pays dénué de toutes ressources morales. Cette perspective est cruelle. Mon état est doulou-

reux et pénible; il s'aggravera, excédera mes forces, et vous regretterez alors, mais inutilement, un neveu qui ne veut plus vivre que pour votre satisfaction et l'intérêt de sa famille et de son nom. Je suis, avec un profond respect, etc...

Le bailli répond fort sèchement :

Ce qu'il vous plaît appeler *vos légèretés*, monsieur le comte, ne vous laisse que l'option entre le château et la conciergerie, et paraissent (*sic*) quelque chose de plus à votre père et au public, ainsi qu'à la justice et au ministère. Vous jugez bien que je ne puis adopter tout seul cette qualification. N'étant pas auprès de votre père, je lui envoie copie de votre lettre, et je lui fais passer ma réponse, ne sachant où l'adresser. C'est à lui à savoir s'il veut et s'il doit vous rendre une liberté dont quelques papiers, qui ont scandalisé le public, signés de vous, vous priveraient bien vite. (Il ne peut être question ici que des lettres de change souscrites par Mirabeau.) Votre situation me peine et m'afflige, mais c'est parce que, telle qu'elle est, vous ne pouvez pas vous en plaindre (1).

Mirabeau aurait pu adresser directement ses doléances au ministre qui venait de remplacer

(1) Il serait peu exact, comme on le voit, d'attribuer à ce moment au bailli des sentiments d'indulgence pour son neveu. Loin d'intercéder auprès du marquis, le bailli s'exprime alors dans les termes les plus violents contre le prisonnier du château de Joux. Nous citons encore le passage ci-après d'une de ses lettres au marquis : « Quant à ton fol, j'ai vomi ce sujet-là, et il ne me sera jamais rien, quand je lui verrais ressusciter des morts. J'en ai appris peut-être plus que toi, depuis que je suis ici (en Provence), de manière que je ne conclurais pas à la douceur relativement à lui. »

M. de La Vrillière. Il savait M. de Malesherbes aussi hostile aux lettres de cachet que son prédécesseur était porté à en abuser. Il aurait pu, beaucoup plus tôt, profiter de la liberté qui lui était laissée pour s'évader. La parole qu'il avait peut-être engagée à M. de Saint-Mauris ne l'aurait pas arrêté. Il fit même, au mois de septembre, une dernière tentative auprès de sa femme, pour lui demander, cette fois, de fuir avec lui en pays étranger. N'ayant reçu d'elle qu'un « refus glacé », et craignant avec raison de se trouver sans ressources, une fois qu'il aurait rompu avec son père et avec tous les siens, il se résigna à attendre jusqu'au moment où la mésintelligence éclata entre lui et son commandant.

Le comte de Saint-Mauris, commandant du fort de Joux et de la ville de Pontarlier, était un vieux militaire de plus de soixante ans, appartenant à une famille distinguée, dont un membre, le prince de Montbarrey, fut, très peu de temps après l'époque de ce récit, élevé au ministère de la Guerre. Nous avons vu de quelle douceur M. de Saint-Mauris avait d'abord usé vis-à-vis de son prisonnier. De son côté, Mirabeau s'était attaché à lui plaire, à le conquérir, comme il avait conquis M. d'Alègre, commandant du château d'If. C'est dans ce but notamment qu'il avait rédigé, à la louange de son nouveau gardien, une pompeuse relation des fêtes organisées à Pontarlier, sous la direction de ce dernier, pour célébrer le sacre du

roi Louis XVI. Dès la fin de 1775 pourtant, le bon accord entre Mirabeau et M. de Saint-Mauris avait cessé d'exister, et le marquis recevait sur le compte de son fils des rapports défavorables. La nature de ces rapports peut seule expliquer l'extrême dureté de la lettre par laquelle le marquis répond aux souhaits de bonne année de son fils, le 10 janvier 1776.

Vous me demandez de vous ouvrir mes bras, lui dit-il notamment ; en bonne foi, pourriez-vous me répondre de ne les pas salir ? Ou plutôt vous ne connaissez assez ni votre cœur ni votre tête pour que je m'en tienne à cette caution ; mais vous en avez une toute naturelle, et que je vous ai plusieurs fois désignée... M. le comte de Saint-Mauris en a agi envers vous avec une bonté sans exemple ; il vous a reçu à sa table, au moment où tout le monde vous repoussait ou vous poursuivait ; il a pris sur lui de vous donner une liberté que des ordres supérieurs mettaient à sa charge ; il vous a donné tous les soins et tous les conseils de l'amitié, quand le scandale par vous attaché à votre nom, la voix et l'autorité publique, tout parlait contre vous ; ce sont là des choses qu'il faut sentir à jamais, ou rien. M. de Saint-Mauris vous a donc traité en second père ; or, quand celui-là vous ouvrira ses bras, vous verra comme famille, et sera votre caution auprès de votre père, je vous le répète, alors vous vous rapprocherez du premier. Jusque-là, comme l'oubli du passé n'est pas un don, ou un mal à moi concédé par la nature, et que, quand je le pourrais, les rudes conséquences de vos actes rafraîchiraient ma mémoire, je me bornerai à faire des vœux, que je soumets pourtant à la Providence, qui depuis longtemps m'en montre l'inutilité. Adieu.

Dans le courant de janvier 1776, le hasard fit

tomber entre les mains de M. de Saint-Mauris un billet souscrit par Mirabeau à l'ordre d'un libraire de Neuchâtel, en Suisse. Que Mirabeau, malgré son interdiction, eût contracté de nouvelles dettes depuis son arrivée au château de Joux, il fallait s'y attendre, et là n'était pas le mal. Mais la circulation de ce billet rendait notoires les voyages qu'il avait faits en Suisse, du consentement de M. de Saint-Mauris, et, surtout, elle établissait qu'il était bien l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*, son premier ouvrage, paru sous l'anonyme peu de temps auparavant, chez le libraire même à l'ordre duquel l'engagement avait été passé. Le prêt, qui était de 1,500 livres, avait été, en effet, consenti par le libraire, comme condition de son marché avec l'auteur. Or l'*Essai sur le despotisme*, dont nous avons déjà dit un mot, devait être considéré par le gouvernement comme un ouvrage dangereux. Mirabeau avoue lui-même, dans un document sur lequel nous aurons à revenir (1), « qu'il était arrivé des ordres pour faire des recherches relatives à cet ouvrage. » M. de Saint-Mauris, représentant du roi sur la frontière, qui, sciemment ou non, avait laissé à son prisonnier la faculté de l'imprimer, pouvait se trouver réellement compromis.

(1) Les dialogues inédits, intitulés : *Amours de la marquise de M*** et du comte de M****. D'après un passage de ces dialogues, Mirabeau aurait, dès longtemps, confié à M. de Saint-Mauris qu'il était l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*.

A la suite d'une explication orageuse, M. de Saint-Mauris retira à Mirabeau toutes les faveurs qu'il lui avait accordées ; l'entretien avait lieu hors du château de Joux, il lui enjoignit d'y remonter pour n'en plus sortir. Sous le prétexte d'éviter un scandale, Mirabeau sollicita un sursis de quatre jours, afin de pouvoir assister à un bal qui devait se donner en son honneur, dans une maison de Pontarlier. Le sursis lui fut accordé; mais, le soir du bal (14 janvier 1776), Mirabeau ne reparut plus au château, et, trois ou quatre jours après, M. de Saint-Mauris recevait de lui une lettre conçue en termes très violents, et dont voici le début :

Je me soustrais, Monsieur, à une autorité qui, devenue tyrannique, m'a tendu plus de pièges que je n'eusse jamais craint d'un galant homme. Peut-être quelques remords s'élèveront-ils dans votre cœur, en pensant que vous avez fait tout ce qui était en vous pour perdre un jeune homme d'espérance, et à qui vous ne pouvez rien reprocher; car, enfin, que vous importait une lettre de change que je ne dois pas tant qu'elle n'est pas à son échéance. Articulez, si vous le pouvez, un autre sujet de mécontentement, et, si vous ne le pouvez pas, convenez que c'est une perfidie d'avoir irrité mon père contre moi, jusqu'au point de me rendre près de lui toute réconciliation impraticable, d'avoir demandé une transfération, etc., toujours avec l'air serein, en me serrant la main et m'embrassant.

M. de Saint-Mauris, suivant Mirabeau, aurait été animé contre lui par une personne de bas étage, sa maîtresse. « Cette créature, a raconté depuis

Mirabeau, dans son mémoire écrit à Vincennes, s'était efforcée assez publiquement de m'associer à toute la ville dans ses bonnes grâces ; ma froideur, qui n'était pas du respect, l'irrita, et elle jura de me punir de mon ingratitude. » Mais, surtout, M. de Saint-Mauris aurait obéi à un sentiment de jalousie contre son prisonnier, plus heureux que lui auprès d'une autre dame, d'un rang fort différent, à laquelle le vieux commandant avait adressé lui-même ses hommages. « Ah ! si mon séjour dans ce pays-ci déplaisait à votre vanité, écrit Mirabeau dans la lettre dont nous avons cité le début, si vous m'imputiez les dédains d'une personne respectable que vous avez odieusement déchirée parce que vous n'avez pu la séduire, vous aviez une manière honnête de vous défaire de moi, c'était de me raccommoder avec mon père, et tel était votre devoir, puisque vous vous étiez voué à jouer le rôle de mon pédant. » La personne *respectable* dont il est question ici est la trop célèbre Mme de Monnier.

On remarquera que Mirabeau avait prêté exactement le même genre de rancune à son colonel, M. de Lambert, lorsque, six ans avant, il s'était enfui du régiment où il avait été placé au sortir de la pension Choquard. C'était une de ses prétentions d'être toujours victime de la jalousie de ses supérieurs. Que M. de Saint-Mauris ait été ou non accessible à un pareil mobile, la liaison que Mirabeau avait, dès ce moment, formée avec

Mme de Monnier concourut à provoquer son coup de tête et en facilita l'exécution. Il nous faut, maintenant, revenir un peu en arrière pour faire, depuis son origine, l'histoire exacte de cette liaison si importante dans la vie du grand orateur, et qui semble si connue. Nous devrons dissiper l'auréole poétique dont elle a été entourée. Tous les récits qu'on en a présentés, sauf celui de M. Lucas de Montigny, reposent uniquement sur les lettres de Vincennes publiées pour la première fois par Manuel, en 1791, et bien souvent réimprimées par la suite. La crudité sensuelle et la violence récriminatoire, dont ces lettres sont marquées à chaque page, ne suffisent pas à mettre le lecteur en garde contre l'habileté oratoire que Mirabeau y déploie pour sa justification. M. Lucas de Montigny, qui avait d'autres sources d'informations, a écrit une apologie, et, par conséquent, passé sous silence, de très bonne foi d'ailleurs, bien des circonstances fâcheuses pour celui dont il défendait la mémoire. Muni, comme lui, et grâce à son fils, d'un grand nombre de lettres de Mme de Monnier, lettres dont la plupart ont été adressées secrètement à Mirabeau pendant sa captivité à Vincennes, de ces *Dialogues* écrits par Mirabeau, et qui sont le récit dramatisé de ses amours ; nous étant reporté de plus aux dossiers des deux procès instruits à Pontarlier contre lui et sa compagne de faute, et à toutes les pièces administratives relatives à ses emprisonnements par lettres de cachet, lesquelles

ont été conservées aux Archives nationales, nous pouvons réunir un ensemble d'aveux et de renseignements de nature à changer beaucoup le caractère de l'épisode que nous avons à raconter. La morale a tout à gagner à ces éclaircissements ; ici, comme ailleurs, la meilleure satisfaction à lui donner, c'est d'exposer les faits dans leur réalité.

V

MIRABEAU ET Mme DE MONNIER. — LES DIALOGUES COMPOSÉS AU DONJON DE VINCENNES. — M. DE MALESHERBES ET LES LETTRES DE CACHET. — MIRABEAU AU CHATEAU DE DIJON. — SECONDE ÉVASION.

§ 1. — Mirabeau et Mme de Monnier.

Lorsque Mirabeau arriva au château de Joux, il n'en était pas, nous le savons, à ses premiers pas dans la carrière des *bonnes fortunes*. Le besoin effréné des plaisirs s'était manifesté de très bonne heure chez lui, comme une infirmité de son tempérament, il faut le dire pour l'excuser, plus encore que comme une défectuosité de son organisation morale. Une transmission héréditaire, dont il n'est pas difficile de retrouver l'origine, avait formé « ces sens inflammables », suivant ses propres expressions, « ces affections sulfureuses », qu'aucun frein volontaire n'était venu réprimer ou contenir. « L'âme d'un héros peut loger dans le corps d'un

satyre, écrivait en 1780 son ami Dupont de Nemours, dans une exhortation qui lui était destinée, mais elle doit le commander. » Chez Mirabeau, le corps était bien celui d'un satyre, et l'âme ne commandait pas. Tout au contraire, l'âme s'était fait des principes de conduite en harmonie avec les faiblesses du corps. Comme beaucoup de libertins de son temps, Mirabeau ne s'est jamais fait scrupule d'ériger en doctrine son immoralité personnelle.

Par l'extérieur, la nature ne semblait pas l'avoir prédisposé aux aventures galantes. Tout le monde peut se représenter ce visage étrange, si souvent dépeint, cette laideur éclairée par un étincelant rayon d'intelligence. Une stature puissante, mais lourde, épaissie dès l'âge de vingt-cinq ans par l'embonpoint, et absolument dénuée d'élégance, lui valait, dans un signalement de sa personne donné, en 1776, par la mère de Mme de Monnier, cette mention : *L'air d'un paysan*. Ses manières, lorsqu'il se présentait en cérémonie, étaient affectées à la fois de gaucherie et de prétention. Son premier aspect était franchement déplaisant. Tous ceux qui l'ont vu de près aux différentes époques de sa vie, depuis son père jusqu'aux frères Elliot et au comte de la Marck, s'accordent sur ce point. Tous reconnaissent aussi le charme qu'il savait toujours, lorsqu'il voulait s'en donner la peine, faire succéder à cette première impression. L'esprit le plus brillant, la verve la plus dominatrice, l'art consommé

d'approprier son langage à chaque situation et à chaque interlocuteur, une audace qui ne connaissait pas d'hésitations ni de scrupules, enfin ce don naturel de *familiarité* dont parle son père, tels étaient les moyens d'action et de conquête qu'il a employés dans des buts très différents, mais rarement sans succès, vis-à-vis de l'un et de l'autre sexe.

« Ne regrette pas, lui écrit Mme de Monnier, le 28 août 1780, le brillant d'esprit que tu prétends avoir perdu. Sais-tu pourquoi il fait avoir des femmes ? C'est qu'il les interdit. Tu les mènes plus loin qu'elles ne voulaient, elles ne savent point répondre à tes raisonnements ; tu attaques leur tempérament, tu les as sans qu'elles le veuillent quelquefois. » Au moral comme au physique, Mirabeau était la personnification de cet entrain endiablé, de cette énergie masculine, qui ont toujours eu le don de subjuguer les femmes accessibles aux surprises des sens.

Indépendamment de tout autre attrait particulier, le bruit de ses malheurs et de ses aventures, qui l'avait précédé à Pontarlier, devait éveiller l'intérêt des dames *sensibles* d'une petite ville de province. Celle qui tenait le premier rang à Pontarlier, par les titres et la situation de fortune de son mari, la marquise de Monnier, était une jeune femme de vingt et un ans, mariée depuis quatre ans à un vieillard presque septuagénaire. Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey était issue d'une des

plus honorables familles de robe de la Bourgogne. Son père, président à la chambre des comptes de Dijon, faisait partie de la pléiade de magistrats lettrés que cette province a eu le privilège de produire au XVIII[e] siècle. Fort lié avec le président de Brosses, correspondant assidu de Voltaire pendant plus de quinze ans, ami de jeunesse de Buffon (1), il avait fondé dans son hôtel une société littéraire qui était devenue avec le temps une véritable académie, moins obscure que beaucoup d'autres académies de province, car ses concours ont fait naître les premiers ouvrages de Rousseau (2). Il avait rassemblé une riche collection de médailles, créé un cabinet d'histoire naturelle; il était même, paraît-il, poète à ses heures. « C'est, écrivait le président de Brosses à Voltaire, en 1758, à propos d'une visite que M. et M[me] de Ruffey avaient faite au souverain littéraire du temps dans sa maison de *Délices* (3), c'est un fort galant homme qui a bien

(1) Les lettres de Voltaire au président de Ruffey ont été publiées en 1842 par M. Foisset, à la suite de la correspondance du président de Brosses avec son irascible locataire de Tourney. Les lettres de Buffon à M. de Ruffey forment la majeure partie du recueil de la correspondance de Buffon que M. Henri Nadault de Buffon a fait paraître en 1860.

(2) Dans ses lettres de Vincennes, Mirabeau se moque souvent des réunions de l'hôtel de Ruffey et de l'Académie de Dijon.

(3) M. de Ruffey fit plusieurs visites à Voltaire, soit aux Délices, soit à Ferney. Dans une de ces visites, en 1761, Voltaire ayant entrepris de lire sa tragédie de *Zulime*, devant lui et devant le président de la Marche qui l'accompagnait, M. de Ruffey s'endormit « comme s'il avait été au sermon ou à l'audience », écrit le patriarche à son ami d'Argental.

des connaissances et qui aime les vers avec passion, même ceux qu'il fait. Sa femme a beaucoup de gaieté, et une gentillesse inépuisable dans la conversation. Mais comme elle est tout à fait timide avec les personnes qu'elle ne connaît pas, il ne serait pas étonnant qu'elle n'eût rien montré de ceci, et que son génie eût tremblé devant le vôtre. »

Mme de Ruffey, née de La Forêt de Montfort, avait mieux que de l'esprit et de l'agrément de conversation. C'était une personne infiniment respectable, et de principes austères ; une mère tendre, quoiqu'elle ait été souvent bien mal inspirée dans sa tendresse.

Sophie était le plus jeune enfant de M. et Mme de Ruffey ; elle avait trois frères et deux sœurs ; aussi, quoique les conditions d'existence de ses parents fussent assez larges, il n'avait pu lui être assuré qu'une dot modique de quarante mille livres. On lui avait fait prendre, à quinze ans, la croix de chanoinesse du chapitre de Salles, en Bourgogne, communauté où elle avait été élevée, sans renoncer d'ailleurs pour elle au mariage, ses avantages personnels pouvant suppléer à son défaut de fortune. Lorsque Buffon devint veuf, en 1769, M. et Mme de Ruffey, dont il était, comme nous l'avons dit, l'intime ami, eurent peut-être la pensée de lui faire épouser en secondes noces, malgré ses soixante ans bien sonnés, leur dernière fille, qui n'avait encore que quinze ans. C'est au moins ce que Mme de Monnier racontait plus tard ;

elle déclarait avoir été touchée du grand nom de Buffon, et fort disposée à l'accepter pour époux. Il est certain que Mme de Ruffey fit, dans le courant de l'année 1769, un séjour avec sa fille Sophie chez le châtelain de Montbard. Celui-ci écrivait, le 29 juillet, au président, son ami : « Ne pouvant vous voir vous-même, rien ne pouvait m'être plus agréable que la visite de Madame de Ruffey et la vue de Mademoiselle votre fille, qui est d'une figure charmante et qui, sous la conduite d'une mère aussi respectable en tout, ne peut manquer de devenir excellente. » Mais Buffon avait trop de bon sens pour contracter avec tant de légèreté un mariage aussi disproportionné. Un autre vieillard, fort loin de le valoir par l'esprit et par le caractère, fut moins avisé. Deux ans plus tard, le 1er juillet 1771, Sophie de Ruffey épousait, au château de Trouhans, résidence seigneuriale de ses parents, le marquis de Monnier, premier président de la chambre des comptes de Dôle, et possesseur d'une fortune considérable, mais non moins chargé d'ans que Buffon ; trop célèbre par la longue lutte judiciaire qu'il avait soutenue contre une fille d'un premier lit, en vue d'empêcher son mariage avec le jeune mousquetaire qui l'avait séduite, et, de notoriété publique, ne cherchant lui-même à se remarier que pour tirer vengeance de cette fille (1).

(1) Désespérant de vaincre l'opposition de ses parents à son union avec celui qu'elle aimait, le jeune mousquetaire Le Bœuf de Valdahon, Mlle de Monnier, alors âgée de dix-neuf ans, avait

Aucune contrainte ne paraît avoir été exercée sur Mlle de Ruffey pour la décider à accepter un pareil établissement. « On insista, lui fait dire Mirabeau, dans les *Dialogues* dont il a déjà été et dont il sera encore question, on insista sur la médiocrité de ma fortune ; on alla jusqu'à me dire que j'acquerrais, par cet établissement, de quoi choisir dans un petit nombre d'années un mari plus de mon goût. Cette considération me parut peu délicate, et ceux qui me l'offraient me connaissaient mal; mais l'idée de sortir d'une maison où je m'ennuyais excessivement m'apprivoisa un

eu l'impudence de recevoir celui-ci la nuit, dans l'alcôve où elle et sa mère occupaient deux lits jumeaux. Au lieu de consentir au mariage, pour éviter un scandale, les parents de la jeune fille avaient intenté à M. de Valdahon un procès en rapt de séduction. Ce procès aboutit à une condamnation légère. Mlle de Monnier, placée dans un couvent, y attendit sa majorité et, ce moment venu, six ans après, signifia à son père son intention persistante d'épouser, bon gré mal gré, M. de Valdahon. Nouveau procès à la requête de M. de Monnier, qui prétendit encore empêcher ce mariage. Cependant toute la fausse sensibilité du temps s'était émue sur le sort des deux amants. Lors de son premier procès, M. de Valdahon s'était adressé pour sa défense à un jeune avocat, Loiseau de Mauléon, qui avait su présenter la cause sous les dehors les plus romanesques, et fonder ainsi sa propre réputation à force de pathos sentimental. On assurait, sans vraisemblance d'ailleurs, qu'un des mémoires pour le mousquetaire, publié en Suisse, avait été rédigé par J.-J. Rousseau. Lorsque Mlle de Monnier vint, après six ans, revendiquer le droit d'épouser celui qu'elle avait choisi, l'opinion publique, touchée de tant de constance, se souleva en sa faveur, et devant le parlement de Metz, auquel l'affaire avait été en fin de compte renvoyée, l'avocat général Bertrand de Boucheporn requit aux applaudissements de l'assistance, et obtint le 22 mars 1771 main levée de l'opposition formée par M. de Monnier.

peu, et je fus touchée de la perspective de pouvoir attirer auprès de moi ma chère Saint-Belin qui n'a aucune fortune parce que tous les biens de sa maison sont substitués à son frère. » (Mme de Saint-Belin était une amie d'enfance de Sophie, chanoinesse de Salles, comme elle, et qui joua longtemps le rôle de sa confidente.) Au reste, que la jeune fille se soit rendue avec plus ou moins de répugnance au désir de ses parents, elle sortait à peine de l'enfance, et c'était à ceux-ci de prévoir pour elle les regrets qu'elle ne pouvait manquer de concevoir par la suite, et les dangers auxquels elle allait être exposée. La nouvelle du mariage provoqua dans le public des sourires d'étonnement et des pronostics peu charitables. Voltaire écrivit malicieusement à M. de Ruffey, le 8 juillet 1771, en réponse à la notification qui lui était faite : « Je ne savais pas, mon cher président, que M. Le Monier (*sic*) fût un jeune homme à marier, je lui en fais mon compliment, et je le trouve très heureux d'épouser Mademoiselle votre fille. Je leur souhaite à tous deux toute la prospérité possible (1). » Lors de la suppression de la compagnie dont il était le chef, au moment du coup d'État du chancelier de Maupeou, M. de Monnier, tout récem-

(1) M. de Ruffey prit probablement assez mal la plaisanterie. Nous voyons Voltaire s'en excuser par une lettre postérieure, et c'est à peu près à cette époque que leur correspondance s'est interrompue. Le président de la Marche, qui avait servi de lien entre eux, venait, il est vrai, de mourir.

ment marié, accepta avec un peu trop de résignation peut-être la perte de son emploi. Il quitta Dôle, et vint s'établir avec sa nouvelle épouse à Pontarlier. Tous deux alternèrent leurs séjours entre cette petite ville et un château des environs.

D'une intelligence assez étroite, d'une dévotion mesquine, parcimonieux comme le sont souvent les vieillards, sournois par méfiance de lui-même, imprudent et maladroit par faiblesse, M. de Monnier ne méritait cependant pas la réputation que sa fille et Mirabeau lui ont faite. Il fut vis-à-vis de sa jeune femme un mari débonnaire. Dans une lettre écrite le 25 mars 1779, et pour répondre à une phrase de Mme de Monnier qui, dans un retour sur sa conduite passée, cherchait à excuser ses torts en se plaignant de n'avoir jamais été heureuse, sa mère, après lui avoir rappelé la tendresse dont elle avait été entourée durant son enfance et sa vie de jeune fille, s'exprimait ainsi :

Les dix-huit premiers mois de votre mariage vous aviez été très contente, et vous vous en êtes expliquée tant avec moi qu'avec vos amies en qui vous aviez plus de confiance qu'à moi. Voyez donc l'époque où a commencé ce que vous appelez vos malheurs ; c'est lorsque, dégoûtée de vos devoirs par de mauvais conseils et de mauvaises compagnies, vous vous êtes fait de coupables amusements ; c'est quand vous avez négligé la religion, abandonné la prière ; votre caractère s'est gâté, vous êtes devenue méchante, puis menteuse, ensuite fausse, enfin coquette, et de suite en suite vous avez été au fond du pré-

cipice, et vous ne comptez de temps heureux que celui que vous avez passé dans le désordre, temps affreux dont vous devez rougir, et que je pleure pour vous, et que je voudrais pouvoir effacer de mon sang. . . . .
. . . .

Dans la récapitulation que ma mère fait de mes bonheurs, répliquait Sophie en s'adressant à Mirabeau, et en lui envoyant copie de la lettre de Mme de Ruffey, il y a des choses vraies, tout l'est même jusqu'à mon mariage. Les deux ans que je passai chez elle avant mon mariage, il est vrai qu'elle fit tout ce qu'elle put pour me rendre heureuse, du moins quant au présent, cependant je ne l'étais pas, une gêne éternelle, ennui de tout, peur de mon père ; je désirais une autre vie ; mariée, j'ai voulu me lier à ce que je nommais mes devoirs, et me persuader que j'étais heureuse en le faisant croire aux autres ; plus j'ai persisté dans cette idée, plus le fardeau est devenu lourd, enfin, tombant sous son poids, je l'ai secoué. L'année que je passai esclave chez le marquis, que ma mère nomme mes dix-huit mois de bonheur, fut cruellement ennuyeuse, je n'avais pas un sol, j'étais querellée sans cesse pour des histoires de ménage, je ne vis pas un chat... je sortis tous les jours à deux heures, rentrai à sept, et jouai tout le temps au whist, partenaire avec le marquis... Eh bien ! on parlait déjà de moi... et il ne m'était permis ni de danser, ni de parler aux jeunes gens quand le hasard en faisait rencontrer où j'allais.

Nous verrons tout à l'heure que si le marquis de Monnier était disposé à serrer les cordons de sa bourse, il n'a pu empêcher sa femme d'y puiser largement, et pour un fâcheux usage. Qu'importe d'ailleurs cette parcimonie, qu'importe, à côté de l'excuse vraie, une vie plus ou moins sévère et

retirée ! Mme de Monnier se défend ici fort mal selon son ordinaire (1). Le malheur de la jeune femme, sa mère a peut-être fini par le comprendre, et nous inclinons, en effet, à expliquer par un secret remords la persistante sollicitude de Mme de Ruffey pour une fille devenue indigne d'elle, le malheur de la jeune femme était dans le principe même de cette union où elle ne fut ni épouse ni mère, où son cœur ne put s'attacher et se fixer, où ses sens naturellement ardents s'éveillèrent sans se satisfaire. Nulle sauvegarde contre les entraînements de son imagination. Ce n'était pas autour d'elle qu'elle en pouvait trouver; dans le petit monde oisif où elle était appelée à vivre, les préoccupations étaient peu élevées, les exemples peu sévères. Ce n'était pas non plus en elle-même, car Sophie était après tout une âme fort vulgaire. Mirabeau , quand il écrivait à d'autres, ou pour d'autres, a singulièrement exagéré sa portée d'esprit. Elle-même se rendait plus de justice : « Va, va, dit-elle dans une lettre à son amant, du 14 juillet 1780, je sais trop la distance qu'il y a entre mon esprit et le tien pour vouloir que tu ne la sentes pas ; ainsi tu n'as pas besoin de t'excuser avec moi là-dessus, au contraire, je suis bien digne que tu la sentes un peu, tu en se-

(1) Elle était bien mieux inspirée, lorsqu'elle écrivait, le 8 juin 1780, dans un autre mélancolique retour sur sa destinée : « Les gens d'un état médiocre s'épouse par goût, ils ont bien de l'avantage sur les autres. »

ras plus indulgent pour ta Sophie ; et puis, qui est semblable à Gabriel ? »

Les premières lettres de Sophie à Mirabeau que nous possédions, celles qui ont été écrites avant leur vie commune en Hollande, sont d'une incorrection et d'une platitude rares ; elles accusent une ignorance étonnante chez la fille de parents aussi distingués par leur culture intellectuelle. Lorsque la correspondance reprend entre les deux amants, après leur séparation et leur mutuel emprisonnement, il est visible que Sophie a fait dans l'intervalle, sous la direction de Mirabeau, quelques lectures, qu'elle a reçu de lui quelques notions qui lui manquaient absolument sur la littérature et les affaires publiques du temps (1). Mais le cercle de ses idées ne s'est pas élargi, et les caquets de bas étage tiennent dans ses lettres plus de place que jamais. En revanche, Mirabeau lui a communiqué la fièvre lubrique qui l'obsédait. Les obscénités auxquelles elle prête sa plume, provoquées évidemment par des lettres de Mirabeau du même ton (2), dépassent tout ce qu'on peut imaginer de la part d'une femme qui n'est point une prostituée, et se multiplient à mesure que le sentiment qui pouvait unir les deux amants languit et

(1) « C'est déjà quelque chose, écrit-elle dans une de ses lettres de 1780, que de savoir que l'on ne sait rien. »

(2) Nous n'avons guère de la correspondance secrète échangée à cette époque entre Mirabeau et M[me] de Monnier que les lettres écrites par cette dernière ; la plupart des lettres de Mirabeau nous manquent.

ne soutient plus la correspondance (1). Au travers de ce dévergondage d'imagination, inconscient et presque naïf dans sa brutalité, le style de Sophie garde des allures enfantines ; la dépravation qu'il exprime ressemble à celle d'un adolescent flétri avant le développement de la raison et de la volonté.

Nous avons poursuivi jusqu'au bout la lecture des lettres de Mme de Monnier qui sont entre nos mains ; nous l'avons poursuivie non sans répugnance et sans ennui, non sans difficulté de lecture même, car, sans parler des bizarreries d'orthographe, l'écriture, image, dit-on, du caractère de celui qui l'a tracée, y est singulièrement petite, molle et mal formée. Un grand nombre de phrases, d'ailleurs, y sont rédigées en chiffres, et par conséquent inintelligibles. Nous avons cherché dans ces lettres des détails favorables à ajouter au portrait peu flatteur que nous étions obligé de présenter. Nous y avons relevé quelquefois, à côté des bavardages et des obscénités, des passages gracieux et vraiment tendres. Mme de Monnier a, croyons-nous, plus aimé Mirabeau qu'elle n'a jamais été aimée de lui. Sans préjudice d'une certaine énergie latente, qui ne se révélait malheureusement que dans les moments de surexcitation nerveuse, nous avons distingué chez elle une dou-

(1) Elles se traduisent même, dans une ou deux lettres qui sont sous nos yeux, par des dessins, et quels dessins !

ceur câline d'humeur qui devait faire le charme principal et habituel de son caractère. Mais nous sommes obligé de constater qu'elle n'a jamais inspiré à Mirabeau ce sentiment de respect qui est la pierre de touche et la condition nécessaire du véritable amour, qui, seul, l'élève au-dessus de l'ivresse éphémère des sens, et qu'elle ne le lui a jamais inspiré parce qu'elle n'a jamais su se respecter elle-même. Une autre maîtresse de Mirabeau qui avait une âme d'une tout autre trempe, et qui a exercé sur la vie du grand orateur une tout autre influence, sut obtenir de lui ce qui avait manqué à Mme de Monnier. Nous avons pareillement sous les yeux une série de lettres de Mirabeau à Mme de Nehra, copiées de la main de cette aimable femme pour M. Lucas de Montigny; la différence de ton est incroyable entre les lettres dont nous parlons, écrites aussi au cours d'une liaison irrégulière, à une personne libre, il est vrai, de tout engagement conjugal, et celles que le même homme adressait peu d'années auparavant à Mme de Monnier, celles-là même qu'il faisait parvenir ouvertes, par l'intermédiaire d'inspecteurs et de commis de police qui les lisaient. Les femmes sont toujours un peu responsables de la manière dont on les traite, et, à cet égard, comme à tous les autres, le parallèle qu'on pourrait établir entre Mme de Nehra et Mme de Monnier serait bien dur pour la seconde.

Au physique, la jeune femme que Mirabeau a

tristement immortalisée était une grande et forte Bourguignonne, sans régularité de traits. Elle avait le visage plein (elle-même parle de ses grosses joues), le nez un peu retroussé, un joli teint bien qu'un peu trop coloré, des yeux noirs assez avenants, mais délicats et facilement souffrants (1). Tout cela constituait un ensemble qui, pour n'être pas dénué d'agréments, n'avait assurément rien de bien remarquable : « J'ai plus de vingt-six ans, écrit Mme de Monnier dans une lettre du 8 mai 1780; quand j'en aurai quarante, comme je n'ai que la fraîcheur, je ne serai sûrement plus jolie. » Timide, s'exprimant mal et avec embarras (2), elle était la personne du monde la moins brillante en société, et la mieux faite pour être éblouie et interdite par le verbiage éloquent de Mirabeau.

C'est en juin 1775, à un dîner donné par M. de Saint-Mauris, qu'elle rencontra pour la première fois le nouvel hôte du château de Joux. Mme de

(1) Elle avait sur la paupière gauche un certain bouton, qui figure dans tous ses signalements, et qu'elle se préoccupe plus d'une fois dans ses lettres de faire disparaître. — Il existe un portrait de Mme de Monnier gravé par Borel, et publié en tête de la traduction de Tibulle par Mirabeau. Cette traduction n'a vu le jour qu'en 1795, c'est-à-dire après la mort de son auteur, mais il y a quelque raison de croire que le portrait qui l'accompagne n'est point de fantaisie. Mme de Monnier y est représentée avec des attributs, et dans un costume des plus mythologiques.

(2) « Tu as beau dire, je deviens et deviendrai bête en conversation. Souvent je m'embrouille en parlant ; je ne sais plus où j'en suis. » (Lettre de Mme de Monnier à Mirabeau, du 21 mars 1780).

Monnier était, dès cette époque, fort compromise de réputation. Après une première passion, assez innocente, pour un jeune gentilhomme qui avait quitté Pontarlier, elle s'était attachée à un des officiers d'artillerie de la garnison, M. de Montperreux. « Mon cœur, écrivait plus tard Mme de Monnier (1), en parlant de ce second attachement qui avait été très notoire, mon cœur n'a jamais été fort engagé et mes sens ne l'étaient point assez pour me regarder comme ayant un amant attitré (2). » Quoi qu'il faille penser de cette singulière déclaration, que M. de Montperreux ait été aussi bien traité que le public le pensait, ou que Mirabeau, comme il l'a soutenu, ait obtenu le premier toutes les faveurs de Mme de Monnier, l'amant qui avait précédé le grand orateur dans les bonnes grâces de sa maîtresse avait trouvé moyen de faire payer ses dettes par elle. Il avait conservé des lettres où Mme de Monnier avoue « qu'elle le tutoyait, lui parlait d'argent et des moyens qu'elle tentait pour lui en procurer ». « Aucune, dit-elle, n'indique celui qui nous en a valu. » Celui-là était le mari ; c'est à ses dépens que Mme de Monnier a subvenu aux besoins de ses amants ; et Mirabeau hélas ! après M. de Montperreux, a accepté cette

(1) Le 28 août 1780.

(2) « Il n'est pas bien étonnant qu'il ne m'ait jamais fort sollicitée, écrit Mme de Monnier dans une autre lettre (de 1776), toujours à propos de M. de Montperreux, il se donne pour n'avoir pas de desirs ; d'ailleurs, dans le même temps, il les satisfaisait ailleurs, et il ne m'a jamais aimée. »

assistance. Au moment où il vit Mme de Monnier pour la première fois, la liaison de la jeune femme avec l'officier d'artillerie durait encore ; de son côté, le prisonnier avait cherché, à portée du château de Joux, des distractions auprès d'une personne de condition moins relevée. Il ne s'ensuivit donc d'abord de cette première entrevue que des relations de société, bientôt interrompues par le départ de Mme de Monnier pour la campagne. C'est seulement à son retour, à la fin du mois d'octobre, que les relations prirent un caractère plus suivi et plus tendre.

Mme de Monnier était lasse de M. de Montperreux, dont « la fatuité l'affichait dans Pontarlier ». De son côté, Mirabeau, ne voyant point approcher, malgré ses instances, le terme qu'il sollicitait à sa demi-captivité, dénué d'occupations matérielles et intellectuelles suffisantes, incapable de se contenter de la pension que lui faisait son père, « s'échauffait dans son harnais », suivant l'expression du marquis, et perdait le peu de possession de lui-même qu'il avait pu jamais garder. Sa femme, comme nous l'avons vu, refusait net de le rejoindre à Pontarlier, ou de fuir avec lui en pays étranger. Quoique les instances qu'il lui avait adressées, pour la décider à l'un ou l'autre de ces partis, n'eussent pas été exclusivement dictées par un sentiment de tendresse conjugale, il a pu assez équitablement les rappeler comme l'excuse de ses résolutions coupables et désespérées. « Mme de

Mirabeau, écrivait-il à sa sœur, Mme du Saillant, le 24 octobre 1780, n'a pas montré et ne montrera pas la lettre que je lui ai écrite de Pontarlier avant mon évasion, avant même d'être enivré de tous les philtres de l'amour. Je ne sais pas ce que l'on entend par un billet menaçant. Cette lettre avait huit pages ; ce n'est pas là un billet. Si je dois à mon dernier jour comparaître devant la raison suprême qui préside à la nature (Mirabeau a écrit trop de déclarations antireligieuses pour qu'on puisse considérer cet appel à la divinité autrement que comme une figure de rhétorique), je lui dirai : Je suis couvert d'énormes souillures, mais j'ai écrit cette lettre, et vous seul savez, grand Dieu, si j'eusse été aussi coupable que je le suis si l'on eût répondu convenablement à cette lettre (1). » — « Je cherchais un consolateur, écrit-il encore dans le mémoire apologétique adressé de Vincennes à son père. Eh ! quel consolateur plus délicieux que l'amour ! »

Plût au ciel que Mirabeau n'eût trouvé auprès

(1) Voici comment la comtesse avait répondu, le 11 octobre 1775, à l'invitation de son mari : « J'avoue que la proposition que vous me faisiez par votre dernière lettre m'a tellement embarrassée que je n'ai su comment y répondre étant dans l'impossibilité de l'exécuter. Je n'entreprendrai pas de vous faire ici le détail des inconvénients sans nombre qui rendent votre projet impossible à réaliser. Il peut se présenter à l'imagination dans le fort du chagrin, mais, quand vous l'aurez vu de sang-froid, vous y aurez certainement trouvé plus d'obstacles que je ne pourrais moi-même vous en faire apercevoir... Je croirais vous faire un tort irréparable si je m'engageais avec vous dans une

de sa trop compatissante amie que des consolations ! Protestant contre l'accusation judiciairement portée contre lui, après sa fuite en Hollande, de ne s'être fait suivre de Mme de Monnier que pour s'approprier son argent, ou plutôt celui de son mari, repoussant même tout soupçon d'avoir tiré un profit pécuniaire quelconque de ses relations avec elle, il s'écrie avec une indignation pathétique dans le mémoire auquel nous venons d'emprunter une citation : « Je reste sans réponse et sans voix, je l'avoue... Quoi ! je suis taxé d'une cupidité si vile, moi qui jamais ne sus compter (c'est très vrai, mais ce n'est pas une raison), moi qui, toute ma vie, me sacrifiai pour des ingrats, et par une inconcevable fatalité n'ai sacrifié que celle que j'adorais!... Et ce sont ces êtres dont l'avarice, l'odieuse avarice, l'insatiable désir d'avoir est la première passion (1), qui m'en accusent. Les calomniateurs sordides ! Ils vous repousseraient avec fierté si vous leur offriez un louis qu'on ne donne qu'à un valet ; mais ils s'attendriront devant des rouleaux de cette monnaie ; ils feront des bassesses, des infamies pour l'obtenir. La pile en augmentant

démarche qui vous donnerait l'air d'un fugitif, et qui vous brouillerait avec votre père plus que jamais. J'ose vous dire, monsieur, que vous n'en êtes pas réduit à cette dernière extrémité, et, quoique la position que vous endurez soit terrible à supporter, comme elle ne peut ni ne doit durer longtemps, elle ne doit pas vous jeter dans une situation dont il nous serait quasi impossible de nous tirer jamais. »

(1) Ceci s'applique à la famille de Ruffey.

diminue l'insulte, la rend un bienfait. » Mirabeau a trouvé cette tirade si belle que, non content de la répéter avec quelques variantes dans trois de ses lettres de Vincennes, il l'a encore reproduite dans un des mémoires judiciaires rédigés par lui (1), lorsqu'il vint en sortant de Vincennes purger à Pontarlier la condamnation à mort par contumace dont il avait été l'objet. Le pis encore c'est que la plus grande partie de cette tirade n'est pas de lui ; elle est de celui même à l'adresse duquel il l'emploie dans son mémoire de Vincennes, de son père qui l'a écrite dans une lettre à un gentilhomme du Limousin, à l'occasion de la création du fameux tribunal de prud'hommes d'Aigueperse (2). Elle avait d'ailleurs beaucoup mieux sa place dans la lettre du père que dans les plaidoyers du fils. Nous avons ici un curieux exemple de la manie de plagiat dont Mirabeau était atteint, et du procédé trop fréquent à l'aide duquel il bâtissait ses périodes oratoires, en pillant les autres ou lui-même, souvent sans s'en apercevoir.

Mais revenons à l'accusation que Mirabeau écarte comme une injure indigne d'être discutée par lui. Elle est malheureusement des mieux établies pour nous. Dès avant l'enlèvement de

(1) Second mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier.

(2) Lettre du marquis de M. à M. de L. du 17 février 1771, imprimée dans les *Ephémérides*. On la trouvera reproduite à l'appendice du tome Ier des *Mémoires de Mirabeau.*

Mme de Monnier, Mirabeau a reçu d'elle des secours d'argent. « Il est bien vrai, écrit la jeune femme elle-même dans une lettre du 7 juillet 1780, que mes moyens pour avoir de l'argent à Pontarlier n'étaient pas très sûrs, et que mon banquier était quelquefois maussade. Ce qui me retint, sinon pour te proposer cet argent, c'est que je n'osai pas te dire quelles étaient mes ressources ; j'avais peur que tu les condamnat (*sic*), nous avons été bien sots d'être si longtemps timides ensemble. » — « Seriez-vous encore capable, écrit Mme de Ruffey en 1781 (1), en réponse à une lettre où sa fille lui exprime le désir de rentrer en grâce auprès de son mari, et de se rejoindre à lui, seriez-vous encore capable de fournir à la dépense de quelqu'un qui en fera toujours au-dessus de son pouvoir (2). » Nous prouverons un peu plus loin

(1) Cette lettre de Mme de Ruffey est transcrite dans une lettre de Mme de Monnier du 4 janvier 1781.

(2) Nous n'établissons notre conviction que sur des documents directement émanés de Mirabeau, de Mme de Monnier et de sa mère, c'est-à-dire des personnes intéressées à dissimuler les faits que nous devons prouver. Voici cependant à titre de renseignement ce que nous trouvons dans la déposition faite par un sieur Petit, garde du corps, au cours de l'information judiciaire qui suivit l'enlèvement de Mme de Monnier. Nous devons dire que Mirabeau et Mme de Monnier ont protesté contre cette déposition, même dans leurs lettres particulières. « Le « sieur Petit dépose qu'en automne dernier Mirabeau lui demanda « à dîner, et lui demanda s'il parlait à Mme de Monnier, et s'il « en était amoureux, que comme camarade il lui devait cette « déférence, à quoi il lui répondit que non. Mirabeau lui dit « qu'en ce cas il allait lui parler, que cela faisait son affaire, « sachant qu'elle fournissait à ses amants. »

d'une manière péremptoire que, lorsqu'elle quitta la maison conjugale pour suivre Mirabeau, Mme de Monnier emportait avec elle, ou avait expédié d'avance en lieu sûr, des sommes d'argent considérables dérobées à son mari, des hardes et des bijoux; nous indiquerons aussi quelle étrange excuse, bien longtemps après la mort de Mme de Monnier, son amie Mme de Saint-Belin prétendait donner à cette conduite sur laquelle elle passait condamnation. L'histoire des amours de Mme de Monnier et de Mirabeau est, pour ainsi dire, tombée dans le domaine public, et nous devons sur elle toute la vérité à nos lecteurs.

Mirabeau a raconté lui-même en détail, mais à sa manière, les débuts de ses amours, ou plutôt il les a mis en action dans les *Dialogues* dont nous avons déjà parlé plus d'une fois. Ces dialogues composés au donjon de Vincennes sont inédits; mais, utilisés déjà par M. Lucas de Montigny dans ses *Mémoires de Mirabeau*, ils ont été communiqués par celui-ci à M. Sainte-Beuve qui a rédigé principalement d'après eux ses deux agréables causeries sur *Mirabeau et Sophie*. M. Sainte-Beuve a pris un peu trop au pied de la lettre, au point de vue des faits, un document où l'auteur a mis certainement une grande part d'imagination, comme la forme même le suppose, et comme les besoins de la cause l'exigeaient. D'autre part, il n'en a peut-être pas tiré tout le parti possible, au point de vue de l'étude du caractère de Mirabeau.

Nous essaierons de donner à nos lecteurs une idée plus complète de ce document curieux, sauf à l'éclaircir et à le contrôler par les lettres originales des personnages mis en scène.

Les dialogues sont au nombre de cinq ; un sixième est inachevé et à peine commencé dans le manuscrit que nous avons sous les yeux. Mirabeau et M[me] de Monnier sont les interlocuteurs des quatre premiers. La scène s'ouvre au premier dialogue dans le salon de M[me] de Monnier, à Pontarlier. On est au mois d'octobre ou de novembre 1775. M[me] de Monnier est de retour de la campagne, et Mirabeau vient lui rendre compte de quelque achat de livres dont il s'est chargé pour elle. Voici le début de l'entretien. Il a bien le cachet du temps, et les prêtres que Mirabeau avait en horreur, moins encore pour leur habit et leur caractère religieux, que pour la règle morale qu'ils représentent, en font tous les frais.

LE COMTE

Vos ordres sont donnés, madame la marquise, et j'espère que vous aurez bientôt un choix de livres mieux assorti que celui du libraire de vos missionnaires.

LA MARQUISE

Vous en voulez beaucoup à nos pauvres convertisseurs, monsieur le comte.

LE COMTE

Mais, madame, ai-je tort ? Je vous en fais juge. S'ils se contentaient d'être ennuyeux, je les pardonnerais volon-

tiers, parce que je ne les écoute guère ; d'ailleurs il faut que chacun vive de son métier; mais si j'épargne l'insecte qui bourdonne, je chasse et quelquefois même j'écrase celui qui me pique.

LA MARQUISE

Aussi les prêtres vous redoutent, et j'ai ouï dire que le curé de Saint-Paul se repentait de vous avoir donné de l'humeur.

LE COMTE

On fait beaucoup de contes, madame, et j'en suis souvent le héros. Vous savez que la malignité, en tout pays fille de l'oisiveté, règne surtout dans les petites villes, où le plus hardi menteur est ordinairement le bel esprit renommé. Mais le curé de Saint-Paul serait-il votre protégé?

LA MARQUISE

A moi, monsieur ? Non, en vérité ; je ne suis point en communauté de goût et d'opinions avec M. de M**.

LE COMTE

Ah ! je m'en doutais, madame.

LA MARQUISE

Ne croyez pas pour cela que je prétende blâmer les siens. M. de M** a beaucoup d'esprit, trop même pour moi qui aime à suivre mon instinct, et cet instinct m'éloigne des prêtres. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de rire de la lamentable histoire du curé de Saint-Paul ; tandis que M. de M** le plaint de tout son cœur.

LE COMTE

Daignerez-vous me dire quel conte on vous a fait ?

LA MARQUISE

Ce zélé pasteur s'est permis, dit-on, des jugements sans doute téméraires sur Bélinde, et les a fort indiscrètement communiqués à sa mère. Celle-ci, commençant à croire que votre amitié pour son fils s'étendait assez loin dans la famille, s'en est plainte à son mari. Ces bonnes gens ne sont pas de notre siècle. Ils ont grondé, contrarié, gêné, surveillé Bélinde, et M. le comte, charitable et sensible défenseur des opprimés, qui d'ailleurs, à ce qu'on assure, prenait intérêt à la chose, a puni militairement l'homme de Dieu de sa méchanceté et de ses bavardages.

Bélinde est la dame à qui Mirabeau avait jugé à propos d'adresser ses premiers hommages à son arrivée à Pontarlier. Ce nom de convention désigne une jeune personne, sœur du procureur du roi au bailliage, qui par la suite ne sut pas trop mauvais gré à Mirabeau de son peu de constance, et favorisa même par de bons offices son intrigue nouvelle avec M[me] de Monnier. Mirabeau du reste avait trouvé le moyen de séduire toute la famille, et de se faire du procureur du roi un ami tout à sa dévotion. Quant à l'anecdote du curé bâtonné, elle peut bien être vraie, et s'accorderait assez avec les vieilles habitudes de Mirabeau.

Le dialogue continue par une demande d'explications que M[me] de Monnier adresse à Mirabeau sur ses sentiments pour Bélinde. Le comte proteste qu'il n'a pas d'amour pour elle, qu'il n'a jamais cherché auprès d'elle qu'un simple passe-

temps. Mais pourquoi donc alors s'est-il confiné exclusivement dans sa société ? Pourquoi a-t-il évité la maison de Mme de Monnier ? La marquise ne l'avait-elle pas bien accueilli, et lui-même n'avait-il pas paru trouver quelque charme dans sa conversation, lorsque les circonstances les avaient rapprochés ? C'est que M. de Saint-Mauris s'est efforcé par tous les moyens d'écarter son prisonnier de cette maison. Les deux interlocuteurs découvrent que le perfide commandant les a mutuellement desservis l'un auprès de l'autre, et Mme de Monnier apprend à Mirabeau comme quoi « cet homme vain, méchant et présomptueux, las de lui adresser à elle un hommage rejeté avec encore plus de mépris que de hauteur, lui a voué à la place une haine très ardente ». Il a cependant réussi à inspirer à Mme de Monnier quelques préventions contre Mirabeau. Celui-ci se défend, insiste sur sa tiédeur pour Bélinde, et déclare que « si tout ne déposait pas en faveur de la vérité, il pourrait prouver encore qu'il est loin d'aimer cette jeune personne, et de se plaire exclusivement auprès d'elle ». Mais six heures sonnent, « la foule des beaux esprits et des élégantes de Pontarlier va assaillir Mme de Monnier ». L'entretien est remis à un autre jour.

Il reprend avec le dialogue suivant, au point où il avait été interrompu. Puisque l'on a pu inspirer à Mme de Monnier des préventions contre Mirabeau, on a bien pu aussi en inspirer à Mira-

beau contre elle. N'est-elle pas entourée d'envie et de médisances à Pontarlier ?

Je sais, dit-elle, tous les ridicules qu'on m'a donnés dans cette ville, mais il y a des gens qui ne mettent point en colère. Je n'ai pas une amie à Pontarlier. J'y ai vingt espions et cent critiques; je les entends de sang froid, je ne les vois que pour n'être pas toujours seule. Je reste des journées entières chez moi. Je lis, j'écris pour les affaires de M. de M**, je m'occupe sérieusement à des chiffons; je fais un reversis le soir; j'écoute des médisances, je les oublie bien vite; je dors et je recommence. En un mot, je tue le temps. Avec cela l'on n'est pas bien heureuse, mais on est assez tranquille. Les plaisirs vifs donnent des secousses, et plus on les ressent, moins les intervalles où ils nous échappent sont supportables. On dit que l'ennui naquit un jour de l'uniformité; l'uniformité me sauve au contraire de l'ennui... Mais c'est trop parler de moi. Je me souviens que vous m'avez promis de nouvelles preuves de votre indifférence pour Bélinde, et j'ai quelque envie de vous sommer de votre parole.

LE COMTE

Je remplirai volontiers mes engagements, madame, mais ne vous doutez-vous pas de ce que je vais vous dire ?

LA MARQUISE

Non, en vérité, je donne la bonne aventure avec des cartes, mais hors de là, je ne devine jamais.

LE COMTE

J'ai eu l'honneur de vous assurer que je n'étais point amoureux de Bélinde, et la preuve la plus satisfaisante

que je puisse vous en donner c'est que je suis amoureux d'une autre.

LA MARQUISE

Assurément vous avez bien caché votre jeu, et cette autre n'est-elle pas fort reconnaissante du soin que vous prenez de sa réputation? Il faut qu'elle y soit fort attachée si elle approuve vos empressements pour Bélinde.

LE COMTE

Madame, je ne l'ai pas consultée sur cela.

LA MARQUISE

Mais enfin elle sait ce que sait tout le public?

LE COMTE

Oui, madame.

LA MARQUISE

Et ce partage de soins est de son goût?

LE COMTE

Je l'ignore, car je ne lui en ai pas encore rendu.

LA MARQUISE

Ah j'entends! c'est-à-dire que vous n'avez que le projet d'être amoureux?

LE COMTE

Non, non, madame, ce n'est point un projet. J'aime et je sais très bien que j'aime.

LA MARQUISE

Et vous gardez religieusement votre secret?

LE COMTE

Je ne le garderai pas toujours.

LA MARQUISE

Qu'attendez-vous pour l'apprendre à celle qu'il intéresse ?

LE COMTE

La certitude qu'il l'intéresse en effet.

Mirabeau profite, pour risquer une déclaration, de ce stratagème ingénieux, mais un peu usé, qui consiste à exciter la curiosité de la personne à laquelle on s'adresse. La marquise de demander, suivant la coutume, si son galant interlocuteur parle sérieusement. « Madame, répond celui-ci, mon accent n'est pas celui de la fausseté. Je suis très capable de m'efforcer de faire croire à une femme que je l'aime, par des empressements que l'amour-propre explique toujours ainsi, mais non pas de le lui dire quand cela n'est pas. Il est si aisé de donner le change à la plupart d'entre elles, que ce n'est pas la peine de se rendre coupable d'un mensonge pour les tromper. » Cette distinction, qu'Escobar n'eût pas désavouée, suffit à rassurer la marquise. Elle « ne se serait pas, proteste-t-elle, abandonnée à sa curiosité, si elle avait pu pressentir ce que le comte vient de lui dire ; elle est incapable d'un pareil manège ». Mais « la franchise » que Mirabeau lui montre « appelle la sienne ». « Il me serait aisé, continue-t-elle, de

vous répéter de beaux propos que vous avez entendus mille fois, et que vous aurez crus tout au plus une. Je pourrais prononcer les mots *devoir* et *vertu*. Ce n'est point sur les lèvres qu'ils doivent habiter, et je ne suis pas plus prude que coquette. Mon cœur est loin d'être inaccessible à l'amour. Mon âge et les circonstances ont dû vous inspirer de l'espoir, mais je vais vous parler avec autant de vérité que de simplicité pour vous l'ôter. Je ne vous demande point le secret, ce serait vous croire capable de me trahir, et, si vous l'étiez, votre promesse ne vous arrêterait pas. Ce que je vais vous confier vous prouvera l'estime que j'ai pour vous. Puisse ce sentiment vous dédommager de celui que vous ambitionnez en vain! Il n'est pas juste que je sacrifie ma tranquillité à la vôtre. Je m'en rapporte à votre générosité, et vous-même me direz quand vous saurez mon histoire si je dois accueillir ou repousser l'amour. »

Là-dessus Mme de Monnier raconte toute sa vie, son mariage, son ennui dans la maison de son mari, les poursuites dont M. de Saint-Mauris l'a vainement assaillie, son premier et innocent amour pour un jeune homme dont elle s'est éprise en jouant avec lui la tragédie de *Zaïre*, enfin son attachement pour M. de Montperreux, sans bien indiquer encore jusqu'où l'intimité entre eux a été portée (1); elle s'exprime sur le compte

(1) C'est seulement dans le *quatrième dialogue*, et au moment où Mme de Monnier se laisse décidément fléchir par son amant

de ce dernier avec beaucoup d'amertume. Elle est résolue à rompre avec cet homme qui « n'a cherché qu'à étaler sa conquête » à Pontarlier, « qui n'aime d'elle que sa bourse et son titre », qui, malgré des promesses récentes, « a recommencé à son régiment ses vils bavardages ». Mais il a gardé un portrait et des lettres, et refuse de les lui rendre. En montrant « ces monuments de son fol attachement », il peut la perdre. « M. de Monnier est dissimulé par nature, il affecte de la sécurité par amour-propre. Si la moindre circonstance de cette liaison, ou même un soupçon bien motivé parvient jusqu'à lui, il éclatera par un coup de tonnerre. Ses preuves sont faites : il ne sait pas pardonner, la famille de Ruffey le secondera avec la plus inflexible sévérité, et un couvent sera le tombeau de la jeunesse de Sophie. »

Dites-moi maintenant, conclut-elle, dites-moi, quand je croirais pouvoir éviter le coup que je prévois, ne dois-je point abjurer à jamais l'amour?

LE COMTE

Quoi, madame, compareriez-vous tous les hommes au scélérat qui vous a si lâchement trahie?

LA MARQUISE

Non, monsieur, mais je suis convaincue que j'ai besoin

nouveau, que Mirabeau place dans sa bouche le serment suivant : « Je le jure que M. de Montperreux ne fut jamais le maître de ma personne. »

de me méfier de mon discernement, que je ne sais pas choisir, et qu'après tout je dois expier par un long ennui une trop longue erreur. Si j'échappe au danger, je ne me croirai pas malheureuse d'avoir acheté par des inquiétudes cuisantes et beaucoup de larmes l'expérience qui m'éclaire. Je suis trop sensible pour oser jamais aimer. Réputation, intérêt, préjugés..., je serais capable de tout sacrifier si jamais je m'engageais à un être digne de ma tendresse. Malheureuse par tant de liens qui m'enchaînent, je serais dévorée de mon amour, et j'achèterais par des peines aiguës l'espoir de quelques plaisirs... Oh! non; si je recouvre ma tranquillité, je soignerai ce précieux trésor, et l'amitié sera désormais mon idole.

LE COMTE

Oh! madame, l'amour déguisé vous parle encore pour un homme bien indigne d'une telle persévérance.

LA MARQUISE

Vous vous trompez, monsieur, je le méprise à l'excès, et le plus vil des esclavages, dans mon opinion, serait d'aimer celui auquel on ne peut refuser du mépris. Je ne suis pas encore dégradée à ce point. D'ailleurs, je n'eus jamais une passion violente pour M. de Montperreux. Sans les ridicules persécutions de ma mère, et les infatigables suggestions de Mme B..., je ne lui aurais pas écrit un seul mot. Si je le voyais avec plaisir, je le quittais sans peine. L'opiniâtreté, je vous le répète, et la haine de l'injustice m'ont, bien plutôt que l'amour, poussée dans le précipice.

Vingt fois elle a été sur le point de tout avouer à M. de Monnier. Et elle explique que si elle ne l'a pas fait, c'est que M. de Monnier aurait cru beau-

coup plus qu'elle ne lui aurait dit, et que, « son imagination dépassant la vérité, la franchise de sa femme ne lui eût semblé que de la terreur ». D'ailleurs, à quoi bon troubler sa tranquillité; il est possible qu'il ne sache jamais rien. Cependant la marquise est prête à tout événement. Elle a fait son testament qui assure sa fortune à son amie Mme de Saint-Belin, laquelle est pauvre. « Elle s'ensevelira, répète-t-elle, dans un cloître le jour où on lui fera de justes reproches. »

Madame, je ne puis plus respirer, s'écrie Mirabeau,... vos alarmes sont trop vives,... M. de Monnier ne saura rien; votre portrait, vos lettres vous seront rendues; elles ne resteront point dans des mains infâmes qui les souillent.

LA MARQUISE

Et qui les en retirera, monsieur?

LE COMTE

Moi, madame.

LA MARQUISE

Vous, juste ciel, et de quel droit?

LE COMTE

Du droit que tout honnête homme a d'empêcher le crime et de défendre l'innocence. Je vais en Suisse, madame, il faut que j'y finisse une affaire qui me lie les mains. Avant huit jours je suis ici, et je vole à Metz. (C'est dans cette ville que l'officier d'artillerie est en garnison.)

Mme de Monnier fait observer à Mirabeau avec

assez de raison, que pour empêcher un mal il en ferait un plus grand. Il est prisonnier d'État, et se perdrait en allant chercher une affaire loin des lieux où il est relégué. Il la perdrait elle-même par une scène d'éclat et un duel avec Montperreux qui est un bretailleur. Mirabeau a réponse à tout. M. de Saint-Mauris, son impitoyable commandant, l'autorise à voyager en Suisse. Il croira son prisonnier encore dans ce pays. Quant à Montperreux, il ne se battra pas. Les hommes si insolents avec les femmes sont très humbles avec les autres hommes. Mirabeau ne veut pas même retarder l'exécution de son entreprise. Obligé de partir pour Berne, il sera de retour dans une semaine ; Mme de Monnier lui remettra un billet de sa main, enjoignant à Montperreux de remettre au porteur les lettres et le portrait. Il fera connaître à la marquise les mesures qu'il compte prendre pour arriver à ses fins. « Je serai en vingt heures à Metz, ajoute-t-il, j'y resterai à peine un jour, et vingt heures après vous serez tranquille, et moi heureux, très heureux d'avoir pu vous être utile. Je ne veux point désirer en ce moment aucune autre félicité : je suis votre ami, je veux l'être, j'en remplirai les devoirs avant de prononcer un nom plus doux. »

Le troisième dialogue qui se place le lendemain est tout entier consacré de la part de Mirabeau à vaincre les hésitations et les scrupules de Mme de Monnier, et à la gagner à son projet. La jeune femme lui fait remarquer notamment qu'elle trouve

embarrassant et pénible de lui être obligée malgré elle, que moins il lui sera demandé de reconnaissance, et plus elle en devra. Vainement il lui répéterait qu'il ne veut être que son ami. Il lui a déjà parlé comme son amant, et il ne l'aimera que plus chèrement lorsqu'il se sera exposé pour elle. A son âge on n'est point l'ami d'une jeune femme, et elle ne veut point être sa maîtresse. Quand l'expérience du passé, et la crainte de l'avenir ne l'éloigneraient pas de tout attachement, elle aurait mille objections contre lui. Il n'est que pour un moment à Pontarlier, et les femmes des grandes villes la chasseraient bientôt de son cœur. Bientôt d'ailleurs l'amour ne sera pas l'occupation essentielle de sa vie ; l'ambition l'appelle et le séduira. Enfin, elle n'a aucun droit d'usurper la place de Mme de Mirabeau dans son cœur.

Mirabeau tâche de lui démontrer qu'elle assigne très gratuitement une courte durée à son séjour en Franche-Comté ; que son père ne désire rien tant que de l'éloigner de Paris et de ses affaires, et lui a appris à renoncer à toute ambition, que d'ailleurs l'ambition n'exclut pas l'amour. Quant à Mme de Mirabeau, tous les liens entre elle et lui sont rompus à jamais. Il avait mérité de bons procédés de sa part, elle en a eu d'infâmes. Suit un long exposé de ses griefs contre sa femme sur le compte de laquelle il s'exprime avec la dernière violence. A bout d'arguments Mme de Monnier écrit et lui remet un billet pour Montperreux.

Mirabeau a-t-il réellement accompli la mission chevaleresque dont il s'attribue l'honneur? Tout ce qui se rapporte à cette mission dans les *Dialogues* n'est-il au contraire que fiction? Nous serions bien embarrassé pour l'établir. Nous relevons seulement dans une lettre de Mme de Monnier adressée au procureur du roi, frère de la jeune personne que nous avons vue désigner sous le nom de Bélinde, la phrase suivante : « M. de Montperreux a rendu le portrait et trois lettres ; mais on sait qu'il en a davantage. » Cette phrase ne prouve pas l'intervention de Mirabeau. Et il reste bien invraisemblable que, prisonnier d'État, il ait pu se rendre à Metz, et obtenir satisfaction de Montperreux, sans que rien de ses démarches ait transpiré. D'ailleurs dans le quatrième dialogue, qui se placerait à son retour de Metz, il n'est plus parlé du tout ni de Montperreux, ni du voyage, ni du service rendu (1). Et pourtant il ne s'agit de rien moins pour Mirabeau, qui a obtenu de Mme de Monnier, dans l'intervalle, l'aveu de son amour, qui est déjà traité par elle en amant, mais en amant platonique, que d'achever sa conquête et de rendre son triomphe plus complet. Telle est la situation des personnages au début du dialogue ; elle est bien marquée par leurs premières paroles.

(1) Constatons enfin que, dans une lettre de 1780, Mme de Monnier dit que M. de Montperreux a *vendu* ses lettres à son mari.

LE COMTE

Sophie ! ô ma Sophie ! que tu fais souffrir ton amant ! et si j'ose le dire que tu es cruelle à toi-même !... Quoi ! tu partages mes désirs, et tu repousses mes transports !... Tu m'as donné ton cœur et tu me refuses tes faveurs !... Je presse de mes lèvres tes paupières mourantes. Je cueille sur ta bouche les plus délicieux baisers... Mon âme enflammée s'élance vers la tienne... Tu m'enivres d'amour, et tu ne veux pas apaiser le feu qui me dévore, que tu as porté dans mes veines... Injuste Sophie !... Amante ingrate !... Tu te réjouis de mes maux !... Pourquoi me montrer le bonheur et me le dérober aussitôt ?

LA MARQUISE

O mon Gabriel ! n'accuse pas ton amie d'être ingrate, je ne vis que pour t'aimer. Ta tendresse est mon bien, tes désirs m'embrasent ; je te résiste à regret, mais je ne puis me résoudre à te céder. Je suis trop sûre qu'en perdant ton estime, je perdrai ton amour.

LE COMTE

Sophie, quel blasphème as-tu prononcé ? Moi cesser de t'estimer ! payer d'un tel prix le plus grand des bienfaits ! Te punir de m'avoir rendu heureux ! O Dieu ! quelle idée as-tu donc de ton ami ?

LA MARQUISE

Eh ! mon Gabriel, une expérience continuelle ne m'apprend-elle pas que nos juges les plus sévères sont nos amants ?

LE COMTE

Mais, mon amie, pourquoi perdrais-tu mon estime ? Quel crime commettras-tu en couronnant ma tendresse ?

LA MARQUISE

Gabriel, je donnerais ma vie pour te rendre heureux,

tout mon sang est à toi, mais laisse-moi ma chimère, si c'en est une, n'exige pas que je renonce à des principes dictés par l'honnêteté qui m'a valu ton cœur.

LE COMTE

Mais si je les renverse ces principes ?... Si je te montre qu'ils sont des préjugés frivoles ?

Toute la donnée du dialogue est là. Mme de Monnier a lu Rousseau ; elle ne veut céder qu'à des raisonnements. Il faut qu'on lui démontre non seulement qu'elle peut, mais qu'elle doit se donner à son amant. « Approuves-tu, lui dit-elle, la conduite de cette femme qui porte ton nom ? Les devoirs du mariage sont-ils des mots dépourvus de sens ? » — « C'est, répond son interlocuteur, la perfidie de Mme de Mirabeau plutôt que son infidélité que j'abhorre. » Du reste « il avait couru au-devant de ses goûts et prévenu toutes ses fantaisies. . Il s'était toujours conduit avec elle comme s'il était son amant, et il ne l'était pas. Son âge à lui n'offrait aucune objection et ne laissait point d'excuse à sa femme... » — « Le mariage, continue-t-il pompeusement, est une institution civile souverainement respectable. C'est un contrat sacré dont les obligations sont la base de la société... Mais, ma Sophie, es-tu mariée ? Unie à un homme qui pourrait être ton aïeul, tu n'eus jamais de commun avec lui que les armes, la livrée et le nom. — Ceci n'est-il pas plutôt une excuse qu'une justification ? hasarde Mme de Monnier... Je jouis

d'une aisance que je dois à M. de Monnier et que je ne pouvais pas attendre de ma fortune. Il m'a fait des avantages considérables par contrat de mariage, et même par testament. Je suis censée ignorer ceux-ci, cependant je ne lui en dois pas moins de reconnaissance, puisque je ne les ignore pas. En un mot, M. de Monnier est vieux, dégoûtant, désagréable, ennuyeux ; mais je porte son nom, je partage sa fortune, et ces dédommagements m'imposent des devoirs. » — Qu'à cela ne tienne. Mirabeau ne sera pas embarrassé de soutenir que c'est dans l'intérêt même de M. de Monnier qu'il faut s'affranchir envers lui des devoirs de la fidélité conjugale.

Son bonheur, dit-il, croîtra avec celui de ton amant. Tu m'as répété souvent que les principes de cet homme haineux, son humeur superstitieuse et monacale, son âme avide et inflexible t'inspiraient un mépris et une répugnance contre laquelle tu avais de la peine à te roidir. Cet effort doit être plus difficile encore, quand tu penses que ce vieillard que tu as si peu de raisons d'estimer et d'aimer est la cause du malheur de l'amant que tu chéris. Si je n'avais qu'à adorer ta bonté, si tu m'avais permis d'être heureux, et que mes plaintes et mes désirs ne troublassent plus mon aimable et généreuse amie, sans doute elle serait plus tranquille, et le paraîtrait davantage. La science des dédommagements est celle des âmes honnêtes et sensibles. Tu serais plus douce et plus attentive ; tu travaillerais avec plus d'empressement au bonheur de M. de Monnier, s'il ne nuisait pas au nôtre. Il recueillerait donc des avantages réels pour une perte très imaginaire.

C'est là une thèse dont certains auteurs comiques de nos jours se sont plaisamment emparés ; mais Mirabeau la développe très sérieusement, et Mme de Monnier, qui ne demande qu'à se laisser convaincre, paraît la trouver irréfutable.

« Je conçois, objecte-t-elle encore, que les circonstances où je me trouve me permettraient plutôt qu'à toute autre de me livrer sans réserve à mon amant, si mon sexe n'avait point d'autres devoirs que ceux que lui impose le lien du mariage. Mais la pudeur n'est-elle pas la vertu nécessaire des femmes honnêtes, comme la fidélité est celle des épouses. »

La pudeur, reprend Mirabeau, ne consiste pas plus à tout refuser à son amant que la sobriété n'ordonne de se laisser mourir de faim. Cette comparaison semble basse, mais elle est juste et précise. Dis-moi, ma Sophie, dis-moi ce qu'est une vertu dont la perfection et la pratique, si elle pouvait être universelle, entraîneraient la destruction de l'espèce humaine ? Dis-moi ce qu'est un devoir dont l'exact accomplissement serait la dissolution de tous les autres ? O ma charmante amie, la vertu ressemble aussi peu à ce que l'on nomme ordinairement ainsi, qu'au vice même ; elle n'a rien de commun avec cette exigence monacale et contraire à la nature, vulgairement appelée continence, si l'on entend ce mot dans l'acception rigide des dévots, et non pas dans son rapport avec les bonnes mœurs. La véritable vertu ne dépend point du caprice des mortels, des illusions des fanatiques, des diverses spéculations des moralistes, des dogmes, des rites, des temps, des lieux, des sexes ; elle consiste dans un cœur droit, sensible, sincère, et dans l'exercice de toutes ses facultés.

L'honneur prescrit à une femme de n'avoir qu'un amant, de se respecter en lui, d'être fidèle à ses serments, incapable de légèreté et même, en un sens, d'inconstance... Mais je pense que toute femme honnête qui a dit à un homme : Je t'aime, et lui a donné un baiser, lui doit toutes ses faveurs, et ne peut les lui refuser que par une extravagante et honteuse méfiance, ou un manège non moins vil. En effet, si tu ne prends pas confiance en mon honneur, comment ne rougis-tu pas de m'aimer ? Mais si tu t'applaudis de ton choix, si tu ne crains pas mon indiscrétion, si tu me crois incapable de te faire repentir de ta tendresse, pourquoi me laisses-tu consumer à tes pieds ?

Le dialogue se poursuit jusqu'au triomphe de Mirabeau inclusivement. Ce que nous en avons cité permet de saisir l'auteur sur le vif dans son rôle de professeur de morale à rebours. Mirabeau avait une grande prédilection pour son quatrième dialogue ; il l'avait rédigé avec complaisance et le trouvait *fort joli* (1). A vrai dire, le langage prêté à Mme de Monnier ne ressemble pas plus ici que dans les dialogues précédents à celui de ses lettres ; et, de la part de Mirabeau, la situation ne comportait guère autant d'éloquence et de casuistique. Mais le genre de sophismes que ce dernier place dans sa propre bouche lui était très familier, et un certain nombre de phrases du dialogue se trouvent déjà dans les lettres de Vincennes. Il y a donc une certaine exactitude dans l'aspect, peu flatteur du reste, sous le-

(1) Le mot se trouve dans une des lettres de Vincennes imprimées.

quel il s'est présenté. D'autre part, Mme de Monnier a dû faire mine, pendant quelque temps, de vouloir s'en tenir à l'amour platonique (1). Elle ne laissa pourtant pas languir beaucoup le successeur de M. de Montperreux. On peut en juger par ce passage d'une de ses lettres à son amant : « Que je suis satisfaite, écrit-elle dans cette lettre du mois de juin 1777, de ne t'avoir pas fait souffrir bien longtemps, de t'avoir fait presque aussitôt l'aveu de mes sentiments, et d'avoir vaincu mes résolutions et mes projets d'indifférence, de liberté pour faire notre bonheur à tous deux ; comme j'ai joui du tien avant de le sentir autant que je l'ai fait depuis. » Au surplus, Mirabeau a pris soin dans une sorte de memento rédigé par lui, et publié à la suite des *Lettres de Vincennes*, de fixer la chronologie de ses amours.

L'intimité des deux amants ne pouvait demeurer longtemps un mystère dans Pontarlier. Mais,

(1) M. Lucas de Montigny a retrouvé quelques lignes de la *Nouvelle Héloïse*, copiées ou transcrites de mémoire par Mme de Monnier, probablement à l'adresse de Mirabeau, mais d'ailleurs sans aucune indication de date, ni de destination. Voici cette copie que nous reproduisons littéralement, afin de donner une fois pour toutes un échantillon de l'orthographe de Mme de Monnier :

« Ah, mon amis, que ne puis-je faire paser dans votre âme le santiment de bonheur et de paix qui raigne au fond de la mienne ; que ne puis-je vous apprendre à jouir tranquillement du plus deslicieux étas de la vie ; les chames de l'union des cœurs se joignent pour nous à ceux de l'innocence, nulle crainte, nulle honte ne troublera notre félicité, au sein des verai plaisirs de la mitié nous pouron parler de la vertu san rougir. »

selon la règle, le mari en fut le dernier instruit. Mirabeau avait toujours été bien accueilli de M. de Monnier ; il avait fini par « acquérir sur lui un ascendant incroyable. Sa société lui était devenue nécessaire, les amitiés publiques qu'il recevait de lui retenaient encore les langues officieuses. » C'est Mme de Monnier que Mirabeau fait ainsi parler, dans un sixième dialogue dont le second interlocuteur est Mme de Saint-Belin, l'amie d'enfance de Sophie (1). « Jamais, lui fait-il dire encore un peu plus loin, M. de Monnier n'avait douté que je n'aimasse Gabriel ; mais jamais aussi, du moins je le suppose, il n'avait cru que mon affection sortît des bornes d'une tendre amitié. » Mirabeau n'a pas du moins reproduit ici l'odieuse imputation mise par lui dans ses lettres et ses mémoires de Vincennes à la charge de celui qu'il avait outragé. Il a renoncé à accuser M. de Monnier d'avoir favorisé l'inconduite de sa femme jusqu'au jour où le scandale devint public, et pour avoir un héritier à opposer à sa fille mariée malgré lui. C'est là une calomnie sans prétexte. M. de Monnier n'a péché que par excès de faiblesse et d'aveuglement. La suite de ce récit le prouvera, et nous relèverons sous la plume de l'épouse coupable cet aveu qu'elle n'a pu retenir : « J'ai cruellement abusé de sa confiance. »

Ce fut la confiance aveugle de M. de Monnier

(1) Ce sixième dialogue se passe à Dijon après la découverte et l'arrestation de Mirabeau.

qui suggéra aux deux amants l'audacieux projet dont nous allons parler, lorsque Mirabeau, à la suite de la publication de l'*Essai sur le despotisme* en Suisse, et de l'interception d'un billet souscrit par lui à l'éditeur, se vit menacé d'être enfermé au château de Joux. Nous avons dit que M. de Saint-Mauris avait consenti à différer de quelques jours la mise à exécution de cette mesure de rigueur. Le bal auquel le prisonnier avait demandé la faveur de pouvoir assister était précisément donné en son honneur par M. de Monnier. On devait célébrer la *royauté de la fève* qui était échue à Mirabeau, et qu'il avait naturellement partagée avec la maîtresse de la maison. Il fut résolu entre elle et lui que, le soir du bal, le comte se cacherait pour n'être pas obligé de remonter au château de Joux, et qu'il se cacherait dans la maison de Mme de Monnier. Il devait occuper un cabinet noir attenant au propre appartement de celle-ci.

Ce plan fut exactement suivi. Une femme de chambre avait été mise dans la confidence, mais les autres domestiques se doutèrent bientôt de la présence d'un étranger dans la maison. Au bout de deux jours Mirabeau dut changer de retraite. Pendant plus d'un mois qu'il passa encore à Pontarlier, il fut recueilli successivement dans deux ou trois maisons de la ville. Mme de Monnier l'y fournissait de livres et de provisions de bouche, elle l'y visitait le jour, ce qui n'empêcha pas le

comte de venir plus d'une fois la nuit retrouver sa maîtresse chez elle. A diverses reprises il fut aperçu dans ces expéditions nocturnes par les domestiques de M. de Monnier : le soir du 16 février il ne put se dérober à leurs poursuites. Atteint et reconnu par eux, il paya d'audace, et demanda à être conduit près de M. de Monnier. Cette scène et celle qui suivit ont été décrites déjà par M. Sainte-Beuve, d'après le récit de Mme de Monnier dans le sixième dialogue. Mirabeau, en comédien émérite qu'il était, « entre chez M. de Monnier de l'air le plus libre, l'embrasse et lui fait une histoire détaillée et vraisemblable. Il arrivait de Berne ; il allait droit à Paris se présenter au ministre, et avait arrangé sa course de manière à entrer le soir à Pontarlier, ne voulant point y passer sans voir M. et Mme de Monnier, et les remercier de leurs bontés ; il avait pris l'heure du souper de leurs gens pour s'introduire dans la maison, afin de n'avoir aucun domestique dans sa confidence. » Il tire de sa poche une lettre de son père, qu'il compose sur-le-champ conformément à ses vues, et prie le marquis de sonner ses gens pour leur ordonner le silence. M. de Monnier appelle en effet ses domestiques stupéfaits, et leur donne ses ordres d'un ton très ferme.

Malgré cette précaution, et bien que M. de Monnier eût paru réellement ajouter foi aux explications qui lui avaient été données, Mirabeau ne pouvait plus continuer à se cacher à Pontarlier,

et encore moins à y voir assidûment son amie. Sa présence dans la ville était désormais ébruitée. Les deux amants convinrent de se rendre chacun de leur côté à Dijon, où Mme de Monnier avait sa famille, et où Mirabeau pouvait aisément demeurer inconnu. Il fallait que M. de Monnier consentît au départ de sa femme. Or l'aventure que nous venons de raconter n'avait pas laissé que d'éveiller ses soupçons; et les propos de ses domestiques et des étrangers avaient achevé de le tirer de la quiétude où il était resté jusque-là sur la nature des rapports de Mirabeau avec sa femme. Les maladresses par lesquelles se traduisirent ses alarmes fournirent précisément à la jeune femme une occasion de forcer son consentement.

« J'appris, dit Mme de Monnier, toujours dans le récit du sixième dialogue, qu'il avait fait assembler mes gens pour leur défendre de faire mes commissions, invoquant leur conscience, et leur faisant un ridicule sermon qu'il crut très pathétique. Je trouvai le procédé infâme. (C'était en prendre bien à son aise avec ses torts personnels.) Je montai sur-le-champ chez lui, et je l'assurai que j'eusse préféré d'être mise dans un couvent, à me voir en quelque sorte sous la tutelle de mes valets, que toute explication de lui à moi, que tout ordre même, quelque injuste qu'il eût été, m'eût trouvée douce et docile, mais que je n'étais pas faite pour être humiliée, et que puisqu'il avait si peu de respect pour son nom, j'en aurais da-

vantage pour moi, qu'en conséquence je lui demandais la permission de me retirer dans ma famille, qu'il ne pouvait former aucune objection raisonnable contre cette proposition, puisqu'on s'obstinait à me donner un amant et à le cacher à Pontarlier, qu'il connaissait les principes et la vigilance de ma mère, et qu'ainsi il ne croirait pas que j'aspirasse à une plus grande liberté que celle dont je jouissais. » Après quelque résistance, M. de Monnier laissa partir sa femme, mais sous bonne escorte, car le bruit courait à Pontarlier que Mirabeau devait l'enlever sur la route. Le dimanche 25 février Mme de Monnier arrivait à Dijon; Mirabeau, qui avait quitté Pontarlier avant elle, venait aussi à Dijon, quatre jours après, s'établir dans le logement qu'elle lui avait préparé.

C'est à la famille de Ruffey que Mirabeau allait avoir affaire cette fois. Ni son père, ni le ministre chargé alors de la surveillance des prisonniers d'État, M. de Malesherbes, ne se souciaient pour le moment de remettre la main sur lui; l'un et l'autre, comme nous le verrons, ne demandaient qu'à être débarrassés de la responsabilité de sa personne. En venant affronter la vengeance d'une famille beaucoup plus ferme que M. de Monnier dans la défense de son honneur offensé, Mirabeau se jetait au-devant du seul péril qui le menaçât réellement.

Mme de Monnier avait trouvé les siens instruits des torts que le public lui prêtait sans témérité,

prévenus contre elle, et surtout fort effrayés du scandale possible d'un enlèvement. On avait envoyé au-devant d'elle un ecclésiastique, homme de confiance, pour lui persuader de retourner sur ses pas, et de revenir chez son mari. Elle ne s'était pas laissée arrêter, et avait été fort mal reçue dans la maison paternelle. « Ma mère, dit-elle dans le récit de Mirabeau, ne m'a parlé que des devoirs d'une femme, qui selon elle se réduisent à l'obéissance passive qu'elle a vouée à son mari. Mon père s'est récrié sur mes *étourderies*, et m'évite pour ne pas s'emporter. Ma sœur m'a mis sous les yeux la crainte de Dieu; mes frères m'ont persécutée de froides et grossières plaisanteries. » Surveillée de près, placée sous la garde spéciale d'une sœur chanoinesse qui était une personne résolue, Sophie eût pu comparer sa situation à celle de Clarisse Harlowe, avant son enlèvement (1). Il ne lui manquait que la vertu de l'héroïne infortunée de Richardson.

Dès le soir de son arrivée à Dijon, Mirabeau chercha à rejoindre son amie. C'est à la comédie qu'il la revit d'abord sans pouvoir lui parler. Il y avait, ce même soir, chez le grand prévôt de Bourgogne, M. de Montherot, un bal auquel Mme de Monnier devait assister avec sa mère et son amie Mme de Saint-Belin. Mirabeau ne craignit pas de

(1) C'est M. Michelet qui s'est avisé cette comparaison. (Histoire de France. Règne de Louis XVI.)

s'y présenter avec l'espoir de garder l'incognito. Il se fit annoncer sous le nom bizarre et retentissant de *marquis de Lancefoudras*. Mais l'émotion de Mme de Monnier, en l'apercevant, fut telle, que la mère de celle-ci en devina tout de suite la cause, elle qui ne connaissait pas encore Mirabeau. Après la première contredanse que le faux Lancefoudras dansa avec Mme de Saint-Belin, Mme de Ruffey sortit brusquement, emmenant les deux jeunes femmes (1). Le lendemain, le grand prévôt était instruit du véritable nom de son hôte de la veille, et mis en demeure de le faire arrêter. Amené devant M. de Montherot, Mirabeau trouva moyen, en peu d'instants, de conquérir ses bonnes grâces. En attendant les ordres ministériels, il fut simplement consigné dans la chambre garnie où il était descendu, et même laissé libre de ses mouvements sur sa parole de ne point chercher à s'échapper de nouveau. On pense bien qu'il profita de cette liberté pour se réunir encore à Mme de Monnier, laquelle, de son côté, sut mettre en défaut la surveillance étroite de sa famille (2). Vingt jours seu-

(1) Nous empruntons ces détails à des notes manuscrites rédigées, d'après les souvenirs de Mme de Saint-Belin, par une dame du meilleur monde chez laquelle l'amie de Sophie est morte en 1842 seulement.

(2) « Voici, lisons-nous dans les notes manuscrites où nous avons puisé des renseignements sur le séjour de Mirabeau à Dijon, un exemple des extravagantes précautions que prenait Mme de Ruffey contre sa fille mariée. Celle-ci couchait à Dijon dans la même chambre que sa sœur aînée (la chanoinesse), et d'un lit à l'autre un ruban partant du pied de Sophie et aboutis-

lement après son arrestation, le 21 mars, le prisonnier fut conduit au château de Dijon, et Mme de Monnier se résigna alors à reprendre le chemin de Pontarlier sous la conduite de sa sœur la chanoinesse. C'est auprès de M. de Malesherbes que nous nous transporterons maintenant, pour rechercher l'effet produit sur ce ministre par les événements que nous venons de raconter, et les résolutions qu'ils lui inspirèrent, au travers des démarches en sens opposé du marquis et de la marquise de Mirabeau.

§ 2. — M. de Malesherbes et les lettres de cachet. — Mirabeau au château de Dijon. — Seconde évasion.

M. de Malesherbes avait, toute sa vie, comme philosophe et comme magistrat, combattu la pratique des lettres de cachet pour raison d'État ou pour raison de famille. Dans son court passage

sant au bras de sa sœur l'avertissait du moindre mouvement qui aurait été réputé l'indice d'une tentative d'évasion. Cet étrange mode de surveillance changea, en ce sens que, Mme de Saint-Belin qui avait un moment quitté Dijon y étant revenue, Mme de Ruffey la fit coucher avec Sophie pour la garder. Celle-ci, une nuit, prit un prétexte et quitta le lit commun pour un moment, disait-elle, mais n'y revint qu'au point du jour, avouant que les heures d'absence s'étaient rapidement écoulées dans un rendez-vous avec Mirabeau, malgré les rigueurs d'une nuit glaciale de février (ou plutôt de mars) et dans un jardin où des traces de passage et d'escalade dénoncèrent le lendemain matin la témérité de Mirabeau. »

aux affaires, lorsqu'il fut devenu, pour bien peu de temps, le secrétaire d'État de la maison du roi, et par conséquent le ministre chargé d'expédier la plupart des lettres de cachet (1), il se dut à lui-même de réagir contre l'abus d'emprisonnements arbitraires qui avait marqué la longue administration de son prédécesseur, M. de La Vrillière. Il débuta, selon la coutume, par visiter, à Paris et dans les environs, les maisons de force qui contenaient des prisonniers d'État. « La prévention favorable qu'on avait pour ce vertueux ministre, rapporte Sénac de Meilhan (2), a fait répandre qu'il en avait fait délivrer un nombre considérable. Il m'a dit lui-même, avec la franchise qui le caractérisait et lui faisait repousser les éloges qui n'étaient pas mérités, qu'il n'en avait fait sortir que deux. Cette circonstance prouve que les motifs de la détention des autres lui avaient paru fondés. » Des élargissements de ce genre, en petit nombre aussi, furent prononcés pour les provinces sur le rapport de commissions spéciales formées de magistrats et de personnages notables (3). L'action du ministre se fit plus efficacement sentir dans les adoucissements qu'il apporta au régime des pri-

(1) Comme chargé de la police générale du plus grand nombre des provinces de France. Les autres provinces étaient réparties entre les trois autres secrétaires d'État.

(2) Dans l'ouvrage intitulé : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution.*

(3) Ainsi, pour toute la Provence, deux ou trois religieux détenus à la requête de leurs supérieurs furent seulement mis en liberté.

sonniers d'État ; plusieurs furent transférés de prisons plus rigoureuses dans des prisons plus douces, ou même, lorsque leurs facultés ou leur santé paraissaient altérées, dans des hôpitaux. Latude, qui était, à vrai dire, un fou, mais un fou barbarement traité (1), fut envoyé du donjon de Vincennes à la maison de Charenton. Enfin, impuissant à supprimer pour l'avenir l'usage des lettres de cachet en principe, Malesherbes voulut au moins entourer cet usage de garanties.

Les commissions dont nous avons parlé, et il y en eut une même pour Paris, furent chargées de l'examen de toutes les demandes d'emprisonnement ou d'exil par ordre du roi. Le ministre ne devait plus statuer que sur leur rapport. « Une institution fondée sur des principes aussi purs et dont les avantages ne semblaient pouvoir être contestés me parut très dangereuse, écrit encore Sénac de Meilhan, et je ne cachai pas à M. de Malesherbes combien mon opinion différait de la sienne. Je lui représentai que consacrer, par une forme légale en apparence, des actes essentiellement arbitraires, puisqu'ils n'avaient aucunes lois pour principes, c'était fonder la plus formidable des tyrannies. Un ministère corrompu et oppresseur pouvait faire un jour de ce bureau le plus formidable tribunal d'inquisition. Il est impossible, lui

(1) Est-ce que la séquestration des fous n'est pas encore aujourd'hui singulièrement facile, arbitraire et même cruelle parfois ?

dis-je, que les parlements ne s'élèvent pas avant peu contre un tribunal armé du plus grand pouvoir et qui fonde son empire sur le mépris de la loi. Ceux qui sont les victimes d'un acte d'autorité surpris à la justice du souverain et ceux qui ont mérité d'être momentanément privés de leur liberté rentrent sans tache dans la société ; ils ont éprouvé une correction paternelle en quelque sorte, et n'ont pas subi de jugement. Mais, que la punition émane d'un tribunal ou bureau, l'honneur se trouve compromis. » Sénac de Meilhan est jusqu'à un certain point dans le vrai. Pallier, régulariser les atteintes à la liberté individuelle, c'est les rendre plus dangereuses encore. (1) Les emprisonnements et les exils arbitraires ne présentaient guère de moindres inconvénients, en fait comme en droit, quand bien même, et c'était là, il faut le reconnaître, le cas le plus fréquent, surtout sous Louis XVI (2), ils étaient appliqués avec justice. L'histoire domes-

(1) C'est tout autre chose d'organiser, comme nos lois modernes l'ont fait depuis, sous le contrôle des magistrats de droit commun des moyens de correction paternelle contre les fils de famille mineurs. Nous verrons plus tard ce que Mirabeau lui-même proposa, en ce sens, à l'Assemblée constituante, comme rapporteur du comité des lettres de cachet.

(2) « Rendons grâces au monarque éclairé qui gouverne à présent le royaume où cet abus a été multiplié à l'excès, écrit Brissot de Warville en 1781 dans son ouvrage intitulé *Théorie des lois criminelles* ; il a vu que tout citoyen devait être entendu, condamné avant d'être puni ; qu'aucune loi ne pouvait ôter ce droit au citoyen ; et s'il n'a pas encore éteint ce foudre terrible, au moins il ne tombe plus que sur ces êtres qui troublent le repos de la société et portent le déshonneur dans le sein des familles. »

tique de la famille de Mirabeau au XVIII[e] siècle est la démonstration de cette vérité. Il n'en faut pas moins rendre hommage aux intentions de M. de Malesherbes ; s'il les a mal réalisées, la faute ne lui en est pas imputable, et dans sa conduite vis-à-vis de Mirabeau, c'est-à-dire d'un des prisonniers d'État dont la situation était le plus embarrassante, nos lecteurs reconnaîtront l'esprit d'équité, de modération, mais aussi de naïveté de ce sage ministre (1). Peut-être plaindront-ils un peu les ministres de l'ancien régime, en général, et leur accorderont-ils quelque indulgence en voyant à quel point d'inextricables affaires privées pouvaient, aux dépens des affaires publique, s'emparer de leur temps et de leur attention.

Mirabeau avait fièrement écrit à son père pour lui annoncer sa résolution déjà accomplie de se soustraire à la garde de M. de Saint-Mauris. C'est ainsi que le marquis avait appris la nouvelle de sa disparition. Car M. de Saint-Mauris avait encore eu la générosité, dont il faut lui faire honneur, d'attendre huit jours avant de faire son rapport au ministre, et de déclarer que, si Mirabeau rentrait au château de Joux dans ce délai, il brûlerait sous ses yeux la lettre injurieuse qu'il avait reçue de lui. Mais le fugitif était bien décidé à entrer en lutte contre l'autorité de son commandant, et aussi contre

(1) Les documents que nous allons avoir à utiliser ou à citer sont presque exclusivement tirés des *Archives nationales*.

celle de son père. Il faisait encore, il est vrai, implorer celui-ci par le procureur du roi de Pontarlier, Michaud, qui était demeuré soumis à son influence, et dont il inspirait ou rédigeait lui-même les lettres (1). Mais il n'hésitait plus à adresser aux ministres, sous prétexte de plaider sa cause devant eux, de véritables attaques contre l'*Ami des hommes*. « Je suis depuis plus de dix-huit mois dans des forts, écrivait-il dès le 15 janvier, c'est-à-dire dès le lendemain de son coup de tête, au ministre de la guerre, M. de Saint-Germain, pour une affaire dans laquelle je me suis conduit comme le devait un homme d'honneur. Cette affaire était en justice réglée ; c'est mon père qui en a arrêté le cours (nous avons vu dans quel but le marquis avait agi, et nous savons que l'affaire, lorsque eut cessé l'intervention qui en suspendait le jugement, aboutit à une condamnation pénale grave) ; c'est mon père qui a sollicité les ordres du roi qui m'ont privé de ma liberté, dans un temps où il était facile de les surprendre. J'appartiens au roi comme sujet, comme gentilhomme et comme officier. Je suis Français, je m'appelle Mirabeau, et je suis capitaine de dragons. J'ai patienté longtemps. Mon cœur répugnait à lutter contre un père, et la réputation dont jouit le mien m'effrayait;

(1) Une lettre de Michaud au marquis de Mirabeau a été certainement rédigée par l'échappé du château de Joux qui s'en vante en écrivant à sa mère.

d'ailleurs, on me faisait espérer à tous moments un changement de sort. Au moment de le voir cruellement aggravé, je me suis soustrait à la persécution... Ah ! monsieur, ne serait-ce pas obliger mon père lui-même que de lui ôter les armes dont une aveugle animosité lui fait faire un si cruel usage ? »

Mirabeau avait alors auprès des ministres un avocat zélé dans la personne de sa mère. La marquise était à Paris, occupée à soutenir contre son mari sa demande judiciaire en séparation, et à le décrier par tous les moyens possibles. Mirabeau s'était depuis longtemps, par une politique habile, ménagé la faculté de se retourner vers elle le jour où son intérêt ne lui imposerait plus de mesures vis-à-vis du chef de famille ; et, ce jour arrivé, la ligne que le marquis avait toujours redoutée entre la mère, celle de ses filles qui avait été son alliée dès le principe, Mme de Cabris, et enfin le fils aîné s'était formée tout naturellement. Au moment de la rupture du comte avec M. de Saint-Mauris, sa mère lui avait offert elle-même d'agir en sa faveur auprès de M. de Malesherbes (1). C'était pour elle une nouvelle campagne à mener contre son mari, une occasion d'attirer l'intérêt sur sa propre cause par l'affectation d'une tendresse maternelle gémissante et suppliante. Pendant plus de trois mois,

(1) Voir la lettre de la marquise à son fils du 2 janvier 1776, t. II, p. 581 *des Mirabeau*.

elle poursuivit le malheureux ministre de ses sollicitations infatigables.

Voici, à titre d'échantillon, la première lettre qu'elle lui adressa au sujet de son fils :

25 janvier 1776.

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire, monsieur, qui vous donnera connaissance de la situation de mon fils. Son père, aussi sévère envers lui qu'il s'est montré injuste envers moi, lui fait expier depuis dix ans (*sic*) (1) des fautes qu'il méritait (*sic*) d'autant plus d'indulgence qu'elles n'ont eu pour objet qu'une dissipation d'argent assez commune aux enfants de son âge et de son état.

Je me joins à lui, monsieur, pour réclamer votre justice et votre bonté, bien persuadée que les prières d'une mère accablée du malheur de son fils sont faites pour toucher un cœur juste et généreux comme le vôtre. J'attends un mot de réponse pour adoucir nos maux. Ne doutez pas de ma reconnaissance et du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Le mémoire joint à la lettre, et qui n'est évidemment pas de la composition de Mirabeau, est ainsi conçu :

L'on sait avec quelle facilité malheureuse la liberté des

(1) Dans une autre lettre adressée le même jour au ministre de la guerre, M. de Saint-Germain, et rédigée à peu près de même, la marquise déclare que son fils « a expié par une détention de *dix années* de légers écarts de jeunesse. » C'est donc très volontairement qu'elle commet cette atteinte à la vérité. Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur la durée des emprisonnements ou des exils de Mirabeau jusqu'en 1776.

sujets a été enchaînée sous le feu roi. Si le comte de Mirabeau n'a pas réclamé ce bien précieux sous un roi et un ministre citoyens (voilà l'expression de *roi-citoyen* employée bien avant 1830), c'est qu'il avait à rendre publique l'injustice d'un père, c'est qu'il avait à démontrer qu'un homme qui a pris le titre solennel d'*Ami des hommes* était l'ennemi juré de sa femme et de ses enfants, c'est qu'enfin il était arrêté par les scrupules de la piété filiale, scrupules si puissants sur une âme honnête et sensible ; mais M. le marquis de Mirabeau, cherchant à perpétuer les chaînes de son fils qui a connu par lui toutes les prisons d'État, et ce fils voyant consumer dans un obscur esclavage une jeunesse qui peut être utile à la patrie, se voyant privé des droits de père, après avoir acquis ceux d'époux avec le consentement du sien, il supplie M. de Malesherbes, au nom de l'intérêt bienfaisant qu'il prend à la liberté des citoyens, d'obtenir de Sa Majesté la levée de la lettre de cachet sollicitée contre le comte de Mirabeau, afin qu'il puisse continuer ses services et reprendre ses devoirs sacrés de père et d'époux.

Signé : VASSAN, marquise de Mirabeau,
Mère du comte de Mirabeau.

Malesherbes, assez peu au courant jusque-là des affaires de la famille, débuta correctement par communiquer le mémoire à celui qui y était accusé, c'est-à-dire au marquis de Mirabeau. Ce dernier, las d'exercer sur son fils une tutelle aussi inutile que laborieuse, venait de prendre une sage résolution dans laquelle il eût dû persévérer. Bien ou mal conçus, tous ses efforts avaient eu pour but de protéger son nom du déshonneur et son fils de la ruine. Puisqu'ils avaient si mal tourné, puis-

qu'ils amenaient la révolte de ce fils contre une autorité rigoureuse et dure, mais protectrice, le père n'avait plus qu'un parti à prendre : abandonner le jeune homme à lui-même, renoncer à le punir « comme son premier juge », renoncer aussi à détourner les poursuites dont il était l'objet, et se démettre, s'il était possible, des pénibles fonctions de curateur à son interdiction. Malheureusement, le marquis ne s'était résigné à cette abstention qu'à contre-cœur, et surtout par la pensée qu'en persistant dans son intervention active de chef de famille il serait mal soutenu de M. de Malesherbes. Au fond, il en revenait toujours à cette préoccupation toute personnelle, qu'il exprime dans toutes ses lettres à son frère le bailli, celle du tort que son fils pourrait lui causer en venant à Paris seconder sa femme contre lui. C'est ce qui explique toutes les variations que nous aurons à relever dans sa conduite. Quoi qu'il en soit, en réponse aux premières communications de Malesherbes, il lui fit annoncer son intention de ne plus se mêler désormais des affaires de son fils. Le duc de Nivernois, son ami, qui avait transmis le message du ministre, fut chargé de lui rapporter cette déclaration. Le duc était ministre d'Etat, il jouissait d'une grande considération ; son témoignage était la meilleure justification de la conduite passée du marquis de Mirabeau, qui, d'ailleurs, s'était cru obligé de prendre la plume et de rédiger aussi un petit mémoire pour se défendre lui-même.

Voici la lettre que M. de Nivernois adresse à M. de Malesherbes en lui faisant parvenir ce document :

Lundi, 29 janvier 1776.

Je vous renvoie, Monsieur, la lettre et le mémoire très bien et très malicieusement faits, que vous avez eu la bonté de me communiquer hier, et j'y joins un précis des faits que m'a remis le père et qui est exact. M. Bertin et M. de Maurepas peuvent témoigner de la plupart des faits, et les garants des autres sont cités dans le précis. En général, vous pouvez compter sur la vérité de la part du père. Je voudrais qu'on pût en promettre autant de l'autre côté. Vous verrez à la fin du précis quelles sont les intentions du père, et à quoi se bornent ses désirs; vous les trouverez sûrement raisonnables, et les exaucerez en conséquence.

Le mémoire du marquis est un exposé un peu chargé des fautes de Mirabeau depuis son mariage. Il porte sur des faits que nous avons déjà racontés, contradictoirement appréciés en quelque sorte, et sur lesquels nous n'avons pas à revenir. Nous lui avons, du reste, emprunté plus d'une citation dans le cours de notre récit ; et nous nous contenterons d'en reproduire ici la conclusion.

Tel est l'état de choses, écrit le marquis en terminant. Cet homme a sur le corps : 1° un décret de prise de corps du parlement d'Aix ; 2° pour 220,000 francs de dettes tant usuraires que autres, toutes par lettres de change, qu'on allait accommoder, mais non pas si on le tient (c'est-à-dire si ses créanciers le tiennent) ; 3° double désobéissance et infraction aux ordres du roi.

Le père, qui l'a conduit et caché pour tâcher de le sau-

ver, jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, renonce aujourd'hui à ce devoir infructueux, et s'en rapporte totalement à la sagesse du ministre préposé à maintenir l'ordre et la tranquillité dans la ville et la province.

Tout ce qu'il espère et désire personnellement de sa bonté, c'est qu'il veuille bien témoigner ce qu'il pense du scandale de sa désobéissance, afin que ce fol atroce ne vienne pas dans la capitale faire quelque scène déshonorante, et surtout fatale à une jeune femme intéressante et malheureuse qui, par ordre de ses parents, ordre exprès, est restée chez son beau-père et en famille.

Quant à cet article, c'est une grâce qu'il ose espérer en son malheur.

Le marquis était sincère en tenant alors ce langage. Il n'eût, de bonne foi, demandé qu'à ne plus entendre parler de son fils. Au moment même où, suivant son expression, il se voyait *pris à partie* par celui-ci devant le ministre, lui parvenait une première lettre du procureur du roi à Pontarlier, Michaud, lettre écrite, comme nous l'avons dit, sous la dictée de Mirabeau, qui, fidèle à ses habitudes de double jeu, y faisait très respectueusement plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. « Selon ce que je puis penser des choses et des hommes, lisons-nous dans la réponse du marquis conçue avec beaucoup de dignité, si celui auquel vous voulez bien vous intéresser pouvait passer dans quelque pays où il ne se traînât pas lui-même, vous lui auriez fait grand tort de l'en empêcher. »

Cependant, Malesherbes avait appelé la com-

mission des lettres de cachet, formée à Paris, à étudier les charges qui pesaient sur Mirabeau, et les mesures qu'il convenait de prendre à son égard. Le président de cette commission était M. Le Moine de la Clartière, conseiller à la Cour des aides et ami intime du ministre, et l'affaire était instruite dans des formes quasi-judiciaires, c'est-à-dire qu'il avait été désigné un rapporteur chargé de recueillir les informations et les témoignages, de procéder à une sorte d'enquête pour prendre ensuite des conclusions (1). C'est à ce rapporteur que nous voyons successivement renvoyer les lettres récriminatoires et incessantes de la marquise de Mirabeau, les mémoires un peu hautains que le marquis continue à rédiger pour sa défense (2), les dénonciations de la famille de Ruffey et aussi celles de M. de Saint-Mauris. Le commandant du château de Joux avait d'abord assez laconiquement annoncé la disparition de Mirabeau, en priant le ministre de « ne lui plus donner à l'avenir de prisonnier à garder, car il n'était point fait pour être geôlier ». Au bout d'un mois, il se décida à rendre compte avec plus de détails des faits et gestes de Mirabeau depuis son évasion ; il les avait suivis, pour ainsi dire, jour par jour, sans se départir

(1) Ce rapporteur était un maître des requêtes, M. de Montpezat.

(2) « J'aurais été moi-même vous donner en peu de mots ces éclaircissements à votre audience, écrit le marquis en envoyant un de ces mémoires à Malesherbes, si je ne craignais d'y rencontrer la femme la plus remuante et la plus menteuse qui soit en France, sans faire tort aux autres. »

jusque-là de son inaction. Son rapport, complété par des dépositions de témoins à l'appui, respire plus d'animosité encore contre le procureur du roi de Pontarlier que contre le jeune réfractaire, qui avait peut-être été son rival en amour. On voit que M. de Saint-Mauris, gentilhomme et militaire, ne pardonne point au bourgeois et au petit magistrat d'avoir secrètement favorisé une révolte contre son autorité (1).

De la part du ministre, aucunes recherches n'avaient été prescrites pour s'assurer de la personne de Mirabeau. Celui-ci aurait eu vingt fois le temps de passer à l'étranger s'il n'avait pas été attaché en France, et dans le voisinage même de son lieu de détention, par ses sentiments à l'égard de Mme de Monnier, et plus encore peut-être par son dénûment. Ce n'est pas, d'ailleurs, que Malesherbes fût personnellement disposé à prendre parti en sa faveur ; il s'efforçait au contraire de lui faire parvenir de fort inutiles conseils de soumission à l'autorité paternelle. Voici une lettre qu'il écrivait dans ce but à la marquise ; nous la reproduisons tout entière, car elle formule l'appréciation la plus équitable et la plus exacte sur les démêlés du père et du fils à ce moment-là :

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et les pièces qui y sont jointes. (La marquise venait d'envoyer à Malesherbes copie de la let-

(1) Ce procureur du roi Michaud, si dévoué à Mirabeau, est devenu plus tard député à la Convention.

tre de son mari au procureur du roi Michaud, et d'une réponse de celui-ci ; c'était le fugitif qui avait communiqué le tout à sa mère.)

Je savais déjà une partie des faits qui concernent M. votre fils. Vous m'en avez fait prévenir, et j'ai vu aussi à ce sujet M. le marquis de Mirabault (*sic*). Il est certain que dans ce moment il est réfractaire à un ordre du roi qui le constituait prisonnier. Il est certain aussi qu'il a de bien mauvaises affaires en France, avec lesquelles je ne conçois pas qu'il osât y revenir, à moins que ce ne fût d'accord avec M. son père, qui se chargeât de les arranger. Il est vrai aussi que les arrangements seraient très difficiles, car, indépendamment du décret, j'ai vu un tableau de dettes auxquelles je ne crois pas que la fortune de M. le marquis de M*** pût suffire.

Je conçois, Madame, combien il coûte à votre tendresse d'être éloignée d'un fils que vous aimez (1), je conçois aussi qu'étant malheureusement divisée de façon de penser avec M. le marquis de M*** sur ce qui vous est personnel, vous soyez portée à trouver sa rigueur envers son fils excessive.

Permettez-moi de ne pas penser tout à fait de même, et de croire que M. votre fils, ayant fait certainement de grandes fautes, n'a de meilleur parti à prendre que de recourir à la clémence de son père, et ne désespérez pas qu'il n'y retrouve des sentiments paternels quand il les implorera.

(1) Dans le brouillon de cette lettre, écrit de sa main, Malesherbes avait ajouté : *et qui de l'aveu de tous a des qualités fort aimables* ; puis il a rayé ce membre de phrase. C'est ce brouillon que nous avons retrouvé aux *Archives nationales* ; il fait partie d'un petit dossier intitulé : *Le comte de Mirabeau prisonnier d'État*, lequel dossier contient toute la correspondance ministérielle relative aux ordres du roi dont Mirabeau a été l'objet, et est égaré au milieu des papiers diplomatiques de M. de Vergennes.

La lettre du procureur du roi de Pontarlier, que vous m'avez envoyée, me paraît celle d'un homme qui aime sincèrement M. votre fils, et qui parle à son père du ton raisonnable, convenable et propre à fléchir (1). Si j'ose vous donner un conseil, c'est celui de le laisser continuer sa négociation sans solliciter des ordres du roi contraires à ceux qui ont déjà été donnés, ordres qui attaqueraient le père, qui sembleraient justifier le fils, quoiqu'il ait eu des torts très réels, et qui feraient peut-être obstacle à une réconciliation que vous devez désirer et qui est la seule ressource de M. votre fils. En effet, que deviendrait-il s'il était soustrait à la main de M. son père et qu'il tombât dans celles de ses créanciers?

J'ai l'honneur d'être avec respect, Madame, etc.

Avant d'envoyer cette lettre à son adresse, Malesherbes la fait communiquer au marquis qui la trouve « parfaitement bien ». On peut penser que la marquise n'est pas de ce sentiment, et, dans sa réponse au ministre, son amertume se répand en exclamations plus que jamais incohérentes. « Je vois, écrit-elle, que miséricorde est perdue pour mon fils, puisque vous abandonnez son sort à sa réconciliation avec un père implacable. Je n'aurai point, Monsieur, de reproches à me faire lorsque le même désespoir aura été comblé, et qu'il aura déterminé sa fuite chez l'étranger. Car je n'ai rien épargné par mes démarches, mes instances et mes larmes pour le mettre en état de servir une patrie aussi marâtre pour lui que pour moi. Il va donc

(1) Malesherbes ne se doute pas que le véritable auteur de cette lettre est Mirabeau lui-même.

porter, et je n'en doute pas, chez un peuple (étranger) et (*sic*) ses talents qui auraient pu servir en France utilement. Il va renoncer, en gémissant sans doute, à un sol qui l'a vu naître, puisqu'il ne produit que les fruits de l'amertume, et de l'esclavage, et de la douleur. J'ai retardé, espérant sur vos bontés, *les entrailles d'une mère à qui il ne manque plus que cet événement pour combler à elle-même la mesure de ses maux* (*sic*). Prononcez, mais avant songez que vous perdez un sujet qui a un cœur et des talents, et que vous ajoutez au malheur d'une mère accablée des injustices qu'on lui fait. »

Voir Mirabeau passer à l'étranger était certainement ce qui pouvait être le plus agréable à Malesherbes. Cette solution lui eût épargné la peine de prendre une décision dans une affaire fort embarrassante. Malheureusement, huit jours après la date de la lettre de la marquise arrivait à Paris la nouvelle que Mirabeau venait de se faire arrêter, non pas sur la frontière en essayant de la franchir, mais à Dijon en s'y montrant publiquement, et pour ainsi dire dans la gueule du lion où il s'était lui-même jeté. A la réception de cette nouvelle, Malesherbes prescrivit d'abord la réintégration du prisonnier au château de Joux, d'où il s'était évadé. C'était une satisfaction préalable que le respect dû aux ordres du roi exigeait. « S'il a des justifications à faire entendre, disait le ministre, il le pourra du château de Joux. » Mais ce que Mirabeau redou-

tait le plus, c'était précisément d'être replacé, fût-ce temporairement, sous l'autorité de l'homme qu'il avait bravé et outragé, et dont il ne pouvait plus attendre que traitements rigoureux et surveillance étroite. « Renoncez à votre fils s'il est réduit à une telle humiliation, écrivait-il à sa mère. Perdu pour perdu, ce sera du moins en me vengeant que je finirai. » Et comme, en un tour de main, ainsi que nous l'avons dit, il avait su faire la conquête de son nouveau gardien, M. de Montherot, lequel, sous prétexte que « le fils de l'*Ami des hommes* n'était pas fait pour être traduit dans les prisons (*sic*) », s'était contenté, après son arrestation, de le consigner dans sa chambre en ville, il obtient encore de lui un sursis à l'exécution de l'ordre ministériel. C'est le grand prévôt lui-même qui se charge de faire des représentations à M. de Malesherbes.

La santé de M. le comte de Mirabeau, fait-il valoir, est trop dérangée actuellement pour que je puisse le faire partir ; je lui cache son sort avec soin pour qu'elle soit plus tôt rétablie. Toute sa frayeur, Monseigneur, est de retourner au château de Joux ; je suis persuadé que M. de Saint-Maurice (*sic*) en a autant de l'y revoir... L'on court les plus grands risques de perdre M. de Mirabeau et M. de Saint-Maurice si le premier retourne sous ce commandant : les difficultés qu'ils ont eues entre eux ont été trop vives pour qu'ils puissent être refroidis et pour qu'ils puissent même se voir... La belle Hélène a causé l'incendie de Troie, une autre a causé celle-ci (*sic*) qui fera tout le mal possible si l'on n'y met obstacle. Tout ce qui est tant soit peu passable est beau dans ce pays-là. Le prisonnier et le

commandant étaient tous deux épris de cette nouvelle Hélène, c'est le bruit public. Le prisonnier a été accueilli, le commandant rejeté. Tout cela est très naturel; mais la jalousie s'est fortement montrée, et cette histoire a pris la plus grande célébrité par la publicité que cette jalousie lui a donnée, et l'empressement vif que la dame a montré pour le monsieur. Les parents de la dame, qui sont gens honnêtes, cherchent à étouffer cette aventure, et piqués contre celui qui en est l'auteur, se sont servis de tous les moyens pour le noircir dans l'espérance que, sur ces motifs, on l'enverrait bien loin de Pontarlier.

On ne désire, Monseigneur, que de réunir cette femme avec son mari. On ne saurait y réussir si le monsieur retournait dans ce château ; le mari aurait le plus grand chagrin de l'y voir revenir, et il mérite quelques égards pour son âge, la place qu'il avait de premier président de la chambre des comptes de Dôle, et par les malheurs qu'il a eus d'être supprimé avec sa compagnie.

Tout milite avec la plus grande force, Monseigneur, pour que vous daigniez obtenir pour prison à M. de Mirabeau les châteaux de Dijon, Chaslon, ou tous autres que vous jugerez à propos, à l'exception de ceux de Franche-Comté : la tranquillité d'une famille honnête, la conservation de M. de Saint-Maurice, qui est utile à l'État, et celle de M. de Mirabeau, qui n'est qu'une fleur qui vient d'éclore, et qui, pour avoir montré quelques épines, n'en deviendra pas moins précieuse, etc , etc.

On ne saurait plaider avec plus de chaleur, sinon avec plus d'éloquence. En même temps, Mirabeau demandait lui-même au ministre « d'être mis aux fers à son arrivée au château de Joux, puisqu'on ne l'avait jugé digne d'aucune indulgence ». Malesherbes céda ; il envoya une nouvelle lettre de

cachet, ordonnant son internement au château de Dijon, et laissa M. de Montherot agir auprès du commandant de ce château, M. de Changey, afin de ménager au prisonnier tous les adoucissements possibles dans sa situation. Le brave officier de maréchaussée (1) était sous le charme de son protégé. Lui-même venait le prendre au château pour le faire sortir sous sa responsabilité. « Il a tout plein d'esprit, et il est capable de tout », s'écrie-t-il dans une lettre ultérieure adressée encore en faveur de Mirabeau à Malesherbes.

Encouragé par ces avantages, Mirabeau avait repris confiance. A son tour il faisait parvenir par sa mère, ou expédiait directement au ministre mémoire sur mémoire. Jamais procès plaidé dans les formes n'a fait couler plus d'encre que le pseudo-procès dont nous avons les pièces sous les yeux en écrivant ces lignes. Au reste, pour Mirabeau, la levée de la lettre de cachet qui le frappait n'était qu'un premier résultat à obtenir. Il venait de faire l'expérience de la liberté sans argent ; elle ne lui suffisait nullement, et il voulait pouvoir, en sortant de prison, s'autoriser d'une première victoire sur son père pour faire lever aussi l'interdiction qui pesait sur lui. Restait à savoir comment il se débrouillerait avec ses créanciers. Mais il se flattait bien de leur disputer, à force de stratagèmes,

(1) Le grand-prévôt était le chef de toute la maréchaussée d'une province.

et sa personne qui, comme nous l'avons vu, était leur gage unique, ses biens étant substitués, et quelques bribes de ses revenus saisis.

Les mémoires de Mirabeau adressés à Malesherbes ont été réunis et imprimés un peu plus tard en un seul factum par la mère de l'auteur, avec une introduction qui ne paraît pas être de lui, et deux consultations d'avocats sans rapport avec le reste. D'une habileté souvent perfide et peu soucieuse de la vérité, ces mémoires ont par eux-mêmes un intérêt indépendant de celui des faits qu'ils racontent. Leur allure est très oratoire. Ils sont au nombre de quatre ; les deux premiers ont la forme de lettres ; les derniers sont particulièrement curieux, car Mirabeau s'y défend, avec l'indignation de l'honneur outragé, contre le soupçon de préméditer l'enlèvement de Mme de Monnier (1). Cinq ou six semaines plus tard, pas davantage, car ces derniers mémoires sont rédigés en avril ; il exécutait sa première tentative d'enlèvement. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il fût absolument de mauvaise foi lorsqu'il écrivait de la sorte. Sa spécialité était d'obéir toujours à l'inspiration du moment ; et la pensée de l'enlèvement dont il s'agit lui vint à l'esprit, nous le verrons, comme un expédient de circonstance.

Tandis que son fils devenait chaque jour plus

(1) Voir *Les Mirabeau*, t. II, page 587, où se trouve cité un des passages auxquels nous faisons allusion ici.

agressif, le marquis était sorti de la réserve qu'il avait semblé vouloir garder jusque-là. Son attitude s'était brusquement modifiée, vers l'époque même où le prisonnier se faisait reprendre. Il semblerait résulter d'une lettre de Mme du Saillant, sœur de Mirabeau, écrite le 31 octobre 1780 à son frère, prisonnier à Vincennes, que celui-ci, avant d'être arrêté à Dijon, aurait encore écrit à sa femme un billet conçu cette fois en termes menaçants. Ce billet était, d'après le marquis de Mirabeau, « un ordre donné par le mari à sa femme de se joindre à sa respectable mère (la marquise de Mirabeau) pour aller solliciter M. de Malesherbes, sinon qu'on se servirait des armes... » (des armes qu'on avait contre elle, c'est-à-dire probablement des lettres de M. de Gassaud). « Ce fut ce billet, dit Mme du Saillant, qui, montré à M. de Marignane, lequel survint dans le moment, le détermina à passer de suite chez mon oncle. Tous deux ensemble montèrent chez mon père, qui, depuis le changement de ministre, avait refusé de se montrer dans cette affaire, déclarant qu'il s'en rapportait désormais au ministre chargé de la sûreté publique; lui n'ayant jamais agi que pour sauver son fils, et en désespérant désormais. M. de Marignane et mon oncle lui dirent que, s'il n'était pas en première ligne, ils se présenteraient sans lui, et le déterminèrent sur-le-champ. Tu sens, cher frère, que cette époque doit m'être restée dans la tête, et le billet. »
La lettre à laquelle nous empruntons ce passage

a été écrite sous la dictée du marquis, et il est permis de douter un peu, malgré ce témoignage, qu'il ait été nécessaire d'exercer sur lui une semblable violence pour le déterminer à renoncer à un système d'abstention adopté assez à contre-cœur.

Quoi qu'il en soit, dans le courant de mars, une lettre portant la signature du marquis de Mirabeau, qui l'avait rédigée, celles du bailli, de MM. de Marignane et de Valbelle, était adressée à Malesherbes. Cette lettre demandait au ministre la détention du jeune comte au château de Pierre-Encise, près de Lyon. La demande était formulée avec encore plus de solennité et de hauteur que le marquis n'en mettait d'ordinaire dans ses explications au ministre, au sujet de son fils. En voici les premières lignes : « On accuse le ministre auquel j'ai l'honneur d'adresser ce mémoire d'avoir dit que dans le plus grand nombre d'affaires qu'il avait vues du père au fils, c'étaient presque toujours les pères qui avaient tort. J'ignore si l'habitude des tribunaux et des affaires d'intérêt qui démasquent bien des misérables, si l'habitation d'une ville corrompue par le concours des lois pécuniaires, des ressources, des usages et des mœurs justifient ici cette manière de voir, mais je n'ai rien de commun avec tout cela. Je suis né en pays soumis à la loi du droit écrit dont les constitutions principales portent sur la puissance paternelle, elle y est fort grande, et loin que ce soit matière à

scandale cette loi salutaire maintient la maison et les mœurs. » La conclusion est sur le même ton : « S'il doit être libre encore, dit le marquis en parlant de son fils, je m'en lave les mains devant Dieu et les hommes, mais je mets sur la conscience du ministre tous les délits qui en résulteront, les sujets du roi blessés en leur honneur, en leurs biens, en leur vie peut-être. Quand l'autorité tutélaire et souveraine se refuse à appuyer l'autorité domestique, elle sait sans doute où prendre les ressorts propres à veiller sur la tête de chaque individu en particulier. Je m'y résigne donc, mais elle ne pourra refuser un jour à ma vieillesse, qui viendra lui demander compte de la prostitution d'un nom qui m'avait été transmis sans tache et que j'avais tâché de conserver tel, son secours pour le dérober du moins à la flétrissure portée par les lois (1). »

La cause pouvait désormais être considérée comme instruite. Cependant il s'écoule encore plus d'un mois d'attente, et c'est seulement à la fin d'avril que la commission des lettres de cachet soumet son avis au ministre. Nous voyons le mar-

(1) C'est là le style officiel, en quelque sorte, du marquis. Nous préférons infiniment son style ordinaire, et nous trouvons l'auteur beaucoup persuasif lorsque, redevenant lui-même, il écrit, par exemple, dans une lettre de la même époque, mais d'un caractère plus familier : « C'est pour arranger les affaires de ce fol que la famille a demandé une continuation de prison chaque jour méritée en surcroît, et indispensable pour qu'il n'arrive pas dans ses affaires comme dans un panier d'œufs. »

quis s'impatienter de ce retard. Dans son avis dont nous avons retrouvé le texte aux Archives nationales, la commission, après avoir exposé les demandes contradictoires du père et du fils et les motifs invoqués par l'un et par l'autre, conclut ainsi :

Les premiers écarts de jeunesse du sieur comte de Mirabeau ont été punis dans le temps. Son infraction de l'exil de Manosque peut aussi être réputée l'avoir été par les détentions qui ont suivi aux châteaux d'If et de Joux. La participation imputée au sieur comte de Mirabeau à ce qui concerne la cantinière du château d'If n'est établie que sur des soupçons desquels il se défend par la justification même de cette femme. Ces soupçons sont d'ailleurs combattus, ou au moins balancés, par les attestations d'honnêteté de conduite que le sieur comte de Mirabeau rapporte de la part du commandant de la garnison de ce château. Les premiers faits ont, en conséquence, paru devoir être écartés des motifs de décision.

Les faits qui ont paru devoir fixer l'attention sont :

L'évasion du château de Joux qui ne permet pas de remettre en liberté un prisonnier réfractaire aux ordres du roi, au moment auquel il vient d'être surpris et réintégré ;

L'arrangement des dettes qui, pour le faciliter, demande que les créanciers ne puissent mettre la main sur la personne ;

L'arrangement dont paraît susceptible l'affaire avec M. le baron de Mouans, relativement auquel il est de précaution d'obvier aux suites dangereuses de vengeance que le sieur comte de Mirabeau lui-même annonce avoir intention de donner à cette affaire.

Les motifs qui résultent de ces trois objets de maintenir le respect dû aux ordres du roi, et de concourir aux arrangements qui intéressent le sieur comte de Mirabeau et sa famille, ont déterminé à penser qu'il y avait lieu de laisser subsister la détention, mais pour six mois seulement, espace de temps qui a paru suffisant pour satisfaire aux différents motifs de cette prolongation, dont plus d'étendue nuirait à l'avancement du comte de Mirabeau au service.

Les considérations présentées pour déterminer le lieu de détention à Pierre-Encise ont paru mériter d'être adoptées.

Si elle ne répondait pas aux désirs de Mirabeau qui, à défaut de liberté immédiate, demandait soit à être maintenu à Dijon, soit à être transféré à l'Abbaye ou dans une autre prison d'État de Paris, cette décision n'était pas non plus absolument favorable aux prétentions du marquis. Elle limitait en effet la durée de l'emprisonnement de son fils, et elle le mettait, pour ainsi dire, en demeure lui-même de pourvoir dans un délai déterminé et assez court à l'arrangement des affaires embrouillées dont il avait pris la charge. A cela il n'y avait certainement pas impossibilité, et la commission, tout en appréciant peut-être la situation d'une manière moins exacte que Malesherbes personnellement, dans la lettre à la marquise de Mirabeau citée plus haut, était arrivée cependant à une conclusion équitable. Mais les événements politiques avaient marché ; Malesherbes était à la veille de

quitter les affaires, et la commission qu'il avait formée ne devait pas lui survivre. Il jugea donc inutile de prendre pour l'avenir des dispositions auxquelles son successeur pourrait ne pas se conformer, et il se contenta d'expédier un ordre prescrivant la translation de Mirabeau. Ce fut un des derniers actes de son administration. Le prisonnier était dirigé non sur le château de Pierre-Encise, mais sur la citadelle de Doullens en Picardie. Ce changement de destination avait été demandé par le marquis de Mirabeau, à la suite d'une nouvelle imprévue qui lui était arrivée. Il avait appris que sa fille, Mme de Cabris, venait de se séparer de son mari, de quitter la Provence et de s'établir seule au couvent de la Déserte, à Lyon. Si Mirabeau était envoyé à Pierre-Encise, le frère et la sœur allaient se trouver rapprochés encore une fois. Rien ne pouvait effrayer davantage le marquis. « C'est, écrivait-il au ministre en parlant de sa fille, que nous avons fait connaître à nos lecteurs, une tête plus froide et plus machinante que celle de son frère; mais (malheur à moi) qui part d'un vilain cœur, ce que son frère n'a proprement pas. Quoiqu'en liberté ils fussent fréquemment et capitalement brouillés, le trouble les réunit, et s'ils se trouvaient ensemble, il sortira l'enfer de ce congrès-là, suivant l'expression du marquis de Marignane, qui les connaît bien tous deux. » Le marquis se bornait à demander que son fils fût envoyé dans une autre citadelle que celle de Pierre-

Encise. C'est Malesherbes qui paraît avoir désigné celle de Doullens (1).

L'ordre de translation avait été signé le 30 avril. Presque en même temps que Mirabeau en était informé, il apprenait la retraite du ministre. C'était là, suivant sa propre expression, « un coup de foudre » qui l'atteignait directement. En effet, s'il n'avait pas obtenu gain de cause complet auprès de Malesherbes, il avait du moins rencontré chez lui un souci de la liberté individuelle, un désir sincère d'impartialité qui avaient assuré un bon accueil à toutes ses plaintes, à toutes ses justifications, et qu'il ne pouvait espérer retrouver chez le ministre nouveau, M. Amelot. Dès lors, la pensée d'une nouvelle évasion se présenta à son esprit. Faut-il croire que Malesherbes lui-même l'ait fait encourager secrètement dans cette pensée ? Mirabeau l'insinue dans un de ses mémoires composés au donjon de Vincennes. « M. de Malesherbes me fit dire, écrit-il, que je n'avais qu'un parti à prendre qui était de passer dans le pays étranger, et d'y prendre des grades ; que mes affaires s'accommoderaient mieux dans mon éloignement ; et qu'enfin ce conseil était le dernier service qu'il pourrait me rendre, parce qu'il quittait le ministère. Je sentis ce que renfermait ce peu de mots. » Nous y voyons tout simplement, quant à nous, l'expression d'un sentiment que nous avons constaté déjà chez

(1) Peut-être avait-elle été demandée par la famille de Ruffey, qui voulait avant tout éloigner Mirabeau de Mme de Monnier.

Malesherbes : à savoir que Mirabeau devait se décider à s'expatrier s'il ne parvenait à rentrer en grâce auprès de son père ; que, par cette détermination, il rendrait sa mise en liberté plus facile. Que le ministre ait voulu pousser le prisonnier à enfreindre l'ordre même qu'il lui signifiait, cela ne nous paraît pas admissible, et ce n'est pas d'accord avec la conduite et le langage antérieurs du premier.

En tous cas, l'occasion était bonne pour Mirabeau, et elle pouvait ne plus se représenter dans la forteresse où il allait être conduit. M. de Montherot, le grand prévôt de Bourgogne, s'était fait son protecteur, et s'il n'était pas disposé à seconder un plan d'évasion, il lui avait du moins procuré toute la liberté nécessaire pour le combiner et l'exécuter. M. de Changey, le commandant du château de Dijon, s'était également intéressé à lui sur la recommandation de M. de Montherot, et l'avait introduit dans sa propre famille, qui le trouvait fort aimable ; d'ailleurs, cet officier était absent de Dijon à ce moment, et retenu à Paris. Mirabeau n'eut donc point de peine à prendre ses dispositions. Il commença par faire le malade pour gagner du temps. Déclaré non transportable par M. de Montherot, il risque, le 14 mai, une première tentative d'évasion qui échoue, mais qu'il est assez habile pour dissimuler (1). Quelques

(1) Nous voyons dans une lettre adressée à la marquise de

jours s'écoulent, et, dans la nuit du 24 au 25 mai, plus heureux, il s'échappe du château de Dijon.

Mirabeau par son fils que celui-ci, qui avait tant d'obligation à M. de Montherot, lui en voulait pourtant d'avoir fait manquer cette première tentative : « M. de Montherot, qui craignit de se compromettre, fit un éclat odieux en tous sens. La sagesse de Mme de Changey, son active bonté ont paré le coup, au moins en grande partie, et travesti ces préparatifs de départ en une partie de jeunes gens. »

VI

L'ENLÈVEMENT DE Mme DE MONNIER. — LA FUITE EN HOLLANDE. — LES VENGEANCES PATERNELLES DU MARQUIS DE MIRABEAU. — MIRABEAU AU DONJON DE VINCENNES.

§ 1. — L'enlèvement de Mme de Monnier.

Le meilleur usage que Mirabeau eût pu faire de sa liberté, après s'être évadé du château de Dijon, c'eût été de gagner immédiatement la frontière, et de passer à l'étranger, selon le conseil de Malesherbes, mais d'y passer seul. Tout le cours de sa vie eût pu être changé s'il eût pris ce sage parti. Malheureusement il avait quitté le château de Dijon avec une intention bien arrêtée et toute différente ; il était résolu à exécuter le projet d'enlèvement dont il se défendait, un mois auparavant, dans ses mémoires à Malesherbes, comme d'une imputation *atroce*. Au XVIIIe siècle, alors que la liberté des mœurs était poussée si loin, au

moins dans une certaine partie de la société, les répressions pénales qui pouvaient atteindre un acte de ce genre étaient restées extrêmement rigoureuses ; il y en avait encore des exemples peu fréquents, mais redoutables, et l'on ne pouvait compter sur l'influence de l'opinion publique pour tempérer la sévérité des lois romaines ou des ordonnances des rois de France, sur lesquelles les juges étaient fondés à s'appuyer. De nos jours, c'est pour l'hypocrisie que l'opinion se montre impitoyable ; il y a cent ans, c'est le scandale brutal qui paraissait surtout indigne d'indulgence.

Mirabeau ne devait donc pas se faire illusion sur les risques auxquels il allait s'exposer ; le moindre était de se fermer pour longtemps à lui-même et à celle qu'il aimait les portes de la France. La passion, dit-on, ne raisonne pas ; mais celle de Mirabeau était une passion ancienne et dès longtemps satisfaite. Cédait-il donc uniquement aux plaintes, aux appels désespérés de Mme de Monnier? Il est certain que la vie de celle-ci, depuis son retour à Pontarlier, était très pénible. Non qu'elle fût menacée réellement, comme Mirabeau l'a dit, d'être enfermée au couvent par lettre de cachet. M. de Monnier, qui pouvait seul solliciter une mesure de ce genre, n'y avait pas consenti, malgré les instances de son entourage. Mais la famille de Ruffey, peu confiante dans la surveillance d'un vieillard trop faible ou trop amoureux, s'était donné pour mission de garder la jeune femme

dans sa propre maison. Sa sœur, la chanoinesse, était installée près d'elle, épiant ses démarches, donnant des ordres à ses gens et interceptant ses correspondances. Lorsque la nouvelle de l'évasion de Mirabeau du château de Dijon fit renaître plus vives les craintes anciennes d'enlèvement, la chanoinesse se fit renforcer par un de ses frères, jeune magistrat qui partit pour Pontarlier bien armé et prêt à une résistance militaire. Toutes ces précautions maladroites avaient précisément pour effet de hâter le dénouement qu'elles prétendaient empêcher ; plus elles se multipliaient, plus Mme de Monnier devait aspirer à la délivrance qu'elle entrevoyait dans la fuite avec son amant. Elle-même a toujours hautement confessé ses sollicitations, en ce sens, adressées à Mirabeau. « C'est moi qui ai tout voulu, » lui écrit-elle dans une lettre du 28 mai 1777, alors qu'ils sont tous deux sous le coup d'une sentence criminelle, et elle lui propose généreusement, puisque les véritables lettres qu'elle lui écrivait, avant leur départ de France, ne sont plus entre leurs mains (remises en dépôt à Mme de Cabris, elles avaient été gardées par elle), de lui en écrire d'autres qu'elle daterait de la même époque, « où elle dirait qu'elle veut absolument partir, et toutes les choses qui peuvent servir à le laver de l'accusation d'enlèvement ».

Au reste, Mirabeau ne se fit pas beaucoup prier. Passer à l'étranger seul, c'était se séparer définitivement de son amie, c'était aussi affronter

la perspective d'une misère noire, en attendant qu'il se fût créé par lui-même des moyens d'existence. Moins que personne, Mirabeau était capable de se passer d'argent, et, à l'origine de toutes les déterminations les plus graves de sa vie, il faut toujours chercher une préoccupation de cet ordre. Sans perdre de temps, donc, il se dirigea du côté de Pontarlier dès sa sortie de prison ; il était accompagné de deux jeunes gens avec lesquels il avait lié connaissance dans les brelans et les salles d'armes de Dijon ; l'un de ces deux aventuriers, ancien gendarme de la maison du roi, réformée par le ministre Saint-Germain, se faisait appeler le chevalier de Mâcon. Tandis que Mirabeau gagnait directement la frontière suisse des Verrières, le chevalier de Mâcon et son compagnon se rendaient à Pontarlier même pour y chercher Mme de Monnier qu'ils avaient mission de lui amener.

A deux reprises, la jeune femme, prévenue par eux avait revêtu ses habits de cavalier et se disposait à les aller rejoindre ; à deux reprises, elle en fut empêchée par l'intervention de sa sœur. Attendre plus longtemps en cet état n'était pas possible pour les deux émissaires de Mirabeau ; d'ailleurs, on annonçait l'arrivée prochaine à Pontarlier du président de Vesvrotte, frère de Mme de Monnier, parti, ainsi que nous l'avons dit, tout exprès pour s'opposer à l'enlèvement. Le chevalier de Mâcon et son compagnon revinrent donc annoncer à Mirabeau que le coup était manqué pour cette fois, et

celui-ci s'enfonça en Suisse. Caché sous un nom d'emprunt et craignant toujours les poursuites dont il pouvait être l'objet, même en pays étranger, il fut à Genève, puis à Thonon en Savoie, et de là il appela à son secours celle qui pouvait le mieux lui venir en aide dans un cas désespéré, nous voulons parler de sa sœur, Mme de Cabris. Il y avait longtemps qu'elle était dans la confidence de sa passion ; il en était de même, d'ailleurs, de la mère de Mirabeau, qui avait une manière à elle de comprendre la sollicitude maternelle. Mais Mme de Cabris s'était occupée plus intimement des faits et gestes de son frère. « Elle a oublié, écrit celui-ci de Vincennes, le 9 janvier 1779, à une époque où il était absolument brouillé avec elle, elle a oublié, cette sévère moraliste, qu'elle m'a poussé à t'enlever (c'est à Mme de Monnier que la lettre est adressée) longtemps avant que la nécessité nous ait forcés à prendre ce parti violent, qu'elle nous a fait dix plans d'évasion desquels elle se mettait toujours de moitié, et que ce n'est qu'au moment où il fallait nous rendre deux ou trois cents louis et les effets, que son indulgence a eu un terme. » Cette dernière phrase trouvera son explication plus loin.

Nous nous sommes séparés de Mme de Cabris à Grasse, après l'affaire des placards affichés par son mari et la rixe de son frère avec le baron de Mouans ; ce second esclandre, dont tout le monde l'avait rendue responsable, lui avait fait, à Grasse,

une situation de plus en plus difficile à soutenir, même pour une personne qui ne se laissait guère intimider. Ses rapports avec la mère de son mari s'étaient tout à fait aigris ; quant au mari lui-même, sa faible intelligence avait achevé de se troubler, et il n'avait pas su s'opposer aux projets de sa femme, lorsque celle-ci lui avait annoncé son intention de venir s'établir seule à Lyon, sous prétexte de soins à donner à sa santé, en réalité pour jouir d'une plus grande liberté, dans une ville où elle serait plus isolée et moins connue. Mme de Cabris était donc partie pour Lyon, accompagnée d'un amie non mariée ; toutes deux étaient parvenues, non sans quelque peine, à se faire recevoir au couvent de la Déserte. La règle du couvent était fort large sur le chapitre des sorties au dehors, et il va sans dire que le chevalier servant que nous connaissons, Briançon, était venu, lui aussi, s'établir dans le voisinage. Mirabeau était informé de tous ces arrangements ; depuis sa disparition du château de Joux, sa correspondance avec sa sœur était devenue plus suivie ; les blâmes qu'il avait d'abord reçus d'elle s'étaient bientôt changés en promesses de dévouement. C'est d'elle, lorsqu'il eut manqué l'enlèvement de Mme de Monnier, qu'il chercha à se rapprocher le plus possible, sans cependant oser encore rentrer en France. Les lettres qu'il lui écrit à cette époque nous le montrent à bout d'expédients, et ne sachant plus où donner de la tête.

O Louise, ô Pylade (Pylade c'est Briançon), écrit-il le 12 juin 1776, qu'ajouterais-je à mes lettres ? Mon sort s'aggrave à tous les instants. Je n'ai point de nouvelles. Il me semble que je n'en puis avoir de vous encore. Mais de Sophie ? Tout mon être se dissout. Je ne sais que résoudre, et je ne puis attendre. Pour mettre le comble à mes peines, le commandant de la ville sort d'ici. Il m'a prié très honnêtement, mais très formellement de lui donner mon nom et des renseignements, s'excusant sur son devoir, etc. Je lui ai donné le nom de Montchevrey ; il a paru douter, m'a demandé dans quel régiment je servais, je le lui ai dit. La fourbe est aisée à découvrir ; il m'a raconté diverses aventures de réfugiés, j'ai fait bonne contenance, mais sûrement il ira aux informations. Je lui ai dit que j'étais une victime du crédit, que j'étais résolu à aller demander à Turin au roi un asile, mais que j'attendais des nouvelles décisives de France, que je le priais de me dire s'il avait des ordres positifs de prendre des informations. Il m'a répondu que non, que le parti d'aller à Turin était le plus sage, que le roi était la bonté même, que quelques aventuriers qui avaient donné de tristes scènes avaient récemment mis en méfiance, qu'on exigeait les plus grandes précautions des commandants particuliers ; qu'au reste, avec des lettres de recommandation, je serais reçu à Turin et à Chambéry avec toute la complaisance et la distinction possibles. Cela m'a fait voir qu'il ne faut être qu'en courant ici. Cependant, rien au monde que la force ne me fera quitter ce pays que je n'aie des nouvelles positives... Ciel, ô ciel ! quelle sera la fin de tout ceci ? Je ne dois pas la hâter. Ah ! Sophie, quel sacrifice je fais à l'amour !...

Me voilà donc, écrit-il trois jours après, encore de Thonon, exilé de ma patrie, séparé de toi, sans espoir de revoir mon fils, perdu pour tous mes amis, sans avoir tiré aucun fruit de mon dévouement qui puisse compenser la moindre de mes pertes. J'ai tout sacrifié à l'amour, et n'ai

rien fait pour l'amour. Je n'oserai jamais rentrer dans mon pays quand je pourrais le faire. Objet de la pitié insultante de ces pauvres êtres qui se croient sages parce qu'ils ne sont pas capables d'avoir une passion ; déchiré par toutes les espèces qui oseront me calomnier de loin, dire que je l'ai pillée, que je l'ai subornée ; sévèrement condamné par les insectes qui appellent leurs préjugés la morale, qu'y ferais-je en France ? Eh ! qu'y voudrais-je faire loin de Sophie ?... Mon état est une maladie aiguë qui me déchire l'âme, qui corrode tous mes ressorts physiques ; le seul remède est l'amour ; s'il m'échappe il faut succomber. Ma chère amie, je tente toutes les voies, je m'agite dans tous les sens. Efforce-toi de faire parvenir l'incluse à Sophie. Ce n'est qu'un mot, mais un mot essentiel pour la soutenir, pour la consoler un peu. Écris-moi, écris-moi, je n'eus jamais tant besoin de toi. (1).

Les aventures étaient l'élément de Mme de Cabris ; elle y dépensait une fécondité d'esprit et une énergie de caractère qui auraient pu suffire au gouvernement d'un État. Au reçu des lettres dont nous venons de citer deux extraits, elle se décide à aller au-devant de son frère, à le ramener avec elle et à prendre elle-même la direction de l'entreprise coupable qu'il semblait prêt à abandonner. Elle part à cheval et armée, escortée de sa jeune compagne et de son inséparable Briançon, traverse Genève, portant avec sa désinvolture habituelle son costume masculin, et se faisant prendre

(1) Les lettres auxquelles appartiennent les deux fragments ci-dessus ont été publiées par M. Lucas de Montigny dans le tome II des *Mémoires de Mirabeau*.

pour Mlle Raucourt, de la Comédie française, avec laquelle elle présentait, paraît-il, une assez grande ressemblance de figure. Elle touche barres à Thonon, repart suivie de son frère, et, arrivée de nouveau à la frontière, laisse celui-ci prendre les devants avec Briançon et la précéder à Lyon, afin de dépister les poursuites. Malheureusement Briançon et Mirabeau trouvent moyen, au passage du Rhône, à Seyssel, d'entamer une querelle avec les bateliers du fleuve, et d'en venir aux mains avec eux. Mirabeau a depuis reproché à son camarade Briançon de l'avoir, à cette occasion, assez lâchement abandonné sur le champ de bataille. La petite troupe finit cependant par se rejoindre à Lyon, mais l'imprudence de Mirabeau et de Briançon avait rendu leurs traces faciles à retrouver par les deux inspecteurs de police, envoyés à la recherche du comte, moyennant trente et une livres par jour, payable avec les frais accessoires par le marquis de Mirabeau (1). Le séjour de Lyon n'était pas sûr pour le fugitif; et, après l'avoir gardé auprès d'elle quelques jours, Mme de Cabris arrête un nouveau plan de conduite. Mirabeau partira pour la Provence avec Briançon, qui le cachera dans son petit manoir de Lorgues jusqu'au moment opportun pour recommencer, avec plus de succès, la partie manquée de l'enlèvement.

(1) Si Mirabeau eût été repris alors, c'est au mont Saint-Michel, c'est-à-dire dans une prison pour tout de bon qu'il devait être conduit.

Ce délai ne sera pas perdu ; car Mme de Monnier continuera, entre-temps, à envoyer à la sœur de son amant, par petits paquets, comme elle a déjà commencé à le faire, les sommes d'argent, les effets, dentelles et bijoux à vendre, qui, pris dans la maison du mari, doivent constituer les ressources de l'exil.

Le 12 juillet, Mirabeau, sur le point d'être arrêté, parvient à s'embarquer sur le Rhône, et gagne du pays. Les deux limiers de police sont réduits à se saisir d'un valet de chambre commun à Mme de Cabris et à Briançon, qu'ils font enfermer à Pierre-Encise, et, sur les renseignements qu'ils arrachent à cet homme, repartent dans la direction de la Provence. Ils arrivent à Lorgues, où Mirabeau est déjà installé, s'abouchent avec Briançon, qui feint de ne point les reconnaître sous les fausses qualités qu'ils se donnent, et contribue à les lancer sur une fausse piste jusqu'à Nice. Arrivés à ce terme de leur course, sans rien trouver, ils reviennent sur leurs pas, exténués et l'oreille basse, et retournent à Lyon. Ils vont trouver Mme de Cabris. Celle-ci n'avait plus aucune raison de les éviter. Elle les reçoit bien, se déclare fort alarmée sur les suites des projets de son frère, fort désireuse de le voir arrêter dans son propre intérêt, et leur découvre exactement l'itinéraire que Mirabeau a suivi depuis Lyon, et le lieu de sa retraite en Provence.

Les deux agents se remettent en route en-

flammés d'une nouvelle ardeur ; mais, quand ils arrivent de nouveau à Lorgues, « l'oiseau était déjà déniché », comme dit le marquis de Mirabeau. Il avait quitté Lorgues à temps, avait traversé avec toute la rapidité possible le Piémont, les Alpes et la Suisse (nous savons de quelle source lui venaient les fonds nécessaires aux voyages rapides), et, tandis qu'on le cherchait en Provence, il attendait Mme de Monnier prévenue, dans le village suisse le plus voisin de Pontarlier, aux Verrières. La jeune femme était débarrassée de la surveillance de sa sœur, la terrible chanoinesse, et de son frère, le belliqueux président ; M. de Monnier les avait bénévolement renvoyés l'un et l'autre à sa prière. Elle put donc sans difficulté, cette fois, quitter la maison conjugale à la tombée de la nuit, franchir la frontière par un sentier de montagne avec un guide qui lui avait été envoyé, et retrouver son amant en pays étranger, en pays de sûreté. A cette heure même, on la cherchait de tous côtés dans sa maison pour la prière du soir, que le marquis de Monnier avait coutume de faire lui-même chaque jour, devant tous ses gens assemblés. C'était le 24 août 1776.

Dans un des rapports où il rend compte de son inutile mission, le plus vieux des agents de police, dont Mirabeau avait si bien déjoué les recherches, s'écrie lamentablement : « M. le marquis de Mirabeau m'avait bien prévenu que M. son fils était d'une finesse étonnante ; il avait été prévenu par

Mme la marquise de Cabris, sa sœur, et il n'est pas bien étonnant que ses ruses aient réussi. » L'infortuné policier ne savait pas assez à quel point Mme de Cabris avait tout conduit (1). Le marquis de Mirabeau, lui, ne s'y trompait pas : « Il est très avéré, écrit-il, qu'elle mène toute l'intrigue. Ayant assez de besogne chez moi, je ne dois point me mêler de mon estoc de ceux que j'ai confiés à d'autres, mais s'ils ne veulent avoir dans leur famille l'héroïne de quelque cause célèbre, ils feront bien d'y penser de bonne heure. » Ce qui ne l'empêche pas d'écrire encore un peu plus tard : « Je ne tiendrai la clef de désordre et du scandale domestique que quand je tiendrai celle-ci. » Cette dernière réflexion portera ses fruits.

Nous avons raconté, dans tout ce qu'il a de romanesque, l'épisode de l'enlèvement de Mme de Monnier ; il nous reste à donner quelques détails qui ont un autre caractère. Dans la plainte en adultère et en rapt de séduction qu'il adressa au

(1) Le récit que nos lecteurs viennent de lire est cependant en grande partie établi d'après les rapports des deux inspecteurs de police. Il en ressort que si Mme de Cabris et Briançon ont, au dernier moment et lorsque cela ne pouvait plus avoir d'inconvénients pour Mirabeau, dévoilé le secret de sa marche, en vue sans doute de mettre leur responsabilité personnelle à couvert, ils ne l'ont point *trahi*, comme le prétend M. Lucas de Montigny. Ils n'ont pas cessé, au contraire, de le seconder, et ne se sont brouillés avec lui que plus tard, après le succès de la campagne à laquelle ils avaient coopéré. Mirabeau a pu avoir, dans la suite, intérêt à soutenir le contraire, mais cela ne change rien à la réalité des faits.

lieutenant criminel du bailliage de Pontarlier un mois environ après le départ de sa femme, M. de Monnier faisait la déclaration suivante : « Le suppliant se doit à lui-même et au public la vengeance d'un crime d'autant plus punissable qu'il a été précédé de vols considérables en or, bijoux et effets de prix, commis dans sa maison. » Et, au cours de l'instruction, il « offrait son serment que ces vols excédaient vingt-cinq mille livres », sans compter les bijoux et les effets. Nous nous contenterons de reproduire quelques passages des dépositions de témoins par lesquelles il appuyait son dire (1).

Marguerite Gresset, servante de M. le marquis de Monnier, quatrième témoin entendu dans l'information, rapporte entre autres choses qu'elle a vu plusieurs fois, dans le courant de janvier dernier, Mme de Monnier prendre, pendant que M. de Monnier était couché, la clef de la bibliothèque de M. de Monnier, dans laquelle il enfermait son argent ; elle s'avançait doucement et cherchait dans les goussets de la culotte de M. de Monnier qu'il plaçait habituellement sur un fauteuil à côté de son lit, et dans laquelle il laissait ladite clef ; Mme de Monnier entrait dans la chambre de la bibliothèque, des livres à la main ; elle y

(1) Ces dépositions ont été, avec toutes les pièces des deux procès instruits contre Mirabeau, à l'occasion de l'enlèvement de Mme de Monnier, conservées au greffe du tribunal de Pontarlier. Nous devons communication des pièces dont il s'agit à M. George Férand, ancien procureur de la République près le tribunal de Pontarlier. Depuis M. Georges Leloir a rédigé, principalement d'après elles, une brochure intéressante intitulée *Mirabeau à Pontarlier*.

restait au plus un quart d'heure, en sortait ayant aussi des livres à la main, rentrait doucement dans la chambre de M. de Monnier, et remettait la clef sans parler à mondit sieur de Monnier.

Deux autres domestiques font des déclarations analogues. Ils ont vu les mêmes faits se reproduire à différentes époques de la même année.

Jean-François Cornu, prêtre, vicaire en chef aux Granges-Narboz, dépose qu'à l'une des fêtes de la Pentecôte dernière, M. le marquis de Monnier, plaignant, l'envoya chercher, et lui dit qu'il venait de s'apercevoir que Mme de Monnier, sa femme, accusée, lui avait fait un vol de douze mille livres en or, et n'avait rien laissé dans son coffre-fort; qu'elle avait rempli les bourses de jetons et de petites pierres. Ayant demandé à mondit sieur de Monnier comment la dame avait pu faire ce vol, celui-ci lui répondit que ladite dame de Monnier avait une fausse clef, laquelle fausse clef a été trouvée, en ma présence, dans une cassette du cabinet de toilette de ladite dame de Monnier, le lundi après son évasion; le sieur abbé Valinde, le serrurier Bailly étaient aussi présents. Mondit sieur le marquis de Monnier dit audit sieur abbé Valinde d'aller présenter ladite clef à la porte de la bibliothèque; ce que celui-ci ayant fait rapporta qu'il avait ouvert la porte de ladite bibliothèque avec ladite fausse clef. Alors mondit sieur de Monnier dit: *La voilà bien, gardez-la.* S'adressant au sieur abbé Valinde, il sortit en même temps de sa poche la clef de la bibliothèque, et dit: *Elle est bien semblable à celle-là;* ce qui fut reconnu également par le sieur abbé Valinde, le serrurier Bailly et moi.

Ayant pris la liberté de faire une remontrance à ladite dame de Monnier sur ce qu'on disait dans le public au sujet de ses galanteries avec ledit comte de Mirabeau fils,

accusé, et du vol qu'elle avait fait à son mari, ladite dame me demanda si ce dernier m'avait dit ce qu'elle lui avait pris ; lui ayant dit que oui, la dame de Monnier avoua le fait du vol ; ayant eu cette conversation avec ladite dame dans le courant du mois de juillet dernier.

Dans le courant du mois d'août suivant, je parlai encore à ladite dame de Monnier, à l'occasion des bruits publics répandus sur son compte Celle-ci m'avoua de nouveau le vol de 12,000 livres fait à son mari, mais que son intention était de l'indemniser par sa dot ; qu'elle se proposait de faire son testament.

Je me rappelle qu'ayant représenté à ladite dame de Monnier, dans une des deux conversations dont je viens de parler, qu'on disait dans le public qu'elle envoyait par le nommé Jeanret quantité de louis d'or audit comte de Mirabeau, même par cent et deux cents, elle me répondit : *Pas tant.*

Le samedi, 25 août dernier, M. le marquis de Monnier m'envoya son domestique, nommé Duplas, pour m'annoncer l'évasion de Mme de Monnier ; il me dit de lui rapporter les 25 louis d'or qu'il m'avait remis quelques jours auparavant pour payer les ouvriers de la Grange-du-Bourg et du chalet. Ledit domestique me dit aussi que ladite dame de Monnier avait pris tout l'or et l'argent de mondit sieur de Monnier, que c'était pour cela que ce dernier redemandait les 25 louis.

L'abbé Valinde, *vicaire des paroisses réunies de Saint-Étienne et de Saint-Bénigne*, *à Pontarlier*, et un autre prêtre, l'*abbé Muselier*, apportent un témoignage conforme à celui de leur collègue *l'abbé Cornu*. L'abbé Valinde ajoute « que M. de Monnier lui a dit plusieurs fois que sa femme lui avait bien volé trente mille francs en

différentes fois », et qu'après le départ de la jeune femme, « les buffets et cassettes à son usage furent visités devant lui, qu'on n'y trouva ni bijoux ni diamants, seulement quelques glands de perles négligés ».

Le *serrurier Bailly* confirme les déclarations des précédents témoins sur la scène qui s'est passée, deux ou trois jours après le départ de Mme de Monnier, chez son mari.

L'*horloger Claude Joseph Simonin* reconnaît avoir fabriqué, à la demande de Mme de Monnier, la fausse clef, ou plutôt la seconde clef dont il a été question plus haut.

Claudine Bailly, épouse de Claude Simon Rousselet, aubergiste à Pontarlier, se souvient que, le 24 août, Jeanret, le porte-balle, buvant chez elle avec un homme qui se disait cavalier de la maréchaussée de Dijon, raconta qu'il avait porté en Suisse, de la part de Mme de Monnier, des rouleaux de louis qui en contenaient au moins cent cinquante.

Veut-on savoir, maintenant, l'impression que toutes ces dépositions firent sur Mme de Monnier lorsqu'elle les connut : « Il ne ferait pas mal de se fâcher très fort de l'accusation de vol, qu'ils ne peuvent prouver, écrit-elle, le 18 juin 1780, à Mirabeau dans une de ses lettres secrètes, parce que leur clef est une bêtise, et les confidences de Jeanret au public en sont une autre. » — « L'abbé

Cornu, écrit-elle encore, dans une lettre de la même époque, prétend que je lui ai avoué, et il ment. » Ce n'est certes pas là le cri de l'innocence outragée. Au reste, nous avons entre les mains une série de lettres de Mme de Monnier à Mirabeau, écrites dans le courant de l'été de 1776, où il est sans cesse question des paquets expédiés ou à expédier à Mme de Cabris ; un de ces paquets avait même été arrêté par M. de Monnier ; mais celui-là ne contenait que des effets et point d'argent. Enfin, dans une lettre de Mirabeau lui-même, antérieure à l'enlèvement, nous trouvons les phrases suivantes qui montrent bien quelle est sa responsabilité dans tous les torts de Sophie : « Je n'entends pas, dit-il à son amie, en réponse à des confidences d'elle, comment ton testament est entré pour beaucoup dans ta réconciliation avec le marquis. Est-ce que tu l'as refait ? Est-ce que tu lui as indiqué les douze mille livres (apparemment celles qui lui avaient été dérobées et dont il venait de constater la disparition, comme le racontent les témoignages précédemment cités), en remplacement sur ta dot ? Pourquoi ne m'as-tu pas dit cela ? Dans quels termes cela a-t-il été spécifié ? Explique-moi cela très exactement, car il se pourrait que tu eusses fait là une grosse sottise... » Et plus loin : « Est-ce qu'il a encore de l'argent, ce marquis ? Paye-toi de tes peines à la bonne heure, mais modérément cependant. Pourvu que cela paye ton courant, cela ne te suffit-il pas ? Quelque chose

de mieux, cependant, disait hier Pylade (c'est-à-dire Briançon), si cela se pouvait. »

On a déjà pu deviner quelle excuse Sophie se donnait à elle-même, car il n'est pas de faute, si grave soit-elle, à laquelle on ne puisse trouver une excuse intérieure. « Mes parents m'ont mariée à seize ans, se disait-elle, alors que je ne pouvais réellement disposer de ma personne ; aujourd'hui, je me marie moi-même (elle a employé, lors de son départ de la maison conjugale, ces propres expressions rapportées par des témoins), et par la même occasion je rentre dans ma dot. » — « Je ne demande pas mieux, écrivait bien des années après, en 1842, une dame qui avait beaucoup connu, non pas Mme de Monnier elle-même, mais son amie Mme de Saint-Belin, à un homme distingué qui s'occupait beaucoup de la jeunesse de Mirabeau, je ne demande pas mieux que de renoncer à la croyance que j'avais de cette prudence de Mme de Monnier, si elle vous paraît injuste, et si vous supposez qu'elle soit prise en mauvaise part ; mais je n'envisage nullement la chose comme vous. Mme de Monnier avait apporté quarante mille francs de dot ; elle reprenait son bien en les reprenant, et s'assurait des moyens d'existence, momentanés à la vérité, mais suffisants pour se poser quelque part, et ne pas s'établir en aventurière. Puis elle devait se trouver heureuse d'alléger la misère dans laquelle la famille de Mirabeau laissait leur (*sic*) malheureux fils ; ce sentiment est trop généreux

et trop du ressort des femmes pour ne pas croire que Sophie ne l'ait pas éprouvé, et pour lui en faire un tort, et un crime à son amie de l'avoir encouragée. Je trouve cela si simple que je vous réitère que le fait m'a été attesté par Mme de Saint-Belin (1). » C'est une dame fort respectable et d'un grand nom qui parlait ainsi. Nos lecteurs trouveront peut-être l'excuse moins naturelle. Au surplus, Mme de Monnier, quelques années plus tard et avant même la mort de son mari, est rentrée intégralement en possession de sa dot, sans aucune déduction des sommes qu'elle s'était précédemment appropriées.

Nous pourrions encore montrer Mme de Monnier, dans toute cette période où elle prépare sa fuite avec Mirabeau, jouant le repentir de ses fautes passées auprès de son bonhomme de mari, qui déclare « ne point vouloir lui mettre de barreaux ni changer de façon d'agir avec elle », et communiant quelques jours avant son départ pour mieux dérouter les soupçons. A quoi bon ? La lumière est faite maintenant sur cet épisode si étonnamment travesti dans les romans, les pièces de théâtre et les prétendus récits historiques, et nous nous contenterons de citer encore un dernier aveu de Sophie, que nous trouvons dans une lettre de 1781, et auquel nous avons déjà fait allusion : « J'ai cruellement abusé de sa confiance (c'est de son mari dont

(1) Mme de Saint-Belin avait d'ailleurs été brouillée avec son amie par Mirabeau, et elle avait toujours considéré Mme de Monnier comme la victime de celui-ci.

il est question). Quoi! le jour même où je le quitte, il me dit : *Je me fie à vous*, et quatre heures après je le fuis. »

§ 2. — La fuite en Hollande. — Les vengeances paternelles du marquis de Mirabeau.

Mirabeau et Mme de Monnier restèrent une vingtaine de jours dans une auberge du village des Verrières, au risque d'être saisis par les détachements de maréchaussée française, qui ne se faisaient point scrupule de dépasser un peu la frontière. Puis ils prirent le chemin de la Hollande, et après un court séjour à Rotterdam, ils vinrent s'installer à Amsterdam sous le nom de M. et Mme de Saint-Mathieu (1). C'était précisément dans cette même ville que vingt-sept ans auparavant, et l'année même de la naissance de Mirabeau, son oncle, le comte Louis-Alexandre, était venu se réfugier avec Mlle Navarre qu'il venait d'épouser. Amsterdam avait toujours fourni un asile plus sûr que d'autres à ceux qui avaient une mauvaise affaire en France. De plus, Mirabeau y était attiré par la présence de quelques libraires français qui y avaient fondé, à l'abri de la censure de leur pays

(1) Ce nom était celui d'un fief du haut Poitou appartenant à la marquise de Mirabeau. Mirabeau et Sophie se logèrent à Amsterdam, Calvestrand, dans la maison du tailleur Lequesne, d'origine française.

et de la jurisprudence restrictive des parlements, de grands établissements de commerce. Il comptait leur demander du travail. C'est le trait le plus intéressant peut-être de son caractère que cette activité laborieuse qui ne s'est jamais relâchée, même au temps des plus violents orages de sa jeunesse, et qui, mieux utilisée, l'eût préservé de bien des fautes. Il se présenta aux principaux libraires français d'Amsterdam, Rey et Changuyon, comme l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*, qui avait eu déjà quelque retentissement ; par là même il fut amené à leur faire connaître son véritable nom. Au point de vue de sa sécurité, c'était une imprudence (1), car, ayant encouru des poursuites criminelles, il était exposé à se voir réclamer par les ministres français au gouvernement des Provinces-Unies. Quoi qu'il en soit, le titre d'auteur de l'*Essai sur le despotisme* servit surtout à lui procurer un certain nombre de traductions qu'il entreprit résolument, mais qu'il ne paraît pas avoir eu le temps d'achever ni de publier. Il trouva moyen de mener concurremment avec ceux-ci quelques travaux un peu moins ingrats, et dont deux ou trois ont été imprimés : un *Avis aux Hessois et aux autres peuples de l'Allemagne vendus par leurs princes à l'Angleterre* ; c'est une protestation indignée contre les enrôlements qui se faisaient alors dans toute

(1) Il paraîtrait, d'après une lettre du marquis de Mirabeau, que son fils aurait eu l'imprudence non moins grande de passer un bail à son nom.

l'Allemagne pour le compte de l'Angleterre, en vue de la guerre d'Amérique ; une petite dissertation sur la musique avec cette rubrique : *Le lecteur y mettra le titre ;* un conte en vers, du genre burlesque, intitulé *Parapilla* ; c'est le seul ouvrage poétique sorti de la plume de Mirabeau, et il n'est pas de nature à rien ajouter à sa réputation ; enfin une sorte de programme raisonné pour une association relevant de la franc-maçonnerie. Depuis sa première jeunesse, Mirabeau appartenait à la franc-maçonnerie, et ce programme, qui est fort développé, qui, d'ailleurs, a été inséré par M. Lucas de Montigny dans le second volume de son ouvrage, renferme un certain nombre d'idées élevées sur la tolérance, la liberté politique, et point de déclamations antireligieuses.

Tous ces travaux, qui peuvent offrir aujourd'hui un intérêt de curiosité, n'étaient pas en eux-mêmes très rémunérateurs. Aussi, bien que Mme de Monnier se fût mise à l'œuvre, de son côté, en donnant des leçons d'italien, les ressources du couple émigré, c'est-à-dire les sommes qu'il avait emportées de France, s'épuisèrent-elles rapidement. D'autre part, Mme de Cabris s'était brusquement brouillée avec son frère, à la suite de la divulgation de certaines lettres fort compromettantes (1) pour elle, adressées par Mirabeau à Mme de Mon-

(1) Nous croyons inutile de spécifier quelle atteinte particulièrement grave ces lettres portaient à la réputation de Mme de Cabris.

nier, et interceptées par la mère de celle-ci. Au bout de quelques mois de séjour en Hollande, Mirabeau et son amie étaient endettés envers des habitants d'Amsterdam, et notamment envers le propriétaire du logement qu'ils habitaient. Nous voyons dans leurs lettres de cette époque que l'un et l'autre en étaient venus alors à accepter et à souhaiter même tout arrangement de leur situation qui leur permettrait de rentrer en France sans risques trop graves et au prix même d'une séparation. « Sauf l'amour et l'honneur, écrivait Mme de Monnier à la marquise de Mirabeau, nous pouvons tout sacrifier. » A cette même époque cependant, c'est-à-dire au commencement de 1777, Sophie refusait de voir un domestique de confiance, envoyé à Amsterdam par son trop généreux mari pour entrer en pourparlers avec elle et lui apporter de l'argent. « Je ne le voulus point, dit-elle dans une lettre du 11 juillet suivant, la condition de M. de Monnier étant que je quitterais celui auquel on m'a arrachée (par la suite). » Ce à quoi la jeune femme n'avait, en réalité, point voulu consentir, c'était à séparer ses intérêts de ceux de Mirabeau, et à faire personnellement sa paix avec son mari, en abandonnant à son sort l'homme auquel elle s'était absolument dévouée.

Cependant la famille de Ruffey avait suivi avec une douloureuse anxiété les événements, trop prévus pour elle, qui venaient de se dérouler. Les membres de cette famille voyaient se préparer contre

leur fille et leur sœur une condamnation déshonorante, car le procès criminel intenté par M. de Monnier sous l'influence des circonstances, et sous la pression d'un entourage hostile à sa femme, s'instruisait avec diligence. De plus, les parents de Sophie avaient une assez mauvaise idée de Mirabeau pour le croire capable de délaisser celle qu'il avait séduite, une fois qu'elle ne serait plus qu'une charge pour lui. Ils s'étaient donc très vite préoccupés d'obtenir du gouvernement les mesures nécessaires pour faire réclamer et arrêter en Hollande les deux amants, en vue de couper court à la procédure, s'il en était temps encore, et d'éviter à Mme de Monnier le dénouement misérable et naturel de son aventure.

Dès le mois de septembre, MM. de Ruffey, le père et le fils aîné, étaient venus trouver le marquis de Mirabeau pour essayer de concerter avec lui une action commune. Mais le marquis jugeait qu'il s'était imposé assez de peines et de dépenses inutiles pour faire poursuivre son fils ; que, ne pouvant plus désormais le préserver d'aucune faute, ses actes d'autorité avaient perdu leur raison d'être et leur excuse aux yeux du public ; peut-être même éprouvait-il un sentiment de soulagement, et se faisait-il l'illusion que ce fils dangereux s'était, par ses méfaits et par son éloignement, mis enfin hors d'état de lui nuire. En tous cas, il se déclarait résolu à ne plus « courir après ce misérable », conformément, d'ailleurs, au vœu de

tous ses amis. Il avait depuis longtemps, et dès l'époque où le mari avait commencé à entrer en lutte contre lui, renoncé à garder sa belle-fille dans sa maison, pour ne pas encourir à la fois la responsabilité de la conduite d'une très jeune femme dans une pareille situation, et le reproche de détruire de ses propres mains les derniers liens qui pouvaient unir les deux époux. Il se préparait à faire notifier à tous les créanciers de Mirabeau son désistement de la curatelle à lui confiée par le tribunal qui avait prononcé l'interdiction contre leur débiteur. Cette signification eut lieu, en effet, peu de temps après, et le marquis expose fort longuement et fort sagement dans une lettre à son frère le bailli, datée du mois de novembre, les motifs qui ont dicté sa résolution. Dans une autre lettre de la même époque, il raconte qu'un des exempts de police, qui n'avaient pu réussir à se saisir de Mirabeau avant l'enlèvement de Mme de Monnier, de Bruguières, lui a été envoyé de la part du lieutenant de police pour lui proposer une nouvelle campagne. « Il savait les lieux, la retraite, lisons-nous dans cette lettre. Je me tins serré, dis que je n'avais fait tant de dépenses que pour éviter le mal d'autrui, qu'il était fait ; que, de plus, je n'étais plus juge, puisqu'on m'avait déclaré partie ; que je n'avais qu'une seule affaire à laquelle l'autorité ne pouvait rien (cette affaire est son procès avec sa femme). »

Comment un nouveau et complet revirement s'opéra-t-il fort peu de temps après et tout d'un coup dans les dispositions du marquis ? C'est ce que nous avons indiqué déjà dans la première partie de ces études en parlant des rapports de Mirabeau avec sa mère pendant son séjour en Hollande ; de la sévérité que la marquise avait d'abord affectée vis-à-vis de lui, en raison de ses derniers écarts, sévérité bientôt changée en une extrême condescendance, puisqu'elle en vint à se faire appeler « ma chère maman » par la maîtresse de son fils ; des efforts que Mirabeau avait faits pour se maintenir en France l'appui et la protection de cette mère tolérante, et des écrits diffamatoires contre son père qu'il n'avait cessé de composer durant son exil, bien qu'il n'eût plus alors à se défendre contre une autorité dont il avait secoué le joug. Nous avons déjà relevé les principaux écrits de ce genre sortis de la plume de Mirabeau. Nous laissons de côté le factum composé par sa mère et sa sœur, avec ses anciennes lettres à M. de Malesherbes, et qu'il avait signé à regret, en trouvant, dit-il, « l'introduction mal faite et mal écrite », et sentant bien que des lettres où il flétrissait si énergiquement lui-même, en s'en défendant, la pensée d'un enlèvement réalisé sitôt après ne pouvaient que produire un très mauvais effet. « Ce mémoire lui donne le coup de grâce, écrit le marquis après l'avoir lu. » Mais Mirabeau a entièrement rédigé de sa main un *Précis*, des-

tiné à soutenir la demande en séparation de sa mère. Ce *Précis* (1), que nous n'avons pas retrouvé et qui fut, d'ailleurs, arrêté avant d'avoir pu être répandu, était, s'il faut en croire le marquis, le plus violent de tous les mémoires imprimés contre lui. « J'aurais pu faire mieux, écrivait Mirabeau à sa mère, si j'avais eu plus de temps, mais il y a de la chaleur, et j'espère que vous ne serez pas mécontente. » Il a collaboré encore à un autre mémoire du même genre, très violent aussi et que nous avons entre les mains. Enfin, il a fait imprimer en Hollande un petit pamphlet, où il est beaucoup moins question des affaires de sa mère, et qui n'a évidemment d'autre but que de satisfaire son ressentiment personnel. Ce pamphlet est intitulé : *Anecdote à ajouter au nombreux recueil des hippocrisies* (sic) *philosophiques*. Il est signé S. M..., daté de Londres, 15 décembre 1776, et adressé aux auteurs de la *Gazette littéraire*, l'un des journaux français du temps publiés en Hollande. Il a été reproduit en tête de la troisième édition de l'*Essai sur le despotisme ;* et c'est,

(1) En se reportant aux *Lettres de Vincennes* (t. III, p. 414, lettre du 9 septembre 1779), on verra quelle incroyable excuse Mirabeau prétend donner à la rédaction de ce mémoire qu'il a déclaré plus tard « pleurer avec des larmes de sang ». (Lettre à Mlle Dauvers du 8 novembre 1780.) En admettant que sa mère, pour l'exciter contre le mari détesté qu'elle combattait, ait réellement mis à la charge de celui-ci le monstrueux propos dont parle Mirabeau, c'est une calomnie ignoble de plus à ajouter à celles dont la marquise s'est rendue coupable, et elle ne vaut pas la peine d'être examinée.

en effet, à titre de commentaire de cet ouvrage, en quelque sorte, qu'il est écrit (1). « L'*Ami des hommes*, y lisons-nous dès les premières pages, ne fut celui ni de sa femme ni de ses enfants. Il prêcha la vertu, la bienfaisance, l'ordre et les mœurs, tandis qu'il était, à la fois, le plus mauvais des maris, le plus dur et le plus dissipateur des pères. » Cette thèse est celle sur laquelle le public a longtemps vécu, et Mirabeau a fortement contribué à la répandre. Au reste, le trait saillant du petit opuscule dont il s'agit et celui qui devait atteindre le plus sensiblement le marquis, ce sont les railleries et les attaques qu'il renferme contre l'école des économistes, et son chef en particulier.

A tout ce que nous venons d'énumérer, ajoutons les petits entrefilets, les « lardons », comme dit le marquis, attribués par lui à tort ou à raison à son fils, et qui étaient insérés contre sa personne dans différents journaux, ou gazettes à la main, paraissant à l'étranger : le *Courrier du Bas-Rhin*, le *Chronicle-London*, l'*Observateur anglais*, etc. ;

(1) M. Stern, professeur à l'École polytechnique de Zurich, dont nous avons annoncé le travail relatif à Mirabeau, a bien voulu nous communiquer le résultat de ses recherches dans les numéros de 1776 et 1777 de la *Gazette littéraire*. Il n'y a pas trouvé l'opuscule dont il s'agit, mais seulement une sorte d'annonce de cet opuscule qui est attribué à la plume de Linguet. L'*Anecdote* existe à la Bibliothèque nationale de Paris en brochure, petit in-8° daté de 1777, avec cet épigraphe : *Veritas felice temporis, non auctoritatis*.

il y avait de quoi, on en conviendra, faire bouillir le sang d'un homme plus calme même que le père de Mirabeau. Aussi, en mai 1777, sous l'aiguillon d'un sentiment d'animosité qu'il n'avait pas connu jusqu'alors, fort, en outre, de son succès devant le Parlement de Paris, qui venait de débouter sa femme de la demande en séparation par elle introduite, le marquis revient aux propositions qu'il avait jusque-là écartées, et l'exempt de police de Bruguières est expédié en Hollande avec les ordres nécessaires pour y arrêter Mirabeau et Sophie, et obtenir leur extradition. Le ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, avait préparé un acte de réquisition pour le gouvernement hollandais, et adressé des instructions spéciales au représentant diplomatique de la France dans les Provinces-Unies. Ce diplomate, le duc de la Vauguyon, se trouvait chargé « d'aider l'exempt de police de ses conseils et de diriger sa conduite ».

De Bruguières était un « renard routé » (1), comme dit le marquis de Mirabeau. Cependant il ne sut pas tenir son arrivée à Amsterdam assez secrète pour que celui qu'il y cherchait n'en fût point informé. L'exempt se faisait passer pour un officier de cavalerie français ; mais Mirabeau, qui

(1) Il avait joué un rôle important dans le fameux procès d'un certain du Jonquay contre le comte de Morangiès, tous deux s'accusant l'un l'autre d'escroquerie. Sa campagne, à cette occasion, lui avait valu l'honneur de figurer dans un des mémoires de Voltaire pour le comte de Morangiès.

avait eu des renseignements sur les agents lancés à sa poursuite, après son évasion du château de Dijon, le soupçonna tout de suite d'être l'un d'eux. Il alla hardiment souper à l'auberge où l'inconnu suspect était descendu, afin de l'y voir et de l'obliger à se démasquer en lui cherchant querelle, de concert avec quelques Français de sa connaissance. A la suite de cette rencontre, les soupçons de Mirabeau ne firent que s'accroître ; cependant il ne chercha point à quitter Amsterdam. Il se flattait encore que la mission de l'exempt concernait un autre que lui et Sophie, et il avait, de plus, une seconde fort bonne raison de ne pas bouger. « Il faut d'autant plus me tenir en repos, lisons-nous dans une lettre à sa mère, datée du 5 mai 1777, qu'après tout je dois plus de cent louis ici, et n'en ai pas six. J'y suis donc enchaîné. Que faire ? Attendre la bombe, et faire tout ce que je pourrai pour l'enterrer. »

Quelques jours se passèrent, de Bruguières et Mirabeau attendant chacun de leur côté, l'un occupé à solliciter l'extradition, l'autre à se prémunir contre elle. Finalement, la demande présentée par le ministre de France est accordée, sous la condition que les dettes de Mirabeau à Amsterdam seront payées avant qu'il soit emmené de cette ville, et, le 14 mai, de Bruguières rentre brusquement dans son rôle et arrête ses deux prisonniers. Dans son mémoire rédigé à Vincennes, soi-disant à l'adresse de son père, Mi-

rabeau a raconté son arrestation de la manière suivante : « Le jour même où je fus arrêté, à trois différentes reprises, des gens en place me firent avertir que je le serais le lendemain. Fatale erreur ! Je ne dois pas la leur imputer à trahison ; on leur força la main en un instant. Le consul de France vint chez moi offrir argent, passeport, en un mot liberté absolue si je voulais remettre Mme de Monnier. On se cachait d'elle. Hélas ! si elle l'eût su, j'aurais eu ses sollicitations à repousser. La nuit même nous devions disparaître. Cette héroïne d'amour, de courage et de bonté était calme et sérieuse, mais jamais elle ne voulut sortir avant moi. Une minute de plus elle était sauvée. Déjà j'étais hors de la maison ; un ami l'allait conduire par une autre route, car nous n'osions pas nous montrer ensemble... Je sus qu'elle était arrêtée... Justice du ciel ? Sophie était arrêtée... Je ne balançai pas sur le parti qui me restait à prendre, vous pouvez m'en croire. Il fallait, dans mes sentiments et dans mes principes, être heureux ou malheureux avec elle... Je me livrai, mon père, à l'homme qui avait ordre de me ramener *mort ou vif*. Si j'eusse eu des principes aussi sanguinaires, il aurait pu pleurer son triomphe. » Il y a dans ce récit des détails dont la fausseté nous est démontrée. Le consul, dont parle Mirabeau, n'a pu lui faire la proposition que celui-ci se vante d'avoir refusée, par la bonne raison que les ordres dont Bruguières était porteur ne s'ap-

pliquaient pas moins formellement à l'un qu'à l'autre des deux amants; que, d'ailleurs, le ministre de France avait été l'intermédiaire de la demande d'extradition (1), et qu'un consul ne pouvait contrarier les démarches de son chef hiérarchique. Nous trouvons, il est vrai, le passage suivant dans une lettre de Mme de Monnier postérieure à l'arrestation ; cette lettre est du 23 juillet 1777. « Hélas ! c'est à mes yeux, c'est avec moi qu'on t'a pris, c'était près de Sophie qu'était le danger, car si tu t'étais éloigné, il n'en était plus pour toi ; mais ta délicate sensibilité ne te permit pas de fuir, d'abandonner ton amie que tu ne pouvais plus servir ; ah ! tu n'avais pas besoin d'un lien de plus pour t'attacher Sophie-Gabriel. » Mais ce passage ne prouve qu'une chose, c'est que Mme de Monnier, seule alors dans son logement d'Amsterdam, fut en effet arrêtée la première, et que Mirabeau, qu'il ait été prévenu ou non, ne chercha point à fuir seul, et à séparer son sort de celui de son amie. L'ordre de le ramener mort ou vif n'avait nullement été donné à l'exempt ; on n'en donnait plus de pareils au XVIIIe siècle. Il paraît que, sous une première impression de désespoir, Mme de Monnier voulut s'empoisonner; c'est ce que Mirabeau raconte dans une lettre écrite encore à Vincennes;

(1) Voir, à ce sujet, les différentes lettres de M. de Vergennes, de l'exempt de police de Bruguières, du duc de La Vauguyon, insérées comme pièces justificatives à la fin du tome IV du recueil de lettres de Mirabeau, publié par Manuel.

par ses instances, en lui faisant entrevoir l'espoir de communiquer encore par lettres, malgré l'emprisonnement qui les attendait, il aurait réussi à la détourner de ce funeste projet. Au surplus, l'idée de suicide hanta toujours l'imagination de Sophie, comme sa triste fin ne l'a que trop prouvé un peu plus tard.

Les deux amants une fois arrêtés, le marquis de Mirabeau fut prévenu d'avoir à acquitter les dettes de son fils. Elles se montaient exactement à neuf mille cinq cent six livres ; c'était infiniment plus que Mirabeau lui-même ne croyait, et, lorsqu'on présenta au marquis cette carte à payer, indépendamment des honoraires dus à l'agent de police, « ces honnêtes gens-là ne servant pas, dit-il, pour la croix de Saint-Louis », sa bonne volonté se refroidit (1). L'argent réclamé n'arrivant pas, le duc de La Vauguyon crut devoir l'avancer de ses deniers. Les prisonniers reprirent le chemin de la France, sous la conduite de leur gardien, et c'est à Paris seulement qu'on les sépara. Le logis préparé cette fois à Mirabeau était un véritable cachot au donjon de Vincennes. Mme de Monnier ne pouvant être renfermée dans un couvent, en raison de l'état

(1) Le marquis avait en définitive, en 1776 et 1777, dépensé plus de 15,000 francs pour frais de capture de son fils. Nous le verrons, lorsqu'il devra rendre à celui-ci ses comptes de curatelle, essayer de se récuperer de ces frais-là en les faisant figurer à la charge de l'interdit. On peut bien penser que Mirabeau trouva la plaisanterie amère.

de grossesse où elle se trouvait alors, il avait été question de la conduire à Sainte-Pélagie. Mais elle avait vivement protesté contre la promiscuité qu'on voulait lui imposer avec les filles de mauvaise vie, prisonnières ordinaires de cette maison. M. de La Vauguyon, qui l'avait vue à Amsterdam après son arrestation, s'était intéressé à elle et avait écrit en sa faveur au lieutenant de police de Paris (1). Elle fut donc placée dans une sorte de maison de correction, subventionnée par la police et tenue par une mademoiselle Douay, rue de Charonne. Quelques jours auparavant, le 10 du même mois de mai, le lieutenant criminel du bailliage de Pontarlier rendait, par contumace, sur la requête de M. de Monnier, un jugement déclarant Mirabeau convaincu du crime de rapt, de séduction; Mme de Monnier de celui d'adultère; condamnant le premier à avoir la tête tranchée, et la seconde à être renfermée, sa vie durant, dans une maison de refuge de Besançon, « pour y être rasée et vêtue comme les filles de la communauté. » L'autorité royale s'étant emparée des délinquants, la justice n'était plus en mesure de les réclamer, et il ne fut

(1) « J'ignore, écrivait ce ministre, jusqu'à quel point le comte de Mirabeau peut mériter qu'on s'intéresse à son sort, et je ne me hasarderai pas à vous faire aucune recommandation en sa faveur. Mais je ne puis m'empêcher d'exciter votre sensibilité sur la situation fâcheuse de Mme de Monnier. Cette jeune femme, séduite et entraînée par une passion violente, me paraît sentir ses torts. Elle se voue avec résignation au couvent, mais elle se désespérerait de se trouver à Sainte-Pélagie. »

pas question, à ce moment, de leur faire purger leur contumace.

Pendant plus de trois ans, Mirabeau devait être enseveli vivant entre les quatre murs d'une prison comme il n'en avait jamais connues. Là étaient venues aboutir cette intelligence fertile en ressources, cette activité impossible à dépenser, cette flamme dont l'ardeur était communicative, cette vitalité si intense d'âme et de corps. Un autre fût devenu fou à pareille épreuve ; Mirabeau était destiné à en sortir triomphant. Ses facultés comprimées, réduites à s'exercer dans le vide, devaient retrouver après cette épreuve toute leur élasticité et toute leur puissance, grandir même par le travail intellectuel du prisonnier dans la solitude. Mais le sens moral qui manquait à Mirabeau ne devait pas s'éveiller sous les voûtes du donjon de Vincennes. La rigueur contre laquelle on ne peut se défendre courbe la volonté sans la corriger ; et le châtiment de Mirabeau avait été trop arbitrairement appliqué pour que sa conscience pût en sentir jamais la justice. Par la suite, le repentir fut souvent sur ses lèvres ; il n'entra jamais dans son cœur.

Pour Mme de Monnier, c'était la fin de cette aventure folle à laquelle elle avait attaché toute son âme et sacrifié toute sa vie. La douleur d'une séparation violente était la moindre de toutes celles qu'elle était destinée à éprouver dans son amour ; elle allait voir l'objet de cet amour qui

l'avait enivrée se détacher d'elle peu à peu, puis l'abandonner tout à fait de cœur, et l'oublier. Elle allait, cherchant vainement autour d'elle un consolateur, traîner sa vie dans l'isolement, l'opprobre et les larmes jusqu'au suicide lamentable qui devait la terminer, au moment même où Mirabeau entrait dans toute la gloire de sa carrière politique.

Le rôle de Mme de Cabris dans l'existence de son frère est maintenant terminé. « Il m'est impossible de la mépriser et de l'abhorrer autant que je le devrais, écrit Mirabeau en parlant d'elle, fort peu avant son arrestation. » — « On persiste toujours à croire, écrit, de son côté, Mme de Cabris à une amie un peu plus d'un an plus tard, que le Hollandais (c'est-à-dire son frère prisonnier) est mort. On m'a assuré de Paris qu'il vivait, et que la vigueur de son tempérament avait repris le dessus encore cette fois. Je suis moins étonnée de cette force physique que de celle de son âme, qui le fait résister aux atteintes des plus justes et des plus poignants remords. Que je serais faible dans sa position! Je sens tous les jours avec un nouveau plaisir que le même sang ne donne les mêmes inclinations (1). » Mme de Cabris avait sans doute oublié, à ce moment, la retraite fournie par elle à son frère à Lyon, l'appui prêté à ses projets, « les

(1) « Le comte de Mirabeau, écrit-elle plus tard encore, me fait l'effet d'un homme ivre qui ne sait pas rentrer chez lui. »

vingt plans d'évasion, c'est-à-dire d'enlèvement, qu'elle lui avait proposés, et desquels elle se mettait toujours de moitié », comme dit Mirabeau, la correspondance entretenue avec Mme de Monnier, les effets et l'argent recelés. Elle avait oublié tout cela, et peut-être autre chose encore. Elle se figurait avoir rayé de son passé toute communauté de torts avec Mirabeau, par cela seul que tous liens étaient désormais rompus entre eux.

Quoi qu'il en soit de cette rupture, sur les causes de laquelle nous ne voulons point insister, elle devait être définitive (1). Nous ne nous proposons point de parler de Mme de Cabris pour elle-même, bien qu'elle l'eût mérité par l'originalité de son caractère. Elle ne reparaîtra donc plus dans notre récit. Mais elle y a tenu une trop grande place jusqu'ici pour que nos lecteurs, avant de se séparer d'elle, ne désirent pas connaître un peu la suite de sa destinée. Six semaines après la réunion de Mirabeau et de Mme de Monnier aux Verrières, Mme de Cabris avait quitté Lyon, où son esprit d'intrigue était désormais sans occupation, pour venir rejoindre sa mère, à Paris, dans le couvent qui servait de retraite à celle-ci, tandis que se plaidait son procès en séparation. On sait de quel secours elle fut à la marquise pendant la durée de ce procès ;

(1) « On a élevé une barrière insurmontable entre nous ; mon père l'a posée, le public en a connu les motifs ; une rétractation de la part de l'accusateur ne suffirait plus pour l'honneur de l'accusée. » (Lettre de Mme de Cabris du 21 janvier 1779.)

on sait aussi comment le mari obtint gain de cause, et comment la femme, furieuse de cet échec, vint s'installer dans le domicile conjugal vide de ses habitants ordinaires, et y donner au public le spectacle de ses scènes de violence jusqu'au moment où elle fut arrêtée et transportée au couvent des dames de Saint-Michel, en vertu d'une lettre de cachet obtenue encore par le marquis de Mirabeau. Ceci se passait le 20 mai, six jours après l'arrestation du comte à Amsterdam. Mme de Cabris sollicita et obtint la permission de voir sa mère, se fit donner par elle une procuration générale, et chercha à se poser en médiatrice entre elle et son père. Le 20 juin, une nouvelle lettre de cachet fut lancée cette fois contre la jeune femme, et lui enjoignit de se retirer à Lyon, ordre bientôt commué en une pure et simple interdiction de paraître à Paris. Mme de Cabris sentit bien qu'il fallait répondre à ce coup de l'autorité paternelle en mettant en avant l'autorité conjugale méconnue. Elle connaissait assez la faible tête de son mari pour être certaine de reconquérir sur celui-ci toute autorité dès qu'elle voudrait s'en donner la peine. Elle retourna donc, dès qu'elle le put et sans le moindre embarras, prendre à Grasse, auprès de lui, la place qu'elle avait abandonnée. De là elle rédigea et adressa à son père une lettre qu'elle fit signer par M. de Cabris, et où le mari protestait avec hauteur et violence contre l'atteinte portée à ses droits dans la personne de sa femme.

Ma femme, lui faisait-on dire, offrait à sa mère des consolations; son devoir l'appelait auprès d'elle, mes ordres l'y ont envoyée, mes ordres l'y retenaient. Vous avez craint apparemment que Mme de Cabris éclairât vos projets et sauvât de nouveaux malheurs à sa mère ; voilà, du moins, ce que vos procédés me forcent à croire ; et, sans égard pour elle, sans attention pour moi, sans respect pour les lois, vous osez tromper lâchement la religion des ministres pour obtenir d'eux une lettre d'exil, que leur sagesse n'aurait pas donnée s'ils eussent connu la vérité. Contentez-vous d'écraser de votre despotisme les malheureux que le sort a mis sous votre dépendance (c'est ce que je ne veux pas calculer), mais respectez nos lois, et sachez que j'ai seul le droit d'inspection sur ma femme, et qu'il est odieux que je ne connaisse son père que par une tyrannie de plus..... Nos liens étaient rompus, et j'ignorerais votre existence sans le droit hardi que vous vous êtes arrogé de persécuter ma femme. Cessez, Monsieur, de prétendre à mettre le divorce entre nous. Sachez que j'aime et estime ma femme, et que je puis dire, à plus juste titre que bien d'autres, que je suis bon père et bon mari. Sans les égards qu'elle conserve pour vous et qu'elle m'oblige à partager, je ne me serais pas donné la peine de vous écrire, je me serais adressé au tribunal des maréchaux de France, le seul qui doive connaître de nos affaires ; je vous aurais déjà dénoncé comme perturbateur de mon repos domestique, le calomniateur de ma femme, que je respecte. Je me défends par les mêmes voies que vous m'avez attaqué, je demande aux ministres une réparation aussi authentique que les torts que vous voulez faire à ma femme ont été grands.

Et, en effet, une épître de même provenance et de même style était simultanément adressée à un des ministres, M. Amelot. Le marquis de Mirabeau

savait son gendre de Cabris incapable d'écrire quelques phrases suivies ; un instant, il avait cru reconnaître, dans les tirades revêtues de la signature de celui-ci, le style de son fils aîné, et il s'était demandé si toute intelligence était bien rompue entre le prisonnier de Vincennes et sa sœur. Il y avait, en effet, des ressemblances entre la manière d'écrire de l'un et de l'autre, mais la lettre était bien de Mme de Cabris. Le marquis n'avait pas tardé à le reconnaître ; il avait déjà contre sa fille beaucoup de griefs, et il n'était pas homme à recevoir froidement et patiemment une attaque aussi directe, quel que fût son peu de portée. « Tu vois, écrit-il sur le moment au bailli, son frère, que, cette furieuse tenant son mari et portant l'audace au point de me faire une guerre déclarée, notre but doit être de réunir les témoignages d'une famille honorable et nombreuse : 1° sur la faiblesse de tête du mari ; 2° à l'effet de demander que cette scélérate soit enfermée dans quelque couvent éloigné des moyens d'intrigue et du grand abord (1). »

(1) Il paraît qu'à cette époque le chevalier de Mme de Cabris, Briançon, en était venu à proférer publiquement des menaces contre la vie du marquis de Mirabeau, menaces qui n'avaient pas laissé que d'inquiéter un peu les amis de celui-ci, comme le prouve le passage suivant d'une lettre du marquis lui-même à Mme du Saillant. « Le bonhomme Sigrais, écrit-il le 12 septembre 1777, part avec moi pour le Bignon, et je viens de savoir par ricochet que son objet pour ce voyage est de me servir de capitaine des gardes. Le roi n'en a pas de si bonne mine ; mais, comme je ne dois pas savoir cela, il me gênera en mes prome-

Ce n'étaient pas les armes qui manquaient contre Mme de Cabris ; mais le père sentait bien qu'il avait terriblement abusé des mesures d'autorité, et, après avoir sondé le terrain, il s'était assuré de l'impossibilité d'agir ouvertement par lui-même contre une fille mariée, sur laquelle il ne pouvait plus prétendre juridiction comme père de famille. Il exhorta donc le bailli à intervenir auprès des parents de M. de Cabris pour obtenir d'eux des démarches communes, conformes aux vues qu'il lui exprimait. Le bailli hésitait à ouvrir la campagne ; il se demandait avec raison s'il lui appartenait bien de prendre cette intiative, et il fallut, pour triompher de ses scrupules, une lettre où Mme de Cabris, la douairière, l'appelait à son secours. La vieille dame s'était vue retirer sa petite-fille qu'elle élevait ; et elle redoutait pour l'enfant les exemples et la direction de la mère, qui la lui avait reprise. D'autre part, sa belle-fille avait saisi l'administration de la fortune de M. de Cabris; elle était munie d'une procuration sans réserve de son mari (elle aimait fort les procurations), et l'usage qu'elle faisait de ce pouvoir absolu n'ins-

nades, ne voulant pas me laisser aller seul, et son plan est d'ameuter les gardes et paysans contre les survenants inconnus. Il porte pistolets, fusil à deux coups; le bailli aimerait bien cela. » Dans une lettre au bailli de la même époque, le marquis raconte encore qu'on a voulu lui faire quitter le bâton noir qu'il portait toujours avec lui dans ses promenades, comme aussi sa croix de l'ordre de Vasa, qui pouvait servir à le faire reconnaître.

pirait à la belle-mère aucune confiance. Pour enlever à la fois à la première l'éducation de l'enfant et la disposition de la fortune du mari, il fallait en venir aux plans du marquis de Mirabeau : faire interdire M. de Cabris, dont l'aliénation n'était que trop certaine, et ôter ainsi à sa femme la faculté de se prévaloir de son nom et de ses droits. On verrait ensuite à la faire clore elle-même « comme un beau lézard, à jamais, écrit le marquis de Mirabeau..... »

C'est dans ces intentions que le bailli arrive à Grasse le 2 novembre 1777, comptant bien par l'aspect de « sa crinière blanche » rendre le courage à tous ceux que sa nièce avait réussi à intimider. L'interdiction, demandée par M[me] de Cabris, la douairière, au lieutenant civil de Grasse, est prononcée le 12 janvier suivant. Une assemblée de famille, réunie peu de temps après, confie à la douairière la curatelle du père et de l'enfant, et, presque en même temps, une demande signée de trente-neuf parents, parmi lesquels plusieurs officiers généraux de terre et de mer, commandeurs de l'ordre de Malte et conseillers au parlement de Provence, est adressée au ministre de la province, M. Amelot, en vue d'obtenir l'emprisonnement de la jeune femme par lettre de cachet. Il avait été facile de relever dans sa conduite d'assez nombreux écarts pour justifier cette mesure. Pour elle, elle avait fait tête à l'orage, elle avait lutté opiniâtrément contre la demande d'interdiction de son

mari, à l'aide de tous les moyens que la chicane pouvait lui fournir ; elle avait essayé de jeter le ridicule et l'odieux sur le rôle de son oncle qu'elle appelait plaisamment « M. le grand interdiseur ». L'interdiction une fois prononcée, elle fit former par son mari appel au parlement d'Aix de la sentence du lieutenant civil de Grasse, et elle vint avec lui soutenir cet appel à Aix même, où sa belle-mère et son oncle, parties adverses, ne tardèrent pas à la suivre.

Elle n'ignorait pas la demande de lettre de cachet dont elle avait été l'objet, mais elle espérait encore en arrêter les conséquences par le mouvement d'opinion qu'elle soulèverait en sa faveur. Et, en effet, ses torts étaient peu connus à Aix ; sa beauté, son éloquence, son courage, la dignité d'attitude qu'elle avait su prendre devaient intéresser le public en sa faveur ; on pouvait ne voir en elle qu'une femme et une mère, seule contre une famille en crédit ameutée par quelques parents despotiques et intéressés, se débattant pour n'être point séparée de son mari et de son enfant. L'un des avocats du barreau d'Aix les plus distingués par le talent et le caractère, Pascalis, qui devait terminer dans des circonstances si tragiques sa noble carrière, à l'époque de la Révolution, avait hautement et ardemment embrassé sa cause. Le procès n'était point encore jugé au parlement, quand arriva, le 21 février, la lettre de cachet demandée à la Cour. Le premier président du parlement, inten-

dant de Provence, auquel elle était transmise, M. de la Tour, ne voulut pas la faire exécuter le jour même, et remit au lendemain de très bonne heure, de crainte du scandale. Dans la soirée, Mme de Cabris fut indirectement prévenue ; elle voulut fuir, mais elle trouva toutes les issues de la maison qu'elle occupait avec son mari déjà gardées. Sans se laisser déconcerter alors, elle vient prendre dans le lit conjugal la place qu'elle avait été peu jalouse jusqu'alors d'occuper ; c'est là qu'elle veut attendre les exécuteurs de l'ordre royal, et c'est de là, en effet, qu'il faut, le lendemain matin, venir l'arracher. Une fois arrêtée, elle s'efforce sous différents prétextes de retarder son départ, afin d'avoir à traverser Aix au grand jour, dans une voiture escortée d'un détachement de maréchaussée, et en compagnie de l'exempt chargé de la conduire au couvent des Ursulines de Sisteron (1).

Ce n'est pas seulement en Provence, c'est aussi à Paris que toutes les circonstances de cette arrestation furent bientôt connues et répétées, grâce à un mémoire que Mme de Cabris rédigea du couvent où elle était retenue, et fit répandre à de nombreux exemplaires. Elle s'abstenait, dans ce mémoire (2),

(1) Par une coïncidence assez bizarre, cet exempt était précisément le même qui avait été chargé de transférer Mirabeau du château d'If au château de Joux.

(2) « L'*atroce* mémoire de Mme de Cabris, » écrit Mirabeau dans ses *Lettres de Vincennes*.

d'accuser son père ; elle y dénonçait son oncle, le bailli, comme son véritable persécuteur, et voici le motif secret qu'elle lui prêtait. Lors de la conclusion du mariage de cette nièce, le bailli, qui avait effectivement travaillé au mariage plus que personne, aurait promis de lui-même d'ajouter à la dot que la jeune fille recevait de ses parents une somme de trente mille livres pour faire disparaître l'inégalité de situation entre celle-ci et sa sœur aînée, résultant d'avantages particuliers faits à Mme du Saillant par sa grand'mère maternelle. Plus tard, sommé par la famille de Cabris de tenir sa parole, il se serait dérobé à ses engagements, et les réclamations qu'il aurait eues à écarter lui auraient inspiré un vif ressentiment contre cette nièce. « J'ai reçu le jour du marquis de Mirabeau, écrivait Mme de Cabris. Il a un frère, bailli de Malte. Aurais-je pu penser que ce religieux serait l'auteur de tous mes maux, le destructeur de mon existence ? Qu'est-ce qui a donné lieu à cette haine invraisemblable : l'intérêt. Oui, c'est ce motif honteux qui a armé contre moi, contre les miens un oncle qui aurait dû être mon protecteur. » Ainsi était traité un homme, le modèle du désintéressement, qui, pendant les vingt dernières années de sa vie, fut la ressource et le soutien de sa famille. Le public d'alors ne savait pas aussi bien que nos lecteurs à quoi s'en tenir à cet égard, et le portrait que Mme de Cabris traçait de son oncle rappelait le personnage fort odieux du *Commandeur* dans le

Père de famille de Diderot. Le public s'indigna donc contre le bailli de Mirabeau; mais il s'indigna aussi contre le marquis, son frère, qui commençait à avoir une célébrité comme solliciteur de lettres de cachet, et que personne, avec assez de raison d'ailleurs, ne voulut considérer comme étranger au malheur de sa fille. L'emprisonnement de Mirabeau à Vincennes n'avait pas fait beaucoup de bruit à Paris, et il avait été précédé de circonstances telles qu'il se justifiait de lui-même. Le sort de la marquise, après la perte de son procès, avait excité plus de pitié parmi ceux qui ne connaissaient pas personnellement la femme de l'*Ami des hommes*. Mais la campagne contre Mme de Cabris, cette intrusion violente d'un père et d'un oncle dans les affaires domestiques d'une fille mariée, dont les fautes n'avaient pas été publiques, de l'autorité royale dans un débat encore pendant devant la justice réglée, fit à elle seule plus de tort au marquis que tous ses actes de rigueur précédents (1).

(1) « Pas une pauvre nouvelle, pas une sottise de terre ou de mer, écrit le marquis de Mirabeau le 3 avril 1779, ne veut éclore pour détourner la chasse de moi, qu'on peint comme le Néron du siècle. Les femmes me veulent traiter comme Orphée, et les avocats comme Romulus. » Quatre jours après, le 7 avril, il ajoute : « On m'a conté que l'autre jour, à l'hôtel de Luynes, des femmes s'étant élevées avec fureur et perte d'haleine, un homme leur dit : « Eh bien, Mesdames, avez-vous tout dit ? Eh « bien! je vous dirai que je connais le bailli de Mirabeau, et « que je ne connais pas un autre homme dans le royaume et « dans l'Europe qui puisse lui être comparé pour la vérité et la « probité. »

Le ministre même fut ébranlé par le sentiment général, et on eut grand'peine à obtenir de lui l'ordre d'arrêter la circulation du libelle dont nous avons cité un passage. Cependant ce ne fut qu'après trois ans de captivité, trois ans de luttes et d'intrigues, où son énergie ne se démentit pas, que Mme de Cabris parvint à recouvrer sa liberté. Sa sortie du couvent de Sisteron, en juin 1780, fut célébrée dans cette petite ville, où elle était considérée comme la victime d'une scandaleuse tyrannie, par des aubades et des feux de joie.

Après cette triomphante délivrance, la jeune femme se mit en devoir de faire annuler, sinon l'interdiction même de son mari, confirmée par le parlement d'Aix, au moins la décision de l'assemblée de famille qui l'avait privée de la curatelle de M. de Cabris et de sa fille mineure pour la donner à sa belle-mère. Ce fut une guerre de papier timbré qu'elle mena vigoureusement ; la procédure, évoquée au Conseil d'État, fut renvoyée par lui au Parlement de Paris qui, le 7 septembre 1786, lui conféra la tutelle qu'elle réclamait, dernière et définitive victoire. A cette époque, la pécheresse n'avait pas tout à fait renoncé à ses anciennes erreurs, mais la fougue de son sang et de son imagination s'était un peu calmée, l'âge avait tempéré son goût pour les aventures. Elle mit à soigner son pauvre hère de mari un zèle un peu trop affiché, mais réel ; il est vrai de dire que Cagliostro, qu'elle avait chargé de le traiter, et pour

lequel elle s'était éprise d'un grand enthousiasme, ne réussit guère à rétablir le cerveau du malade. Elle venait de marier sa fille lorsque éclata la tempête révolutionnaire. La gloire que son frère aîné y acquit ne devait pas les rapprocher ; tout était bien fini entre eux. Elle demeura en Provence, dans son château de Cabris, en dépit des vexations et des violences, tenant tête aux jacobins de bourgade et leur imposant un peu. Contrainte, à la fin, d'émigrer, elle revint en France pour trouver son château démoli, ses terres vendues, la fortune de sa propre famille et celle de la famille de son mari détruites. Elle s'employa à recueillir les débris de ces deux fortunes ; les lettres de ses dernières années nous la représentent dans le modeste appartement de Paris qu'elle occupait alors d'ordinaire, et qu'elle appelait son *taudis*, toujours affairée et ardente, malgré ses rides un peu prématurées, acceptant de bonne grâce son rôle de grand'mère et s'occupant de l'éducation de ses petits-enfants, enfin dissertant volontiers sur la morale et la philosophie avec un mélange d'emphase à la Rousseau et d'épicuréisme enjoué. Comme nous n'avons guère cité de lettres d'elle jusqu'ici, nous reproduisons le passage suivant de celle qu'elle adresse à un ami le 2 octobre 1805.

De toutes les vérités qui circulent dans le monde que nous habitons, il n'en est pas de mieux démontrée que celle-ci : rien d'absolu, tout est relatif. Commentez en

tous sens cet axiome, mon ami ; la masse des peines et des chagrins qui vous écrase disparaîtra, vous serez bientôt environné de douces jouissances. Que de temps et de forces perdues en vaines spéculations, sinon en études utiles à notre amour-propre et à celui des sociétés et des siècles, tandis qu'on en emploie si peu à cultiver la science du bonheur ! L'instinct nous l'indique dès le berceau ; un sentiment impérieux nous y porte dans l'adolescence ; la raison règle ce sentiment dans l'âge mûr en le réduisant en principes ; dans la vieillesse même, il s'appuie sur l'espérance, il prend le caractère sacré que la nature lui imprima, et nous accompagne jusqu'au tombeau. La science du bonheur est tout à la fois la plus naturelle, la plus facile, la plus indépendante. Pourquoi donc est-elle si négligée, pourquoi même est-elle si méprisée de la plupart des hommes ? Pourquoi, surtout, est-elle étrangère aux êtres les plus dignes de la cultiver et de l'apprécier ?... J'ai renoncé à toute contemplation, comme à toute étude étrangère à celle pour laquelle je sollicite votre préférence, et j'ose dire que vous seriez aussi étonné de mes progrès que je le suis de leur heureux résultat. Je vous affirme que, s'il dépendait de moi de fixer le temps, je ne rétrograderais pas de deux ans pour arrêter le sablier qui dirige sa faux. Voir, considérer, observer les hommes et les objets tels qu'ils sont, les indulger ou les aimer, sans jamais les haïr ; entièrement étrangère aux tourments, comme aux jouissances de l'amour-propre ; à l'opinion, comme au blâme ou à la louange de la multitude, et plus apte que jamais à toutes les jouissances naturelles dont la source est dans l'âme et les sens, jouissances qui n'ont plus aucun contrepoids que ceux de la raison, bornant mes vues et mon ambition au temps qui m'est donné, aux facultés qui me restent, ne m'inquiétant en aucune manière de qui sera après moi et rangeant le lendemain absolument sur la même ligne que la veille, ne

portant plus dans la société et dans le monde que l'intérêt qu'inspire la vue d'un optique varié dans ses tableaux, et la gaieté d'un parfait désintéressement, n'exigeant rien des autres et leur donnant tout mon superflu plus abondant que jamais, remplissant avec plaisir, mais sans passion, les devoirs de mère de famille et d'amie, donnant aux plaisirs de mon goût tout le temps qui me reste, sans en gêner l'emploi par des convenances ou des manières, telle est l'histoire de ma paisible vieillesse.

Cette vieillesse paisible, après une jeunesse si orageuse, ne se prolongea pas longtemps. M[me] de Cabris mourut subitement à Paris, le 16 août 1807, à l'âge de cinquante-cinq ans.

§ 3. — Mirabeau au donjon de Vincennes.

Nous avons mené Mirabeau jusqu'au seuil du donjon de Vincennes. Ce donjon constituait, sous l'ancien régime, une prison d'État distincte du château et soumise à une discipline à part. On ne plaçait au château même que des prisonniers peu compromis et appelés à subir une détention clémente et passagère; c'est ainsi que le marquis de Mirabeau y était demeuré huit jours après la publication de la *Théorie de l'impôt*; que Diderot (1) y avait fait un séjour un peu plus long, l'année même de la naissance de Mirabeau. Tous ceux qu'on voulait soumettre à une surveillance

(1) A cause de sa *Lettre sur les aveugles.*

étroite et à un traitement rigoureux étaient enfermés dans l'enceinte du donjon. Tel avait été, sous la Fronde, le sort du duc de Beaufort, puis du prince de Condé, du prince de Conti, de M. de Longueville, même du cardinal de Retz ; mais de tous les prisonniers que le vieux repaire féodal a vu se succéder dans ses murs, il n'en est aucun dont le souvenir y soit resté plus attaché que celui du grand tribun de 1789. Le recueil de lettres livré à la publicité par Manuel a rendu la captivité de Mirabeau célèbre. D'ailleurs, dans un ouvrage paru de son vivant sous l'anonyme (1), Mirabeau avait déjà dépeint en détail et avec toute la vivacité de ses impressions personnelles la condition des prisonniers du donjon de Vincennes. L'ouvrage dont il s'agit avait produit une assez grande sensation pour que le gouvernement eût cessé, moins de deux ans après sa publication, c'est-à-dire en 1784, d'employer le donjon de Vincennes comme prison d'État. Sous le premier empire seulement, cette destination devait lui être passagèrement restituée.

La grosse tour que tout le monde connaît ; à quinze pieds de la tour, un mur d'enceinte fort élevé surplombant un fossé de trente pieds de large, revêtu de maçonnerie ; dans l'épaisseur du mur d'enceinte, des galeries qui en parcouraient

(1) *Des Lettres de cachet et des Prisons d'État*, publié en 1782, avec la mention : Ouvrage posthume composé en 1778.

les quatre faces; à chaque coin du carré, de petites tours, ou échauguettes; du côté de l'intérieur du château, deux tourelles gardant le pont-levis et l'entrée du donjon; entre la grosse tour et le mur d'enceinte, de petits jardins et quelques bâtiments de service, telles étaient, du temps de Mirabeau, les dispositions générales du donjon (1). Les chambres des prisonniers se trouvaient dans la grosse tour, « excepté trois, dit Mirabeau, qui sont dans l'enceinte élevée sur la crête des fossés ». Nous avons lieu de croire que la cellule de Mirabeau était précisément dans ce cas (2) et qu'elle occupait une des deux petites tours d'angle, du côté

(1) A part la suppression du fossé du côté de l'intérieur du château, ces dispositions n'ont pas beaucoup changé encore aujourd'hui. Les documents conservés à la bibliothèque de l'hôtel Carnavalet et les explications de M. Chaupe, capitaine d'artillerie, nous ont beaucoup aidé à reconstituer l'état ancien des lieux.

(2) Voici quelques phrases de Mirabeau qui peuvent servir à déterminer l'emplacement de sa cellule :

« Je défie tous les mathématiciens et opticiens du monde de me prouver que ma lucarne, qui est précisément un créneau, qui n'est collatérale à rien, puisqu'elle se trouve dans la convexité d'une tour, qui n'est vis-à-vis d'aucune autre partie de la prison, puisqu'elle est dans l'enceinte extérieure, soit susceptible du moindre jeu d'optique qui puisse me permettre de donner ou de recevoir des signaux au moyen d'un miroir. » (Lettre insérée dans les notes du deuxième volume du livre *des Lettres de cachet*, page 70 de l'édition originale.)

« Tu vois, mon amie chère, comme je me tue la vue pour écrire fin, ménager mon papier; encore ne puis-je diminuer mon caractère à ce point que le soir, parce qu'alors, le soleil donnant à plomb sur ma chambre, j'y vois clair, au lieu qu'en tout autre temps elle est si obscure que je suis gêné pour écrire. » (Lettre

ouest de l'enceinte, celui qui regardait l'extérieur. Elle était peu vaste, « dix pieds carrés sont mon univers, écrit le prisonnier à son père », dépourvue de cheminée et à une hauteur médiocre.

Les prisonniers du donjon était au régime du secret le plus absolu : point de communications entre eux, point de communications avec l'extérieur, point de promenades hors de leurs cellules, si ce n'est pour certains privilégiés autorisés à descendre quelques heures dans les jardins du donjon sous bonne garde ; point d'autres livres que ceux fournis par le commandant du donjon ; point de liberté d'écrire, le papier étant remis aux prisonniers par feuilles comptées qu'ils devaient représenter une fois qu'ils en avaient fait usage ; une

à Mme de Monnier de 1777, page 66 du *Recueil de Manuel*, tome Ier, édition originale.)

« On m'offre le 8, qui a le double et même le triple d'élévation de ma chambre, qui est dans la grosse tour, laquelle est fermée à cinq heures, et je ne puis, pour ma santé, souper qu'à huit heures. Je connais cette chambre ; M. de Rougemont vise depuis un an à me la donner, et je lui ai toujours dit que les seules montées et descentes tueraient de fatigue mon porte-clefs. » (Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 4 novembre 1779.)

« Faites-moi donc donner la chambre en bas pour y travailler à l'abri du vent et de la pluie, et pouvoir me promener de moment à autre sans monter et descendre sans cesse. Cette chambre est faite pour un prisonnier, et je ne demande qu'à m'y reposer... Elle est au rez-de-chaussée, vis-à-vis du jardin... Si M. de Rougemont persiste dans son refus, je vous demanderai de me faire acheter un brasier de fer que je mettrai sous ma table. » (Lettres de Mirabeau à Boucher des 3, 17 et 24 octobre 1779.)

répression sévère, au moyen d'aggravations dans la rigueur du traitement, pour toute infraction à la discipline imposée.

Il y avait, d'ailleurs, peu de prisonniers au donjon au moment où Mirabeau y fut placé, et point de personnages notables parmi eux. Dans le courant de son séjour, en 1779 et 1780, on lui donna successivement pour compagnons le trop célèbre marquis de Sade, qui s'était rendu coupable de récidive dans ses méfaits accoutumés; l'ancien maître des requêtes Baudouin de Guémadeuc, l'ami et le correspondant de l'abbé Galiani, qui s'était « oublié » jusqu'à voler à plusieurs reprises de l'argenterie à la table du garde des sceaux Miroménil; enfin un jeune débauché de grande naissance, le marquis de Beauvau. Le commandant particulier du donjon était M. de Rougemont, officier subalterne, de naissance illégitime et problématique, dont Mirabeau se loue d'abord dans ses lettres, et dit ensuite tout le mal possible. Dans son livre sur les *Lettres de cachet*, il le nomme et le traite ignominieusement (1). Dès les premiers temps de sa captivité, Mirabeau s'efforça d'établir, par dessus la tête de ce commandant, des relations

(1) « Le Rougemont, que ce fou traite si vilement, écrit le marquis de Mirabeau le 9 juin 1783, n'était que son complaisant et le valet de ses grands airs. Il était toujours chez moi et ailleurs pour prôner ses louanges; il en a été récompensé comme de droit. » M. de Rougemont se vengea tout simplement en publiant treize lettres écrites en 1777, où Mirabeau lui parlait notamment de sa « vive reconnaissance ».

directes entre lui et le lieutenant de police de Paris, ou ses premiers commis. Le lieutenant de police était spécialement chargé de la surveillance de toutes les prisons de son ressort, et les visitait au moins une fois l'an. C'était M. Le Noir qui était alors revêtu de cette fonction; il avait succédé jadis à M. de Sartine. Accusé d'avoir montré quelque faiblesse, lors des émeutes provoquées, en 1775, par l'édit sur la liberté du commerce des grains, il avait été privé de son emploi par Turgot, et ne l'avait reconquis qu'après la chute du ministre économiste. Il était donc fort prévenu contre tous les économistes en général, à commencer par l'*Ami des hommes*, et Mirabeau avait beau jeu à flatter sa rancune fort naturelle en donnant lui-même libre cours à la sienne ; aussi ne s'en fit-il pas faute. Ses premières lettres à M. Le Noir ne sont que des diatribes contre son père, diatribes dont la violence dépasse tout ce qu'il avait encore écrit en ce genre. Est-ce par ce moyen qu'il parvint à se concilier les faveurs de M. Le Noir? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il fut admis très vite à jouir de toutes les permissions admises par la discipline générale de la prison ; qu'on le laissa passer d'abord quelques heures, puis la plus grande partie de la journée hors de sa cellule, soit dans les jardins intérieurs du donjon, soit dans les galeries de l'enceinte, d'où il pouvait distraire ses regards par la contemplation des spectacles du dehors, voire même échanger quelques mots avec

les habitants et habitantes du château (1). Il y avait au château des officiers, logés là à raison de leurs fonctions, et des dames. Mirabeau, fort bon musicien, nous le savons, chantait les plus beaux airs de son répertoire; la voix harmonieuse qui sortait de la lugubre enceinte, et l'étrange figure qui apparaissait aux fenêtres attiraient parfois sous les murailles du donjon tout un petit cercle féminin. Ce fut un fréquent sujet de différends entre le prisonnier et son commandant. Mirabeau avait encore obtenu l'autorisation de se faire acheter des livres : c'était à cette dépense-là que passait la plus

(1) « En me promenant aujourd'hui au jardin, j'ai vu que ce qui m'avait passé ce matin par la tête était fort bien trouvé. » (Lettre à Mme de Monnier de 1777, page 62, tome Ier du *Recueil de Manuel*, édition originale.)

« M. Le Noir a fini par me dire que, pour me distraire un peu, il me ferait monter cet après-midi à la lanterne du donjon, c'est le sommet, pour voir le coup d'œil de la foire où se rend tout Paris, et la superbe vue. » (Lettre de la même époque, tome Ier, page 49 du *Recueil de Manuel*.)

« J'ai la promenade du petit jardin, qui est plus grand et beaucoup plus agréable que l'autre, outre la sûreté. C'est de ce petit Élysée, où il ne me manque que Sophie, ma fille, des livres, et quelquefois votre vue et celle du philosophe Dupont pour être heureux, que je vous écris. » (Lettre de Mirabeau à Boucher du 3 juin 1779.)

« Depuis l'époque où j'ai pris les eaux, j'ai la liberté des galeries, il y a dix-huit mois. Qu'on ose dire que j'ai jamais agacé quelqu'un ou parlé à qui que ce soit que dans les derniers temps! Il y a un mois environ, Mme de Ruault, belle-sœur de M. de Rougemont, m'adressa un compliment sur ma voix et ma manière de chanter. Je répondis comme je devais; le temps commençait à s'adoucir; je décalfeutrai ma fenêtre à peine, que j'avais calfeutrée pour l'hiver, et dont le pêne, tandis que tout le reste est à châssis clos, dit assez qu'elle est faite pour être

grande partie de la pension de 600 livres que son père mettait à sa disposition, ses frais d'entretien au donjon une fois payés. Enfin, il lui avait été permis, au bout de six mois de captivité, d'établir un commerce de lettres avec Mme de Monnier. Cette faveur était subordonnée à une condition singulière. Les lettres de chacun des deux amants étaient adressées au lieutenant de police qui les faisait lire par un de ses premiers commis. Si elles ne contenaient point de communications de nature à compromettre le magistrat, elles étaient expédiées à leur destination. Elles devaient être renvoyées ensuite aux bureaux du lieutenant de

ouverte ou fermée à volonté, et je chantai plus souvent ; Mme de Ruault entremêlait quelques sons ; ainsi commença une correspondance de choses indifférentes avec une personne qui ne pouvait être suspecte à M. de Rougemont. Il ne dit mot. Peu de jours après, Mme la comtesse de Sparre me prit pour le marquis de Beauvau, preuve évidente que l'on ne me voit que fort peu. M. de Rougemont le sut, et pour cette fois il parla. Je lui dis la vérité du fait qu'on lui avait appris comme je le contais. Il me demanda de ne plus parler à Mme de Sparre. Je le lui promis d'autant plus volontiers qu'elle m'amenait des femmes pour me voir comme la bête curieuse, et que cela m'avait déplu. » (Lettre inédite à Boucher, 1er avril 1780.)

« Je vous préviens, mon ami, que, quoiqu'il y ait des prisonniers, entre autres deux, qui chantent toute la journée, M. de Rougemont prétend m'interdire de chanter, comme acte contraire à la police des prisons d'État. Je vous préviens de plus que je lui ai dit que *j'avais chanté, que je chantais et que je chanterais jusqu'à la mort exclusivement.* Il est vrai que plusieurs dames se mettent à la fenêtre pour m'entendre, mais ce n'est pas ma faute si j'ai une jolie voix, et le magistrat, qui a bien voulu m'offrir toutes sortes d'instruments de musique, n'a pas apparemment prétendu m'interdire l'usage de mon organe. » (Lettre à Boucher du 12 avril 1780.)

police, et elles étaient soigneusement conservées dans ses archives.

Le premier commis chargé de l'examen et de la transmission de ces lettres, M. Boucher, fort honnête et galant homme au demeurant, était ce que l'on appelait au XVIIIe siècle « une âme sensible ». Il était de plus un dignitaire de la franc-maçonnerie, quoique ou parce qu'ancien novice des capucins. Cette fraternité avec Mirabeau (1), cette sensibilité devaient attirer son intérêt sur le prisonnier et sur son roman. C'est grâce à lui que Mirabeau put user aussi largement et aussi fréquemment de la faculté d'écrire à son amie, qui lui avait été accordée en principe par M. Le Noir ; c'est à l'abri de son indulgence que se poursuivit cette longue correspondance qui fait le fond du *Recueil de Manuel*, et qui était rédigée presque autant pour Boucher que pour Mme de Monnier. Au surplus, achats de livres, négociations avec les libraires en vue de placer les écrits de Mirabeau, interventions actives quand il s'agissait de faveurs à obtenir, avances d'argent, Boucher rendit à son protégé tous les services d'un véritable ami, et c'est à juste titre que celui-ci le qualifie dans ses lettres de « bon ange ».

Il est temps maintenant de nous expliquer sur le fameux recueil de lettres, écrites par Mirabeau à Vincennes, qui n'a pas cessé, encore aujourd'hui,

(1) Dans les lettres qu'il écrit à Boucher, Mirabeau emploie fréquemment des formules de salutation maçonniques.

d'exciter la curiosité et de défrayer les commentaires. C'est au mois de décembre 1791, quelques mois seulement après la mort de Mirabeau, que la publication en fut annoncée. Tout ce qui restait alors, à Paris, de la famille de Mirabeau, c'est-à-dire la vieille marquise et M. et M[me] du Saillant, s'en émut vivement. Sans bien savoir à quel point tous les membres de la famille, défunts ou survivants, étaient successivement déchirés dans ces lettres, il était facile de pressentir le caractère scandaleux qu'elles devaient offrir, en raison même des circonstances au milieu desquelles elles avaient été écrites. L'auteur de la publication était Pierre Manuel, investi récemment par le suffrage des électeurs parisiens des fonctions de procureur de la Commune, après avoir exercé provisoirement celles d'administrateur de la police, depuis le 14 juillet 1789, le successeur élu des anciens lieutenants de police, en définitive, et le magistrat chargé de la garde de leurs archives. Il avait publié déjà de 1789 à 1791, sous le titre de *la Bastille dévoilée*, ou *Recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire*, et *la Police de Paris dévoilée*, deux collections de documents secrets (1). A l'annonce de sa nouvelle publication, ce furent, chose curieuse, les créanciers de la succession Mirabeau qui prirent les devants sur

(1) Ces documents sont, pour la plus grande partie, des notes de police de bas étage, comme il en a été recueilli nécessairement sous tous les régimes.

la famille, et qui, dans l'intérêt de leurs créances, mal garanties par tout ce qui pouvait être revendiqué à un titre quelconque comme ayant appartenu à leur débiteur, adressèrent une plainte à l'administration municipale de Paris. Cette administration donna provisoirement l'ordre d'interrompre la publication, de saisir les manuscrits et de rompre les planches déjà composées, ordre fort mal exécuté, car, sur les réclamations de Manuel, l'impression n'en continua pas moins. La vieille marquise de Mirabeau intervint alors en son nom personnel, et provoqua contre Manuel un décret d'ajournement devant le tribunal criminel provisoire de la Seine pour violation du dépôt de la police.

Devant le tribunal, Manuel soutint que les lettres dont il avait préparé la publication ne sortaient pas du dépôt même de la police; qu'elles avaient été en grande partie trouvées à la Bastille, ainsi que plusieurs manuscrits qui lui avaient servi à dévoiler la police de l'ancien régime dans d'autres ouvrages ; qu'il s'en était emparé les 14 et 15 juillet 1789, « dans ce moment où tout ce qu'avait volé le despotisme était à la disposition du peuple, qui recouvrait et sa souveraineté et ses propriétés » ; que, s'il avait pris des notes et même des copies sur quelques-unes des lettres qui étaient restées dans les bureaux du lieutenant de police, sa conduite, dans cette circonstance, était celle d'un citoyen qui fouille dans une bibliothèque pour faire l'extrait d'un manuscrit qui, par des additions,

devient sa propriété ; que, d'ailleurs, un mois après la mort de Mirabeau, il avait annoncé dans le *Patriote français* qu'il recueillait toutes les lettres de Mirabeau et de Sophie, annonce qui avait ajouté à ses recherches ; que quelques amis avaient recueilli une partie de ces lettres ; que plusieurs même avaient été trouvées chez un inspecteur de police, et que c'étaient, sans doute, celles-là que lui, répondant, avait achetées ; que, pendant dix mois, il avait travaillé douze heures par jour à préparer cet ouvrage qui devait faire le plus grand honneur à Mirabeau, en vengeant le fondateur de la liberté, et inspirer une horreur éternelle pour le despotisme ; que si Mirabeau lui-même, qui connaissait sa conquête du 14 juillet, avait réclamé ces lettres, il aurait peut-être balancé à les lui rendre, car elles ne lui appartenaient pas, elles appartenaient à Sophie, morte alors ; que, d'ailleurs, l'intention de Mirabeau n'avait jamais pu être qu'elles fussent secrètes, car *il les écrivait à l'amour, et de l'amour elles devaient passer à la gloire*. Et, dans sa préface, en effet, il avait attribué à Mirabeau cette phrase cynique, à propos de ses lettres : « Ne les publiez qu'après ma mort, car on ne veut pas encore me connaître ; je suis bien sûr que ma famille, qui donnerait beaucoup d'argent pour qu'elles ne paraissent pas, n'osera pas vous en offrir (1). »

(1) Manuel se vantait, d'ailleurs, d'avoir remboursé le montant dû par Mirabeau d'un billet de 800 livres, qui circulait impayé

Manuel concluait en demandant le renvoi de l'affaire devant les tribunaux civils. Ce renvoi fut, en effet, prononcé le 25 mai 1792. Les journées du 20 juin, puis du 10 août arrivèrent. On entrait en pleine période révolutionnaire. Le procès ne fut pas poursuivi, et le recueil continua depuis lors à se vendre et à se réimprimer en toute liberté.

Dans quelques conditions que Manuel fût parvenu à se procurer les lettres dont il avait fait usage, il ne peut y avoir qu'un sentiment sur le fait même de la publication. C'était une fort mauvaise action, et il fallait qu'il n'y eût plus de justice en France, au moment où elle fut commise, pour qu'elle n'eût pu être ni empêchée ni réprimée. M. Lucas de Montigny (tome II, pages 230 et suivantes de son ouvrage) l'a flétrie en termes émus et éloquents, se préoccupant surtout de la tache ineffaçable qu'elle a imprimée à la mémoire de Mirabeau. Il a fait remarquer que, durant la détention de celui-ci à Vincennes, on avait prêté à sa sœur, Mme de Cabris, devenue son ennemie, l'intention de publier une partie de la correspondance entre lui et Mme de Monnier, celle qui était antérieure à la fuite en Hollande, et dont Mme de Cabris était restée dépositaire, et qu'à ce moment Mirabeau avait protesté de toutes ses forces contre

au moment de la plus grande gloire politique du souscripteur. Nous laissons de côté les attaques personnelles contre la marquise de Mirabeau qui, disait Manuel, avec assez de justice sur ce point seulement, « n'a rien à perdre, pas même sa réputation ».

un pareil projet, et conjuré son ami Boucher de tout faire pour en empêcher la réalisation. Cela est parfaitement vrai, et c'est une réponse à faire aux allégations de Manuel, quant au consentement formel ou tacite que Mirabeau aurait donné à son entreprise. La réponse, sans doute, n'est pas péremptoire, car Mirabeau prisonnier avait surtout en vue les inconvénients qui pouvaient aggraver sa situation actuelle et retarder sa mise en liberté ; et il reste bien étonnant qu'arrivé au faîte de sa carrière politique et au plus haut degré de son influence, il n'ait pas pris le soin de se faire rendre la correspondance conservée par le lieutenant de police, ainsi que les autres lettres de Sophie, ou de lui-même, qui pouvaient être sorties de leurs mains à l'un et à l'autre. Pour nous, toutes les fois que nous relisons le recueil de Manuel, c'est au bailli de Mirabeau que nous songeons, à ce vieillard si pénétré de la dignité de son nom, qui, au milieu de l'écroulement de toutes les institutions qu'il était habitué à aimer, a pu peut-être voir encore, avant de quitter la France pour se réfugier à Malte, les plaies intimes de sa famille étalées plus publiquement et plus brutalement que jamais aux regards des curieux et des indifférents. Son frère, du moins, était mort à temps.

Si ce n'est pas au dépôt même de la police que Manuel a trouvé la plus grande partie des lettres dont il s'est emparé, c'est, au moins, dans un dépôt annexe de celui-ci. On sait maintenant qu'il

existait en 1789, à la Bastille, des archives spéciales relatives tant aux prisonniers même de la Bastille qu'à ceux de Vincennes. Ces archives furent mises au pillage dans les journées des 14 et 15 juillet 1789. Une grande partie des documents qu'elles avaient contenus, rachetés par l'État, furent rassemblés de nouveau après la Révolution, à la Bibliothèque de l'Arsenal; ce sont ces documents dont M. Ravaisson a commencé la publication il y a quelques années, et formé déjà plusieurs gros volumes. Les lettres que Mirabeau et Mme de Monnier s'étaient écrites par l'intermédiaire du lieutenant de police, comme toutes celles aussi qu'ils avaient adressées à ce magistrat, avaient été transportées aux archives de la Bastille; c'est ainsi qu'elles devinrent le butin de Manuel au moment du pillage. Il est certain aussi que Manuel a joint aux lettres ainsi conquises d'autres lettres d'une provenance différente. Telles sont, du moins, les premières de son Recueil par ordre de date, et voici par quelles vicissitudes elles ont pu parvenir entre ses mains. Dans leur trajet d'Amsterdam à Paris, les deux amants avaient trouvé moyen d'attendrir l'exempt de police même qui avait procédé à leur arrestation, de Bruguières; ils en étaient arrivés avec lui à un singulier degré de familiarité. L'exempt, à qui sa profession ouvrait les portes des prisons d'État, avait promis de venir alternativement et à des intervalles rapprochés donner à Mirabeau des nouvelles de Sophie, et à Sophie

des nouvelles de Mirabeau lorsqu'ils seraient enfermés l'un à Vincennes, l'autre chez Mlle Douay. M. Le Noir ayant autorisé et facilité ces visites, de Bruguières avait même accepté de se faire le porteur des lettres que s'écrivaient les prisonniers, en demandant que ces lettres lui fussent rendues, après avoir été lues, pour éviter, lui aussi, de se trouver compromis. Dans sa reconnaissance, Mirabeau lui avait décerné le titre de Pylade (1); c'est ainsi, on s'en souvient, qu'il appelait jadis Briançon; il a eu, dans sa vie, trois ou quatre Pylades de cette étoffe. Celui-ci, qui ne tarda pas, d'ailleurs, à perdre les bonnes grâces de Mirabeau, lorsqu'il eut cessé de lui être nécessaire, vendit probablement, quelques années plus tard, les lettres dont il était resté nanti; directement ou non, ces lettres vinrent grossir la collection de Manuel. Celles de Mirabeau seules ont été publiées; mais nous avons entre les mains les réponses de Mme de Monnier; les unes et les autres contiennent des explications suffisantes sur la voie par laquelle elles étaient échangées.

En définitive et pour reprendre le fil de notre récit, Mirabeau et Mme de Monnier ont d'abord correspondu par Bruguières. La première lettre, écrite par Mirabeau en vertu de l'autorisation du lieutenant de police, est du 28 décembre 1777 (2).

(1) En général, Mme de Monnier et Mirabeau le désignent, dans leurs lettres, par l'initiale P.

(2) Tome Ier du *Recueil de Manuel*, page 228.

C'est à l'occasion de l'accouchement prochain de Sophie que les deux amants avaient obtenu, pour la première fois, la permission de se donner réciproquement de leurs nouvelles par écrit. Une fois devenue mère d'une fille, laquelle fut mise en nourrice à Deuil, près de Montmorency, Mme de Monnier fut, conformément au vœu de sa famille, conduite au couvent de Sainte-Claire, à Gien, en Orléanais ; la correspondance par Bruguières n'était plus possible ; d'ailleurs, Mirabeau, comme nous l'avons dit, ne tarda pas à se brouiller avec l'officieux agent de police, à l'occasion du règlement des comptes d'argent qu'ils avaient ensemble (1). La correspondance autorisée par le lieutenant de police devint régulière, mais cette correspondance, limitée et contrôlée, ne suffit bientôt plus aux deux amants, quelle que fût la tolérance de celui qui était chargé de la surveiller, c'est-à-dire de Boucher. Pour tromper cette surveillance, ils essayèrent d'abord d'écrire avec une sorte d'encre sympathique, faite de jus de citron, sur les papiers enveloppant leurs lettres ou les objets qu'il leur était permis de s'envoyer. Mais l'artifice fut découvert. Après quelques tentatives infructueuses, Mirabeau réussit enfin, au mois de juin 1779, à établir avec son amie une correspondance secrète. « Il y aura

(1) Bruguières avait saisi, en Hollande, les valeurs appartenant à Mirabeau et à Mme de Monnier, et il avait eu à acquitter, en revanche, toutes les dépenses de leur entretien depuis leur arrestation jusqu'au moment où il les avait remis en d'autres mains.

un an juste le 20 juin, lisons-nous dans une lettre de Mme de Monnier, adressée ainsi à Mirabeau, en juin 1780, en dehors de l'entremise de Boucher, il y aura un an juste le 20 juin que je t'ai écrit ma première lettre secrète. » — « Depuis un an juste que nous nous écrivons (il faut sous-entendre *de cette manière*), lisons-nous encore dans une lettre du même genre et de la même époque, je viens de faire le relevé de nos lettres ; nous nous en sommes écrit tant toi que moi, entre nous deux, trois cent soixante, sans parler du Bon Ange (c'est-à-dire de la correspondance officielle par Boucher) et des paquets. J'en conclus que nous pouvons nous rassurer. »

M. Lucas de Montigny avait possédé la plupart des lettres secrètes de Mme de Monnier au prisonnier de Vincennes, soit qu'elles lui aient été données par ceux des amis, des parents ou exécuteurs testamentaires de Mirabeau qu'il avait pu connaître ; soit que, confiées par Mirabeau lui-même à des dépositaires infidèles et aliénées par eux, elles aient été rachetées ensuite par le défenseur si actif et si zélé de l'illustre comte. Beaucoup de ces lettres ont été détruites par M. Lucas de Montigny, mais il en reste encore un assez grand nombre qui ont pu parvenir jusqu'à nous (1). Nous avons

(1) Elles sont adressées sous le couvert de deux ou trois personnes différentes de la ville de Vincennes. C'étaient évidemment les porte-clefs du donjon qui se chargeaient de les faire passer à Mirabeau.

déjà indiqué le trait qui les distingue, c'est l'impureté. Elles laissent bien loin derrière elles, à cet égard, tout ce qui a été publié dans le *Recueil de Manuel*, même les lettres du premier volume, celles qui étaient transmises par Bruguières, et qui sont naturellement plus accentuées, parce que l'auteur s'était moins retenu en les écrivant. Tel est évidemment le motif pour lequel M. Lucas de Montigny a cru devoir s'expliquer assez brièvement sur l'existence de cette collection inédite dans ses *Mémoires de Mirabeau*. Nous nous sommes bornés, quant à nous, à en extraire les détails nécessaires pour remplir le but que nous nous proposions : faire connaître sous un jour plus exact une liaison romanesque dont on a beaucoup parlé avant nous. Maintenant, nous constatons le fait assez curieux par lui-même de la coexistence, pendant la captivité de Mirabeau à Vincennes, de deux correspondances entre lui et Mme de Monnier, l'une secrète, l'autre autorisée. Il est tout naturel que la seconde de ces deux correspondances ait continué, malgré la première. Cela était indispensable pour dérouter les soupçons. Mais si elle a continué avec autant de développement, n'est-il pas permis de penser que Mirabeau cherchait un peu à attendrir le lieutenant de police et son entourage sur son malheur et celui de son amie, en même temps qu'à exciter contre ses oppresseurs une opportune indignation ; que, par conséquent, comme nous l'avons dit, il écrivait moins peut-être pour Mme de Mon-

nier que pour ceux qui lisaient avant elle les lettres qu'il lui adressait ; et qu'enfin ces lettres du *Recueil de Manuel*, qu'on est habitué à considérer comme l'expression spontanée d'une passion brûlante, sont, en réalité, des compositions oratoires, assez étudiées.

Est-ce à dire qu'elles en méritent moins l'intérêt qu'elles ont pu conquérir de la part de lecteurs autres que les amateurs de littérature érotique ? Nous ne le prétendons point. Ce sont les premiers essais réellement connus de l'éloquence de Mirabeau, et la cause qu'il y plaide est sa cause personnelle. Son caractère s'y peint avec toutes les nuances variées et contradictoires qu'il réunissait : la violence et la fourberie, la sensualité brutale et le besoin de tendresse vraie, la bonté un peu banale et le ressentiment sans modération ; l'horreur du despotisme et la vanité aristocratique, la manie du plagiat et l'art de donner à tout ce qu'il emprunte à autrui un cachet personnel. Somme toute, cependant, c'est un portrait fâcheux, plus fâcheux même que nature, que celui que le lecteur peut composer au moyen des éléments fournis par ce recueil de lettres « Avilissante » et « glorieuse » à la fois pour la mémoire de Mirabeau, c'est ainsi que M. Lucas de Montigny apprécie la publication de Manuel. Nous la trouvons, quant à nous, bien plus avilissante que glorieuse.

Tout ce qu'elle met en lumière de plus honorable

pour Mirabeau, c'est cette prodigieuse activité intellectuelle par laquelle le prisonnier se défend contre l'étiolement de la captivité. « Je m'occupais fort à l'étude dans tout le cours de ma prison de Vincennes, écrit un des prédécesseurs de Mirabeau dans cette prison, le cardinal de Retz, et au point que les jours ne suffisaient pas, que j'employais même mes nuits. » Mirabeau faisait de même. Sa double correspondance avec Mme de Monnier, une ou deux lettres presque chaque jour, écrites d'un caractère très serré et très ferme sur le papier qu'on lui distribuait avarement, constitue déjà un véritable travail. Il ne manque point une occasion d'y disserter longuement sur tous les sujets littéraires, philosophiques ou politiques qui se présentent successivement à son esprit, et aussi, lorsqu'il sait devoir être lu par le premier commis du lieutenant de police, d'y glisser des apologies détaillées de sa conduite passée. Il écrit à M. Le Noir directement, à M. de Maurepas, à son père de véritables mémoires qui souvent ne doivent pas même arriver à leur destination. Il compose, avec une complaisance toute particulière, ces *Dialogues* dont nous avons cité de nombreux extraits, très fier des raisonnements ingénieux qu'il trouve, en moralisant sur son immoralité. Et, pendant ce temps, que de livres, que de publications de toute nature il dévore pêle-mêle, depuis les auteurs classiques et les ouvrages économiques de son père, qui doivent lui fournir des arguments contre la conduite do-

mestique de celui-ci, jusqu'aux *Mémoires de l'Académie des inscriptions* et à l'*Esprit des Journaux*, et autres gazettes du temps !

Toutes ces lectures s'entassaient dans sa mémoire, et revenaient naturellement sous sa plume, lorsqu'il écrivait pour son compte personnel, par bribes qu'il s'appropriait et confondait avec ses propres pensées. Dans son appréciation sur le recueil de Manuel, La Harpe se glorifie « d'être pour beaucoup dans ces larcins involontaires ». Il y a, entre autres, dit-il, une douzaine de vers de lui, réduits en prose par Mirabeau dans une de ses lettres, sans autre retranchement que la mesure et la rime, et d'ailleurs conservés mot à mot. « Mais, ajoute le critique, ce qui prouve que quand Mirabeau ne cite pas, c'est uniquement sa mémoire qui le trompe, c'est qu'il transcrit, quelque part, huit ou dix vers de Voltaire, sans pouvoir se rappeler où il les a lus. » Combien d'autres écrivains encore que La Harpe et Voltaire auraient pu se reconnaître dans les lettres de Mirabeau ! Dumont, de Genève, dans ses *Souvenirs*, rapporte avoir entendu chez M. de Talleyrand la lecture d'un travail fort singulier de Garat, n'ayant d'autre but que de relever les plagiats innombrables dont cette correspondance est formée. « L'auteur, dit Dumont, écrivant à sa maîtresse d'effusion de cœur, copiait des pages entières de plusieurs écrits qui paraissaient alors. *Écoute, ma bonne amie, je vais verser mon cœur dans le tien*, et cette con-

fidence intime était la transcription littérale d'un article du *Mercure de France*, ou d'une page d'un roman nouveau. »

Il n'y a pas jusqu'à Mme de Monnier elle-même qui ne s'aperçoive quelquefois que son amant lui sert la prose d'autrui, et ne le lui reproche. « L'anecdote de ton commensal m'a fait rire, lui écrit-elle dans une lettre du 28 novembre 1779 ; mais, mon ami, où l'as-tu prise ? Je l'ai lue dans des proverbes nommés la *Petite Thalie* ; il y en a deux volumes de fort jolis, et celui-là est intitulé l'*Officier du gobelet*, et le mot est : *Dieu vous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire*. Je n'ai pas voulu te le dire par Bon Ange, mais, mon cœur, cela ne te va pas de prendre les anecdotes des autres. Ah ! ne te pare pas des plumes du paon ; où en trouveras-tu un plus beau que toi ? » On peut lire l'anecdote dont il s'agit dans le *Recueil de Manuel* (tome IV, page 131), et elle se retrouve tout au long dans une collection d'Anas, intitulée l'*Espion dévalisé*, laquelle a été attribuée à Baudouin de Guémadeuc, mais fut en réalité publiée par Mirabeau en 1782, quelque part que son compagnon de captivité pût avoir à cet ouvrage, d'ailleurs, sans nulle valeur. Il est de fait, et nous l'avons indiqué déjà, que Mirabeau se pillait parfois lui-même, comme il pillait les autres, et que le même passage se retrouve littéralement répété jusqu'à deux ou trois fois, à un an d'intervalle, dans ses lettres de Vincennes.

Il n'y a certainement rien de bien original dans la quantité d'ouvrages personnels que Mirabeau a entrepris, interrompus ou achevés au donjon de Vincennes. Mais quelle nomenclature on en pourrait dresser : Traduction de *Tibulle* et des *Baisers de Jean Second*, des *Contes de Boccace*, de la *Vie d'Agricola* par Tacite ; contes et nouvelles plus ou moins de son cru, *Essai sur les Elégiaques latins*, *Mémoires sur le Ministère du duc d'Aiguillon*, *Essai sur la tolérance*, *Mémoires sur l'inoculation*, *sur l'usage des troupes réglées*, *Histoire de Philippe II*, etc., etc., jusqu'à deux tragédies, dont l'une était intitulée *Gaston et Bayard*, et à un drame bourgeois, dont le sujet était pris dans l'histoire de ses amours avec Mme de Monnier. Que d'idées bouillonnant confusément dans ce cerveau toujours en feu ; et quel prisonnier a jamais fait un pareil usage de sa plume !

Ce que Mirabeau a incontestablement écrit de plus sérieux, au donjon de Vincennes, c'est son livre sur les *Lettres de cachet et les prisons d'Etat;* encore n'est-ce pas un ouvrage achevé, pas plus qu'aucun des siens ; mais la première partie est une bonne et vigoureuse démonstration de l'illégalité des emprisonnements arbitraires, d'après les maximes même du droit public ancien. Ce que Mirabeau a, au contraire, écrit de plus honteux, dans sa prison, ce sont deux véritables livres de mauvais lieu, intitulés *Ma Conversion*, et *Erotika biblion*. Ces deux produits d'une fièvre des sens

surexcitée par la claustration eussent bien dû se perdre, comme beaucoup des travaux que nous avons énumérés plus haut. Au surplus, il est étrange de voir Mirabeau demander au premier commis du magistrat chargé de la police de la librairie de donner ses soins à faire publier et vendre sous le manteau de pareilles élucubrations avec gravures à l'avenant. « Quant au roman qui ne se nomme pas, écrit-il à Boucher, ne pourrait-on pas faire charger quelque colporteur ou agioteur en librairie de le faire vendre en Hollande? Tant pis pour eux si on les attrape après. J'aurai fait mon métier en vendant, ils feront le leur en vous trompant, vous ferez le vôtre en les pinçant, si vous pouvez. » Et à propos de l'*Erotika biblion :* « Je vous prépare un volume de mélanges très singuliers, et qui auront un grand débit ; mais il ne faut pas penser à la censure, c'est de la contrebande, au reste, rien contre ni sur le gouvernement, et je crois que toute autre matière vous est indifférente. » Pour l'ouvrage sur les lettres de cachet, il ne blessait pas les mœurs, mais il frondait le gouvernement, ce qui était beaucoup plus grave; aussi Mirabeau demande seulement à Boucher de le lui garder en dépôt. A toutes ces propositions le premier commis fait la sourde oreille, mais il ne s'en offense pas autrement ; c'est un signe des temps.

L'activité intellectuelle de Mirabeau ne pouvait suppléer à l'exercice physique, qui était un besoin de son tempérament, et il était impossible que sa

santé ne se trouvât pas atteinte par sa longue captivité. Dès l'été de 1778, il fut en butte à de violentes attaques de coliques néphrétiques, son mal habituel, et il se plaignit, en même temps, de souffrances des yeux et d'affaiblissement de sa vue, ce qui pouvait être le résultat de son travail excessif à la lumière, ou à un jour insuffisant. Le marquis de Mirabeau en fut informé. « Ce courrier-ci, écrit-il à son frère le bailli, le 22 juillet 1778, M. Le Noir me mande que le forcené, livré à des douleurs cruelles depuis plusieurs jours, avait uriné le sang, et que le médecin, qui le voit, craint que ce ne soient les préliminaires de la pierre ; je n'oublie pas ses jeux ordinaires pour intéresser et autres folies, et ses bains d'ici, où tu eus la bonhomie de t'apitoyer, tandis que c'étaient autant de jeux joués ; je vais vaquer à la sûreté d'abord, et nous verrons ensuite (1). » Cette féroce affectation d'insensibilité n'empêche pas le marquis de se prêter de ses deniers à tous les essais de remèdes demandés par son fils ; un peu plus tard même, au commencement de 1780, on imagine, avec son assentiment, de faire monter le prisonnier à cheval, dans les jardins du donjon, pour combattre les douleurs des reins. Mais sur la question de liberté,

(1) Le bailli répond avec la même dureté : « Si M. le comte veut pisser tout ce qu'il a de sang dans les veines, c'est le cas de dire à sa commodité ; mais, quand même il aurait la pierre, dont ce n'est nullement un préliminaire, n'en déplaise au médecin, on taille ordinairement la pierre à huis clos ; cela ne fait rien à la clôture. »

le marquis de Mirabeau, en 1778, était encore intraitable ; il ne voulait point entendre parler de terme à la captivité de son fils. « Je vaquerai, écrit-il, à sceller le forcené, comme les abeilles scellent un escargot qui s'est fourré dans leur ruche. » Et, dans ses jours d'indulgence, il déclare que son fils « a l'extravagance innée et le tour du cerveau tel que quand il n'aurait rien fait, encore faudrait-il le soustraire à jamais. » Cependant, la comtesse, sa belle-fille, manifestant la velléité de profiter de la situation de celui dont elle porte le nom pour faire prononcer entre eux la séparation de corps, le père se récrie, en disant « qu'il aurait l'air de faire enchaîner son fils pour le faire accabler ; que l'autorité secourt, quand elle intervient au milieu d'une affaire criminelle, mais que, dans une affaire civile capitale, elle opprime ; qu'il est *atroce* à une femme de poser en fait ce qui a fait perdre la tête à son mari (c'est-à-dire ce qui l'a fait condamner à mort), et qu'un père, qui, dans ces circonstances, prive son fils de tous moyens de défense, peut être montré d'un fort vilain côté (1) ».

Tout à coup survient un événement qui va changer encore les dispositions du marquis et lui faire admettre cette idée de la mise en liberté de son fils, si vivement repoussée par lui jusque-là : c'est la mort de

(1) « Demandez à Victor s'il voudrait n'avoir point de père, écrit le marquis à la jeune femme, en réponse aux ouvertures qu'elle lui fait. » Victor est l'enfant de Mirabeau, mort prématurément, comme on va le voir.

son petit-fils, le seul issu du mariage de Mirabeau avec Mlle de Marignane. L'enfant avait été enlevé brusquement, à la suite de convulsions violentes, et dans des circonstances qui avaient pu faire soupçonner un empoisonnement de la part de collatéraux avides, le 8 octobre 1778, jour où il accomplissait sa cinquième année ; il était alors avec sa mère, auprès d'Aix en Provence, au château de Tholonet, appartenant à la famille de Galliffet. Cette mort ne fut point une grande douleur pour Mirabeau, qui était séparé de son fils depuis plus de quatre ans et qui avait à peine eu le temps de le connaître ; mais elle atteignit le marquis au cœur, car elle anéantissait tout l'espoir de sa race.

« Dieu a voulu, par ce dernier coup, écrit-il à son frère, achever de me détacher de la terre, et j'ose dire que depuis longtemps je n'y tiens plus que pour tâcher de faire le bien et le devoir jusqu'au bout. Quoique ce soient de ces coups qui se sentent plus à la longue que sur le temps, pour quiconque n'a pas même vu cet enfant, cependant j'ai été vivement touché, et je n'ai pu m'empêcher de demander au ciel, avec plus de sanglots que je n'en laissai percer en toute ma vie, de daigner m'éclairer la conscience sur les délits par lesquels j'ai mérité un entassement sans exemple de malheurs. » Une fois remis de sa première émotion, le vieillard se prit à songer à la ressource qui lui restait pour remplacer, avant de mourir lui-même, le petit-fils qu'il avait perdu. De ses deux fils, le second n'était

pas moins dérangé dans sa conduite que l'aîné ; le marier prématurément, lui aussi, c'était courir au-devant d'inconvénients qu'une triste expérience avait appris à redouter ; d'ailleurs, il paraissait impossible de lui trouver un établissement sortable dans l'état de désordre où quatre ans de dissensions domestiques avaient mis la fortune de sa famille. C'était encore à l'aîné qu'il fallait recourir. Il fallait le relever de la dégradation où il était tombé, lui rendre l'existence civile et le tirer de prison pour le rapprocher de sa femme. Tel est le but que le marquis ne perdra plus de vue depuis lors malgré les boutades et les excès de langage dont il sera toujours prodigue. Mais, à ce but, il ne marchera que lentement et par des détours voulus. En effet, il a sa dignité à sauvegarder ; il a surtout à sonder les sentiments de son fils, et à s'assurer de la docilité avec laquelle ce fils se conformera aux vues paternelles, une fois sorti de prison.

VII

UNE NÉGOCIATION ÉPINEUSE. — DÉLIVRANCE ET RENTRÉE A LA MAISON PATERNELLE. — LA FIN D'UNE GRANDE PASSION.

C'est dans l'hiver de 1778 à 1779 que nous trouvons la première trace d'une négociation véritable, en vue de faire remettre Mirabeau en liberté. Le négociateur entre Mirabeau et son père est un personnage dont l'apparition semble d'abord fort inattendue, Dupont de Nemours (1), l'un des élèves favoris du marquis en économie politique, et duquel, à ce titre, nous avons déjà eu à faire mention. En apprenant que Dupont cherche à pénétrer jusqu'à lui, Mirabeau adresse à M. de Rougemont, le commandant du donjon, pour être mis sous les yeux de M. Le Noir, un véritable panégyrique de celui dont on lui annonce la visite, panégyrique destiné à détruire l'impression défavorable que le

(1) Nous écrivons le nom de Dupont comme l'écrivait Mirabeau. L'économiste lui-même et avec lui son récent biographe, M. Schelle, écrivent : *Du Pont*.

lieutenant de police pouvait avoir conçu sur le compte d'un ami aussi intime de Turgot, le bras droit de cet homme d'Etat durant son ministère.

Mirabeau déclare que « Dupont a reçu de la nature tous les dons qui ne dépendent pas des hommes : un cœur droit, une âme sensible, une pénétration peu commune » ; qu' « il a infiniment orné ce riche naturel » ; que « personne ne possède à un plus haut degré la noblesse, non celle qui est écrite d'encre en vieux parchemins, *dont je fais d'autant moins de cas, quand elle est seule, que je la possède*, ajoute-t-il avec un soin qui dément son affirmation, mais gravée au fond du cœur en caractères sacrés et ineffaçables ». M. Turgot, auteur de la fortune de Dupont, après le marquis de Mirabeau, est, du moins, laissant à part son mérite, « un fort honnête homme, incapable de constituer son maître en frais pour un sujet de l'honnêteté duquel il n'eût pas été sûr (1). » Enfin, si

(1) Il est intéressant de rapprocher de cette appréciation de Mirabeau sur Turgot, pour lequel il a du reste professé toujours une grande admiration, ce qu'écrit Turgot lui-même au sujet de Mirabeau jeune homme, à l'époque d'un séjour de celui-ci en Limousin, et dans une lettre à Dupont, du 21 juin 1771, citée par M. Schelle (*Du Pont de Nemours et l'École physiocratique*) : « Je connais peu le comte de Mirabeau, dit Turgot ; comme je ne vous ai pas vu à son âge, j'ignore si vous aviez des défauts. Il y en a un cependant que je ne crois pas que vous ayez eu, c'est le ton hâbleur. Quand on aime la vérité bien franchement, on la respecte en tout. Vous faites fort bien de l'aimer si vous croyez qu'il vous aime. Pour moi je suspends mon jugement jusqu'à ce que je le connaisse davantage. Il n'a pas trop réussi dans ce pays. »

M. Le Noir a longtemps attribué sa disgrâce passée au conseil de Dupont, Mirabeau assure avoir, au contraire, la preuve que celui-ci ne fut pour rien dans cette disgrâce. Quant à l'initiative des démarches entamées auprès de M. Le Noir, Mirabeau semble l'attribuer uniquement à l'amitié de Dupont et à la bienveillance du lieutenant de police lui-même. « Je le connais depuis quinze ans, dit-il en parlant du premier, et nous nous aimons comme deux frères. ... Dupont a une beaucoup plus haute idée de mes talents et de ce que je puis valoir que je ne le mérite. ... Il ne s'aveugle point sur mes défauts, il ne flattera point mes fautes; mais il n'ignore pas qui les a provoquées, et quelle est l'injuste, la barbare animosité de mon père. Jamais il n'ouvrira la bouche contre son bienfaiteur, mais jamais il ne trahira la cause de l'innocence et de l'amitié (1). »

Néanmoins, Mirabeau avoue qu'il n'a pas vu cet ami si cher depuis huit ans, et il ne dissimule point, par la suite, que, de vive voix ou par écrit, Dupont, une fois entré en communications avec lui, est plus prodigue de reproches que de consolations. Voici quelques passages des lettres qu'il reçoit de son ami et transcrit pour Mme de Monnier; le langage que nous y trouvons n'est pas, à beaucoup près, celui d'un homme disposé même à équilibrer les torts entre le père et le fils.

(1) Lettre de Mirabeau à M. de Rougemont (janvier 1779), citée dans les *Mémoires de Mirabeau*.

Vous avez fait cent fautes, écrit Dupont. Est-il bien juste qu'à la première démarche tout le monde, tous ceux que vous avez offensés soient à vos ordres et à vos pieds? ... Votre père a pu être sévère, et ce n'est pas aujourd'hui, que la captivité même où il vous tient est un moyen d'assurer votre tête, et de se réserver la faculté de vous rendre toute espèce d'existence dans un temps plus favorable. Mais quand a-t-il été injuste? ... Si un homme avait fait contre vous un livre intitulé l'*Hypocrisie démasquée* (1), qu'auriez-vous fait? Vous vous seriez coupé la gorge avec cet homme-là Un tel livre est un cartel à mort. A qui l'avez-vous donné? A un homme, à un gentilhomme à votre père! Il vous fait grâce en vous croyant fou. C'est de vous l'opinion la plus avantageuse qu'il puisse avoir; c'est la seule qui puisse laisser une petite porte entr'ouverte pour vous dans son cœur, et je me garderai bien de la fermer. Je dirai avec lui que vous êtes porté à la folie, que vous avez été fou, parce que je ne veux ni dire ni croire que vous avez été dépravé et dénaturé. ... Je suis venu, ajoute Dupont, vous sachant des torts très graves, et désirant vous mettre à portée de les faire oublier. Je suis venu, appelé par vous, ayant pour vous de l'attachement, sachant que vous m'aviez aimé dans votre jeunesse, connaissant, à travers vos passions bouillantes, que vous aviez un grand fond d'honneur, espérant de lui et de vous, comptant que votre amitié donnerait du poids à mes conseils, supporterait les remontrances de la mienne, et m'aiderait à vous tirer de là. Quel intérêt ai-je à tout cela que le vôtre, et celui de procurer, si je le puis, par votre propre moyen, quelques jours doux à votre vieux père, pour prix de quelques instructions qu'il a données à ma jeunesse, et

(1) C'est le titre un peu dénaturé de la brochure publiée, en Hollande, par Mirabeau contre son père.

de beaucoup de sermons qui n'étaient pas trop tendres, mais qui m'ont prouvé qu'il me voulait du bien, et m'ont appris à pâtir et en partie à penser

A toutes ces vertes semonces, Mirabeau répond de son mieux, non sans retours de violence contre son père et surtout contre sa femme, mais en se résignant à passer condamnation sur quelques-uns de ses torts comme fils, et à plaider surtout les circonstances atténuantes. Au fond, il a très bien compris que Dupont est l'émissaire de son père, et que le plan de conduite qui lui est indiqué comme devant l'acheminer vers la délivrance a été tracé par ce dernier. Et, de fait, si Dupont avait reçu d'abord de Mirabeau un de ces appels que le prisonnier, dans sa détresse, s'était efforcé de faire parvenir secrètement à plusieurs personnes de sa connaissance, il ne s'était rendu à cet appel qu'avec l'agrément du marquis et après avoir pris ses instructions. La lettre suivante du marquis au bailli, datée du 17 octobre 1780, donne, à cet égard, tous les éclaircissements nécessaires.

Nous perdîmes notre enfant (1) et notre espérance, écrit le marquis. Tu m'en dis assez pour que je visse, quoique tu ne parusses occupé que de moi, que tu pensais et sentais comme moi sur l'extinction de la race; car, quoiqu'on se fasse une raison, qu'on se soumette et se résigne, le vase est imbibé et ne perd point sa première

(1) Nos lecteurs comprennent qu'il s'agit du fils de Mirabeau mort à la fin de 1778, comme nous l'avons dit.

teinte. Elle était si forte chez moi qu'au moment même où j'appris la mort de notre enfant, les du Saillant, qui avaient envoyé exprès à la poste, firent passer devant Mme de Pailly qui vint dans mon cabinet. Il faut te dire qu'au moment où j'appris la maladie, le courrier précédent, on m'avait tant dit que cet enfant précieux n'était pas en sûreté là-bas que telle chose, qui ne fait aucun effet pendant le calme, se présente d'abord au moment de l'accident (1). J'étais donc frappé, et je lui dis : « Madame, nous allons avoir des nouvelles, il est possible que j'aie pris l'alarme trop chaude, mais c'est une leçon pour moi, et non seulement je retirerai celui-là, mais encore ou je ne pourrai, ou je marierai le chevalier. » On fit diversion dans les premiers temps par cette dernière idée, mais, un mois après, il fallut apprendre de mauvaises nouvelles de ce dernier encore.

L'hiver survint, et je fus assailli par le mémoire contre toi (celui de Mme de Cabris), en sus de tout ce vilain courant. Au milieu de tout cela, un porte-clefs prétendu de Vincennes risqua sa place, dit-il, et sa liberté pour porter une lettre du prisonnier à Dupont, qui le priait de le voir, et de s'adresser à l'homme de la police. Dupont, qui, comme tu sais, doit se méfier beaucoup de la police de ce temps, vint nous dire le tout chez Mme de Pailly. ..

J'exigeai de Mme de Pailly qu'elle engageât Dupont, à son premier voyage, de voir l'homme du secret de la police, etc., et ensuite ce fol, le tout à mon insu, et qu'elle se chargeât de tout. J'eus de la peine à gagner mon agente, qui n'aime pas, comme de droit, à se mêler de ces gens-là (2). Mais comme c'était mon affaire, elle me

(1) C'est-à-dire la pensée d'un danger d'empoisonnement par les collatéraux de la comtesse de Mirabeau.

(2) Voir sur Mme de Pailly le tome II des *Mirabeau*, chap. XXVIII. — Il est curieux de rapprocher de ce passage du marquis la phrase suivante que nous trouvons dans une lettre de Mirabeau à

l'accorda. Dupont a de l'esprit et du talent, mais il est tout d'une pièce, l'esprit romanesque et d'ailleurs toujours occupé de lui et de son rôle dans les affaires, ce qui y donne toute infériorité. Il n'est donc pas de mesure à aller avec l'autre, et elle le gouverne comme elle veut. Je sus donc les dispositions de ce monsieur (de son fils). Alors les lettres commencèrent, et tu en vois à peu près la date par ce que tu m'en écrivis en juin 1779 (1).

En définitive, le mot d'ordre de Dupont vient de l'hôtel de Mirabeau. Le marquis mène la négociation, mais il tient essentiellement à ne pas paraître de sa personne, jusqu'au moment, du moins, où les choses prendront le tour qu'il désire, c'est-à-dire où la comtesse de Mirabeau demandera elle-même la liberté de son mari, en vertu des droits qu'elle a sur lui. C'est en ce sens que le prisonnier doit diriger ses efforts; c'est dans cette vue qu'on lui permet, qu'on lui fait conseiller même d'écrire non seulement à son père, pour lui exprimer son repentir, mais aussi à sa femme et à son oncle le bailli, fixé alors en Provence comme celle-ci, pour obtenir de l'une, en se faisant aider de l'autre, l'intervention à laquelle sa liberté est attachée

En attendant, le marquis reste très réservé,

Boucher, du 30 mai 1779 : « J'ai proposé à Dupont de négocier, en son nom, auprès de Mme de Pailly, qui a de l'élévation dans l'esprit, de sorte qu'elle est capable de saisir et de jouer un rôle de générosité, quoique son cœur ne le produise pas. »

(1) Voir quelques parties de cette citation dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. III, p. 44 à 47.

même vis-à-vis de son frère, qui, depuis la mort du petit héritier du nom, lui demande parfois, sans appuyer davantage, « s'il ne juge pas à propos de travailler à ce que la race soit perpétuée ». Outre qu'il ne veut point laisser percer trop vite ses sentiments intimes et ses projets, le marquis s'accommoderait fort d'être sollicité à prendre le parti qui répond le mieux à son inclination naturelle. Aussi en dit-il juste assez à son frère, qui d'ailleurs se déclare « absolument neutre », pour ne point le décourager de revenir sur le même sujet. « Ma belle-fille est libre, lui écrit-il un jour, je la tiens telle, et, s'il était permis de vouloir ainsi, je voudrais qu'elle le fût tout à fait demain. Quant à ce qui est de son mari, non seulement, en supposant tous ses délits publics non avenus, je le connais impie et scélérat, indépendamment de tout travers physique, mais je le sais physiquement fol. Il n'est donc pas en mon pouvoir de faire une cruauté par vanité; elle seule a droit à me le redemander, auquel cas je le lui donnerais, avec leur congé absolu à tous deux. ... Au bout du compte, écrit-il un autre jour, tant que la comtesse sera loin, on me parlera moins de progéniture. Les uns veulent de petits *Amis des hommes* (comme cette manufacture les fait bien), les autres de petits Mirabeau. Ceux qui me trahissent, et pensent le faire à mon insu, poussent aussi à la roue, espérant sans doute m'embâter finalement d'un forcené. Dieu seul me dit que ma race masculine est

finie. . . . Je n'aurai pas crainte de voir naître de petits scorpions pour achever de m'empoisonner. » C'est seulement au bout de quatre mois que le marquis se décide à parler pour la première fois à son frère de la négociation qu'il a engagée et poursuivie pendant ce temps, par l'intermédiaire de Dupont, et il en parle d'abord comme s'il y était absolument étranger.

Mirabeau s'est prêté de bonne grâce à écrire à son père (1) et à son oncle sur le ton qui peut les satisfaire. Il sent trop bien, quoi qu'il en puisse dire, la difficulté de recouvrer sa liberté, malgré son père. Il implore donc le pardon du marquis, lui parlant « de son regret amer pour les chagrins qu'il lui a donnés; de sa conscience coupable qui s'accuse et demande pardon à son juge, du crime qui a rendu son offense précisément personnelle, et lui a donné des droits sur la générosité paternelle (c'est-à-dire de ses écrits contre son père) » . Nous ne reproduisons pas cette lettre; elle a été publiée en entier dans les *Mémoires de Mirabeau* (t. II, p. 307) (2). « Elle est mal écrite, dit Mirabeau, en l'envoyant à Boucher, et je l'ai fait exprès ; il y a des fautes de langue, et je les y ai lassées exprès, parce que j'ai voulu qu'elle portât

(1) Il n'avait, depuis le commencement de sa captivité, écrit à son père que des lettres de colère et de plainte, ou des apologies que Boucher et M. Le Noir ne laissaient probablement pas parvenir à leur adresse.

(2) Elle se terminait par le sonnet de Pétrarque suivant, que Mirabeau retrancha, de l'avis de Dupont et de Boucher, et qui

l'empreinte du premier mouvement et de la nature. Vous aurez trouvé que je n'y ai pas ménagé les expressions; mais puisque me voilà résolu à sortir par là, si je puis, il ne faut pas frapper un coup à faux, il vaut mieux leur dire des phrases comme ils en veulent que des phrases comme il n'en veulent pas. »

Il en coûtait infiniment plus au prisonnier de faire des avances, et d'adresser des supplications à sa femme. C'est contre elle qu'il avait conservé le plus de ressentiment. N'était-elle, pas en grande partie, la cause de ses malheurs; n'avait-elle pas été de moitié dans les prodigalités qui les avaient commencés; au plus fort de la crise qui en était résultée, n'avait-elle pas trahi la foi conjugale et, ensuite, de quelle ingratitude n'avait-elle pas

est pourtant la plus forte et la plus éloquente expression du repentir filial :

Padre che pur sei padre, ancor che offeso,
E l'antica pietà spenta non hai,
Ma spiacque a te di giusto sdegno acceso
Sempre la colpa, il peccator non mai,

Gravando ognor sulle tue spalle il peso,
Si contrà il ciel sugli occhi tuoi peccai,
Io no dirò che indarno a te il paleso,
Che il tutto vedi, onde pur troppo il sai.

Dirò bensì, cho già gran tempo io sono
Indegno che tuo figlio altri mi chiami,
E più non merto a falli miei perdono.

Ma si tua carità sono i legami .
Cotanto in se tenaci, et tu si buono,
Che ingrati ancor i figli tuoi pur ami.

payé le pardon accordé à sa faute ! « Tout serait pour le mieux, répond Mirabeau, lorsqu'on lui explique l'espoir qu'il doit fonder sur l'intercession de sa femme, si Mme de Mirabeau et moi pouvions perdre la mémoire. » Depuis qu'il est au donjon de Vincennes, c'est à peine si la comtesse lui a fait parvenir, à de longs intervalles, un bulletin laconique de la santé de son fils. Une lettre de justification, qu'il a tenté d'écrire à son beau-père, au début de sa captivité, a soulevé, de la part de M. de Marignane, une violente réclamation auprès du ministre. Ce n'est point le scandale public de sa liaison avec Mme de Monnier qui fait le principal grief du père et de la fille contre lui; ce sont les accusations qu'il a portées, à mots couverts, contre la conduite de Mme de Mirabeau, dans un de ses mémoires à Malesherbes, mémoires imprimés, comme nous l'avons vu, par les soins de sa mère. Femme et beau-père, pour des motifs divers, le craignent également, comme un ennemi de leur repos, plus encore qu'ils ne sont offensés de ses torts. « Elle aura peur de vous, reconnaît sagement Dupont, après avoir reçu les confidences de Mirabeau au sujet de sa femme, et la timidité rend cruel. » Le mari, de son côté, dans ses lettres, non seulement à Mme de Monnier, mais à Boucher et à M. Lenoir, ne manque pas une occasion de diriger contre sa femme les plus sanglantes invectives. Il l'appelle « un monstre », « sa plus cruelle et sa plus perfide ennemie » ; il

déclare « ne pouvoir l'abhorrer et la mépriser plus qu'il ne fait », dans les mêmes termes presque dont il se sert à l'égard de sa sœur, Mme de Cabris. Et c'est cette femme dont on veut faire l'arbitre de son sort ; c'est devant elle qu'on veut l'obliger à s'humilier. N'importe, « tout est bon pour rompre ses verrous », lui fait observer Dupont, et il ajoute, dans le dessein d'apaiser l'amour-propre de Mirabeau, « qu'on ne peut pas commettre une lâcheté vis-à-vis d'une femme, surtout quand on a sur elle l'avantage des procédés ». Mirabeau se décide donc à écrire la lettre qu'on lui demande, et il le fait dans les termes que voici :

On ne peut pas, Madame, avoir été liés intimement, et devenir absolument étrangers l'un à l'autre. J'ai cru vous avoir donné des preuves d'une âme que vous deviez estimer. J'ai eu, depuis, des torts que je ne veux point pallier, que j'ai peut-être expiés autant qu'ils devaient l'être. Etes-vous morte pour moi? Me croyez-vous mort? Si vous vous souvenez de celui que vous aimâtes, vous ne pouvez pas ignorer qu'au milieu de ses plus grandes effervescences, un bienfait est une chaîne sacrée pour son cœur. Je ne vous demanderai point de vous intéresser à mon sort, et de me rendre l'existence. Je ne puis cependant l'attendre que de vous, et j'ai lieu de croire que mon père ne vous le refuserait pas; vous écrire à ce sujet, c'est vous dire assez que je me sens capable de reconnaître ce que vous feriez. Si, dans cette position, vous ne vous prescrivez rien à vous-même, je n'ai rien à vous dire, mais, si vous le faisiez, vous acquerriez certainement sur moi des droits qui me seraient toujours chers à respecter. Nous avons perdu mon fils, c'est une grande

douleur pour moi ; je sais que c'en a été une grande pour vous. Ce triste événement a-t-il rompu tout lien entre nous ? J'aime à croire le contraire, puisque nous en avons été tous deux également et profondément affligés. J'imagine que vous rendez justice au caractère et aux sentiments de votre mari.

Au point de vue du résultat à atteindre, cette lettre (1) laissait à désirer ; et pourtant, toutes répugnances personnelles mises à part, une autre raison encore eût pu empêcher Mirabeau de l'écrire. C'était le premier pas vers une réunion avec sa femme ; et, s'il ne jouait pas vis-à-vis de celle-ci la plus déloyale comédie, ce devait être le préliminaire d'une rupture complète, à plus ou moins bref délai, avec Mme de Monnier, non plus seulement de cette séparation à laquelle les deux amants étaient dès longtemps résignés, mais d'une cessation de tous rapports, même écrits. Assurément la générosité ne faisait pas un devoir à Mirabeau de consacrer toute son existence à celle dont il avait lui même troublé l'existence à jamais. Mais elle ne lui permettait pas, du moins, de se désintéresser de la destinée qui attendait la jeune femme, les derniers liens qui les unissaient, une fois brisés. Depuis son retour de Hollande et son emprisonnement à Vincennes, Mirabeau avait sans cesse entretenu son amie d'assurances de fidélité éternelle, de projets de vie commune à reprendre

(1) Elle est transcrite dans la lettre de Mirabeau à Mme de Monnier, du 9 mai 1779. — *Recueil de Manuel.*

un jour. Un cœur très pénétré des sentiments dont l'expression remplit les lettres de Vincennes ne se fût point résigné sans révolte à démentir ces assurances, et à abandonner ces projets. D'ailleurs, Mirabeau devait se sentir d'autant plus enchaîné que, pour lui et sous son influence, Mme de Monnier avait écarté jusque-là toutes les occasions de se réconcilier avec son mari.

La faiblesse de M. de Monnier à l'égard de sa jeune femme avait été sans bornes; même après de si graves offenses, elle n'avait pu disparaître tout d'un coup. En dépit des mesures de rigueur auxquelles on l'avait poussé, les dispositions clémentes avaient persévéré longtemps chez le vieillard. Ne faisait-il pas offrir à Sophie son pardon jusqu'en Hollande, tandis qu'elle y était établie publiquement avec Mirabeau? Pour obtenir ce pardon, alors et plus tard encore peut-être, il eût suffi à la jeune femme de le demander. Son amour pour Mirabeau lui avait fait repousser cette perspective avec horreur. « Si tu veux que je retourne à Pontarlier, écrivait-elle à son amant dans les premiers temps de leur captivité à tous deux, j'y retournerai, mais empoisonnée, pour y arriver morte ou mourante. » Et Mirabeau, dont l'empire sur elle était tout-puissant, auquel elle communiquait toutes les lettres de sa mère, Mme de Ruffey, en se faisant dicter par lui ses réponses, Mirabeau l'encourageait dans sa résistance. En vain Mme de Ruffey, qui travaillait sans relâche à entretenir

les mouvements de miséricorde de M. de Monnier, prodiguait d'autre part à sa fille des exhortations vraiment éloquentes, où la sévérité de l'honnête femme s'effaçait derrière la tendresse de la mère (1), en vain MM. Le Noir et Boucher appuyaient de leur autorité ces sages conseils : Sophie n'avait pas d'autre volonté que celle de son amant, et son amant n'entendait pas qu'elle fît sa paix avec son mari, alors qu'il n'était encore pas question de lui rendre la liberté à lui-même au prix de sa réunion avec sa femme. « Je ne soupçonnerai pas légèrement M. Le Noir, qui m'a fait tant de bien, ni vous qui me l'avez valu, de m'égorger en me caressant, écrivait encore Mirabeau à Boucher le 28 avril 1779. C'est cependant ce que vous faites si c'est vous qui suggérez l'avis qu'on donne à Mme de Monnier, avis que mon honneur réprouve autant que mon amour. . . . Ni vous ni qui que ce soit au monde n'avez dû espérer, croire, exiger, si vous l'estimez, qu'elle prenne un tel parti sans mon aveu. Pour moi, si elle avait la lâcheté d'obéir, je ne la reverrais de ma vie. Je vous l'ai déjà dit : je puis mourir, mais je ne puis pas changer. » Quinze jours s'écoulent depuis celui où Mirabeau affirmait si énergiquement ses droits sur Mme de Monnier ; le prisonnier reçoit la visite de Dupont ; il apprend de celui-ci quelle condition est mise à sa délivrance, et voici le langage qu'il tient alors

(1) Nous avons plusieurs lettres de Mme de Ruffey à sa fille, copiées par Mme de Monnier.

à Boucher, en parlant, cette fois, des droits de Mme de Monnier sur lui-même : « Je dois tout à Mme de Monnier, mais avec la prudence, la circonspection et, en un mot, les formes requises... Dupont convient de tous mes devoirs envers Sophie et sa fille. Je lui dois, ai-je dit, mon cœur, ma bourse et ma vie. Il l'avoue, mais il soutient, non sans raison, qu'il est des formes et des moyens, et qu'après tout, pour lui donner cela, il faut être libre (1) ». Mirabeau se reconnaît d'ailleurs obligé de solliciter l'aveu de Sophie avant de faire aucune démarche auprès de sa femme. Il lui expose donc longuement les arguments par lesquels il s'est laissé convaincre (2), lui faisant seulement entrevoir, « à supposer tous les hasards contre eux, un sacrifice momentané, mais cruel au cœur de Sophie. L'amour, ajoute-t-il, sait si je ne pense pas de même, et je m'en expliquerai davantage *quand il en sera temps.* »

L'explication était assez difficile à donner. Au surplus, Mme de Monnier ne la demanda pas. Elle se fit sans doute quelques illusions sur la fidélité de cœur que Mirabeau pourrait lui conserver; mais elle donna son consentement d'une manière généreuse, sans récrimination contre la facilité avec laquelle elle était sacrifiée par celui même qu'elle n'avait pas voulu sacrifier quand il s'était

(1) Lettre à Boucher du 9 mai 1779.

(2) Lettre de Mirabeau à Mme de Monnier du 9 mai 1779. Édition originale du *Recueil de Manuel*, t. III, p. 164 et suivantes.

agi de ses intérêts à elle. Son seul scrupule, elle l'exprime d'une manière touchante, dans une lettre à Boucher, du 7 juillet 1779 : « Je crains, dit-elle, que le comte trouve dans les permissions que je lui donne plus de générosité que d'amour, et qu'il s'en afflige, comme si ce n'était pas la plus grande preuve que je puisse lui en donner dans les circonstances présentes. »

Elle ne se contenta pas d'un simple consentement, elle exhorta Mirabeau à écrire à sa femme « d'une manière plus convenable à ses projets », car le prisonnier lui avait communiqué sa lettre ; plus tard, elle écrivit elle-même à Mme de Mirabeau pour la fléchir et la désarmer, et à Mme de Vence, le plus fidèle appui de son ami en Provence, pour s'accuser de toute la responsabilité de sa fuite avec Mirabeau. Plus tard encore, à propos d'un conte de mauvais goût inventé par le chevalier de Mirabeau, frère cadet du comte, qui prétendait avoir eu une entrevue secrète avec elle à son couvent de Gien, appelé par elle du Bignon, près de Montargis, où il se trouvait avec son père, c'est au marquis de Mirabeau qu'elle s'adressera, dans des termes dont le sévère vieillard se sentira ému. Elle persistait, d'ailleurs, à déclarer qu'elle ne voulait pas retourner à Pontarlier, fût-ce même « sur la prière de son ami ». Mais cette résolution ne dura pas, précisément parce que Mirabeau avait cessé de l'entretenir. Le prisonnier de Vincennes avait tiré de son roman tout le parti qu'il

pouvait espérer; il n'avait plus à en attendre que des embarras et des obstacles à sa délivrance, c'était plus qu'il ne fallait pour lui défendre d'en retarder la conclusion. Désormais, l'examen des projets d'accommodement entre Sophie et son mari tient une grande place dans les lettres qu'il continue d'adresser à son amie; il manifeste peu de foi en leur réussite, mais, recevant la visite de M. de Marville, conseiller d'Etat, parent et émissaire de la famille de Ruffey, il lui proteste, sans difficulté, qu'il « consent fort que M[me] de Monnier finisse sans lui, si elle croit le pouvoir, et qu'il le désire, parce que mon père, dit-il, peut finir sans elle, et qu'elle ne finirait jamais pour moi sans mon père (1) ».

Un jour viendra où M[me] de Monnier, sentant Mirabeau se détacher d'elle de plus en plus, ayant perdu l'enfant (2) qui était encore un lien entre elle et lui, se décidera à demander avec instances « ce qu'elle a si longtemps refusé », comme le lui dit sa mère, et implorera son mari avec une humilité et un accent de détresse douloureux (3). Mais il

(1) Lettre à Boucher du 7 octobre 1779.

(2) Cette enfant mourut à Deuil, près Montmorency, où elle avait été mise en nourrice, le 23 mai 1780. Mirabeau ne l'avait jamais vue, et elle avait été séparée de M[me] de Monnier dès sa naissance. Il en est fréquemment question dans les lettres des deux amants.

(3) Voici quelques passages d'une lettre de M[me] de Monnier à son mari, écrite à cette époque : « Serai-je plus heureuse, Monsieur, pour cette lettre que pour plusieurs autres que je vous ai déjà écrites, auxquelles vous n'avez pas répondu ? Cependant je

sera trop tard. Mme de Valdahon, cette fille de M. de Monnier mariée contre la volonté de son père, animée du plus âpre ressentiment à l'égard de la jeune belle-mère que le vieux président lui avait donnée pour se venger de sa désobéissance, instigatrice du procès instruit contre la rivale naturelle que le sort avait mise à sa merci, aura repris définitivement dans la maison paternelle la place abandonnée par celle-ci; elle aura conquis tout empire sur la tête affaiblie d'un vieillard accablé, moins encore par l'âge et les infirmités que par ses malheurs domestiques. Les supplications de Sophie n'obtiendront pas de réponse ; le couvent de Gien,

ne me lasserai jamais de vous répéter le regret que j'ai de vous avoir offensé. La disposition où je suis de vous avouer mes torts vous est garante de ma volonté à les réparer; je suis au désespoir, Monsieur, de vous avoir déplu; dites-moi ce que je puis faire pour réparer le passé. La religion me fait un devoir de demander un pardon que mon inclination me porte à désirer d'obtenir de vous... Ce n'est point l'ennui de la solitude qui me fait recourir à vos bontés ; ma famille n'a rien négligé pour me la rendre supportable, mais je veux tout devoir à vous seul, et c'est ce qui me porte à chercher à émouvoir votre âme en ma faveur. Mes malheurs et mes fautes m'ont assez mûrie pour que j'ose vous assurer que vous trouverez dans mon caractère et ma conduite tout ce que vous pourrez y désirer. Si vous avez aimé, Monsieur, celle qui est unie à vous par des liens indissolubles, vous ne lui avez pas entièrement fermé votre cœur. Le père de l'enfant prodigue excusa les fautes de sa jeunesse, il le reçut avec bonté, même avec tendresse; pourquoi n'en espérerai-je pas autant de celui dont je porte le nom... Je ne vous incommoderai pas longtemps, Monsieur ; ma santé est assez altérée par mes chagrins pour me faire prévoir que la fin de ma carrière n'est pas éloignée ; mais j'en verrai arriver le terme avec résignation, si vous me rappelez auprès de vous, et qu'elle se termine à vos yeux. »

où elle a été recueillie, demeurera son unique asile; elle continuera à y vivre servie par les femmes perdues qu'on a pu y enfermer avec elle, réduite à leur société, à celle des religieuses de la communauté, aux assiduités des religieux, directeurs spirituels de cette communauté, ou des habitants de la ville et des environs que la curiosité lui amène. Elle y reverra, néanmoins, une dernière fois Mirabeau dans des circonstances que nous raconterons. Mais pour montrer à quel point son amant était déjà refroidi à son égard, avant même de quitter le donjon de Vincennes, il est un fait assez significatif que nous devons mentionner. Mirabeau, en octobre et novembre 1780, a entretenu de sa prison une correspondance de galanterie fort suivie avec une certaine demoiselle de condition assez peu relevée, sans la connaître autrement que comme la maîtresse d'un homme de lettres, ami de son compagnon de captivité Baudouin, sans l'avoir même jamais vue. Plus de trente lettres écrites à cette adresse, quelques-unes fort longues, sont entre nos mains. Mirabeau se proposait-il uniquement d'ajouter la jeune personne dont il s'agit à la liste de ses conquêtes? Nous n'en savons rien. Elle avait un père qui figure, un peu plus tard, parmi les créanciers de notre héros. Toujours est-il que Mirabeau dépense beaucoup de temps non seulement à attendrir sa correspondante par des marivaudages, mais à l'éblouir par les hâbleries les

plus audacieuses et les plus étranges: il la leurre notamment de l'espoir d'obtenir, grâce à lui, quand il sera libre, un emploi à la cour près de Mme de Lamballe, se vantant effrontément d'avoir été du dernier bien avec cette infortunée princesse, et de posséder encore sur elle une très grande influence.

Après les premières visites de Dupont, après les actes de docilité par lesquels il s'était conformé aux exigences paternelles, Mirabeau croyait toucher à la liberté. Elle se fit cependant encore attendre dix-huit mois. Ce fut au bout de six semaines seulement que sa femme se décida à lui répondre, et la réponse était des plus froides et des moins encourageantes. « Je sens parfaitement, Monsieur, lui disait-elle, l'horreur de votre position, mais vous m'avez malheureusement mise dans le cas de ne pouvoir faire cause commune avec vous en me citant dans votre mémoire imprimé d'une manière fâcheuse pour moi. Je suis donc contrainte, Monsieur, à me borner à désirer que M. votre père fasse ce que vous souhaitez de lui; et, quoique je ne puisse pas coopérer à votre bonheur, je serais charmée de vous savoir heureux. Je me flatte, Monsieur, que vous me rendez la justice d'en être persuadée, ainsi que des sentiments que je vous ai voués (1). » — « Il en a coûté à

(1) Citée dans la lettre de Mirabeau à Mme de Monnier en date du 19 juillet 1780 (t. III, p. 289 du *Recueil de Manuel*).

mon cœur, écrivait la comtesse à sa belle-sœur, Mme du Saillant, en parlant de la démarche de son mari et de l'accueil qu'elle y avait fait, de ne pas mettre tout en œuvre pour le rendre à la société et à lui-même, mais, outre que cela n'a pas dépendu de moi, ce serait trop risquer aussi de se réunir à lui, sans savoir seulement s'il est changé, car comment en juger tant qu'il sera enfermé; enfin Dieu sait que je désirerais de tout mon cœur qu'il fût libre et heureux. Ce n'est pas qu'il s'y soit pris avec moi d'une manière bien séduisante, car il met quasi de la hauteur en me proposant de tout risquer dans le monde pour lui rendre la liberté; cela ne m'empêche pas cependant de désirer son bonheur et d'y contribuer, si je le pouvais jamais. »

Mirabeau ne devait pas être très surpris de la réponse de sa femme, il s'en indigna cependant. « J'éprouve, s'écrie-t-il, après l'avoir transcrit pour Mme de Monnier, une satisfaction secrète en voyant à combien de titres j'ai le droit de mépriser cette âme vile et gangrenée, et combien aussi je serai dispensé de toute obligation envers elle, lors même qu'elle céderait à des sollicitations étrangères, ou à la crainte, ou au respect humain, ce qu'elle ne fera pas. » Le prisonnier n'en renouvelle pas moins, à fort peu d'intervalle, auprès du père, la démarche qui avait eu un si médiocre succès auprès de la fille, et il essuie de M. de Marignane une rebuffade encore bien moins adoucie. Son beau-père lui parle tout net de « *l'audace et de la mé-*

chanceté atroce avec laquelle il a diffamé sa femme », puis ajoute : « Ma fille serait insensée si, d'après la connaissance de votre caractère et après les insultes publiques qu'elle a reçues de vous, elle donnait les mains à une réunion qui ne peut lui promettre qu'une vie très malheureuse, et, d'après mon opinion, vraisemblablement les catastrophes les plus funestes ; mais cet éloignement fondé pour toute réunion ne nous portera point à agir pour prolonger votre captivité ; c'est à votre père seul d'en prolonger ou d'en abréger le terme. Je l'attendrai (ce terme) pour prendre les voies légales qui pourront me faire parvenir à soustraire une malheureuse victime à vos fureurs. » Il y avait là vraiment de quoi mettre à néant la résolution la plus ferme (1). Mirabeau renonce donc momentanément à obtenir l'assistance de sa femme et de son beau-père ; pendant six mois, c'est-à-dire jusqu'en mars 1780, il garde le silence vis-à-vis d'eux, cherchant à fléchir son père sans leur concours.

Mais le marquis de Mirabeau, comme il le dit lui-même, se tient opiniâtrément « à son point », malgré la protection de plus en plus marquée que le lieutenant de police et ses agents accordent à leur prisonnier. Pendant toute cette période, il ne

(1) « Je vis, hier, la lettre de Marignane en nature, écrit le marquis au bailli le 16 septembre 1779, car l'officieux M. Boucher l'a envoyée à Dupont, la trouvant trop dure. Je n'ai pas été fâché que messieurs les protecteurs aient vu de cette prose. »

donne aucun signe de vie à son fils, et se contente de le faire sermonner de temps à autre par Dupont, qui continue ses visites au donjon de Vincennes et sa correspondance avec Mirabeau. Celui-ci s'est mis en tête de gagner son oncle le bailli, et il emploie toute son éloquence à y parvenir; elle ne l'avance à rien. Le bailli refuse de prendre aucune initiative. « Quand bien même, écrit-il à son neveu, je serais bien persuadé que vos gémissements et vos larmes porteraient sur vos fautes, et non sur la punition, demandez-vous à vous-même quand est-ce qu'elles auront effacé un mémoire répandu contre votre père, et vous sentirez que je dois me borner, comme je fais et comme je ferai, à le laisser agir comme son propre sentiment le lui inspire, et à me taire. » Tel est le langage presque unique du bailli; pour toutes variantes, l'oncle fera des sorties contre « l'orgueil » qui dérobe à son neveu le sentiment des fautes par lui commises, il insistera sur les torts de Mirabeau vis-à-vis de sa femme, il lui répétera que la comtesse seule est en droit de demander sa liberté. « Vous prétendez, dit-il à ce sujet, que vous ne craignez pas les difficultés; eh bien! je vous désigne de bonne foi la route. » C'est le marquis qui dicte les admonestations de son frère; toutes les lettres du prisonnier lui sont communiquées par le bailli, qui se trouve alors en Provence, comme nous l'avons dit, et se fait envoyer le plan de ses réponses. Dans ses premières lettres à son oncle, Mirabeau, comptant sur

l'indulgence de celui auquel il s'adresse, se livre un peu plus à ses véritables sentiments; sans abandonner le ton de la contrition, il cherche à expliquer, à atténuer certains de ses torts; il réclame assez éloquemment *ses droits à l'existence;* il invoque la loi naturelle, et s'élève contre le despotisme (1).

Comme on le pense bien, ces développements oratoires ne sont pas du tout goûtés par le marquis : « Sa lettre, écrit-il à propos d'une épitre de Mirabeau à son oncle des derniers jours de l'année 1779, me le peint tel que je l'ai vu toute ma vie quant à la tournure de son esprit, né pour le *pathos* comme le lévrier pour la course; encore a-t-il pillé le sien, il s'est enflé des expressions de Rousseau, Diderot et autres; tout pétri de réminiscences qu'il attrape avec un talent naturel; encore a-t-il la plus basse volonté du plagiat, de manière que cela ajoute encore enchevêtrement naturel, moral et physique, et que, sitôt qu'il veut enfanter une idée, il se perd dans le son, et finit comme un imbécile extravagant. Et cet orgueil, cette opinion de lui, ce mensonge continuel !... Quand j'aurais la conscience assez ferme pour déchaîner un tel forcené, ce ne pourrait être que par le moyen de sa femme, et afin qu'il vécût avec sa femme. Après lui avoir, l'un et l'autre,

(1) On trouvera dans les *Mémoires de Mirabeau* un grand nombre de citations des lettres de Mirabeau à son oncle, des réponses de celui-ci et des appréciations du marquis; mais les citations de l'oncle et du père sont un peu arrangées.

montré la véritable porte, il s'obstine à lui tourner le dos; je n'y songerai plus, autant du moins qu'il est possible d'obtenir l'oubli de ces turbulents là (1). » — « Ce qui est horrible par continuité et me désespère tout à fait, écrit encore le marquis, plusieurs mois plus tard, c'est le décri constant de la femme qu'il m'a jusqu'au dernier moment donnée pour respectable, qui l'est pour lui, et fort éloignée d'être vicieuse en rien. » Le marquis, on le sait, ne connaît pas les torts conjugaux les plus graves de sa belle-fille. Il ne se rend pas compte à quel point il est tyrannique en forçant son fils à « s'humilier devant elle, à la prier, à avouer lui devoir tout, car c'est là, dit-il, où il faut l'amener »; telles sont ses propres expressions. Sans le savoir, il pervertit lui-même ce fils en le réduisant à la nécessité d'acheter sa liberté par une bassesse; car comment qualifier autrement l'attitude que Mirabeau, la rage dans le cœur, va prendre devant cette femme, qu'il méprise et qu'il déteste, qu'il qualifie encore « d'être abject » dans une lettre à Dupont, du mois de juillet 1779 (2), contre laquelle il a, dit-il, « plus de preuves qu'il n'en faut pour

(1) « Il m'a détaché, lisons-nous dans une lettre du même auteur, un peu antérieure, une lettre de bonne année où il est toujours question de *malheurs et de fautes;* c'est sur le ton du jour, où il doit être bien mal et *près du terme où l'on perd toute idée de fautes et même de remords*. Tu vois que cela est fort orthodoxe et fort respectueux, s'adressant à moi, dont il connaît les principes ».

(2) *Recueil de Manuel*, t. III, p. 310.

perdre dix femmes » (1), et dont il n'ose cependant dévoiler la conduite passée à son père ou à son oncle, gêné qu'il est par les éloges qu'il lui a décernés autrefois, alors qu'il croyait pouvoir compter sur sa reconnaissance, et qu'il avait besoin de son dévouement (2), et aussi par la crainte de faire évanouir les velléités de clémence de son père en soufflant sur les rêves de « postéromane » de celui-ci.

« Sur quelques propos de mon père, annonce Mirabeau à Mme de Monnier, dans une lettre du mois de mars 1780, je me suis décidé à récrire encore une fois à M. de Marignane, en prenant pour texte ma santé et la déclaration de mon père, que lui seul (M. de Marignane) peut m'obtenir quelque chose, ce que mon père lui verrait volontiers solliciter. » Désormais, le prisonnier met à l'écart tout ménagement pour son amour-propre et tout appareil de dignité ; il implore humblement et renouvelle deux ou trois fois ses prières, se montrant, chaque fois, plus patient à supporter la dureté du père et la sécheresse de sa fille (3), se déclarant à leur merci, se bornant, d'ailleurs, à demander « la guérison de ses maux physiques, et une épreuve

(1) *Recueil de Manuel*, t. IV, p. 261. Lettre du 8 mai 1780.

(2) A l'époque où, redoutant les suites de sa rixe avec M. de Mouans, il l'avait envoyée plaider sa cause auprès du marquis de Mirabeau ; il la qualifiait « la plus respectable des femmes ».

(3) « M. de Mirabeau se justifie tant qu'il peut, écrit la comtesse à sa belle-sœur, Mme du Saillant, vers cette époque, surtout du mémoire (celui où elle est mise en jeu personnellement

sur ses dispositions morales, sous le double lien d'un ordre du roi, et de sa parole d'honneur de demeurer aussi loin de sa femme qu'il l'est, à la place qu'on voudra lui indiquer, dans une égale impossibilité de se réunir à Mme de Mirabeau sans son aveu et celui de son père, *avec aussi peu de liberté civile, bien qu'avec un peu plus de liberté personnelle* ».

Ce n'est pas trop de ces efforts réitérés, de ces protestations abondantes, pour vaincre les hésitations de la jeune femme et réveiller un peu sa pitié ; les marques soutenues de déférence qu'elle reçoit du marquis et du bailli de Mirabeau, le premier toujours attentif à lui dissimuler son secret désir, le second plus disposé à parler en faveur du prisonnier, depuis qu'il pénètre mieux les intentions du chef de famille, achèvent de la rassurer contre la crainte d'une réunion par force avec son mari sorti de prison, et la déterminent à adresser à son beau père, vers la fin de juillet 1780, la sollicitation que l'on attend d'elle. Encore a-t-elle soin de ne pas se compromettre. « Qu'on relâche les fers du prisonnier, jusqu'au point, du moins, où l'on peut juger s'il y a quelque fond à faire sur ses témoignages de repentir et ses promesses pour l'avenir, » voilà le seul vœu qu'elle exprime. Mira-

dont il accuse M. Grouber de Groubental (l'avocat qui a revêtu le mémoire de sa signature). Il prie, il s'adoucit ; enfin je l'avouerai qu'il me déchire l'âme. Que ne me dit-il encore des duretés, il me donnerait des forces contre lui dont j'ai grand besoin. »

beau, informé par elle de la sollicitation, sans savoir d'ailleurs quels termes elle a employés, part de là, néanmoins, pour lui écrire la lettre suivante :

J'ai reçu, Madame, avec une bien vive reconnaissance la lettre dont vous avez adouci mes peines, et dans laquelle j'ai reconnu votre cœur. C'est un grand soulagement pour le mien d'espérer que je ne vous suis pas odieux.

Vous désirez mon bonheur (la comtesse lui a encore reproduit cette phrase banale). Croyez qu'un des plus amers tourments de ma vie est d'avoir troublé le vôtre. Je n'ai pas oublié que le serment de vous rendre heureuse est celui que j'ai prononcé avec la satisfaction la plus pure, avec le plus ardent désir d'en remplir les engagements.

L'impétuosité de la jeunesse, l'aigreur que le malheur inspire, même quand il vient de notre faute, une susceptibilité, une hauteur qui tenaient à l'excès de ma sensibilité, un fatal enchaînement de circonstances ont accumulé mes torts envers vous, mais jamais ils n'ont été entièrement volontaires. Mes égarements furent encore empoisonnés et punis par votre souvenir. Hélas! j'aurais pu et dû être votre protecteur et votre appui, et c'est moi qui me trouve actuellement sous votre protection.

Vous souhaitez, dites-vous, qu'elle ne soit point infructueuse. Ne le croyez point, sentez de quel poids vous devez être dans ce qui me regarde, et ce que vous valez en réclamant vos droits.

Mon père est bon, juste et clément. Il est au-dessus de mes offenses envers lui, surtout quand il les voit noyées dans les larmes du repentir. Il ne me punira point au delà de ce que vous jugerez convenable. C'est à vous que j'appartiens, et, quand j'en ai remercié le ciel, il y a sept

ans, je sentais que c'était pour le bonheur de ma vie.

Ne craignez donc pas d'insister. Vous devez régler mon sort. Je vous appartiendrai doublement par vos anciens droits et par les nouveaux, et comme à mon épouse, et comme à ma bienfaitrice. Vous étiez ma compagne, et vous devenez ma souveraine. C'est le devoir d'un homme, et c'est bien plus le mien, après être sorti de la position dont vous m'aurez tiré, de servir à jamais la vertu sensible et généreuse.

..... Je respecterai votre empire, autant que je chérirai vos services, autant que j'estime le cœur qui me les rend et que je connaissais, puisque j'ai osé l'invoquer.

Marquez la distance où vous croirez devoir me tenir de vous. Ce reste de peine me sera très sensible, car plus je vous devrai, et plus il me serait doux d'employer tous mes moments à vous prouver ma reconnaissance, mais je ne me permettrai point de murmurer, et le désir de voir effacer jusqu'aux dernières traces de vos justes mécontentements ne sera qu'un aiguillon pour le mériter.

Adieu, Madame, je ne puis vous dire combien il m'est doux, après de si longs chagrins, de vous estimer, de vous aimer, de vous devoir, de vous être attaché, d'être encore votre mari.

C'est à propos de ce beau chef-d'œuvre d'hypocrisie que Mirabeau écrit à Mme de Monnier, quelques jours après l'avoir composé (1) : « Je suis presque (presque est bien dit) amoureux de ma femme; c'est comme qui dirait enragé; et je lui ai

(1) *Recueil de Manuel*, t. IV, p. 315. — Lettre datée seulement d'août 1780. La lettre de Mirabeau à sa femme est du 16 juillet 1780. Elle est en partie citée dans le mémoire à consulter publié par la comtesse lors de son procès en séparation.

écrit une lettre charmante, qui pourrait faire le second volume d'Anacréon. Oh! je suis très tendre moi, quand je m'y mets, aussi me raccomodé-je assez aisément avec les femmes. » Dans les lettres qui suivront, Mirabeau sera bien autrement tendre encore. On peut en juger par le début que voici de celle qu'il écrit le 1er septembre 1780 : « Il est oublié le temps où j'écrivais avec quelque embarras à une femme aimable qui, conservant contre moi de justes ressentiments, me privait des marques de son souvenir. C'est à mon épouse secourable que j'écris. Sa générosité, qui touche mon cœur, doit me rendre la liberté des expressions, comme elle ranime les sentiments que j'ai toujours aimé à éprouver pour elle. Je ne dirai plus *madame*, je dirai *mon amie* à celle que je dois aimer par tant de raisons, et qui met à me rendre la vie son plaisir et sa gloire. »

L'intervention de la comtesse était beaucoup plus discrète que son beau-père ne le désirait. Toutefois le marquis sentait bien qu'il serait imprudent pour le moment d'exiger davantage, et il accueillit la démarche comme un premier pas vers le but auquel il voulait amener la jeune femme. D'ailleurs, il avait été enchanté de la réponse du prisonnier à sa femme, réponse dont on n'avait pas négligé de lui faire parvenir copie. « Elle est fort bien, écrit-il en parlant de cette réponse, noble, adroite, équitable, et c'est la première fois que je vois quelque chose de lui qui ressemble à de la

vraie sensibilité. Son orgueil plie dans cette lettre, et n'est plus que dignité. » Le chef de famille voyait déjà, par l'imagination, les deux époux réconciliés et près de lui donner des petits-fils. « J'ai toujours pensé, continue-t-il, que cet assemblage bizarre était, au fond, ce qu'il fallait à l'un et à l'autre. A elle, il lui faut des odeurs fortes, de mauvais ragoûts, parfois des passe-temps de singe ; à lui, du piquant, du caprice, de la résistance souple ; ils sont à peu près faits l'un pour l'autre. Quant à lui, fol, turbulent et insociable, mais point méchant, *ains au contraire*. Il faut se mettre et se tenir, à l'égard de cet homme, dans la disposition du désouci du cœur et du débarras, c'est celle où je me tiendrai. A cela près, il est bien de la race et fait pour ce siècle, et, comme me disait la duchesse de Civrac, pour leur grimper sur le dos à tous. »

Depuis quelques mois déjà, le marquis appréciait plus favorablement aussi les lettres de son fils au bailli. « La macération opère, quoique lentement, déclare-t-il, le 15 mai 1780, après avoir lu une de ces lettres, que Mirabeau, s'adressant à Mme de Monnier, qualifie de vraie *capucinade*, dictée ou à peu près par Dupont. » — « Je ne sais ce que cela produira, ajoute le prisonnier ; ce que je sais, c'est que je souffre et m'ennuie, et qu'on me forcera à faire quelque coup de tête. » Dans l'enceinte du donjon de Vincennes les coups de tête n'étaient pas d'une exécution bien facile.

Aussi Mirabeau préférait-il encore avoir recours au patelinage, et il était arrivé à y exceller assez pour faire illusion même à son père. Le marquis pourtant finit par trouver quelquefois que son fils prodigue un peu trop les actes de ferme propos. « Ce fol, dit-il un jour, tape le plus fort qu'il peut quand il fait du style..... Du reste, s'il joue la comédie, c'est avec lui-même; je pense qu'à présent il se trompe tout le premier...., il croit tout de bon vouloir faire des merveilles. »

La mort de l'enfant de Mirabeau et de Mme de Monnier, survenue (1), nous l'avons dit, au mois de mai 1780, a paru au marquis une circonstance favorable à ses projets. « L'étoile de cet homme, dit-il assez durement, a tué son enfant en nourrice. » On a fait valoir aussi auprès de lui l'ascendant que Mirabeau conserve sur sa mère, et les services qu'il peut rendre en travaillant à apaiser celle-ci, dans un moment où elle vient de rallumer la guerre de procédure contre son mari. Mais c'est seulement lorsque le prétexte de paraître céder aux prières de sa belle-fille lui a été fourni que le marquis prend son parti. « Ayant, dit-il, dès longtemps réfléchi au fond que le monde serait fini si les fols n'engendraient pas, que cet homme sortirait au moment où j'aurais la paupière fermée », « ne voulant point avoir sur la conscience le vrai repentir désespéré », il se décide alors à tirer son

(1) Une instance en désaveu de paternité avait été commencée contre cette enfant par M. de Monnier.

fils de prison pour ne lui rendre, il est vrai, qu'une liberté limitée, en le soumettant, suivant sa coutume, à des épreuves de sa façon. « C'est moi, et uniquement moi qui le délierai, expose-t-il au bailli, lorsqu'il juge à propos de le mettre pleinement dans sa confidence, car, sans moi, il n'eût été après moi qu'un homme précaire et un forçat échappé ; c'est aussi moi qui en dois désormais répondre à ceux qu'il pourrait offenser, et il ne sortira qu'à bon escient, et toujours bien dans mes mains. » Avant d'ouvrir à son fils les portes du donjon de Vincennes le marquis entend lui faire ses conditions ; toutefois, même alors, il ne veut point entrer en rapports personnels avec lui. Il lui fait donc conseiller d'écrire à sa sœur aînée, Mme du Saillant. « Celle-ci a tout à coup donné dans la tendresse pour son frère, comme ci-devant dans le plus profond oubli. Je me suis bien emparé de la correspondance, continue le marquis, et j'y ai lardonné quelques bonnes choses de maturité. Mais il n'était pas juste d'y donner nulle teinte de répression. Au moyen de quoi ce drôle, qui se doute bien que je vois ses lettres, et à qui même je l'ai fait indirectement mander, qui pense même que je préside aux expressions (car j'ai pour principe que nous ne faisons jamais une finesse qu'elle ne soit mutuelle) s'est allumé que c'est une bénédiction (1). »

(1) Lettre du marquis au bailli de Mirabeau du 14 septembre 1780.

Mme du Saillant, dans la correspondance entamée par elle avec son frère, n'est donc que le prête-nom du marquis de Mirabeau chez lequel elle vit. Toutes les lettres qu'elle transcrit et qu'elle signe sont rédigées par son père, et nous avons les brouillons de plusieurs d'entre elles, de la main même de celui-ci. Le prisonnier a d'abord assez mal accueilli le conseil d'écrire à sa sœur qui lui est transmis par Dupont au commencement d'août 1780. « La première lettre qui vous viendra de Dupont, mande-t-il à Boucher, contient un projet de lettre pour Mme du Saillant, à laquelle mon père exige que je fasse des prévenances. J'y ai consenti parce que c'est ma sœur et une *bonne bête*, mais j'ai déclaré que, sous quelque prétexte que ce fût, je n'écrirais point à son mari que je méprise comme le dernier des hommes. » Mirabeau est animé contre son beau-frère d'un sentiment de jalousie et d'inimitié qui remonte loin. Quant à sa sœur, il la qualifie de *bonne bête*, apparemment parce qu'elle avait eu le bon esprit, rare dans sa famille, de ne point faire parler d'elle. Du reste, c'est sur le ton de la plus sincère amitié pour elle-même, et de la plus parfaite contrition à l'égard de son mari, qu'il lui écrit dès le début. « Dans la multitude de mes torts, lui dit-il, du moins vous ai-je toujours rendu justice; je vous ai toujours tendrement aimée. On m'avait aigri contre votre mari, et j'ai eu le malheur de me livrer, avec l'impétuosité que j'avais alors, aux préventions que l'on

m'avait données contre lui (1). J'en suis très affligé, mais je le crois assez noble pour ne pas conserver de ressentiment contre un frère malheureux, trompé, au désespoir de l'avoir été, revenu, corrigé, repentant. »

Quelle énergie dans le repentir! Il est vrai que c'est Dupont qui parle ici, sous le nom de Mirabeau, de même que c'est le marquis qui répond par la plume de Mme du Saillant, avec toute la familiarité fraternelle voulue et tout l'attendrissement convenable sur les souffrances du prisonnier. Mirabeau reconnait tout de suite que les lettres de sa sœur ne sont pas écrites par elle, mais il en attribue d'abord la rédaction à Mme de Pailly. Il suffit, d'ailleurs, que l'inspiration lui en paraisse bien venir de son père pour l'amener à entrer pleinement dans l'esprit de la petite comédie organisée par le marquis, à ne plus emprunter à Dupont des phrases qu'il appelle « des platitudes de rhéteur », et à leur substituer sa propre rhétorique qui comporte même des flatteries à l'adresse de Mme de Pailly. Il se montra très empressé à poursuivre l'entreprise de sa réunion avec sa femme, et, par le fait, s'il n'est pas travaillé du même désir de postérité que son père, il comprend du moins qu'une fois rendu à la liberté, une fois relevé de la condamnation judiciaire qui pèse sur

(1) Dans un de ses mémoires de 1776 adressés à Malesherbes, Mirabeau s'était exprimé avec une violence injurieuse sur le compte de M. du Saillant.

lui, comme il ne doute pas de l'être, il devra encore retrouver sa place dans le monde, et déblayer sa situation financière, œuvre malaisée pour laquelle il a besoin de sa femme et de son beau-père. C'est le marquis qui est obligé de lui faire rappeler qu'il ne faut point aller trop vite en besogne, et qu'en effarouchant par trop de précipitation, il provoquerait ce procès en séparation de corps que M. de Marignane et sa fille tiennent en réserve comme une arme de défense.

Mirabeau consent volontiers aussi à s'employer auprès de sa mère. Négocier un traité de paix entre elle et son père ne lui paraît pas à lui-même une tâche facile. Il n'a pas oublié que, dix ans auparavant, alors qu'il accomplissait une mission de ce genre, dans des circonstances moins complètement défavorables, la marquise a, comme il le raconte, « déchargé sur lui un pistolet de fureur au premier mot de conciliation ». N'importe, il n'est point découragé de recommencer aujourd'hui sur de nouveaux frais la même tentative, il a ses projets, ses ressorts cachés qu'il compte faire mouvoir. Son intérêt est ici encore en jeu, car la satisfaction que le marquis cherche toujours à obtenir de sa femme, c'est une donation générale à leurs enfants, et de préférence au fils aîné, de la nue propriété de tous les biens qu'elle possède, et qui seraient mis ainsi à l'abri des dilapidations. D'ailleurs, bien que le marquis se défende, selon son ordinaire, de la pensée de faire participer ses enfants à ses que-

relles conjugales, et du tort de contribuer, de son chef, à la désunion de la famille, c'est le plus sûr moyen de lui complaire que d'adopter et de seconder ses vues dans celle de ses affaires domestiques qui est son principal tracas. Mirabeau le sait bien, et il ne ménage pas, à cet égard, l'expression de son zèle. Mais il a soin d'ajouter : prisonnier, je suis impuissant, ma mère suspectera mon intervention comme due à la pression de mon père et à mon désir de recouvrer la liberté en me faisant auprès de lui un mérite de mes efforts; mes démarches seront forcément entravées et limitées; que je sois libre d'abord, et je pourrai ensuite agir avec beaucoup plus de chances de succès. N'a-t-il pas, dès l'année précédente, à la suggestion de Dupont et afin de montrer sa bonne volonté, adressé à sa mère une longue lettre pacificatrice, qui est restée sans réponse? Cette lettre, publiée au *Recueil de Manuel* (1), commence par de violentes attaques contre Mme de Cabris, et se termine par une apologie du caractère du marquis, curieuse sous la plume de son fils, et contrastant avec les tirades haineuses trop fréquentes dans le même recueil. « Mon père, écrit Mirabeau à sa mère, n'est pas tel qu'il vous est trop pardonnable de le penser. Je sais qu'il se prévient trop aisément, je sais qu'il saisit trop facilement les impressions défavorables; qu'une fois conçues sa tête de

(1) Tome IV, page 144.

feu les porte dans leurs conséquences aussi loin qu'elles peuvent aller ; et que cette marche trop active le conduit à l'injustice : mais enfin mon père a l'âme noble et le cœur sensible, cela je vous le garantis sur ma vie, parce que j'en ai la preuve. Toute guerre longue peut irriter sans doute, accroître les préventions, aigrir les ressentiments, mais elle fatigue un bon cœur. Hélas ! pensez-vous donc qu'il ne soit pas malheureux aussi ce vieillard chargé d'années et de maux, isolé de presque toute sa famille mutilée, qui voit sa femme, sa fille, son fils dans les fers, son petit-fils mort, sa maison à peu près détruite, une vieillesse triste et solitaire s'avancer sans dédommagements, sans compensations. »

« Cette lettre, déclare Mirabeau, est la plus difficile que j'aie écrite de ma vie. » Affirmer qu'il pensait exactement ce qu'il y disait, ce serait s'avancer beaucoup. Mais on peut supposer sans témérité que, dans le fond de son âme, il éprouvait pour son père un sentiment naturel de respect impossible à accorder à sa mère. A diverses époques de sa vie, il a montré qu'il était fier de ce père, si maltraité par lui en d'autrés circonstances, sous l'influence de la passion du moment. N'a-t-il pas continué, au temps de ses plus grands excès de langage, à signer toutes ses lettres : *Mirabeau fils*, ce qui était au moins un hommage à la réputation paternelle ? La rancune violente n'était guère plus durable chez lui que le remords, et il

pouvait de bonne foi rendre justice, même dans sa prison, à l'homme qui l'y tenait encore renfermé. Dans cette longue correspondance avec une jeune personne inconnue, correspondance à laquelle il occupait ses derniers mois de captivité, il parle plusieurs fois de son père en termes émus, et d'autant moins suspects que le marquis ne pouvait en avoir connaissance ni directement ni indirectement. Tout en prétendant, ce qui n'est pas exact, que l'origine première de ses malheurs est le fait « d'avoir offusqué l'amour-propre de son père », d'avoir excité chez celui-ci une jalousie contre nature par ses talents et ses succès précoces, il confesse que le marquis « a autant de supériorité sur lui par le génie que par l'âge et le titre de père », et il ajoute : « Enfin ce père se conduit, en ce moment, avec une générosité tardive et lente, mais rare. Si je puis arracher une larme de lui, me voilà payé de tout ce que son despotisme m'a fait perdre et souffrir (1). » C'est dans une autre lettre à la même personne qu'il déclare « pleurer avec des larmes de sang » le mémoire de sa composition contre le marquis. Il est vrai qu'il était animé alors de l'espoir d'obtenir sa liberté. Quelque temps avant, dans un moment d'impatience où cet espoir lui paraissait s'éloigner, il écrivait à Boucher des phrases comme celle-ci : « Mettez-vous bien dans la tête que l'*Ami des hommes* jette

(1) Lettre du 2 novembre 1780 à Mlle Dauvers.

sur moi les regards d'*un vautour qui attend un cadavre.* » On ne peut jamais concilier complètement les contradictions du caractère de Mirabeau et les impressions qui se succèdent et se combattent dans son esprit.

Au bout de trois mois de conversation épistolaire entre Mirabeau et sa sœur, les arrangements à prendre pour sa sortie de prison sont enfin convenus. Il avait été question de l'envoyer en Limousin avec M. et Mme du Saillant et dans leurs terres, ou en Provence auprès de son oncle. « Quoique la charge soit forte et capable de me tuer, écrivait le bon bailli à son frère, je la prendrais dans le cas où vous jugeriez qu'il faut l'élargir, si je ne voyais clairement qu'il n'y a que toi qui pùt (*sic*) être sa caution, et redemander au beau-père ses bontés pour lui et sa femme. » Un moment le marquis avait incliné à demander pour son fils l'hospitalité en Languedoc de son intime et fidèle ami, le poète Lefranc de Pompignan. Tous ces plans avaient été écartés, d'abord parce que l'éloignement de Mirabeau ne lui aurait plus permis d'agir sur sa mère, comme il l'avait annoncé, le procès en séparation de corps intenté par cette dernière étant suivi par elle à Paris; et ensuite parce que le père désirait garder son fils plus à sa portée pour l'observer et le diriger, sans cependant le recevoir encore à la maison paternelle.

Finalement, il est arrêté que Mirabeau passera du donjon au château de Vincennes, où il sera

logé chez le chirurgien-major, et aura, d'ailleurs, toute liberté de sortir et de venir à Paris, comme il l'entendra. Pour les habitants et les habitantes du château, assez nombreux, comme nous l'avons dit, Mirabeau s'appellera tout simplement *M. Honoré;* en le faisant désigner ainsi par un de ses prénoms, le marquis s'imagine puérilement qu'il l'empêchera d'être connu sous son nom de famille, et croit, sans doute, sauvegarder l'honneur de ce nom. Mais, avant tout, le père veut être muni, à titre de précaution, d'une lettre de cachet, ordonnant à son fils de se retirer et de demeurer aux lieux qu'il lui fixera. Au moyen de cette lettre de cachet, il sera le maître de gouverner souverainement les actions de ce fils plus que majeur, en s'appuyant à chaque instant de l'autorité royale. Cette dernière exigence soulevait quelques difficultés, non de la part de Mirabeau qui s'y soumettait très volontiers, heureux d'échanger l'absence complète de liberté même contre une demi-liberté, mais de la part du gouvernement. Il n'y avait guère d'exemple d'un ordre royal remettant de la sorte à la discrétion d'un père la puissance absolue que le roi s'arrogeait sur la personne de ses sujets. Le ministre principal, M. de Maurepas, était fatigué des appels incessants que le marquis de Mirabeau faisait, depuis quelques années, à son crédit et à l'autorité du roi. « Il faudrait, dira-t-il, quelques semaines plus tard, à Mirabeau sortant du donjon de Vincennes, un secrétaire d'État tout exprès pour la

famille de Mirabeau. » Le prisonnier, impatienté du retard que cet obstacle apporte à sa délivrance, se joint à sa sœur et à son beau-frère, M. et M[me] du Saillant, par l'entremise desquels le marquis sollicite auprès des ministres comme il traite avec son fils, pour réclamer la lettre de cachet, conçue dans les termes que le chef de famille a dictés (1). Il écrit de Vincennes au duc de Nivernois, beau-frère de M. de Maurepas, « d'un ton tel, dit son père, que François I[er] en prison n'en eût pu sortir avec plus de dignité ». Grâce à la recommandation du duc, d'autant plus méritoire que ce grand seigneur obligeant était alors dans toute la douleur de la mort récente de sa fille, la comtesse de Gisors, l'ordre est enfin expédié par le secrétaire d'Etat compétent, M. Amelot (2), et, le 13 décembre, M. du Saillant vient chercher son

(1) Ceci ne l'empêchera pas plus tard, lorsque la lettre sera entre les mains de son père et lui inspirera quelques inquiétudes, de la qualifier, écrivant à un ministre, d' « ordre inconcevable, inouï; le mettant hors de l'empire de la loi ».

(2) Voici la teneur de cet ordre :

« De par le roi, il est ordonné au sieur comte de Mirabeau de se retirer aux lieux que son père lui fixera, Sa Majesté défendant audit sieur comte de Mirabeau de s'en éloigner sous quelque prétexte que ce soit, et ce jusqu'à nouvel ordre de sa part, sous peine de désobéissance.

Versailles, le 13 décembre 1780.

Signé : LOUIS.

De par le roi : AMELOT.

Au-dessous, Mirabeau reconnaît avoir reçu notification de cet ordre en lieu de liberté, et promet de s'y conformer.

beau-frère au donjon pour lui faire franchir l'enceinte où il était confiné depuis le mois de mai 1777, et l'installer au château de Vincennes.

Quelques jours auparavant, le marquis avait, pour la première fois, écrit à son fils sous son nom. Après la sortie de prison de celui-ci, il lui fait parvenir des instructions détaillées et rédigées de sa main sur la conduite que Mirabeau devra tenir. Fidèle à ses promesses, le prisonnier élargi se met à l'œuvre sur-le-champ auprès de sa mère. Une correspondance suivie s'engage, à ce sujet, entre le père et le fils ; ils s'écrivent jusqu'à deux fois par jour, mais ne se voient point.

« Je me suis, à la vérité, trouvé face à face avec lui, écrit le marquis à son frère le bailli, le 26 janvier 1781, en sortant de chez Desjobert (son avocat consultant). Je lui trouvai l'œil perçant, l'air fort et sain (1). Il s'écarta le plus qu'il put, et je passai mon chemin. »

Mirabeau ne prolongea pas longtemps son séjour au château de Vincennes. Dès le mois de janvier 1781, il s'établissait à Paris chez son protecteur et ami Boucher, du consentement de son père. C'est de là qu'il poursuivait sa négociation auprès de la marquise, des hommes d'affaires et des amis officieux qui la conseillaient et l'exploitaient ; qu'il

(1) Nous trouvons dans des lettres du père et du fils la mention de ce détail curieux que Mirabeau, dans sa captivité à Vincennes, avait grandi de plus de six pouces, bien qu'il eût dépassé vingt-cinq ans lors de son emprisonnement.

allait rendre visite à ceux des amis du marquis qui s'étaient intéressés à sa délivrance (1); c'est de là enfin qu'il venait se montrer à Versailles, y entretenir imperturbablement les ministres des affaires de son père, badiner avec M. de Maurepas et argumenter avec le garde des sceaux. Cet échappé des prisons d'Etat ne craindra pas d'aller solliciter de sa personne une lettre d'exil contre son ancien compère Briançon, qui bat le pavé de Paris, en quête de moyens de porter secours à Mme de Cabris, encore captive à Sisteron, décriant le marquis de Mirabeau ou cherchant vainement à l'intimider. C'est alors que M. de Maurepas, auquel Mirabeau s'adresse, l'arrête par une verte apostrophe, lui disant « que son père le prend pour son homme d'affaires, qu'il est honteux de ne point voir de fin aux scandales de la famille, et que le roi n'en veut plus entendre parler ».

Nous n'avons pas besoin de nous étendre longuement sur les faits et gestes de Mirabeau au sortir du donjon de Vincennes. Nos lecteurs savent déjà qu'après avoir échoué tout net dans ses tentatives conciliantes auprès de sa mère, il finit par prendre parti contre elle, ouvertement et sans vergogne, par rédiger contre elle un mémoire

(1) Il va voir ainsi Mme de Rochefort qui, raconte le marquis, « lui a dit toutes vérités et siennes avec cette force qui lui est propre, l'a tâté sur tous les bouts, a été contente de ses propos, et ne lui a plus du tout trouvé ses anciennes manières, au point qu'elle l'a trouvé moins laid ».

comme il en avait rédigé un contre son père ; que le marquis accepta, sans scrupule, ce genre d'assistance de la part de son fils, auquel il avait si longtemps et si vivement reproché d'avoir servi jadis de la même manière la cause opposée (1), et ne sut même pas l'empêcher de paraître « in fiocchi » aux audiences où se plaidait le procès en séparation de ses parents, pour s'écrier à haute voix, à la fin du plaidoyer de l'avocat de la marquise : « Dites donc qu'accueillir cette demande, c'est *couronner le vice*. » Inutile d'ajouter que le marquis est alors parfaitement content de son fils. Mais les expressions par lesquelles ce contentement s'exprime sont si enthousiastes qu'elles méritent d'être citées : « Honoré, c'est ainsi qu'il appelle désormais le comte, est toujours sur la même voie, écrit-il à son frère le 13 février 1781, et je ne le ménage pas, et, en vérité, il est docile et confiant, et jamais il ne parle de son père que les grosses larmes ne lui jaillissent ; au reste, je sais par le récit combiné de ceux qui le voient et revoient que ce n'est pas le même homme que nous avons vu. C'est un homme fait qui se contient, et qui est même imposant, malgré cette extrême vivacité dont il est néanmoins le maître. Il a mis à profit sa prison, ayant appris le grec, l'anglais et l'italien, beaucoup étudié les anciens, et surtout, Tacite qu'il

(1) Il est juste de rappeler que le marquis avait un système de défense tout autre et infiniment moins injurieux que celui de sa femme.

traduit. Son esprit, toujours perçant, est devenu juste; et ce don de la familiarité qui lui fait retourner les grands comme des fagots! (1), de sorte que s'il avait sa tête sur les épaules, chose à laquelle on travaille quant aux préliminaires, mais où il trouvera plus de difficulté, ou, du moins, de longueur qu'il ne pense (2), il serait bientôt en avant. Avec cette facilité néanmoins, la quantité de pièges, d'intrigues (son vol naturel) dont ce pays est semé, ce caractère *caméléon* qui prend l'empreinte de tout ce qui l'approche, tu sens quel casse-tête pour un père qu'il paraît prendre pour maître absolu, qu'il consulte deux fois par jour, exécutant au moment et rendant compte de tout. » En vérité, le père et le fils présentaient bien des ressemblances, ne fût-ce que par cette vivacité et cette mobilité d'impressions, qui leur étaient communes; il y avait bien du *caméléon* dans l'esprit, sinon dans le caractère du marquis de Mirabeau. Le père se disait, il est vrai, à propos de son fils, que « quarante-deux mois en un lieu, où l'on n'a, pour toute compagnie, sous

(1) « Ce n'est pas, écrit de même le marquis dans une autre lettre, qu'avec les avances qu'il a, son siècle, son caractère et un certain fond gaillard, et ce terrible don de la familiarité, comme disait Grégoire le Grand, je pense jamais en faire un homme de la délicatesse de son grand-père, de son oncle, et même de son père; mais il est bien persuadé qu'il me faut un honnête homme ou rien. »

(2) Il s'agit de la condamnation à mort par contumace prononcée contre Mirabeau à Pontarlier, et des mesures à prendre pour le faire relever de cette condamnation.

des voûtes gothiques et lugubres, que les hurlements nocturnes des souterrains, sont une médecine qui doit converser une tête. » Mais il était bien prompt à croire à cette conversion forcée, et bien peu clairvoyant dans le choix des gages qu'il en demandait à son fils.

Malgré son enthousiasme, le marquis hésitait encore à recevoir *M. Honoré* à la maison paternelle. M. et Mme du Saillant, Dupont, Boucher, cherchaient à flatter son amour-propre, en lui répétant qu'un tel pupille avait besoin d'être « gouverné et mûri de sa bouche », « nourri de ses principes, plans et documents ». Ils alléguaient que si Mirabeau était « très aisé à cabrer », « la moindre tendresse le ferait fondre en larmes et jeter au feu ». — « Mon amour pour la paix, qui tient peut-être à la paresse, objectait le marquis, m'a toujours fait craindre la cohabitation avec cette émanation du gros Vassan (le grand-père maternel de Mirabeau), qui est maintenant aussi gros que lui. Son mariage avec une héritière qu'il a voulue semblait nous séparer, et cela était bien pour nous deux. Depuis, il s'est ruiné, il m'a ruiné, il n'a pas mérité de moi. Faut-il qu'aujourd'hui, au milieu d'une strangurie que la plus grande analogie de caractère peut seule rendre supportable et quelquefois douce, mon devoir soit de m'assortir à tout cela ? J'avoue que j'ai de la peine à m'y déterminer. »

Cependant, au printemps de 1781, le marquis

perd son procès contre sa femme. La séparation de corps et de biens, qui le ruine, est prononcée contre lui. Accablé par ce coup imprévu, il lui paraît généreux et aussi d'un bon effet de rouvrir sa maison à son fils dans un pareil moment, d'autant qu'on aurait pu le soupçonner d'avoir subordonné cette dernière marque de réconciliation au gain de son procès. Il se rend donc aux instances de Boucher, lequel, ami fidèle jusqu'au bout, est venu, tout en lui portant ses condoléances sur la perte du procès, le supplier, avec larmes, de recevoir son fils chez lui, et lui a adressé ces paroles touchantes : « Monsieur, quelque prévention que vous puissiez avoir sur mon état, je suis honnête homme, lapreuve en est que je suis bien pauvre; je vous suis caution de M. votre fils, vous en serez content, et si j'ai mérité quelque chose de vous.... » — « A ces mots, raconte le marquis, il gagna la porte du salon en étouffant ; je le suivis, et, l'embrassant, je l'assurai que, quoique mes plans fussent tout autres, ce serait lui qui me le présenterait. » La scène du lendemain, qui était le 17 mai, est encore décrite dans une lettre du marquis à son frère le bailli : « Ils avaient, lisons-nous dans cette lettre, averti le chevalier de Scépeaux (un des amis intimes du marquis) dont la tête de Bayard a beaucoup de tendresse et de poids sur moi. Boucher, Dupont et la famille m'apportèrent tout à coup Honoré, et tandis qu'il était à terre, le chevalier m'embrassait en criant : *C'est*

l'enfant prodigue. Je dis à Honoré, en lui tendant la main, que j'avais dès longtemps pardonné à l'ennemi, que je la tendais à l'ami, et que j'espérais pouvoir un jour en bénir le fils. Au moyen de quoi le voilà dans la maison (1). »

L'attendrissement causé par ce retour de l'*enfant prodigue* subsistait encore, huit jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'installation de Mirabeau à la maison paternelle que tout à coup il disparaît. Voilà M. et Mme du Saillant, Dupont, Boucher et tous ceux qui l'avaient *cautionné*, suivant l'expression du marquis de Mirabeau, fort en peine. Huit jours, dix jours et plus se passent sans qu'on ait aucune nouvelle de l'absent. Enfin, on apprend qu'il a été retrouvé en détresse à Orléans, arrivant de Gien, où l'on ne sait quelle impulsion subite l'avait conduit auprès de Mme de Monnier. « Il y a des dettes sans doute, car je sais mieux que les autres ce qui peut principalement démonter cette tête-là. » Tel fut le premier mot du marquis de Mirabeau.

Le père ne se trompait pas. Poursuivi pour des dettes dont les plus anciennes ne remontaient pas au delà de son séjour à Vincennes, mais que, suivant son habitude incorrigible, il avait trouvé moyen de multiplier, depuis six mois qu'il était libre, le prétendu converti avait été, par ce motif,

(1) La lettre qui contient ce récit du marquis a été publiée tout entière dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. III, p. 155.

obligé de quitter Paris. L'occasion lui avait semblé propice pour réaliser un projet dès longtemps médité entre lui et Mme de Monnier. Il s'agissait de se revoir au couvent même de Gien. Le médecin de ce couvent, le docteur Ysabeau, dont il est plusieurs fois question dans les lettres de Vincennes, et le jardinier avaient été mis dans la confidence et gagnés à l'entreprise. Le docteur Ysabeau avait déjà donné à Mme de Monnier des marques d'une sympathie désintéressée qui ne s'est pas refroidie jusqu'à la mort de celle-ci. Il vivait encore lui-même en 1831, et il a écrit, peu de temps avant sa mort, un récit détaillé de ses rapports avec Mme de Monnier, lequel est sous nos yeux. Nous y lisons, à propos de l'entreprise facilitée par lui, qu'il avait commencé par faire à cet égard des observations à Mme de Monnier, mais qu'il avait cédé à ses prières. « Je conférai, écrit-il, avec le jardinier et commissionnaire de la maison ; nous pensâmes, d'après la connaissance du local, du caractère et du peu de défiance des portières qu'il serait possible d'introduire M. de M*** dans la maison. On lui écrivit en conséquence. Il y consentit, fixa le jour de son arrivée à Gien, et me pria de venir au devant de lui jusqu'à Nogent-sur-Vernisson, route de Paris à Lyon, où il arriva à franc-étrier au jour et à l'heure indiqués. Je l'embarquai dans ma voiture et le déposai au cabinet de mon jardin, où il se rafraîchit ; j'allai en prévenir le jardinier, qui vint faire part de ses intentions et

des mesures prises pour la réussite. En effet, à sept heures du soir, dans un mois d'été (1), il vint chercher M. de M***. Etant muni d'une commission, il se fit ouvrir la porte, eut l'attention d'attendre que la sœur tourière, selon sa coutume, rentrât dans sa chambre du tour, se mit devant M. de M***. Le local, d'ailleurs, pouvait n'offrir aucun danger, il le conduisit à la chambre de Mme de M***. M. de M*** y resta quatorze jours. Rien ne transpira en ville de ce singulier événement. Il sortit sans être aperçu, vint me trouver où je l'avais d'abord déposé. Je le conduisis à Nogent, où il prit un bidet de poste. Ce fut, je crois, peu de temps après qu'il cessa et rendit sa correspondance avec Mme de Monnier moins fréquente. Elle en conçut de l'inquiétude et un grand chagrin, quand elle se fut convaincue de l'abandon définitif. Elle ne cessait d'écrire, jour et nuit pleurait, au point qu'elle éprouva une ophthalmie des deux yeux, qui la fit souffrir. La fièvre s'y joignit. Le tout céda aux soins et au temps. »

Ainsi finirent ces amours traversées par tant d'orages, et qui ne durent peut-être qu'aux orages de se prolonger si longtemps. La rupture ne se produisit pas brusquement, à la suite d'explications violentes échangées par les deux amants, pendant leur dernière réunion, comme l'a supposé

(1) Ou, pour être plus exact, à la fin de mai.

M. Lucas de Montigny. Mirabeau put se montrer jaloux des assiduités auprès de sa maîtresse de certaines personnes de Gien, notamment du moine, directeur spirituel du couvent de Sainte-Claire, un père Maillet qui ne dut pas faire grand honneur au clergé constitutionnel de 1791 dans lequel il entra par la suite, mais cette jalousie n'était plus guère que de pure forme. Nous avons quelques lettres de Mme de Monnier à Mirabeau postérieures au voyage de ce dernier à Gien. Ces lettres respirent une profonde mélancolie, et renferment des plaintes désespérées sur l'absence ou la rareté des réponses de Mirabeau. Une correspondance languissante aura de la sorte continué quelque temps entre lui et Sophie pour s'arrêter bientôt. Après avoir terminé par une transaction le procès criminel où tous deux étaient confondus dans une accusation commune, Mirabeau ne songea plus à la compagne folle et passionnée de ses jours d'exil en Hollande. D'autres sentiments, d'autres intérêts remplissaient alors son cœur et son esprit, et l'image de celle qui l'avait si chèrement aimé ne vint plus troubler son repos que le jour où il apprit la mort de Mme de Monnier (1), au pied même de cette tribune de l'Assemblée constituante, où sa gloire

(1) Il l'apprit par une lettre du docteur Ysabeau à son beau-frère, l'abbé Vallet, député du clergé à l'Assemblée constituante. L'abbé Vallet, qui lui remit cette lettre en séance, a raconté l'entrevue en cherchant à présenter l'émotion de Mirabeau comme jouée. Mais c'était un adversaire politique prévenu contre le grand orateur.

avait commencé à se fonder. C'était au mois de septembre 1789. Sophie, comme l'a dit si énergiquement et si justement M. Sainte-Beuve, avait gardé de Mirabeau « la tunique dévorante du centaure, l'ardeur fatale qui ne s'éteint plus ». A la mort de son mari, en 1783, elle avait recouvré sa liberté ; mais le couvent qui lui avait servi de prison était devenu pour elle un asile ; elle ne voulut pas le quitter. Elle s'établit dans un petit corps de logis séparé, dépendant de ce couvent, et se forma des relations dans la société de cette ville et des environs, où elle se produisit sous le nom de Mme de Malleroy. Le consolateur lui apparut d'abord sous la forme d'un lieutenant de la maréchaussée ; mais cet officier, auquel elle s'attacha, était un homme brutal et grossier, qui la maltraita et la rendit malheureuse. A la veille d'épouser un jeune gentilhomme, plus digne d'être aimé d'elle, elle vit cette dernière espérance de bonheur s'évanouir, par suite de la mort brusque de son fiancé. Elle ne se sentit point la force de lui survivre, et mit fin à ses jours en s'asphyxiant avec des charbons allumés (1). Il est impossible de refuser un sentiment de profonde pitié à cette femme encore plus malheureuse que coupable, et de laquelle on peut dire, avec plus de vérité que pour bien d'autres, qu'elle a été poursuivie par la fatalité de sa destinée.

Sensible avait été le coup porté aux illusions

(1) Dans la nuit du 8 au 9 septembre 1789.

optimistes du marquis de Mirabeau par l'escapade de son fils à Gien, et les circonstances qui avaient accompagné cette escapade. Néanmoins, le père ne voulut point renoncer encore au système tout nouveau d'indulgence dont il avait commencé à user, ni surtout abandonner le projet de réunion de Mirabeau et de sa femme, ce projet qu'il nourrissait depuis deux ans. Il se résolut à étouffer l'aventure, et n'en manda même rien, sur le moment, à son frère le bailli, de peur de lui paraître « fol incurable ». « Amenez-le-moi ce matin, répondit-il, quand on lui annonça que son fils avait été rejoint et reconduit à Paris par Dupont, et lui dites qu'il est encore dans le temps du jubilé, et que j'arrêterai le bruit et l'éclat de ses créanciers, pourvu qu'une fois enfin il soit sincère et dise toutes ses dettes, les effets en gage, les personnes, tout enfin. » Des arrangements furent pris pour le règlement de ces dettes de fraîche date, et, afin de satisfaire aux plus pressantes, le marquis alla jusqu'à se dessaisir d'une certaine tabatière d'or à laquelle il tenait beaucoup, « mon seul effet personnel », dit-il quelque part. Il ne faut pas oublier que la perte de son procès venait de le réduire à la plus grande gêne.

Du reste, il ne chercha nullement à approfondir ce qui s'était passé entre son fils et Mme de Monnier ; il ne voulut point éclaircir les « versions différentes, mêlées et embrouillées », qu'on lui présentait comme explications. Il se contenta dès

lors, suivant son expression, « de suivre de l'œil l'accoisement et absolue cessation de commerce ».

Enfin, obligé, toujours par l'issue de son procès, de se retirer quelque temps à la campagne, et voulant aussi soustraire son fils à de nouvelles tentations de dérangement, il partit avec lui pour le Bignon, ce petit château du Gâtinais dont nous avons parlé maintes fois, aussitôt les mauvaises affaires de Mirabeau arrangées. En s'imposant ainsi un tête-à-tête à la campagne avec son fils, le marquis avait le droit de dire qu'il faisait « un grand effort de paternité ». Depuis que Mirabeau était sorti de l'enfance, c'était la seconde fois seulement que le père et le fils se trouvaient réunis dans l'intimité d'une vie commune. Dix ans auparavant, à son retour de Corse, Mirabeau avait passé sept à huit mois près de son père, tant en Limousin qu'à Paris. Cette fois, le tête-à-tête devait être encore plus complet ; des injures et des châtiments, également difficiles à oublier, devaient le rendre de part et d'autre bien plus scabreux, et pourtant il allait se prolonger encore huit mois.

VIII

LE TÊTE-A-TÊTE DE MIRABEAU ET DE SON PÈRE AU BIGNON. — LES RÊVES DE POSTÉRITÉ DU MARQUIS. — UN PROCÈS CRIMINEL EN RAPT DE SÉDUCTION. — MIRABEAU A NEUCHATEL.

Pour croire le moins du monde à l'effet moralisateur du séjour dans les prisons d'Etat, il fallait la confiance aveugle du marquis dans le succès de ce qu'il avait voulu et ordonné. Mirabeau avait fort perfectionné la culture de son esprit au donjon de Vincennes, mais il en était sorti visiblement peu changé quant au caractère ; il y avait seulement chez lui un peu plus de duplicité que par le passé (1), et aussi une plus grande concentration

(1) « Je n'ai que trop été porté à admirer et à imiter Ajax, lisons-nous dans une de ses dernières lettres de Vincennes. Mais croyez-en l'expérience d'un homme qui a fait bien plus de sottises que vous, qui a vu bien des choses, et des choses très curieuses (c'est à la correspondante inconnue dont nous avons parlé à nos lecteurs que Mirabeau s'adresse). Elles m'ont appris souvent à mes dépens qu'Homère n'a pas eu tort de préférer Ulysse et d'en faire son héros favori. »

de toutes les forces actives de sa nature, si longtemps comprimées et paralysées. « Je suis tourmenté de ma propre activité, écrit-il le 22 août 1781 à un ami nouveau dont il avait fait la connaissance chez Boucher, et qui devait lui rester dévoué et fidèle jusqu'à sa mort, Vitry (1). Quand la chandelle, brûlée par les deux bouts, sera finie, eh bien! elle s'éteindra, mais elle aura donné, pour la petitesse de sa lanterne, une vive lumière. N'est pas phare qui veut. Dieu m'a fait naître dans une cave, mais il m'a donné de n'y être point étouffé. » C'est le même sentiment qui lui faisait dire quelque temps auparavant : « Il me faut encore quinze à vingt ans, et je puis, à toute force, les atteindre. Dès que je ne serai plus propre à l'amour, je n'aurai plus que faire ici, à moins que je n'y fusse ministre. » Quinze à vingt ans encore, la Providence ne les réservait pas à Mirabeau, et pourtant elle lui destinait, dans l'histoire de son pays, une place que peu de ministres ont occupée.

En attendant de trouver un aliment plus noble à son activité, il s'était, une fois libre, rejeté avec frénésie dans les plaisirs pour lesquels « son physique était né », disait-il, et dont il avait été si longtemps sevré par force. En venant au Bignon, il laissait derrière lui trois ou quatre intrigues de galanterie, suivies simultanément pendant six mois. Nous

(1) Jean-François Vitry, commis du Contrôle général des finances, mort en 1807. Il a publié un volume de lettres de Mirabeau à lui adressées. — Paris, 1806, Le Normant.

avons vu qu'il laissait aussi des dettes nouvelles. N'avait-il pas fait sensation dans le petit cercle où il avait été introduit pendant son séjour chez Boucher, cercle de bourgeoisie modeste, composé principalement de familles d'artistes et de familles de commis de bureau; et ne lui en coûtait-il pas aussi peu d'emprunter à ses humbles amis leurs femmes ou leurs maîtresses que leur argent? Mal en avait pris au pauvre Boucher de s'être constitué son hôte et son banquier; et ce qui est plus fort encore, c'est que les reproches de cet honnête homme et son insistance à réclamer ce qui lui était dû, car il était pauvre, comme il s'en vante lui-même, avaient été ensuite fort mal pris par Mirabeau. « Boucher, écrit celui-ci dans une lettre du 19 octobre 1781, vient de me faire une des plus grandes platitudes possibles, et tant mieux, cela me dégage d'autant. » Il y a dans la même lettre, adressée à Vitry, un autre passage plus violent, qui ne peut guère s'appliquer qu'à Boucher. Le *bon ange* du donjon de Vincennes mourra quelques mois après, blessé au cœur par l'ingratitude de celui auquel il a rendu tant de services; les fleurs que Mirabeau pourra jeter sur sa mémoire ne rachèteront pas la vilenie d'une telle conduite.

Faut-il, après cela, pour achever d'édifier nos lecteurs sur le peu de délicatesse de Mirabeau en toutes matières, et spécialement en matière d'argent, mentionner un petit fait, insignifiant par lui-

même, mais caractéristique? Quelques jours après sa sortie de Vincennes, il dérobe, pour aller la mettre en gage, la montre de sa sœur, Mme du Saillant (1).

Si le marquis était déjà revenu en partie de ses illusions d'un moment, lors de son installation au Bignon avec son fils, s'il bornait probablement toutes ses espérances sur ce fils à lui faire perpétuer la race, il tenait assez à cette espérance-là, du moins, pour admettre encore de parti pris la possibilité d'une réforme sérieuse dans les sentiments et dans la conduite extérieure de l'homme de trente-deux ans, dont il s'était constitué le « barbacole », suivant son expression. « Ce n'est pas en vérité pour mon plaisir, répondait-il à son frère le bailli, qui le raillait sur sa fureur de *postéromanie*, sur son zèle à régenter un pareil « poulet », lui demandant, avec bon sens, s'il était assez sa propre dupe pour croire qu'il ferait de son élève autre chose que ce qu'il était... J'ai voulu et je voudrais le remettre avec sa femme... Au fond, il n'a pas plus trente-trois ans bientôt que moi soixante-six, et il n'est pas plus rare de voir un homme de mon âge faire plaindre les jeunes de ses jambes, et tenir huit heures par jour dans son cabinet, que de voir un tonneau boursouflé, gravé et l'air vieux dire : *Papa*, et ne savoir pas se con-

(1) Nous trouvons ce détail dans une lettre du marquis de Mirabeau à son frère le bailli.

duire. Mais ce n'est pas ce dont il est question. Tu es trop équitable pour ne pas sentir qu'on ne se coupe pas un fils comme un bras. Si cela se pouvait, je l'aurais fait il y a longtemps; mais, ne le pouvant pas, quand ce fils vient à moi je ne puis le jeter à la rue ; quand il écoute, je ne puis lui parler que selon honneur et conscience. Quand il se conduit bien et obéit, je dois aussi le conduire; s'il a des dettes, le but de cette conduite doit être de le libérer et d'indemniser autrui ; s'il a une femme, de le ramener à elle, etc. Tout cela n'est pas affaire de choix et de volonté, mais de devoir. ».

Il faut bien dire que l'élève du marquis est, à ce moment, d'une docilité, d'une souplesse et d'une déférence tout à fait encourageantes pour son « papa », car Mirabeau, même lorsqu'il écrit à des étrangers, comme Vitry, a décidément adopté cette appellation plaisante à son âge, à propos d'un père plus prodigue de lettres de cachet que de caresses. Tout en déclarant, dans ses confidences à ses amis, qu'il marche « dans une carrière hérissée de contrariétés et d'épines », il soutient son personnage avec une fermeté rare. Il est souvent seul en compagnie de son père; il le suit dans toutes ses promenades; « il a son plan fait de me servir d'ombre et de me rendre le plus de services possible », dit la marquis qui, d'ailleurs, ne cherche pas à le tenir à distance. Sauf de rares intervalles, en effet, ils composent avec le *fidus Achates* Garçon, que nos lecteurs connaissent bien,

toute la société du Bignon. Mme de Pailly n'y fait que des apparitions, M. et Mme du Saillant vont et viennent; le marquis a tout le loisir nécessaire pour remplir en conscience son rôle de pédagogue.

Sur la manière dont il comprend et prétend jouer ce rôle, il s'explique encore avec son frère le bailli dans les termes suivants : « Quoique, en évitant de parler de ce qui est inexcusable et dont le pardon notoire m'eût en quelque sorte avili, en me chargeant de toutes ses affaires de dettes, moyennant un détail, un aveu et note sincère par écrit, j'eusse fait comme une scène de *Cinna*, je l'achevai tout entière, et lui proposai d'être amis, l'un jeune et l'autre vieux, et que je ne conserverais de la paternité que le droit de lui dire des vérités personnelles qu'un véritable ami même ne dirait pas... Tu sens ce que, dans un cœur très abondant et une mémoire très meublée des maux qu'il avait faits à lui et à sa maison, une telle conversation peut avoir de détails et de vérités accablantes. Dans ces sortes d'occasions, rien ne l'émeut ni ne l'atterre; il regarde fixe, se baisse où il faut, saisit le sens, étend les idées et parle historiquement des conséquences et des faits (1). » Le marquis reconnaît, d'ailleurs, que sa familiarité avec son fils ne va point sans « quelques sécheresses de sa part, celui-ci étant de sa nature « empiétant, auda-

(1) Lettre du marquis au bailli du 3 novembre 1781.

cieux par l'épiderme, actif et tranchant »; qu'il lui jette de temps en temps ses déplaisances, comme on jette le bâton empenné aux palombes pour leur faire prendre un vol rapide de l'autre côté »; qu'il « ne lui épargne pas ses renseignements du matin sur les sottises de ton ou de discussion de la journée », toujours prêt, d'ailleurs, à « *animer ses leçons* par des exemples qui lui dévoilent toute la politique de sa conduite et de ses mœurs personnelles, chose en quoi je me compromets d'autant moins, ajoute-t-il, que jamais homme ne fut si aveugle sur soi, mais si clairvoyant sur les autres que lui ». Harangues, boutades, allusions piquantes, Mirabeau accepte tout; il « se laisse dire ses vérités dont il traite comme de celles d'un autre, parlant raison à merveille et prenant toujours tout bien ».

On peut se représenter le père et le fils dans ce tête-à-tête, avec leurs traits physiques et leur contenance de circonstance; l'un adoucissant, par une expression de componction, son visage laid d'une laideur *amère* et *farouche*, que les lettres du marquis et du bailli font revivre mieux que les meilleurs portraits, « œil rond et roulant, sourcil atroce quand il écoute et réfléchit, coutures de petite vérole », et nous ajouterons mâchoire proéminente et lèvres minces ; réglant au pas mesuré de son père sa démarche « intercadente », empressé, aux petits soins, multipliant les protestations et les explications dans un langage toujours apprêté, tou-

jours chaleureux, toujours exempt d'embarras, s'attendrissant aux bonnes paroles qu'il peut recueillir (1); l'autre prêtant une bonhomie un peu hautaine à sa physionomie fine, spirituelle, sarcastique; mêlant volontiers l'ironie à ses admonestations, s'abandonnant d'ailleurs, malgré lui, aux mouvements de son humeur capricieuse aggravée par les infirmités de l'âge, mais obstiné à étudier, à scruter son fils d'un regard pénétrant et énigmatique. Il n'est point de petites occasions de complaire à son père que Mirabeau néglige. Au *loto* régulier, que le marquis organise presque chaque soir, il est son partenaire de bonne volonté, bien qu'il ne puisse souffrir le jeu et s'y endorme, indifférence qui ne lui est pas commune avec sa mère. « Il aime la chasse, lisons-nous dans une lettre du marquis, et comme il a vu que je n'aime pas ce qui dérange, il se lève à quatre heures les jours que le cuisinier demande telle ou telle pièce pour être de retour et habillé pour le déjeuner. Il prend à tout le rural, comme à autre chose, et surtout fait promptement exécuter. » Il aide son père dans

(1) « Jamais je ne lui adressai la parole, ou ne demandai quelque chose, dit le marquis, que sa physionomie ne s'ouvrît, que la voix ne s'adoucît, que l'acte ne fût aussi prompt que la vue. » Un jour, comme il manifeste l'intention d'emprunter 60,000 livres pour liquider les dettes de son fils, « pour la première fois, raconte-t-il encore, Honoré voulut paraître sensible. Je tournai le dos et continuai mes propos amiables sur la nécessité de travailler comme un nègre à rétablir sa maison. Mais du Saillant m'a dit qu'il les était venus trouver en pleurant comme un veau, et était fort sensible ».

la confection d'un *terrier*, et supplée le secrétaire malade. Il est toujours prêt à « lire haut et avec choix », à exercer, quand on le lui demande, ses talents musicaux et sa belle voix. Le jour de la Saint-Victor, fête du marquis, il compose une petite ariette dialoguée, destinée à être chantée par lui et sa sœur, Mme du Saillant. Il fait le plan d'un monument à élever à son père dans une des prairies du Bignon.

Pendant ce temps, le marquis note pour ainsi dire jour par jour, à l'adresse du bailli, le résultat de ses observations sur le caractère de son fils. Il a soin d'insister sur les points favorables, sur les notables *changements* qu'il croit découvrir dans son élève depuis qu'il s'est chargé d'en refaire l'éducation, car le bailli reste incrédule et un peu railleur à cet égard. Il revient fréquemment sur la facilité du comte à accepter les critiques, celles même de sa sœur et de son beau-frère, tandis que son frère cadet, le chevalier, auquel il le compare souvent, est « féroce à toute remontrance » (1), sur son absence totale de toute méchanceté. « Quelque chose me disait, écrit-il, par exemple, que ce n'était qu'un épouvantail de coton, et que tout le farouche dont il a su environner sa personne, sa

(1) « Quand par hasard, dans des moments de jactance déplacée et qui me prenaient au mauvais moment, je lui ai dit durement, devant des tiers, des choses vraies, son plus fort a été de s'écrier : « Le malheureux cherche à atteindre le bord; est-il de votre noble bonté de lui couper l'haleine et le courage ? ».

réputation et ses fautes, tout cela n'était que vapeur, ainsi que son babil décisif et ses connaissances, et qu'au fond c'était peut être l'homme du royaume le plus incapable d'une méchanceté calculée. » On ne guérira pas sans doute Honoré, comme il l'appelle, de « ses viciations radicales, fougue dans le sang et exaltation de tête (un autre jour il remarque pareillement qu'*il y a beaucoup de physique dans les écarts de son fils*), le tout joint à une facilité qui est faiblesse, et à une présomption natale et myope qui prend le bourbier pour la terre ferme fort aisément. » Mirabeau aura longtemps besoin « de guide facile et amical, et que l'âge et l'expérience le mûrissent. Mais l'un et l'autre lui viennent. Il a beaucoup de talent et de volonté, et il s'est taillé de la besogne. Il a maintenant fort en tête ses affaires, de relever sa maison et de payer ses sottises... C'est un foudre de travail et d'expédition... Depuis feu César, l'audace et la témérité ne furent nulle part comme chez lui ; il prétend avoir partie de son étoile, il a moins de génie, mais bien autant d'esprit. » Ce que le marquis trouve le plus à reprendre chez son fils, c'est ce « penchant au pillage qui va jusqu'à lui ôter tout son esprit... Toutes ses paperasses immenses ne sont que cela, centons ramassés çà et là, qu'il a transcrits pendant des nuits entières; tous ses livres, *journal des journaux*, des *encyclopédies*, *esprit* de telle ou telle chose; et lui-même il pourrait produire cent fois mieux, et toujours hâté il

enfante des boursouflures insensées. Enfin, pensées, paroles, projets, aperçus, il vole tout, et en prendrait sur l'autel. C'est la pie des beaux esprits et le geai des carrefours. Il a du discernement néanmoins, au moyen de quoi, quand il trouve du bon, il s'en nourrit de préférence, et c'est un *outil* incroyable (1). » — « Cet homme n'a à la place d'âme qu'un miroir où tout se peint et s'efface à l'instant... S'il avait une femme sensée ou seulement non gâtée, elle en ferait ce qu'elle voudrait... Quand il t'aura volé une idée, il a tant de confiance et d'audace qu'il la fera tout de suite réussir et exécuter. Imagine-toi que je le déshabituai de me transcrire à moi-même à toute heure, en prenant ma montre et lui disant : *Il était ce matin ou hier telle heure quand je vous dis cela*, et je le prenais à tout moment me faisant ronfler en belles phrases la plus petite idée. Avec cela il t'enchantera, dans des moments, par la vérité et l'énergie de ses raisonnements ; avec cela encore, je ne connais pas un homme plus maître de lui dans certaines occasions. Arrange cela. Je lui ai dit vingt fois qu'il n'était qu'une ombre colo-

(1) Lettre du marquis au bailli du 27 juin 1782. — Nous trouvons dans une autre lettre un peu postérieure la même idée exprimée sous une forme bien saisissante : « Comme il dit tout et avec énergie même quand il est en train, écrit le marquis, il dit avec raison qu'il est étonnant tout l'esprit et le travail qu'il a mis à faire des sottises. Il est vrai que c'étaient alors ses affaires... Le mal est que le pivot manque, et tout ce qu'il y a à craindre, beaucoup à craindre, c'est qu'il ne fasse son affaire de quelque folie suggérée. »

riée ; je tiens cela de beaucoup d'autres hommes, mais d'aucun autant que de celui-là. Point méchant, jamais méchant, bon diable, mais quelle tête ! »

Voilà ce que nous lisons encore dans diverses lettres du marquis à son frère. Il y a bien des traits contradictoires, incohérents même dans les innombrables portraits que le père recommence sans cesse de son fils ; mais ces contradictions, ces incohérences n'étaient-elles pas un peu aussi dans le caractère de Mirabeau ? Et, d'ailleurs, si le marquis se trompe parfois, avec quelle heureuse et mordante énergie d'expressions, quelle vivacité de couleurs et d'images il sait décrire quand il voit juste. Jamais Mirabeau n'a été aussi bien pris sur le vif. Nos lecteurs nous excuseront donc d'avoir reproduit ici quelques-unes des citations qui figurent avec beaucoup de développement, et quelquefois un peu moins d'exactitude, dans le tome III des *Mémoires de Mirabeau* (1).

Tout en observant et en morigénant son fils, le marquis ne perd pas de vue le but auquel tend toute sa sollicitude. Depuis que Mirabeau était sorti de prison, ses affaires avec sa femme n'avaient pas beaucoup avancé. Non que l'air de la liberté eût refroidi sa bonne volonté. Le lendemain de sa délivrance, « voyant le portrait de sa femme dans

(1) C'est à cette partie de l'ouvrage de M. Lucas de Montigny que M. Victor Hugo a emprunté beaucoup d'éléments de son éloquente étude sur Mirabeau.

la chambre de son père à l'hôtel de Mirabeau, il avait, raconte le marquis, fondu en larmes devant son beau-frère du Saillant en disant : *Pauvre femme.* » A coup sûr, d'après ce que nous savons, ces larmes n'étaient pas bien sincères; mais, parmi tous ses talents de comédien, Mirabeau possédait celui d'avoir de l'émotion à propos. Depuis il ne s'était pas démenti. « Il aime sa femme, écrit son père en novembre 1781, et, dans la conversation simple et en courant, on voit qu'il en parle avec plaisir (1). » En revanche, la comtesse et son père étaient plus que jamais sur la défensive. Avant de tirer son fils du donjon de Vincennes, le marquis leur avait fait part à l'un et à l'autre de ses intentions nouvelles, en s'efforçant de dissiper toutes leurs inquiétudes possibles et en sollicitant en quelque sorte leur approbation. Il avait même pris, dans ces lettres, des engagements fort imprudents pour l'avenir. « Je vous donne ma parole, écrivait-il à M. de Marignane, que, de mon aveu, mon fils n'approchera jamais de M[me] votre fille que vous ne l'ayez ordonné ou permis. Je puis vous promettre même de l'empêcher, puisque, selon le

(1) « Je ne perds pas de vue, disait déjà le marquis, dès le mois de mars précédent, que notre grande affaire doit être de le faire provigner. Je ne devais pas en paraître pressé, car quoiqu'il sache bien que c'est son plus grand intérêt, l'idée de n'être tiré de presse que pour en faire un étalon l'aurait rebuté. Maintenant il en a autant et plus d'envie que nous. » — « Honoré, écrit encore le marquis, vers le même temps, persiste à être docile et beaucoup plus *uxorieux*, par calcul ou autrement, que tu ne crois. »

pouvoir qui m'a été confié, il ne doit aller qu'aux lieux où je l'enverrai. Parvenu à ma soixante-sixième année, sans avoir encore trompé personne, ayant dédaigné d'être fin, je ne commencerai pas à mon âge à être parjure. Nos intérêts, d'ailleurs, en ceci sont communs. Je ne saurais être soupçonné de vouloir tirer en toute manière un enfant d'un fou. Si mon fils est ce qu'il fut, il retrouvera bientôt ce qu'il quitte; s'il est changé, il faut qu'il le soit du tout au tout. Quarante-deux mois de prison, s'ils n'achèvent pas une tête, sont capables, dit-on, de la retourner. Dans tous les cas, c'est à moi à subir et à faire subir l'épreuve. »

La promesse est fondée, il est vrai, sur l'idée chimérique que l'accord entre les deux pères durera toujours, mais elle n'en est pas moins formelle. Mirabeau écrivait de même à son beau-père : « Daignez croire que je mettrai désormais autant de joie à mériter vos bontés que j'ai eu le malheur de mettre de suite à les perdre, et que je ne me permettrai de vous demander et à tout ce qui vous appartient que ce que vous jugerez à propos de m'accorder vous-même. » A toutes ces lettres il n'avait été fait aucune réponse, et le marquis, qui ne tarda pas à regretter d'avoir donné si vite sa parole, dissipait ses scrupules en se disant que cette parole, qui n'avait point été acceptée, ne pouvait être considérée comme donnée. On ne l'avait pas laissé tomber pourtant; et, quand elle plaidera contre son mari, la comtesse ne négligera point de rappeler

les engagements du père, du fils et de l'oncle; car le bailli avait tenu aussi le même langage de vive voix. Six mois plus tard, ayant reçu de sa belle-fille une lettre de simple compliment, le marquis s'était décidé à mettre tous les déguisements de côté; il avait profité de l'occasion pour lui parler nettement, quoique avec beaucoup de mesure, en faveur du projet de réunion auquel il était si attaché. La jeune femme avait encore gardé le silence. Tout en s'impatientant de ce défaut d'empressement manifeste, tout en s'écriant, par exemple, dans sa correspondance avec son frère : « Encore bien faudra-t-il que cette rejonction se fasse », ou « les grosses cloches sonneront bientôt pour cette affaire », le marquis n'imagine point qu'il puisse être réellement nécessaire d'en venir à un débat judiciaire. « Sa tête une fois recollée, écrit-il au bailli (on sait pourquoi la tête de Mirabeau a besoin d'être, *recollée*)... si tu le permets, je te l'envoie tout à coup, faire sa prosternation. Bien aise et bien fort suis-je en cela de ce que le père (de sa belle-fille) n'a point répondu à ma lettre et par conséquent reçu ma parole, et compte que, sans que nous nous en mêlions, je mets le cran bien loin en disant que, quinze jours après, la femme pourra être grosse, et puis qu'elle chante là-bas, et qu'il revienne ici faire ses affaires ».

Cette manière d'envisager les choses est aussi téméraire que peu délicate. Pourtant le bailli ne se fait pas faute d'éclairer son frère sur les résis-

tances que trouvera M. Honoré s'il vient en Provence essayer, même doucement, de se rapprocher de sa femme. La comtesse évite, le plus qu'elle peut, de parler de son mari ; lorsqu'elle est serrée de près par le vieil oncle, qui lui fait part de la satisfaction que Mirabeau donne à son père, elle se déclare « charmée de savoir M. de Mirabeau plus heureux et dans une meilleure voie » ; elle ne manque pas d'insinuer qu'elle a eu jadis « bien des mauvais traitements à essuyer de sa part », et elle ajoute qu'il faut bien qu'il fasse quelque chose pour réparer le passé : qu'il pourrait, par exemple, aller aux *insurgents*, c'est-à-dire en Amérique, pour y faire parler de lui. Cette réponse cause au bon bailli un mouvement d'indignation, selon ses propres termes : « Vous avez affaire, s'écrie-t-il, à des gens qui ne manquent pas d'esprit, mais qui n'ont pas plus de sensibilité que la statue d'Annibal qui est aux Tuileries. Je pense qu'il convient qu'Honoré fasse tous les pas vis-à-vis de sa femme, mais je n'en espère rien. Ils ont une société où comédie, musique, et enfin tout ce qu'ils imaginent pour prendre leur revanche sur le temps, en le tuant..... Le mari de la principale divinité de la société : 1° parce qu'elle est la plus riche, 2° parce que les collatéraux ont intérêt à la tenir dans cette situation, deviendrait un trouble-fête d'autant plus fâcheux qu'il a plus de feu au milieu d'une glacière. »

Et, en effet, outre que Mme de Mirabeau avait

peur de son mari, elle s'était fait une vie à elle fort agréable, fort commode, fort indépendante, qu'elle ne se souciait nullement de quitter pour courir peut-être au devant de nouveaux orages. Depuis la mort du comte de Valbelle, c'était au Tholonet, près d'Aix, chez le comte de Galliffet, que se réunissait le cercle dont elle était bien réellement la divinité, non seulement à cause de sa fortune, mais aussi pour son esprit, pour son entrain, pour ses talents de cantatrice et de comédienne. Elle était le *premier sujet* dans les représentations d'opéras-comiques qui s'y donnaient, et où l'on conviait tout le beau monde d'Aix. C'était « sur les tréteaux » qu'elle avait reçu la nouvelle de la condamnation à mort de son mari. C'était encore au milieu d'une des fêtes ainsi organisées que son jeune fils avait été pris de la maladie subite qui l'avait emporté; et plus tard, dans le courant de son procès en séparation, Mirabeau trouvera des mots sanglants pour le lui rappeler. La mort de l'enfant avait causé à la mère une douleur beaucoup plus vive que durable; et, le délai de convenance une fois expiré, elle n'avait pas tardé à reprendre son train de vie ordinaire. Suivant le bailli, la perspective d'une place à la cour, d'un rôle à jouer sur le grand théâtre de la société parisienne, pouvait seule la déterminer à y renoncer de son plein gré; il est plusieurs fois question entre les deux frères de cette idée de faire obtenir à la comtesse une place à la cour, mais le mar-

quis la repousse par plusieurs motifs, dont le premier, et le meilleur, est qu'il n'a en ce moment aucune espèce de crédit.

Pour M. de Marignane, l'impétuosité de Mirabeau avait toujours été souverainement antipathique à son amour du repos; et, comme dit le bailli, « le poil lui hérissait quand on lui parlait de son gendre ». Ce tableau peu encourageant, le bailli a soin de le présenter aux intéressés dans toute sa réalité. Le désir qu'il peut éprouver, lui aussi, de voir perpétuer la race est fortement combattu par sa répugnance à devenir, à son tour, le guide et la caution de son neveu dans l'entreprise épineuse qu'il devrait l'aider à poursuivre. Sans avoir l'indolence de M. de Marignane, il aime la paix à sa manière, et il y a acquis des droits; il ne croit pas du tout à la transformation de l'échappé de Vincennes, et il n'a pas encore subi l'influence séductrice de sa présence. Lors donc que son frère lui parle du respect que son neveu a pour lui et lui demande d'en être « le sauveur », il fait la sourde oreille; mais au moment où, Mirabeau achevant tant bien que mal de régler ses comptes avec la justice à Pontarlier, l'arrivée de celui-ci en Provence lui est annoncée comme prochaine, il se fâche tout de bon. « Tu te résignes à ce que tu crois être ton devoir de père, écrit-il au marquis le 28 juin 1782, cela est fort bien; mais, moi, je ne suis qu'oncle, ce qui ne donne ni droit ni devoir, et je ne trouve pas juste d'avoir l'endosse

de cet esprit turbulent, orgueilleux, avantageux et insubordonné, et qui sait trop bien gagner pied à pied, tous les jours, quelque petit point, et se rendre despote. Je sais, d'ailleurs, qu'il est séduisant, qu'il est le soleil levant, et je sais combien je serais trompé, flibusté. Ainsi, bon pour un voyage, pour tâcher de le raccrocher à sa femme, chose que je ne crois pas aisée ; mais, faisable ou non, cela ne peut être de durée. » Il avait déjà déclaré quelque temps auparavant qu'à la première marque d'insubordination que son neveu lui donnerait, il le planterait là, et « abandonnerait le château de Mirabeau au fils de la maison ». — « Tu as beau dire que le château est à toi, répétait-il ; c'est parce qu'il est à toi qu'il est à lui bien plus qu'à moi, à qui il ne saurait jamais être. » Et comme il apprend, vers la même époque, du marquis, déjà beaucoup moins bien disposé pour son fils, quelques-unes des dernières incartades de Mirabeau, qui lui étaient jusque-là restées cachées, il déclare que « si son neveu avait eu affaire à lui, après l'avoir tiré de difficulté à Pontarlier, il l'aurait fait rentrer à Vincennes pour n'en jamais sortir ».

C'est à la fin de 1781 seulement que le marquis a commencé à se préoccuper sérieusement de faire purger par son fils la condamnation par contumace prononcée contre lui, nos lecteurs s'en souviennent, au mois de mai 1777 ; de lui faire, ainsi qu'il le dit, « remettre la tête sur les épaules ». A la

vérité, ce n'était pas là ce qui tenait le plus au cœur du père de Mirabeau, cette condamnation devant rester à peu près lettre morte tant que M. de Monnier, partie plaignante, n'aurait pas intérêt à s'en prévaloir, et que, d'ailleurs, Mirabeau resterait sous la sauvegarde de l'ordre du roi que son père avait demandé à sa sortie de Vincennes. Tel était, du moins, le sentiment du marquis. Ce précieux ordre du roi, qui enjoignait tout simplement à son fils de se tenir aux lieux qu'il lui fixerait, lui paraissait susceptible de servir à plusieurs fins : à mettre en mouvement la police administrative comme à empêcher les poursuites judiciaires, à prévenir comme à provoquer une arrestation. La justice eût-elle été du même avis, c'est fort douteux ; mais, dans une affaire d'adultère, la justice de tous les temps n'agit que sous l'impulsion du mari offensé, et M. de Monnier trouvant la répression contre Mirabeau et surtout contre sa femme suffisante se tenait coi. En attendant, la sentence rendue par le lieutenant criminel de Pontarlier continuait à produire tous ses effets infamants, c'est-à-dire que Mirabeau restait privé de tous ses droits civils, *mort civilement* ; et quant à ses effets pécuniaires, c'est-à-dire quarante mille livres de dommages-intérêts envers M. de Monnier, « applicables, à sa volonté, en œuvres pies », ils allaient devenir définitivement acquis si Mirabeau laissait passer un délai de plus de cinq ans depuis le jugement sans purger la

contumacė. Or l'échéance de ce délai de cinq ans arrivait au mois de mai 1782. Cette dernière considération eût peut-être suffi, à elle seule, pour obliger le marquis de Mirabeau à ne pas oublier la sentence, et à mettre en première ligne, dans le programme de conduite de son fils, la nécessité de la faire tomber. Il y avait, en outre, une autre raison encore plus importante à ses yeux : c'est que, tant que la sentence subsisterait, elle fournissait à la comtesse un moyen de séparation assuré à opposer à son mari, et à faire valoir devant les tribunaux.

Il avait donc été résolu qu'on commencerait par cette affaire-là ; le marquis avait consulté les avocats de sa connaissance, fait consulter même le garde des sceaux par M[me] de Rochefort, leur amie à tous deux, sur la marche à suivre. L'arsenal des procédés arbitraires de l'ancien régime renfermait un moyen usité pour passer l'éponge sur les condamnations judiciaires, qu'elles fussent contradictoires ou par contumace : c'était ce qu'on appelait les *lettres d'abolition*. Le roi, de sa propre autorité, remettait au condamné sa peine et tous les effets du jugement qu'il avait encouru ; c'était plus qu'une grâce, c'était une amnistie particulière. Mais, malgré l'influence de M[me] de Rochefort, le garde des sceaux ne paraissait pas disposé à faire dresser des lettres d'abolition en faveur de Mirabeau ; le jugement qui l'avait condamné avait été parfaitement régulier dans la

forme, et l'offensé étant un magistrat important, un ancien premier président de cour souveraine, l'intervention de l'arbitraire royal aurait pu, dans ce cas, soulever les protestations de « toute la robe » de Bourgogne et de Franche-Comté, la puissance que les ministres avaient le plus intérêt à ménager, parce qu'elle était la seule avec laquelle ils dussent compter. Enfin, solliciter des lettres d'abolition était une sorte d'aveu de culpabilité pour lequel Mirabeau affichait d'autant plus de répugnance dédaigneuse qu'il en espérait moins de succès. S'il avait été condamné pour des faits matériels vrais, la qualification de rapt de séduction appliquée à ces faits était moins exacte, et la sanction pénale qu'on en avait fait dériver était évidemment et démesurément excessive. Qu'il vînt se constituer prisonnier à Pontarlier, et la sentence par contumace tombait de plein droit, et, dans le procès qui serait recommencé, il pouvait encore trouver moyen de se défendre, amener ses adversaires à traiter avec lui, obtenir qu'ils missent fin à ce second procès en retirant leur plainte.

Il est vrai que, M. de Monnier subissant l'influence d'une fille animée par la haine contre la coaccusée de Mirabeau, on ne pouvait guère préjuger ses dispositions conciliantes ; que, Mirabeau une fois entre les mains de ses juges, toutes les ressources d'éloquence, tous les artifices de procédure pouvaient très bien ne pas le sauver d'une condamnation prononcée contradictoirement, et

sans être capitale, comme la première, grave encore peut-être. Mais enfin, tout hasardeux que fût ce parti, il n'y en avait pas de meilleur à prendre, et la famille de Ruffey, avec laquelle il était nécessaire de marcher en parfait accord, et qui avait d'abord fait difficulté d'y acquiescer, finit par promettre son concours (1).

Mirabeau s'était plongé pendant plusieurs mois dans l'examen du dossier de son procès et dans l'étude des ordonnances criminelles. Son départ pour Pontarlier résolu, il se fait attacher par son père, comme conseil, un homme de loi nommé des Birons, procureur du roi d'un petit bailliage voisin, et que le marquis de Mirabeau, toujours prompt à s'engouer, déclare, pendant quelque temps, « un homme rare pour l'activité, la santé, le talent et la force ». Le marquis sera bientôt obligé d'en rabattre. Non seulement ce des Birons, au lieu de diriger Mirabeau conformément aux vues paternelles, pendant le procès qui va s'engager, ne doit guère lui servir que de secrétaire ; mais il s'entend, dès le premier moment, avec son client pour extorquer au marquis, par des voies plus ou moins

(1) Le marquis de Mirabeau, qui avait déjà agi de concert avec la famille de Ruffey pour l'arrestation de son fils et de M[me] de Monnier en Hollande, avait continué d'entretenir des relations avec cette famille, et c'est M[me] de Pailly, détail curieux, qui, s'il faut en croire le marquis, gagne la confiance de la chanoinesse, sœur aînée de Sophie, et la détermine à remettre entre les mains du père de Mirabeau les intérêts de sa sœur cadette.

honnêtes, l'argent que celui-ci est dans la nécessité de ménager.

Outre des Birons, Mirabeau emmènera avec lui, à Pontarlier, un domestique que son père lui a choisi avant de quitter Paris, « bon Picard, dit le marquis, de la rognure des anges et de la patience des bardots ». En réalité, le domestique est assez bien approprié au maître qu'il doit servir : un peu hâbleur, un peu pillard, fort libertin, au demeurant actif, jovial, et le « meilleur fils du monde ». Jusqu'à la mort de Mirabeau, il lui est resté attaché, et, devenu vieux, il a écrit ses souvenirs sur lui, à la demande de M. Lucas de Montigny, dans une orthographe et un style impossibles. Il n'est pas, dit-on, de grand homme pour son valet de chambre. C'est le cas de répéter cet adage, bien que les souvenirs du valet de chambre de Mirabeau aient été rédigés sous une impression d'admiration rétrospective pour le grand homme mort. Ces souvenirs nous montrent le maître et le valet dans un rapport de familiarité bizarre, se confiant mutuellement leurs bonnes fortunes, échangeant leurs maîtresses de hasard, se gourmant à l'occasion, car Mirabeau a la main leste, et il est très fort, mais Legrain, c'est le nom du domestique, riposte de son mieux. C'est un vrai Crispin de comédie que Legrain, et si, au début de ses fonctions, il a failli, par maladresse, tuer son maître d'un coup de fusil dans une chasse au Bignon, en revanche, il lui a été de ressource,

par la suite, dans bien des circonstances délicates, tout en ne recevant pas toujours régulièrement ses gages. Pendant la durée du procès de Pontarlier, notamment, il fut pour Mirabeau un confident presque aussi intime, et un agent presque aussi utile que des Birons.

C'est le 2 février 1782 que Mirabeau quitte le Bignon, à destination de Pontarlier, « de fort bonne grâce, c'est-à-dire d'une manière noble et attendrissante », raconte le marquis. De son côté, Mirabeau reconnaît que les nouvelles instructions écrites que son père n'a pas manqué de lui remettre, en prenant congé de lui, sont « sages et tendres ». Après un arrêt à Dijon, où des Birons devait avoir un entretien avec Mme de Ruffey, la mère de Mme de Monnier, les voyageurs arrivent assez rapidement aux abords de Pontarlier, à travers les neiges dont l'hiver a couvert les montagnes du Jura. Des Birons entre seul dans la petite ville, en ambassadeur de Mirabeau, chargé d'annoncer sa venue, de faire sonner très haut le fameux ordre du roi qui, soi-disant, le place sous la seule autorité de son père, et lui permet de ne se présenter en prison que de son plein gré, enfin de réclamer pour lui la faculté de paraître librement à Pontarlier, porteur de propositions de conciliation. Pendant ce temps, Mirabeau s'en va au village suisse le plus voisin, celui même où Mme de Monnier, fuyant la maison de son mari, était venue le rejoindre, aux Verrières (Suisse), attendre

le résultat de l'ambassade, et prendre, en toute sûreté, les informations personnelles propres à éclairer ses démarches.

Deux fois de suite des Birons se rend chez M. de Monnier sans être reçu ni par le vieux président, ni par sa fille, Mme de Valdahon, qui vit avec lui, et dispose de lui maintenant. C'est à Mme de Valdahon qu'il adresse alors, le 9 février, une lettre où il déclare « qu'avocat et conseil de M. le comte de Mirabeau, chargé spécialement et par ordre du roi de sa conduite dans les affaires qu'il peut avoir, soit ici, soit ailleurs, il ne vient que dans des sentiments de conciliation ; qu'il offre *la paix ou la guerre* ». M. de Mirabeau « a mis le comble aux procédés dont sa situation est susceptible en prenant l'aveu de ses adversaires pour passer à Pontarlier un court délai ». Il eût pu s'en dispenser, et a, d'ailleurs, « trop de respect pour les lois et leurs organes, pour se montrer publiquement dans la ville ». Si l'on écarte de parti pris les voies de conciliation, « il n'a pas un moment à perdre pour recourir à celles de droit, qui sont, au fond, l'unique objet de son voyage ». La lettre se termine par une allusion au *bras paternel*, qui porte Mirabeau aujourd'hui, « comme il l'a porté lorsque sa trop fougueuse jeunesse le condamnait au rôle de vagabond et de proscrit, universellement abandonné ». Voilà un ton fort hautain de la part d'un condamné à mort, car nos lecteurs se doutent bien que le véritable auteur de la lettre

est Mirabeau, et, il faut convenir que si les lettres de cachet et l'autorité paternelle lui ont été le plus souvent incommodes, il a su parfois aussi en tirer grand parti à son profit.

En prenant ainsi, dès le principe, l'attitude audacieuse d'un homme qui vient dicter la loi, et non la recevoir, Mirabeau comptait étonner, effrayer, paralyser ses adversaires. Trois jours après la remise de la lettre de des Birons, aucune réponse n'ayant été faite à cette lettre, il apparaît à la prison de Pontarlier, se fait écrouer sur les registres de la geôle, et insiste pour qu'il y soit constaté qu'il s'est présenté *volontairement*. Le jour même, 12 février, le lieutenant criminel Robelot commence à procéder à son interrogatoire.

Comme nous nous réservons de raconter plus en détail un autre épisode judiciaire de la carrière de Mirabeau, le procès en séparation de corps, qu'il va soutenir à quelque temps de là, à Aix, contre sa femme, nous craindrions de fatiguer nos lecteurs en insistant trop sur le procès criminel de Pontarlier. Celui-ci ne fut, au fond, qu'une comédie, non que Mirabeau ne courût un risque sérieux. Mais le but à atteindre pour lui, ce n'était pas un acquittement, c'était un arrangement avec la partie plaignante. Il était embarrassant pour les juges de frapper, selon la rigueur des lois, un coupable suffisamment puni par l'autorité paternelle et l'autorité royale. Il était encore plus malaisé pour Mirabeau, sinon plus embarrassant, car il ne connaissait

guère l'embarras, de se justifier. Repousser le grief de *rapt* de Mme de Monnier, là n'était pas la difficulté. Il était bien certain qu'il n'y avait pas eu enlèvement par force, puisque la coaccusée de Mirabeau était venue le rejoindre d'elle-même ; qu'une pression morale eût été exercée sur elle pour la déterminer à suivre Mirabeau à l'étranger, aucune preuve relevée par l'accusation ne le démontrait, et Mirabeau aurait eu beau jeu à démontrer le contraire, si, comme Mme de Monnier l'y avait généreusement invité, à une certaine époque, il se fût cru autorisé à produire les lettres à lui adressées par la jeune femme, avant sa fuite, si l'honneur ne lui eût pas interdit de se décharger ainsi aux dépens d'elle absente. D'ailleurs, c'était une question entre les jurisconsultes de savoir si le crime de *rapt de séduction*, prévu et puni d'une pénalité exorbitante par des ordonnances spéciales, pouvait s'accomplir sur la personne d'une femme mariée ; les auteurs de ces ordonnances n'avaient parlé que de la séduction des filles ou veuves mineures, et semblaient n'avoir en vue que de prévenir des unions contractées contre le gré des familles (1).

(1) Les lois romaines, au contraire, confondaient avec le rapt de vive force toute pression morale exercée sur une femme, mariée ou non, et quel que fut son âge, pour la déterminer à quitter le domicile de ses parents ou de son mari. Les adversaires de Mirabeau relevèrent, au cours du procès, une condamnation prononcée, en 1774, pour rapt de séduction sur la personne d'une femme mariée. Il est vrai que la peine infligée

Mais le grief de *rapt* écarté, restait celui d'adultère, et ici Mirabeau était obligé de se défendre contre la vérité et contre sa conscience, à force d'arguties et de subtilités. Nier des relations criminelles que toute la province avait connues, dont les dépositions des domestiques de M. de Monnier et de dix autres personnes de Pontarlier avaient fourni des indices non équivoques, et qui étaient constatées d'une manière flagrante par les témoignages recueillis aux Verrières (Suisse), où Mirabeau et Mme de Monnier avaient passé plusieurs jours dans une intimité toute conjugale avant de prendre la route de la Hollande, c'était nier l'évidence même. Mirabeau pourtant y sera réduit, car il est dans cette situation où l'on a pu dire que « tout mauvais cas est niable ». Il niera les faits, sans consentir à entrer

avait été celle des galères, et non point la mort; et les précédents de ce genre étaient rares. Le marquis de Mirabeau raconte qu'un conseiller d'État influent, son allié, M. Joly de Fleury, qui fut contrôleur général des finances, « consulté par lui sur le cas de son fils, monta plus de quatre fois à l'étagère de ses livres pour lui faire voir que le cas était tel qu'il n'y en avait pas six dans le royaume ». Il n'y a pas d'exemple d'un pareil délit, disait ce magistrat, à remonter à Louis le Gros, et les lois n'ont pu le prévoir. « Le bailli s'étonne de cette réponse : « Que qui que ce puisse être, observe-t-il à son frère, « vienne dire que, depuis Louis le Gros, il n'y a pas eu une « affaire de cette espèce, cela me paraît bizarre, quand j'en ai vu sous le règne de Louis XV plus de six cents. » Le bailli songeait aux cas de poursuite pour adultère qu'il lui avait été donné d'additionner dans le cours de sa vie, et le magistrat cherchait des exemples de rapt de séduction sur la personne d'une femme mariée. »

dans leur discussion. Il se bornera à déclarer les témoignages des personnes de Pontarlier, ou insuffisamment probants ou suspects, à raison des liens de dépendance existant entre M. de Monnier et les témoins. Quant aux témoignages recueillis au delà de la frontière, il les exclura purement et simplement du débat, alléguant qu'un tribunal français ne peut connaître de faits qui se sont passés à l'étranger. Enfin il opposera à l'accusation cette fin de non-recevoir : l'adultère ne peut être poursuivi que sur la plainte du mari offensé ; la requête adressée au lieutenant criminel de Pontarlier par M. de Monnier vise un rapt de séduction et non un adultère (ceci n'est pas strictement exact, car Mme de Monnier, tout au moins, était dans la même requête, inculpée d'adultère) ; enfin le *rapt* ne suppose pas nécessairement l'adultère. Un homme accusé d'avoir emporté une cassette pleine de pièces d'or pourrait dire de même à ses juges : Mon procès porte sur l'enlèvement d'une cassette ; quant au point de savoir si je m'en suis approprié le contenu, ce n'est pas la question. Débité avec assurance par un homme comme Mirabeau, ce sophisme devait pourtant décontenancer des juges peu retors, tels que ceux auxquels il avait à faire.

Il y avait encore l'article des sommes ou valeurs dérobées par Mme de Monnier à son mari, sous l'influence et avec la complicité de Mirabeau. C'était la plus déshonorante des charges portées

contre l'accusé. Il est vrai que si elle était développée tout au long dans la plainte de M. de Monnier et confirmée par des dépositions de témoins, mention n'en était pas faite dans la sentence par contumace de 1777. Interrogé sur cet article, Mirabeau se tirera d'affaire par l'affectation d'un superbe mépris, et refusera de s'abaisser jusqu'à se défendre ; ses juges n'insisteront pas.

Voilà le système de défense de Mirabeau; nos lecteurs l'apprécieront. Ce dont il est plus difficile de donner une idée, c'est son arrogance devant ses juges. Mieux vaut citer quelques-unes de ses réponses aux interrogatoires, les premières par exemple (1) :

Interrogé si lui, M. le comte de Mirabeau, sait de quel crime il est accusé?

A répondu qu'il a appris par la notoriété publique qu'il a été accusé du crime de rapt de séduction.

Interrogé s'il sait ce qui a pu donner lieu de sa part à cette accusation?

A répondu : Apparemment la bonne volonté de ses ennemis.

Interrogé s'il n'a pas eu des intrigues, et nommément aucun commerce de galânterie avec Mme de Monnier?

A répondu : Aucune espèce d'intrigues, et nommément aucun commerce de galanterie.....

Interrogé s'il ne sait pas que Mme de Monnier a voulu

(1) Nous exprimons de nouveau ici tous nos remerciements à M. Georges Ferand, ancien procureur de la République à Pontarlier, qui a bien voulu transcrire pour nous une grande partie des documents conservés au greffe de ce siège.

s'évader de la maison de son mari dans la nuit du 27 mai 1776?

A répondu qu'il n'en avait aucune connaissance.....

Interrogé si lui, M. le comte de Mirabeau fils, n'écrivit pas à Mme de Monnier que son projet de la faire évader était échoué pour la nuit du 27 mai 1776?

A répondu qu'à cette question il croyait entendre parler d'un épisode de roman, puisqu'il a déjà déclaré n'avoir aucune connaissance d'un projet quelconque d'évasion de Mme de Monnier.

Remontré à M. le comte de Mirabeau que l'évasion de Mme de Monnier n'est pas un roman, puisqu'elle a été réelle.....

Interrogé s'il n'a pas encore tenté de faire réussir le projet d'évasion les derniers jours du mois de mai, ou au commencement de juin 1776?

A répondu : Toujours roman.

Remontré au répondant qu'une procédure inscrite suivant les lois n'est pas un roman.

A répondu qu'il connaissait tout le respect dû aux lois et à leurs organes, mais qu'une procédure, surtout par contumace, n'était fondée que sur une plainte qui pouvait être un roman, et que, Dieu et son innocence aidant, il espérait prouver que M. de Monnier et consorts étaient de mauvais faiseurs de romans.....

Interrogé s'il n'a pas connaissance que Mme de Monnier s'est évadée de la maison de son mari le soir du 24 août 1776 ?

A répondu que tant de questions étranges lui donnaient à son tour des soupçons, et qu'avant de répondre il suppliait M. le commissaire de lui donner lecture de la requête de plainte.

Cette demande, à laquelle le magistrat refuse de satisfaire, en se fondant, pour l'écarter, sur le texte

de l'ordonnance réglant les formes de l'instruc-truction criminelle, Mirabeau la renouvelle pendant tout le cours de son interrogatoire, ou plutôt de ses interrogatoires successifs. La plainte, soutient-il, doit dénoncer des faits précis d'adultère. Accusé d'adultère, il a le droit de connaître ces faits pour pouvoir démontrer son innocence. Il ne croit pas que le commerce criminel puisse former un chef d'accusation qui soit, comme paraît le penser M. le commissaire, inséparable de celui de rapt de séduction; il n'est pas homme de loi; mais ce ne serait pas trop la peine d'avoir des lois si elles n'existaient que pour contrarier le bon sens et la raison des choses: or, l'un et l'autre disent qu'une femme peut s'évader de la maison de son mari, avoir eu des liaisons intimes, et même s'être laissée séduire sans commettre l'adultère; qu'une fille peut aussi se laisser séduire ou enlever, sans cependant se prostituer. Or, dans une affaire criminelle, où tout est de rigueur, il suffit qu'une chose puisse, absolument parlant, exister sans l'autre, pour que l'accusation de l'une ne soit pas l'accusation de l'autre. C'est le raisonnement dont nous parlions plus haut, celui du voleur de la cassette pleine de pièces d'or. Mirabeau ajoute « qu'il raisonne dans les suppositions les plus défavorables pour lui et sa coaccusée; que ne peut-il donc pas conclure, puisqu'il a nié et démontré faux tous les faits qui le chargent! » *Démontré faux* est assez plaisant à propos de circonstances qui, ainsi que le fait

remarquer le magistrat, « ont été publiques ».

On persiste néanmoins à interroger l'accusé sur les faits d'adultère relevés à sa charge, et notamment sur ceux qui ont pu se passer à l'étranger. Mirabeau déclare alors « qu'il s'est conduit honnêtement dans les pays étrangers où il a voyagé ; que, n'ayant rien à se reprocher à cet égard, il aurait pu se dispenser de répondre à cette question ; qu'il a bien voulu donner à M. le commissaire, qu'il honore, la satisfaction de ne point recevoir un simple refus de répondre, mais qu'aujourd'hui, voyant qu'on veut le traîner en longueur, il ne veut plus désormais répondre à aucune question qui aurait pour objet des faits passés hors du royaume ». Là-dessus il expose les raisons de droit sur lesquelles il base son refus de répondre, et il ne se départ plus de son silence que quand on vient à le questionner sur un sujet encore plus délicat, à lui demander « si Mme de Monnier n'a pas fourni à ses dépenses depuis qu'il a disparu de Pontarlier, et s'il sait où Mme de Monnier a trouvé les sommes nécessaires à cette dépense ». — « En disant affirmativement *non*, répond-il avec dignité, j'ose appeler un tel soupçon indécent. »

Glissons sur les péripéties du procès. Bornons-nous à constater qu'au mois de mai 1782, trois mois après l'époque où Mirabeau s'était constitué prisonnier, la cause se trouvait transportée au parlement de Besançon. Elle avait donné lieu d'abord à des appels incidents, tant de la part de Mirabeau que

de celle de M. de Monnier; puis Mirabeau avait formé un recours général contre toute la procédure, l'arguant de nullité, en raison de la parenté à un degré prohibé, par lui découverte, de M. de Monnier avec le substitut du procureur du roi au siège de Pontarlier, Sombarde ; ce substitut avait figuré dans le procès, à la place de son chef, le procureur du roi Michaud (1), que ses relations d'amitié bien connues avec Mirabeau avaient obligé de se récuser. L'inculpé n'avait pas gagné beaucoup de terrain jusque-là ; il n'était point parvenu à se faire mettre en liberté provisoire, comme il le demandait. Pourtant, il venait, en dernier lieu, de remporter un succès qui pouvait avoir des conséquences assez importantes. Le Conseil d'État de Neuchâtel, sur ses réclamations, n'avait autorisé les témoins à charge de nationalité neuchâteloise, cités par le ministère public de Pontarlier, à comparaître devant les magistrats français, qu'à la condition qu'ils ne seraient interrogés sur aucuns délits commis en territoire de leur pays, la connaissance de ces délits n'appartenant qu'aux magistrats nationaux. Or les témoins en question n'avaient précisément à rapporter que ce qui s'était passé chez eux, c'est-à-dire aux Verrières (Suisse), et la condition imposée par le Conseil d'État de Neuchâtel ne pouvant être par conséquent obser-

(1) Michaud était aussi parent de M. de Monnier, et tel était le motif qu'il avait donné pour se récuser.

vée, l'autorisation de comparaître fut en fin de compte retirée. Les dépositions les plus graves entre toutes celles que l'accusation avait pu recueillir étaient ainsi rayées du procès.

Il y avait une contre-partie à cet avantage de fait, qui était aussi un avantage moral. Mirabeau avait compromis sa cause, auprès de ses juges et dans l'opinion, par l'exagération de son audace. Emporté par l'ardeur de la lutte, il avait, comme on le voit souvent, dépassé le but qu'il voulait atteindre. Il se proposait d'intimider ses adversaires et ses juges; il était arrivé à piquer leur amour-propre et à soulever leur colère. Il avait composé successivement pour sa défense trois mémoires à consulter. Le premier était court, et, bien qu'assez vif, n'attaquait guère que le véritable adversaire de l'accusé, Mme de Valdahon. Dans les deux autres mémoires, beaucoup plus développés, certains témoins à charge, notamment M. de Saint-Mauris, l'ancien gardien de Mirabeau au château de Joux, et les magistrats les plus suspects de partialité en faveur de M. de Monnier étaient traités de la manière la plus outrageante. Le troisième mémoire est presque tout entier une charge à fond de train contre les deux représentants du ministère public, l'avocat du roi Pion, et surtout le substitut Sombarde, dont nous avons déjà parlé, « le perfide Sombarde, dit Mirabeau, qui, parent de M. de Monnier, a occupé dans le procès, tandis que son chef, parent précisément au même degré, s'abstenait,

qui a *manœuvré* au cours de l'information principale, et qui, lors de la seconde information, a menacé, séduit, suborné les témoins, et payé leur déposition des deniers de M. de Monnier ». C'est ainsi qu'en l'an de grâce 1782, un accusé, exécuté en effigie, pouvait délibérément s'en prendre au ministère public (1). L'honneur d'*occuper* contre un personnage tel que Mirabeau était à coup sûr chèrement acheté. Il n'y avait pas jusqu'au valet de l'accusé qui ne se crût autorisé à imiter à sa manière les procédés de son maître vis-à-vis des gens de justice. Ce valet, homme de ressources, que nous avons déjà présenté à nos lecteurs, le fidèle Legrain, servait son maître en prison et hors de prison avec un zèle infatigable, parcourant les chemins à franc étrier pour porter des messages de confiance, et allant plaider la cause de Mirabeau, sans trop de maladresse, ainsi qu'il s'en vante

(1) Il y a encore bien d'autres insultes du même genre dans les mémoires de Mirabeau. Il y est dit « que le substitut Sombarde a eu un procès de faux en 1775, et que si les juges, comme juges, le lui ont fait gagner, il n'y a pas, comme hommes, deux avis sur ce procès dans la province; que Sombarde passe pour le plus avide et le plus infidèle des procureurs; qu'il est en horreur dans son pays; que l'avocat du roi, Pion, a reçu des coups de bâton des domestiques de M. de Monnier et d'un officier du régiment de Picardie; qu'il donne journellement des scènes d'ivresse et s'est battu, dans cet état, avec des habitants de Pontarlier; qu'il a eu un procès criminel au bailliage de cette ville avec un commis à la marque des cuirs ». En admettant qu'il y eût, dans tout cela, quelque chose de vrai, ce genre de diffamation de la part d'un accusé est bien bizarre, et laisse bien loin derrière lui les libertés que Beaumarchais s'est permises avec les magistrats du Parlement Maupeou.

lui-même, jusqu'auprès des membres du Conseil d'État de Neuchâtel. Un beau jour Legrain, passant à cheval, un fouet de poste à la main, sur une petite place de Pontarlier, aperçoit l'avocat du roi Pion, connu de lui comme ennemi de son maître, qui revenait de la chasse avec ses chiens. Les chiens se jettent dans les jambes du cheval, et le cavalier, faisant mine de vouloir les disperser, cingle d'un vigoureux coup de fouet fort bien dirigé la figure de M. l'avocat du roi. L'incident, qui arrivait tout à la fin du procès, fit quelque bruit, mais il n'eut pas de suite, Legrain déclarant que le soleil, qui l'éblouissait, lui avait fait commettre cette maladresse. « Est-ce que j'aurais eu le malheur d'attraper M. l'avocat du roi en place du chien ? ajoutait-il. Cela n'est pas croyable. » L'infortuné magistrat en fut pour son coup de fouet.

On peut relever dans les mémoires de Mirabeau des traits fort justement et vigoureusement lancés contre l'organisation de ces petits tribunaux de l'ancien régime, investis en premier ressort de la compétence civile et criminelle la plus étendue, où les magistrats, parents entre eux, parents de presque toutes les familles notables du pays, cumulaient souvent avec leurs fonctions publiques celles d'hommes d'affaires, conseils des principaux seigneurs des terres de leur voisinage. On peut s'arrêter un instant, à la fin du troisième mémoire, sur la curieuse péroraison que voici : « O Providence! que tes décrets et ta clémence

soient à jamais bénis! Je m'étais précipité moi-même dans les pièges sanguinaires (*sic*) de mes ennemis, et sans toi je périssais, mais tu veillais sur moi, et tu n'as pas voulu me refuser quelques jours encore pour réparer les trop nombreuses erreurs de ma vie, que la longueur d'une prison, pour laquelle ta bonté ne semblait pas m'avoir destiné, expie peut-être aux yeux de ta sagesse infinie. Tu vois tout; tu sondes tous les cœurs, tu connais mes intentions, tu connais celles de mes ennemis. Tu sais si mon affliction n'est pas sincère de languir dans des récriminations et des défenses qui ne peuvent apporter que honte et dommage de toutes parts. O Providence! ordonne, et que tes décrets et ta clémence soient à jamais bénis! » Tartufe lui-même n'eût pas mieux dit. On peut faire observer qu'une autre péroraison, plus souvent citée, celle qui termine le premier mémoire, ressemble quelque peu au morceau final du fameux discours que Mirabeau prononcera plus tard à la tribune de l'Assemblée constituante sur la banqueroute (1). Mais bien que Mirabeau écrive, préci-

(1) Nous citons les dernières phrases qui peuvent donner lieu à ce rapprochement :

« Le voilà ce procès qui fut jugé en deux heures (lors de la première sentence qui avait condamné Mirabeau par contumace), tandis qu'on délibère depuis deux jours pour savoir si on m'accordera mon élargissement provisoire !... Oui, il fut prononcé en deux heures par quatre juges... les autres s'étaient abstenus... que la tête d'un homme de qualité devait tomber aux pieds du bourreau, et qu'une jeune femme si intéressante, si douce, si chérie dans les lieux où on la flétrissait, que son sort aurait

sément à propos de cette péroraison-là, à son ami Vitry : « Si ce n'est pas là de l'éloquence inconnue à nos siècles esclaves, je ne sais pas ce que c'est que ce don si séduisant et si précieux, il manque encore à tant de déclamations à froid ce souffle de conviction qui caractérise la vraie éloquence. »

Le marquis de Mirabeau, du Bignon, suivait le procès avec beaucoup de sollicitude; il avait d'abord apprécié favorablement la conduite tenue par son fils. « Leur situation est très bonne, écrit-il au bailli le 1er mars 1782 (*leur* s'applique à Mirabeau et à son conseil des Birons), et leur poste est aussi avantageux pour l'adultère que pour le rapt de séduction. Le dernier courrier, je trouvais leur audace trop étendue, interpellant les Suisses pour infraction de leur territoire par les procéduriers, évoquant le garde des sceaux, dénonçant le procureur général, et le tout de la prison. Il est bon de le dire que la pire province du royaume est celle qui les tient ; mais, ce courrier-ci, je les vois en

attendri des tigres; que cette jeune femme qui appartenait à une respectable famille, revêtue des plus hautes dignités de la magistrature, serait authentiquée et retranchée du livre des vivants.

« Tout cela fut décidé en deux heures !... et ils délibèrent au-dessus de ma tête! »

La prison de Pontarlier se trouvait au-dessous de la chambre du conseil des magistrats.

Des fragments importants des mémoires rédigés par Mirabeau à Pontarlier ont été insérés dans le recueil de lettres publié en 1806 par Vitry, et dans les *Mémoires* de M. Lucas de Montigny.

selle, la confrontation (1) obtenue, et l'accommodement qui s'approche sans qu'ils le perdent de vue... Au reste, tu ne te fais pas d'idée de ton neveu dans les grandes occasions. Autant il serait dangereux de le jauger de là et de le compter pour le courant d'après cette mesure, autant on peut compter sur lui pour être fort au-dessus d'un homme sage en pareil cas. » Le marquis ne s'en croit pas moins obligé, au même moment, d'adresser à son fils une longue lettre où il lui reproche doucement de ne pas s'être tout à fait conformé à ses vues, quant à l'accord à établir avec la famille de Ruffey, et où, surtout, il lui prêche la modération. « Je n'ai plus qu'une chose à vous dire, conclut-il, pour vous persuader d'éviter le plus d'éclat possible; c'est que si vous êtes convaincu d'adultère par forme ou non-forme et jugement quelconque, les avocats de Provence en font un moyen de séparation. Mon fils, mon cher fils, ce n'est pas ainsi que vous relèverez votre maison. Au reste, si je parais m'occuper des choses subséquentes, cela est pardonnable à un pauvre homme pour qui le présent fut toujours si lourd. »

Dès l'apparition du premier mémoire de son fils, le marquis change de langage. On a vu que ce qu'il redoutait surtout, c'était l'éclat. Or ce mémoire, que l'auteur avait eu soin de faire répandre à de nombreux exemplaires, jusque dans la société de Pa-

(1) La confrontation avec les témoins.

ris et à la cour, annonçait, au contraire, l'intention de chercher tout l'éclat possible. Le marquis le critique donc longuement dans une lettre à son fils, faisant cette observation, entre autres, que, « même dans le mensonge forcé, la pudeur peut et doit se faire sentir », et déclarant qu'un tel mémoire est « visiblement dédié aux libertins ». — « Si le second mémoire, qu'on a la rage de donner, continue le marquis, et qui le sera, parce qu'il me poignarde, ressemble à celui-là, tant pis, et tant pis encore ; ceux qui arrêtent le premier nous servent ; il fera le plus mauvais effet en Provence, comme montrant que l'homme présent est absolument l'homme passé, avec dix ans de confirmation. »

Mirabeau proteste respectueusement de son obéissance, mais objecte l'avis de ses conseils, la nécessité de se défendre au moyen de la publicité contre la corruption de ses juges et l'intrigue infernale de ses parties ; enfin passe outre, malgré l'opposition de son père, à la publication de ses nouveaux mémoires. L'impatience du marquis redouble. « Quand je leur représente quelque chose, s'écrie-t-il, ils croient que ce sont des offenses, je les laisse dans leurs infaillibilités. » Que faire avec un homme qui a « insulté tout le monde » et qui « se croit, de bonne foi, innocent, opprimé, magnanime » ? Le père a soin de constater, du reste, que les mémoires de son fils produisent très mauvais effet, non seulement en Franche-Comté, d'où l'on écrit à Mme du Saillant qu'ils ont indisposé

toute la province et indigné le Parlement, mais à Paris. Mme de Rochefort qualifie d'*insolence* le sans gêne avec lequel Mirabeau lui adresse à elle-même et prétend faire parvenir au garde des sceaux, par son intermédiaire, de semblables écrits. Elle charge le marquis de mander à son fils « de ne point la prendre pour commissionnaire », et cela en des termes si durs que le père regrette d'avoir à les transmettre, car celui auquel ils sont destinés ne l'en croira pas. « Jamais, dit-il, je n'ai vu Mme de Rochefort si grande dame. »

Cependant, deux questions incidentes, soulevées au cours du procès, sont tranchées par le Parlement de Besançon contre Mirabeau, notamment la question de son élargissement provisoire. Le marquis croit voir les affaires de son fils s'embrouiller tout à fait, et il se décide à envoyer en Franche-Comté son gendre du Saillant pour reprendre sérieusement avec la partie plaignante ces négociations qui devaient être menées parallèlement au procès, et que Mirabeau et son conseil paraissent avoir laissées de côté. C'est Mme de Valdahon, nous l'avons déjà dit, qui fait agir M. de Monnier, et Mme de Valdahon, en entretenant le procès, n'obéit qu'à une seule pensée : s'assurer intégralement la succession de son père, faire annuler les avantages considérables stipulés en faveur de sa belle-mère par contrat de mariage. Le point indispensable et en même temps le point délicat, pour mettre fin aux hostilités, est d'amener la famille de Ruffey à

abandonner ces avantages promis à Mme de Monnier. Mais les membres de cette famille, s'ils n'échappent pas aux sentiments intéressés qui tiennent une si grande place dans le procès, sont pourtant gens d'honneur; ils sont las, eux aussi, de scandale, et M. du Saillant obtient d'eux, sans trop de peine, les concessions que Mirabeau n'avait pas cherché ou réussi à arracher. Ce point de départ lui permet d'adresser à Mme de Valdahon et à son mari des ouvertures de conciliation qui ne sont pas mal accueillies. Il reste, après cela, à apaiser chez les magistrats l'irritation et le zèle répressif soulevés par les provocations de Mirabeau. Au Parlement de Besançon, « le procureur général est si bête et si borné, dit le marquis de Mirabeau, qu'il a jadis conclu à un décret contre des comédiens pour avoir servi, au *Festin de Pierre*, un chapon un jour maigre »; mais le premier président, M. de Grosbois, magistrat beaucoup plus éclairé, et qui a reçu, d'ailleurs, de nombreuses lettres de recommandation écrites ou obtenues par les amis influents du marquis (on a mis en mouvement jusqu'au garde des sceaux), le premier président est tout disposé à s'employer pour arrêter la procédure.

C'est encore Mirabeau qui se prêtera le plus difficilement à l'accommodement projeté. Le prisonnier a vu naturellement avec beaucoup de dépit la désapprobation donnée par son père à ses mémoires et à tout son système de défense. « On

est parvenu, écrit-il à sa sœur, Mme du Saillant, à faire craindre à mon père mes succès, et je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus cruelles duretés dans un moment où j'aurais tant de besoin d'être aidé, et où je suis amèrement contrarié, obligé de lutter seul contre tous, et où, grâce à la *furie* que l'étoile de ma maison a déchaînée contre nous, l'affaire capitale qui devrait seule m'occuper est celle qui me coûte le moins d'efforts et de temps. (La *furie* dont parle Mirabeau est Mme de Pailly, qui pourtant lui adresse, à ce moment, des lettres fort gracieuses, et un peu plus tard, se rendant en Suisse, ira le visiter dans sa prison)... Si je succombe, écrit encore Mirabeau, tout le monde criera *à la témérité, à la folie*, tandis que ce sera uniquement de la main des miens et grâce à leur lâche défection que je succomberai. Si je réussis, on dira: *Quelle étoile a ce fol-là, il se tirerait de l'enfer!* Ne serai-je pas bien payé de toutes mes angoisses et de toutes mes peines... Vous êtes singuliers, vous autres, de vouloir juger à cent lieues de distance, qui grossissent nécessairement les objets et font disparaître les détails, de ce qu'auraient pu faire ou ne pas faire ceux qui agissent à vue du local et des pièces. On me parle toujours de négociations; mais qu'ils en viennent donc faire, ces enragés qui veulent qu'on négocie sans pouvoir aborder les gens. »

Quand il apprend que ce défi est relevé et que M. du Saillant arrive en effet en Franche-Comté

pour négocier à sa place, Mirabeau a d'abord un vif mouvement de colère. Il n'a jamais pu supporter son beau-frère comme *mentor*, et il voit en lui, dans la circonstance, un homme qui vient dérober le prix et le mérite de ses efforts. « J'ai dit à mon père, et je répète à vous, mande-t-il à M. du Saillant, que nul, devant Dieu ni les hommes, n'a le droit de se mêler de mon affaire malgré moi. » Là-dessus il énumère une série de conditions sans lesquelles il déclare ne pas vouloir signer d'accommodement : entre autres le non-paiement des frais du procès, la réserve de son action contre le sieur Sombarde, la liberté d'imprimer et d'afficher l'arrêt sur transaction, la garantie contre toute poursuite ultérieure par les gens du roi, le renvoi d'un des domestiques de M. de Monnier.

A un mois de là néanmoins, quand une transaction, laquelle est fort loin de satisfaire à toutes ses exigences antérieures, est bel et bien conclue en son nom par M. du Saillant, Mirabeau, radouci sans doute par la perspective de sortir prochainement d'une prison aussi peu agréable que celle de Vincennes, donne son adhésion à cette transaction. Elle porte « que toutes les difficultés nées ou à naître, au sujet tant de la plainte de M. de Monnier que de la sentence par lui obtenue (la sentence par contumace), demeureront éteintes et terminées, sans que les parties puissent se rechercher à cet égard sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, M. de Monnier consentant que

ladite sentence soit comme non avenue en tous ses points, moyennant l'accomplissement des conditions fixées. » Ces conditions sont : la résidence de Mme de Monnier au couvent où elle se trouve confinée depuis l'année 1778, et où elle devra rester jusqu'à la mort de son mari et encore un an après cette mort; la séparation de corps et biens entre elle et son mari; sa renonciation à tous les avantages qui lui étaient faits par contrat de mariage. M. et Mme de Ruffey se portent caution de l'exécution des clauses concernant leur fille, sous la garantie d'une somme assez considérable.

En revanche, M. de Monnier abandonne tous les intérêts, non payés et à échoir, de la dot de sa femme, sans retenir même le montant des sommes emportées et dépensées par elle avec Mirabeau. Il lui assure, après son décès, une pension annuelle et viagère de douze cents livres.

En cas d'inexécution de quelqu'une des conditions qui précèdent, les parties devront rentrer dans leurs droits respectifs, et M. de Monnier et ses héritiers recouvreront la faculté de donner suite au procès « de la même manière que si la transaction n'eût pas été faite ».

Ce singulier traité fut passé par devant deux notaires de Besançon. Un des articles portait que les parties en demanderaient l'homologation au bailliage de Pontarlier, et, en effet, à la suite d'une requête présentée d'un commun accord, la transaction fut, le 14 août, « homologuée pour être exé-

cutée selon sa forme et teneur » ; comme première conséquence, l'élargissement de Mirabeau était ordonné. La sentence d'homologation était signée du lieutenant général du bailliage et de deux avocats remplissant l'office de juges assesseurs, à défaut des autres magistrats du siège, qui étaient déclarés absents, empêchés ou récusés d'eux-mêmes ; qui, en réalité, refusaient de sanctionner cette conclusion du procès.

Une plainte en matière criminelle retirée et pourtant non anéantie, placée en quelque sorte sous l'empire d'une condition suspensive, c'est à coup sûr quelque chose de bien extraordinaire, même sous l'ancien régime. De plus, la qualification donnée au délit de Mirabeau par M. de Monnier, par les gens du roi, par la sentence même de 1777, ayant été celle de *rapt de séduction*, le droit de poursuivre, à supposer cette qualification exacte, appartenait, selon la législation du temps, non seulement au mari offensé, mais concurremment au ministère public, qui n'avait pas renoncé à son action, et s'était borné, par l'organe du procureur du roi Michaud, à « ne pas s'opposer à l'homologation du compromis (1). »

Sans étendre d'avantage ces considérations de

(1) Michaud, qui s'était abstenu pendant tout le procès, avait reparu à cette occasion. Ce qui est étrange, c'est qu'il ne figure pas à la sentence d'homologation en sa qualité de procureur du roi ; il y représente le ministère public, mais comme « avocat appelé en l'absence des gens du roi, et des avocats plus anciens du siège ».

droit, il est manifeste que la réhabilitation de Mirabeau laissait, dans la forme, beaucoup à désirer. « On avait, écrit le marquis de Mirabeau en son langage toujours pittoresque, enseveli l'affaire sous un four de campagne. » C'était le mieux qu'on pût espérer, et, quoi qu'en dise le bailli, sous l'influence de son neveu, dans une lettre citée par M. Lucas de Montigny et attribuée par erreur au marquis, il est même douteux que Mirabeau, dans la situation où ses imprudences l'avaient placé, fût arrivé de lui-même à ce résultat.

Bien ou mal menée, la campagne de six mois qui venait de finir n'avait pas coûté à ce dernier moins d'une douzaine de mille francs, sans faire entrer en ligne de compte l'argent qu'il avait emporté du Bignon, la rétribution de son conseil des Birons, les frais du voyage de son beau-frère M. du Saillant. Ce n'était peut-être pas trop pour faire tant bien que mal « remettre sa tête sur ses épaules ». Mais c'était écrasant pour le chef d'une « maison ruinée », comme le marquis de Mirabeau avait dès lors quelque droit d'appeler la sienne. Garantir sur sa succession le paiement de celles des dettes contractées, durant le procès, par son fils, qui lui semblaient avoir le caractère le plus sacré, voilà la seule assistance que le marquis put, cette fois, donner à son fils. Il résulte d'une lettre que nous avons vue qu'en l'an IV de la République l'ancien procureur de Mirabeau à

Pontarlier en était encore à réclamer contre la succession du père et du fils le paiement de ses frais et honoraires de 1782. Nous sentons bien que ce genre de détails peut devenir fastidieux ; nous en abuserons le moins possible ; mais dans la vie d'un homme comme Mirabeau, il est bien difficile de l'éviter jamais complètement.

Pour toutes les raisons que nous savons, Mirabeau, en sortant des mains de la justice, augurait fort mal des dispositions de son père à son égard. Il craignait de passer d'une prison dans une autre, par application de la fameuse lettre de cachet à toutes fins, demeurée aux mains du marquis. Cette crainte n'était pas justifiée : depuis le moment où il eut tiré son fils du donjon de Vincennes, le marquis ne songea plus jamais à le faire remettre sous les verrous, et, au mois d'août 1782, il n'avait pas encore renoncé, malgré ses mécomptes, à l'espoir de le voir se réunir à sa femme. Mais enfin Mirabeau avait des motifs de se méfier. Aussi, après s'être donné la satisfaction de braver, en se montrant dans Pontarlier, les vengeances de ceux qu'il avait maltraités durant son procès, jugea-t'il prudent d'aller passer de l'autre côté de la frontière le temps nécessaire pour s'assurer des véritables intentions de son père et arranger un peu ses affaires d'argent. Il se rendit à Neuchâtel, où il connaissait un de ces grands libraires qui avaient la spécialité, au XVIIIe siècle, d'éditer pour la France les ouvrages impossibles à imprimer en

France, celui qui s'était chargé déjà de la publication de son *Essai sur le despotisme*. Il avait depuis lors avec ce libraire, Fauche, un compte assez embrouillé d'avances d'argent et de lettres de change (1); il lui avait vendu deux écrits qu'il avait rapportés du donjon de Vincennes, le livre sur les *Lettres de cachet* et cette méchante rapsodie intitulée *l'Espion dévalisé*, dont il avait peut-être, en effet, dévalisé un de ses compagnons de captivité. Du reste, en faisant imprimer ces deux ouvrages, qui ne devaient pas, il est vrai, paraître sous son nom, il ne se donna pas plus la peine de retrancher dans l'un une page très violente contre son père, où celui-ci était dépeint sans être nommé (2),

(1) M. Daguet a publié dans le *Musée neuchâtelois* (année 1887) un petit travail intitulé *Mirabeau et ses éditeurs neuchâtelois*, utile à consulter, au sujet des relations de Mirabeau avec Fauche et ses associés. Il en résulte notamment que ceux-ci durant le séjour de Mirabeau à Neuchâtel s'adressèrent au Conseil d'État pour obtenir des moyens de contrainte contre leur débiteur, en vue du paiement d'une somme de 2,300 francs due depuis 1776. Le marquis de Mirabeau avait remis à son fils pour ce paiement des fonds qui n'y furent point employés.

(2) *Des lettres de cachet et des prisons d'État*, chapitre IX, page 247 de l'édition originale. Le caractère de ce passage s'explique bien par les circonstances au milieu desquelles il a été écrit, c'est-à-dire la captivité de Mirabeau à Vincennes; ce qui s'explique moins, c'est sa conservation à une époque où le prisonnier, réconcilié avec son père et ayant grand besoin de lui, affectait extérieurement les apparences du fils le plus respectueux. Mirabeau s'est contenté d'ajouter, après coup, une note ainsi conçue : « Pour éviter les allusions que les méchants ne manqueront pas de trouver ici, nous croyons devoir avertir que c'est l'histoire du vicomte de L***, homme de qualité de Bretagne, et qu'on n'a eu aucune autre anecdote en vue. » Le démenti ne fait que provoquer l'attribution qu'il prétend re-

mais devait se reconnaître, que, dans l'autre, un article épigrammatique contre le garde des sceaux, Miroménil, à l'appui duquel il venait de recourir. Mirabeau était encore porteur d'un autre manuscrit de la composition de son père, et que celui-ci lui avait envoyé, faute de mieux, en réponse à des demandes d'argent pendant le procès, « mon manuscrit de l'*Instruction d'un prince*, écrit le marquis, qui est considérable, à moi demandé, auquel j'aurais pu être fort attaché, si je l'étais désormais à quelque chose qui me fût personnel, et que je lui ai envoyé, lui permettant d'en faire sa chose (1). » Mirabeau ne trouva pas le placement immédiat de cet ouvrage paternel, auquel il eût indubitablement préféré de l'argent sonnant, mais il en garda copie, quoique le marquis le lui eût ensuite réclamé, et il devait en publier, en 1788, un fragment important, sous son nom personnel, sans aucune mention de son père, et avec ce titre : *Conseils à un jeune prince sur la nécessité de refaire son éducation.*

pousser d'avance. Mirabeau paraît bien aussi avoir livré à la même époque, à Fauche, le livre érotique intitulé *Ma Conversion*, composé à Vincennes également et dont nous avons déjà parlé.

(1) « Je viens, lisons-nous, à propos du même ouvrage, dans une autre lettre écrite par l'*Ami des hommes* à son ami, le marquis Longo, tandis que son fils est encore au Bignon, je viens de revoir ce vaste ouvrage sous la férule de ce fol (son fils), qui m'a fait quelques corrections grammaticales et laxatives. Mon objet était de l'abreuver de cela; le sien était de me plaire; le résultat en a été que j'ai revu le tout ensemble, et que j'ai dit, comme l'Éternel, que *cela était bien.* »

Au mois de septembre 1782, les ouvrages vendus par Mirabeau à Fauche étaient imprimés et commençaient à se répandre en France. Leur publication émut assez le gouvernement français pour que, non content d'en arrêter la circulation dans notre pays, il ait fait adresser des observations à ce sujet par M. de Vergennes, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, au baron de Goltz, ministre du roi de Prusse suzerain du petit Etat de Neuchâtel. Pour répondre à ces observations, le gouvernement prussien fit opérer chez Fauche une perquisition, laquelle amena la découverte de manuscrits et d'exemplaires du livre sur les *Lettres de cachet*. Neuf mille exemplaires de la première partie de ce livre et quatre mille de la seconde avaient déjà été expédiés par la librairie, comme on le constata. On ne trouva aucune trace de l'impression des deux autres ouvrages imputés à Mirabeau et auxquels s'appliquaient les observations de M. de Vergennes : l'*Espion dévalisé* et *Ma Conversion*. Un court emprisonnement fut infligé à l'éditeur ; les scellés furent apposés sur ses presses ; ils furent levés bientôt après, à la demande même du gouvernement français (1).

Cette affaire contribua à retenir Mirabeau pen-

(1) Nous devons la plus grande partie des détails qui précedent à l'obligeance de M. Stern, qui a trouvé sur cet épisode d'intéressants documents aux archives des affaires étrangères de Prusse et qui a bien voulu nous faire profiter de ses recherches en nous communiquant, comme nous avons dit, les épreuves de son livre sur Mirabeau.

dant plus de deux mois à Neuchâtel ; durant son séjour il y rencontra les chefs du parti démocratique genevois exilés par une révolution de leur petite République, et parmi eux deux hommes qui étaient destinés à tenir une place particulière dans sa vie, Clavière et Duroveray : Clavière, le ministre des contributions publiques de 1792, et auparavant, durant les quatre années qui précédèrent la Révolution, le premier inspirateur des brochures financières par lesquelles la popularité de Mirabeau commença à s'établir ; Duroveray, dont les connaissances et le talent furent si largemement mis à profit par celui-ci à l'époque de l'Assemblé constituante, qui, pendant quelque temps, le suivit tous les jours aux séances de cette Assemblée, qui fut le principal rédacteur des *Lettres* du député d'Aix *à ses commettants*, et de son *Courrier de Provence*, et groupa autour de lui tout un atelier de collaborateurs genevois. Clavière et Duroveray, en 1782, étaient deux fugitifs, l'un ancien négociant à Genève, l'autre ancien homme de loi et ancien procureur général de cette République, tous deux encore pénétrés de l'ardeur la lutte civile où ils avaient joué un rôle important.

On sait que l'Etat minuscule de Genève (1), placé sous la *garantie* de la France, de la Savoie,

(1) Voir la notice placée en tête de la brochure de M. Philippe Plan, *Un collaborateur de Mirabeau*. Paris et Neuchâtel, 1874.

et de la Confédération suisse, fut, pendant tout le XVIIIe siècle, en proie à de continuelles agitations intérieures. Depuis la fondation de l'indépendance genevoise jusqu'alors, le droit de bourgeoisie était demeuré, dans la cité de Calvin, le privilège des familles anciennement établies. La moitié de la population genevoise en était encore privée en 1782, c'est-à-dire n'exerçait point de droits politiques, et ne pouvait même faire le commerce en son nom (1). L'assemblée de tous les citoyens bourgeois, en théorie source de tous les pouvoirs, était, en fait, dominée par un petit nombre de familles aristocratiques, qui se perpétuaient dans les charges électives et les conseils de gouvernement. Le parti, qui tendait à élargir la jouissance du droit de bourgeoisie, minorité légale, organe des vœux de la majorité de la population, connu, en raison du fréquent usage qu'il faisait du droit de *représentations* aux conseils de gouvernement, sous le nom de parti des *représentants*, avait pris les armes au commencement de 1782. Le résultat de cette prise d'armes avait été la chute du gouvernement aristocratique, et l'établissement d'un gouvernement réformateur et démocratique. Les aristocrates battus, ou parti des *négatifs*, avaient alors fait appel aux trois puissances étrangères sous le protectorat, ou, pour

(1) Ceci explique pourquoi J.-J. Rousseau s'intitule toujours citoyen de Genève.

employer le terme consacré, sous la *garantie* desquelles la République de Genève se trouvait placée. Ils avaient trouvé aide auprès de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères français ; et, sur l'initiative de ce ministre, un petit corps d'armée, composé de troupes françaises, piémontaises et suisses, avait pénétré à Genève le 11 juillet 1782, rétabli l'ancien gouvernement et imposé un édit, dit *édit de pacification*, auquel tous les citoyens devaient prêter serment de fidélité, sous peine de perte de leurs droits, et qui leur interdisait de promulguer aucune loi sans l'approbation des puissances garantes. Les chefs du mouvement démocratique avaient été bannis.

En cherchant à entrer en rapport avec les deux plus marquants d'entre ces chefs de parti, Mirabeau cédait à l'attrait que lui inspiraient déjà toutes les questions politiques en France et à l'étranger. Il était naturellement porté à la sympathie pour les tentatives de réforme, et il occupa ses loisirs en rédigeant à l'adresse de M. de Vergennes un mémoire justificatif du mouvement démocratique genevois. Il venait de correspondre avec M. de Vergennes, au département duquel ressortissait l'administration de la province de Franche-Comté, en vue de défendre sa liberté contre toute velléité de la part du gouvernement ou de son père d'y porter atteinte, et il ne lui en fallait pas davantage pour se croire autorisé à envoyer à ce ministre des communications d'in-

térêt diplomatique. Son mémoire, écrit au commencement d'octobre 1782, a été inséré par M. Lucas de Montigny au tome IV de ses *Mémoires* de Mirabeau ; il est d'un style fort noble et fort énergique, et développe surtout cet argument que la politique du gouvernement français à Genève amènera dans cette ville des émigrations en masse, lesquelles profiteront aux puissances rivales de la France. Il est très probable que ce mémoire n'obtint aucune attention. Notons-le, pourtant, comme le premier écrit de Mirabeau sur une question de politique pratique.

Tandis que Mirabeau s'attardait à Neuchâtel en compagnie de Clavière et de Duroveray, son père, qui ne connaissait pas tous les motifs de ce retard, le pressait de se rendre en Provence pour y rejoindre son oncle le bailli, et entamer l'entreprise difficile de sa réunion avec sa femme. Mirabeau, tout aussi bien que son père, n'avait jamais considéré le procès de Pontarlier que comme le préliminaire obligé de cette grande affaire. Rassuré pour sa liberté, ayant donné à ses créanciers de Neuchâtel et de Franche-Comté quelques satisfactions et beaucoup de promesses, il se met en route et arrive le 19 octobre au château de Mirabeau, où se trouve le bailli.

IX

LE PROCÈS EN SÉPARATION DE CORPS DE MIRABEAU ET DE SA FEMME. — MIRABEAU ORATEUR JUDICIAIRE. — CONSÉQUENCES DE CE PROCÈS SUR SA CARRIÈRE

§ 1. — Le procès en séparation de corps de Mirabeau et de sa femme.

En insistant, comme il venait de le faire, pour hâter l'arrivée de son fils en Provence, le marquis de Mirabeau était encore sous l'empire de deux illusions complètes. Il ne s'aveuglait plus sur la prétendue transformation du caractère de son fils, mais il avait foi dans l'autorité que le vieil oncle, chargé de lui servir de guide, saurait prendre sur lui. Il comptait que le bailli gouvernerait son neveu ; la mauvaise humeur avec laquelle l'oncle voyait arriver Mirabeau semblait une garantie de la raideur et du sang-froid qu'il apporterait dans ses procédés de tuteur. Cette mauvaise humeur, comme nous l'avons vu, croissait à mesure que la venue

de Mirabeau devenait plus prochaine et plus certaine. « J'ai pris, écrivait encore le bailli, le 5 octobre 1782, une aversion pour cet homme qui est surprenante, et cela, d'après les lettres qu'il m'a écrites et les copies de celles qu'il écrivait, soit à toi, soit à quelques autres, qu'il m'a envoyées. Je vois dans toutes un orgueil insupportable, une certitude que lui seul sait penser et une si furieuse divergence avec mes idées que je crois de toute impossibilité de pouvoir m'accoutumer à lui..... Je te répète derechef, disait-il dans une lettre écrite presque à la veille de l'arrivée de Mirabeau, que cet homme ne devait avoir d'autre domicile que la maison de son père. Je n'ai pas le malheur de l'être, aussi n'ai-je pas le droit de le morigéner d'une certaine façon. Tu me diras pour la centième fois que tu me donnes tes pouvoirs, etc. Je te répondrai pour la centième fois que ce n'est pas en ton pouvoir » (1).

Le bailli a déjà annoncé que, s'il lui fallait absolument recevoir son neveu, il le ferait « froidement », l'arrêtant s'il le voyait « s'engouer d'idées

(1) Le bailli écrit à ce même moment à son neveu une lettre extrêmement dure, où il lui reproche d'être *un inconvénient perpétuel* pour tout ce qui lui appartient ; la lettre finit ainsi : « Je n'ai point de conseil à vous donner. Ils seraient inutiles. Adieu, portez-vous bien, et faites, s'il est possible, en sorte qu'à force de voir que vos calculs jusques à aujourd'hui ont tous été faux, vous vous persuadiez que vous n'êtes pas infaillible. Dieu veuille que je sois souvent à même, monsieur le comte, de me dire avec plaisir votre oncle. »

chimériques », lui parlant sévèrement des torts passés; il a déclaré qu'il se tiendrait en garde contre « la dorure de son bec ». C'est précisément ce que désire le marquis, mais il compte sans la faiblesse de cœur que, « sous sa longue mine raide et froide », le bailli conserve pour les héritiers de son nom, il compte aussi sans la puissance de séduction de son fils, séduction dont il a pu, lui personnellement, se garantir plus ou moins, mais à laquelle le bailli n'échappera pas plus cette fois qu'il n'y a échappé douze ans auparavant, lorsqu'il a reçu de même Mirabeau revenant de Corse et déjà signalé à sa sévérité par des fautes de jeunesse. Le marquis éprouve un premier sentiment de désappointement en apprenant que les tenanciers de la terre de Mirabeau ont fait une réception en pompe à leur jeune seigneur, malgré les mauvais souvenirs qu'il avait laissés derrière lui, en Provence. Le bailli se garde bien de lui dire, pourtant, ce que nous apprend Mirabeau lui même, à savoir que c'est l'oncle qui a « parsemé la route de fusiliers, de harangueurs », et fait allumer des feux de joie, le tout pour faire honneur à son neveu dans la province, et réagir ainsi contre une mauvaise réputation qu'il faut maintenant détruire. Le marquis ne sait pas cela, mais il trouve que son frère aurait dû « empêcher cette festivité villageoise, car c'est morguer le décret (c'est-à-dire la procédure de Grasse, qui n'est point anéantie, qui ne le sera jamais), et les créanciers ». — « Quant à

la joie des paysans en le voyant arriver, dit-il, les Égyptiens jetaient des cris de joie en voyant passer un dindon sous le nom de Méléagre, le tambourin et le fifre les auraient fait danser pour un chat. » Aussi bien, il apprend du même coup que Mirabeau, à peine arrivé, a décidé son oncle à s'engager de 5,000 livres pour lui vis-à-vis de quelques créanciers pressants. C'est le commencement des avances considérables que l'oncle va s'imposer pour son neveu tant qu'il l'aura près de lui. Mirabeau constate, à cette époque, que des 72,000 livres de rente que le bailli tire de ses commanderies, sur lesquelles il doit, il est vrai, 21,000 livres de redevances à l'ordre de Malte, il lui en reste à peine 25,000, le surplus étant absorbé par les besoins de la famille. « Il est fort vraisemblable donc, ajoute Mirabeau, qu'il ne pourra m'aider considérablement en argent ; cependant les mots *justice*, *devoir*, *honneur* ont une harmonie si imposante pour cet excellent homme que j'attends de lui tout ce qui sera équitable et possible. »

La première lettre du bailli, après l'arrivée de son neveu, tranche, par l'extrême modération avec laquelle il y est parlé de celui-ci, sur la rudesse d'expressions des lettres précédentes. Le bailli raconte que « M. Honoré, car c'est toujours ainsi que Mirabeau est désigné entre les deux frères, avait un peu peur, qu'il l'a rassuré par une réception ni chaude ni froide, qu'il le tâte et le laisse

aller pour le connaître, que M. Honoré lui paraît *beaucoup assagi* quant aux idées ». Depuis ce moment, le bailli renchérit de lettre en lettre sur sa première et favorable impression. Il finit par trouver son neveu « très agréable et très docile ». « Les hommes de bon conseil avec lesquels il le met en rapport en sont très contents, dit-il. » Il va même jusqu'à écrire à son frère des phrases dures pour ce dernier, et surtout pour Mme de Pailly, qu'il accuse, avec plus ou moins de détours, d'avoir desservi Mirabeau auprès du père de famille. « J'ai assez vu, écrit-il le 30 novembre 1782, de choses trop longues à déduire ici pour t'assurer *de visu*, et connaissant bien les écritures et les mains d'où elles sortaient, pour te dire qu'il a fait bien des fautes, mais qu'il a été souvent plus malheureux que coupable. Tu me connais, je n'ai jamais trompé personne, je ne commencerai pas par toi. Sois assuré que l'on a souvent envenimé des choses, dont le principe et les vraies circonstances étant connues, il n'était que malheureux. » Quelques jours après, prenant directement Mme de Pailly à partie, il la qualifiera de « serpent qui siffle contre toute la famille ». Il y avait déjà plusieurs mois que les deux frères étaient en querelle, par lettres, au sujet de la personne qui, après avoir inspiré au marquis de Mirabeau un sentiment plus vif, était demeurée pour lui un conseil et une société nécessaires. Mais jamais le bailli ne s'était exprimé sur le compte de Mme de Pailly

avec aussi peu de mesure; l'influence de son neveu avait seule pu le faire sortir de la réserve de langage qu'il conservait toujours en abordant ce sujet délicat. Mirabeau commettait une lourde erreur, s'il croyait que son père ne s'en douterait pas.

Au reste, toutes les lettres du bailli dénotaient visiblement l'ascendant qu'à tous égards son neveu prenait peu à peu sur lui, au lieu de subir le sien. Les raisonnements, les avis du frère aîné, d'ordinaire si facilement acceptés par le frère cadet, étaient maintenant repoussés par le bailli avec emportement, presque avec aigreur; la manière de voir du marquis, quant à la grande entreprise de la réunion de Mirabeau avec sa femme, devenait un motif de récriminations. Le bailli ne voyait plus que par les yeux de son neveu. Le marquis, qui avait d'abord considéré avec quelque philosophie les indulgences de son frère pour le pupille qu'il lui avait envoyé, qui lui écrivait, par exemple, le 19 novembre 1782 : « Je t'ai voulu avertir de tout, et qu'il te séduirait, et l'état où il est avec toi te donne la clef de mes premières lettres, lui étant ici, c'est-à-dire des illusions optimistes que tu me reprochais alors », le marquis finit par perdre patience en présence de l'étonnante transformation des sentiments de son frère, et par riposter, lui aussi, non sans amertume. Un nuage passager vient altérer la cordialité des relations des deux frères; c'est le premier et le seul dans une liaison intime de plus de quarante ans,

et c'est Mirabeau qui l'a suscité, son père ne l'oubliera pas.

La seconde illusion du marquis consistait à croire que son fils pourrait en arriver avec la comtesse de Mirabeau au résultat désiré, c'est-à-dire à une réunion, ou au moins à un rapprochement passager, sans procès. Cette illusion-là avait résisté à tous les avertissements par lesquels le bailli s'était efforcé de la détruire. Le 2 mars 1782, le marquis écrivait encore à son fils, alors prisonnier à Pontarlier : « Si jamais vous sortez par la bonne porte de la Franche-Comté, je ne vous trompe pas, comptez que la Provence vous coûtera bien peu au prix. » Il se flattait que son fils trouverait autant de ressources pour mener à bonne fin une aventure utile qu'il en avait dépensées dans des aventures sans honneur et sans profit ». — « Ce n'est pas à moi, disait-il, à lui enseigner les épisodes. » Il revenait volontiers à cette idée qu'au moyen « d'une femme de chambre gagnée », on pouvait brusquer le dénouement, « sauf à se retirer ensuite auprès de l'oncle, qui a bien assez de poids pour en imposer à Marignane ». En définitive, n'était-ce pas par des moyens analogues que Mirabeau avait conquis la main de sa femme, et si la délicatesse ne permettait pas de lui conseiller d'y recourir encore, le but à atteindre ne les légitimait-il pas un peu mieux cette fois ? Si le marquis de Mirabeau avait réellement cru que son fils partait pour la Provence avec l'obligation probable de soutenir

encore un retentissant procès, très incertain quant au résultat, il n'eût jamais autorisé ni même permis ce voyage. « Ce procès, écrit-il au bailli, quand il voit comment les choses vont tourner, achèverait de nous donner en spectacle, exhibitions de lettres, mémoires, etc. Belle finale pour d'honnêtes gens que de forcer de voiles pour donner ou rendre une femme à un homme que nous savons, du moins moi, n'avoir ni tête ni principes ».

Lui-même sortait d'un procès en séparation, où il n'avait recueilli que des outrages et des humiliations; il plaidait encore avec sa femme pour d'interminables règlements de comptes; il avait, de plus, des raisons particulières pour redouter les *exhibitions de lettres* dans un procès entre son fils et sa belle-fille; il savait que, sans intention assurément, il avait de ses propres mains fourni contre le premier des armes à M. de Marignane et à Mme de Mirabeau. Les lettres qu'il leur avait écrites lorsqu'il était en conflit avec son fils, lorsqu'il le tenait encore prisonnier à Vincennes, sans arrière-pensée de lui rendre la liberté, étaient empreintes de la violence et de l'exagération qu'il apportait dans l'expression de tous ses sentiments passionnés. Et surtout ses lettres postérieures, celles qu'il avait écrites au moment de la sortie de prison de Mirabeau, et toujours sous l'impression du moment, renfermaient, comme nous l'avons vu, des engagements singulièrement embarrassants, au sujet de la liberté qui devait être

laissée à Mme de Mirabeau. Le marquis avait beau répéter à son frère et se répéter à lui-même le sophisme que nous avons formulé déja : Parole non reçue par ceux à qui elle est donnée, parole non donnée. Sa conscience ne se sentait pas à l'aise. Ces observations sont importantes à faire et ne doivent pas être perdues de vue pour expliquer l'attitude du père pendant le procès de son fils.

Certes, Mirabeau n'eût pas été à court d'expédients si son orgueil lui eût permis d'employer ce système pour réussir auprès de sa femme. Mais, nous l'avons indiqué aussi, il croyait avoir beaucoup plus à se plaindre de sa femme que celle-ci n'était en droit de se plaindre de lui. Il trouvait, non sans raison, qu'on l'avait bien assez obligé de s'humilier devant Mme de Mirabeau dans les premières démarches par lesquelles on lui avait fait acheter sa liberté. Il entendait se dégager d'un rôle imposé contre lequel il s'était toujours révolté intérieurement, et se présenter, non en mari qui veut faire de nouveau la conquête de sa femme, mais en mari qui, sous des apparences de courtoisie et même d'empressement, revendique ses droits et fait sentir ses avantages. La ligne de conduite qu'il devait tenir était arrêtée dans son esprit ; et comme il était prompt en besogne, trois jours après son arrivée au château de Mirabeau, juste le temps de faire entrer son oncle dans ses vues, il adresse à sa femme, alors au château de Marignane, près d'Aix, une première lettre pour lui annoncer sa

venue sur le ton de la plus parfaite aisance. « Il espère, dit-il, dans cette lettre, sous les auspices et la conduite d'un oncle qui est en tous sens un second père, conquérir l'estime du public et réveiller l'amitié des personnes qui l'aiment et qu'il aime. Sa femme est assurément, comme elle doit l'être, au premier rang de celles-ci, et il a d'autant plus de plaisir à se revoir en Provence qu'il sera plus à portée de savoir des nouvelles de la santé de Mme de Mirabeau et de tout ce qui l'intéresse..... Je vous prie, ajoute-t-il en terminant, de vouloir bien présenter à Monsieur votre père mon hommage respectueux ; c'est le moyen que je crois le plus sûr pour le lui rendre agréable. Assurez-le bien, s'il vous plaît, que si je ne lui écris pas directement, c'est par une suite de ce même respect que je lui dois à tant de titres. Recevez, Madame, avec bienveillance, l'assurance de mon très tendre attachement et de mes vœux sincères pour votre bonheur. »

La comtesse était sur ses gardes ; elle savait d'avance la prochaine arrivée de son mari, et, dès le mois de juillet précédent, s'entretenant avec le bailli, elle avait eu occasion de s'expliquer sur le genre d'accueil qu'elle était résolue à lui faire. Dans sa propre famille, comme dans la famille de son mari, Mme de Mirabeau n'avait pas à chercher bien loin pour trouver des exemples de séparations de corps, et la perspective d'un procès de cette nature, nous le savons encore, l'effrayait moins que

la pensée de reprendre la vie commune avec son mari. Elle ne se croyait point hors d'état de soutenir une lutte judiciaire avec des chances de succès. Ses torts personnels n'avaient pas été publics; elle était appuyée non seulement sur une nombreuse parenté dont quelques membres étaient intéressés au maintien de la séparation de fait qui existait entre elle et son mari, et à l'absence d'héritiers directs de sa fortune, mais sur toute cette joyeuse société dont elle animait les bals, les comédies, les petits soupers, et qui se réunissait, soit à Aix, chez le marquis de Marignane lui-même, soit au château du Tholonet, près d'Aix, chez le comte de Galliffet. « L'époux qui réclame ici sa femme, écrit Mirabeau dans un curieux récit de son procès, commencé par lui et destiné à être publié sous le titre de : *Lettres d'un ancien magistrat sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau* (1), l'époux qui réclame ici sa femme est un homme que l'on regardait comme mort, au moins civilement. Son apparition a fait presque autant de peur que celle d'un revenant qui viendrait troubler les plaisirs d'une société brillante. Celle de l'épouse a pris l'épouvante, elle craint d'être dispersée à jamais, et elle s'est resserrée tendrement près de la femme aimable qui en fait les délices et surtout les frais. Cette petite souve-

(1) Le manuscrit inachevé dont il s'agit se trouve aujourd'hui aux archives du ministère des affaires étrangères.

raine ne veut pas s'éveiller, de peur de voir finir le songe d'un trop charmant veuvage ; et tous ceux qui profitaient de son sommeil la bercent pour le prolonger. C'est dans une province où il reste au mari peu de parents, pas d'amis secrets et presque pas un avoué, qu'il vient lutter contre la famille la plus étendue, la plus accréditée, contre le particulier de la ville d'Aix qui en fait les honneurs et qui passe pour avoir le meilleur cuisinier. » Il n'était pas jusqu'aux fournisseurs et aux marchandes de modes qui ne se fussent émus. « Ils prétendent, dit le bailli dans une lettre du 19 janvier 1783, qu'on ne vend rien depuis l'arrivée de M. de Mirabeau. »

La comtesse eût-elle pu conserver jusque-là quelques doutes sur les intentions de son mari, la lettre si cavalière que celui-ci lui écrivait presque au débotté ne devait en laisser subsister aucun. Ce n'était plus là, tant s'en faut, le langage onctueux et contrit des lettres qu'elle avait reçues de Vincennes, l'année précédente. Donc, sans répondre directement, elle écrit au bailli, qui l'avait avisée, lui aussi, en son propre nom, de l'arrivée de son neveu, lui rappelle ses promesses et celles du marquis, affirme que M. de Marignane « est très déterminé à ne jamais vivre avec M. de Mirabeau, et que, comme elle-même est dans la ferme résolution de ne jamais se séparer de son père, cette raison serait suffisante pour la tenir éloignée de son mari ». Les événements accomplis seront

d'ailleurs toujours un obstacle insurmontable à tout projet de réunion. « Je puis me flatter peut-être, continue-t elle, d'avoir contribué à la liberté de M. de Mirabeau. Il en jouit. Il serait bien extraordinaire qu'il en fît usage pour attenter à la mienne. Dans ce cas, mon cher oncle, j'ose me flatter que vous ne trouveriez pas mauvais que mon père et moi la défendions par les moyens que nous offre la justice de ma cause. »

Mirabeau revient à la charge, avant même la réception de cette lettre, par une seconde lettre de lui où il glisse ces deux phrases galantes et insinuantes : « Je sentirais bien peu ce que vous valez, Madame, si j'oubliais que vous m'êtes unie par des liens indissolubles, et j'ignore quel secret pressentiment me persuade que vous me saurez gré de ne pas l'oublier. J'avoue donc, et même je m'en fais gloire, que vous êtes à mes yeux la propriété la plus précieuse et la seule qui puisse désormais embellir ma vie empoisonnée par trop d'erreurs et de revers. » La comtesse lui renouvelle alors presque dans les mêmes termes la déclaration qu'elle a adressée au bailli, et se fait soutenir, cette fois, par M. de Marignane. Le beau-père, auquel Mirabeau s'est aussi adressé, prend à son tour la parole. « Il connaît, ainsi que toute la France, dit-il à son gendre, les raisons qui donnent à sa fille juste lieu de croire fondée à être soustraite par tous les tribunaux de France à ce droit de *propriété* qu'il semble réclamer aujour-

d'hui, après avoir paru si solennellement et si publiquement y renoncer. » Réplique de Mirabeau à son beau-père et à sa femme; réplique du bailli à la comtesse. Le mari s'efforce de démontrer que son procès de Pontarlier, d'où seulement on peut tirer des griefs contre lui, semble-t-il croire, « procès vraiment insensé et ridicule, s'il n'eût été atroce », et qui portait, dit-il, sur « un prétendu enlèvement de femme », est « fini, parfaitement fini », qu'il en est sorti « complètement absous ». « Que dis-je absous, s'écrie-t-il avec fierté; mes parties ont imploré un accommodement, j'ai dicté la loi à mes juges! » — « J'oserai vous demander, écrit-il toujours à son beau-père avec un peu plus de vérité, si la théorie des devoirs du mariage se réduirait donc à ceci, qu'il serait annulé de droit sitôt qu'on n'y trouve pas en perspective un grand bonheur?... Vous ajouterai-je, c'est ici le trait de la fin, que le ton de la menace, si peu convenable d'une femme à son mari, ne peut que redoubler la fermeté de mes résolutions, en intéressant mon honneur à la poursuite de mes droits. Ah! Monsieur le marquis, des menaces, que la décence réprouve et dont le bon sens sourit, ne doivent pas être les armes de Madame votre fille; elle en a de bien plus puissantes, ses qualités aimables, ses titres à l'estime publique et à la mienne, ses droits d'épouse et de mère. »

Le mari se croit encore obligé, on le voit, d'envelopper ses sommations impératives de compli-

ments. Le bailli, de son côté, cherche à prouver que la parole qu'il a donnée et qu'on lui oppose ne peut, dans la circonstance, lier son neveu, et voici comment il s'y prend : « Vous me rappelez, dit-il à sa nièce, la parole que je vous donnai, ainsi qu'à Monsieur votre père, que mon neveu ne se présenterait *à lui*, *chez lui*, que de son aveu. Votre mari, car enfin vous ne pouvez lui refuser ce titre, acquittera ma parole; mais vous êtes sa femme, et nulle autorité sous le ciel ne saurait dissoudre le lien qui l'attache à vous, et vous à lui. Le souverain lui-même ne le pourrait que par un acte de tyrannie inouïe. En d'autres termes, ma parole ne s'appliquait qu'à votre réunion avec votre mari chez votre père (cette réserve, fût-elle exacte, serait encore singulièrement casuistique), et si ma parole avait eu une portée plus étendue, elle ne saurait prévaloir contre les droits d'un mari. » Le bon bailli va ensuite jusqu'à citer complaisamment un passage d'un des mémoires judiciaires de Mirabeau à Pontarlier, lequel marque, suivant lui, la tendresse du mari pour sa femme (1).

La correspondance ne s'arrête pas encore là. M. de Marignane et sa fille se croient obligés de

(1) C'est le passage suivant du second mémoire de Mirabeau à Pontarlier : « Le voilà ce procès qui m'a ôté cinq années entières de mon existence civile, *qui m'a séparé d'une épouse indulgente et tendre autant que chérie*, qui m'a privé des derniers embrassements de mon fils, dont je n'ai pas pressé les lèvres agonisantes, et qui peut-être respirerait encore si je l'eusse gardé. »

témoigner de nouveau, avec une raideur de plus en plus marquée de l'inflexibilité de leur détermination, et Mirabeau, qui semble encore se méprendre sur les véritables dispositions de sa femme, attribuant le caractère de ses réponses à des influences étrangères qu'elle subit sans entrain, essaye, dans une dernière lettre plus simple, plus pathétique, plus sincère que les précédentes, de parler à sa mémoire et à son cœur, et d'éveiller ses scrupules.

Emilie, écoutez-moi, lui écrit-il le 13 novembre, il y va de votre bonheur et du mien, et, quand il s'agit de la vie entière, il ne faut rien donner au hasard ni à la précipitation.

Vous m'avez aimé, ma chère Emilie, vous m'avez beaucoup aimé, et le premier homme qu'une femme a aimé n'est jamais indifférent à son cœur. Vous me haïriez plutôt que de ne rien sentir pour moi.

Mais pourquoi me haïriez-vous? J'ai été fougueux, j'ai été dérangé, j'ai été jaloux. J'ai été fougueux? Cette fougue vous la connaissiez étant fille, et, souvenez-vous en, jamais votre mari n'a été aussi impérieux avec vous que lorsqu'il était votre amant. J'ai été dérangé? Mais, mon amie, n'en ai-je pas été plus puni que vous? et une très grande partie de mon dérangement ne vous a-t-il pas eue, quoique malgré vous, pour objet? J'ai été jaloux?... L'aurais-je été si je ne vous eusse pas aimée.

Dites, Emilie, dites, après avoir interrogé votre cœur, avez-vous connu un homme plus sensible que moi? En avez-vous connu un plus capable d'une action noble et généreuse, plus essentiel dans les procédés majeurs? Je sais bien que ce ne sont pas les éléphants qui tourmen-

tent, que ce sont les mouches, et qu'un homme capable de grands procédés peut être insupportable dans le courant de la vie. Mais, d'abord, n'avez-vous pas, de votre propre aveu, trouvé ma société aimable? Ensuite, devez-vous vous étonner que, dans une situation contre nature, telle qu'était celle où des créanciers et des besoins sans cesse renaissants m'obsédaient, me suppliciaient, je fusse violemment agité? Croyez-vous enfin qu'un homme de 33 ans soit ce qu'il était à 21 ans, surtout quand la végétation physique, et par conséquent morale, a été si lente en lui que, depuis l'âge de 26 ans, il a grandi de plus d'un pouce (nous avons déjà parlé de ce phénomène curieux).

Il n'est pas possible, ma bonne amie, à quelque point que l'on vous ait exagéré à vos propres yeux vos griefs, que vous ne vous soyez pas dit tout cela. Vous ne me haïssez donc pas, vous ne sauriez me haïr, car je ne compterai pas davantage au nombre des motifs de votre haine le prétendu enlèvement de Mme de Monnier, dont les juges m'ont lavé. Je suis de bonne foi. Cette justification légale n'est pas suffisante pour vous avoir convaincue que je n'ai pas eu de liaisons avec cette dame. Mais elle est suffisante pour satisfaire votre amour-propre, pour vous permettre de m'avouer aux yeux du public, qui, au reste, n'est jamais qu'édifié de voir une femme pardonner à son mari...

Pauvre Emilie, écoute un homme qui t'aime, dont les intérêts sont les tiens, et le seul dans l'univers dont les intérêts soient les tiens. Le divorce! (1) Eh! quels moyens as-tu de l'obtenir?

Mirabeau réfute ensuite d'avance, à l'aide d'arguments dont il se servira plus tard en justice,

(1) C'est-à-dire la séparation de corps.

tous ceux qu'on pourrait faire valoir pour obtenir la séparation. Parlant du mémoire « que sa mère a fait imprimer à son insu et malgré lui », il met sa femme au défi de commenter la « phrase dont elle croit avoir à se plaindre ». Il traite jusqu'à la question d'intérêt, et essaye de démontrer à sa femme qu'elle a tort de craindre, pour l'avenir, « les angoisses du dérangement, les importunités des créanciers » auxquelles elle a si bien été habituée. Le bailli n'est-il pas là à présent? Le marquis lui-même n'est pas si ruiné qu'on veut bien le dire. Si, comme on peut l'espérer, il se laissait décider à s'établir en Provence avec son frère et son fils, tous trois seraient ensemble « les particuliers les plus riches de la province ».

Emilie, réfléchissez-y, conclut le mari. Ce moment peut décider de votre vie entière. Certainement je ne veux pas d'une femme malgré elle, mais certainement aussi je me dois de ne pas laisser tomber ma maison pour laisser à ma femme le plaisir d'être la virtuose d'une troupe de comédie. Je vous aime trop pour croire que de petites considérations de société puissent balancer dans votre cœur tous vos devoirs; vous m'estimez assez pour être bien sûre que je ne suis pas venu en Provence pour m'y abreuver d'humiliations, et que je ne reculerai pas, puisque j'ai tant fait que de vous réclamer.

Je ne veux point de vous malgré vous, je le répète. Mais vous n'êtes pas libre, vous ne pouvez pas vouloir. Venez me joindre, je vous donne ma parole d'honneur que si, un mois après notre réunion, vous persistez dans des idées de divorce, je vous laisserai retourner chez Mon-

sieur votre père, et ne vous redemanderai de ma vie. Mais je me dois de savoir votre véritable opinion et de briser les chaînes de l'obsession qui la retiennent captive (1).

Cette lettre devait être rendue à Mme de Mirabeau secrètement et par l'entremise d'un messager dévoué : nous ne savons si elle est arrivée à son adresse ; en tous cas, elle est revenue entre les mains de son auteur. Plus tard, celui-ci a reproduit textuellement quelques-uns de ses passages principaux dans le plaidoyer qu'il prononça devant le lieutenant général de la sénéchaussée d'Aix. Si elle nous a paru d'un accent sincère, c'est que Mirabeau y fait appel à l'honneur et au véritable intérêt de sa femme, c'est qu'il y invoque surtout les exigences de son propre honneur, laissant de côté les formules de galanterie, qui s'accordent mal avec le fond de ses sentiments. Il n'avait pas assez oublié le passé pour se sentir repris d'une soudaine tendresse à l'endroit de celle qu'il appelait maintenant « sa chère Emilie », et qu'il qualifiait au donjon de Vincennes « sa plus cruelle et sa plus perfide ennemie ». Il n'était pas plus épris aujourd'hui qu'il n'était *pénitent* quelque temps auparavant, lorsque ce rôle lui était imposé. « Il est difficile écrit-il à sa sœur, Mme du Saillant, le 23 novembre, qu'une femme qui, depuis huit ans, ne vit que par le stérile plaisir d'être, par sa

(1) Papiers Minto.

belle voix, la *virtuose* d'une troupe de comédie dont l'amphitryon passe pour son amant, qu'une femme qui se trouvait sur des tréteaux le jour qui apporta la nouvelle qu'une sentence atroce venait de me condamner à perdre la tête, et qui ne les quitta pas, qu'une femme qui joue la comédie sur la cendre de son fils, car c'est au Tholonet qu'il est mort, et qu'elle exerce ses talents ; il est difficile qu'une telle femme me tienne vivement au cœur, surtout quand elle est assez faible pour suivre contre moi d'une manière même outrageante la direction des collatéraux qu'elle abhorre. Mais, d'un autre côté, les traditions qui me sont revenues que son premier mouvement avait été de voler vers moi (c'était là à coup sûr un rapport bien erroné), qu'elle ne cessait de pleurer et de gémir, que son opinion et sa volonté étaient absolument captives, ces traditions jointes à l'indignation de l'obsession cupide où on la retient, des propos que ses parents ont débité sur mon compte, des calomnies qu'ils ont presque accréditées, et qui ont persuadé, un instant, qu'elle avait de terribles armes contre moi, à l'aspect de ce château habité pendant quatre siècles par mes pères (il ne s'en faut que de deux siècles, nous le savons), de ces magnifiques terres qui tombent en loques par le défaut de présence du maître, de ce digne homme enfin qui se sacrifie depuis vingt ans pour sa famille, et qui se trouverait avoir dévoué sa fortune et sa tranquillité à une maison anéantie,

dont je passerai pour le destructeur, tout cela m'a inspiré un vif désir de ramasser mon nom et l'héritage de mes pères dans une province où, la constitution appelant à l'administration intérieure les gens de ma sorte, je puis être à d'autres hommes de quelque utilité. »

La dernière tentative de Mirabeau n'ayant pas mieux réussi que les autres, il s'écoule, des deux parts, un mois et demi de silence. Les parties en présence se recueillent, consultent des avocats, se préparent à la lutte. Des amis officieux s'interposent pour essayer d'amener une conciliation. L'un des avocats les plus anciens et les plus considérés du barreau d'Aix, Gassier, également attaché à la famille de Marignane et à la famille de Mirabeau, propose une attente de dix-huit mois, pendant lesquel, tous droits réservés et toutes revendications de ces droits ajournées, les esprits auraient le temps de se calmer. Mirabeau, toujours approuvé par son oncle, refuse de prendre un engagement de ce genre. Le 1er janvier 1783, il a adressé à son beau-père et à sa femme deux courtes lettres de bonne année qui demeurent sans réponse. Mirabeau et son oncle se sont rendus à Aix ; M. de de Marignane et sa fille y reviennent aussi. Le 11 janvier, le bailli va chez M. de Marignane, voit le père et la fille, mais ne parvient pas à tirer d'eux autre chose que des récriminations. M. de Marignane trouve qu'en qualifiant la comtesse, dans une de ses lettres, « sa

propriété la plus chère », Mirabeau la traite un peu trop « comme un troupeau de moutons ». La jeune femme en revient à ses reproches ordinaires. « Ce qui t'étonnerait, si tu connaissais moins les femmes, écrit le bailli au marquis, en racontant cette entrevue, c'est que son grand grief, quant à l'affaire de Pontarlier, était que son mari eût abandonné Mme de Monnier. » La visite, rendue par M. de Marignane, est renouvelée par le bailli sans plus de succès.

A ce moment, l'oncle et le neveu craignent un désaveu formel de la part du marquis de Mirabeau, très opposé, nous l'avons dit, à toute idée de procès. Ils se croient donc obligés d'épuiser les instances pacifiques avant d'en venir à des hostilités, dont, à vrai dire, ils n'ont pas menacé les premiers. Mirabeau recommence à écrire à son beau-père et à sa femme. Il sollicite une conférence, en tête à tête avec sa femme, où il plaira à celle-ci, son oncle et son beau-père devant rester, pendant ce temps, dans une chambre attenante à celle où les époux se rencontreraient. Mme de Mirabeau demande vingt-quatre heures pour se consulter. Le lendemain, la conférence est rejetée verbalement, comme « inutile et impossible ». Mirabeau essaye de se présenter lui-même à l'hôtel de Marignane. « Mme de Mirabeau y est-elle ? » demande-t-il à un suisse, spécialement engagé en vue de cette démarche possible de sa part. — « Non, Monsieur, elle est sortie, répond

le portier. » — « Faites-lui mes compliments, reprend le comte, et dites-lui que je repasserai. » Le 28 février seulement, après s'être vu rapporter non décachetée une lettre qu'il venait, l'instant d'avant, d'envoyer à l'adresse de sa femme, Mirabeau lance sa requête au lieutenant général de la sénéchaussée. Il demande « qu'injonction soit faite à Mme de Mirabeau de se rendre auprès de lui, dans un délai de trois jours, et d'y demeurer en son état d'épouse du suppliant, à la charge par lui de la traiter maritalement, comme il a toujours fait ». Mme de Mirabeau, après avoir articulé et motivé un refus formel par une contre-requête, riposte en produisant sa demande en séparation de corps, et voilà le procès engagé.

Ce procès dont nous ne jugeons pourtant pas inutile de retracer le tableau d'ensemble, avec quelques éclaircissements nouveaux et quelques rectifications, est un épisode assez connu de la carrière de Mirabeau. Indépendamment des chapitres qu'y a consacrés M. Lucas de Montigny, il a été raconté par M. A. Joly (1), d'après deux documents importants découverts par lui à la bibliothèque d'Arles, et sur lesquels nous aurons à revenir. Il fait l'objet de plusieurs discours prononcés dans des solennités judiciaires (2). Il méritait

(1) Dans sa brochure intitulée : *Les procès de Mirabeau en Provence* (Paris. Durand, 1863), déjà citée par nous.

(2) Citons notamment les discours de MM. Saudbreuil, avocat général à la Cour d'Aix (*Du danger des défenses personnelles*

réellement d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la vie de Mirabeau et à l'histoire judiciaire du XVIIIe siècle. Pour Mirabeau, c'est une partie décisive qui se joue. Vainqueur, il reprendra, dans sa famille et dans la société, la place qu'il eût pu continuer à occuper après son mariage; il retrouvera une fortune et un intérieur; les brèches faites à sa réputation pourront se réparer peu à peu; vienne la Révolution, les grandes facultés de son esprit, la hardiesse de ses vues, sa précoce expérience des hommes ne lui assureront pas moins un grand rôle, mais il abordera la vie publique en son rang, parmi tous ces gentilshommes réformateurs, l'honneur de la génération de 1789, avec moins d'obstacles à écarter de son chemin, moins de rancunes passionnées à chasser de son cœur. Vaincu, au contraire, il retombe dans une carrière d'aventures compromettantes et d'expédients sans dignité. Il a trop besoin d'argent pour ne pas chercher à s'en procurer par tous les moyens possibles, par des moyens, qui, comme précédemment, ne seront pas toujours honorables; à l'éclat de ses fautes de jeunesse, il va ajouter l'éclat non moins fâcheux de ses écrits de libelliste. Il va arriver à la veille de la Révolution aigri par les difficultés et froissé par les mépris, impuissant

en justice, 1856), et Justin Seligman, avocat à la Cour d'appel de Paris (*Mirabeau devant le Parlement d'Aix*, discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, le 1er décembre 1884).

d'ailleurs à dissiper des défiances justifiées par la conduite de toute sa vie. Dans l'histoire judiciaire du xviiie siècle, c'est une date à noter que celle où les magistrats paisibles d'une sénéchaussée et les juges plus imposants d'une cour souveraine ont vu paraître à leur barre un homme étranger aux exercices de l'école et du palais, un gentil homme d'épée, faisant sonner haut sa noblesse, mais portant sur ses traits heurtés l'empreinte de sa vie de hasards et d'accidents, où cet homme, sans s'embarrasser des préventions que son nom seul suffisait déjà à exciter, a, par sa parole, conquis du premier coup l'attention, remué la foule curieuse qui l'écoutait, fait pâlir l'avocat qu'il avait à combattre et réduit au silence le représentant du ministère public, enthousiasmant les uns, blessant au cœur ou indignant les autres, produisant sur tous une grande impression, et préludant ainsi aux luttes oratoires qu'il était appelé à soutenir, non plus dans une enceinte de justice, mais dans le sein de la plus grande assemblée politique française. Mirabeau avait déjà beaucoup écrit, quelquefois avec éloquence, mais il n'avait pas encore parlé en public ; son procès de Pontarlier s'était terminé sans audience ouverte ; c'était son coup d'essai qu'il allait frapper, et si sa défense personnelle ne devait pas servir sa cause, elle devait profiter du moins à sa renommée.

Sur le fond du procès nous n'avons pas besoin de nous étendre longuement. Nos lecteurs connais-

sent les faits qui allaient être débattus. Si, dans cette occurrence, le bon droit n'était complètement du côté d'aucun des deux époux, il était pourtant moins encore pour Mme de Mirabeau que pour son mari. Tant qu'ils avaient vécu ensemble, les torts les plus graves étaient venus d'elle, elle s'était rendue coupable d'une infidélité sans excuse, que bien d'autres maris n'eussent pas pardonné comme le sien ; sans doute, elle-même, avant et depuis ce moment, avait pu avoir à souffrir des emportements naturels à Mirabeau ; mais de simples actes d'emportement, non moins explicables par les circonstances que par le caractère de leur auteur, à des sévices et à des mauvais traitements il y a un abîme, et quelles qu'aient été les allégations produites par les défenseurs de Mme de Mirabeau qui tiraient de là un premier motif de séparation, cet abîme n'avait pas été franchi. D'ailleurs, Mirabeau avait entre les mains une série de lettres postérieures aux prétendus sévices, écrites par sa femme de Paris ou du Bignon, tandis que lui-même était au château d'If, et conçues dans les termes les plus tendres, comme on a pu en juger par les citations que nous en avons données.

Les deux époux s'étaient séparés en bonne harmonie, la comtesse ne quittant son mari que pour aller prendre la défense de celui-ci auprès de son beau-père. Si l'état de séparation s'était perpétué, ce n'était pas la faute de Mirabeau, qui avait fait de réels efforts pour décider sa femme à le rejoindre au

château d'If, ou à s'établir à portée de cette forteresse, et enfin, lorsqu'il était au fort de Joux, à fuir avec lui à l'étranger. En écartant ces propositions, la comtesse était, à la rigueur, dans son droit ; une femme n'est pas absolument obligée de partager la prison ou l'exil de son mari. Mais elle avait placé Mirabeau dans une situation telle que toutes les incartades qu'il avait pu commettre dès lors perdaient le caractère d'offenses à elle personnelles. L'adultère du mari dans la jurisprudence de l'ancien régime, comme dans la jurisprudence actuelle, n'était pas par lui-même une cause de séparation ; il fallait qu'il eût été accompagné de circonstances de nature à porter atteinte à la dignité de la femme. Malgré le scandale causé par le soi-disant enlèvement de Mme de Monnier, ce n'était nullement le cas.

Quant à la condamnation capitale, emportant mort civile, que Mirabeau avait encourue, cette condamnation n'était pas plus définitive dans ses effets civils que dans ses conséquences pénales ; elle était tombée par le fait de la représentation volontaire du condamné dans les prisons de Pontarlier. On pouvait, et les avocats de Mme de Mirabeau n'y manquèrent point, contester la validité de la transaction par laquelle Mirabeau avait mis fin à la procédure ; nier qu'elle le préservât, en droit, contre toutes poursuites ultérieures ; mais, en réalité, rien n'était moins à craindre que de pareilles poursuites. Mirabeau avait bien encore à

son actif une autre condamnation par contumace, moins grave que la précédente, quoique infamante, puisque la peine du blâme, qu'elle avait prononcée, avait ce caractère. Nous voulons parler de la sentence des magistrats de Grasse, à propos de la rixe avec M. de Mouans ; cette sentence était plus ancienne que celle de Pontarlier, et passée, par le fait de l'insouciance de Mirabeau et de son père, en force de chose jugée. Mais l'offensé lui-même ne songeait pas à s'en prévaloir ; les faits qui y avaient donné lieu n'atteignaient pas, à vrai dire, l'honneur de Mirabeau ; au moment où le procès était intervenu, la comtesse avait pris hautement le parti de son mari, il était bien tard pour songer à se faire de la sentence une arme contre lui.

A un autre point de vue, on pouvait alléguer les embarras pécuniaires de Mirabeau, la masse énorme de dettes qu'il avait à sa charge, les poursuites de créanciers qui menaçaient encore ses biens et sa liberté, l'interdiction dont il avait été l'objet. Tout cela pouvait motiver une séparation de biens qui, en fait, existait déjà, et à laquelle le mari se déclarait prêt à laisser donner une consécration judiciaire. Mais quant au lien conjugal lui-même, les fautes, les folies même du mari dans l'administration de sa fortune n'ont jamais été un motif suffisant pour le rompre.

Le grief de diffamation sur lequel Mme de Mirabeau avait toujours beaucoup appuyé, dans ses récriminations contre son mari, était-il plus

solide que les autres? Oui, dans une certaine mesure. « Je me rappelle, écrivait Mirabeau en 1776, dans son premier mémoire à M. de Malesherbes, que j'ai dû vous parler de Mme de Mirabeau, et un reste de sensibilité, peut-être bien mal placé, m'a fait éloigner ce moment autant que je l'ai pu... Hélas! Monsieur, elle est la mère de mon fils; il est des choses que je déposerais dans votre sein, il est des choses que je ne craindrais pas de dire à vous, père des citoyens, et le plus vertueux de mes compatriotes; mais qu'oserais-je écrire?... Ce qu'effaceraient les larmes de la honte et du désespoir... Ah! Monsieur, vous en verseriez vous-même d'attendrissement et de pitié si vous connaissiez l'étendue de mon infortune... Celle qui me doit tout, *l'honneur et la vie*, *ne peut rien pour moi*, *parce que mon père le lui a défendu*... Puisse-t-il la défendre aussi des remords qui la doivent déchirer! » Dans un autre mémoire au même ministre, Mirabeau avait renouvelé ces insinuations transparentes. Si elles fussent demeurées à l'état de confidences au ministre, personne n'eût eu le droit de lui en faire un reproche. Mais tous ces mémoires, en forme de lettres à Malesherbes, avaient été réunis en un même factum, publié, il est vrai, lui absent, par sa mère, portant sa signature pourtant. Quoi qu'il en soit, le fait de l'éloignement de Mirabeau, lors de cette publication, lui fournissait un motif très acceptable de la désavouer. Et d'ailleurs, comme il n'avait articulé

aucun fait précis, comme M[me] de Mirabeau n'avait pas, tout au moins, évité, à différentes époques, les dehors de la légèreté ; comme elle ne pouvait guère, suivant la très juste remarque que lui avait faite son mari, se risquer à *commenter* la diffamation dont elle se plaignait, cette injure perdait beaucoup de sa gravité. Pour lui rendre de l'importance, il fallait que Mirabeau, ainsi qu'il fut amené à le faire par l'entraînement de la lutte, renouvelât au cours du procès le même genre d'accusations avec plus d'énergie et plus de détails compromettants.

A ceux qui raisonnent ainsi, avec une équité réfléchie et en pleine connaissance des faits, la cause de Mirabeau peut paraître tout à fait bonne. Son succès était cependant incertain ; et les difficultés que Mirabeau trouvait devant lui ne venaient pas seulement des oppositions de société, dont nous avons déjà dit un mot. C'était là, à la vérité, un premier désavantage sur lequel il ne pouvait s'aveugler. Un témoin de son procès raconte que, quand il parut à Aix, au commencement de l'année 1783, « il n'y reçut aucun accueil, bien qu'il affectât de se montrer et de se présenter partout. Chacun évitait de l'aborder et d'en être abordé ; il était honteux de lui-même (1) ». De

(1) Celui qui écrit ces lignes est M. de Montmeyan, avocat général au parlement d'Aix, auteur d'un récit du procès, découvert pour la première fois par M. Joly, et que nous aurons plus d'une fois occasion de mettre à profit. Au reste, Mirabeau dit

toutes les bonnes maisons de la ville, une seule lui témoignait de la sympathie, celle de la comtesse de Vence, sa vieille et fidèle amie, la confidente de ses premiers chagrins conjugaux ; cette dame, et sa famille avec elle, prenaient son parti chaleureusement, n'hésitant pas à rompre des lances en sa faveur avec tout leur entourage, et ne lui épargnant pas à lui-même de sages conseils de temporisation, ou même des blâmes, qui partaient d'un sentiment d'intérêt réel. Mais, nous le répétons, Mirabeau ne se heurtait pas seulement à des influences mondaines, ou plutôt ces influences mondaines trouvaient des motifs plausibles de s'exercer à ses dépens. Il faut bien reconnaître qu'aux yeux de ceux qui ignoraient les dessous de cartes, il avait beaucoup d'apparences contre lui. Comment pallier ses propres torts en faisant valoir l'infidélité primitive de sa femme et le pardon généreux dont il avait couvert cette infidélité, puisqu'elle était demeurée secrète, et qu'en la révélant il portait le coup le plus grave à la réputation de celle dont il aspirait à redevenir le protecteur et le compagnon ? Le récit de ses amours avec Mme de Monnier était dans toutes les bouches, avec les détails qui lui faisaient le moins honneur. N'y avait-il pas quelque chose de choquant, toute question de droit mise à part, à voir un homme, à peine

lui-même, dans une lettre du 14 août 1783, à son ami anglais Hugh Elliot : « Quand je suis arrivé à Aix, tout le monde me fuyait ; *j'étais l'Antechrist.* »

échappé des mains de la justice, venir brusquement, sans préparation, sans délai, faire appel lui-même à la justice pour reprendre possession d'une femme dont il avait été séparé neuf ans, qui avait contribué à sa sortie des prisons d'Etat, et dont il avait promis de respecter le repos ? Ses créanciers n'étaient-ils pas partout à Aix, ne savait-on pas qu'il était sans ressources, que la fortune de sa famille était au moins très atteinte, et, comme le disait le marquis de Mirabeau, non sans raison, le procès ne se présentait-il pas « avec l'aspect de l'intérêt le plus dégoûtant » ?

« On n'a pas une femme par huissier, » répétait sans cesse et vainement le marquis à son frère et à son fils. L'événement a prouvé qu'il avait raison. En règle générale, le procès en séparation le plus dénué de fondement donne toujours lieu, entre les deux époux, à un échange de divulgations, de reproches, d'injures en langage de procédure, dont le premier effet est de rendre la vie commune moralement impossible à reprendre. Néanmoins, en dehors de la séparation sans conditions et de la réintégration pure et simple du domicile conjugal par la femme, la jurisprudence du temps permettait de terminer un procès de ce genre par une troisième solution, une solution mixte en quelque sorte ; l'épouse qui refusait de se réunir à son mari, qui néanmoins n'alléguait pas de motifs assez graves pour exclure toute espérance de réconciliation, pouvait être astreinte à se retirer dans un

couvent, et tenue d'y recevoir, avec toutes les garanties de sécurité personnelle, les visites de son mari, jusqu'au moment où elle cesserait de s'opposer à un rapprochement complet. C'était un excellent moyen d'apaiser les dissentiments factices et de refroidir l'animosité des femmes; bien peu d'entre elles résistaient à l'épreuve. Il est à regretter, en vérité, que les tribunaux de nos jours n'aient point à leur disposition cette ressource utile pour arrêter une série d'affaires de séparation de corps témérairement engagées, maintenant surtout que la séparation de corps est devenue le préliminaire du divorce. Un tel expédient n'était pas de nature à satisfaire le marquis de Mirabeau, puisqu'il ajournait assez pour les anéantir ses espérances de postérité; mais il sauvegardait parfaitement la dignité du mari; il pouvait faire l'objet d'un accommodement avant le jugement définitif et permettait, du moins, de sortir le mieux possible d'un procès qu'on aurait mieux fait d'éviter. Les quelques amis éclairés que Mirabeau comptait dans le Parlement devaient finir par travailler en ce sens; ceux même qui, dans ce corps, lui étaient le plus opposés auraient eu de la peine à faire prévaloir une autre solution, en dépit de la latitude que le fatras des lois romaines et des lois canoniques, concurremment en vigueur, laissait à l'arbitraire des juges, si Mirabeau ne leur eût pas fourni des armes par l'impétuosité et l'imprudence de sa défense.

Nous avons déjà dit que Mme de Mirabeau avait choisi pour avocat Portalis, jeune encore, mais déjà mis en lumière par le fameux procès de Beaumarchaîs et du comte de La Blache, plaidé au Parlement d'Aix cinq ans auparavant, et où il avait soutenu la cause de M. de La Blache. Portalis occupait un rang distingué dans ce brillant barreau d'Aix, berceau de tant de magistrats et de législateurs notables du commencement de notre siècle. La comtesse s'était attaché, en outre, comme conseils, d'autres avocats de premier ordre et notamment le beau-père de Portalis, Siméon, « dont la famille, dit Mirabeau (1), est devenue électrice perpétuelle de l'administration de la province », Siméon fils, le futur comte Siméon du Sénat impérial, et Pascalis, l'éloquent défenseur des libertés provençales, massacré par la populace d'Aix à la fin de 1790. Ces divers noms figurent au bas d'une consultation très développée et très nette en sa faveur, terminant un mémoire judiciaire dont nous reparlerons. Comme elle avait d'ailleurs, antérieurement au procès, pris les avis de tous les avocats marquants, ceux qui n'étaient pas pour elle avaient ainsi un excellent prétexte de garder la neutralité, et Mirabeau ne réussit pas facilement à trouver un défenseur. Celui qu'il s'assura, Jaubert, était un homme de talent, appelé également à un grand avenir : procureur-général-syndic du département

(1) Dans ses *Lettres d'un ancien magistrat.*

des Bouches-du-Rhône en 1790, il devait terminer sa carrière au Tribunat, mais il ne faisait alors que la commencer, et il écrivait mieux qu'il ne parlait. Au surplus, Mirabeau était résolu à ne lui demander qu'une simple assistance; il voulait agir par lui-même, comme à Pontarlier, et, qui plus est, plaider lui-même, comme il n'avait pas encore eu occasion de le faire.

Cette prétention ne laissa pas que de trouver des résistances dans le sein du barreau d'Aix. « Les syndics de l'ordre, raconte le témoin dont nous avons déjà cité la relation, M. de Montmeyan, les syndics de l'ordre et quelques anciens avocats s'assemblèrent pour délibérer s'ils prieraient le lieutenant de faire plaider la cause par avocat; mais un des syndics, Me Roman, brouillé avec Me Portalis (l'avocat de Mme de Mirabeau), et qui, d'ailleurs, avait commencé à se former des liaisons avec le comte, s'opposa à toute demande. »

Il paraît que Portalis, qui, suivant M. de Montmeyan, avait montré d'abord quelque répugnance « à entrer en lice avec un homme de ce caractère », en prit ensuite son parti, et calcula même à l'avance le profit qu'il pourrait tirer pour sa cause de l'impétuosité bien connue de son aristocratique adversaire. « Il faut le piquer, dit un jour son confrère Pascalis, dans le vocabulaire imagé du patois provençal et en parlant de Mirabeau, aux conseils de Mme de Mirabeau, réunis pour délibérer sur les intérêts de leur cliente ; il s'emportera comme un

cheval entier et nous le tiendrons. » Ce fut en effet ce qui arriva ; mais, personnellement, Portalis n'eût pas trop à se féliciter de cette tactique (1), et il était destiné à sortir terriblement meurtri du combat où il remporta la victoire.

Donc, le 20 mars, vingt jours après le premier échange de papier timbré et à l'ouverture de la première audience consacrée au procès, c'est Mirabeau qui prit la parole devant le lieutenant général de la sénéchaussée, Audier, et ses deux assesseurs, en réponse à de brèves observations présentées par l'avocat de Mme de Mirabeau. Le fond du procès n'était pas encore en jeu. Il s'agissait au préalable de savoir quelle serait l'habitation de Mme de Mirabeau pendant l'instance, si, comme elle le demandait, elle serait provisoirement autorisée à rester chez son père, ou si, au contraire, conformément aux conclusions de son mari, elle devrait opter entre la réunion immédiate avec lui ou la retraite au couvent. Mais Mirabeau « eut l'art, en plaidant l'incident, de traiter le fond de la demande en séparation ». Et M. de Montmeyan, auquel nous empruntons cette phrase,

(1) L'abbé Maury lui en fait honneur dans sa réponse au discours de réception prononcé par Portalis, en 1803, à la classe de littérature de l'Institut (celle qui représentait alors l'Académie française). Voir l'article de M. Aubépin sur « Portalis, avocat au parlement de Provence » (*Revue historique de droit français et étranger*, t. II). Quant au mot de Pascalis, il est rapporté par M. de Ribbe dans son livre intéressant, intitulé : *Pascalis, ou la fin de la Constitution provençale*.

reconnaît lui-même que son plaidoyer « écrit avec grâce, rempli de témoignages d'estime, de tendresse, d'empressement pour sa femme, plut infiniment et augmenta le nombre de ses partisans ». Il se termina au milieu d'applaudissements qui suivirent l'orateur jusqu'à sa voiture. L'assistance était nombreuse ; elle ne se composait pas seulement de ceux que Mirabeau avait eu soin d'amener, « personnes de l'état bourgeois ou tenant au Palais, dit M. de Montmeyan, et même personnes du peuple qu'il avait eu le secret de disposer en sa faveur par beaucoup de promesses et des traits marqués d'affabilité ». Elle comprenait aussi des adversaires de l'orateur ; M. de Marignane était présent à l'audience. Suivant le bailli de Mirabeau, « dans le commencement il ricanait ; au milieu il baissa la tête, et on assure même qu'il finit par pleurer, comme la bonne moitié de l'auditoire... En sortant, il avouait que son gendre avait mis bien de la décence et de la modération, en ajoutant qu'il n'y manquait que la vérité, mais, à dire vrai, tout ce qui n'est pas intéressé a trouvé qu'on pouvait retrancher cette finale ».

Portalis, à l'audience suivante, répliqua d'une manière toujours brève et avec de grandes marques de déférence pour son adversaire ; « il n'a fait que balbutier, écrit le bailli de Mirabeau ». Il fournit seulement à Mirabeau l'occasion d'un nouveau discours aussi modéré que son plaidoyer principal. Malgré les conclusions contraires de

l'avocat du roi (1), la sentence, rendue le 24 mars, à la pluralité de deux voix contre une, écarta absolument la demande de Mme de Mirabeau, « lui ordonnant de rejoindre provisoirement son mari, si mieux elle n'aimait, comme celui-ci lui en laissait le choix, se retirer dans un couvent où elle devrait recevoir ses visites ». La lecture de cette sentence fut accueillie encore par des battements de mains. Immédiatement Mme de Mirabeau interjette appel au Parlement. Son mari s'adresse alors aux premiers juges et fait déclarer par eux, après plaidoirie nouvelle, la sentence exécutoire nonobstant appel. Mme de Mirabeau dénonce cette dernière décision au Parlement, comme excédant les pouvoirs des juges qui l'ont rendue, et le Parlement ordonne qu'il sera sursis à l'exécution provisoire de la sentence soumise à sa revision.

Le plaidoyer principal de Mirabeau au siège de la sénéchaussée d'Aix a été imprimé et publié. Il suffit de le parcourir pour reconnaître que, comme M. de Montmeyan nous le fait savoir en passant, c'est un discours écrit à l'avance, composé avec soin avant d'être prononcé (2). Nous ne nous arrêterons point sur ce premier discours, dont Mirabeau sera amené à recommencer trois fois, sous

(1) S'il faut en croire Mirabeau, ce magistrat, personnage assez lourd, avait longtemps tergiversé, se faisant tour à tour rédiger des conclusions par l'avocat de chacune des parties en cause.

(2) « Il a été, dit Mirabeau dans ses *Lettres d'un ancien magistrat,* l'ouvrage de deux matinées. »

des formes diverses, la partie la plus intéressante, celle qui traite le fond de la demande en séparation. Notons seulement un emprunt curieux fait par lui à Bossuet, dans son exorde. « Vous allez m'entendre, dit Mirabeau. Vous ne songerez point à l'homme qui vous parle. Vous n'examinerez pas s'il a bien ou mal dit, vous examinerez seulement si sa cause est bonne. Il est un orateur invisible qui plaide au fond des cœurs ; c'est lui que les juges et les spectateurs écouteront ; c'est lui qui parle intérieurement à celui qui parle au dehors ; c'est lui que doivent entendre tous ceux qui prêtent l'oreille aux discours qui intéressent la société et les mœurs. » A quelques mots près et sauf que Bossuet parle d'un *prédicateur* invisible qui prêche au fond des cœurs, nos lecteurs ont retrouvé là un fameux passage de la péroraison du discours pour la profession de Mme de La Vallière. Mirabeau ne citait pas ce passage, il se l'appropriait.

Son plaidoyer avait, d'ailleurs, produit d'autant plus d'effet qu'il venait après un mémoire récemment distribué et composé presque exclusivement des lettres tendres écrites par Mme de Mirabeau à son mari pendant les années 1774 et 1775, depuis leur séparation de fait. Mirabeau s'était borné à y ajouter quelques pages pour tirer de ces lettres la conclusion qui ressortait d'elle-même, et il avait donné au mémoire, publié sous ce simple titre : *Observations pour le comte de Mirabeau*, l'épigraphe suivante, extraite précisément d'une des

lettres de la comtesse : « Dieu veuille nous rejoindre bientôt, car nous ne sommes pas faits pour être séparés ! » — « Et Mme de Mirabeau n'a jamais revu son mari depuis qu'elle écrivait cette lettre ! » ajoutait-il en manière de refrain après la citation de chaque lettre de sa femme. « C'est à Mme de Mirabeau, avait-il pu dire ensuite à ses juges, que j'ai confié ma défense. Cherchez dans ses lettres ce qu'elle pense de notre union. Sans doute vous ne la récuserez pas dans sa propre cause... Quels regrets plus touchants ! quelles invocations plus tendres ! quels témoignages plus honorables ! quel amour, quelle estime mieux prouvée ! C'est Fannia, cette Fannia que l'amour conjugal a rendue célèbre (1), et qui disait à son époux : *Ton sort sera le mien; comme je n'ai de plaisir qu'en toi, je ne puis avoir de peine que de ne pas vivre et mourir avec toi.* Eh ! qui ne gémirait qu'une union si rare dans une certaine classe de citoyens fût brisée ? Qui, même parmi ceux qui veulent croire que Mme de Mirabeau gagnera son procès, ne la plaindrait pas d'être obligée de renverser l'autel de l'hyménée, elle qui l'avait tant décoré ! » Il y avait bien de l'ironie dans ce langage; Mirabeau partait de là néanmoins pour établir qu' « en refusant son époux », en « rejetant le vœu de son propre cœur », sa femme devait subir la contrainte de personnes étrangères.

(1) La femme du sénateur Helvidius Priscus, célébrée par Pline le Jeune.

Si la publication des lettres de Mme de Mirabeau avait ses avantages, elle avait bien aussi ses inconvénients. Elle provoquait les antagonistes du mari à publier, comme contre-partie, les lettres du marquis de Mirabeau à sa belle-fille et à M. de Marignane. Et, de même que les lettres de Mme de Mirabeau fournissaient les meilleurs arguments possibles *contre* la séparation, de même les lettres du marquis de Mirabeau renfermaient tout ce qu'il y avait de plus fort à dire *pour* cette séparation. A cet égard, le marquis de Mirabeau avait eu soin de prévenir son frère : « J'avertis, lui écrivait-il, dès le 11 février 1783, et très fort et par *duplicata*, *triplicata*, qu'ils ont des lettres de moi et plusieurs, où je traite ce Caton de nouvelle fabrique de ce qu'il était alors, c'est-à-dire de scélérat achevé, et qu'il fallait soustraire au souvenir des humains... Te rappelant qui nous fûmes, qui étaient nos pères, tu décideras si le jugeais trop rigoureusement. Si ces lettres paraissent..., qu'il se souvienne que c'est lui qui a voulu en courir les risques... Je sais que cela ne fait rien pour la femme, mais *molti pochi fanno un assai* ». Cela, d'ailleurs, sans préjudice des engagements plus embarrassants encore relativement à la liberté de Mme de Mirabeau.

Le fils n'était pas assez naïf pour s'imaginer que le moment ne viendrait pas où on lui jetterait à la face les témoignages, les imprécations, les promesses de son père. Aussi aurait-il été fort désireux d'arrêter la guerre avant qu'on eût le temps

d'en arriver là, et disposé à en rester sur son succès devant le lieutenant général, fût-ce en abandonnant momentanément le bénéfice de ce succès. Dès le lendemain de la sentence, il avait adressé à sa femme, en termes assez hautains et, par conséquent, assez maladroits, la proposition suivante : « Si c'est de bonne foi qu'on a des doutes sur ma conduite, j'aurai l'extrême condescendance de subir une épreuve, jusqu'à la fin de l'année, à condition que toutes les hostilités judiciaires cesseront. Je permets que M[me] de Mirabeau reste chez M. le marquis de Marignane. Elle y recevra mes visites qui seront tout à fait étrangères à M. de Marignane, tant qu'il ne voudra pas m'admettre. Si, au bout de l'année, on n'est pas content de l'épreuve, nous rentrerons dans nos droits respectifs, à condition que M[me] de Mirabeau ne pourra plus objecter que les faits qui se sont passés depuis mon arrivée en Provence, et qu'on ne fera paraître d'autres écrits que ceux qui ont déjà été imprimés, (c'est-à-dire mon mémoire et mon plaidoyer). » La proposition était insidieuse, car, en réservant en apparence à M[me] de Mirabeau la liberté de continuer à plaider, à l'expiration du délai demandé, elle lui enlevait, en réalité, tous moyens de défendre sa cause ; et il était trop clair que Mirabeau cherchait, avant tout, à empêcher la publication du mémoire que l'avocat de sa femme préparait alors, à grand renfort de lettres de l'*Ami des hommes*. M[me] de Mirabeau refuse donc son consentement,

se borne à offrir l'entrevue avec son mari qu'elle a jusqu'alors écartée, et communique au bailli un exemplaire du mémoire prêt à paraître, en déclarant qu'un acquiescement dans les formes à la séparation peut seul arrêter la distribution de ce mémoire. Vainement le bailli et son neveu, un peu effrayés, formulent une nouvelle proposition, celle de remettre l'arrangement de l'affaire à l'arbitrage de quatre gentilshommes, ou de quatre magistrats, ou de quatre avocats. Mme de Mirabeau ne se tient pas pour satisfaite de cette nouvelle concession, persiste dans son *ultimatum*, et finalement passe outre à la publication du mémoire.

Ce mémoire redouté, nous ne l'analyserons pas. Il n'apprendrait à nos lecteurs rien qu'ils ne sachent déjà. Outre les lettres du marquis de Mirabeau, on y avait inséré une longue lettre où l'ancien cantinier du château d'If accusait Mirabeau, en 1775, de complicité dans les prétendus vols commis à son préjudice par sa femme. Nous nous sommes expliqués, en son temps, sur cette vieille histoire. On avait réservé pour la fin une des phrases les plus curieuses du marquis à propos de son fils : *Faut-il être singe, loup ou renard, tout lui est égal, rien ne lui coûte.* L'auteur du mémoire concluait de la manière suivante : « Il (Mirabeau) a été mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, mauvais citoyen, sujet dangereux. » Chacun de ces articles faisait l'objet de développements où l'on parlait, par exemple, « du carac-

tère féroce » de Mirabeau, caractère qui a « menacé la société », disait-on. Tout était sur ce ton de violence froide, très conforme au style ordinaire des femmes plaidant en séparation au XVIIIe siècle, mais très indigne du nom de Portalis (1) et des noms distingués aussi, quoique à un degré inférieur, des autres avocats de Mme de Mirabeau.

Nous n'analyserons pas non plus la réponse de Mirabeau, laquelle, comme on peut penser, ne se fit pas attendre. Elle parut sous la forme d'un énorme factum, un véritable volume intitulé : *Observations sur un libelle diffamatoire* (2). Après avoir été traîné dans la boue par sa femme, ou au nom de sa femme, il était difficile qu'il conservât, dans sa réponse, l'extrême modération, la courtoisie empressée de son premier mémoire, et de son premier plaidoyer. Néanmoins, il avait encore assez maîtrisé son ressentiment pour s'abstenir de toute attaque personnelle grave contre Mme de Mirabeau ; c'était sur l'entourage et sur les conseils de sa femme qu'il faisait retomber tout le fardeau des responsabilités. Il y avait un remarquable accent de dignité dans ses premières pages inspirées par un projet de mémoire que son père lui avait fait passer. Sa cause était partout confon-

(1) Le mémoire avait été rédigé par Portalis.

(2) On trouve encore assez facilement dans les bibliothèques de Paris ou de Provence certains exemplaires de ce mémoire et de celui auquel il répond, bien que le Parlement d'Aix ait ordonné la suppression des divers mémoires publiés par les parties au cours du procès.

due avec celle de son père maltraité comme lui par les mêmes adversaires, accusé de sentiments intéressés, d'infidélité à sa parole. Quels outrages adressés « à la vieillesse et au génie! » Quelle « atrocité » de produire contre lui-même des lettres qui constituaient « des confidences domestiques », de « choisir et de citer ces emportements de la passion, ces délires trop excusables du courroux paternel, pour les monuments où seraient consignés les opinions durables d'un père connu par ses lumières, connu par sa fermeté », égaré par sa sollicitude même! Comment comparer un pareil abus de confiance à la publication précédemment faite de lettres tout à l'honneur de Mme de Mirabeau!

C'est ainsi que l'on commençait à se battre sur le dos du marquis de Mirabeau. De quel œil celui-ci avait-il vu le procès s'engager, il est aisé de le deviner. « Tu me demandes absolument, écrivait-il encore à son frère le 27 janvier 1783, de décider si je veux que l'on plaide *oui ou non*. Je t'ai laissé le maître, je t'ai dit que j'accédais à ta décision et de cœur et de volonté, et en désirais le succès. Tu veux que je prononce et je dis *non*, absolument *non*, quant à présent non. Toutes les circonstances sont contre nous : Mon procès et mémoires sur le tapis, et toutes les fureurs déchaînées; le mémoire de Cabris (un mémoire de Mme de Cabris contre sa belle-mère à qui elle disputait la tutelle de son mari fou et de sa fille);

deux livres (de Mirabeau), dont le dernier surtout fait un bruit effroyable, à bon droit, contre l'auteur des *Lettres de cachet et des prisons d'Etat;* le cri universel : *N'entendrons-nous jamais parler que de cette race effrénée des Mirabeau.* D'ailleurs, je ne saurais croire cette plaidoirie indispensable si mon fils veut bien se conduire... » — « Quand cette réunion ne serait pas hâtée, disait-il déjà quelques jours auparavant, mon fils a encore *prou* de besogne sans celle-là. »

Néanmoins, comme le bailli était revenu à la charge, lui demandant de marquer à son fils qu'il ne voulait pas du procès, par une lettre qui pût lui servir d'excuse aux yeux du public, le marquis avait hésité à aller jusque-là, et il s'était laissé arracher, le 11 février, une pure et simple permission, sans promesse d'appui. « Je vois finalement, gémit-il alors, que mon sort est d'être traîné par les cheveux dans le gouffre dont, ni plus ni moins, je vois tout l'abîme. Je n'ai nul droit d'empêcher ce monsieur de plaider, et comme il sait aussi bien que moi que c'est le moyen de se séparer de fait de sa femme, je ne veux pas du tout qu'il puisse m'imputer de l'avoir barré dans sa marche. Il est donc maître de commencer quand il lui plaira. Vainement aussi interdirais-je les mémoires publics, car c'est uniquement ce qu'il a en vue, et, de cette race extravagante, il n'y en a aucun dont le tic physique ne soit de regarder comme triomphe le jour ils sont pendus, parce qu'il a été question

d'eux. Or, puisqu'il prétend que ses beaux mémoires de Pontarlier sont ce qui lui a valu le four de campagne sous lequel l'affaire a été ensevelie, il usera à plaisir de la même méthode... Ce qui, dans tout ceci, me fait bien du mal, cher frère, c'est que je sens que je te contrarie depuis bien longtemps, et ce n'est pas mon usage, encore moins mon goût. Mais j'ai dû et dois tout faire envisager à l'avance... Après avoir tout dit, je ne lui saurai aucun mauvais gré sur cet article ; je ne fus oncques en ce monde pour le barrer. »

Le marquis rappelait qu'il fallait s'attendre « à la défense la plus injurieuse, au torrent d'accusations, d'inculpations, et même de calomnies, qui sont le dû de ces sortes de causes », et que son frère aurait à contenir un homme qui, « accoutumé à provoquer tout le monde et à tourner le dos aux représailles, trouverait tout neuf qu'on lui dise en face et qu'on dénonce à la publicité tout ce qu'on a dit sans qu'il l'entendît ». Et quand le bailli se reprenait à parler de la docilité du comte, le père le priait de se souvenir de cette fable où « celui qui tenait un serpent dans sa main assurait que c'était un fouet très flexible ». A quoi le bailli répliquait, non sans quelque raison : « Alors pourquoi me mets-tu dans la main ce serpent qui doit me piquer. » Il ne faut pas croire que le bailli soit insensible à la désapprobation de son frère; il se lamente et envie le sort de « Melchissédech », probablement parce

que Melchissédech n'avait pas à ses trousses de neveux plaidant en séparation; proteste que, si son frère était moins malheureux, il abandonnerait tout, ne pouvant le servir à son gré, et ne recueillant que des chagrins d'une vie consacrée à sa famille, et qui eût pu s'écouler heureuse au service de son ordre. Mais, d'ailleurs, il n'en continue pas moins à partager et à soutenir l'avis de son neveu.

Le marquis cependant finit par prendre son parti du procès qu'il ne peut empêcher ; d'ailleurs, une sentence qu'il obtient, de son côté, contre sa femme, atténue ses dispositions pessimistes. Les avocats, ses conseils à Paris, le rassurent en lui affirmant que la loi est pour son fils. L'amertume fait place sous sa plume à la raillerie. « Voilà donc M. le comte à son périgée, écrit-il en apprenant que son fils est résolu à plaider lui-même... Il fait des mémoires, et on lui dit que cela est bien, et, attendu la rapidité et la rareté dans gens de son espèce, il ajoute *in petto* que c'est un prodige. Il va haranguer le chapeau sur la tête, et on lui dira que cela est mieux. Je souhaite que ses juges ne soient pas des hommes, et que sa voix ait la même force que celle des Grecs réunis, quand leur cri de joie, au nom de liberté annoncé par les Romains, fit tomber les oiseaux du ciel. Mais je crains bien qu'il n'en retire autre fruit que le compliment des Hollandais au cardinal de Polignac, qui leur avait fait une belle harangue à Ger-

truydemberg : *On voit que M. l'abbé a bien fait ses études*... Quoique ayant de la peine, continue-t-il dans une lettre suivante, à avaler l'idée que le petit-fils de notre père, tel que nous l'avons vu passer sur le Cours, toute la mitraille chichourlière ôtant de loin son chapeau, va maintenant figurer à la barre de l'avant-cour, disputant la pratique aux aboyeurs de la chicane, je me suis dit après que Louis XIV serait un peu plus étonné s'il voyait la femme de son arrière-successeur, en habit de paysanne et tablier, sans suite, pages ni personne, courant le palais et les terrasses, demander au premier polisson en frac de lui donner la main qu'icelui lui prête seulement jusqu'au bas de l'escalier. Autres temps, autres mœurs (1). »

Le marquis a critiqué d'abord la publication des lettres de Mme de Mirabeau par son mari. « Toutes les fois que j'ai vu de ces lambeaux dans des mémoires, dit-il à ce propos, ils m'ont dégoûté et rendu méprisable le dénonciateur. Le mariage, surtout celui que de bonne foi l'on veut rejoindre, est un lien d'honneur et de pudeur, et, pour peu qu'il y ait de chaleur dans ces extraits, c'est *déhonter sa femme et déflorer ses filles.* » Il refuse donc de communiquer à son fils, pour être jointes au second mémoire préparé par Mirabeau, les lettres favorables à celui-ci, que lui-même a reçues de sa belle-fille, et il prie le bailli « de compatir en

(1) Ces deux fragments figurent déjà dans les *Mémoires de Mirabeau* de M. Lucas de Montigny.

cela à ses vieux principes (1) ». Nous avons constaté que l'idée de la plaidoirie personnelle de son fils ne lui agréait guère davantage. Néanmoins, une fois le mémoire écrit et le discours prononcé, il constate que plusieurs lettres, écrites de Provence et non concertées, parlent « du bon effet du discours et de l'épigraphe du mémoire ». Au demeurant il recommande beaucoup à son fils « d'adoucir toujours toutes choses au lieu de les aigrir, de recevoir les injures avec calme, de les redresser avec modération, de ne prétendre tout emporter de haute lutte ».

Depuis quatre mois que Mirabeau avait commencé à réclamer sa femme, le père avait naturellement reçu des lettres de protestation et de plainte de sa belle-fille. Il lui avait fallu y répondre, besogne malaisée, et qui lui faisait, disait-il, « suer sang et eau », car il ne voulait ni approuver son fils, ni le désavouer, ni maintenir ses anciens engagements, ni les démentir tout à fait. Il avait essayé de se dérober, d'abord par des généralités, puis par un badinage d'assez mauvais goût. La comtesse n'en avait insisté que de plus belle, jusqu'à faire en sorte, dans ses lettres visiblement dictées, dit son beau-père, de piquer celui-ci, pour l'amener à sortir de sa réserve systématique. Finalement le marquis avait été obligé de

(1) Il finit cependant par envoyer copie de deux ou trois de ces lettres.

faire sentir à la jeune femme l'inanité de ses griefs contre son mari dans une lettre où il lui parlait réellement le langage de la raison et de la tendresse paternelle attristée, et qu'il terminait ainsi :

Depuis plus de deux ans que votre mari est en liberté, j'ai désiré votre réunion ; mais je l'ai désirée par les douces voies de la persuasion. Vous êtes témoin que je ne vous ai jamais trompée sur son compte. Ma sensibilité sur ses torts s'est même quelquefois peut-être exprimée d'une manière exagérée dans le secret de ma correspondance de famille. Qu'importe ! Le passé est passé pour tout le monde, devant Dieu et les hommes. Il a vécu neuf mois dans ma maison. Je l'ai envoyé en Provence, où est son domicile naturel, chez son oncle, qui est un second père pour mes enfants. J'ai espéré que sa bonne conduite ferait renaître les bontés que M. votre père eut autrefois pour lui. Je connais votre cœur, ma fille, votre amour pour vos devoirs, votre respect pour vous-même, et je m'étais flatté que vous vous rappelleriez aisément les sentiments premiers que vous m'aviez témoigné avoir pour lui. J'ai exigé qu'il ne cherchât aucun moyen de vous rapprocher de lui qui pût ne pas vous être agréable et à M. votre père.

On m'assure qu'il m'a tenu parole, et tout me dit, en même temps, que je n'ai pas le droit d'exiger qu'il me sacrifie plus longtemps ses sentiments dans l'affaire la plus intéressante de sa vie. Il est question de son honheur. On dit que son honneur est compromis aussi par les calomnies dont on cherche à l'accabler. Je ne suis pas à portée d'en juger, et je ne veux pas lui faire injustice. Il a trente-quatre ans ; je suis content de son obéissance en ceci jusqu'à présent, et je ne puis lui refuser la liberté d'employer les moyens qu'on jugera le plus effi-

caces pour sortir de la pénible situation où il est. Ma très chère fille, je ne suis pas heureux; il ne tiendrait qu'à vous de me donner un bon jour en ma vie. Vous me l'aviez fait espérer, car, pourquoi me demandiez-vous, en juin 1780, de mettre votre mari à portée d'être éprouvé, si vous ne vous étiez pas conservé des droits sur lui, des devoirs envers lui. Cette lettre, dont il fut averti, fit en lui une révolution qui me parut subite et de bon genre. Ce cœur fier et qui paraissait endurci, et par conséquent égaré, parut se fondre tout à coup... Oh! ma fille, je vous le répète, il n'y a pas de danger pour vous; et fût-il, dans les suppositions les plus ennemies, nous y sommes mon frère et moi, et vous dans tous vos droits, et avec ceux sans pair que vous donnerait un nouvel acte de confiance. Ce jour donc ne saurait être malheureux pour vous, mais au contraire bien honorable pour le reste de vos jours.

Je prends, ma fille, une voie détournée pour vous faire tenir cette lettre, parce qu'elle n'importe qu'à vous. Fiez-vous à moi. Si la voix d'un vieillard qui vous chérit vous ébranle, dites un mot; et si vous n'osez prendre seule votre parti, assuré de vous, j'arrêterai, par l'amitié de mon frère et l'obéissance de mon fils, tout acte judiciaire... S'il le fallait, si cela vous était nécessaire, j'irais vous tendre une main qui ne fit jamais de mal à personne, ni ne le voulut. J'irais faire, au nom de mon fils, toutes les satisfactions dues à M. votre père, et j'en porte loin l'idée en fait de devoir filial; vous donner le baiser de paix, ma fille, qui ne s'éloignera jamais de vous. Mais en supposant votre volonté, vous pouvez m'épargner cette peine et cette dépense... Je vous ai dû, comme à mon enfant, les conseils de mon expérience, et les témoignages de tout l'intérêt que vous m'inspirez. Ces sentiments ne peuvent vous offenser... (1).

(1) Papiers Minto.

Le procès était déjà commencé lorsque le marquis de Mirabeau traçait, le 25 février, ces lignes touchantes. Les sages conseils qu'il donnait ne pouvaient plus être entendus. Moins de deux mois après lui arrivait la nouvelle de la publication de ses lettres anciennes, dans le mémoire de sa belle-fille. C'est au père de celle-ci, à M. de Marignane, qu'il s'adresse alors pour protester avec la chaleur d'une indignation sincère : « Quoi, lui dit-il, c'est vous, Monsieur, qui croyez pouvoir révéler au public les confessions d'un père alarmé et irrité, pour vous en faire un titre contre son fils, coupable ou non des délits dont il pouvait alors être accusé ! Qu'est-ce que cela peut faire à la question de savoir si la loi le sépare de sa femme ? Et n'est-ce pas en pure perte de loyauté et de prudence que vous commettriez vis-à-vis de moi une action si peu digne de vous ? J'ai toujours dissimulé et évité tous sujets de me plaindre ; j'ai voulu combler la mesure des procédés d'honnêteté et de cordialité. Je ne vous ai vu que comme le père de nos enfants communs..... Est-ce aujourd'hui répondre à tant de déférence et d'égards ?... Eh ! Monsieur, où allons-nous par cette funeste voie ? Quel avenir donc est-ce que nous préparons à nos enfants ? Est-ce à nous à fomenter leurs passions et leurs aversions en faisant de nos préventions le même bruit que l'âge fougueux ferait de ses illusions les plus ardentes ? Où allons-nous, encore un coup ? Tous les ménages que nous avons sous les yeux

sont-ils sans altercation ? Furent-ils toujours sans orages ?... Vous ne voulez pas de mes conseils, mais je suis d'âge et d'acquit à vous en donner, sur le point qui me concerne, et fort au-dessus du tort que vous pouvez me faire, en vous en faisant un irrémédiable à vous-même. »

Jusque-là passif, le marquis change alors d'attitude, et intervient solennellement au procès pour demander, de concert avec son frère le bailli, la restitution des lettres par eux écrites à M. de Marignane et à sa fille, et dont il avait été fait abus. En le poussant à cette extrémité, Mme de Mirabeau avait commis une grande faute, elle avait assuré à son mari cet appui paternel, dont l'absence était pour lui jusque-là une cause de faiblesse. Au reste, dans le secret de ses pensées et de sa correspondance avec son frère et son fils, le marquis en revenait de plus belle à regretter la résolution prise par ces derniers d'engager un procès qui justifiait si vite ses appréhensions, et il proposait à Mirabeau, en lui envoyant un plan de mémoire, de « tout clore » par sa réponse au libelle de la comtesse, de « dire que c'était sa dernière défense, qu'il ne voulait point forcer les cœurs, et que, tel que soit le jugement, sa femme se ferait son sort à elle-même, que c'était le vœu de son père et le sien. Mirabeau avait paru d'abord déférer entièrement à cet avis. « J'ai dû me défendre, disait-il à la fin de son grand mémoire, en employant quelques-unes des expressions même de son père, j'ai

dû débattre les horribles calomnies dont on m'a souillé ; j'ai dû m'en laver. Si j'ai rempli cette tâche cruelle (1), et que la divulgation des lettres de mon père rendait si délicate pour son fils, si je l'ai remplie, c'en est assez, et je garderai désormais le silence. Je ne ferai pas à Mme de Mirabeau le plus léger reproche. Je m'en rapporte, si ce n'est à son cœur, du moins à sa conscience... Les lois ne peuvent me refuser ma femme, mais leur puissant secours ne peut rien sur les cœurs, et c'est le sien que je voulais reconquérir. Je désirais la soustraire à ceux qui ont tant d'intérêt à nous séparer ; je voulais la soustraire et non la déchirer. Eh bien ! qu'ils triomphent ! Je ne prétends pas forcer la volonté de ma femme. Je me devais cette déclaration, aussi bien que l'exposition de mes défenses. Je veux, parce que mon honneur l'ordonne, je veux que mon procès soit jugé. Les juges rempliront leur ministère. Je m'abandonne à leur sagesse, et laisse le champ libre à mon adversaire. »

Après avoir lu la déclaration qui précède, on fut assez étonné de voir Mirabeau manifester encore l'intention de plaider sa cause lui-même devant le Parlement, comme il l'avait fait devant le lieute-

(1) Il ne s'était guère imposé lui-même de modération dans l'accomplissement de « cette tâche cruelle ». On peut en juger par le passage suivant de son mémoire, entre autres : « Mauvais père! écrit-il, répondant à une des accusations des avocats de sa femme, Dieu juste!... Est-ce donc moi qui fis le métier d'histrion sur la cendre de mon enfant. »

nant général de la sénéchaussée, sans que ses adversaires du reste réussissent davantage à l'en empêcher cette fois, et demander acte dans une de ses requêtes « de la réserve qu'il se faisait de poursuivre les conseils de sa femme », à raison des diffamations commises envers lui. En réalité, il était trop piqué d'amour-propre et trop irrité déjà par les provocations pour laisser aussi facilement le champ libre à ceux qui le combattaient. L'acharnement qu'on déployait contre lui était extrême. On allait jusqu'à agir sur ses créanciers pour les pousser à entreprendre des poursuites contre sa personne. Sans cesse le bailli était obligé de payer en toute hâte quelque dette menaçante. « Pour empêcher qu'on ne mette mon neveu en prison pour dettes, écrira-t-il un peu plus tard, le 23 juin, je viens d'engager ma croix (de Malte) en diamants. » C'est en cet état de fermentation des esprits, de part et d'autre, peu rassurant, malgré les promesses de modération de Mirabeau à ses juges, pour ceux qui rêvaient encore un accommodement, que les débats du Parlement allaient s'ouvrir.

§ 2. — Mirabeau orateur judiciaire. — Conséquences de son procès sur sa carrière.

En réalité, le Parlement ne se trouvait appelé à statuer que sur la question préalable jugée en premier ressort, celle du domicile de Mme de Mirabeau

pendant le procès. Mais il était presque certain que, du consentement et sur l'initiative même des parties, la cour souveraine, usant de sa prérogative, évoquerait à elle le fond de l'affaire. N'était-ce pas sur ce terrain que les combattants avaient, dès l'abord, pris position ? Mirabeau savait bien, il est vrai, que les dispositions du Parlement lui étaient beaucoup plus contraires que celles des juges inférieurs. « Les conseillers au Parlement, dit-il lui-même dans ses *Lettres d'un ancien magistrat*, sont accoutumés à trouver chez le marquis de Marignane une maison dévouée où ils sont regardés comme la meilleure compagnie du pays. » La jeunesse de la Chambre des enquêtes cabalait ouvertement contre lui dans les salons ou même dans les cafés de la ville. Mais à quoi bon retarder l'instant où il faudrait revenir définitivement devant ce tribunal suprême, si dédaigneux des premiers jugements, dans les affaires sur lesquelles il avait à statuer ? « Les premiers juges ne sont rien, nous apprend Mirabeau, toujours dans l'écrit que nous venons de citer précédemment ; ils n'ont point d'autorité, leurs décisions ne sont d'aucun poids, et, dans l'ordre actuel des choses, les premiers tribunaux sont parfaitement inutiles, surtout dans les villes de Parlements, si ce n'est à multiplier les frais et délais. Ils ne jouissent d'aucune considération. Ils sont à peine ce que les sergents sont dans les troupes aux officiers-majors. » Mirabeau en savait quelque chose ; il

avait l'expérience, par ses procès de Grasse et de Pontarlier, des libertés que l'on pouvait se permettre impunément à l'égard des juges des petits tribunaux, et du peu que pesaient leurs sentences.

L'ouverture des débats au Parlement, dans le procès qu'il soutenait maintenant contre sa femme, présentait donc beaucoup de solennité ; elle était impatiemment attendue par toute la province ; elle eut lieu à la fin de mai, en la grand'chambre, où siégeaient, avec le premier président, M. des Galois de la Tour, neuf juges, dont un président à mortier, M. d'Arbaud de Jouques. Portalis, en sa qualité d'avocat de la partie appelante, parla le premier. Il était résolu à être violent ; il le fut plus encore qu'on ne pouvait s'y attendre. Son plaidoyer, qui consuma deux audiences, ne nous a pas été conservé, mais nous pouvons en donner une idée, grâce à la réplique de Mirabeau, dont nous avons le manuscrit, et aux notes d'audience, également en notre possession, de l'avocat de celui-ci, Jaubert. Portalis disait, en commençant, qu'il avait des *horreurs* à dévoiler ; il remontait au mariage de Mirabeau, dont il faisait l'histoire à sa manière, et sur l'origine duquel il accusait le mari d'avoir répandu jadis, dans le fameux mémoire publié pendant son séjour en Hollande, des doutes outrageants pour sa femme (1). L'avocat de Mme de

(1) Cette accusation, non dénuée de réalité, avait été articulée par écrit dans le factum de Mme de Mirabeau.

Mirabeau donnait lecture d'une lettre du marquis de Mirabeau à son fils, écrite à l'époque même du mariage, tombée, on ne sait comment, entre les mains des parties adverses, et dénotant, suivant leur organe, l'*intérêt le plus avide et le plus sordide, la plus vile cupidité*. Le père y pressait son fils de conclure le mariage *par toute voie*. A ce moment, Portalis fut interrompu par Mirabeau, qui demanda à voir la lettre ; elle fut promise, il paraît qu'elle ne fut jamais communiquée. Portalis passait en revue ensuite les lettres du marquis de Mirabeau, déjà publiées par sa cliente ; il s'arrêtait sur cette phrase de l'une d'elles, parfaitement simple et sincère de la part de *l'Ami des hommes* : « *J'écris selon les temps et les circonstances.* » Il qualifiait une pareille maxime de *machiavélisme de famille, scandale des mœurs, de la religion et la société*. Une convention de famille avait, disait-il, réglé la situation de Mme de Mirabeau après les fautes de son mari. Deux événements avaient amené la violation de cette convention. La mort du fils de Mirabeau d'abord : « Vous en avez parlé en rhéteur, j'en parlerai avec sensibilité, » c'est en ces termes que Portalis ne craignait pas de s'adresser à Mirabeau lui-même. La perte du procès en séparation intenté au marquis par sa femme, d'autre part. C'est alors que le *besoin d'argent* du père avait valu au fils la permission de redemander sa femme. Le père *désire*, *convoite* la fortune de sa belle-fille. Il a réellement *manqué à sa pa-*

role d'honneur, foulé aux pieds sa foi de gentilhomme. « Les excès du fils, ses engagements, son état actuel, ses principes », voilà les moyens de séparation de Mme de Mirabeau. Suivait un long et sombre tableau de toute l'existence de Mirabeau, tableau où l'orateur avait trouvé moyen d'introduire quelques faits purement imaginaires; il n'en était vraiment pas besoin. Portalis insistait sur les diffamations dont sa cliente avait été victime, et il terminait en lançant à son adversaire cette sanglante injure : *Mieux vaut être diffamé que loué par vous.* Les conclusions se bornaient d'ailleurs à demander l'annulation du jugement qui avait fixé pour habitation provisoire à Mme de Mirabeau le couvent ou le domicile de son mari.

C'est le 23 mai, après plusieurs jours d'intervalle, que Mirabeau répondit à ce discours. Il plaida, nous apprend son père, « depuis huit heures un quart du matin jusqu'à une heure, sans cracher ni moucher ». Les plaidoyers de Mirabeau devant le Parlement d'Aix n'ont pu être publiés, mais c'est uniquement à cause de l'interdiction prononcée par les juges. L'impression en a été commencée, ils n'ont nullement été improvisés, et les manuscrits que nous en avons, non autographes dans leur ensemble, il est vrai, sont rendus parfaitement authentiques par des corrections de la main de Mirabeau ou de son avocat Jaubert. Le plaidoyer du 23 mai est assurément très éloquent, digne de figurer à côté des plus belles harangues

politiques que Mirabeau ait prononcées ; c'est d'ailleurs son véritable début comme orateur (1). Dans toute la première partie de ce plaidoyer, laquelle a été préparée visiblement fort à l'avance, Mirabeau n'abandonne pas le langage hautain, mais relativement calme de son dernier mémoire écrit. Il reproduit des passages entiers de ce mémoire ; il lui emprunte même son exorde, rappelant cette coutume romaine de conduire les deux époux entre lesquels il s'était élevé quelque différend aux autels de Junon, gardienne de l'honneur et de la foi conjugale. « Cette épreuve religieuse, continue-t-il en cessant de reproduire ce qu'il a déjà imprimé, cette épreuve religieuse, au nom et sous les auspices du vrai Dieu, de celui que nous adorons tous en esprit et en vérité, de celui qui a dit : *Ce que j'ai uni, l'homme ne doit point le séparer*, cette épreuve, Messieurs, était précisément ce que je demandais dans des intentions de bienveillance, de paix et de réunion, au temps où j'espérais encore que Mme de Mirabeau, rendue à elle-même, abjurerait le vœu de séparation qu'on lui a suggéré, ou ce goût de l'indépendance qu'elle a contracté depuis trop d'années. Je croyais mon désir juste, salutaire et fait pour être accueilli par Mme de Mirabeau même. Un libelle, imprimé sous le nom de mémoire, des calomnies horribles, de grossières injures, vomies

(1) Nous donnons ce discours, comme pièce justificative, en appendice de ce volume, d'après le manuscrit que Mirabeau avait destiné à l'impression.

dans une plaidoirie qui vous a consumé deux audiences, ont dessillé mes yeux. »

Mirabeau soutenait d'une manière générale cette thèse que la femme, même plaidant en séparation, doit vivre sous une protection, sous une inspection, ne doit pas être livrée à elle-même dans le monde. Avant son mariage, M[me] de Mirabeau était dans la maison paternelle, mais sous la conduite d'une aïeule. Aujourd'hui, quelle sauvegarde lui reste-t-il? « Nous n'avons pas besoin de nous livrer à des suppositions pour savoir comment M[me] de Mirabeau vivra dans la maison paternelle. Elle y vivra, Messieurs, comme elle y vit depuis neuf années que notre séparation a lieu par le fait... On la verra, comme on l'a vue, aux promenades sans son père, dans les cercles sans son père, aux spectacles sans son père..., faisant ses agréments de la société d'un homme qui n'a pas de femme,... tenant elle-même, à Aix, une maison que n'eût pas dédaignée le voluptueux Lucullus, et qui est la sienne, bien plus que celle de son père. » Tout ce tableau est présenté avec une ironie contenue. Peu à peu l'orateur s'échauffe. Il lui faudrait donc, dans toutes les occasions qui lui feraient rencontrer sa femme, s'en éloigner, tandis que tout le monde s'en approcherait, subir ce supplice déshonorant, avant que l'on sût s'il l'a mérité. La sagesse de ses juges ne craindrait-elle pas « qu'il n'appelle au tribunal de son honneur de la rigueur du jugement provisoire des autres tribunaux »?

D'ailleurs, cette maison de M. de Marignane n'offre-t-elle pas aux yeux de Mme de Mirabeau, depuis sa plus tendre enfance, un divorce existant encore? n'est-elle pas remplie, obsédée, investie de gens intéressés à la perte du mari? M. de Marignane n'est-il pas devenu l'implacable ennemi de celui dont il est le beau-père, en trahissant, en divulguant la correspondance du marquis de Mirabeau? Et pourquoi donc Mme de Mirabeau devrait-elle obtenir le bénéfice du jugement provisoire qui fixera son habitation? Est-ce à cause de la gravité des moyens de séparation qu'elle invoque? Mais ces moyens de séparation ne sont pas prouvés, on n'en offre pas la preuve; fussent-ils prouvés, ils seraient les uns inconcluants, les autres anéantis par des fins de non-recevoir. C'est ainsi, et par ce raisonnement d'une remarquable vigueur, que Mirabeau arrive à la question de fond, à la discussion qui, dit-il, « importe à son honneur, et qu'un intérêt, bien faible aujourd'hui, ne peut lui faire longtemps différer ».

Nous ne reproduisons pas cette discussion ici. Nous renvoyons le lecteur au texte même du plaidoyer. Il y verra comment, répondant à l'imputation d'avoir diffamé sa femme dans un mémoire public, Mirabeau déchire tous les voiles, devient à son tour accusateur, et en arrive à donner lecture de la lettre de rupture écrite par la comtesse au jeune mousquetaire Gassaud, au mois de mai 1774. Dans cette lettre écrite, on s'en souvient, après la découverte de ses torts par son mari, et renvoyée

ensuite à celui-ci, qui l'avait conservée, la comtesse s'avouait coupable en déclarant « revenir enfin de ses égarements ». La lettre lue, Mirabeau fait ressortir la générosité avec laquelle il traita sa femme en cette occasion, et l'ingratitude dont cette générosité a été payée. « Tant qu'il me restera un souffle de vie, s'écrie-t-il, on ne m'ôtera pas le plaisir de penser qu'une action digne d'un homme meilleur que moi, digne d'un homme très vertueux, est la cause immédiate de mes malheurs. Un homme qui peut compter, dans sa vie, les procédés que j'indique et que leurs détails rendraient mille fois plus touchants, doit-il daigner appeler encore du nom d'épouse une femme capable d'une telle ingratitude, capable des perfidies inouïes qui outragent moi et les miens ? Mais ce n'est pas à la requête d'une telle femme que la séparation doit être prononcée, ou bien la scélératesse sera désormais le garant du succès, et le titre d'épouse un brevet d'impunité pour les calomnies les plus horribles. »

Après M[me] de Mirabeau, le défenseur de celle-ci devait avoir son tour. Mirabeau lui réservait pour la fin de son discours une apostrophe foudroyante, dans laquelle il l'accusait d'avoir été le véritable auteur du procès, en empêchant toutes les tentatives d'accommodement, d'avoir outragé devant deux cents personnes « un homme de qualité qui ne le provoquait pas », d'avoir osé insulter son père, et cela « à l'abri de l'impunité accordée et due à la

profession dont l'indépendance est l'âme ». L'homme qui abuse ainsi de cette impunité « Martial l'a nommé pour moi, concluait Mirabeau. C'est un *marchand de mensonges, de paroles et d'injures.* »

Le discours se terminait, après cette sortie, par une courte péroraison où Mirabeau faisait, assez mal à propos, allusion à la confiance que ses adversaires affichaient dans l'issue du procès, « aux perfides avis, dont on avait voulu noircir son imagination », et déclarait à ses juges « qu'il attendait d'eux un arrêt d'autant plus équitable que ses parties étaient plus notoirement honorées de l'amitié et de l'alliance d'un très grand nombre d'entre eux ».

Ce discours, qui avait produit dans le public une très vive impression, devait jeter la consternation dans le camp de Mme de Mirabeau. Ceux même qui se doutaient un peu des armes que le mari pouvait avoir contre sa femme n'avaient jamais soupçonné qu'il viendrait à en faire un pareil usage; tous le croyaient trop embarrassé de se défendre pour songer à attaquer, trop dominé par un sentiment d'intérêt pour sacrifier, sous l'empire de la colère, le but auquel s'attachaient ses espérances de fortune. C'est ainsi que Mme de Mirabeau s'était sentie assez rassurée pour payer d'audace; maintenant cette audace était déjouée, elle était obligée de se défendre à son tour; et, si son mari avait lui-même élevé entre eux deux une barrière plus infranchissable, il pouvait du moins se flatter d'un

succès d'amour-propre qui lui permettrait de sortir du procès avec les honneurs de la guerre. Tel était l'espoir de Mirabeau. Nous verrons que cet espoir ne se réalisa pas; l'habileté de ses adversaires et les mauvaises dispositions de ses juges firent un grief décisif contre lui de l'exposé d'une charge accablante contre sa femme. L'événement donna raison aux prévisions et à la tactique de Portalis, qui ne comptait pourtant pas acheter son succès aussi cher. Quant au marquis de Mirabeau, son improbation n'était pas douteuse. Il devait se sentir atteint non seulement dans les dernières illusions de sa *postéromanie*, mais aussi dans ses sentiments de délicatesse et d'honneur. Ne s'était-il pas toujours imposé la plus grande réserve dans ses défenses contre les furieuses attaques de sa propre femme, n'avait-il pas toujours donné à son fils cette conduite pour exemple, et pour règle la célèbre maxime : *La femme de César ne doit pas être soupçonnée?* Il avait ri des injures dirigées contre lui par l'avocat de sa belle-fille; il pâlit en lisant la relation du plaidoyer de son fils. « Il faut me connaître, dit-il à ce propos, et ce que je sais prendre sur moi pour juger de l'effet. »

Bien ou mal inspirées, autorisées ou non par le bailli, mentor non moins surexcité que son pupille, les parties agressives du discours de Mirabeau ne furent pas le fait d'un emportement subit; elles furent élaborées à l'avance, comme le reste du discours, dans l'intervalle qui s'écoula entre le plai-

doyer de Portalis et l'audience donnée pour y répondre. Mirabeau arriva à l'audience avec son manuscrit, et, quand il eut fini de parler, Portalis réclama la remise du manuscrit sur le bureau de la Cour. Plus tard, après la perte du procès, Mirabeau demanda la restitution de ce même manuscrit. « Il avait été préparé, disait-il, pour le soulagement de sa mémoire. L'orateur avait eu la faculté de l'étendre, de le resserrer, d'en changer les tournures, d'en omettre des parties majeures, d'en ajouter d'autres, et il était de notoriété publique qu'il avait usé de cette faculté toutes les fois qu'il avait plaidé devant la Cour. » Quelques modifications que Mirabeau eût pu apporter en parlant à ses discours écrits, et nous croyons que, pour le discours du 23 mai, il avait changé peu de chose à la rédaction, il n'attachait autant d'importance à recouvrer son manuscrit que parce qu'il s'y trouvait des pages à faire disparaître, en raison de leur violence, au moment où il se préparait à former un recours en cassation au Conseil d'État. Et, en effet, on ne lui refusait point le droit de prendre au greffe des extraits ou des copies de ce manuscrit. C'est, en définitive, tout ce qu'il put obtenir, et le texte que nous avons entre les mains parait être une copie ainsi faite.

Il serait intéressant d'établir quelle a pu être la part des conseils de Mirabeau dans le grand plaidoyer du 23 mai, et dans ceux qui ont précédé ou suivi. Bornons-nous à constater que Jaubert, qu'un

autre jeune avocat d'Aix, Pellenc, que Mirabeau devait s'attacher comme secrétaire en titre, lors de son élection aux États généraux, lui ont fourni non seulement des inspirations, mais même des développements tout rédigés qu'il a intercalés dans ses plaidoyers, en se bornant à y ajouter ou à en retrancher quelques phrases. Ce que les conseils de Mirabeau ne pouvaient du moins lui fournir, c'est ce débit chaleureux et sonore (1), cette action oratoire variée et émouvante, sa vraie puissance, dont pour la première fois, il était appelé à faire l'essai.

Reprenons maintenant la suite de notre récit. Portalis, immobile à son banc, mais pâle et les larmes aux yeux tandis que Mirabeau l'accablait de ses invectives, était sorti malade de l'audience, où il avait été si cruellement malmené. Tandis qu'il était obligé de garder le lit, les avocats, ses confrères, s'assemblaient pour délibérer s'ils ne demanderaient pas au Parlement réparation de l'injure faite à leur ordre dans la personne d'un de ses membres. Ils ne furent pas unanimes à adopter cette résolution, car Mirabeau avait commencé à se faire parmi eux des partisans, et, après avoir envoyé au premier président une dépu-

(1) Victor Hugo, préoccupé surtout de présenter Mirabeau à la tribune, comme « formidable », a dit qu'il avait la voix « rude et âpre ». (*Étude sur Mirabeau*, p. 23.) Il l'avait, au contraire, harmonieuse, quoique forte, pleine, et bien timbrée dans des notes moyennes.

tation qui fut assez froidement reçue, ils ne poussèrent pas plus loin les démarches. Les juges, et tout particulièrement le premier président, cherchaient sagement à arrêter le procès et à étouffer le scandale. L'un des conseillers de la grand'-chambre, M. de Beauval, offrit sa médiation entre Mme de Mirabeau et son mari, et, sous ses auspices, des négociations furent renouées en vue d'arriver à un accommodement. Mirabeau y répugnait moins que jamais, maintenant qu'il s'était publiquement vengé. Quant à la société de l'hôtel de Marignane, elle n'était pas revenue de son trouble ; les dames de cette société qui avaient des peccadilles sur la conscience se croyaient plus ou moins menacées dans leurs secrets intimes par la production possible de nouvelles lettres, et Mme de Mirabeau voyait la curiosité de la province entière s'exercer, en ce moment, à ses dépens, On voulait éclaircir, compléter, détailler ce que Mirabeau n'avait fait qu'indiquer à l'audience, et, comme d'ordinaire, les médisances renchérissaient encore sur la réalité. Le bruit qui se faisait à propos du passé de la comtesse était d'autant plus fâcheux pour elle que la ville d'Aix recevait précisément alors deux hôtes illustres de passage, le propre frère de la reine Marie-Antoinette, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, gouverneur du Milanais, et l'archiduchesse sa femme. A l'hôtel de Marignane les dispositions devenaient donc aussi plus conciliantes.

Le procès n'en continuait pas moins son cours.

Après Mirabeau, Jaubert avait pris la parole, au nom du marquis et du bailli de Mirabeau, pour demander la restitution des lettres par eux adressées à M. de Marignane et à sa fille. Le même jour, 13 juin, Portalis, rétabli, avait répliqué à Mirabeau et à Jaubert. Il s'était imposé, cette fois, une réelle modération. « Je n'ai pas besoin de me justifier, avait-il dit pour débuter. Je ne parlerai, je ne m'occuperai que de ma cause. » Après avoir soutenu qu'il était autorisé par le droit naturel, par le droit civil, par les lois domestiques, à faire des lettres qu'il avait produites un usage conforme à leur destination, il était revenu à la question principale de séparation. « Le fond de cette question, faisait-il remarquer, a changé de face. Le mari a déclaré qu'il ne voulait plus de Mme de Mirabeau. Il a annoncé l'intention de demander la séparation pour son compte, et, en attendant, il a avoué, consommé un des moyens qu'on lui opposait. Accusé d'avoir diffamé sa femme, il s'est livré contre elle à des diffamations plus cruelles encore. Cette lettre qu'il a citée, je l'invoque contre lui-même, d'abord en raison de l'usage qu'il en a fait, sans y avoir été amené par les besoins de sa cause, n'ayant point jusque-là de moyen de séparation, proposé de son chef, à soutenir, sans en avoir le droit, la lettre étant adressée non à lui, mais à un tiers ; je l'invoque encore parce que sa lecture seule prouve qu'elle n'a pas été écrite volontairement et librement, et que, si elle a été écrite sous

une pression quelconque, c'est un sévice de plus à mettre à la charge du mari. L'interprétation injurieuse qu'on a prétendu en tirer ne se soutient pas devant les hommages rendus par le mari, après la date de cettre lettre, et jusqu'au commencement du procès, à la conduite de sa femme ; l'injure seule subsiste. Il ne peut plus être question désormais de réunion provisoire ; il n'y a qu'un motif de plus d'accorder à M[me] de Mirabeau cette séparation qu'elle a toujours demandée, et à laquelle on s'est opposé d'abord *en ornant de fleurs ma cliente, mais comme une victime qu'on se prépare à sacrifier.* »

Mirabeau avait annoncé l'intention de parler de nouveau, et on lui avait fixé l'audience du 17 juin. Cependant les négociations se poursuivaient ; Mirabeau consentait à une séparation de deux ans, à la condition que sa femme se retirerait au couvent, pendant le même espace de temps. La comtesse résistait encore, malgré les instances des siens : le 16 au soir, seulement, apprenant que l'archiduc et l'archiduchesse devaient assister à l'audience du lendemain, comme ils avaient assisté à la précédente, et voyant avec la plus grande peine, suivant le récit de M. de Montmeyan, que la diffamation allait se renouveler devant des témoins augustes, elle donne son adhésion au compromis proposé, « à la condition que son mari la justifiera complètement à l'audience de l'imputation fondée sur la lettre qu'il

a lue ». Mirabeau, à qui le message est porté, le matin même du jour où il doit parler, par le magistrat bénévolement investi de la mission de conciliateur, paraît très satisfait. « Il objecte seulement que, n'ayant plus que deux heures par devant lui, tout ce qu'il peut faire est de mutiler son plaidoyer, d'en retrancher ce qui pourrait paraître trop fort, et de suppléer quelques phrases. » On voit combien il répugnait à l'improvisation, dans le moment même où elle pouvait lui paraître le plus nécessaire.

Prononcé dans de pareilles conditions, ce second plaidoyer devait être forcément assez embarrassé et assez disparate. Si l'orateur avait sacrifié une péroraison qu'il qualifiait lui-même ensuite de « véhémente », il avait conservé un exorde passablement acerbe encore. S'il insinuait que l'interprétation injurieuse de la lettre de sa femme ne venait pas de lui, qu'elle résultait plutôt des commentaires auxquels le défenseur de Mme de Mirabeau s'était livré, que personnellement il n'avait pas précisé la portée de la faute par lui pardonnée, il ne s'en efforçait pas moins de réfuter l'idée que cette lettre eût pu être écrite par force, et confesser une faute imaginaire. « En ce cas, disait-il très logiquement, je suis le plus abominable des hommes et vous la plus infortunée des victimes. Mais croyez-vous qu'il suffira de le dire, surtout quand vous avez oublié ce sévice horrible dans votre roman de sévices... Vous en aviez trop dit pour ne

pas tout craindre, pour ne pas achever. » Il s'attachait surtout à prouver qu'en citant la lettre, il n'avait fait que combattre par une *exception* légitime les moyens de séparation invoqués contre lui. Aux reproches de sévices, de diffamation, il avait opposé le pardon généreux d'une faute grave en toute hypothèse, le secret de cette faute gardée pendant des années. Il avait glissé dans son plaidoyer, à l'adresse de l'archiduc, un éloge adroit de l'impératrice Marie-Thérèse, présentée comme le modèle de l'amour, du dévouement conjugal. Il se réservait encore la faculté de demander en son nom la séparation contre Mme de Mirabeau, consentant d'ailleurs à l'évocation du fond de la cause, comme il y avait été, disait-il, provoqué. En tout état de cause, il demandait la *réclusion* de sa femme au couvent, provisoire ou définitive, « à titre de précaution, de satisfaction, de punition, comme on voudra la nommer ».

J'en ai assez dit, je pense, pour l'obtenir, continuait-il; si l'on vient à me prouver le contraire, j'en dirai davantage..... Mais pourquoi voudriez-vous m'y contraindre? Pourquoi Mme de Mirabeau, dans son fol aveuglement, voudrait-elle me faire dévoiler tous nos secrets domestiques. Oh Dieu! Dieu! que ne donnerais-je pas pour pouvoir les ensevelir dans un éternel oubli? Pourquoi veut-elle m'arracher tant et tant d'affreuses vérités? Pourquoi me force-t-elle à ne lui parler qu'en m'adressant à vous, Messieurs, et au public? Que ne vient-elle au moins lire sa condamnation muette dans tous les yeux! Que ne vient-elle! C'est à elle-même que je voudrais dire et que

je dirais : « Dans quel abîme vas-tu te précipiter, femme aveugle et cruelle ? C'est toi qui voulus te perdre. C'est moi qui voulus toujours te sauver. Non je ne suis plus l'amant passionné qui soupirait après toi, qui te redemandait à l'amour autant qu'à l'hymen, mais je suis encore clément, je suis encore généreux, je suis, je voudrais être encore un ami austère, mais tendre, qui gémit de se voir forcé de t'arracher aux enchantements qui ont égaré ta jeunesse, aux séductions qui l'ont perdue. Je n'impute qu'au délire les procédés atroces que tu t'es permis contre moi ; mais n'impute qu'à toi même, à ton obstination barbare, la nécessité où j'ai été réduit de déchirer le voile que j'avais jeté sur ta conduite passée. S'il ne m'est plus permis, du moins en ce moment, de voir en toi ma fidèle compagne, je ne peux me défendre de l'intérêt de compassion que ta situation m'inspire. Hélas ! j'ai cruellement expié les torts de ma jeunesse, mais descends dans ta conscience et ne te mens pas à toi même. Ne nie plus que je n'en eus d'autre avec toi que trop de facilité, trop d'indulgence. Mon absence t'aurait été moins funeste, si je t'avais moins aimée. Ma passion pour toi fut trop vraie pour ne pas pénétrer ton âme. Tu brûlas pour moi, et tu me hais, et tu me déchires. Tu me poignardes ! que dis-je, tu attentes à mon honneur, à l'honneur de mon père ! Pouvais-je m'en taire ? Ah ! quand tu n'offensas que moi, je ne m'en vengeai qu'en pardonnant. Non, tu ne l'as pas oublié ! non, il ne t'est pas donné, et c'est la plus cruelle punition que te réservait le sort, il ne t'est pas donné de douter de ma générosité ! C'est encore elle qui me fait élever la voix en ce moment. Ecoute pour toi-même, écoute. Assez et trop longtemps, tu troublas ton repos, celui de ta famille et de la mienne. La nature t'a montrée si douce, si touchante. Ta voix, tes regards amollissent, pénètrent l'âme. La nature aurait-elle si cruellement menti ?.... Il te reste une ressource, il ne t'en reste qu'une : c'est de t'arracher au tourbillon

qui t'a corrompue, c'est de montrer que, si la séduction a pu t'égarer, ton âme n'est pas sans énergie et sans noblesse, ton courage n'est pas au-dessous de tes fautes. Alors nous les oublierons; alors nous dirons avec joie: Celle qui tomba et qui sut se relever ne vaut pas moins, elle vaut mieux peut-être que celle qui, sans être éprouvée, ne tomba jamais.

Il paraît qu'à ce point du discours de Mirabeau, il y eut des larmes dans l'assistance. Une foule, plus nombreuse encore qu'aux audiences précédentes était accourue pour l'entendre; elle se pressait jusqu'en dehors de la salle d'audience. Quant à Mme de Mirabeau, l'adjuration pathétique, qu'on vient de lire et que son mari avait ajoutée au dernier moment, n'était, pas plus que le reste du discours, de nature à la satisfaire. Elle trouva que, malgré quelques adoucissements apparents, « ce discours renouvelait toutes les injures de la plaidoirie précédente »; qu'en conséquence elle n'était plus liée par son acquiescement conditionnel au compromis. Il paraît que le négociateur fut lui-même de cet avis. Vainement Mirabeau, qui ne renonçait pas sans regret à l'espérance d'une solution transactionnelle, alla jusqu'à réduire ses prétentions au strict minimum, et proposa le plan de conciliation suivant: Mme de Mirabeau lui écrirait une lettre pour l'inviter à finir le procès, et le prier de consentir à ce qu'elle restât chez son père. Lui-même y répondrait par une lettre où il l'autoriserait à y demeurer. La comtesse déclara qu'on

lui ferait ainsi abandonner le procès sans lier réellement son mari. Toutes négociations furent dès lors rompues.

Au Parlement, la cause paraissait entendue. Portalis avait déposé, au nom de sa cliente, des conclusions tendant à l'évocation du fond de l'affaire et à la séparation de corps, sur la requête et en faveur de Mme de Mirabeau. On s'attendait à des conclusions du mari, réclamant la séparation de son chef. On le vit, au contraire, revenir soudainement, par une volte-face nouvelle, à son premier système, et, consentant d'ailleurs à l'évocation du fond de la cause, demander, comme au début du procès, une injonction à Mme de Mirabeau d'avoir à se réunir à lui. Il manifesta, en outre, le désir de plaider encore une fois, sous prétexte que, l'évocation du fond étant consentie tout nouvellement, il n'avait pu développer encore sa thèse définitive, et que, d'ailleurs, « dans son dernier plaidoyer, il avait fait des retranchements sur la foi d'une réconciliation prochaine, et comme arrêtée », espoir qui avait été démenti. « On lui accorda une nouvelle plaidoirie *pour lui faire verser la mesure*, observe M. de Montmeyan, avec quelque naïveté... L'événement découvrit alors, continue le magistrat, que son véritable motif, en demandant cette plaidoirie superflue, avait été de réfuter d'avance le plaidoyer de M. l'avocat général de Calissanne, dont il s'était procuré une copie par des voies qu'on ne peut pénétrer, mais qui ne

peuvent être que malhonnêtes. On s'aperçut à l'audience que le comte de Mirabeau réfutait des objections qui ne lui avaient pas été faites, qu'il reprenait un ton de dureté et d'aigreur, auquel il paraissait avoir renoncé, vis-à-vis du défenseur de sa femme, qu'il annonçait même des objections futures, et qu'il commençait par ces mots : « On vous dira, Messieurs, l'homme de loi vous dira, etc., qu'en prononçant ces mots il se tournait vers M. de Calissanne, et le désignait des yeux et de la main. M. Jaubert, avocat qui l'assistait et à qui M. Portalis demandait : *A qui en veut le comte de Mirabeau*, répondit : *C'est M. de Calissanne qu'on réfute*. Le Parlement ne fut pas plus ménagé ; il osa lui dire en face qu'il savait que Mme de Mirabeau avait des protecteurs qui lui disaient : *N'accommodez pas et espérez en nous*. Je sais, ajoutait-il, qu'il faut que j'aie quarante fois raison pour gagner ma cause. »

M. de Maurel de Calissanne, premier avocat au Parlement d'Aix, et comme tel, suivant les usages de cette cour, ayant préséance sur le procureur général, M. de Castillon, qu'il était fort loin d'égaler par l'intelligence et par le caractère, M. de Maurel de Calissanne avait fait partie jadis de la société intime de Mme de Mirabeau. Il avait joué la comédie avec elle chez le comte de Galliffet. Banni de cette société pour de secrets motifs que le public n'avait pas interprétés en sa faveur, il aspirait, disait-on, à y rentrer, et le procès qui se

débattait lui fournissait une occasion d'en acquérir le droit. Il s'était montré disposé à servir aveuglément les intérêts de Mme de Mirabeau. C'était donc un mauvais tour assez bien imaginé que de lui dérober et de réfuter par avance son plaidoyer. Le fait, qui d'ailleurs peint son homme, est parfaitement établi; nous le trouvons aussi rapporté dans les lettres du marquis de Mirabeau. Quant au troisième plaidoyer de Mirabeau, consacré à cette réfutation, si le manuscrit que nous en avons sous les yeux est exact (1), M. de Montmeyan n'en donne pas une idée bien fidèle ni bien équitable. Mirabeau y montrait plus de respect pour les magistrats, plus d'égards et de considération pour sa femme qu'il ne l'avait fait depuis qu'il plaidait devant le Parlement. Il entreprenait, cette fois, une sorte de justification véritable de sa femme, au sujet de la faute révélée par la lettre qu'il avait citée. S'il mettait fréquemment en cause le ministère public, « gardien des mœurs, vengeur de la sainteté du mariage et protecteur de l'ordre social », c'était pour lui prêter d'avance, non sans quelque ironie, un langage conforme aux principes qu'il soutenait. Il expliquait, assez peu nettement il est vrai, le changement d'attitude que ses conclusions avaient annoncé. Il ne s'était jamais pro-

(1) Mirabeau a eu le temps, du reste, avant l'arrêt du Parlement, de publier la plus grande partie de ce troisième plaidoyer, avec addition de quelques extraits des deux autres, dans un mémoire intitulé : *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.*

posé, disait-il, d'obtenir la séparation contre Mme de Mirabeau que dans l'intention de mettre lui-même des bornes à l'état de séparation, lorsque le temps, rendu nécessaire par l'aigreur du procès, aurait permis une réconciliation. Il avait cédé à des craintes qui faisaient tort à ses juges et dont il rougissait aujourd'hui. Il avait reconnu depuis que, dans le système de la jurisprudence, lorsque les magistrats n'éloignent les époux que pour produire la réconciliation, ils se bornent à différer l'instant où ils devront se rejoindre sans prononcer une séparation dont l'un d'eux serait nécessairement flétri, et c'est ainsi, en s'en remettant à ses juges pour fixer, s'ils le jugeaient à propos, un délai d'attente, qu'il réclamait de nouveau la réunion. « Je crois pouvoir vous annoncer, disait-il encore, une défense plus régulière que les précédentes, données plutôt à ma justification d'homme moral qu'à mon procès de mari querellé en séparation... N'attendez pas, Messieurs, de mouvements oratoires. Je ne me permettrai pas même les élans d'une âme qui, trop pénétrée, trop remplie, déborde et s'épanche. Je ne veux aujourd'hui raisonner, je ne veux prouver, je ne veux vaincre que par la loi. » Il y avait pourtant encore un mouvement très oratoire à la fin de son discours, mais c'était de l'éloquence attendrie, et non plus de l'éloquence irritée. Il citait des phrases touchantes, écrites par Mme de Mirabeau, lors de la mort de son fils.

Non, la haine n'est point née dans le cœur qui dicta ces expressions touchantes, s'écriait-il. Non, la femme qui pleura ainsi son enfant n'en hait pas le père. Non, tout ce qui, dans cet affreux procès, porte le caractère de la haine est étranger au cœur de Mme de Mirabeau. L'indécision, la faiblesse, la précipitation, la timidité, enfin je ne sais quelle fatalité l'ont jetée dans l'étourdissement, dans le délire. Je le crois, je veux le croire ainsi, et déjà, si rien ne s'aggrave, déjà tout est oublié; tout le sera, Messieurs, agréez-en l'augure... Eh! qui pourrait donc être heureux en tourmentant la compagne de sa vie, et quelle vengeance plus noble et plus complète me reste-t-il à prendre de tant de calomnies, de tant d'outrages, qu'une conduite qui démontre que je ne les méritais pas?... Qu'opposer à l'horrible tableau qu'on a tracé de ma vie entière, si ce n'est une vie désormais irréprochable? Ils n'ont pas rougi de publier que je fus mauvais mari, mauvais père, et moi j'ose dire, si le ciel me réserve d'être encore père, je serai, ce que je fus, le plus tendre des pères, et d'autant plus tendre que je fus plus malheureux. Je serai bon mari, parce que je le fus, et parce qu'on a pu croire un instant que j'aurais été plus excusable qu'un autre de ne pas l'être. Je serai bon mari, parce que, battu depuis si longtemps par tous les orages du sort, je sais, mieux qu'un autre, qu'il n'est de bonheur que le bonheur domestique... Je serai bon mari, oui, Messieurs; daignez me mettre à même de l'être, rouvrez-moi la carrière des vertus domestiques, que je voie en vous mes régénérateurs, et je jure entre vos mains, à la face du public qui fait des vœux pour moi, et qui n'en ferait pas s'il me croyait capable de tromper son attente, je jure de regarder la justice que vous allez me rendre comme un bienfait, et de ne jamais donner lieu à l'homme sensible de pleurer sur ce qu'il aura fait comme magistrat inflexible.

Ainsi, d'abord hautain avec galanterie, puis fou-

droyant de violence, puis enfin gémissant et contrit, cet être ondoyant par excellence avait, pendant le cours de son mémorable procès, pris tous les rôles et parlé les langages les plus contradictoires. Lequel de ces rôles, de ces langages était le plus à propos, nous ne saurions le dire ; mais, à coup sûr, les effets successifs que leur variété pouvait produire se neutralisaient les uns les autres. Comme il est difficile d'admettre que le même homme puisse, de bonne foi, réclamer sa femme avec attendrissement et la repousser avec mépris et colère tour à tour, la seule impression qui devait rester dans l'esprit de ses juges était celle d'un absolu défaut de sincérité. Impression non entièrement exacte d'ailleurs, car, pour manquer de sincérité, il faut encore avoir un sentiment profond et suivi à cacher, et Mirabeau éprouvait tous les sentiments, suivant les circonstances et par accès. Lorsque Mirabeau eut cessé de parler, M. de Calissanne, l'avocat général, tout étourdi et presque disposé à abandonner son siège, demanda un délai de deux jours pour conclure. Dans l'intervalle il refit son plaidoyer; entièrement favorable à Mme de Mirabeau, il abandonnait les sévices comme moyen de séparation, et ne retenait comme griefs contre le mari que l'affaire de Pontarlier et la diffamation.

Les débats se trouvaient clos le 5 juillet, un samedi. Les juges, voulant éviter de nouveaux délais dans une affaire qui n'avait que trop duré, entrèrent en délibération le jour même, et rappor-

tèrent un arrêt ordonnant purement et simplement la séparation de corps, conformément aux conclusions de Mme de Mirabeau, déboutant le marquis et le bailli de Mirabeau de leur demande en restitution de lettres. Tous les mémoires respectivement publiés par les parties durent, comme nous l'avons déjà dit, être supprimés.

Cet arrêt, comme en général les décisions de justice sous l'ancien régime, n'était pas motivé. Mais les notes d'un des juges, découvertes par M. A. Joly comme la relation de M. de Montmeyan, et publiées à la fin de sa brochure, nous permettent de percer le secret de la délibération du Parlement. Ce juge était venu remplacer M. de Beauval, le conseiller descendu de son siège pour entreprendre une inutile mission de conciliation ; il n'avait pas voix délibérative sur le fond du procès procès, n'ayant pas siégé pendant tout le cours des débats, mais son nom, son savoir, son caractère assuraient à ses avis, malgré sa jeunesse, beaucoup d'autorité. C'était M. de Fauris de Saint-Vincens, reçu, l'année d'avant, président à mortier en survivance de son père, descendant de Mme de Sévigné par sa mère, l'héroïne trop célèbre d'un des plus scandaleux procès du XVIIIe siècle, mais élevé complètement en dehors de l'influence de cette mère, et représentant dignement une longue lignée de magistrats provençaux (1). Il était, avec

(1) Il est mort seulement sous la Restauration, président de

le premier président de la Cour, du nombre des juges favorables à Mirabeau. Ces juges n'essayèrent point de s'opposer à la séparation que le conseiller rapporteur, M. de Pazery de Thorame, opinait à prononcer. Ils admirent, avec tous leurs collègues que, si les sévices invoqués par Mme de Mirabeau n'étaient d'aucune considération, que si l'adultère public du mari ne pouvait pas non plus, dans l'affaire dont il s'agissait, être relevé comme moyen de séparation, principalement en raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles il avait été commis et de l'impossibilité de renouer la liaison qui y avait donné lieu, il restait dans la diffamation un motif assez grave pour justifier cette séparation. Ils reconnurent le caractère de diffamation, non seulement au mémoire composé avec les lettres à Malesherbes, et sur la publication duquel, dit M. de Saint-Vincens, Mirabeau s'était mal défendu, mais à la divulgation de la lettre de Mme de Mirabeau lue à l'audience, sans nécessité suffisamment démontrée, et enfin à quelques passages des plaidoyers de Mirabeau portant atteinte à l'honneur de la famille de Marignane. Ils firent observer que la diffamation n'avait pas manqué non plus de la part de Mme de Mirabeau. « En fait, les esprits étaient trop aigris des deux parts pour pouvoir être ensemble. »

Mais fallait-il, en accordant la séparation de

chambre à la Cour de cassation, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

corps à Mme de Mirabeau, qui seule persistait à la demander, ordonner que l'épouse séparée devrait se retirer au couvent jusqu'à une époque déterminée? Telle était la question dont la solution équivalait pour Mirabeau à la perte ou au gain du procès tout entier. C'est sur ce point que M. de Saint-Vincens insista; c'est sur ce point que les juges furent divisés d'opinion. Les voix étant également réparties, on allait aboutir à un partage qui eût ajourné le jugement de l'affaire et obligé de recommencer le procès. Pour éviter le partage, deux conseillers indécis ayant abandonné l'avis de M. de Saint-Vincens et s'étant rangés à celui du rapporteur complétèrent la majorité de six voix contre trois, celle de M. de Saint-Vincens non comptée, qui se prononça pour la séparation pure et simple.

Malgré le sentiment préconçu de quelques-uns de ses juges, Mirabeau n'avait pas été loin, comme on le voit, d'obtenir un succès relatif. Nous avons déjà indiqué que ses plaidoyers, si éloquents qu'ils fussent, avaient plutôt nui à sa cause qu'ils ne l'avaient servie. Ce n'est donc pas sans raison que, de nos jours, un magistrat distingué, alors avocat général à Aix, M. Sandbreuil, dans un discours prononcé devant la Cour dont il faisait partie, a invoqué le procès, que nous venons de raconter comme un exemple frappant et mémorable *du danger des défenses personnelles en justice* (1).

(1) L'autre exemple choisi par M. Sandbreuil, celui des défenses de Beaumarchais contre Goëzmann et consorts, nous paraît moins

Le soir même du jugement, Mirabeau se rendit chez le comte de Galliffet et l'appela en duel. L'intimité de Mme de Mirabeau avec ce gentilhomme ne laissait pas que de prêter à la médisance : c'est sous son escorte et sous celle d'un autre galant chevalier, M. de Vernègues, que la jeune femme avait fait les démarches et les visites nécessaires à son procès. C'est en cette compagnie que le fils de Portalis, devenu plus tard lui aussi un magistrat éminent, mais encore tout enfant alors, raconte, dans ses *Souvenirs*, l'avoir vue chez son père. Elle plaisantait sur son procès avec plus de grâce spirituelle que de convenance, tout en jouant avec l'enfant; lorsque la conversation se prolongeait un peu avant dans la soirée et que l'enfant s'endormait sur ses genoux, elle lui disait en riant : « Va te coucher, petit, nonobstant appel. »

En abordant M. de Galliffet, le jugement rendu, Mirabeau lui dit « qu'il ne le soupçonnait pas d'être en intelligence avec sa femme, mais qu'il en avait pris les intérêts avec trop de chaleur, et qu'il fallait que lui-même prouvât au public qu'il était homme de cœur, après l'impression (1) d'une lettre de son père où il était accusé de ne pas aimer la bataille, M. de Galliffet ayant eu part à cette impression ». Nous ne nous étendrons pas avec détail sur ce duel, que le marquis de Mirabeau qualifie assez

péremptoire. (Discours prononcé à la rentrée de la Cour d'Aix, en 1856).

(1) Dans le mémoire de Mme de Mirabeau.

judicieusement de *pétarade*. Et, en effet, son fils chercha à faire, à propos de l'incident, le plus de bruit possible, s'efforçant, avant la rencontre, d'entretenir M. de Galliffet à la Comédie, se promenant sur le Cours un peu avant l'heure fixée pour la rencontre, et disant publiquement qu'il était fâché d'être obligé de se battre par d'aussi grandes chaleurs (1). Le rendez-vous avait été pris dans une rue écartée d'un faubourg d'Aix. M. de Galliffet fut blessé légèrement d'un coup d'épée au bras droit. Mirabeau se déclara satisfait. Il n'en essaya pas moins, quelques jours plus tard, et malgré l'intervention des maréchaux de France, de renouveler le combat, sous prétexte que M. de Galliffet refusait de s'engager à ne plus retourner chez sa femme. Il se rendit à la fontaine de Vaucluse, sur le territoire pontifical, y attendit son adversaire qui ne vint pas, et lui envoya des écrevisses « parce qu'elles reculent ».

Tout en se livrant à ces démonstrations belliqueuses et théâtrales, Mirabeau préparait les matériaux du recours en cassation qu'il voulait porter lui-même au Conseil d'État, à Versailles. Son oncle, le bailli, qui le soutenait d'ailleurs dans cette résolution, comme il l'avait soutenu dans

(1) Le bailli de Mirabeau raconte que, bien avant la fin du procès, son neveu voyant un jeune Anglais, de passage à Aix, qui lui avait témoigné de l'amitié, lord Peterborough, se prendre de querelle sur le Cours avec M. de Galliffet, serait intervenu pour arrêter l'Anglais : « Je suis, quant à présent, aurait-il dit, capitaine des gardes de cet homme. »

toutes ses démarches précédentes, était fort abattu, fort honteux vis-à-vis du chef de la famille du résultat infructueux de tant de paroles et tant de dépenses. Mirabeau, au contraire, était animé par l'ardeur de la lutte, par le sentiment de la petite célébrité, de bon ou de mauvais aloi, que son procès lui avait valu au delà même de la Provence, et jusqu'à l'étranger, par la popularité qu'il avait réussi à conquérir à Aix. « Il est incroyable, écrit le marquis, dans une de ses lettres, comme ce bourreau-là a gagné le peuple. » Quand il retournera en Provence, six ans plus tard, pour briguer la députation aux États généraux, Mirabeau retrouvera toutes les sympathies dont parle son père; la foule, qui l'a applaudi déjà, sera toute prête à subir de nouveau l'ascendant de son éloquence et le charme de son entraînante familiarité. Le souvenir du temps plus lointain où il bâtonnait ses vassaux et ses créanciers sera effacé. Son procès lui aura servi de marchepied pour monter aux honneurs de sa carrière politique.

La perte du procès ne pouvait plus être un désappointement pour le marquis de Mirabeau; cependant il avait espéré jusqu'au bout que les juges, en prescrivant à sa belle-fille la retraite au couvent, ménageraient au moins une possibilité de rapprochement ultérieur entre les époux, et, « tout en soupirant, suivant son expression, après la fin de cette odieuse affaire, il écrivait, encore le 13 juillet, avant de connaître le jugement qui était déjà

intervenu : « Les valets ici disent que cela aboutira à quelques années de couvent avant de prononcer, qu'ils s'égratigneront à la première visite, s'expliqueront à la seconde et feront un enfant à la troisième. J'aurais pu jongler comme cela depuis que je vois qu'ils se rendent justice réciproquement en se traitant de fripon et de c... C'est un grand acheminement. » La dernière espérance que le marquis exprimait, sous cette forme ironique, s'était évanouie. Il voyait son fils se disposer à lui retomber sur les bras, avec l'intention de renouveler à Paris la campagne bruyante qui venait de se terminer en Provence. Une telle perspective lui était souverainement désagréable. Lors donc que son frère lui parla de la nécessité du recours en cassation, il répondit en défendant tout net ce recours, suivant lui aussi inutile que fâcheux. « Je suis prêt, ajoutait-il, à en donner tel écrit qu'on voudra, et qu'on pourrait faire afficher, et je suis fâché ne n'en avoir pas fait autant pour le premier procès. » Sans s'émouvoir de cette signification, Mirabeau annonce son arrivée à Paris, et déclare « venir au-devant de commandements paternels ». Le père avertit alors que « sa porte sera fermée à son fils, *quant au logement* » ; qu'il le recevra, d'ailleurs, quand celui-ci voudra lui parler, « afin que le comte n'aille pas battre à toutes les portes pour être reçu » ; qu'il le laissera libre d'agir comme bon lui semblera, « lui donnant toute liberté, mais la prenant pour moi-même, dit-il, et

ne voulant plus entendre parler de ses affaires ni en blanc ni en noir ». — « Cette solution, observe-t-il quelques jours après, me tire de la peine d'avoir à en répondre. »

Mirabeau arrive à Paris vers la fin de septembre, mais il ne se présente point à la maison paternelle, et se contente d'expliquer au marquis, « dans une lettre peignée et crêtée, » dit le père, comme quoi il a cru devoir prendre ce parti, ayant lu, écrit de sa propre main, que sa porte lui serait fermée, et ne voulant pas d'éclat. Après quelques tentatives pour fléchir l'auteur de ses jours, Mirabeau finit par se résigner à se passer de lui ; il profitera de cette rupture pour entamer contre le marquis lui-même un autre procès, en vue de faire lever son interdiction, ou, ce qui le touche davantage, de se faire rendre des comptes de curatelle, et d'obtenir un accroissement de pension alimentaire. De son côté, le marquis remet au ministre, avec solennité, l'ordre du roi qui lui donne le pouvoir de régler souverainement les démarches et la résidence de son fils. « Les voies de son fils ne sont plus les siennes, expose-t-il ; il ne se plaint point de la désobéissance par lui commise, il renonce à le servir désormais à sa manière. Il abandonne toute autorité sur lui. Sa tâche est faite et remplie. » Désormais et jusqu'en 1788, époque où Mirabeau se rapproche de son père dans le but intéressé que nous ferons connaître, leurs communications se borneront à de mutuels envois de papier timbré.

C'était bien la peine, pour le marquis, d'avoir fait un si grand abus des mesures d'autorité, d'avoir prétendu soumettre son fils, si longtemps et si tard, à son contrôle et à sa juridiction, s'il lui fallait finalement en arriver là, et s'il devait, en un instant, se dégager de la responsabilité qu'il avait opiniâtrément recherchée et assumée. Telle est la réflexion qui se présente tout naturellement à l'esprit, et tout ce que le marquis peut dire pour justifier sa résolution nouvelle n'ôte rien à la valeur de cette réflexion. Dans ses lettres au bailli ou à M. et Mme du Saillant, son gendre et sa fille ; dans ses conversations avec les ambassadeurs que Mirabeau avait d'abord essayé de lui dépêcher, le père insiste surtout sur l'impossibilité où il est de recevoir son fils, « ayant dit à tous ses amis qu'il ne voulait point du procès, et ne pouvant lui permettre de le suivre dans sa maison, sous peine de justifier ce reproche de *machiavélisme* que l'avocat de Mme de Mirabeau avait lancé contre lui », ses amis, d'ailleurs, et M. de Nivernois, le premier, *le plus faible des hommes*, lui ayant dit qu'en agissant autrement il les mécontenterait tous, sur les inconvénients du séjour du comte dans « une ville où il est connu et détesté, en prise à de nouvelles dettes faites depuis sa sortie de Vincennes ». La vérité est que le père a d'autres raisons intimes, plus essentielles, et, au besoin, il l'avoue lui-même. C'est son repos qu'il se préoccupe avant tout d'assurer; il est fâcheux seulement que cette préoccupation ne lui

soit pas venue plus tôt, et ne lui ait point épargné tant de sollicitations de lettres de cachet inutiles. Puis, il garde rancune à son fils de ce qu'il appelle, un peu plus tard, « son talent de changer, pour un temps, le caractère des gens dont il veut s'emparer », de tous les reproches, de toutes les paroles amères qu'il a « soufflés » à son oncle le bailli pendant toute la durée du procès. « Les lettres de mon frère ont la fièvre tierce..., mon frère me donne des saccades à chaque courrier..., mon fils m'a plus tourmenté pendant sept mois que dans tout le reste de sa vie, il m'a fait voir la corde de ce grand caractère. » Voilà ce que le marquis, blessé dans son amour-propre et dans sa tendresse fraternelle, n'a cessé de répéter; voilà ce qui lui reste sur le cœur. D'ailleurs, depuis quelque temps, depuis surtout que les espérances fondées sur la reconstitution du ménage de son fils aîné sont à vau-l'eau, ses rêves, impossibles à dissiper, de chef de famille se reposent avec plus de complaisance sur la tête de son fils cadet, le chevalier. Celui-là vient de donner à son orgueil paternel quelques joies, rares dans la vie du marquis : il a fait brillamment la campagne d'Amérique, il a conquis à la pointe de l'épée son grade de colonel, il jouit maintenant d'une réputation d'officier d'avenir, très expert sur tous les détails du service, « ayant su gagner le cœur du soldat à l'excès ». Au demeurant, c'est « un autre avaleur qui dévorerait vingt héritages et douze royaumes ». Mais le marquis est disposé à réser-

ver, désormais, à ce fils tout ce qui lui reste d'indulgence, de crédit près du gouvernement, et d'argent. L'aîné le sait bien, et il en exprime plus d'une fois sa jalousie.

Du moins, Mirabeau devrait rester profondément reconnaissant envers ce vieil oncle qui, à l'inverse de son père, lui a toujours manifesté quelque préférence, qui s'est imposé pour lui tant de sacrifices pécuniaires et de tracas, qui, en dernier lieu, a pris sa défense avec chaleur, presque avec aveuglément, au risque de mécontenter un frère qu'il aime. Mais le grand homme à venir a le cœur léger, s'il est loin de l'avoir mauvais, et le fardeau de la reconnaissance ne lui pèse guère.

Il va réaliser à la lettre la prédiction que son père faisait, dès le mois de mars précédent, en ces termes : « Quand il aura tout imprimé, brouillé et soufflé, il fera quelque pointe, un trou à la lune et plantera là le bailli honteux... Je souhaite d'être mauvais prophète. » Au bout de très peu de temps, Mirabeau cesse même d'écrire à son oncle; son ancien conseil, Jaubert, lui reproche, au mois de novembre 1784, de ne pas l'avoir fait depuis dix mois. « Votre silence, lui dit Jaubert, vous a fait et peut vous faire encore beaucoup plus de mal que vous ne pensez. Il a commencé après une lettre de M. le bailli qui vous apprenait qu'il n'était pas payé de ses fermiers et qu'il n'avait plus d'argent. M. votre oncle a malheureusement raisonné ainsi : *Post hoc, propter hoc.* » Le pauvre bailli, solitaire

et accablé d'infirmités, suites de sa laborieuse carrière plus encore que de la vieillesse, écrit vers la même époque à sa nièce, Mme du Saillant, avec un accent morose trop justifié : « Messieurs vos frères sont des ingrats dont je vous demande pour toute grâce de ne jamais me parler. Je mériterais le titre du plus imbécile de tous les hommes si je faisais rien pour eux. »

Quant au recours en cassation de Mirabeau, le marquis ne se trompait pas en lui croyant peu de chances de succès. Il ne s'agissait pas de refaire le procès, mais de trouver des cas de nullité contre l'arrêt. La législation en vigueur ne spécifiait point et ne limitait point ces cas; elle permettait d'une manière très générale d'attaquer par devant le roi, en son conseil, toute sentence rendue en contravention aux ordonnances et au droit public du royaume. Mais comme les tribunaux avaient soin de ne pas motiver leurs arrêts, précisément afin de ne point exposer leurs thèses de droit à ce contrôle du conseil, subi plus qu'accepté par eux, il ne restait guère que les excès de pouvoir et les irrégularités de procédure pour donner prise aux contestations des plaideurs.

Mirabeau prétendait relever plusieurs vices de forme dans la procédure d'Aix; il allait même plus loin, il prétendait saisir dans l'arrêt lui-même une violation des lois et ordonnances. « Rendu sur une question de fait, lisons-nous dans un mémoire qu'il présente au Conseil, aucun fait n'a été arti-

culé, il n'a pas été ordonné de preuve, et rien n'a été prouvé. Rendu sur une matière de la plus grande importance pour la société en général, comme pour chacun des individus qui la composent, *les motifs qu'il faut lui prêter* sont aussi frivoles qu'arbitraires, et ses injustes dispositions, les principes qui l'ont déterminé, les dangereuses conséquences qui en résultent, pourraient, s'il n'était pas réformé, introduire le relâchement le plus funeste dans le plus saint des engagements, et devenir pour les mœurs publiques une nouvelle cause de corruption. » Il n'est pas besoin d'être jurisconsulte pour apprécier à sa valeur cette argumentation de droit. Au surplus, Mirabeau, s'adressant à un corps présidé par le garde des sceaux Miroménil, à qui il avait déjà donné, nous l'avons vu, des griefs personnels contre lui, avait été encore prévenu auprès de M. de Miroménil par les dénonciations très hostiles du procureur général au parlement d'Aix, Le Blanc de Castillon. Ce magistrat, qui avait une grande réputation de mérite personnel, mais qui était certainement en intelligence avec Mme de Cabris, alors ennemie jurée de son frère, avait développé par avance au garde des sceaux la justification de l'arrêt rendu conformément aux conclusions du ministère public dont il était le chef, en fait, sinon en droit. Il avait fortement incriminé la conduite de Mirabeau pendant son procès, l'accusant « d'avoir usé de tous les moyens, même les plus odieux; d'avoir cherché à

semer dans le public l'imposture, l'intrigue, et des germes de trouble et de division », et demandant « qu'on ne laisse rien sortir de sa plume qui ne soit autorisé ».

La queue du procès de Mirabeau, s'il nous est permis de parler ainsi, ne présentant pas du tout le même intérêt que les dramatiques débats d'Aix, nous ne nous y attarderons pas. Il suffira à nos lecteurs de savoir que Mme de Mirabeau et son père crurent devoir se transporter à Paris pour se défendre encore sur place contre leur infatigable adversaire; que Mme de Mirabeau, ayant manifesté le désir de venir revoir, en l'absence de son beau-père, la chambre qu'elle avait occupée dans l'hôtel de famille, le marquis défendit qu'elle fût reçue chez lui; « mon ennemie, disait-il, ne doit pas entrer dans ma maison » ; que Mirabeau ayant recommencé à imprimer un mémoire, où il ne faisait guère que reproduire, avec plus de violence de forme, la substance des mémoires précédents, mais où se trouvait insérée la fameuse lettre de Mme de Mirabeau, lue à l'audience du parlement d'Aix, la suppression de ce mémoire fut ordonnée par le garde des sceaux; que l'auteur, après avoir protesté de vive voix auprès du garde des sceaux et par écrit dans une lettre que le prince de Poix consentit à remettre au roi en mains propres, eut l'audace de faire tirer, en Hollande, une nouvelle édition de son mémoire en le faisant précéder du compte rendu

de sa conversation avec le garde des sceaux, lorsqu'il était venu se plaindre à lui de ce qu'il appelait un acte de violence; que Mirabeau put répandre, cette fois, tout à son aise les exemplaires de son factum, M. de Miroménil ayant mis son amour propre à ne point faire rechercher l'ouvrage ni punir l'auteur, dès l'instant qu'il était attaqué personnellement. « Il faut éviter, écrivait ce ministre à M. Le Noir, que l'on puisse penser que j'ai profité de l'occasion du libelle pour empêcher M. de Mirabeau de suivre son affaire... Il est bien le maître de faire paraître ce libelle. S'il dit beaucoup de mal de moi, personne ne le croira, et son ouvrage tombera dans le mépris. C'est la punition ordinaire de ces sortes d'auteurs. Il faut laisser le public en faire justice de cette manière. » La requête en cassation de Mirabeau, défendue par l'avocat aux Conseils Desprez de la Rézière, n'arriva pas jusqu'au Conseil des parties, composé de tous les conseillers d'Etat en exercice, et présidé par le garde des sceaux en personne; elle fut rejetée par le bureau de sept conseillers d'Etat, qui jouait, auprès du Conseil, le rôle de la Chambre des requêtes dans notre Cour de cassation actuelle. Peu surpris, mais craignant, sur des avis donnés un peu à la légère, de se trouver plus exposé maintenant à la vengeance du garde des sceaux, Mirabeau quitte Paris dans la nuit même qui suit le rejet de sa requête, s'il faut en croire son père, et se rend en Angleterre, où plu-

sieurs amis se montraient disposés à l'accueillir.

Il faut convenir que dans la dernière phase de son procès bien autrement encore que dans les précédentes, il s'était conduit en homme plus préoccupé de l'effet à produire sur l'opinion publique que du résultat à obtenir. Et, s'il avait commencé à se faire, comme auteur de mémoires judiciaires, une célébrité rivale de celle de Beaumarchais (1) et de Linguet, il avait réellement donné quelques prétextes à son père de mettre en doute la sincérité de son désir de se réunir à sa femme. « Je suis persuadé et même sûr, lisons nous dans une lettre du marquis du 2 janvier 1787, que, quant à cette fois, il nous a pris tous pour dupes, plus ou moins, et qu'il ne voulait pas du tout de sa femme ; au courant, il eût bien souvent voulu l'emporter ; mais quant à son plan (autant qu'il en peut exister dans la tête la plus perdue, et l'organisation la plus désordonnée de toute l'Europe), il n'en voulait pas. » Le marquis assure ensuite que Mirabeau eût pu rejoindre sa femme à Paris, que sa sœur, Mme du Saillant, lui eût volontiers prêté un concours utile ; mais qu'aux ouvertures en ce sens qui lui venaient d'elle, le mari répondait « en faisant la pirouette et en parlant de son mé-

(1) Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à rapprocher les noms de Beaumarchais et de Mirabeau. Ces deux rudes jouteurs auront, l'un contre l'autre, une polémique fameuse. Quant à Linguet, Mirabeau était entré en relation avec lui par correspondance, dès la fin de 1783.

moire ». — « Je ne parierais pas, ajoute le marquis, que, le jour où il ne se croira plus d'autre ressource, il ne rejoignît sa tendre épouse à la barbe des Provençaux. » Et par le fait, en 1789, lors des premiers triomphes oratoires de Mirabeau, sa femme, pressée d'ailleurs par le sentiment public du pays qu'elle habitait (1), montra de sérieuses velléités de venir partager ses honneurs, après avoir refusé de partager sa vie précaire et tourmentée. Le mari, d'abord assez disposé à se prêter à ce rapprochement, comme le prouve une lettre écrite à son instigation par Mme du Saillant à Mme de Mirabeau, et imprimée dans le recueil de la correspondance de Mirabeau et du comte de Marck, le mari n'y songea plus du tout, à partir du moment où l'argent de la cour abonda chez lui. Il mourut sans avoir même revu sa femme.

Veuve, Mme de Mirabeau épousa en secondes noce, pendant une courte émigration, un M. de

(1) Dès le mois de mars 1789, des paysans se portent chez la comtesse de Mirabeau, à Aix, et lui demandent de se réunir à son mari, dans une belle harangue en patois provençal, où se trouvait cette phrase : *Aco es uno trop bello raço, serici pecca que manqueci.* — C'est une trop belle race, ce serait péché qu'elle manquât. — « La petite femme que vous accusez d'un oubli dédaigneux, écrit, le 16 mai 1789, à Mirabeau un de ses zélés admirateurs de Provence, vous voit sans cesse sanglant au détour d'une rue, ou égorgé dans votre lit. Le moindre accident que vous suppose son effroi, c'est le poison... Vous savez sans doute que Mme la comtesse veut retourner absolument dans les bras de son cher et glorieux époux, malgré la famille qui a intérêt à s'y opposer. »

La Rocca qu'elle perdit au bout de quelques années d'union. Elle reprit alors le nom de son premier mari, s'enflamma d'une passion rétrospective pour la gloire de l'homme que, vivant, elle n'avait pas su comprendre. Elle avait eu une belle mission à remplir : celle de maintenir l'équilibre dans la destinée de Mirabeau, dans son organisation morale, par elle-même déréglée, mais nullement inaccessible aux douces influences d'une tendresse sage, éclairée, persévérante. Et non seulement elle avait failli à cette mission, trop élevée sans doute pour le caractère frivole, froidement et gracieusement indolent, que nous avons fait connaître à nos lecteurs; mais elle n'avait passé dans la vie de son mari que pour blesser ce qu'il y avait de meilleur en lui, précipiter ses désordres et l'abandonner dans l'infortune. Elle mourut à Paris le 15 ventôse an VIII (16 mars 1800), à l'âge de quarante-huit ans, à l'hôte de Mirabeau où, après la mort de son second mari, elle avait été accueillie par sa belle-sœur Mme du Saillant; « elle mourut, dit M. Lucas de Montigny, dans la chambre et dans le lit même de Mirabeau, dont le souvenir lui inspirait chaque jour des regrets plus passionnés (1). »

(1) Voir, sur les dernières années de Mme de Mirabeau, le livre XIII, tome III, des *Mémoires de Mirabeau*. La chambre et le lit dont parle M. Lucas de Montigny n'avaient pu être occupés que bien peu de temps par Mirabeau, car il n'avait jamais passé que quelques mois, du vivant de son père, dans l'hôtel acquis par celui-ci en 1775, et il ne l'avait pas habité, son père mort.

Nos lecteurs se rappellent une phrase bien remarquable du père de Mirabeau, déjà citée par nous. « Si cet homme, c'est du grand orateur qu'il est question, avait une femme non gâtée, ou seulement sensée, elle en ferait ce qu'elle voudrait. » Nous allons voir maintenant, pendant les années qui s'écoulent depuis 1784 jusqu'à la Révolution, une influence féminine intelligente et généreuse présider à la vie nouvelle de Mirabeau et agir sur son caractère. Cette influence commence trop tard à s'exercer pour produire un effet radical et durable, mais elle empêchera du moins notre aventurier de génie de rouler dans ces bas-fonds de la société où la fatalité l'entraînait, elle préservera ses forces physiques et intellectuelles pour le moment où les forces dont nous parlons auront à se déployer avec éclat ; si elle n'eût pas été brisée par la faute de Mirabeau, elle eût peut-être prolongé ses jours, devenus précieux à la France ; enfin, elle nous donnera occasion de présenter, sous des aspects favorables, une âme qui s'est surtout montrée jusqu'ici sous ses aspects mauvais. Quant à la personne qui a exercé cette influence, la délicatesse de sa physionomie morale contraste avec l'irrégularité de sa situation ; elle contraste bien plus encore avec les traits des physionomies féminines que nous avons trouvées sur notre route, et que nous avons dû décrire précédemment.

X

MADAME DE NEHRA, LE BON GÉNIE DE MIRABEAU. — SÉJOUR DE MIRABEAU EN ANGLETERRE. — MIRABEAU PUBLICISTE.

Mirabeau n'était point parti seul pour l'Angleterre. « Vous savez, écrit-il de Londres à Chamfort qui, comme nous le raconterons, était déjà devenu son ami, que j'ai une compagne de mon sort, une compagne aimable, douce, bonne, que sa beauté aurait infailliblement rendue riche si ses excellentes qualités morales ne s'y étaient opposées..... Elle est égale, courageuse, pénétrée de ce charme de la sensibilité qui fait tout supporter, et même les maux qu'elle produit..... Sa physionomie angélique, sa pénétrante douceur, la séduction magique qui l'entoure et la pénètre adouciront le chagrin que vous causera infailliblement son récit (celui des difficultés que tous deux avaient alors à traverser)..... Je vous jure, mon ami, je vous jure, dans toute la sincérité de mon âme, que

je ne la vaux pas, et que cette âme est d'un ordre supérieur par la tendresse, la délicatesse, la bonté. » Ce mélange de passion et de respect, cette singulière modestie dans la comparaison avec lui-même, nous ne les avons point encore trouvés sous la plume de Mirabeau à propos d'aucune de ses nombreuses conquêtes féminines. Et, même à ce moment, quand il parle des femmes en général, c'est en homme qui en a beaucoup vu de très près, et beaucoup méprisé. Il les appelle, dans une de ses lettres au même Chamfort, « des êtres sans caractère, échappant à tout ordre, à toute combinaison ». L'exception qu'il fait pour cette nouvelle venue n'en est donc que plus remarquable.

C'était avec un véritable étonnement que les amis de Mirabeau avaient vu, quelques mois auparavant, une très jeune femme (elle avait à peine dix-neuf ans), non moins remarquable par son expression de candeur (1) que par le charme de sa personne, venir publiquement partager la destinée de cet homme de trente-six ans, vieilli encore par les accidents de son existence, entouré d'une déconsidération voisine du mépris, réduit pour vivre aux expédients, « ignorant toujours, comme il le dit, les ressources du mois qui suit », et dont le genre d'attrait personnel ne semblait

(1) « Tous ceux qui l'ont vue la disent charmante et d'une candeur qui fait pitié, » écrit à ce moment le marquis de Mirabeau lui-même.

devoir s'exercer que sur des femmes bien différentes de celle-là. L'étonnement avait redoublé quand on avait appris que cette jeune personne avait eu jusque-là la réputation la plus intacte, qu'elle sortait d'un couvent, où elle était restée comme pensionnaire libre, dans la plus exacte retraite, depuis l'âge de quatorze ans. Elle était fille naturelle d'un personnage considérable des Pays-Bas, Guillaume Van Haren, et d'une Française. De bonne heure orpheline de père et de mère, elle avait été élevée d'abord en Hollande par le frère de son père, Onno Zvier Van Haren (1), une des illustrations du parti démocratique hollandais au xviiie siècle; après la mort de ce dernier, elle avait été envoyée en France avec une modique pension viagère qui constituait toute sa fortune, et placée dans le couvent dont nous avons parlé. Elle avait pris le nom de Nehra, anagramme de celui de Haren, qu'elle n'avait pas le droit de porter. Une taille élancée, un visage d'un ovale un peu allongé et plein de distinction, des traits très fins, des yeux bleus fendus en amande, une forêt de cheveux blond cendré, un teint pur et transparent : tel est le portrait qu'il nous est possible d'en reconstituer d'après les souvenirs de ceux qui l'ont vue, et la miniature qui nous a été montrée chez M. Gabriel Lucas de Montigny (2).

(1) Voltaire lui a adressé une pièce de vers assez connue.

(2) Mirabeau raconte qu'en la voyant passer sur les promenades de Londres on s'écriait autour d'elle : « Oh! la belle

« Jamais femme ne fut plus faite, comme dit Etienne Dumont dans ses *Souvenirs*, pour mériter de l'indulgence à l'amour. » Ce n'était pourtant pas une passion brûlante, comme celle de la pauvre Sophie ; ce n'était même pas un sentiment d'amour, à proprement parler, qui l'avait entraînée vers Mirabeau. « Je l'ai tendrement aimé, écrivait-elle après la mort de son ami ; je le préférais à tous les autres hommes, mais je n'étais pas amoureuse. » — « Je sentais bien, ajoute-t-elle ailleurs, qu'il n'était pas précisément l'homme qu'il fallait à mon cœur. » Dans le volume posthume de M. Louis de Loménie intitulé : *Esquisses historiques et littéraires* (1), nous avons publié un travail de lui, spécialement consacré à Mme de Nehra et à ses rapports avec Mirabeau. On trouvera, au cours de ce travail, deux récits de leurs années de liaison, écrits par Mme de Nehra elle-même, pour deux des amis les plus dévoués, bien que les moins anciens, de Mirabeau, le comte de La Marck et Cabanis. Nous renvoyons nos lecteurs à ces documents d'un extrême intérêt, et au commentaire qui en a été donné dans le livre que nous indiquons. Nous les utiliserons encore, d'ailleurs, et nous les compléterons par d'autres pa-

Anglaise ! » Non pas seulement, sans doute, parce qu'elle avait substitué sur sa tête « le petit chapeau anglais aux immenses panaches français », mais aussi parce qu'on lui reconnaissait cette fraîcheur et cet éclat qui caractérisent souvent la beauté féminine en Angleterre.

(1) Michel Lévy, 1879.

piers de Mme de Nehra, par des copies, faites de sa main, des lettres que Mirabeau lui a adressées, le tout transmis par elle à M. Lucas de Montigny, et nous venant de lui (1). Il résulte de ces diverses sources d'informations que Mme de Nehra fut mise en relation avec Mirabeau au commencement de 1784 par une dame de qualité, alors l'objet de la part de celui-ci d'un de ces attachements éphémères innombrables dans sa vie. Cette dame s'était intéressée à l'orpheline ; elle crut pouvoir se servir d'elle pour masquer à son mari l'intrigue qu'elle entretenait avec Mirabeau. Le mari était absent. La femme aurait voulu être logée chez Mme de Nehra, au couvent. N'ayant pu l'obtenir, elle décida la jeune pensionaire à venir s'installer avec elle, sous prétexte d'un changement de maison religieuse que Mme de Nehra projetait. La première fois que Mme de Nehra vit Mirabeau « sa figure lui déplut à un point inconcevable, raconte-t-elle ; elle recule d'effroi ». — « J'ai remarqué depuis, ajoute-t-elle, que je ne suis pas la seule qui, après avoir reçu cette impression défavorable, se soit non seulement accoutumée à ses traits, mais ait fini par trouver que ces traits convenaient à la nature de son esprit. Sa physionomie était expressive, sa bouche charmante, son sourire plein de grâce. »

(1) Plusieurs fragments des lettres de Mirabeau à Mme de Nehra ont été cités déjà dans les *Mémoires de Mirabeau*, tomes IV et V.

Mirabeau passant toutes ses journées avec les deux dames, Mme de Nehra eut le temps de revenir de la première impression qu'il lui avait fait éprouver. Dans leurs conversations « qui ne roulaient pas toujours sur des colifichets, mais aussi sur la littérature et la morale », il savait se mettre à la portée de ses interlocutrices. « Ses idées, dit encore Mme de Nehra, se rencontraient toujours avec les miennes. Je l'écoutais avec avidité ; il disait ce que je pensais, ce que j'aurais dit si j'avais eu la même facilité d'expressions, et lui, voyant bien que je l'entendais, il devinait ce que je n'avais pas le talent d'énoncer. » Mirabeau, de son côté, avait été très vivement frappé du charme, inconnu pour lui, qu'il avait trouvé en Mme de Nehra ; au bout de quelques jours, ce fut à elle, et non plus à l'autre dame, que ses attentions s'adressèrent. Cette dernière devint froide envers Mme de Nehra, qui ne s'apercevait de rien, sinon des mauvaises dispositions de son amie à son égard, et qui prit le parti, pour ce seul motif, de retourner au couvent. Pendant trois mois Mirabeau alla la voir, chaque jour, au parloir grillé ; il finit par y passer des heures entières, au grand détriment de son procès en cassation qu'il soutenait alors, et dont il ne s'inquiétait plus guère. Il eut le temps de faire comprendre ses sentiments, tout en se voyant bien obligé d'en contraindre l'expression, durant cette *cour* patiente qui ne ressemblait en rien à ses assauts ordinaires.

Ce fut encore à titre de simple amie, rien de plus, qu'il obtint de Mme de Nehra de l'accompagner, en mai 1784, dans un voyage en Hollande, où elle-même avait des affaires, et où lui se rendait pour faire réimprimer son mémoire au grand conseil, saisi par ordre du garde des sceaux ; leurs relations ne prirent un caractère plus intime qu'à la fin du voyage.

Non seulement Mme de Nehra n'était pas amoureuse ; mais l'idée de dérober à une amie son amant lui avait d'abord paru, suivant sa propre expression, un *sacrilège* ; mais pour rien au monde elle n'aurait voulu être un obstacle à la réunion de Mirabeau et de sa femme, tant qu'il en pouvait subsister quelque espoir. Quand la fragilité incurable du caractère de Mirabeau aura contraint cette compagne si désintéressée à se séparer de lui, c'est encore à Mme de Mirabeau qu'elle lui conseillera d'essayer de retourner. Le sentiment qui l'a fait céder aux instances prolongées d'un homme dont elle connaissait toutes les faiblesses et toutes les difficultés d'existence, c'est un sentiment de compassion, c'est ce besoin de dévouement, incomparable privilège des femmes dignes de leur sexe, et qu'elle crut avoir trouvé une occasion unique d'exercer. « Je m'aperçus, raconte-t-elle avec simplicité, combien le refus constant de m'attacher à lui le rendait malheureux ; j'osai croire que j'étais la femme qui convenait à son cœur, j'espérai calmer quelquefois les

écarts d'une imagination trop ardente ; mais ce qui me détermina surtout, ce furent ses malheurs. Dans ce moment-là tout était contre lui : parents, amis, fortune, tout l'avait abandonné, je lui restais seule, et je voulus lui tenir lieu de tout. Je lui sacrifiai donc tout projet incompatible avec nos liaisons ; je lui sacrifiai une vie tranquille pour m'associer aux périls qui environnaient sa carrière orageuse. Dès lors, je fis serment de n'exister que pour lui, de le suivre partout, de m'exposer à tout pour lui rendre service dans la bonne ou la mauvaise fortune. Je laisse aux amis de Mirabeau à juger si j'ai rempli fidèlement cet engagement sacré. » Tous les amis de Mirabeau ont rendu à Mme de Nehra l'hommage qu'elle a mérité ; tous ceux même qui ont jugé Mirabeau avec quelque sévérité n'ont parlé d'elle qu'avec estime et respect.

Elle était libre de tout lien, non mariée, sans famille, dans une situation qui lui permettait difficilement de remplir, selon les règles communes, cette mission d'épouse fidèle et de mère tendre pour laquelle elle était née, assez imbue encore des principes de la philosophie de son temps pour ne pas se croire enchaînée par les conventions sociales et les préceptes religieux (1). Elle avait

(1) Mme de Nehra avait été élevée dans la religion protestante. D'après les renseignements particuliers de M. Lucas de Montigny, elle finit par se faire catholique, et acheva dans la dévotion une vie durant laquelle on ne lui a pas connu d'autre attachement,

enfin un sentiment très vif des hautes facultés de son ami, sinon du grand rôle auquel elles étaient réservées, et l'espoir de servir à Mirabeau de confidente, de conseil, de sauvegarde, pouvait lui paraître un dédommagement de ce qu'elle acceptait comme un sacrifice.

Peut-être était-elle trop jeune encore pour mesurer d'avance toute la portée de ce sacrifice. Sa délicatesse devait être mise à bien des épreuves pendant le cours de sa vie commune avec Mirabeau. Elle lui apportait une douce affection qui ne pouvait lui suffire, ni l'empêcher de chercher, hors de l'intérieur où elle aurait voulu le fixer, les satisfactions des sens dont il ne savait pas se passer. Réduite à se faire des maximes de tolérance, dont l'expression se ressent des leçons de Mirabeau et contraste singulièrement avec la correction de sa propre conduite, elle devait pardonner, toujours avec une nuance de compassion, les infidélités sans conséquence. Le plus souvent, d'ailleurs, les intrigues de Mirabeau ne duraient pas. « Il en était quelquefois si ennuyé, raconte-t-elle, qu'il me demandait conseil pour se débarrasser avec décence. Il ne prenait aucune peine pour me cacher ce qui ne me faisait aucun chagrin…

semblable à celui qui l'a unie à Mirabeau. C'est sur une exigence de son confesseur qu'elle aurait brûlé ou ordonné de brûler, un peu avant sa mort, arrivée en 1818, tous les souvenirs qui lui restaient de sa liaison avec le grand orateur. Ceux qui en subsistent avaient été donnés par elle auparavant.

et je savais si bien lire dans son âme que toute contrainte aurait été inutile. » Ce que M[me] de Nehra ne pouvait supporter, c'étaient les liaisons qui atteignaient le cœur et la volonté de Mirabeau. Deux fois elle eut à endurer ainsi la rivalité insultante de femmes « passionnées », selon son expression. « Alors, dit-elle, M. de Mirabeau établissait des comparaisons qui le rendaient furieux (1), et il n'a pas été difficile à une femme qui avait grand intérêt à nous brouiller de troubler notre intérieur, et de me rendre la plus infortunée de toutes les créatures. » Mirabeau n'était jamais plus disposé à accueillir, sans le moindre prétexte, toutes les excitations adressées à sa jalousies, à propos de M[me] de Nehra, que lorsqu'il était lui-même plus coupable envers elle. Nous reviendrons sur les circonstances qui forcèrent à s'éloigner de lui celle qui pouvait se dire, à bon droit, « sa meilleure, sa seule amie », celle à laquelle il écrivait lui-même un peu plus d'un an à peine avant cette rupture : « Chère amie, je n'ai été heureux qu'un jour en ma vie, celui où je vous (2) ai connue et où vous me donnâtes votre amitié. Le reste de

(1) « Jusque-là, écrit encore M[me] de Nehra, il s'était contenté de l'espèce d'attachement que j'avais pour lui ; on lui fit remarquer qu'il n'approchait pas de la passion que l'on avait ou que l'on feignait avoir. »

(2) Il y a lieu de croire que M[me] de Nehra, en copiant les lettres de Mirabeau pour M. Lucas de Montigny, a substitué le *vous* au *tu* par un scrupule de pudeur qui était absolument dans son caractère.

ma vie est voué aux contrariétés de tout genre, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes, et, certes, si votre présence les émousse et les fait toutes supporter, votre absence brise mon âme et dévore ma vie. Ah! Henriette (1), si jamais un génie infernal s'élevait entre nous, si vous pouviez m'abandonner à mon sort, je pourrais chercher des distractions dans le tourbillon des plaisirs... Je n'y trouverais point le bonheur, j'y rencontrerais bientôt la mort. » Mirabeau ne pensait pas alors être si bon prophète.

« C'est sous tous les rapports que vous m'êtes nécessaire, écrit-il encore à Mme de Nehra vers la même époque... Il faut renoncer au bonheur lorsqu'on est loin de vous. Depuis les plus petits détails jusqu'aux pensées les plus hautes, tout sentiment est flétri lorsque je ne le partage pas avec vous, et quand j'ai fait quelque chose d'utile ou pensé quelque chose d'intéressant, je m'attriste de ne pouvoir pas vous le communiquer. Votre absence m'ôte la meilleure partie de moi-même. »

Et, en effet, Mme de Nehra n'a pas seulement apporté dans la vie matérielle de son ami, pendant tout le temps où elle l'a partagée, un peu de cet ordre, de cette décence extérieure qui y manquaient totalement jusque-là. Elle était supérieure par l'intelligence comme par le cœur à

(1) Mme de Nehra s'appelait de ses prénoms *Henriette-Amélie*. Mirabeau en avait fait le diminutif familier par lequel il la désigne quelquefois : *Yet-Lie*.

presque toutes les femmes qui avaient, avant elle, exercé quelque empire sur Mirabeau, capable par la rectitude et la pénétration de son jugement, par la générosité de ses entraînements de faire rougir celui-ci de certaines défaillances morales, de le préserver de certaines bassesses, de lui communiquer ou de réchauffer en lui certains enthousiasmes désintéressés. Elle disait après la mort de Mirabeau, et en employant une figure tirée d'une mythologie orientale, qu' « Oromaze et Arimane, c'est-à-dire le principe du bien et le principe du mal semblaient s'être réunis pour former cet être extraordinaire, si différent des autres hommes, et le douer à l'envi d'une partie de leur essence ». Si réellement il y avait en Mirabeau comme deux hommes distincts, l'un vraiment grand et vraiment bon, l'autre mauvais et vil, nul n'a cherché plus qu'elle à délivrer le premier de ces deux hommes de l'oppression du second (1). Réussir dans une pareille tâche était au-dessus de ses forces. Du moins elle a pu se rendre la justice qu'elle avait été « un grand frein » pour Mirabeau. Son influence se marque dans toutes les lettres qu'elle a reçues de lui. Le langage que Mirabeau y parle est toujours élevé, d'un accent sincère, souvent en

(1) Cette division de la personnalité de Mirabeau est d'ailleurs nécessairement factice. Mme de Nehra reconnaît, quelques lignes plus loin, que « de la fougue même des passions de Mirabeau naissait aussi cette énergie qui produisait de si belles et de si grandes choses ».

contradiction avec des opinions ou des sentiments exprimés à d'autres époques. Il se laisse aller notamment, dans une de ces lettres, à une effusion attendrie en faveur de l'idée de l'immortalité de l'âme, effusion à laquelle la philosophie des *Lettres de Vincennes* ne prépare pas (1).

En unissant son sort à celui de Mirabeau, Mme de Nehra, pour lui reconstituer tout à fait une famille, l'avait encouragé à adopter et à prendre dans son intérieur un enfant de trois ans auquel le comte s'intéressait alors particulièrement, et qui fut depuis l'auteur des *Mémoires de Mirabeau* (2). Elle-même se chargea de l'éducation de cet enfant et lui donna, pendant quatre ans, les soins les plus maternels. De son côté, Mirabeau devait suivre très paternellement le développement de corps et d'esprit du petit « Coco » : c'est ainsi que l'enfant

(1) Comme il était difficile à Mirabeau de ne pas faire servir à plusieurs fins les morceaux d'éloquence dont il était satisfait, le même passage, à peu de chose près, se retrouve dans le manuscrit d'un sermon qu'il rédigeait alors pour un ministre protestant, français ou genevois, réfugié en Angleterre, soit purement et simplement en vue de lui rendre service, soit plus probablement afin de se procurer des ressources dans un moment de nécessité. Ce manuscrit, conservé par Mirabeau, a fini par arriver aux Archives du ministère des affaires étrangères. Il est fort curieux d'y étudier le grand orateur populaire de 1789 s'essayant dans l'éloquence de la chaire, et entrant dans son sujet avec toute la flamme de la conviction, comme il avait toujours le don de le faire, en artiste consommé de la parole qu'il était.

(2) Il est nommé dans le testament de Mirabeau, qui lui fait un legs spécial. Voir à ce sujet les *Mémoires de Mirabeau*, tomes III et IV.

est toujours désigné entre Mme de Nehra et son ami. « Le joli enfant est vraiment une aimable créature, écrit, par exemple, Mirabeau en juillet 1786, et votre système d'éducation (vous êtes la première femme qui ait pu l'atteindre) le rendra tous les jours plus aimable. Je suis bien aise qu'il réussisse. L'art de plaire est de tous les métiers et de toutes les situations ; il est possible qu'il en ait plus besoin qu'un autre, mais je n'aime point qu'on vous l'enlève si souvent. Il doit infailliblement en résulter qu'il est moins à son aise, moins heureux auprès de vous, et c'est auprès de vous que je veux qu'il soit le plus. Ailleurs on l'accoutumera à mentir, à être poli comme on l'est en société, à être perroquet, en un mot tout ce que je n'aime point. Je vous en prie, ma bonne amie, veillez sur votre nourrisson. » Toutes les recommandations de Mirabeau, relativement à l'éducation de son jeune pupille, sont des plus sages et des plus tendres. « J'aime autant votre Coco que vous l'aimez, écrit-il un peu plus tard, et véritablement il a de l'esprit à effrayer. Au reste, la ruse est la première arme des êtres raisonnants ; ils ne la quittent qu'en devenant forts et raisonnables ; il ne faut de remède curatif à cela qu'opposer assez d'esprit à ce petit monsieur pour qu'il ne puisse jamais tromper sans qu'on le découvre, le punir très sévèrement alors, et le désintéresser le reste du temps de tromper, en lui laissant toute liberté dans les choses innocentes, et améliorant son sort en raison de sa véra-

cité. » — « J'embrasse Coco s'il a bien appris sa leçon, lisons-nous dans une autre lettre de Mirabeau. Dites-lui que je ne veux point engager de secrétaire, parce que je compte sur lui à mon retour. » Au reste, l'enfant n'était pas encore avec Mirabeau et Mme de Nehra au moment de ce voyage d'Angleterre, dont nous allons maintenant parler.

Si le motif déterminant du départ de Mirabeau avait été la crainte des vengeances de M. de Miroménil, personnellement outragé dans le mémoire du premier au Conseil d'Etat, tel qu'il avait été réimprimé, ce motif n'avait pas été le seul. La vie vagabonde, le mouvement de corps et d'esprit et les sujets variés d'observation que procurent les voyages eurent toujours pour Mirabeau un invincible attrait; et, depuis quelque temps, c'était l'Angleterre, cette patrie classique de la liberté, qu'il aspirait surtout à connaître. Il avait été encouragé dans ce désir non seulement par les prévenances de lord Peterborough et de deux autres Anglais de distinction qui se trouvaient à Aix au moment de son procès, mais aussi par une lettre fort inattendue qui lui était arrivée sur la fin de son séjour à Aix, le procès avec sa femme déjà perdu au Parlement de Provence. Nos lecteurs se souviennent des deux frères Elliot, les camarades de Mirabeau à la pension de l'abbé Choquard. Tandis que Mirabeau se débattait au milieu des vicissitudes que nous connaissons, Hugh et Gilbert

Elliot, doués d'autant d'esprit de conduite que de talents, avaient rapidement avancé dans la carrière des fils de famille anglais ou écossais (1). Gilbert, l'aîné, était marié et membre du Parlement ; Hugh était ministre plénipotentiaire à Copenhague. La publication de l'ouvrage sur les *Lettres de cachet* avait piqué la curiosité de ce dernier, et lui avait inspiré le désir de rentrer en relation avec son ancien camarade. Il avait chargé un homme de lettres français, résidant alors en Angleterre, lequel n'était autre que le futur chef du parti girondin, Brissot de Warville (2), de s'enquérir de la situation de Mirabeau. Il avait retrouvé, disait-il, dans l'ouvrage sur les *Lettres de cachet* la chaleur et le style qu'il connaissait à son auteur, et il faisait offrir à celui-ci, *au cas qu'il fût libre*, un asile en Angleterre et des moyens de *courir avec lui la carrière de l'ambassade,* si ce métier lui plaisait. Tels étaient, du moins, les termes d'une lettre de Brissot à Clavière, rapportés par Brissot lui-même dans ses *Mémoires*.

Mirabeau s'était empressé, on le conçoit, de saisir la balle au bond, et, tout en remerciant Brissot,

(1) La famille Elliot était écossaise.

(2) Brissot, après des débuts peu éclatants dans le journalisme, achevait alors de liquider à Londres une entreprise avortée, la fondation d'une grande société d'études et de publications littéraires, dite le *Lycée*, comme l'établissement analogue qui avait réussi en France. Devenu l'ami de Clavière et de quelques autres réfugiés genevois, c'est par eux qu'il avait eu des détails sur Mirabeau.

avec lequel il demeura, dès lors, lié, il avait adressé à Hugh Elliot une immense lettre, où il lui faisait à sa manière l'histoire de sa vie, de ses malheurs, des duretés de son père, des mauvais procédés de sa femme et du procès qu'il avait finalement soutenu contre Mme de Mirabeau. « Certainement, disait-il à ce propos, s'il eût été en mon pouvoir de réaliser la plus petite partie de la fortune que je dois avoir un jour, je n'aurais pas soutenu ce procès ; et la vue et le contact d'une terre esclave ne m'auraient pas souillé plus longtemps ; mais, lié par la double tyrannie du plus étrange des pères et de la plus impérieuse des nécessités, il m'a fallu viser à l'indépendance par la seule route qui pût m'y conduire. » Il terminait en demandant à Elliot de lui procurer un emploi soit à la cour de Copenhague, soit dans toute autre cour du Nord. « La carrière est moins brillante qu'en Angleterre, sans doute, ajoutait-il, mais elle est moins exclusive. En Angleterre, il faut être Anglais ; dans le Nord, il ne faut souvent qu'être Français (1). »

Il paraît que la bonne volonté d'Hugh Elliot se refroidit tout d'un coup. Il se borna à faire répondre à Mirabeau par Brissot que, « vu certaines cir-

(1) Cette lettre a été citée tout au long, en appendice, dans l'ouvrage intitulé : *A memoir of the right honorable Hugh Elliot*, et publié en 1860, à Londres, par la comtesse de Minto, petite-nièce d'Hugh Elliot. Les détails donnés par la comtesse de Minto, au sujet des rapports de son grand-oncle avec Mirabeau, concordent absolument avec ceux que renferment les *Mémoires* de Brissot.

circonstances qui lui étaient connues, il lui était impossible de rendre au *célèbre écrivain* le service qu'il réclamait, qu'il n'avait d'ailleurs jamais formé de plan à cet égard, et que le gouvernement français fermerait à Mirabeau *toutes les avenues de servir en Angleterre*, quand même il pourrait l'y produire d'une manière digne de son nom ». Brissot fait remarquer, avec raison, dans ses *Mémoires*, que précisément Mirabeau écartait l'idée de servir en Angleterre, et qu'il parlait seulement d'être employé dans une cour du Nord. C'était une reculade complète, et il fallait, selon Brissot, l'attribuer aux mauvais renseignements qui avaient pu parvenir, dans l'intervalle, à Hugh Elliot sur le passé de Mirabeau.

Celui-ci, cependant, s'était promis de ne pas perdre de vue la perspective qui lui avait été ouverte. A son arrivée à Londres, son premier soin fut de chercher à rejoindre l'un ou l'autre des deux frères Elliot. Hugh était alors absent d'Angleterre; Gilbert avait accompagné sa famille aux eaux de Bath et venait de temps à autre à Londres. Mirabeau écrit donc à Gilbert, le revoit, l'accompagne même à Bath, laissant Mme de Nehra à Londres pour ne pas blesser les scrupules des dames, « avant d'avoir fait l'essai de leur humeur. » C'est avec enthousiasme qu'il parle de l'amitié qu'il a renouée avec son ancien camarade.

Gilbert, écrit-il à Mme de Nehra, est la bonté même ; il

fait toutes sortes de projets pour ma fortune et pour nous rapprocher plus étroitement. Par exemple, dans son voyage en Ecosse (c'est en Ecosse que se trouvaient les terres de sir Gilbert Elliot), il va donner ordre qu'on nous accommode une petite maison qui est dans son parc, parce qu'il veut que nous passions l'été chez lui, ce qui sera assurément très économique et très agréable... Elliot, écrit-il un peu plus tard, à propos d'une épidémie de typhus à Londres et autour de Londres, est si bien mon frère, je lui dois un dévouement si entier et si tendre, et il se serait trouvé dans un embarras si terrible, seul d'homme dans sa famille, surchargé de femmes et d'enfants, que je n'aurais pas eu le courage de l'abandonner (1).

Les appréciations d'Elliot et de sa famille sur Mirabeau n'étaient pas tout à fait aussi favorables que celui-ci le supposait.

J'ai retrouvé notre ancien camarade d'école persécuté, Mirabeau, écrit Elliot à son frère Hugh, aussi ardent ami que je l'avais laissé, et aussi peu changé que possible par vingt années, dont six se sont consumées en prison, et le reste en agitations domestiques et personnelles. Ses talents, qui sont réellement très grands, se sont beaucoup mûris, et il a acquis un grand fonds de connaissances... Mirabeau est aussi tranchant dans sa conversation, aussi gauche dans ses manières, aussi laid de visage et mal tourné de sa personne, aussi sale dans ses vêtements, et,

(1) C'est dans ce voyage en Angleterre que Mirabeau confia à Sir Gilbert Elliot tous les papiers concernant ses rapports et ses démêlés avec sa femme ; son dépôt est demeuré, ainsi que nous l'avons dit, au château de Minto, résidence patrimoniale de la famille Elliot, jusqu'en 1846.

avec tout cela, aussi suffisant que nous nous le rappelons, il y a vingt ans, à l'école. Je l'aimais cependant alors, et vous faisiez de même, quoiqu'il reconnaisse que quelquefois vous vous disputiez avec lui, parce que vous n'aviez pas toujours autant de patience que moi pour accepter ses excessives prétentions. Son courage, son énergie, son esprit, ses talents, son application et par-dessus tout ses malheurs et ses souffrances doivent plutôt accroître qu'affaiblir notre affection pour lui, et j'ai été réellement heureux de lui faire bon accueil, peut-être de le servir ici...

Quant à Mme de Nehra, Elliot reconnaît, dans une lettre adressée, cette fois, à sa femme, que, malgré l'irrégularité de sa situation, elle n'en est pas moins « une femme modeste, comme il faut, et vertueuse ». « Elle a, du moins, le mérite, ajouta-t-il, de rester fidèle à l'un des coquins les plus laids et les plus misérables qui soient en Europe. »

J'ai amené Mirabeau avec moi, l'autre jour, à Bath, reprend quelques jours plus tard Gilbert s'adressant à son frère Hugh. Il a fait une cour si précipitée à Henriette (la sœur de sir Gilbert Elliot) qu'il ne doutait pas de subjuguer en une semaine, si absolument abasourdi ma *John Bull* de femme qui ne comprend pas plus un Français que *Molly* la femme de chambre, si bien épouvanté mon petit garçon en le caressant, si complètement disposé de moi depuis le déjeuner jusqu'au souper, tellement étonné tous nos amis, que j'ai eu grand'peine à avoir la paix à son endroit, et, s'il n'avait pas été rappelé à l'improviste à la ville, ce matin, je suis sûr que la patience de ma femme, je ne peux pas dire sa politesse, n'y aurait pas tenu.

Comme il est question alors de recevoir Mirabeau au château de la famille, à Minto, lady Elliot proteste de la manière la plus énergique, et supplie que, si l'étourdissant Français doit venir à Minto, il ne soit pas installé du moins sous son toit, mais chez le garde-chasse, dans la maison duquel on lui fera préparer deux chambres. C'est ce qui motive cette proposition de logement dans une petite maison séparée, dont Mirabeau se montre si flatté dans ses lettres à Mme de Nehra, ne se rendant nullement compte de l'impression qu'il produit.

Cette impression de la fougue française, dans tout ce qu'elle a de plus exubérant, sur le flegme britannique nous a paru assez curieuse à noter pour justifier les citations un peu développées qui précèdent (1). On a vu que, malgré tous les travers qu'il relevait chez Mirabeau, sir Gilbert Elliot manifestait pour lui un fonds d'amitié sincère. Les liens de cette amitié se relâchèrent un peu après le retour de Mirabeau en France. Toutefois, ni Sir Gilbert ni son frère ne le perdirent de vue dès lors. C'est avec Mirabeau, entre autres personnages politiques, que Hugh Elliot entra plus tard en pourparlers, dans la mission secrète qu'il accomplit en France pendant la durée de l'Assemblée constituante, en vue d'établir une entente en-

(1) Ces citations sont extraites des deux ouvrages de la comtesse de Minto : *A memoir of the right honorable Hugh Elliot; — Life and letters of sir Gilbert Elliot, first earl of Minto.*

tre le ministère anglais et le nouveau gouvernement français.

Parmi les Anglais de distinction que Mirabeau fréquenta à Londres, outre Sir Gilbert Elliot, il faut noter Samuel Romilly, déjà en possession d'un grand renom de jurisconsulte et d'orateur judicieux, ami de quelques-uns des réfugiés du parti démocratique genevois, et duquel Mirabeau fit la connaissance par leur entremise ; lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, ancien premier ministre qui venait de céder à son jeune collègue Pitt la direction du parti whig modéré, grand seigneur lettré et bienveillant, dont la sympathie resta particulièrement acquise à Mme de Nehra ; Burke, le puissant orateur de la Chambre des communes et le futur adversaire de cette Révolution où Mirabeau devait s'illustrer. Lord Shelburne et Burke étaient liés avec Sir Gilbert Elliot. Mirabeau chercha aussi à se rapprocher du docteur Price, le philanthrope et l'écrivain politique ami de Franklin. Il se proposait de mettre à profit les conseils et les travaux de Price pour l'ouvrage dont il s'occupait alors sur l'ordre de *Cincinnatus*, récemment établi en Amérique, ayant déjà, comme nous le verrons, soumis la première rédaction de cet ouvrage à Franklin lui-même, avant de quitter la France. Mme de Nehra avoue, du reste, que Mirabeau, durant son séjour en Angleterre, « fréquenta peu la grande compagnie » ; sa vie actuelle et son passé lui en rendaient l'accès difficile ; et l'impression qu'il produi-

sait, en général, dans les cercles où il était présenté ressemblait fort à celle qu'il avait laissée à lady Elliot.

Il semble que la société anglaise eût dû offrir alors un spectacle particulièrement intéressant pour un esprit aussi nourri de préoccupations politiques que celui de Mirabeau. C'était le moment où, sous l'influence de la commotion produite par la guerre d'Amérique et le triomphe des colonies insurgées, l'organisation des partis politiques anglais et leurs programmes venaient de se transformer. En dépit de la coalition formée par les anciens tories, tombés du pouvoir avec lord North, et les éléments extrêmes de l'ancien parti whig obéissant à la direction de Fox, les élections de 1784 venaient d'assurer le gouvernement pour dix-sept ans au parti réformateur modéré. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans qui avait conduit ce parti au combat, et qui avait maintenant entre les mains les destinées de l'Angleterre. Mais ce jeune homme s'appelait William Pitt, et ses adversaires même ne songeaient pas à s'étonner de son élévation. Quels débats que ceux de cette Chambre des communes où la parole élégante et nerveuse de Pitt avait à lutter contre la dialectique tranchante et émouvante de Burke, contre la flamme de Fox et de Sheridan, deux hommes plus jeunes, eux aussi, que Mirabeau, très incorrects comme lui dans leur vie privée, tous deux pourtant investis d'une véritable puissance sur l'opinion de leur concitoyens et la gestion des affaires de leur pays. Mirabeau

assista à l'ouverture du Parlement le 25 janvier 1785 (1); il put ensuite se donner le spectacle, nouveau pour lui, de ces débats d'une grande assemblée représentative; et pourtant il n'y est fait aucune allusion dans ses lettres, dans celles qu'il écrit, par exemple, à Chamfort (2). Ce qui lui paraît le plus à admirer, en Angleterre, après l'aspect d'aisance et la beauté « plantureuse » des campagnes qui le frappent à première vue, dès son débarquement, ce sont les libertés individuelles, l'absence de toutes ces entraves à la faculté de parler, d'écrire, d'agir qu'il a laissées derrière

(1) Nous devons connaissance à M. Alfred Stern d'un détail curieux rapporté dans le livre publié à Londres, en 1842, sous le titre de *Life of sir Samuel Romilly*. Il paraît que la présence dans une tribune, à la séance du Parlement du 25 janvier 1785, de lady Warren Hastings, la femme du gouverneur des Indes orientales, fastueusement parée, rappela à Mirabeau un passage de Pline le Jeune contre le luxe des femmes de magistrats publics. Il communiqua cette réminiscence à Burke, qui se servit plus tard de la citation de Pline dans un de ses discours contre Hastings. Les relations de Burke avec Mirabeau, pendant le séjour de ce dernier en Angleterre, paraissent du reste avoir été assez suivies. M. Guillaume Guizot, qui a fait sur la vie et les travaux de Burke une série de cours si intéressants au Collège de France, nous a signalé une lettre de Burke à l'abbé Maury, émigré en Angleterre pendant la Révolution, dans laquelle le grand orateur Whig, invitant Maury à venir passer quelque temps à sa maison de campagne, fait allusion à une visite de Mirabeau quelques années auparavant dans cette même maison, et parle plaisamment des « purifications » qu'il a fait subir à sa demeure avant d'y recevoir Maury. M. Guillaume Guizot n'a pu nous procurer le texte même de cette lettre qui a été publiée en Angleterre, nous dit-il.

(2) Ces lettres ont été publiées par Ginguené, à la suite des œuvres de Chamfort. Paris, an III.

lui en France. Il semble presque, néanmoins, que le séjour en Angleterre diminue les préventions favorables qu'il y avait apportées. Et, sans doute, les scènes de tumulte populaire, la brutalité des formes qui se conciliait alors, dans la haute société anglaise, avec une licence de mœurs aussi avancée qu'en France, les lettres de Sir Gilbert Elliot fournissent à cet égard des détails bien caractéristiques, le défaut de politesse des diverses classes de la nation pouvaient choquer un Français de bonne naissance, habitué à la courtoisie de manières, à la grâce de langage, à l'ordre extérieur que la Révolution n'était pas encore venue altérer dans notre pays. Mirabeau, qui se pique d'être démocrate, a beau observer sentencieusement qu'on ne défendra jamais bien le peuple, comme dit son ami Clavière, « tant qu'on se laissera aller à quelque déplaisir contre lui, tant que les mots de *goujat*, *populace*, *canaille* resteront dans le dictionnaire du défenseur ; qu'une émeute, une sédition à Londres fait plus de bien au cœur de l'honnête homme que toute cette imbécile subordination dont on se vante ailleurs ; que, du moins, en Angleterre, on peut dire le *pourquoi* de chaque chose ». Au fond, lui-même ne voit pas les Anglais en beau. « Non, mon ami, je ne suis point enthousiaste de l'Angleterre, écrit-il à Chamfort dans une lettre par laquelle on peut juger de ses sentiments, et j'en sais maintenant assez pour vous dire que, si la constitution est la meilleure connue, l'administra-

tion est la plus mauvaise possible, et que, si l'Anglais est l'homme social le plus libre qu'il y ait sur la terre, le peuple anglais est un des moins libres qui existent (ceci n'est pas absolument clair, mais il faut voir la suite). Je crois qu'individuellement parlant nous valons mieux qu'eux, et que le terroir du vin l'emporte sur celui du charbon de terre, même par son influence sur le moral. Sans penser avec M. de Lauraguais que les Anglais n'aient de fruits mûrs que les pommes cuites et de poli que l'acier, je crois qu'ils n'ont pas de quoi justifier leur orgueil féroce. Mais qu'est-ce donc que la liberté, puisque le peu qu'il s'en trouve dans une ou deux bonnes lois place au premier rang un peuple si peu favorisé de la nature? Que ne peut pas une constitution, puisque celle-ci, quoique incomplète et défectueuse, sauve et sauvera quelque temps encore le peuple le plus corrompu de la terre de sa propre corruption? Quelle n'est pas l'influence d'un petit nombre de données favorables à l'espèce humaine, puisque ce peuple ignorant, superstitieux, entêté (il est tout cela), cupide, et très voisin de la foi punique, vaut mieux que la plupart des peuples connus, parce qu'il a la liberté civile? Cela est admirable. »

Il y avait à Londres, pendant les dernières années de l'ancien régime en France, toute une colonie de journalistes et de pamphlétaires français, avec lesquels Mirabeau ne pouvait manquer d'établir quelques rapports. Ces écrivains français

rédigeaient et imprimaient leurs écrits sous la sauvegarde de la liberté anglaise, et les faisaient ensuite pénétrer secrètement en France, au risque d'en voir le débit arrêté par la police de notre pays, mais sans risques, du moins pour leurs personnes. Le système de la censure ou du privilège royal obligatoires pour la mise en circulation d'un imprimé quelconque s'était, sans doute, singulièrement atténué dans son application, en France, sous Louis XVI. Mais si un très grand nombre d'ouvrages s'imprimaient et se publiaient ouvertement, sans intervention de la direction de la librairie et avec la seule précaution d'indiquer, en tête de l'ouvrage, une ville étrangère comme lieu de publication ; si la répression organisée par les règlements sur la police de la librairie, en raison de sa sévérité même, avait presque cessé d'être en usage ; si l'abbé Raynal avait pu, sans être inquiété ou entravé, publier en France son *Histoire philosophique des deux Indes*, sauf à soulever, de la part de l'assemblée du clergé de 1780, une protestation sans effet, toute sécurité n'était cependant pas acquise aux écrivains hardis dont le nombre se multipliait chaque jour. On lançait encore de temps à autre une lettre de cachet contre quelqu'un d'entre eux. Linguet venait de subir une assez longue détention à la Bastille pour son intempérance de langage dans un journal qu'il imprimait pourtant à l'étranger. Les parlements n'avaient pas tout à fait renoncé non plus à poursuivre

d'office les livres réputés dangereux, et à faire brûler ces livres par la main du bourreau. Et enfin la publication des écrits périodiques restait entourée par l'arbitraire ministériel de difficultés particulières. A ce reste de compression, le gouvernement ne gagnait pas grand'chose, car il ne pouvait arriver matériellement à empêcher la diffusion du flot d'écrits, politiques ou non, qui se déversait en France de l'étranger, particulièrement de Londres. L'absence de publicité libre et au grand jour ne faisait que rendre les pamphlétaires plus audacieux et plus dénués de scrupules. Presque tous les journalistes français de Londres étaient des aventuriers qui ne reculaient devant aucune violence, aucune diffamation de personnes, aucun mensonge même : le plus redouté de tous, Morande (1), s'était fait du chantage une véritable spécialité.

S'il ne faut pas prendre Morande comme le type du journaliste français au XVIII[e] siècle, le manque de dignité n'en était pas moins commun à la plupart de ceux qui exerçaient alors cette profession, soit à l'étranger en toute liberté, soit en France sous la férule de l'autorité. La profession en elle-même était si déconsidérée que Brissot, dont elle devait faire la fortune politique, Brissot, élevé, non sur les genoux d'une duchesse, mais

(1) Voir sur Morande l'auteur du *Gazetier cuirassé*, les détails donnés dans *Beaumarchais et son temps*, de M. de Loménie.

dans la boutique d'un traiteur de Chartres, n'accepta pas sans répugnance, nous raconte-t-il, de devenir, pour ses débuts, rédacteur du *Courrier de l'Europe*, journal important qui parut quelque temps en deux éditions, l'une à Londres, l'autre en France, à Boulogne-sur-Mer. « Il fallait bien des considérations, écrit Brissot, à ce propos, dans ses *Mémoires*, pour me faire voir en beau ma position sociale, et ces occupations de journaliste, alors si peu estimées. Bayle, me disais-je, a bien été précepteur ; Postel goujat de collège, Rousseau laquais d'une marquise ; je puis bien être gazetier. Honorons le métier, il ne déshonorera pas. » D'autres que Brissot allaient, désormais, honorer le métier, et mieux que lui, à commencer par le sage et courageux Mallet du Pan, qui faisait également ses débuts à la même époque.

Mirabeau, voyant se dissiper ses espérances d'emploi dans une cour étrangère, avait songé, lui aussi, à s'adonner au journalisme. Ses lettres de Londres à Chamfort nous le montrent occupé d'un projet en ce sens. « Il ne s'agit pas moins, écrit-il, que de mettre ces messieurs (les Anglais) au courant de toutes les idées saines d'économie politique qu'ils ont jusqu'ici traitées de vaine métaphysique. » S'il avait affecté, jadis, de mépriser la science de son père, Mirabeau n'était pas fâché maintenant d'utiliser ce qu'il en avait appris. Il devait, d'ailleurs, se perfectionner plus tard dans l'étude de l'économie politique, et apprendre no-

tamment à connaître un économiste anglais dont il ne paraît pas encore soupçonner l'existence, Adam Smith. « On délibère sur cette idée, continue-t-il dans ses confidences à Chamfort ; je la crois bonne, et, si elle l'est, faites des vœux pour qu'elle soit acceptée, car elle me vaudrait cinquante louis par mois, et c'est plus qu'il ne me faut, même ici. Il est vrai que ce revenu serait acheté par un travail excessif et désagréable...., mais je le regarderais comme un cours d'études à finir, lorsque la fortune voudra me rendre indépendant. Des hommes qui valaient mieux que moi ont été condamnés à des galères aussi mauvaises. » C'est à peu près le même sentiment que le démocrate Brissot exprimait en termes encore plus vifs. Pour cette fois, le projet de Mirabeau n'aboutit pas ; les avances qu'il fit aux entrepreneurs de journaux et aux journalistes français de Londres, depuis Linguet jusqu'à Morande, ne le menèrent à aucun résultat. Mais dans la succession de brochures qu'il allait publier, dès son retour en France, il devait, sans rédiger de journal, faire œuvre de journaliste ; les brochures étaient alors le mode de polémique politique le plus facile et le plus en faveur. Au reste, sans parler de l'offre qu'il fait à Panckoucke, en 1786, d'après une idée qu'il avait déjà eue au donjon de Vincennes, de rédiger une sorte de recueil périodique purement littéraire et historique, extrait des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous le voyons, en 1788, commencer, sous

le patronage de M. de Montmorin, la publication, bientôt interrompue, d'un journal qui devait être une analyse des papiers-nouvelles anglais. Enfin, chacun sait qu'il devait déployer un véritable talent dans la direction, sinon dans la rédaction effective de son *Courrier de Provence*, paru durant la législature de l'Assemblée constituante.

Son ouvrage sur l'*Ordre de Cincinnatus* imprimé, ainsi qu'un autre opuscule sur une question de politique étrangère (1), il songea à quitter l'Angleterre, où il avait cherché fortune sans succès, pour revenir sur cette terre *esclave*, qui lui avait donné naissance. La fin de son séjour à Londres avait été troublée par un procès plus ridicule que grave avec un certain Hardy, qu'il s'était attaché en qualité de secrétaire, et auquel il imposait tous les métiers, jusqu'à celui de valet de chambre, ne le payant pas, et le rouant de coups lorsqu'il récriminait. Le malheureux avait fini par perdre patience, et porter plainte au juge de paix le plus voisin ; peut-être avait-il pris, auparavant, le parti de se payer lui-même sur les papiers et la garde-robe, fort misérable alors, de Mirabeau, comme celui-ci l'en accusa. Après une audience assez burlesque, où le maître et le valet, le premier assisté et soutenu par sir Gilbert Elliot, avaient comparu devant un imperturbable magistrat britannique, l'affaire en était restée là ; mais Hardy,

(1) Celui qui est intitulé : *Doutes sur la liberté de l'Escaut.*

qui avait de l'éducation et gardait rancune à Mirabeau des coups que celui-ci lui avait administrés, devait se venger rétrospectivement en faisant imprimer un peu plus tard, en France, un mémoire fort méchant contre son ancien maître et la compagne de celui-ci, Mme de Nehra (1). L'incident du procès Hardy est raconté d'une manière amusante dans les *Souvenirs* du baron des Genettes, le chirurgien en chef de l'armée de la République en Orient, qui était alors un tout jeune médecin, en voyage à Londres. Il y avait rencontré Mirabeau, et la curiosité l'avait ramené assez souvent chez son étrange compatriote. Des Genettes avait entretenu avec lui des conversations enflammées sur la médecine, à laquelle Mirabeau n'entendait pas un mot, et sur les médecins célèbres du temps, qu'il ne connaissait pas ; le jeune médecin avait admiré la grâce touchante de Mme de Nehra,

(1) Ce mémoire donne quelques détails caractéristiques sur le dénuement et le désordre de l'existence de Mirabeau à cette époque. Il contient quelques lettres probablement authentiques, et qui le représentent, par exemple, s'occupant de placer à Londres les vins d'un négociant français, faute de moyens plus relevés pour se procurer des ressources.

M. Alfred Stern nous a communiqué un article du *Public Advertiser* de Londres, numéro du 28 février 1785, dans lequel le procès Hardy est raconté un peu autrement que nous ne l'avons fait d'après les *Mémoires de Des Genettes*. Suivant cet article, qui paraît bien émaner de Mirabeau, et insiste surtout sur l'appui que lui a prêté sir Gilbert Elliot, la plainte de Mirabeau au sujet des vols imputés par lui à son secrétaire aurait été formée avant la réclamation de gages de celui-ci, laquelle aurait eu seulement un caractère de récrimination.

qu'il appelle une « créature céleste », son sourire d'une ineffable bonté, la douceur avec laquelle elle calmait les accès d'emportement et les « grondements d'orage » de son compagnon.

Mirabeau n'étant pas très rassuré sur l'accueil qui l'attendait en France, ce fut Mme de Nehra qui partit la première, en ambassadrice, au commencement de mars 1785, pour s'assurer de la réalité des dangers qui pouvaient menacer son ami, et sonder les dispositions de l'autorité.

Il courait des bruits alarmants, raconte-t-elle, et M. de Mirabeau craignait que ses ennemis ne lui fissent fermer les portes de son pays. Dans cette perplexité, mon voyage à Paris fut résolu, je devais voir les gens d'affaires du marquis, et m'informer de ce qu'on disait à la cour. Je trouvai un déchaînement tel qu'il est impossible de l'exprimer; amis, ennemis, tous s'étaient réunis contre le malheureux. Chacun me régalait d'une histoire aussi calomnieuse qu'absurde, aussi absurde que calomnieuse. M. Blondel et M. Dupont de Nemours, mes amis particuliers, m'avertirent qu'on parlait d'enfermer le comte à son retour, et que moi-même je courais le plus grand risque, parce qu'on était persuadé que j'avais part aux ouvrages de M. de M***, et que ce dernier écrivait contre le gouvernement; chacun me conseillait de penser à moi, d'abandonner le reste. Cela n'était pas dans mon caractère, et je me décidai d'aller à Versailles. Le baron de Breteuil me fit l'accueil le plus favorable, mais il ne me cacha pas que le roi était irrité, et que la reine était mécontente de l'ouvrage sur l'*Escaut*. Il me témoigna son étonnement de ce qu'à mon âge j'avais voulu associer des jours paisibles aux orages continuels dont l'existence

de Mirabeau était environnée. Il m'exhorta beaucoup à rentrer au couvent, et me dit qu'on y pourvoirait à mes besoins, et qu'on ne me chagrinerait jamais sur ma religion. Me trouvant inébranlable, il me dit de revenir le soir même, qu'il verrait le roi. Vous pensez bien que je ne manquai pas au rendez-vous. Le ministre me dit que l'on mettait Mirabeau sous ma conduite, qu'il pouvait revenir, et que, s'il se tenait tranquille, on ne le tourmenterait pas. Je voulais de l'homme qui distribuait les lettres de cachet une assurance plus positive qu'une promesse, et je me défiais un peu des politesses ministérielles. Mme de Matignon entra dans ce moment, elle dit quelque chose à son père, me salua et disparut. Quand elle fut sortie, M. de Breteuil me dit : Savez-vous pourquoi ma fille est entrée dans mon cabinet? Je lui ai tant parlé de vous, à dîner, qu'elle était curieuse de vous voir. Je ne sais comment cela se fit, le baron me dit cela avec tant de bonté que je ne doutai plus de sa parole (1).

C'était un véritable petit triomphe que la séduction naturelle de Mme de Nehra avait remporté sur l'endurcissement d'un vieux ministre. Mirabeau lui en exprima sa reconnaissance avec beaucoup de sensibilité. « Vous avez pris le parti d'aller à Versailles, lui écrit-il. Bon Dieu, qu'y aurez-vous fait? Comment y aurez-vous été reçue? Quelle fatigue pour votre tête! Quel séjour pour votre simplicité! Combien la nature nous avait peu faits pour ce pays, vous si douce, mais si fière, moi si

(1) Cette citation est extraite d'un troisième récit, inédit, écrit par Mme de Nehra, dans les derniers temps de sa vie, pour M. Lucas de Montigny.

bon diable, mais si intraitable pour la hauteur et la duplicité, tous deux si avides de bonheur domestique et de jouissances paisibles..... Soyez bénie, reprend-il, quand il a appris le résultat de l'entrevue avec le baron de Breteuil, mille fois bénie pour le courage avec lequel vous vous êtes exposée à Versailles pour mes intérêts. Ma vie entière sera consacrée à vous bénir, et tout ce que mon cœur a de sensibilité, tout ce que mon âme a de dévouement, tout ce que mon esprit a de ressources sera le tribut éternel de ma reconnaissance. »

Le 1er avril 1785, Mirabeau rejoignit Mme de Nehra à Paris. Il était libre, parfaitement libre désormais ; la grande question pour lui était de trouver des moyens d'existence. Il est à propos, maintenant, de revenir quelque peu en arrière, pour faire un petit exposé de la situation pécuniaire de Mirabeau au lendemain du jugement qui l'avait séparé de corps et de biens de sa femme. Sauf qu'il ne pouvait plus espérer se relever au moyen du revenu des biens de sa femme, il se trouvait presque exactement dans les mêmes conditions que neuf ans auparavant, lors de la première lettre de cachet lancée contre lui depuis son mariage. Il n'avait point, en sa qualité d'interdit, la disposition des 8,500 livres de pension que son père lui avait constituées par contrat de mariage. Sur la somme totale de ses dettes antérieures à l'interdiction, arrêtées en assemblée des créanciers à 162,000 livres, il avait été payé, en neuf ans, pour 50,000

livres environ (1), tant par le marquis et ses hommes d'affaires en Provence que par le bailli au nom et pour le compte de son frère. D'arrangement général avec les créanciers il n'en avait pas été conclu ; le marquis, qui avait abandonné, puis repris la curatelle de son fils, avait perdu du temps et de l'argent à promener ces créanciers de juridiction en juridiction ; ceux d'entre eux qui avaient été payés l'avaient été isolément et par force. D'autre part, Mirabeau avait trouvé moyen de faire de nouvelles dettes depuis son interdiction, bien que, depuis lors, il eût été la plus grande partie du temps privé de sa liberté, pour une somme au moins égale aux 50,000 livres payées sur ses dettes anciennes. Dans la rigueur du droit, ces dettes n'étaient pas valables ; mais, contractées soit envers des amis obligeants, soit envers des fournisseurs ou des gens de justice, elles n'étaient pas, en fait, de celles qu'il est possible de contester ; le marquis avait dû en acquitter une bonne part. Après avoir vainement tenté, pendant la durée du procès d'Aix, de décider son père à l'abandon d'une terre en Provence (2) pour le règlement définitif de ses dettes anciennes, et l'on ne saurait faire un reproche au marquis, dès lors ruiné, de n'y avoir pas consenti ; après avoir, à

(1) C'est le chiffre indiqué par Mirabeau lui-même dans un interrogatoire qu'il subit au Châtelet de Paris le 27 octobre 1783, en vue de la levée de son interdiction.

(2) A titre d'avancement d'hoirie.

son retour à Paris, fait quelques démarches également infructueuses et non suivies pour la levée de son interdiction, Mirabeau s'était décidé, en 1784, à attaquer la gestion de son père, comme curateur. A ce moment le père et le fils ne se voyaient plus. Tout ce que Mirabeau avait pu obtenir avait été un arrêt ordonnant au marquis de solder à son fils, dans leur intégralité, les termes échus de la pension alimentaire de 3,000 livres, fixée par la sentence d'interdiction, sans retenue d'aucune sorte pour le paiement de quelque dette nouvelle et urgente que ce fût. Dès les premières attaques de son fils, le marquis s'était démis, pour tout de bon cette fois, des fonctions de curateur, et avait offert de rendre ses comptes au nouveau curateur nommé, qui était un procureur au Parlement. Il déclarait se charger en recette de la somme de 89,929 francs 7 sols et 6 deniers, et, par contre, avoir fait dépense pour son fils, depuis 1774, d'une somme de 120,197 francs 16 sols et 6 deniers, d'où il résultait qu'il aurait été en avance vis-à-vis de lui de plus de trente mille francs. Mais ces trente mille francs représentaient, en grande partie, les frais énormes que le marquis avait faits, en 1776 et 1777, pour la poursuite et la capture de son fils fugitif, et le montant de la pension qu'il avait dû servir au gouvernement pour l'entretien de Mirabeau au donjon de Vincennes. Tous ces frais-là figuraient à la charge de l'interdit dans le compte de curatelle. On conçoit bien que Mirabeau

n'accepta pas cette imputation de dépenses faites, soi-disant, dans son intérêt, mais non, en tous cas, à sa convenance personnelle. Le compte fut soumis à la révision de la justice. Cette revision traîna jusqu'en 1788, époque où Mirabeau, croyant avoir besoin du concours de son père pour son élection aux Etats généraux, dut arrêter la procédure. En définitive, le compte du marquis ne fut jamais jugé.

Tout en persistant encore, au commencement de 1785, à plaider contre son père, Mirabeau n'avait devant lui, en résumé, comme revenu net et liquide, que sa pension alimentaire de 3,000 francs par an. Et si ce revenu-là échappait à la mainmise de ses créanciers, il était tout à fait insuffisant pour ses besoins. Après avoir rompu de nouveau avec son père, Mirabeau s'était, suivant sa coutume, retourné vers sa mère. La marquise, séparée de son mari, menait de son côté, à Paris, la vie sans ordre et sans dignité qui devait être jusqu'à la fin celle de ses dernières années, au milieu d'un entourage de femmes de son espèce et de chevaliers d'industrie empressés à se disputer les miettes de la fortune dont elle avait reconquis la disposition. Il suffisait de flatter en elle la haine féroce qu'elle avait gardée à son mari pour lui faire oublier tous autres griefs personnels. Mirabeau possédait à fond cet art-là ; au bout de quelque temps, il était aussi bien dans les bonnes grâces de sa mère que s'il n'eût jamais parlé, écrit, sollicité contre elle, et

il la déterminait à souscrire, conjointement avec lui, un emprunt pour une valeur nominale de trente mille livres à un certain baron alsacien, qui après avoir servi, comme lui et à la même époque, dans la Légion de Lorraine, exerçait alors, sur le pavé de Paris, l'honorable profession d'usurier. De cet emprunt Mirabeau retirait, pour son compte personnel, dix-neuf mille livres et la marquise deux mille livres seulement. Mirabeau était bien décidé à laisser ensuite sa mère se débattre comme elle pourrait avec le créancier; l'affaire n'était donc pas mauvaise pour lui. Malheureusement ses dix-neuf mille livres ne l'avaient pas mené loin. Il s'était établi somptueusement Chaussée-d'Antin, avec chevaux et voitures, et meubles fournis obligeamment par l'usurier alsacien, à compte sur la somme prêtée. C'est sur ces entrefaites que Mme de Nehra était venue partager sa vie.

Le premier usage que je fis de mon autorité, raconte-t-elle, fut de vendre les chevaux pour payer leur nourriture, et de renvoyer le cocher..... Je commençai, à cette époque, mes fonctions de femme de ménage..... J'engageai Mirabeau à ne garder qu'une personne pour nous servir. Je ne dédaignai pas de me faire rendre compte de son linge et de l'entretenir de mes propres mains ; je me fis aussi remettre, tous les soirs, le mémoire de la dépense. Mirabeau, alors très gêné, ne savait pas compter; il me donnait tout son argent à garder, et, dans des temps moins malheureux, il en a toujours été de même, jusqu'au moment où, par une erreur funeste, il obligea sa meilleure amie de l'abandonner. Si, parfois, on lui voyait de l'or

dans sa bourse, il n'y était que pour la parade ; s'il lui arrivait de changer un louis, il m'en prévenait aussitôt, comme si cet argent m'eût appartenu. Son grand plaisir était de me faire des présents ; il m'apportait sans cesse des cadeaux, et, bien qu'ils fussent à mon usage, il avait si grande peur que je ne le grondasse que de ce qui lui coûtait trois louis il n'accusait que trente-six livres, mais comme il prenait à crédit et que c'était moi qui payais les mémoires, la supercherie était bientôt découverte. Lorsque c'étaient des bijoux, après m'en être parée deux ou trois fois, pour lui faire plaisir, je composais avec le marchand pour les lui faire reprendre ; lorsque c'était un bonnet ou un chapeau, le mal était sans remède, mais je n'avais pas le courage de lui faire un reproche de son aimable générosité.

Malgré le système d'économie inauguré par Mme de Nehra, les ressources s'étaient épuisées vite, et il avait fallu, pour subvenir aux frais du voyage d'Angleterre vendre tant bien que mal « les guenilles, comme dit Mme de Nehra, achetées bien cher au baron alsacien ». A Londres, Mirabeau avait d'abord installé sa misère dans des appartements trop magnifiques ; le produit de ses publications littéraires du moment y avait passé. De retour à Paris (1), il avait songé un instant à aller s'établir, avec Mme de Nehra, au château

(1) Depuis cette époque jusqu'à celle où il commença à recevoir de l'argent du roi Louis XVI, après son élection aux États généraux, Mirabeau fut toujours logé, à Paris, dans des appartements garnis, et notamment : *Hôtel de Varsovie*, *rue Neuve-des-Bons-Enfants; Hotel de la Feuillade, rue de la Feuillade, Hôtel de Malte*, *rue Traversière*.

de Mirabeau, ainsi qu'il croyait en avoir le droit, pour y « vivre des fruits de la terre » et y préparer à tête reposée l'ouvrage sur la monarchie prussienne qu'il méditait déjà ; mais, outre que son père avait protesté contre ce projet, dès qu'il en avait entendu parler, lui-même l'avait abandonné assez vite. Il se souciait peu au fond de redevenir gentilhomme campagnard, et il préférait encore chercher à « vivre de sa belle plume », selon l'expression du vieux marquis. Or, comme disait encore celui-ci, il était de *forte vie*. Les nombreuses brochures de lui, qui parurent depuis 1785 jusqu'en 1789, avaient pour premier objet de lui procurer de l'argent. Indépendamment même des nécessités de cet ordre, il était aussi inspiré par un calcul d'ambition. A défaut d'une renommée littéraire durable, à laquelle il ne prétendait pas, il voulait se créer vite une réputation de publiciste redoutable et influent. Il voulait attacher son nom à toutes les questions financières, politiques, diplomatiques qui préoccupaient l'opinion. Il lui en coûtait peu de les aborder toutes ; un des hommes sous l'inspiration desquels il a le plus écrit, le banquier suisse, Panchaud, le déclarait *le premier homme du monde pour parler de ce qu'il ne savait pas*, et il avait, d'ailleurs, un talent unique pour utiliser le travail d'autrui. Avant d'entrevoir la Révolution qui se préparait comme prochaine et de viser à y jouer un grand rôle populaire, il espérait, par le bruit qu'il ferait autour de son nom, forcer le gouverne-

ment à lui donner un emploi public digne de ses facultés.

L'ouvrage paru à Londres, en 1784, sous le titre de *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, est le premier que Mirabeau ait publié sous son nom. « Je n'ai rien publié, disait-il dans la préface de cet ouvrage, sous un nom que mon père a rendu difficile à porter. J'ai cru jusqu'ici pouvoir me permettre de ne point avouer les premiers essais d'un homme jeune encore, et qui, plus qu'un autre, a besoin de maturité. J'aurais plus longtemps, et peut-être toujours fait de même ; mais des circonstances très connues m'ayant forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier désormais que des ouvrages avoués. On ne manquerait pas, si je négligeais cette précaution, de me donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de me compromettre. Je proteste donc que tout ce qui, désormais, ne portera pas mon nom me sera faussement attribué ; et j'espère que ceux qui m'honorent de leur haine s'apercevront que, pour avoir pris un pareil engagement, je n'en serai pas plus timide. » Et, en effet, Mirabeau n'a plus guère, depuis lors, publié d'ouvrages sous l'anonyme ; deux seulement, à notre connaissance, et dans des circonstances très exceptionnelles. Jusqu'à quel point tous les ouvrages auxquels il a mis son nom sont-ils réellement de lui, c'est une autre question. Dans les compositions de sa première jeunesse, dans l'*Essai sur le despotisme*, dans le

livre sur les *Lettres de cachet et les prisons d'État*, qui reste un de ses ouvrages les plus personnels et les plus étudiés, celui peut-être qui donne le mieux la mesure de son talent d'écrivain, Mirabeau avait, pour le fond et pour la forme, beaucoup emprunté aux écrits d'autrui, mais encore la mise en œuvre de ces éléments d'emprunt était-elle uniquement de lui. Désormais, au contraire, il n'écrira pour ainsi dire plus qu'avec l'assistance d'inspirateurs ou de collaborateurs.

Dire, avec Brissot, qui a été précisément l'un de ces collaborateurs, que le concours de Mirabeau se réduisait, en général, à prêter son nom, ce serait aller un peu loin. Brissot lui même reconnaît ensuite que les écrits de pure polémique, tout au moins, signés par Mirabeau, lui appartiennent mieux que les autres et portent mieux l'empreinte de ses qualités d'esprit personnelles. « Je n'ai jamais prêté mon nom jusqu'ici, déclarait avec fierté Mirabeau lui-même, dans la préface de son livre sur la *Banque de Saint-Charles*, bien que je me sois fait un plaisir de prêter assez souvent ma plume. » Brissot fait observer, il est vrai, que cette phrase même n'est pas de Mirabeau, et que, comme toute la préface du livre sur la *Banque de Saint-Charles*, elle a été écrite par Clavière. Le même Brissot affirme de la manière la plus formelle que certains ouvrages portés à l'actif de Mirabeau ont été entièrement composés par d'autres ; que telle partie de l'ouvrage sur la *Caisse d'es-*

compte, de celui sur la *Banque de Saint-Charles* est de lui, Brissot, telle autre de Clavière, telle autre de Dupont de Nemours (1). Bien des revendications de ce genre ont été formulées contre Mirabeau, de son vivant ou après sa mort. Nous ne parlons pas, d'ailleurs, ici des véritables larcins que notre héros a pu commettre en s'appropriant, sans l'assentiment des auteurs, des ouvrages à lui prêtés ou confiés : ainsi a-t-il agi pour des manuscrits de son père, nos lecteurs le savent ; ainsi le voyons-nous, un peu plus tard, vendre à M. de Calonne comme sien le fameux manuscrit de Dupont de Nemours sur les municipalités (2), avant de le publier en 1787 comme ouvrage de Turgot. Ce qui est plus singulier et plus difficile à expliquer, ce sont ses procédés pour faire travailler les autres à son profit, de leur consentement formel ou tacite. Sa popularité se formait seulement ; l'éclat que son père avait répandu sur le nom qu'il

(1) Tout ce que Brissot a écrit sur Mirabeau dans ses *Mémoires* est animé d'un sentiment de malveillance, d'hostilité même, non dissimulé. Il accueille un peu trop facilement tous les bruits fâcheux sur le compte du grand transfuge du parti révolutionnaire, ceux même dont il n'avait pu vérifier le fondement. Mais on ne peut guère repousser de parti pris les détails qu'il apporte comme étant à sa connaissance personnelle. Au reste, Mirabeau, qui s'était servi de Brissot, avait peu de considération pour lui ; il l'appelait un *jockey littéraire*.

(2) Voir les *Mémoires* de Brissot et aussi la correspondance particulière et inédite de Talleyrand et Mirabeau pendant la mission secrète de ce dernier à Berlin en 1786. (Dépôt des affaires étrangères.) Nous reviendrons d'ailleurs sur cet incident de la vie de Mirabeau.

portait était fort obscurci; ce nom ne pouvait être recherché encore pour lui seul, afin d'assurer le succès d'une publication. Il faut bien admettre que, en effaçant leur personnalité devant la sienne, les écrivains auxquels il avait affaire entendaient et trouvaient utile qu'il mît à leur œuvre la dernière main. Ceci ne les empêchait pas, d'ailleurs, de s'impatienter parfois en voyant tout l'honneur et presque tout le profit de leur travail passer à Mirabeau, et de chercher, mais en vain, à intervertir les rôles. « Quand vous voudrez travailler vous-même et me faire passer vos feuilles, écrit Clavière à Mirabeau, dans une lettre qui est entre nos mains, je trouverai plus aisément le moyen de vous être utile, et vous savez que, sous ce mode-là, vous n'avez pas à vous plaindre de moi; mais, s'il faut fonder, édifier et remplir pour qu'ensuite vous retravailliez le tout, il nous sera impossible d'aller vite, et l'humeur s'en mêlera... Si vous avez quelque amitié pour moi, si j'ai pu vous inspirer quelque estime, laissez-moi dérober pour moi-même aux sollicitudes continuelles qui m'assiègent les courts moments qu'elles me laissent. Votre plume et votre nom peuvent, sans doute, ajouter beaucoup à l'utilité de ce que je puis produire..., mais il n'est pas dit que je ne puisse parvenir à me faire lire avec quelque intérêt, et mon amour-propre ne négligera à cet égard aucun conseil. »

C'est Dumont de Genève, un des collaborateurs de Mirabeau, lui aussi, et des meilleurs, mais seu-

lement pour ses travaux à l'Assemblée constituante, qui nous semble avoir indiqué le plus exactement, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, la part qui revient à celui-ci dans la composition des ouvrages publiés sous son nom. « Si on le considère comme auteur, écrit Dumont, il faut bien convenir que tous ses ouvrages, sans exception, sont des pièces de marqueterie, où il lui resterait peu de chose, si chacun de ses collègues reprenait sa part, mais il avait le mérite de donner plus d'éclat à ce qu'il touchait lui-même, de jeter çà et là des traits lumineux, des expressions originales, des apostrophes pleines de feu et d'éloquence. C'est un singulier talent que celui de déterrer des talents obscurs, d'appliquer à chacun de ces faiseurs l'espèce d'encouragement qui leur était propre, de les animer du zèle dont il était rempli, de les faire concourir avec empressement à un travail dont il devait seul retirer la gloire. Il se sentait absolument incapable d'écrire de suite s'il n'était soutenu et guidé par un premier travail emprunté. Son style, trop tendu, dégénérait bientôt en boursouflure, et il se dégoûtait du vide et de l'incohérence de ses idées; mais quand il avait un fond et des matériaux, il savait élaguer, rapprocher, donner plus de force et de vie, et imprimer au tout le mouvement de l'éloquence. C'est ce qu'il appelait *mettre le trait* à un ouvrage; ce trait était une expression singulière, une image, une saillie, une épigramme, une ironie, quelque chose de vif et de tranchant

qu'il croyait absolument nécessaire pour soutenir l'attention de ses lecteurs. »

Ce que Dumont nous rapporte de la difficulté de Mirabeau à écrire seul, et sans préparation fournie par une main étrangère, est absolument confirmé par le comte de La Marck. « Une chose digne de remarque dans Mirabeau, lisons-nous dans les *Souvenirs* de cet ami intime du grand orateur, placés en tête de sa correspondance avec lui par l'éditeur de ces documents, M. de Bâcourt, c'est qu'à côté de la verve, de la facilité et de l'abondance d'idées qui étonnaient, lorsqu'à la tribune il parlait avec tant d'éloquence, ou que, dans la conversation, il se montrait si supérieur à ses interlocuteurs, dès qu'il prenait la plume à la main, il écrivait avec une extrême difficulté. A peine alors écrivait-il une seule ligne sans ratures, sans intercalations (nous constatons nous-mêmes ces ratures et ces intercalations sur les manuscrits de Mirabeau) ; c'était quelquefois à un tel point que lui-même finissait par ne plus pouvoir se lire, et qu'impatienté il jetait son manuscrit à un secrétaire en lui disant : « Tirez-vous en comme vous pourrez pour m'en faire une copie. »

En définitive, sauf un très petit nombre d'exceptions, pour ne pas dire, comme Dumont, sans exception, il n'est aucun des ouvrages parus sous le nom de Mirabeau, depuis la fin de 1784, dont Mirabeau puisse être considéré comme l'auteur exclusif. Mais à tous ces ouvrages il a mis plus ou moins du sien. Il en est dont la rédaction est plus com-

plètement de lui ; on y retrouve la vigueur d'exposition et la négligence de style, l'emphase et la redondance, mais aussi l'énergie chaleureuse dans l'attaque et la réfutation qui lui sont propres. Ce sont en général ses ouvrages de polémique pure : par exemple, sa lettre à *Lecouteulx de la Noraye*, ses petits pamphlets contre *la Compagnie des eaux de Paris*, sa *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'Assemblée des notables*. Il va sans dire que son *Histoire secrète de la cour de Berlin*, laquelle n'est autre chose que la collection de ses lettres diplomatiques durant la mission secrète accomplie par lui en Prusse, rentre dans cette première catégorie. Il est d'autres ouvrages qu'il n'a pas, à vrai dire, rédigés, et auxquels il n'a mis la main que pour y donner le *trait*, suivant l'expression de Dumont de Genève, ou, suivant une autre expression de lui-même, le *vernis*, pour y apporter des modifications de détail, d'après la méthode dont on peut se faire une très juste idée en se reportant aux extraits, cités parallèlement dans la première partie de ces études (1), de la *Vie du marquis Jean-Antoine de Mirabeau* par son fils, l'*Ami des hommes*, et de la même composition retouchée par l'orateur de l'Assemblée constituante. Nous aurons à faire remarquer que Mirabeau a employé exactement le même procédé dans la composition de la plupart de ses discours politiques

(1) *Les Mirabeau*, tome 1er, chapitre III.

à l'Assemblée constituante et de quelques-uns des plus importants. Pour nous en tenir, en ce moment, aux ouvrages non oratoires de Mirabeau, ceux d'entre eux auxquels il a personnellement le moins de part sont ses ouvrages de fond, de théorie ou d'érudition, les livres sur la *Caisse d'escompte*, ou la *Banque de Saint-Charles* (1) notamment, et même la volumineuse étude sur la *Monarchie prussienne*, dont une grande partie se trouve aujourd'hui aux archives du ministère des affaires étrangères en un manuscrit de la main de Mirabeau. Mais Mirabeau recopiait volontiers le travail d'autrui, en le retouchant, et le principal auteur de la *Monarchie prussienne* est, comme nous le verrons, le major allemand Mauvillon. L'*Adresse aux Bataves sur le stathoudérat*, dont le manuscrit de la main de Mirabeau est aussi au ministère des affaires étrangères, avait été pareil-

(1) La complaisance d'auteur avec laquelle Mirabeau parle de ces deux ouvrages, qui lui appartiennent si peu, est fort étrange. « Le livre sur la *Caisse d'escompte*, lisons-nous dans une de ses lettres au major Mauvillon, au moment où il commence à faire travailler celui-ci à la *Monarchie prussienne*, est fort élémentaire, et comme il fallait être lu dans un moment donné, outre la précipitation de l'exécution, il y a un peu de vernis étranger au sujet, et peu de généralisation, parce que je n'aurais pas été entendu, et que j'aurais été chicané... J'avoue que je regarde le livre sur la *Banque de Saint-Charles*, qui a eu un succès littéraire beaucoup moindre, comme infiniment meilleur, plus profond, plus orthodoxe, et, s'il m'est permis de le dire, comme la théorie des banques publiques. Il est difficile de croire que ce livre a été fait et imprimé en dix jours. C'est un tour de force peut-être, mais le péril était imminent. »

lement composée par un certain de Bourges. « J'ai été témoin, dit Dumont, de Genève, des disputes vives que cet écrit avait occasionnées entre eux. Mirabeau ne niait point la dette, mais de Bourges, après le succès, était furieux de s'être sacrifié à la gloire d'un autre. Mirabeau s'était si bien établi dans l'opinion publique que ses associés de travail n'auraient pas pu diminuer une réputation qu'ils avaient faite. Je le comparais à un général qui fait des conquêtes par ses lieutenants, et qui les soumet ensuite à l'autorité dont ils ont été les fondateurs. » Quant au premier ouvrage auquel Mirabeau a mis son nom, à ces *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, dont nous avons parlé déjà, et qu'il publia durant son séjour en Angleterre, ce n'est précisément ni un ouvrage de fond, ni un ouvrage polémique. L'auteur s'attache à y démontrer cette thèse un peu exagérée, à savoir que la création d'un ordre de chevalerie, rendu héréditaire par ses premiers statuts, mais qui, d'ailleurs, ne le demeura point, parmi les principaux officiers ayant combattu pour l'indépendance de l'Amérique, est la négation et contient en germe la ruine des principes démocratiques sur lesquels la constitution de la nouvelle République est fondée. Comme le frère cadet de Mirabeau était justement chevalier de l'ordre de Cincinnatus, il est permis de se demander si la jalousie que l'auteur éprouva toujours à l'endroit de son frère cadet n'est pas entrée pour quelque chose dans le

choix d'un pareil sujet. Au reste, l'ouvrage n'est qu'une imitation avouée d'un pamphlet américain; grossi par l'addition d'un travail du docteur Price sur la révolution d'Amérique, traduit à la suite, et d'une lettre de Turgot à ce même docteur Price, d'une assez grande quantité de notes et de pièces justificatives, il n'a de remarquable, en soi, que la violence de certaines tirades contre la noblesse héréditaire en général (1). « L'auteur a écrit une satire contre la noblesse, » avait dit Franklin, lorsque, dans le courant de l'annnée 1784, Mirabeau était venu, à sa retraite de Passy, lui soumettre l'ouvrage tel qu'il avait été rédigé de premier jet (2). Franklin, encore en mission en France à cette époque et fort opposé à la création d'un ordre de chevalerie en Amérique, eût préféré que cette institution fût combattue en Europe, comme elle l'avait été en Amérique, par d'autres moyens de discussion. Enfin, le concours que Target et Chamfort ont apporté à Mirabeau pour la rédac-

(1) Mirabeau faisait cependant quelque cas de ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus :* « Il me semble, écrit-il un peu plus tard au major Mauvillon, qu'il y a dans cet écrit un bon sentiment philosophique et un bon mouvement oratoire... De tout ce que j'ai écrit, c'est ce dont je suis le moins mecontent. »

(2) Il est parlé dans les *Mémoires sur la vie de Franklin* de la visite de Mirabeau à ce dernier à Passy. D'autre part, Mirabeau écrit à Chamfort, de Londres, le 30 août 1784 : « Le docteur Price est à Londres; il est ami intime de Franklin. Que Franklin lui recommande l'ouvrage (*les Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*), ou au moins l'auteur. Alors je tirerai parti d'un livre utile entrepris pour leur faire plaisir et dont j'ai le plus grand besoin. »

tion de cet ouvrage et des notes annexes est établi par les lettres mêmes de Mirabeau à Chamfort.

L'oubli a enveloppé tous les écrits dont nous venons de parler. On n'a guère réimprimé, en ce siècle, que l'*Essai sur le despotisme* et le livre sur les *Lettres de cachet;* tous deux sont des dissertations plus particulièrement politiques, et c'est à ce titre qu'ils ont eu le privilège d'exciter plus longtemps que d'autres la curiosité, comme premières manifestations des tendances et des opinions de Mirabeau. Mais les autres écrits du même auteur ont, pourtant, presque tous produit en leur temps autant d'impression, sinon davantage. Ils ont provoqué parmi les contemporains un concert discordant d'éloges et aussi d'invectives, car Mirabeau y servait, en général, des intérêts particuliers, ou des rancunes à lui personnelles, et il ne se faisait pas faute d'attaquer, sans ménagement, les personnes ou les intérêts opposés. Dans l'espace de quatre ou cinq ans, il a atteint le but qu'il poursuivait. Il était déjà, en 1789, l'un des hommes les plus populaires de France; mais il en était aussi l'un des plus décriés. Grimm, dans sa correspondance, l'appelait l'*Arétin moderne*, par allusion à sa réputation de vénalité. La bonne compagnie refusait de le voir; M. de La Marck constate, à cette époque, qu'il n'a ni le langage ni les manières de ceux avec lesquels sa naissance le fait marcher de pair. Les premiers salons qu'il fréqeenta, et où

il put rencontrer, « en hommes », comme dit Mme de Nehra, la bonne compagnie de Paris, furent ceux de deux actrices, Julie Carreau, qui épousa plus tard Talma, et la cantatrice Saint-Huberti, devenue plus tard aussi la femme du comte d'Antraigues. Ginguené, auteur de l'avant-propos des œuvres de Chamfort, fait avec raison la remarque que dans ses lettres à Chamfort, celles de 1784 et de 1785 tout au moins, Mirabeau lui écrit « comme un disciple à son maître », et que leurs relations sont établies sur le pied de la supériorité de Chamfort acceptée par Mirabeau. En revanche, l'un des récits de Mme de Nehra nous montre les portefaix savoyards, menacés dans leur industrie par le projet d'établissement d'une compagnie de transports, se portant en masse à l'hôtel garni que Mirabeau habite (1) pour lui demander son appui. « Il y a à Paris, disent-ils, un homme qui nous soutiendra : c'est le comte de Mirabeau. Il prend toujours le parti du plus faible contre le plus fort. Depuis peu, il a empêché qu'on ne fît mourir de faim les porteurs d'eau (par ses pamphlets contre la Compagnie des eaux). Il ne fera pas moins pour nous. » Comme, d'ailleurs, Mirabeau continue à vivre au jour le jour, d'une vie très semblable à ce que l'on appelle aujourd'hui la *vie de bohème*, il peut encore écrire à Mme de Nehra, au mois de

(1) Il en est absent alors, car c'est l'époque de son grand séjour en Allemagne.

mars 1787 : « C'est une étrange chose que la célébrité, la célébrité telle qu'il n'y a pas un salon, un boudoir, une borne qui ne retentisse du nom de Mirabeau, et avec cela la faim ou à peu près. »

Il ne nous paraît pas utile d'analyser et d'apprécier en détail chacun des écrits de Mirabeau ; cette tâche a été remplie par M. Lucas de Montigny, dans ses *Mémoires de Mirabeau*, tomes III et IV, auxquels nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs. Nous préférons rapprocher les écrits dont il s'agit des circonstances qui les ont inspirés, et étudier Mirabeau comme acteur secondaire dans des faits qui ont leur importance, avant de l'étudier comme acteur principal dans des faits plus retentissants. C'est à ce point de vue que sa carrière d'homme de plume mérite le mieux d'être racontée. Elle ne peut pas davantage être séparée de sa carrière d'homme de tribune, dont elle est la préparation, que de ses aventures de jeunesse, auxquelles elle fait suite.

Les premières polémiques de Mirabeau, à son retour d'Angleterre, sont des polémiques financières ; elles nous fourniront naturellement l'occasion de retracer l'histoire de la spéculation pendant les années du règne de Louis XVI, où elle a été le plus active.

XI

LES POLÉMIQUES FINANCIÈRES DE MIRABEAU ET LES INTERVENTIONS A LA BOURSE DE M. DE CALONNE. — LA DÉNONCIATION DE L'AGIOTAGE. — MIRABEAU ADVERSAIRE DE NECKER.

§ 1. — Les polemiques financières de Mirabeau et les interventions à la Bourse de M. de Calonne.

« Quand on sait bien ses quatre règles, qu'on peut conjuguer le verbe *avoir* et qu'on est laborieux, on est un aigle en finance. » Ainsi s'exprime Mirabeau dans une lettre à Chamfort du 10 novembre 1784. C'est en vertu de ce principe sans doute que, revenant d'Angleterre au commencement de 1785, pour s'établir définitivement à Paris avec l'obligation d'y vivre de sa plume, il commença à publier des écrits sur les questions de finances auxquelles il était demeuré jusqu'alors fort étranger. Pour expliquer cette direction donnée à ses travaux, il suffit presque, avant de parler de son introduction par Clavière dans la petite école du

banquier Panchaud, de rappeler que les questions de finances étaient alors particulièrement *à l'ordre du jour*, comme l'on dirait à présent, qu'elles pouvaient mieux que toutes autres offrir à la plume de Mirabeau un exercice fructueux et des occasions de faire parler d'elle.

La renaissance du crédit depuis l'avènement de Louis XVI jusqu'à la Révolution, l'empressement des capitaux à se porter vers les emprunts d'Etat, si multipliés durant cette courte période, et plus encore vers les entreprises de banque ou d'industrie constituées par actions, entreprises dont le nombre se multiplie en même temps, l'activité fiévreuse des négociations de Bourse qui arrive précisément en cette année 1785, où Mirabeau faisait ses débuts comme publiciste financier, à rappeler un peu l'époque fameuse du système de Law : ce sont là autant de faits d'un très grand intérêt, et que l'importance des événements politiques a rejetés un peu dans l'ombre. L'on sait pourtant que la marche des événements politiques a été singulièrement aggravée par les complications financières, que la crise où se sont écroulées les vieilles institutions de la monarchie a eu pour cause occasionnelle une crise du Trésor public, et que celle-ci est arrivée d'autant plus vite peut-être que les administrateurs des finances royales ont plus abusé du crédit renaissant.

L'équilibre entre les dépenses d'Etat et les ressources normales destinées à y satisfaire fut pres-

que toujours précaire sous l'ancienne monarchie ; il était alors définitivement rompu, et impossible à rétablir sans de grandes réformes dans l'état social et le système de gouvernement.

Turgot excepté, et Turgot était moins habile dans ses actes que sage dans ses conceptions, on peut dire que tous les autres ministres des finances de Louis XVI ont cherché uniquement à faire durer la situation tant qu'elle a pu durer. Necker et Calonne, les seuls qui soient restés assez longtemps en fonction pour appliquer des vues et un système d'administration à eux, se sont accordés à célébrer les bienfaits du crédit. « Il importe à la puissance du souverain, dit Necker dans les considérations placées en tête de son compte rendu de 1781, mais il est également, précieux aux contribuables qu'il préserve de tributs au-dessus de leurs forces. » — « Puisse ma patrie, puissent ceux qui veillent sur ses intérêts, écrit Calonne dans un ouvrage de polémique contre son prédécesseur Necker (1), rédigé après sa propre sortie du ministère, ne méconnaître jamais le prix du crédit, ne pas oublier ses bienfaits pour ne songer qu'aux abus dont il est susceptible. »

En effet, c'est au moyen du crédit que le Trésor royal s'est soutenu pendant la plus grande partie du règne de Louis XVI. L'accroissement dans le produit des impôts indirects déjà établis,

(1) Réponse à l'écrit de M. Necker. Londres, 1788.

accroissement très considérable d'ailleurs, n'aurait pu lui suffire. Les deux impôts nouveaux, établis temporairement au moment de la guerre d'Amérique, n'ont fourni que des ressources relativement insignifiantes. En revanche, pendant les quinze ans qui se sont écoulés de l'avènement de Louis XVI jusqu'à l'époque où l'Assemblée constituante entreprit l'examen et la liquidation de la situation financière, c'est-à-dire à la fin de 1789, la dette publique s'est plus que doublée. Il y avait à la mort de Louis XV une dette fondée dont les charges annuelles, en rentes perpétuelles et viagères, intérêts de cautionnements et de finances de charges, ne dépassaient guère 95 millions, une dette exigible ou arriérée de 235 millions en capital, dont 78 millions d'anticipations, c'est-à-dire de billets du Trésor souscrits par anticipation sur les revenus des années ultérieures, et correspondant exactement à notre dette flottante. A la fin de 1789, les intérêts de la dette fondée, en y comprenant de même les intérêts de cautionnements et de finances de charges, s'élevaient à 223 millions; la dette exigible ou arriérée était en capital de 472 millions, dont 225 millions d'anticipations, soit au total un capital dû de plus de 4 milliards 300 millions (1). Ce chiffre est de peu de chose, à

(1) Lorsqu'on produit des chiffres relatifs aux finances de l'ancien régime, il est indispensable d'en justifier la source. Nous adoptons, quant à nous, pour l'état de la dette à la mort de Louis XV, les évaluations de Dupont de Nemours dans ses *Mémoires sur la vie de Turgot ;* pour l'état de la dette à la fin

coup sûr, si on le compare à celui auquel sont arrivées aujourd'hui les charges d'emprunt dans notre pays, malgré la banqueroute de la Convention. La dette anglaise en 1789, peu différente de la nôtre comme charge annuelle, représentait un capital sensiblement plus élevé (1). Cependant la dette de l'ancienne monarchie française constituait pour la nation un fardeau plus lourd encore que la dette anglaise du même temps pour nos voisins d'outre-mer, aussi lourd que notre dette française actuelle pour nous-mêmes. Elle venait grever un budget, s'il est permis d'appliquer l'expression à cette époque, insuffisamment pourvu de ressources et déjà très chargé, plus chargé qu'aucun autre : d'une part, par les pensions et gratifications de toute nature; d'autre part, par les frais de recouvrement des impôts et les dépenses d'administration.

Enfin les appels trop multipliés et trop étendus

de 1789, les données du rapport présenté à l'Assemblée constituante, au nom du comité des finances, par le marquis de Montesquiou, en novembre 1789, les complétant et les contrôlant d'ailleurs par les débats auxquels ce rapport a donné lieu. Nous capitalisons les charges annuelles de la dette fondée sous ses diverses formes aux taux indiqués par Necker dans son *Traité de l'Administration des finances*, tome VII, chapitre III. Nos résultats s'accordent, en somme, avec les aveux de Necker et de Calonne dans leurs différents discours et écrits financiers. Un seul document doit être écarté comme suspect, c'est le fameux compte rendu de 1781 par Necker.

(1) Cette différence de proportion entre le capital et les intérêts des deux dettes tenait à la bien plus grande importance de la dette viagère ou remboursable par annuités dans l'ensemble de la nôtre.

au crédit public devaient avoir pour résultat d'amoindrir, sinon de tarir momentanément, cette ressource si précieuse sans doute, mais si essentielle à ménager.

Nous venons de préciser des faits connus. Ce que l'on sait moins, c'est que les ministres des finances de Louis XVI ont été encouragés dans la voie des emprunts de toute nature par les facilités même qu'ils ont trouvées dans les tendances du public. La fortune mobilière, arrêtée dans son premier essor par la catastrophe, fruit de l'ivresse même que cet essor avait produite, passée au crible, dans cette gigantesque opération du visa de 1721, trop peu respectée encore par la suite pour reprendre rapidement son mouvement ascensionnel, tendait à se relever, à se constituer véritablement, depuis l'aurore d'une administration qui inspirait confiance, le mot est synonyme de celui de crédit. Necker et surtout Calonne ont pu être amenés à user parfois de procédés artificiels pour soutenir le crédit ; mais ce n'est point par de tels procédés qu'ils pouvaient le faire naître. Des ministres qui avaient si grand besoin d'argent, qui ne pouvaient ni ne voulaient, rendons-leur cette justice, avoir recours pour s'en procurer aux moyens violents employés par leurs prédécesseurs, devaient être nécessairement tentés d'attirer à eux celui qui s'offrait en abondance sur le marché des valeurs mobilières, pour d'autres placements même que les placements en fonds d'État.

Le grand effort de la spéculation, nous le répétons, a porté en effet pendant le règne de Louis XVI sur les actions de certaines sociétés particulières, encore plus que sur les fonds d'Etat. L'apparition de ces actions sur le marché, les oscillations de leurs cours, la supputation des bénéfices qui y étaient attachés, voilà ce dont on s'entretenait jusque dans les salons, sous Louis XVI, autant que du compte rendu de Necker, ou plus tard du discours de Calonne à l'ouverture de l'Assemblée des notables. Voilà le champ de discussion sur lequel Mirabeau allait quelque temps porter son humeur guerroyante, et donner cours à son impétuosité de *boute-feu*. Mais avant de raconter ses polémiques, de le montrer d'abord auxiliaire, puis adversaire et dénonciateur des interventions de M. de Calonne à la Bourse, il nous faut tracer un petit tableau de la Bourse d'alors, et passer rapidement en revue les principales valeurs de spéculation.

Il y a déjà fort longtemps, en 1785, que la Bourse ne se tient plus sur le pavé de la rue Quincampoix. Nous la trouvons même déjà installée rue Vivienne, dans la cour de la Compagnie des Indes, très près de l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui (1). Des galeries y ont été construites pour abriter le public nombreux qui s'y

(1) Plus exactement sur un terrain qui dépend maintenant de la Bibliothèque nationale.

presse. Les agents de change y ont leur parquet. Ils dressent déjà régulièrement la cote des principales valeurs.

Des titres de rentes au porteur ont été mis pour la première fois en circulation par le contrôleur général, lors de l'emprunt de 1783 (1); et cette innovation, adoptée dès lors pour les autres emprunts d'Etat, imitée par les compagnies à actions, a beaucoup facilité et développé la spéculation. Les marchés à terme ne sont point légalement reconnus. Mais c'est en vain que, dans les moments de crise, le gouvernement les déclare nuls par arrêts du Conseil, et prend des mesures exceptionnelles pour la liquidation des engagements ainsi contractés. La pratique de ce genre de marchés est entrée dans les mœurs, et les grandes spéculations ne se font plus autrement. *L'agiotage*, comme on dit alors, se donne librement carrière, et l'on voit même se former, par bon acte notarié, des associations de spéculateurs en vue de telle ou telle opération de jeu déterminée.

En tête de la cote, les fonds d'Etat sont dès ce moment très variés. Passons-les pour arriver aux valeurs particulières. Les plus importantes de ces valeurs sont les actions de la *Caisse d'escompte*. Sous cette dénomination a été définitivement rétablie par Turgot, en 1776, après un

(1) Il existait auparavant des titres au porteur pour les emprunts à court terme seulement.

premier essai avorté à la fin du règne de Louis XV, une véritable banque d'émission. Ses fondateurs, le banquier suisse Panchaud, dont nous aurons beaucoup à parler, et l'Ecossais Clonard ont eu soin de ne pas retomber dans les erreurs qui ont causé la perte de la Banque de Law. Leur établissement n'est point une institution d'Etat; tout en lui faisant par nécessité conférer un privilège (aucune société par actions ne peut alors se former autrement), ils lui ont laissé pleinement le caractère d'entreprise particulière. Le gouvernement ne s'est pas même réservé le droit d'intervenir dans son administration, comme il intervient aujourd'hui dans l'administration de la Banque de France, cette fille de la Caisse d'escompte de Turgot. Les statuts primitifs de la Caisse d'escompte ont d'ailleurs introduit des bizarreries dans son organisation. Constituée sous la forme extérieure d'une société en commandite, avec la raison sociale *Besnard et compagnie*, la Caisse est pourtant régie non par le gérant responsable, mais par un conseil d'administrateurs nommés en assemblée générale des actionnaires, tout comme nos sociétés anonymes actuelles. Dans l'énumération des opérations en vue desquelles elle a été créée, il est bien parlé de l'escompte des effets de commerce, du commerce des matières d'or et d'argent, de la réception en dépôt des deniers des particuliers, *sans commission ni rétribution*, mais nullement de la faculté d'émettre des billets de caisse

payables au porteur et à vue, c'est-à-dire de la plus originale et de la plus délicate des attributions auxquelles elle a été destinée. Par le fait, ce n'est qu'en 1777, un an après sa fondation, que la Caisse a commencé à user de cette faculté. Mais, son crédit s'étant rapidement établi, ses affaires ayant prospéré, aucune disposition statutaire ne lui imposant encore la nécessité d'une réserve métallique, et ne limitant la proportion des billets de caisse qu'elle pourrait émettre, elle a été rapidement amenée à émettre un trop grand nombre de ces billets. Nous ne voulons point recommencer ici son histoire, qui a été faite et bien faite par M. de Lavergne, par M. Courtois fils, par M. Léon Say (1). Qu'il nous suffise de dire qu'à la fin de 1783, le contrôleur général, M. d'Ormesson, ayant commis la faute de demander à la Caisse d'escompte un prêt de 6 millions, alors que l'encaisse de cet établissement était faible relativement au nombre de ses billets en circulation, la Caisse s'est trouvée hors d'état de satisfaire aux demandes de remboursement (2). Un arrêt du Conseil

(1) Voir l'appendice que M. de Lavergne a consacré à l'histoire de la Caisse d'escompte, à la fin de son livre sur *les Économistes français au* XVIII[e] *siècle*, l'*Histoire des banques en France*, par M. Alphonse Courtois fils, et enfin la brochure de M. Léon Say, intitulée *Histoire de la Caisse d'escompte de* 1776 *à* 1793 (Extrait du *Bulletin de l'Académie de Reims*, 1849), malheureusement presque introuvable aujourd'hui.

(2) Comme on plaisantait de tout à cette époque, on fabriqua des chapeaux de femmes dits à la Caisse d'escompte, *parce qu'ils n'avaient pas de fonds.*

l'a provisoirement autorisée à ne rembourser ses billets qu'en effets de commerce bonifiés de l'escompte pour le nombre de jours restant à courir avant leur échéance. Sur ces entrefaites, M. d'Ormesson a été remplacé par M. de Calonne. Le nouveau contrôleur général, après avoir fait connaître au public la situation véritable de la Caisse d'escompte, très solide, car son portefeuille était garni de bons effets de commerce, a pris résolument le parti de lui rembourser le prêt de 6 millions fait au Trésor, et l'a mise ainsi en mesure de reprendre immédiatement ses paiements en espèces. M. de Calonne a complété son œuvre en provoquant la revision des statuts de 1776. Panchaud et l'abbé de Périgord, le futur prince de Talleyrand, alors agent général du clergé et fort mêlé, malgré son habit ecclésiastique, aux affaires de finances, ont été chargés de proposer à l'assemblée générale des actionnaires différentes modifications ou additions à ces statuts ; il a été décidé notamment que la somme d'espèces effectives à garder en réserve ne pourrait jamais être « dans une proportion moindre du tiers au quart de la somme des billets en circulation ». En même temps le capital social a été augmenté par une émission d'actions nouvelles, et il a été créé un fonds de réserve, à alimenter par des prélèvements sur les bénéfices (1).

Depuis 1784, la Caisse est entrée dans une pé-

(1) Les prescriptions relatives à ces prélèvements n'ont été arrêtées d'une manière définitive qu'en juin 1785.

riode de pleine prospérité. Ses bénéfices ont recommencé à croître avec plus de rapidité que précédemment. En 1784, ils étaient de 9 1/3 p. 100; en 1785, ils vont être de 13 1/3; en 1786, ils atteindront 15 1/3 p. 100. Séduit par l'appât des gros dividendes présents, par l'espérance de dividendes à venir plus forts encore, rassuré sur les craintes qui ont pu le retenir jusque-là, le public s'arrache les actions de la Caisse d'escompte. Émises au capital de 3,000 livres, elles ont dépassé le cours de 8,000 livres, elles arriveront, dans l'année 1785, à celui de 8,300 livres (1). Les financiers qui possèdent alors la principale influence dans l'administration de la Caisse d'escompte ont le tort de favoriser ce mouvement de hausse exagérée sur les actions de leur société. Grâce à cette hausse, ils se flattent non seulement d'augmenter leurs fortunes personnelles, mais aussi, suivant l'erreur éternelle, d'affermir la situation de l'entreprise qu'ils dirigent. Eux-mêmes font miroiter, dans leur langage au public, ces espérances d'accroissement indéfini des dividendes qui trouvent une crédulité trop facile; eux-mêmes spéculent sur les actions de leur propre société avec leurs fonds personnels tout au moins.

La Caisse d'escompte a été assez imprudente pour prendre sous son patronage en quelque sorte une société de même nature, quoique beaucoup moins sagement organisée, que le financier fran-

(1) Elles ne rapportaient pas encore 200 livres par semestre.

çais Cabarrus vient de fonder en Espagne en 1782. La Banque de Saint-Charles, ainsi l'a-t-on baptisée sous les auspices du roi Charles III, est une banque d'État, échangeant ses propres billets contre les billets d'État précédemment créés en Espagne avec cours forcé, investie de plusieurs monopoles, notamment de celui de l'exportation des espèces monétaires espagnoles ou piastres, absorbant par ce dernier monopole tout le bénéfice du change sur l'étranger. Elle a comme annexe une compagnie privilégiée de commerce colonial, dite Compagnie des Philippines, laquelle ressemble à la Compagnie du Mississipi, comme la Banque de Saint-Charles ressemble elle-même véritablement à la Banque de Law. Bien que cette société soit une institution espagnole, la plus grande partie de ses actions se trouvent entre des mains françaises. C'est à Paris surtout que les actions se négocient; elles ont fini par y atteindre un cours sensiblement plus élevé qu'à Madrid même. L'appui donné par la Caisse d'escompte de Paris aux opérations de la Banque de Saint-Charles, particulièrement à ses opérations de change, a beaucoup contribué à la hausse de ses actions. Le Couteulx de la Noraye, chef d'une importante maison de banque de Paris, tout puissant alors à la Caisse d'escompte, dans le conseil d'administration de laquelle il a fait entrer un de ses frères (1), est en même temps le correspondant et

(1) Ce frère de Le Couteulx de la Noraye, Le Couteulx de Canteleu, après avoir été administrateur de la Caisse d'escompte

l'agent effectif de la Banque de Saint-Charles.

Après avoir donné aux actions de la Caisse d'escompte et de la Banque de Saint-Charles l'attention qu'elles méritent, nous rencontrons, en continuant notre examen des principales valeurs de spéculation en 1785, les actions de la Compagnie des Indes. L'ancienne Compagnie des Indes de Colbert, absorbée par la Compagnie d'Occident de Law, puis rétablie à la chute de celle-ci, s'était soutenue avec des alternatives de grandeur et de décadence jusqu'à la guerre de Sept ans, à laquelle elle ne survécut pas. M. de Calonne vient cette année même de la ressusciter, en attribuant à la nouvelle société le privilège du commerce de terre et de mer entre la France et l'Orient, depuis la mer Rouge jusqu'au cap de Bonne-Espérance et jusqu'au Japon. Nous aurons à parler de l'étrange tentative d'accaparement des actions de la nouvelle Compagnie des Indes, conçue et exécutée par un des spéculateurs fameux du temps, l'abbé d'Espagnac, et à laquelle M. de Calonne fut amené un peu malgré lui à prêter les mains.

Les actions de la Compagnie des Eaux de Paris sont plus anciennes d'un an ou deux. Émises à 1,200 livres, elles se négocient déjà à des cours supérieurs à 3,000 livres; elles monteront jusqu'à 3,800 livres. Aux approches de la réunion des no-

de l'ancienne monarchie, fut de 1800 à 1806 président du conseil de la Banque de France avec Perrégaux, qui avait appartenu lui aussi à l'administration de la Caisse d'escompte.

tables elles auront baissé sensiblement, et pourtant elles seront encore considérées, nous le verrons, comme exerçant une influence prépondérante sur la tenue des autres valeurs de la cote. L'entreprise à laquelle sont affectées ces actions est d'ailleurs une entreprise des plus sérieuses offrant un double intérêt, car elle constitue à la fois une des premières applications industrielles de la puissance de la vapeur, et la première tentative d'alimentation en eau de Paris, au moyen d'une canalisation méthodique. Ses fondateurs, les frères Périer, n'ont nullement provoqué la spéculation à s'emparer des actions de leur société. Par le fait, malgré les attaques de Mirabeau, malgré la baisse momentanée du cours des actions, l'entreprise doit continuer à se développer, et devenir le point de départ des admirables travaux dont Paris peut aujourd'hui s'enorgueillir. La vieille *pompe à feu* de Chaillot, établie par les frères Périer, subsiste toujours, et fournit encore son contingent à l'approvisionnement en eau de la population parisienne.

Nous ne faisons que mentionner, pour achever cette revue, d'autres sociétés financières ou industrielles dont les titres font encore l'objet en 1785 de transactions nombreuses, quoique moins importantes : la Compagnie d'Afrique, qui a le privilège du commerce avec les États barbaresques ; la Compagnie de la gomme du Sénégal, la Compagnie des Aciéries d'Amboise, la Compagnie du doublage des vaisseaux, diverses compagnies d'assu-

rances, dont la plus importante s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et va obtenir en 1788, malgré les protestations de Mirabeau, le privilège des assurances sur la vie, nouveauté encore fort discutée.

En définitive, il y a, en 1785, une tendance marquée au développement des négociations sur les valeurs des sociétés particulières, à la hausse du cours de ces actions, l'épargne se portant comme toujours à la suite de la pure spéculation ; il y a une énergique campagne en ce sens engagée par certains financiers puissants, plus spécialement sur les actions de la Caisse d'escompte, sur celles de la Banque de Saint-Charles et de la Compagnie des Eaux de Paris. Les actions de la Compagnie des Indes, à peine créées, vont avoir leur tour un peu plus tard. Par contre, les fonds publics, si accrus depuis quelques années, se trouvent un peu négligés, et il s'ensuit que les joueurs à la baisse sur les actions dont nous avons parlé précédemment reçoivent alors tous les encouragements du ministre des finances.

A la tête de ces joueurs à la baisse se trouve l'un des fondateurs même de la Caisse d'escompte, étranger maintenant à son administration et en opposition complète avec les hommes qui s'en sont emparés, le banquier suisse Panchaud (1). Il est alors banquier de la cour (2), c'est-à-dire l'un des

(1) Nous le croyons d'origine vaudoise ou genevoise.

(2) « Les banquiers de la cour, écrit Necker, dans son livre sur l'*Administration des finances*, sont pour les ministres des

intermédiaires dont le Trésor se sert pour la négociation de ses effets, au lieu et place de notre directeur actuel du mouvement des fonds; il jouit d'un grand crédit auprès de M. de Calonne. A ses opérations est associé Clavière, le futur ministre des contributions publiques de 1792, jadis chef du parti démocratique genevois, qui, banni de sa patrie, s'est réfugié d'abord à Neuchâtel, puis en Irlande, puis à Paris. Nous savons comment Mirabeau, de passage à Neuchâtel, après son procès de Pontarlier en 1782, l'y a rencontré, et s'y est lié avec lui; il l'a retrouvé deux ans plus tard à Paris, et leur liaison s'est resserrée. C'est Clavière qui l'a le premier initié aux questions financières du moment; c'est par lui qu'il fera la connaissance de Panchaud, entrera en rapports avec M. de Calonne, et deviendra l'organe des adversaires à la Bourse de la Caisse d'escompte, de la Banque de Saint-Charles et de la Compagnie des Eaux.

Clavière et Panchaud ont tenu pendant quelques années une trop grande place dans la vie de Mirabeau pour que nous ne nous croyions pas obligés de tracer ici une esquisse de leurs physionomies, d'ailleurs fort curieuses. Commençons par celui que Mirabeau a connu d'abord, c'est-à-dire Clavière.

finances inattentifs et sans prévoyance ce qu'étaient les prétoriens pour les Césars renfermés mollement dans le fond de leurs palais; ils les servaient quelque temps et les détrônaient ensuite. Quel renversement de tout ordre que de laisser prendre à des particuliers une si grande puissance ! »

C'était, en 1785, un homme de cinquante ans, d'apparence modeste, douce, malgré des boutades d'humeur, et un peu concentrée. « Sa conversation, dit Brissot dans ses *Mémoires*, était plus solide, plus agréable, plus spirituelle que celle des autres réfugiés genevois ; il n'était point avantageux, point présomptueux comme la plupart de ses compatriotes ; il doutait de lui-même, se défiait des faits et des hommes, quoique constamment occupé à leur faire du bien. » Dumont (de Genève), moins suspect de prévention en faveur de son compatriote que le chef du parti girondin en faveur de son fidèle ami politique, rapporte également que Clavière était un homme de beaucoup d'esprit. « Il avait été sourd dans sa jeunesse, dit Dumont ; privé des plaisirs de la société, il chercha des dédommagements dans l'étude, il fit son éducation et associa la politique et la philosophie morale aux détails du commerce. » Nul ne fut plus laborieux que Clavière ; une très grande part lui revient dans la composition des ouvrages financiers de Mirabeau ; sous son nom personnel il a beaucoup écrit, mais, comme il ne possédait point de talent de style, ses ouvrages ont eu en général peu de succès, excepté des brochures imprimées à la veille et au début de la Révolution pour défendre les droits des créanciers de l'État contre les menaces de banqueroute, et qui firent quelque bruit (1). Dumont constate l'opposi-

(1) Quelques personnes attribuèrent même une de ces brochures à Mirabeau, et celui-ci s'étonne, dans sa correspondance avec son

tion entre la timidité du tempérament de Clavière, et l'audace de son esprit. « Il s'était placé toute sa vie, écrit-il, dans les positions qui auraient exigé de l'intrépidité dans le caractère; il semblait que son esprit et sa constitution n'allaient pas de concert; il attaquait toujours l'autorité, quoique le danger lui fit peur. On aurait pu dire de lui ce que Mme de Flahaut disait de Sieyès, que c'était le poltron le plus entreprenant du monde. » Ami du luxe et de la représentation, malgré ses idées républicaines, Clavière « ne satisfit pourtant jamais son faste aux dépens de sa probité »; et le goût même du faste était encore effacé chez lui par l'ambition. La place de ministre des finances en France avait été pendant dix ans l'objet de ses rêves et de ses convoitises. « Le cœur me dit que j'habiterai un jour dans cet hôtel, » confiait-il dès 1780, en passant devant l'hôtel du contrôle général des finances, à un compagnon de voyage venu avec lui à Paris pour les affaires de la République de Genève et du parti démocratique genevois. A quelle situation, à quelle influence un Genevois ne pouvait-il pas aspirer en France à la fin du dix-huitième siècle? Dans le sentiment d'animadversion que Clavière éprouva toujours contre Necker, il entrait presque autant de jalousie que de rancune motivée par

ami allemand Mauvillon, que l'on prenne en Allemagne « la piquette de MM. Clavière et Brissot de Warville pour son vin ». Il avait si souvent mélangé son vin de cette *piquette*-là qu'on pouvait s'y tromper.

l'attitude passive de son compatriote, ministre en France, lorsque l'intervention des troupes françaises avait écrasé le parti démocratique genevois. Mme Clavière, personne aimable, d'une physionomie gracieuse, douée, comme bon nombre de femmes de son pays, d'une réelle finesse d'esprit, partageait toutes les ambitions de son mari. Elle était fille de pasteur comme Mme Necker; partie du même point, elle ne se croyait point indigne de la même destinée. On raconte que Mme Clavière était mourante d'une fièvre nerveuse, lors de la nomination de son mari au ministère des contributions publiques, en 1792, et que la joie de cette nomination suffit à la remettre comme par enchantement.

« Clavière, déclare Brissot, aimait Mirabeau et l'aimait, je crois, plus que ses autres amis, » et Brissot attribue cet attachement au « penchant invincible qui portait le Genevois vers les révolutions et vers ceux qui peuvent les opérer ». Il n'est pas rare de voir les hommes de caractère faible et de conceptions hardies rechercher l'appui des hommes nés pour l'action. Mais Clavière a eu le mérite de deviner plus vite et plus tôt qu'aucun autre tout ce dont Mirabeau était capable. « J'ai gémi, lisons-nous dans une lettre de lui du mois de décembre 1784, de la réputation méritée à bien des égards du comte de Mirabeau..., et j'en gémis bien plus à présent... C'est grand dommage, je vous assure; c'est un grand homme par la tête, et

par ses moyens moraux pour soutenir la bonne cause. » La liaison entre Mirabeau et Clavière ne se rompit jamais, mais elle n'alla pas sans bien des égratignures d'amour-propre de part et d'autre.

Panchaud, chez lequel Clavière avait introduit Mirabeau, était également un compatriote et un rival de Necker, mais un rival plus en vue à cette époque que Clavière. Il était en possession d'une grande réputation de financier, qu'il avait méritée à quelques égards, mais qui ne devait pas le préserver, à la veille de la Révolution, d'une faillite éclatante. Le comte Mollien, qui avait fréquenté ce singulier personnage alors qu'il n'était lui-même qu'un modeste commis du contrôle général des finances, nous donne dans ses *Mémoires* d'intéressants détails sur Panchaud et la petite école qu'il avait formée, cette école où « les hommes de cour, les abbés, les nouveaux magistrats, couraient apprendre la haute science de la finance ». L'homme qu'ils appelaient leur *maître* négligeait volontiers sa maison de banque pour s'occuper de ce genre nouveau d'enseignement. « Il était, nous dit M. Mollien, versé dans tous les genres de spéculations qui se font sur les places de Londres et d'Amsterdam. Il avait fait de grande profits et des pertes souvent plus grandes. La place de Paris lui semblait trop étroite pour ses opérations... Il avait une éloquence entraînante, et il n'était jamais si éloquent que dans ses sorties contre le ministre

Necker (1). » Parmi les élèves notables de Panchaud il faut citer, avec Clavière, le duc de Lauzun, l'aimable, frivole et sceptique ami du duc d'Orléans et aussi de la reine Marie-Antoinette, l'un des hommes à la mode de la cour, avant de devenir un des généraux de la République, ce qui ne lui porta pas bonheur, d'autant plus empressé peut-être à figurer dans le camp des ennemis de Necker que sa charmante femme avait embrassé avec plus d'ardeur la cause de ce ministre; l'abbé de Périgord, dont les talents politiques étaient déjà en renom; le comte d'Antraigues, qui devait se faire connaître successivement comme auteur d'un *Mémoire sur les États généraux*, paru en même temps que la brochure de Sieyès et presque aussi révolutionnaire qu'elle, puis comme membre ardent du côté droit de l'Assemblée constituante, et agent secret de Louis XVIII pendant l'émigration, avant de terminer d'une manière tragique, au temps de l'Empire, son aventureuse carrière; le comte Louis de Narbonne, plus tard ministre de la guerre de Louis XVI à l'époque de l'Assemblée législative de 1792, dont il faisait partie, non encore converti à l'admiration de Necker par Mme de Staël. Mirabeau avait fait avec le duc de Lauzun la campagne de Corse de 1769; il avait quelquefois ren-

(1) Panchaud ne dédaignait pas non plus de prendre parfois la plume. M. Alfred Stern nous a signalé une brochure de lui existant à la Bibliothèque de Neuchâtel et intitulée : *Un mot de réponse au Mot de l'énigme et autres libelles*, 1785.

contré l'abbé de Périgord avant de le retrouver chez Panchaud; il connaissait M. de Narbonne par leur ami commun Chamfort, et M. d'Antraigues par celle qui était destinée à devenir sa femme, et à laquelle lui-même avait adressé des hommages, la célèbre cantatrice Saint-Huberti. Mais ce fut dans la maison de Panchaud qu'il se lia intimement avec ses quatre personnages, surtout avec le duc de Lauzun et l'abbé de Périgord.

Quant à Panchaud lui-même, Mirabeau en parle dans ses lettres avec un enthousiasme persévérant, que peu de personnes ont obtenu de lui. « On a tiré, écrit-il à Mme de Nehra, au mois d'août 1788, quatre exemplaires sur *vélin* de mon ouvrage (sur la *Monarchie prussienne*) pour ce que j'ai de plus cher au monde, vous, l'abbé de Périgord, le duc de Lauzun et Panchaud. » — « J'ai le plus grand désir, écrivait-il déjà l'année précédente, avant la publication de la *Monarchie prussienne*, de montrer mon ouvrage à Panchaud, dont le coup d'œil d'aigle est infiniment nécessaire à sa perfection. » Quelque temps auparavant, au moment où Panchaud s'était vu priver de sa place de banquier de la cour par M. de Brienne, Mirabeau s'exprimait en ces termes : « Vous me mandez, ma chère amie, la nouvelle du renvoi de Panchaud. J'en suis navré et consterné. Quoi, dans la crise où ils sont, dans un moment où toute l'habileté possible serait peut-être impuissante pour concilier les embarras du dedans et la dignité au dehors, ils renvoient le

seul homme qui en France sache faire pondre la poule aux œufs d'or sans l'éventrer; celui qui a donné 5 ou 600 millions au Trésor royal et fondé la Caisse d'escompte et la Caisse d'amortissement (1) est renvoyé purement et simplement à cinquante ans, sans qu'on croie faire une action inique et barbare. Cela est inconcevable, et si j'en gémis de sensibilité, j'en rugis de fureur. Ainsi donc, voilà ce pauvre homme dans l'abîme creusé par ses propres services, par ses propres bienfaits... Mon amie, vous devinez tout ce que je voudrais vous dire... Il serait imprudent d'épancher mon cœur, mais il est brisé, et j'ai peu reçu de coups dans ma vie plus sensibles. »

Lorsque Mirabeau publia son premier ouvrage financier, *De la Caisse d'escompte*, en mai 1785, moins de deux mois après son retour d'Angleterre, il avait à peine eu le temps de devenir le disciple convaincu de Panchaud et de se frayer, grâce à sa recommandation, un accès auprès de M. de Calonne. Des renseignements que nous fournit Mirabeau lui-même, il résulte qu'il avait adressé à M. de Calonne une lettre à propos du projet de restauration de la Compagnie des Indes, que M. de Calonne, sur cette lettre, l'avait invité à venir le voir, et qu'ils avaient eu alors leur première con-

(1) Créer une caisse d'amortissement au moment où la dette publique s'accroissait dans des proportions effrayantes était une idée charlatanesque que M. de Calonne s'était empressé d'accueillir.

versation où l'aimable ministre s'était montré séduisant, comme il savait l'être avec tous. Néanmoins Mirabeau ne s'était pas cru assez sûr de son appui pour faire imprimer en France l'ouvrage qu'il achevait. Cette impression s'était faite à l'étranger, dans le petit État du duc de Bouillon.

C'est d'après les matériaux, les travaux même de Clavière que l'ouvrage avait été en très grande partie rédigé. Il est court, mais non sans mérite, à quelque personne que ce mérite revienne. La question de la liberté des banques d'émission, ou même des sociétés par actions en général y est d'ailleurs écartée; et, au contraire, après quelques considérations fort sages et fort nettes sur le rôle des établissements comme la Caisse d'escompte, sur l'utilité économique des billets de banque, sur la mesure à garder dans l'émission de ces billets, l'auteur insiste sur la nécessité de soumettre à un contrôle sérieux du gouvernement l'administration de semblables établissements, sur les mesures réglementaires à prendre notamment en vue d'empêcher l'allocation aux actionnaires de dividendes exagérés. Ceci établi, il s'élève dans la seconde partie de son ouvrage contre l'intervention du gouvernement dans les opérations de Bourse, même abusives, dont les actions de la Caisse d'escompte ou de toute autre société peuvent être l'objet. Quelque désir qu'il ait d'être agréable à M. de Calonne, et l'on s'en aperçoit aux éloges qu'il adresse à ce ministre, l'invitant seulement à

« combattre la très estimable, mais trop grande méfiance qu'il a de lui-même » (c'est un défaut qu'on n'aurait jamais soupçonné à M. de Calonne), Mirabeau critique très vivement et très justement un arrêt du Conseil du 24 janvier précédent rappelant les prohibitions antérieures de tous marchés à prime ou à terme sur *la valeur des effets publics*, et déclarant spécialement et rétroactivement nuls les marchés de ce genre concernant les *dividendes de la Caisse d'escompte*. L'arrêt avait été obtenu du ministre, disait-on, par les spéculateurs à la hausse sur les actions de la Caisse d'escompte, à un moment où le cours de ces actions avait fléchi, le dividende fixé alors s'étant trouvé inférieur à celui dont l'attente avait déterminé leurs achats (1). Le ministre s'étant précisément opposé à l'allocation d'un dividende exagéré, ce qui était sage et se rattachait à son plan de préserver la Caisse d'escompte contre de nouvelles crises, comme celle de 1783, avait voulu d'autre part donner quelques satisfaction à ceux dont il atteignait ainsi les intérêts de spéculateurs. De ceux-là il y en avait malheureusement dans le conseil d'administration même de la Caisse d'escompte; le ministre avait dû tenir compte de leurs résistances et traiter en quelque sorte avec eux. La thèse de Mirabeau n'en était pas moins bonne,

(1) Il semble que la spéculation avait porté en général non sur les actions mêmes, mais sur les dividendes, ce qui lui assignait encore plus le caractère de pur et simple jeu.

et il la soutenait vraiment avec éloquence. « Dieu même, s'écriait-il, ne peut pas faire qu'une loi rétroactive soit une loi juste. »... « Comme il faut des spéculateurs dans les fonds publics pour en soutenir la masse quand elle devient considérable, de la même manière qu'il faut des marchands magasiniers pour soutenir les manufactures en attendant la consommation, il est évident que c'est le gouvernement lui-même qui porte atteinte au crédit public en jetant la défiance parmi les spéculateurs, quand il intervient dans les spéculations sur les fonds par des actes d'autorité qui les entravent. »

Le livre sur la Caisse d'escompte eut beaucoup de retentissement et de succès, sans porter d'ailleurs une atteinte sérieuse à la faveur dont la Caisse d'escompte et ses actions jouissaient dans le public. Il est vrai que Mirabeau ne s'était nullement posé encore en adversaire direct de cette Caisse. M. de Calonne commença à le considérer réellement comme un homme utile et dont il fallait se servir. Il aurait désiré quelques cartons dans la partie du livre relative à l'arrêt du Conseil du 24 janvier, dont nous avons parlé. C'est du moins ce que raconte Mirabeau, qui déclare avoir refusé fièrement tous cartons. « La victoire me resta, ajoute-t-il, la distribution de mon livre fut publiquement autorisée. » M. de Calonne lui dit gracieusement que le succès du livre sur la Caisse d'escompte lui avait donné une sorte de mission

que le ministre des finances devait confirmer. Ce fut sous le patronage du ministre et aux frais de son département que Mirabeau entreprit un nouvel ouvrage financier sur ou plutôt contre la Banque de Saint-Charles.

On jugerait mal M. de Calonne en voyant seulement en lui le parfait courtisan qui avait l'art de renvoyer tous les solliciteurs satisfaits, qui savait plaire à la fois à l'honnêteté un peu bourrue du roi Louis XVI, à la frivolité de la reine et de sa petite société; qui, sorti de la magistrature, s'appropriait avec une aisance parfaite le genre de vie, la légèreté et les grâces des habitués de Versailles; qui cherchait, à force d'insouciance systématique, à fonder sa réputation d'habileté et à écarter les craintes pour l'avenir. Ce parfait courtisan était en même temps un homme passablement clairvoyant, rachetant en partie par sa vivacité d'intelligence son défaut d'application aux affaires, prompt à s'assimiler les notions des financiers de profession dont il s'entourait (1), peu disposé à risquer sa place en tentant de prévenir à l'avance par des mesures

(1) « Peu de ministres peuvent se flatter d'un aussi beau début que vous, Monsieur, » lisons-nous dans une lettre de Mirabeau à M. de Calonne, qui est pourtant une lettre de récriminations, et que nous aurons à citer encore par la suite. Il faut se rappeler, en effet, que les mesures de M. de Calonne pour relever le crédit de la Caisse d'escompte et lui permettre de reprendre ses paiements coïncidaient avec un emprunt d'État bien conçu et couronné d'un plein succès, lequel permit de rembourser une partie de l'énorme dette flottante accumulée depuis le ministère de Necker.

décisives les dangers même qu'il pouvait apercevoir, convaincu, comme il l'écrit lui-même, de la puissance du crédit, et s'attribuant le pouvoir magique d'en accroître indéfiniment l'élasticité, parce qu'il lui avait été donné de le raffermir une fois, lors des débuts heureux de son ministère qui l'avaient enivré. Les regards fixés alternativement sur la cour et sur la Bourse, c'est ainsi que M. de Calonne a gouverné. Pour soutenir le cours des fonds publics, pour favoriser ses propres emprunts, il n'est sorte de moyens, nous le verrons, qu'il n'ait employés. En 1785 particulièrement, il se préoccupait d'obtenir un classement satisfaisant de son dernier emprunt, celui de 125 millions, contracté à la fin de 1784. Cet emprunt, pour lequel M. de Calonne eut toujours une véritable prédilection, était conçu d'une manière fort ingénieuse. Il était au taux de 5 0/0, émis un peu audessous du pair, et amortissable en vingt-cinq années, les remboursements devant être accompagnés d'une augmentation progressive du capital, déterminée d'après la puissance de l'intérêt composé (1).

Quelque avantageux que fût un pareil placement, il paraît que les capitalistes, et surtout les spéculateurs, ne lui accordèrent pas tout de suite

(1) On trouve dans une lettre de Talleyrand à Mirabeau, conservée aux archives des affaires étrangères, une exposition fort claire des conditions et des avantages de cet emprunt.

la préférence qu'il méritait (1). Non content de soutenir les cours de cet emprunt par des achats de titres sur la place, M. de Calonne se préoccupait de battre en brèche, entre les valeurs qui paraissaient lui faire la concurrence la plus fâcheuse, les actions de la banque de Saint-Charles, alors *poussées* plus que toutes les autres par la spéculation. Ce fut à cet effet qu'il employa la plume de Mirabeau.

Au dire de celui-ci même, l'ouvrage promis au ministre fut composé en quatre jours et publié huit jours après (2). « C'est un tour de force peut-être, écrit Mirabeau à son ami Mauvillon, mais le péril était imminent. » Pour expliquer cette extraordinaire promptitude, il faut tenir compte d'un fait qui nous est raconté par Brissot dans ses *Mémoires* et que Mirabeau lui-même avoue d'une manière un peu voilée. A ce moment Brissot et Clavière préparaient en commun un ouvrage sur le même sujet. « Déjà, écrit Brissot, quatre ou cinq feuilles étaient sorties de la presse... Le ministre crut que notre ouvrage réussirait plus sûrement s'il était

(1) Dans le curieux écrit intitulé *Requête au roi et à l'Assemblée des notables* et publié après sa chute du ministère, M. de Calonne explique qu'il voulait amener le *classement* de cet emprunt. Les titres n'étaient pas encore sortis des mains des spéculateurs pour se placer définitivement entre celles des capitalistes. Pour arriver à ce résultat, M. de Calonne cherchait à provoquer des *arbitrages* en faveur des titres dont il s'agit parmi les détenteurs d'actions de la Banque de Saint-Charles,

(2) Il parut en juin 1785.

publié avec le nom de Mirabeau, ou peut-être Mirabeau le lui fit-il entendre pour l'engager dans la comédie qu'il voulait jouer. Il se fit écrire par le ministre une lettre dont l'objet était d'engager Clavière et moi à lui céder notre travail. Il offrait de nous indemniser de tous les frais, et même de payer l'original. Après avoir lu cette lettre, nous sacrifiâmes l'ouvrage à Mirabeau. Clavière y voyait comme moi le bien public. Mirabeau en eut l'honneur, garda l'argent, et Clavière paya les frais. »

Mirabeau avait probablement apporté quelques changements de détail au travail de Brissot et de Clavière ; il y avait *donné le trait*, suivant sa méthode. Cela suffisait à lui persuader que l'ouvrage était désormais bien à lui. Court comme celui dont nous avons parlé précédemment, cet ouvrage est beaucoup plus agressif. Les attaques particulières contre la Banque de Saint-Charles, fort justifiées d'ailleurs, mais qui ne nous intéressent plus guère, y sont dominées par un sentiment général d'aversion contre les monopoles et les privilèges, de zèle pour la liberté du commerce ; et pourtant, l'auteur conclut par une sorte d'appel à l'intervention des gouvernements étrangers, notamment du gouvernement français, en vue d'arrêter la spéculation sur les actions de la banque espagnole, c'est-à-dire par des pages un peu en contradiction avec les principes exprimés dans le livre sur la Caisse d'escompte. Il paraît que M. de Calonne se proposait à ce moment de rendre un édit pour proscrire

en France la négociation des valeurs étrangères. Ce n'était pas le rôle d'un économiste libéral d'applaudir d'avance à une pareille mesure.

L'ouvrage sur la Banque de Saint-Charles eut un effet matériel immédiat. Les actions de cette banque étaient à près de 800 livres; elles commencèrent aussitôt à baisser, et tombèrent jusqu'au-dessous de 420 livres. M. de Calonne en fut enchanté; mais comme il ne voulait pas paraître avoir provoqué la baisse qui répondait à ses désirs (1), il ne crut pouvoir se dispenser de faire supprimer, par arrêt du 17 juillet 1785, le livre de Mirabeau, livre commandé par lui, comme « étant l'ouvrage de l'un de ces particuliers qui se hasardent d'écrire sur des matières importantes, dont ils ne sont pas assez instruits pour procurer au public des connaissances utiles ». Il était difficile de faire à l'auteur une situation plus humiliante. Mirabeau dévora pourtant son mécontentement; il espérait obtenir de M. de Calonne un emploi public, et il avait fait d'autres sacrifices de dignité pour un moindre intérêt. Il se contenta de publier contre Le Couteulx de la Noraye, l'agent en France de la Banque de Saint-Charles, l'homme influent dans l'administration de la Caisse d'escompte, le chef des

(1) Une lettre d'un ami inconnu de Mirabeau nous donne à penser que le gouvernement espagnol, dont le ministre à Paris, le marquis d'Aranda, était le protecteur déterminé de la Banque de Saint-Charles. avait adressé une plainte au ministère français au sujet de ce livre.

joueurs à la hausse sur les actions des deux sociétés, et celui qui avait le plus contribué à obtenir l'arrêt du Conseil du 17 juillet, une lettre d'une extrême violence, où il donnait libre cours à sa colère. Certainement, ce pamphlet-là (1) est bien l'œuvre de Mirabeau. Il fut supprimé aussi, nous employons l'expression consacrée, par un nouvel arrêt du Conseil du 24 août.

Mirabeau a protesté qu'il n'avait jamais reçu d'argent de M. de Calonne pour aucune de ses publications financières.

Ma plume vénale, s'écrie-t-il, en repoussant avec indignation ce reproche dans une lettre à son père du 4 octobre 1788; et quand ai-je soutenu les contraires, voilà le caractère d'une *plume vénale! On sait que Calonne me payait!* Certes on sait qu'on ne sait rien... J'ai bien ou mal, à juste ou injuste titre, mais j'ai de fait rendu de très grands services aux finances sous le ministère de M. de Calonne..... J'ai déjoué l'agiotage sous toutes les formes, l'agiotage qui engloutissait tout le numéraire du royaume, décourageait toutes les industries honnêtes, et enfin, inoculé à la Cour, préparait à la France un débordement de corruptions nouvelles. Tant que M. de Calonne n'a pas été chef de parti dans l'agiotage, il a trouvé cela très bon, et m'a même lancé, mais il n'a jamais déboursé

(1) Il est intitulé : *Lettre du comte de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye sur la Banque de Saint-Charles et la Caisse d'escompte*. Il est daté du 13 juillet, avec un post-scriptum du 15. Mais, en lui donnant ces dates, Mirabeau a voulu seulement éviter de paraître répondre à l'arrêt du 17 juillet; certain passage final, où il est parlé « des coups lâches et perfides que les gens en place portent dans les ténèbres », prouve que Mirabeau, lorsqu'il écrivait, connaissait déjà l'arrêt.

autre chose que les frais de l'impression du *Saint-Charles*, sur le compte de l'imprimeur et dans ses mains.

Plus loin, il déclare que « sollicité par tous ceux de ses amis qui pariaient pour ses opinions de prendre part à leurs affaires, sollicité par Dupont lui-même, que j'en atteste, dit-il, bafoué par lui de ne s'être pas fait 40,000 livres de rente dans les vertiges de l'agiotage, il est resté étranger à toute spéculation, même innocente ; il a vécu de son travail et du secours de ses amis, mais n'a jamais ni joué un écu ni reçu un sol en présent, lui qui faisait fléchir à son gré le balancier de la Bourse, lui dont on aurait payé le silence au poids de l'or! »

Que Mirabeau ait ou non fait des bénéfices sur l'argent qui lui avait été alloué par M. de Calonne pour les frais de publication de son ouvrage, ce n'était pas en vue d'une rémunération pécuniaire qu'il servait le ministre ; il prétendait à mieux. Au reste, nous le verrons un peu plus tard recevoir et même solliciter de l'argent sans aucun scrupule d'un autre ministre, M. de Montmorin. Quant aux *amis qui pariaient pour ses opinions*, ils lui ont certainement donné, sinon une part dans leurs affaires, du moins des *secours* très effectifs, suivant l'expression qu'il emploie lui-même. Dons ou prêts, cela était à peu près la même chose vis-à-vis d'un homme comme Mirabeau, et nous constatons qu'à l'époque de la Révolution il était encore débiteur envers Clavière, comme envers Schwei-

zer (1) et Jeanneret, deux banquiers, Suisses aussi, dont il avait fréquenté la maison et servi pareillement les intérêts, de sommes importantes. A quoi bon insister pour démontrer que Mirabeau a été pendant quelque temps à la solde de certains financiers ? Sa vie entière nous le montre peu délicat en affaires d'argent. Mais sa vénalité, nous aurons occasion de l'établir, n'a jamais été jusqu'à lui faire soutenir des thèses contraires à ses opinions. Dans cette circonstance, les intérêts particuliers qu'il se trouvait appelé à défendre étaient certainement plus conformes à l'intérêt général que ceux qu'il combattait. Les joueurs à la baisse sur les actions de la Banque de Saint-Charles et autres semblables étaient, quant à leur mobiles et quant à leurs procédés, des *agioteurs* aussi bien que les joueurs en sens inverse ; néanmoins ils faisaient œuvre utile en réagissant contre une hausse exagérée, factice et éphémère qui devait aboutir forcément à des ruines, hors du cercle même des purs et simples spéculateurs. Enfin Mirabeau a eu du moins le mérite de rester fidèle aux intérêts particuliers dont il s'était constitué le champion, alors même que le ministre avait cessé de se servir de ces intérêts en les favorisant, et modifié complètement la tactique de ses inter-

(1) Voir, sur la personnalité fort intéressante de Schweizer, le curieux petit ouvrage publié à Berlin par M. Bæchtold sous le titre *David Hess und Schweizer*. Voir aussi les Lettres de Mirabeau à Schweizer, publiées en 1886 dans la *Revue historique* par M. Alfred Stern.

ventions à la Bourse. Nous verrons d'ailleurs que M. de Calonne, en ne réalisant pas les espérances ambitieuses que Mirabeau avait pu fonder sur sa protection personnelle, se chargea de lui rendre cette fidélité facile. Mais n'anticipons pas sur la suite de notre récit.

Ostensiblement désavoué par le ministre après la publication du livre ou plutôt de la brochure sur la *Banque de Saint-Charles*, Mirabeau n'en demeura pas moins en rapports avec lui. Il paraît qu'il fut question entre eux d'un projet de travail sur les emprunts d'Etat dont Mirabeau devait être chargé. M. de Calonne aurait mis aussi celui-ci dans la confidence de ses intentions relativement à une mesure d'annulation générale de tous les marchés à terme qui fut prise en effet par arrêt du Conseil du 2 octobre 1785. Elle avait pour but de venir en aide aux joueurs à la hausse sur les actions de Saint-Charles, écrasés, grâce en partie à Mirabeau, et hors d'état de liquider leurs engagements. M. de Calonne voulait atténuer les conséquences des coups qu'il avait portés ou fait porter. Mirabeau aurait fait tous ses efforts pour combattre à l'avance une telle mesure. Il ne se serait pas contenté d'observations verbales ; il aurait adressé au ministre un long mémoire, où il défendait la même thèse fort juste, bien qu'intéressée, que dans le livre sur la Caisse d'escompte. C'est à ce moment aussi que Mirabeau vendit à M. de Calonne, comme sien, le mémoire préparé par

Dupont de Nemours, en 1775, dans les derniers temps de l'administration de Turgot et pour ce ministre, sur les *Municipalités*, c'est-à-dire sur la création d'assemblées provinciales et municipales électives. « Du vivant même de monsieur votre frère, écrit Dupont de Nemours dans une lettre du 2 juillet 1787 au marquis Turgot, frère du ministre, lettre publiée par M. Schelle (*Dupont de Nemours et l'École physiocratique*, p. 199), dans le temps que le comte de Mirabeau était à Vincennes, où il périssait d'ennui, où il travaillait beaucoup et montrait pour les travaux utiles une ardeur intéressante, je l'allai voir tous les dimanches pour le consoler. Il me demandait sans cesse des matériaux, des mémoires, des papiers qui pussent servir à son instruction, et faire que sa prison le rendît propre à bien faire quand il en serait sorti. Parmi un grand nombre d'écrits de moi que je lui prêtai dans cette vue était celui-ci (le mémoire dont il s'agit), un des moins mauvais que j'aie faits. Il me l'a rendu, mais ne s'est pas vanté d'en avoir gardé copie. Depuis, il l'a donné à M. de Calonne comme son propre ouvrage, et il a fallu que je présentasse au ministre l'original de ma main (une copie chargée de coups de crayon de M. votre frère) pour lui montrer comment Mirabeau fait quelquefois ses écrits. Depuis, ajoute encore Dupont, il eut besoin d'argent, et, pensant que le nom de votre frère donnerait plus de prix au volume, il l'a vendu au libraire, en le restituant non

à moi, mais à mon protecteur (c'est-à-dire à Turgot). » Et, en effet, après la chute de Calonne, Mirabeau publia le même mémoire qu'il avait vendu comme de sa composition à ce ministre, en l'attribuant cette fois à Turgot lui-même (1). Auparavant, il avait été déjà sur le point de publier le mémoire déjà vendu à M. de Calonne, comme le prouvent deux lettres inédites de lui à Talleyrand en date de juillet et août 1786 (Archives du ministère des affaires étrangères), dans lesquelles il répond à des reproches de Talleyrand à ce sujet, et se justifie aux dépens de Clavière. D'après les mêmes lettres, Mirabeau se serait approprié de même un mémoire sur les loteries, à lui confié par M. de Calonne, et dont le manuscrit, de l'écriture du grand orateur, se trouve aujourd'hui au ministère des affaires étrangères.

La dernière polémique financière que Mirabeau engagea en 1785 faillit le brouiller avec M. de Calonne. C'était à la Compagnie des Eaux de Paris qu'il s'attaquait cette fois, toujours sous l'influence de Panchaud et de Clavière. Mais Panchaud et Clavière n'étaient déjà plus d'accord avec M. de

(1) Mirabeau avait donné à cette publication faite en juillet 1787, et contre laquelle Dupont protesta dans une lettre adressée au *Journal de Paris*, le titre d'*Œuvres posthumes de Turgot*. Il avait joint au mémoire de Dupont deux pièces intitulées, l'une : *Lettre à M. le comte de M... sur le plan de M. Turgot;* l'autre : *Observations d'un républicain sur les différents systèmes d'administrations provinciales*, « deux fatras pitoyables, écrit Dupont, dont je crois un de lui et l'autre de Clavière ».

Calonne. Le parti des joueurs à la hausse sur les valeurs de sociétés avait naturellement cherché à disputer le ministre au parti opposé. Ceux des financiers du premier parti qui figuraient parmi les administrateurs ou les actionnaires importants de la Caisse d'escompte s'étaient trouvés par la force des choses rapprochés de lui. M. de Calonne avait voulu d'abord modérer leurs entraînements, faire prévaloir les conseils de la prudence dans l'administration de l'établissement qu'il avait pris sous sa sauvegarde, nous parlons de la Caisse d'escompte. Mais comme il arrive fréquemment, il avait subi l'influence des hommes sur lesquels il voulait exercer la sienne. Il n'avait pas été difficile de lui faire entrevoir l'intérêt du gouvernement dans un mouvement général de hausse qui atteindrait aussi les titres d'emprunts d'État, qui accroîtrait indéfiniment le crédit de la Caisse d'escompte, et la mettrait ainsi en situation de rendre au Trésor public des services de prêteur, avec moins de risques qu'en 1783. M. de Calonne n'avait aucune espèce de principes fixes : les revirements et les contradictions ne lui coûtaient donc pas. Quant aux actions de la Compagnie des Eaux en particulier, il ne pouvait que s'accommoder fort bien de leur hausse. N'en possédait-il pas pour son compte un nombre considérable qu'il tenait de la libéralité du roi Louis XVI, comme l'a rapporté M. de Montyon ?

M. de Calonne vit donc avec mécontentement la

publication du petit pamphlet de Mirabeau contre la Compagnie des Eaux de Paris, imprimé en octobre 1785. Mirabeau y déclarait pourtant « ne point assimiler les actions de cette compagnie à ces effets étrangers dont la mode vraiment scandaleuse ne présente guère à leurs adorateurs que le danger de l'évanouissement presque absolu de leurs capitaux, ou tout au plus l'espoir de l'intérêt très précaire d'un prêt perpétuel fait en pays étranger. Les actions de la pompe à feu, continuait-il, peuvent offrir un emploi solide d'argent, mais à un intérêt très limité. » C'est donc la hausse exagérée des actions qu'il se proposait de combattre, plus que l'entreprise en vue de laquelle elles avaient été émises. Mais, directement ou indirectement, ses critiques et ses protestations tombaient sur l'entreprise elle-même. Dans les concessions de travaux faites à la Compagnie des Eaux il voyait un véritable monopole. La Compagnie ne desservait encore que la rive droite de la Seine depuis Chaillot jusqu'à la porte Saint-Antoine, sa conduite principale parcourant le faubourg Saint-Honoré et les boulevards. Il était question d'autoriser l'établissement d'une seconde conduite principale sur la rive gauche pour alimenter notamment l'École militaire et l'Hôtel des Invalides ; il était question aussi d'abandonner à la compagnie le service de la fourniture d'eau à certaines fontaines, à certains établissements publics, à certaines maisons particulières que l'adminis-

tration municipale alimentait encore elle-même au moyen de pompes non à vapeur, comme celle du pont Notre-Dame. Mirabeau s'élève contre ces projets. Suivant lui, le service de la fourniture d'eau appartient naturellement au gouvernement comme celui des chemins, des canaux, des digues et autres travaux publics. Il traite de chimérique la pensée d'arriver à porter l'eau dans chacune des maisons de Paris. On devrait se contenter de beaucoup de fontaines publiques bien approvisionnées. On ne ruinerait pas ainsi les infortunés porteurs d'eau dont les intérêts trouvent en lui un chaleureux défenseur. Enfin au système de l'alimentation de Paris par l'eau de la Seine élevée au moyen de machines à vapeur, il oppose le système de l'adduction des petites rivières des environs, comme l'Yvette et la Beuvronne, système préconisé dès lors par un savant membre de l'Académie des sciences, Deparcieux. Le temps a démontré pourtant que les deux systèmes se conciliaient et se complétaient parfaitement, et il a si bien donné tort à Mirabeau sur tous les autres points que les opinions exprimées par lui n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité.

Bien que le nom de Mirabeau figurât en grosses lettres en tête de la brochure, M. de Calonne feignit d'attribuer à Clavière la paternité de cette brochure. Clavière fut mandé chez le lieutenant de police, M. de Crosne, qui lui exprima le mécontentement du roi et lui intima la défense

d'écrire sur des objets d'administration. Fureur de Mirabeau de voir son ouvrage attribué à un autre, plus encore que de le voir censuré par l'autorité. M. de Calonne lui fait alors signifier à lui même par le duc de Lauzun d'avoir à se tenir tranquille, sans quoi le ministre serait impuissant à le défendre contre toutes les animosités qu'il s'est attirées à la cour et à la ville, et se verrait même obligé « de le faire punir le plus sévèrement possible ». Mirabeau demande une audience à M. de Calonne, qui le reçoit mal. Des amis communs du ministre et de l'écrivain, comme le duc de Lauzun et l'abbé de Périgord, s'interposent et décident le second à partir pour l'Allemagne avec de bonnes recommandations, et l'espoir d'une mission du gouvernement un peu plus tard.

Avant de quitter Paris, Mirabeau ne put se tenir de répliquer à une réfutation fort spirituellement incisive de sa dernière brochure écrite par un administrateur de la Compagnie des Eaux de Paris qui n'était autre que Beaumarchais. Nos lecteurs trouveront dans le *Beaumarchais et son temps* de M. Louis de Loménie des détails sur ce duel de plume que le nom des deux adversaires suffit à rendre intéressant. L'impression qui y est exprimée reste la nôtre. Dans le duel dont nous parlons, ce n'est pas Mirabeau qui a l'avantage. La raillerie modérée, le persiflage où excelle l'auteur du *Mariage de Figaro* n'est pas dans le génie du grand tribun de l'Assemblée constituante. Aux

égratignures de son adversaire, celui-ci répond par des *coups de boutoir*, que l'on nous passe l'expression ; il frappe plus fort que juste, et il ne s'aperçoit pas qu'il touche au ridicule quand il se drape vis-à-vis de Beaumarchais en représentant de l'ordre public et des bonnes mœurs, ou en conseiller des pères de famille abusés (1). Il y a des circonstances où toutes les invectives du monde, sur le mode le plus oratoire, ne valent pas un bon mot comme celui de *Mirabelles* appliqué par Beaumarchais aux diatribes de Mirabeau, par comparaison avec les *Philippiques*. Il paraît pourtant que le public du temps fut un peu surpris de voir Beaumarchais laisser le dernier mot à Mirabeau et s'en tenir aux quelques pages courtoises qui avaient provoqué une si violente réplique. Les actions de la Compagnie des eaux, tombées sous

(1) « J'ai satisfait au devoir de bon citoyen, déclarait Mirabeau au début de son second pamphlet... Je répondais à la demande d'un père de famille auquel on conseillait de placer dans les actions de la pompe à feu une partie considérable de sa fortune. Un père de famille est quelque chose pour l'homme qui a le temps et l'habitude de réfléchir sur ses sentiments et ses pensées; mais celui dont il s'agit m'intéressait plus qu'un autre parce qu'il est l'ami d'un de mes amis particuliers, M. de Chamfort, dont le nom cautionne assez la bonne foi pour quiconque le connaît; eh! qui ne le connaît pas? Qu'on l'interroge, il dira qu'il s'était donné la peine de rédiger lui-même par écrit la demande de son ami. » Mirabeau ajoutait, il est vrai, « qu'il avait voulu aussi venir au secours d'un autre ami, M. Clavière, lequel avait imprudemment rendu hommage au bon sens en vendant cent actions des Eaux de Paris à un prix assez voisin de celui de création pour le mois de mars 1787, et se voyait menacé d'une perte excessive. »

l'influence des attaques de Mirabeau de 3,600 à 2,000 francs, restèrent à ce dernier cours. Et quant à Mirabeau lui-même, il a beau se plaindre avec une dignité toujours un peu étrange, dans une lettre adressée, à quelque temps de là, à son père que M. de Calonne ait « déchaîné contre lui ce saltimbanque de Beaumarchais »; un saltimbanque auquel il n'avait pas eu honte, paraît-il, de demander peu auparavant un prêt de 12,000 francs, refusé d'ailleurs, mais avec la plus exquise politesse. Avoir tenu tête à l'homme qui, cette année même, faisait représenter le *Mariage de Figaro*, qui avait terrassé Goëzman et la magistrature à laquelle il appartenait, dans d'inoubliables mémoires, ne pouvait que grandir sa renommée.

La *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris* avait paru au mois de décembre 1785, et, à la fin du mois, Mirabeau partait pour Berlin avec sa *horde* (1), comme il disait, c'est-à-dire avec Mme de Nehra et son fils adoptif. Il arrivait à peine, tout entier encore à sa colère contre M. de Calonne, qu'il reçoit communication d'un compte rendu des administrateurs de la Banque de Saint-Charles à leurs actionnaires, récemment paru et très injurieux contre lui. « Il

(1) Une nuit « entre Toul et Verdun, raconte Mme de Nehra, on s'avisa de nous tirer plusieurs coups de pistolet dans la voiture. Nous n'avons jamais su si c'étaient des assassins ou des personnes qui voulaient nous effrayer. Ce n'étaient sûrement pas des voleurs. »

est certain, y disait-on, qu'on a stipendié, pour discréditer la Banque, un de ces malheureux dont la vie est une longue alternative de délits et de châtiments, et qui emploient à dire du mal le peu de moments que leur laisse l'habitude qu'ils ont d'en faire. » A cela, Mirabeau avait répondu d'avance en apprenant au public dans son second pamphlet contre la Compagnie des Eaux que, « s'il maniait depuis six mois, avec un grand succès (c'est un fait que je raconte, observait-il, ce n'est pas un éloge que je me donne), les armes les plus nobles et les plus sûres, celles de la raison, pour détruire l'agiotage, le ministre des finances l'y avait *appelé*, *invité*, *encouragé*. » Mais voulant appuyer cette explication par des preuves et mis hors de lui par des injures qu'il ne pardonnait pas au ministre d'avoir au moins laissé imprimer, il compose précipitamment contre M. de Calonne lui-même un nouveau et long pamphlet sous forme de lettre à son adresse. Ce pamphlet, auquel nous avons emprunté plusieurs citations et de nombreux renseignements, a été en partie inséré dans les *Mémoires de Mirabeau* de M. Lucas de Montigny. Le manuscrit complet se trouve aujourd'hui aux archives du ministère des affaires étrangères. C'est un récit de tous les rapports de Mirabeau avec M. de Calonne pendant l'année 1785, entremêlé de reproches et d'accusations violentes. On peut juger de cette violence par l'épigraphe, il y a une épigraphe à tous les écrits de Mirabeau, et celle-là

est empruntée aux lettres de *Junius*, célèbres en Angleterre. « I would pursue him through life, and try the last exertion of my abilities to preserve the perishable infamy of his name, and make it immortal. » On peut en juger aussi par le début que voici :

Il est donc arrivé, Monsieur, le moment que je vous ai prédit et que j'ai vraiment redouté, le moment où ma réputation, mes principes, ma sûreté, mon honneur et, par-dessus tout, le bien de mon pays me commandent également de vous citer au tribunal du public, et de le prendre pour juge entre nous. Après un mois de vains efforts, d'inutiles conseils, de travaux infructueux, je me vois contraint de renverser dans ma propre opinion le trône que j'aurais voulu vous élever dans celle de tous nos concitoyens. Non seulement il me faut renoncer à l'espoir de tout le bien que vous pouviez faire, mais il devient nécessaire que je m'oppose au mal que vous faites. J'aurais voulu pouvoir être votre caution, et vous me forcez à devenir votre dénonciateur... Pourquoi le hasard m'a-t-il approché de vous, pourquoi vos qualités aimables m'avaient-elles séduit? Pourquoi vous êtes-vous servi de moi ?... M'auriez-vous pris pour un de ces hommes légers ou sans honneur à qui l'on commande de plier au gré des circonstances leurs sentiments et l'emploi de leurs méprisables talents ?... Si telle fut votre erreur, vous allez être cruellement détrompé.

Tout l'ouvrage est formé ainsi de périodes oratoires emphatiques, solennelles et bien arrondies. Il y a un passage où Mirabeau, après avoir déclaré que l'exemple qu'il donne est grand et périlleux,

revendique la qualité d'*instructeur de la nation*. « Elle est vraiment belle la place d'instructeur, s'écrie-t-il. Oui, Monsieur, croyez-moi, assez belle pour que les ambitieux subalternes, les ambitieux de cordons, de départements, de ministères aient intérêt à consulter, écouter, observer l'homme qui sait, qui veut, qui peut instruire ses contemporains... Je ne me cache pas de prétendre à cette belle prérogative, et peut-être ai-je quelque droit d'avouer cette ambition qui plaît à mon âme sans étonner mon esprit. » Le grand cheval de bataille de Mirabeau contre M. de Calonne est naturellement cet arrêt du Conseil du 2 octobre annulant tous les marchés à terme, et instituant pour leur liquidation une commission dans laquelle le ministré a appelé, à côté de maîtres des requêtes, l'homme que l'on considère à bon droit comme le chef des joueurs à la hausse, et qui, dans la conciliation à opérer entre vendeurs et acheteurs, ne peut s'empêcher d'être partial en faveur des acheteurs, Le Couteulx de la Noraye.

Mirabeau envoya son pamphlet en France pour y être imprimé et publié. Mais ses amis influents, l'abbé de Périgord, Lauzun, d'Antraigues, Narbonne qui étaient restés dans l'intimité du ministre, bien que leur maître Panchaud commençât déjà à tomber en disgrâce, arrêtèrent l'impression du manuscrit. Ils déclarèrent à Mirabeau qu'une pareille publication serait la ruine de toutes ses espérances ambitieuses et les mettrait dans l'im-

possibilité de le servir. D'autre part, ils firent comprendre au ministre quel était le seul parti à adopter vis-à-vis d'un homme qui devenait aussi gênant. « M. de Calonne, dit en propres termes Mirabeau, écrivant pourtant à son père, trouva qu'il était plus sûr de m'employer, seule manière de me *museler*. » Le publiciste mécontent fut rappelé à Versailles pour y être chargé d'une mission diplomatique à Berlin, dans le pays même où ses goûts et ses études personnelles l'avaient attiré.

Nous parlerons au chapitre suivant de cette mission, qui dura depuis le mois de juin 1786 jusqu'à la fin de janvier 1787. A cette époque, Mirabeau ne recevant pas exactement tout l'argent qu'il réclamait pour sa dépense, et qui dépassait de beaucoup les appointements assez modiques primitivement convenus, n'obtenant pas, comme il l'avait espéré, de passer du cadre irrégulier de la diplomatie dans le cadre régulier, attiré d'ailleurs par la réunion de l'Assemblée des notables, prit le parti de revenir en France pour y faire de nouveau parler de lui. De retour à Paris, il se convainquit qu'il n'avait à attendre de M. de Calonne rien de ce qu'il voulait ; le ministre « éludait ses demandes les plus formelles et les plus simples par un silence bien ou mal coloré, le laissait dans des embarras de tout genre », et se contentait de répondre aux sollicitations de ses amis : « J'arrangerai tout cela avec de l'argent. » C'est pour lui montrer, suivant

l'expression d'une de ses lettres (1), que « s'il était bon à prendre il n'était pas bon à laisser » ; c'est dans ce but, disons-nous, que Mirabeau fit paraître, à la fin de février 1787, celui de ses pamphlets financiers qui a eu le plus de retentissement, la *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'Assemblée des notables*, où, derrière certains spéculateurs désignés par leurs noms, il attaquait nettement le ministre des finances comme leur protecteur. A la vérité, M. de Calonne avait depuis un an fourni lui-même bien des armes pour ce genre d'attaques, et l'on ne saurait bien faire comprendre l'effet produit par le nouvel ouvrage de Mirabeau qu'en retraçant les circonstances au milieu desquelles il apparaissait.

§ 2. — La Dénonciation de l'agiotage.

A l'ouverture de l'Assemblée des notables, M. de Calonne venait d'avouer la détresse du Trésor, l'existence d'un énorme déficit dans les revenus publics, et la nécessité de prendre pour y obvier des mesures extraordinaires. Tout le prestige d'habileté qui l'avait environné jadis était tombé. On commençait à répéter contre lui l'accusation de gaspillage des deniers publics, on revenait avec une attention plus critique sur les actes de son

(1) Au major Mauvillon. « Il a, dit encore Mirabeau, en parlant de M. de Calonne, dans une autre lettre au même correspondant, *jeté le citron*, sans penser qu'il y avait encore du jus. »

administration, en particulier sur les faits qui s'étaient passés l'année précédente et au commencement de l'année présente. Jamais M. de Calonne ne s'était montré plus aventureux que dans cette dernière partie de son ministère ; il semble que la perspective de la crise qui approchait, du « déluge », qu'il ne pouvait plus comme Louis XV renvoyer après lui, n'eût fait qu'accroître sa témérité. Il avait longtemps trouvé une exceptionnelle facilité dans le Parlement de Paris pour l'enregistrement de ses édits d'emprunt; mais ce corps, disposé à l'appuyer par esprit d'hostilité contre Necker, avait fini par se lasser; le dernier édit d'emprunt public pour une somme de 80 millions, édit présenté en décembre 1785, avait soulevé de sa part les plus vives protestations, et n'avait été enregistré qu'avec des réserves expresses. Bien que M. de Calonne eût déclaré, dans le préambule de l'édit, que l'emprunt dont il s'agissait suffirait pour effectuer l'*accaparement total des dettes* et *rétablir l'ordre dans les affaires*, il savait très bien que ce secours serait bien vite épuisé vite à renouveler. Lorsqu'il songea à réunir une Assemblée des notables, ce fut pour créer avec son concours des ressources permanentes additionnelles (1) au moyen d'un supplément d'impôts.

(1) Créer de telles ressources devenait d'autant plus urgent qu'il allait se former un vide important de plus dans le Trésor par suite de la cessation à date fixe (1787) du troisième-vingtième, établi à l'occasion de la guerre d'Amérique.

Mais en attendant l'établissement de ces ressources, il fallait pourvoir aux charges courantes, faire la meilleure figure possible, lors de la réunion de l'Assemblée. Les expédients de trésorerie ne suffisaient pas, les emprunts directs étaient devenus impossibles. M. de Calonne imagina donc de se servir de la Caisse d'escompte comme intermédiaire, de remanier encore une fois ses statuts, d'augmenter dans une large mesure son capital social et de se faire remettre à titre de cautionnements 70 millions sur les 80 que devait donner l'émission d'actions nouvelles. Dans la pensée d'assurer le succès de cette opération, il se livra à une série de manœuvres destinées à soutenir le cours des valeurs de spéculation sur la place de Paris.

Lui-même déclare, dans sa *Requête au roi et à l'Assemblée des notables* (1), que ses interventions à la Bourse à la fin de 1786 étaient *liées* au prêt qu'il négociait alors avec la Caisse d'escompte. « J'avais, ajoute-t-il, deux buts : 1° garnir le Trésor royal assez abondamment pour qu'il pût se suffire durant les premiers mois de l'année (1787) ; 2° empêcher que les effets publics ne souffrissent une baisse excessive qui aurait entraîné la

(1) C'est, nous l'avons dit, un fort curieux écrit rédigé par M. de Calonne, peu de temps après sa sortie du ministère, en réponse aux accusations de dilapidations soulevées contre lui au sein même du Parlement.

ruine des particuliers propriétaires de ces effets, et le discrédit de la place. »

M. de Calonne ne s'est d'ailleurs expliqué qu'incomplètement sur les interventions à la Bourse dont nous parlons, et qui sont peut-être la particularité la plus intéressante, quoique la moins connue, de toute son administration. Mais il existe aux Archives nationales, surtout dans les papiers de l'abbé d'Espagnac, un personnage fort original que nous ferons connaître tout à l'heure à nos lecteurs, des documents qui permettent de jeter plus de lumière sur ces opérations, thème principal de l'indignation de Mirabeau dans sa *Dénonciation de l'agiotage*. L'indication détaillée et complète s'en trouve d'ailleurs dans le procès-verbal d'une séance du conseil royal du commerce et des finances, en date du 26 avril 1788, où l'on s'occupa d'en liquider les suites. Indépendamment d'achats-ventes, pour des sommes considérables, ayant porté sur les titres de l'emprunt de 125 millions, les plus importantes de ces opérations ont été effectuées sur les actions de la Compagnie des Indes et les actions de la Compagnie des Eaux. Il a été remis à deux sociétés de spéculateurs, chargées, l'une des marchés sur les actions des Eaux, l'autre des marchés sur les actions des Indes, 11,500,000 francs en assignations, ou, si l'on aime mieux, en billets du Trésor payables dans les derniers mois de 1787 par imputation sur les fonds de la guerre et de la maison du roi. Les assigna-

tions devaient être rapportées au Trésor un mois avant leur échéance; mais comme il était entendu aussi qu'elles seraient déposées en gage chez les banquiers qui prêteraient aux deux sociétés les fonds nécessaires au fur et à mesure de leurs besoins, il est bien évident que la restitution était entièrement subordonnée à la réussite des opérations à tenter (1).

Les actions de la Compagnie des Indes récemment doublées, portées de 20,000 à 40,000 au mois de septembre 1786, et les actions de la Compagnie des Eaux, atteintes par l'effet des pamphlets de Mirabeau, à un moindre degré pourtant que les actions de la Banque de Saint-Charles, étaient alors l'objet des combats les plus acharnés entre joueurs à la baisse et joueurs à la hausse. Voilà pourquoi M. de Calonne, sans parler de l'intérêt particulier que pouvaient lui inspirer les actions des Eaux, se croyait fondé à faire porter ses secours de préférence sur ces deux catégories de valeurs, dans l'espérance que leur hausse profiterait aux valeurs plus fermes de la cote, aux fonds d'État, comme aux actions de la Caisse d'escompte.

Telle est l'explication que donne le ministre tombé dans sa *Requête au roi et à l'Assemblée des notables*; se justifier plus amplement lui

(1) En définitive, M. de Calonne donnait à deux syndicats de spéculateurs une couverture en vue d'opérations peu déterminées et point limitées.

semble superflu : « L'exemple, ajoute-t-il seulement, d'une nation qui en bien des choses, et surtout en ce qui concerne le crédit, peut servir de modèle (il s'agit de l'Angleterre) prouve assez qu'un gouvernement sage doit se tenir en mesure de pouvoir soutenir par voies secrètes et indirectes le cours des fonds publics, quand le moment l'exige, et faire au besoin des sacrifices pour le relever. » Cet axiome posé, M. de Calonne passe sans embarras à un nouvel ordre de considérations.

Le juge sévère qui condamnerait d'une manière absolue toutes les interventions gouvernementales à la Bourse aurait sans nul doute bien des ministres des finances de notre siècle à comprendre avec M. de Calonne dans son arrêt de condamnation. Il se heurterait à un préjugé singulièrement enraciné encore aujourd'hui dans le monde financier. Mais, en vérité, les interventions de M. de Calonne méritent une place à part dans l'histoire. Remarquons d'abord que tous les marchés passés par ses ordres, ceux du moins de 1786 et de 1787, ont été des marchés à terme. Le même ministre qui, dans ses édits, proscrivait les marchés de ce genre les annulait même pour le passé au mépris des conventions arrêtées et des droits acquis, en ordonnait en secret pour le compte du Trésor. Le même ministre qui flétrissait les spéculations de Bourse offrant à un certain degré le caractère du jeu, l'agiotage, pour employer le gros mot du

temps, se lançait, comme administrateur de la fortune publique, dans les spéculations les plus hasardeuses. On va voir que cette qualification s'applique justement aux opérations autorisées par lui sur les actions des Indes et les actions des Eaux.

Et, en effet, c'est un second point à remarquer, les deux sociétés chargées de ces opérations n'avaient point reçu d'instructions précises, de mandat déterminé. Si, munies d'un semblable mandat, elles l'eussent exécuté strictement et prudemment, le pis qui pouvait arriver c'était une perte pour le Trésor, dans des limites prévues à l'avance. Mais, au contraire, les deux sociétés avaient reçu seulement mission de *soutenir* certaines catégories de valeurs. La belle garantie que l'engagement pris par elles de restituer les billets du Trésor mis à leur disposition à cet effet, alors qu'on leur laissait une liberté entière sur la nature et le *chiffre* des marchés qu'elles auraient à passer! Ainsi pratiquées, les interventions de M. de Calonne devaient avoir pour résultat non seulement une perte pour le Trésor, plus considérable qu'on ne pouvait la prévoir, mais une crise aiguë sur la place de Paris.

C'est surtout l'opération relative aux actions de la Compagnie des Indes qui amena ce résultat. La société chargée de la suivre pour le compte de M. de Calonne se composait de trois spéculateurs militants : un comte de Seneff, l'intendant des

domaines du comte d'Artois, Pyron, et un sieur Baroud qui s'intitulait avocat au Parlement. Après une succession de marchés, dont l'état exact n'a jamais été fourni, cette société se trouva, à la fin de décembre 1786, propriétaire de trente-deux mille cinq cents actions des Indes, dont la plupart n'étaient ni livrées ni payées, cela va sans dire, la somme nécessaire pour les payer dépassant de beaucoup celle allouée en assignations par M. de Calonne. Il n'y avait réellement en circulation que trente-sept mille actions de la Compagnie des Indes, car il devait toujours en rester trois mille appartenant aux administrateurs, en dépôt au siège de la Compagnie. Les agents de M. de Calonne réunissaient donc fictivement entre leurs mains presque toutes les actions livrées au public. N'ayant ni l'intention ni les moyens de réaliser ces achats, sachant fort bien que le ministre ne pouvait ni ne voulait acquérir définitivement un pareil nombre de titres, ce qui eût équivalu à racheter l'entreprise de la Compagnie des Indes, ils se trouvaient maintenant assez embarrassés d'écouler leurs actions sur le marché sans en faire tomber les cours, et détruire absolument le résultat qu'ils avaient prétendu atteindre. De tous les spéculateurs de Paris, le plus audacieux peut-être était alors un ecclésiastique de bonne race, vicaire général de Sens, l'abbé d'Espagnac (1). Les prè-

(1) Son père, le baron d'Espagnac, avait été gouverneur des Invalides; son oncle, abbé comme lui et conseiller-clerc au

tres dépourvus des vertus de leur état ne sont pas rares au XVIIIe siècle; pourtant, depuis Dubois, dont l'abbé d'Espagnac était d'ailleurs parent, il n'en est aucun dont la conduite fasse un aussi curieux disparate avec son habit. Cet abbé de Bourse, devenu plus tard munitionnaire de la République, devait finir ses jours dans la même fournée de condamnés du tribunal révolutionnaire que Danton et Camille Desmoulins. A l'époque dont nous nous occupons, il venait de s'assurer d'assez importants bénéfices en vendant précisément des actions de la Compagnie des Indes aux agents de M. de Calonne. Leur embarras lui suggéra l'idée d'une belle partie à jouer. En leur rachetant à terme toutes leurs actions, en effectuant encore quelques achats du même genre sur le marché, il pouvait arriver assez facilement à accaparer toutes les valeurs de la Compagnie des Indes, se trouver même acheteur à terme d'un plus grand nombre de ces valeurs qu'il n'en existait réellement en circulation. Ceci était le point important et machiavélique de sa conception. En effet, il était encore moins que M. de Calonne en mesure de débourser plus de cinquante millions pour devenir proprié-

Parlement de Paris, était ami intime du marquis de Mirabeau. M. le comte de Seilhac a publié sur l'abbé Marc-René d'Espagnac, celui dont nous avons à parler, un petit ouvrage qui contient des documents intéressants. M. de Seilhac ne nous paraît cependant pas avoir bien saisi et bien élucidé la question des rapports et des démêlés de l'abbé d'Espagnac avec M. de Calonne.

taire effectif de toutes les actions de la Compagnie des Indes. Ce qu'il voulait, c'était réduire ses vendeurs à l'impossibilité de réaliser tout ou partie de leurs engagements, de manière à traiter avec eux sur l'inexécution de leurs engagements, en les tenant à sa merci. Ce plan plus habile qu'honnête réussit à souhait. Les agents de M. de Calonne s'estimèrent heureux de céder à 1,500 livres par action, c'est-à-dire plus cher qu'ils n'avaient acheté, leurs trente-deux mille cinq cents titres; ils ne s'inquiétèrent pas des suites, ou plutôt ils ne s'en inquiétèrent que trop tard, la vente consommée, en voyant l'abbé d'Espagnac marcher avec fermeté au but qu'il poursuivait. Ils voulurent alors racheter à leur tour, mais l'abbé d'Espagnac refusa de vendre, et, quelques avantages qu'on lui proposât, il tint bon. Dans le courant de mars 1787, il était devenu acquéreur de près de quarante-six mille actions des Indes, presque toutes livrables à la fin du mois, alors qu'il n'en existait dans le commerce que trente-sept mille. Dès le mois précédent, le bruit de ce gigantesque coup de Bourse avait commencé à se répandre. Une grande partie de la *Dénonciation de l'agiotage* de Mirabeau était consacrée à le signaler à la réprobation générale. Mirabeau avait mis la main, nous ne savons par quels moyens, sur un plan d'opérations rédigé par l'abbé d'Espagnac, à un moment où celui-ci, non encore décidé à effectuer seul sa tentative d'accaparement, cherchait à s'associer d'autres spécula-

teurs. Que la société Seneff-Pyron-Baroud fût chargée d'une mission du ministre des finances, voilà ce que Mirabeau ignorait. Mais il avait le sentiment d'une complicité quelconque du gouvernement dans la tentative qu'il flétrissait.

Jetez un regard, disait-il, sur le plan d'escroquerie le plus audacieux et le plus extravagant qui ait jamais été formé. Je l'ai sous les yeux ce plan secret, livré par l'imprudente avidité d'acquérir des complices; ce plan qu'une main invisible semble protéger contre les murmures qu'il excite. Je le lis, j'y vois une association comparable à celle que l'obscurité des forêts dérobe aux passants. J'y trouve des pièges tendus dans un but tout semblable, de perfides amorces jetées non seulement à la cupidité, mais au bon sens, à la bonne foi... Cette scélérate entreprise est vaste : il ne s'agit pas moins que de l'accaparement de toutes les actions de la nouvelle Compagnie des Indes, et de tous les engagements pour en livrer, afin que l'association soit tout à la fois la caverne où il faille acheter l'action, la caverne où il faille la laisser, et que, contraint d'y arriver les mains pleines, on soit forcé d'en sortir encore les poches vides... Mais comment peut-on exécuter des opérations tout à la fois aussi immenses et aussi scandaleuses ? D'où peuvent leur venir les secours?... Lecteur honnête, c'est à cette question que je brûlais de vous conduire. C'est là que l'évidence du mal ne laisserait plus d'excuses à l'administration qui ne retrancherait pas enfin au milieu de nous les véritables causes de ces effets si avilissants.

Nous reviendrons un peu plus loin à la *Dénonciation de l'agiotage* pour l'apprécier comme pamphlet et en noter les conclusions. C'est l'impres-

sion qu'elle produisit qu'il nous importe de constater d'abord. La vivacité de cette impression se manifeste jusque sous la plume des témoins les plus hostiles à Mirabeau, comme son propre père. Elle se traduisit dans le sein de l'Assemblée des notables par des griefs plus directs et plus explicites opposés à M. de Calonne (1). Elle ne fut pas atténuée par deux ou trois réponses à l'ouvrage de Mirabeau où l'on attaquait celui-ci à son tour dans toute sa vie avec une extrême violence. C'est sans plus de succès que l'on fit courir contre lui des épigrammes qui amusèrent d'ailleurs le public, celle-ci entre autres, attribuée à Rivarol :

Puisse ton homélie, ô bouillant Mirabeau !
Écraser les fripons qui gâtent nos affaires ;
Un voleur converti doit devenir bourreau
Et prêcher sur l'échelle en pendant ses confrères.

M. de Calonne avait été publiquement attaqué non pas seulement par des insinuations et dans certains de ses actes, mais directement et dans son caractère même; il y avait à la fin de la *Dénonciation de l'agiotage* une tirade toute personnelle contre lui, que Mirabeau avait ajoutée au dernier

(1) Un peu plus tard (août 1787) le Parlement mettra d'office à l'instruction une dénonciation accusant M. de Calonne « d'avoir commis des déprédations de finances », notamment « dans les fonds du Trésor royal fournis clandestinement pour soutenir un agiotage funeste à l'État ». Il faudra que M. de Brienne intervienne pour étouffer cette procédure.

moment, après avoir eu l'audace de faire porte son manuscrit au ministre pour lui mettre une dernière fois le marché à la main (1). Le ministre des finances ne pouvait donc se dispenser de faire usage de son autorité, ou du moins, car il s'est défendu d'avoir provoqué lui-même la punition de Mirabeau, de laisser agir le ministre chargé de décerner les lettres de cachet à Paris, le baron de Breteuil. Toutefois, pour donner satisfaction à l'opinion, M. de Calonne fit punir avec Mirabeau, et du même coup, non seulement l'abbé d'Espagnac, mais encore les spéculateurs que lui-même avait mis en mouvement, et qui l'avaient, à la vérité, bien mal servi. Le 18 mars, il était expédié simultanément des ordres d'exil contre l'abbé agioteur, contre le comte de Seneff et Baroud, et une lettre de cachet pour l'arrestation de Mira-

(1) C'est l'abbé de Périgord, *un sien ami fort intrigant*, raconte le marquis de Mirabeau, qui avait porté le manuscrit au ministre. « Le ministre répondit, nous citons toujours le marquis de Mirabeau : *Son manuscrit est bien fait, il y a de bonnes choses, il y en a qu'il faut retrancher. Nous savons le secret, il a besoin d'argent. Voilà un billet de* 3,600 *livres sur M. Augeard* (l'un des fermiers généraux, secrétaire des commandements de la reine Marie-Antoinette), *qu'il arrête*. L'abbé arrive chez lui et le trouve parti pour Orléans, pour faire imprimer son morceau, sur ce qu'il n'avait pas reçu réponse assez vite. » Mirabeau avait pris comme épigraphe ces deux vers de Voltaire :

Pensais-tu qu'un instant ma vertu démentie
Mettrait dans la balance un homme et la patrie?

Ce qui achevait de donner à sa brochure un caractère d'attaque personnelle contre M. de Calonne.

beau et son emprisonnement au château de Ham. Il est vrai de dire que les ordres d'exil contre les *agioteurs* ne furent pas mis à exécution, les intéressés ayant fait sentir qu'on ne pouvait se passer de leur présence à Paris pour prendre les arrangements susceptibles de prévenir à la Bourse la crise générale qu'ils avaient provoquée. L'abbé d'Espagnac seul subit un peu plus tard un court exil à Montargis. Quant à Mirabeau, averti de plusieurs côtés à l'instigation même de M. de Calonne, pressé de partir notamment par l'abbé de Périgord, il put se dérober ainsi à l'effet non pas de la dix-septième, comme il disait, mais de la dixième lettre de cachet lancée contre lui. Moins d'un mois après, M. de Calonne l'autorisait lui-même, dans une lettre fort gracieuse, à revenir à Paris, *pourvu qu'il s'abstînt pendant quelque temps de faire imprimer des choses qui pussent nuire aux vues du gouvernement.* « Il serait au-dessous de vous, lui disait le ministre, d'empêcher le bien de l'État (1) pour satisfaire votre vengeance personnelle, et quand il sera fait, il deviendra encore à vos propres yeux un motif d'oublier ce dont vous auriez pu avoir été offensé... Je vais dire au roi que je vous ai mandé de revenir sans crainte. Quoiqu'il ait fort désapprouvé la manière dont vous aviez parlé d'un arrêt du conseil, il est trop juste pour vouloir que vous soyez seul victime,

(1) C'est-à-dire le succès des projets ministériels.

lorsque vos adversaires se sont fait un rempart de l'énormité de leur crime et du danger qui résulterait pour la Bourse entière du renversement subit de leurs affaires. Je vous écrirai demain ou après-demain, et en commun avec l'aimable et excellent abbé de Périgord. Nous ne nous bornons pas à penser à vous, mais nous sommes occupés aussi de Mme de Nehra. » Il était impossible, comme on le voit, d'être moins vindicatif que M. de Calonne; aussi bien se croyait-il d'autant plus obligé de ménager, d'*amadouer* Mirabeau, qu'il le jugeait plus redoutable.

Mais revenons à l'affaire des actions de la Compagnie des Indes. Le gouvernement se trouvait en définitive hors d'état tant de désavouer ses téméraires agents, et de les abandonner au résultat de leurs folles manœuvres, que d'arrêter entièrement l'effet de la spéculation de l'abbé d'Espagnac, et de lui en enlever tout le profit. Beaucoup d'autres particuliers se trouvaient compromis dans cette spéculation, comme ayant vendu des titres à terme ou prêté des fonds en *report*, pour employer une expression de notre temps, soit à l'abbé d'Espagnac, soit à la Société Seneff et Cie. Pour prévenir une série de ruines sur la place de Paris, à la liquidation de la fin de mars 1787, M. de Calonne avait été obligé de traiter avec l'abbé sur les bases suivantes. Tous les marchés de celui-ci seraient passés au gouvernement; les actions des Indes, dont il était réellement détenteur, seraient pareillement

cédées, sous la condition que le cédant serait indemnisé de ses avances. Il serait procédé à la liquidation de ces marchés et au règlement des indemnités à allouer à l'abbé par une commission, qui fut formée des deux banquiers Le Couteulx de la Noraye et Haller. Le gouvernement espérait arriver, en usant de la ressource des reports, à revendre successivement, et sans trop de perte, toutes les actions dont il devenait acheteur, espérance illusoire, comme l'événement le prouva. En attendant, il fallut encore tirer du Trésor, pour la liquidation, six millions en assignations. Six autres millions en espèces furent distribués immédiatement sous forme d'avances destinées à assurer l'acquittement d'un grand nombre d'effets de commerce près d'échoir, et dont les signataires ou les accepteurs étaient impliqués à quelque degré dans la spéculation sur les actions des Indes.

Vous verrez, Monseigneur, écrivait le 30 mars à M. de Calonne le banquier Haller, lui rendant compte de cette distribution, vous verrez, par le bordereau que j'ai l'honneur de vous remettre de la distribution de six millions, que la banque (c'est-à-dire les maisons de banque de Paris) les a absorbés presque en entier; et j'ajoute, sans craindre de pouvoir être démenti, que sans ce secours il y aurait eu aujourd'hui des acceptations réputées très bonnes, avec raison, qui n'auraient pas été payées ; une seule de ces acceptations en faillite entraînait nécessairement une suite d'autres faillites qu'un secours du triple n'aurait pu arrêter... Au moyen de ces six millions versé

à temps, vous avez éteint un incendie qui aurait tout embrasé quinze jours plus tard (1).

A ce moment, le montant total des fonds sortis du Trésor en assignations ou en espèces, ou réclamés au Trésor à raison des manœuvres de M. de Calonne sur la place de Paris depuis 1786, était d'environ 25 millions, dont une petite partie seulement devait rentrer sous une forme ou sous une autre. Ce n'était pas tout. Il restait à indemniser l'abbé d'Espagnac. L'arrangement conclu avec lui était fort loin de lui être défavorable. Au lieu et place de particuliers plus ou moins solvables, d'agents secrets du ministre susceptibles d'être désavoués, c'était le gouvernement qui avait pris des engagements envers lui. Il était exposé à voir rogner les bénéfices sur lesquels il comptait ; mais en revanche la peine de les réaliser lui était épargnée. Les commissaires nommés par M. de Calonne lui reconnurent un droit à 1,629 livres 14 sols et 2 deniers pour chacune des 45,653 actions par lui cédées au gouvernement, soit un bénéfice moyen de plus de 100 livres sur le prix auquel il les avait achetées. Pour une indemnité, c'était au moins une ronde indemnité. Toutes compensations avec

(1) Requête au roi et à l'Assemblée des notables. — Archives nationales. — Les événements dont nous venons de parler amenèrent le suicide d'un des confidents de M. de Calonne, M. de Veymeranges, qui avait été l'intermédiaire entre lui et la Société Seneff-Pyron-Baroud. Voir à ce sujet les *Particularités sur les ministres des finances* de M. de Montyon.

les sommes dont il était lui-même redevable à des tiers, et que le gouvernement devait retenir, opérées, l'abbé n'eut plus qu'à réclamer le payement d'une créance de 4,045,000 livres. Vainement les successeurs de M. de Calonne essayèrent-ils de se dérober à l'effet des obligations que celui-ci avait si légèrement contractées. La cause fut portée devant les tribunaux, et après de longues procédures, en pleine année 1793, il fut décidé que l'Etat était bien engagé et que le Trésor devait payer.

Quelque déplorable qu'eût été, dans l'état de détresse du Trésor, le résultat *arithmétique* des interventions de M. de Calonne, leurs conséquences, à la Bourse et sur les différentes places de commerce françaises ou dépendant de la France, avaient été plus déplorables encore. On n'avait évité ou plutôt arrêté une crise atteignant presque toutes les maisons de banque de Paris qu'à force de sacrifices de l'Etat. Entre toutes les valeurs qu'on avait voulu soutenir, les actions de la Compagnie des Indes s'effondraient pour un temps (1); les autres naturellement, même celles qui avaient le mieux résisté jusqu'alors, subissaient une dépréciation générale. C'est au moment de l'aveu

(1) Elles se relevèrent au commencement de la Révolution, en 1790, la Compagnie des Indes, dépouillée alors de son privilège, s'étant réorganisée d'une manière très sage, en dehors de toute ingérence de l'État, et ayant recommencé des opérations fructueuses que sa brutale suppression par la Convention ne lui permit pas de pousser bien loin.

solennel du déficit dans les revenus publics que la secousse s'était produite; elle avait achevé de renverser le crédit de l'État, et le successeur de M. de Calonne, M. de Brienne, allait se trouver dans l'impossibilité d'y recourir, alors qu'il ne pouvait plus s'en passer, même temporairement (1). La Caisse d'escompte, si solide et si prospère encore en 1786, allait demeurer depuis lors dans une situation vacillante et précaire, en butte à des accusations passionnées auxquelles la connivence de ses chefs avec M. de Calonne avait donné trop de motifs, soumise pour continuer d'exister à toutes les exigences des ministres des finances aux abois, jusqu'au moment où la Convention décréta contre elle, comme contre toutes les sociétés par actions, *la mort sans phrases*. Elle fut cependant jusqu'au

(1) Dans une de ses remarquables leçons à l'*École des sciences politiques*, laquelle a été imprimée et forme un des meilleurs articles du premier fascicule des *Annales* de cette école, M. Léon Say a jugé avec moins de sévérité les interventions à la Bourse de M. de Calonne. Ce ministre lui a paru avoir devancé les financiers modernes, ceux du moins qui ont été à la fois ingénieux et aventureux, par son intelligence des procédés de spéculation sur le marché des valeurs mobilières. Il est certain que les procédés de spéculation étaient déjà très perfectionnés à la fin du XVIIIe siècle, et que M. de Calonne avait un coup d'œil assez pénétrant pour en saisir rapidement toutes les finesses. Mais il a appliqué ces procédés pour le compte du Trésor, étourdiment, sans plan arrêté, sans esprit de suite et de prévoyance. Rien de plus extravagant en définitive que les opérations à la Bourse de cet homme si intelligent. Voilà, croyons-nous, la conviction à laquelle on arrive forcément quand on contrôle par d'autres documents les explications toujours séduisantes de M. de Calonne lui-même.

bout défendue habilement et éloquemment par des hommes comme Dupont de Nemours et Lavoisier, ce dernier entré trop tard dans son Conseil d'administration. L'illustre et infortuné savant n'y gagna qu'un titre de plus pour monter sur l'échafaud.

La *Dénonciation de l'agiotage* de Mirabeau contribua beaucoup à discréditer la Caisse d'escompte. Tandis qu'il était en train de dénoncer, Mirabeau avait dénoncé aussi et dans les termes plus violents les sociétés par actions en général, mais particulièrement la Caisse d'escompte, comme le *foyer de l'agiotage*. Après avoir tonné pendant cent pages contre les uns et les autres, il arrivait pourtant à des conclusions plus modérées qu'on n'eût pu s'y attendre. « Faut-il proscrire tout agiotage, disait-il, et sévir contre les conventions libres ? Non, pas même quand les conventions sont nuisibles aux contractants, car leur liberté est plus importante encore que leurs richesses. Mais il faut appeler les lumières, les livres, la liberté de la presse, seuls remèdes infaillibles de ces funestes maux. Il ne faut pas de punition légale contre ceux qui s'abandonneraient à la passion du jeu ; il faut seulement conduire l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'est jamais bravée, celle du mépris universel. » Toutefois, en ce qui concerne les sociétés par actions, Mirabeau demandait non seulement la suppression de leurs privilèges, mais « leur assujettissement à un régime rigoureux »... « Il faut, disait-il encore, rap-

peler la Caisse d'escompte à l'esprit de son institution ; il faut la forcer à ne s'occuper que du commerce, des fabriques ; à n'escompter qu'à soixante ou quatre-vingt-dix jours au plus ; à ne jamais élever le taux de son intérêt au delà de 4 0/0 ; à mettre de la modération dans ses dividendes, de la réserve dans sa conduite ; et surtout à proscrire à jamais et sans retour, et sans exception, ce fatal papier de circulation, source de tous nos maux. »

Tout cela n'est pas positivement libéral. Quoi qu'il en soit, il y avait dans le pamphlet de Mirabeau des accusations très caractérisées, et des conclusions qui l'étaient moins. Ce furent les premières auxquelles on fit le plus d'attention, et dont on se souvint le plus ; elles ne furent peut-être pas étrangères aux mesures draconiennes des jacobins de la Convention contre les sociétés par actions qu'ils supprimèrent, comme nons l'avons dit, purement et simplement, et contre les joueurs à la Bourse qu'ils punirent des peines les plus variées : l'exposition avec un écriteau sur la poitrine portant l'inscription *agioteur*, la démolition de leur maison et enfin, comme toujours, la mort.

Ce n'est pas d'ailleurs qu'il n'y ait dans la *Dénonciation de l'agiotage* de fort bonnes parties (1). Nous citerions volontiers un passage curieux où l'auteur proteste contre le classement des joueurs

(1) Il y a une partie politique intéressante que nous nous réservons d'étudier dans un autre chapitre.

à la hausse et des joueurs à la baisse, tendant à faire des premiers les soutiens du gouvernement, « les colonnes de la chose publique », des seconds « les ennemis de l'État ». « Lorsque des charlatans, observe-t-il, veulent vendre douze livres un écu de six francs et que la folie du jour leur amène des acheteurs, il est assez simple qu'il se trouve aussi des vendeurs qui donnent un écu pour six livres. » Au point de vue de la forme, Mirabeau s'est abandonné dans ce pamphlet, plus qu'il n'avait fait, dans ses précédents écrits, à son inspiration. Il s'y est plus abstenu d'emprunts aux travaux d'autrui. Il y arrive déjà à l'éloquence. C'est un véritable discours que *la Dénonciation de l'agiotage*; sa dimension seule eût pu empêcher ce discours d'être effectivement prononcé à la tribune d'une assemblée : exorde, péroraison, interrogations et adjurations à un auditoire imaginaire, rien de ce qui constitue l'appareil oratoire n'y manque.

§ 2 — Mirabeau adversaire de Necker.

En revenant de son court exil, Mirabeau trouvait M. de Calonne renversé. M. Necker n'occupait point encore sa place, mais on peut dire que dès ce moment l'opinion publique l'y appelait. Mirabeau n'était pas sur ce point d'accord avec l'opinion et ne voulait pas que ses attaques contre le

ministre disparu pussent tourner au profit de ce prétendant au ministère. Il se sentait d'ailleurs mis en train par son succès. La mesure de rigueur dont il avait été l'objet n'avait fait que grandir son importance à ses propres yeux comme aux yeux d'une partie du public. Plus que jamais il se croyait investi de cette mission *d'instructeur de la nation* qu'il revendiquait déjà comme sienne dans sa grande lettre de l'année passée à M. de Calonne. Le moment lui parut opportun pour instruire la nation sur le compte de M. Necker.

Celui-ci était depuis longtemps, et fut toujours sa *bête noire*, s'il nous est permis de parler ainsi. Rarement Mirabeau avait laissé passer une occasion de décocher en passant quelque trait contre le grand financier porté aux nues par une certaine école. Dans la *Dénonciation de l'agiotage*, il avait consacré deux ou trois pages à démontrer que la véritable cause première de la réapparition de l'agiotage évanoui avec le système de Law, « c'était le système non moins chimérique conçu par M. Necker de fournir aux dépenses de la guerre (d'Amérique) au moyen d'emprunts continuels sans impôts ».

Par la suite, l'aversion de Mirabeau à l'endroit de Necker fut un des motifs principaux qui l'ont associé longtemps, contre ses inclinations naturelles, aux membres les plus avancés de l'Assemblée constituante. Ce sentiment, entretenu et redoublé par la maladresse de Necker, a donc eu un effet

assez grave, historiquement parlant, pour mériter d'être expliqué dans son origine.

« On dirait qu'à toute les époques de l'histoire il y a des personnages qu'on peut considérer comme les représentants du bon et du mauvais principe. Tels étaient Cicéron et Catilina dans Rome ; tels furent M. Necker et Mirabeau en France. » C'est Mme de Staël qui parle ainsi dans ses *Considérations sur la Révolution française*, animées d'une piété filiale si respectable, mais si exclusive. Le tort de Necker vis-à-vis de Mirabeau a été précisément de le traiter un peu trop en Catilina ; et l'un des griefs de Mirabeau contre Necker était peut-être cette réputation de vertu que les amis de Necker, et Necker lui-même, faisaient sonner à tout propos. Les Athéniens s'impatientaient d'entendre toujours appeler Aristide *le Juste*. Et nous-mêmes, quand nous relisons les ouvrages, les publications, les discours de Necker, nous nous fatiguons un peu de le voir sans cesse, pour justifier une mesure d'administration, un acte politique, invoquer la pureté de ses principes, la sensibilité de son cœur, rappeler son caractère bien connu (1).

(1) « Sa grande renommée en France, écrit le ministre américain à Paris, Gouverneur Morris, en parlant de Necker, vient d'une source qui paraîtrait bien singulière en Amérique, de cette emphase dont il a rempli ses écrits, de cet appareil philosophique et de cette fausse sensibilité qui font la fortune des romans modernes, qu'il a semés dans ses pages sur les finances. Cela plaît infiniment aux Français : ici on aime à lire pourvu qu'on soit dispensé de réfléchir. »

Que Mirabeau, fort loin d'être irréprochable par le caractère, ait éprouvé à cet égard une impression pareille à la nôtre, il serait difficile de s'en étonner. Rien de plus amusant que la fureur avec laquelle il répond, à la veille de la Révolution, dans une polémique dont nous aurons à reparler, à un panégyriste de Necker lui jetant à la tête cette phrase de Burke : « Celui qui est irréprochable dans sa famille est un homme désigné pour les places publiques. »

Il y avait autre chose cependant à l'origine du sentiment de Mirabeau contre Necker. Le fils peu soumis et peu choyé de l'*Ami des hommes* était bien plus imbu qu'on ne le croit en général des idées et des préventions des économistes français, de l'école physiocratique. Necker était odieux à cette école par son opposition d'autrefois à la liberté du commerce des grains, bien qu'il eût d'ailleurs rétracté en partie ce qu'il avait imprimé sur ce sujet, durant le ministère de Turgot ; par ses prétentions de réformateur des finances, à l'encontre des principes de Quesnay et de ses disciples, affichées dans un autre ouvrage, son livre sur l'*Administration des finances de la France*. « La fortune et l'intrigue, écrit le marquis de Mirabeau au moment de la publication de ce livre, furent les deux canards de la fable qui portaient chacun un des bouts du bâton, où mordait en silence la tortue ; et les badauds et le peuple de s'écrier : *Voilà la reine des tortues*. La sotte a parlé, la voilà à bas. » Mi-

rabeau l'orateur avait débuté par les leçons de son père et des hommes qui fréquentaient la maison de son père; il en a toujours gardé quelque chose. Il est d'ailleurs toujours demeuré en rapports d'amitié avec certains physiocrates de sa génération, et notamment ave Dupont de Nemours, qui avait aidé jadis à le faire sortir du donjon de Vincennes. Il a eu ensuite pour maîtres en finances des hommes qui, à un point de vu différent, n'étaient pas moins hostiles à Necker, Clavière et Panchaud. Enfin, il s'est intéressé aux affaires intérieures de Genève, et il déclarait, dès 1784, écrivant à Chamfort, que « l'abandon que Necker avait fait de sa patrie, dans un temps où il lui était facile de la sauver et de la mettre pour toujours hors des dangers où elle s'était abîmée, le montrait *par un vilain bout d'oreille* ».

Un grand débat rétrospectif sur l'administration de Necker s'était précisément élevé au commencement de l'année 1787 entre Necker lui-même et Calonne. Ce dernier avait fixé, à l'ouverture de l'Assemblée des notables, à 115 millions le déficit dans la balance annuelle des revenus et des dépenses de l'État. Il avait fait remonter le point de départ de cet état de choses fort loin. Il avait constaté l'existence d'un déficit de 40 millions à l'avènement de Louis XVI. Le déficit avait été réduit par Turgot, mais, depuis la chute de ce ministre, il avait recommencé à croître, et M. de Calonne en suivait les accroissements jusqu'au moment pré-

sent. Suivant lui, le déficit, lors de la retraite de Necker, pouvait être évalué à 46 millions, et même à 70, en rangeant parmi les articles de dépense des remboursements de dettes exigibles échues, omis dans le fameux compte rendu de 1781, et les charges d'intérêts de plusieurs emprunts contractés entre l'époque de la publication du compte-rendu et la fin de l'administration de Necker. Cette allégation, plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, les chiffres du compte définitif ou *état au vrai* de l'exercice 1781, conservé aux archives nationales, le prouvent (1), cette allégation portait évidemment atteinte à la valeur du compte-rendu de Necker, bien que M. de Calonne se fût abstenu avec soin de critiquer ce fameux document, et même de le mentionner formellement. Mais le résultat accusé par M. de Calonne et le résultat présenté comme acquis par le compte-rendu de son prédécesseur, pour l'année 1781, c'est-à-dire un excédent de recette de 10 millions, étaient inconciliables : l'un ou l'autre était fictif.

Dans son pamphlet formé de la réunion de deux *Lettres sur l'administration de M. Necker* (2), Mirabeau n'exprimait point d'avis arrêté sur le débat pendant entre les deux ministres des finances, et difficile à apprécier sans moyen d'information et de contrôle à la disposition du public. Il se con-

(1) Ils ont été relevés par M. Bailly dans son *Histoire financière de la France.*

(2) Mai 1787.

tentait de faire remarquer, au premier examen du compte-rendu de 1781, certaines inexactitudes de détail qu'il était possible à tous de constater et qui suffisaient à elles seules à annuler le fameux excédent de 10 millions proclamé *urbi et orbi* par Necker comme le résultat de ses économies et de ses réformes. Cet excédent illusoire devait être, selon le directeur général des finances, le gage des emprunts contractés par lui avant et depuis le compte-rendu. C'est ainsi qu'il prétendait se justifier d'avoir constamment emprunté, sans pourvoir, par des impôts, non seulement à l'amortissement, mais même aux charges d'intérêt de ses emprunts. La justification tombant, le grief reprenait toute sa force, et Mirabeau, qui avait appris à l'école de Panchaud à le considérer comme capital, en faisait naturellement son grand sujet d'attaque.

M. Necker a fait la guerre sans impôts! C'est un Dieu!... Voilà le cri universel, disait-il. Mais il s'élève un impie qui dit : « Ce que vous lui imputez à gloire est son crime. Ce que vous regardez comme son bienfait est l'aggravation de vos maux. Emprunter sans imposer, c'est livrer une nation aux usuriers; car eux seuls prêtent sans gage; c'est tromper tout un peuple sur sa véritable situation, c'est enivrer les gouvernements en leur présentant comme faciles ces projets de destruction et de dépenses qui désolent l'humanité. C'est rejeter sur les générations à venir le poids des iniquités d'un ministre qui ne voit que sa gloire personnelle et ses succès présents... Peuple crédule, hâtez-vous de l'admirer, vos enfants le maudiront!

Mirabeau ne s'en tenait pas là ; armé des calculs de Panchaud, il entreprenait de démontrer la thèse suivante : *Les emprunts qu'a faits M. Necker doivent être comptés au nombre des plus chers, des plus mal organisés et des plus ruineux que la France ait été contrainte de payer*. La conclusion est excessive, mais les critiques sur lesquelles elle repose ont quelque chose de fondé ; on n'est pas même obligé, pour s'en rendre compte, de suivre Mirabeau dans le détail de ses calculs. Il est très certain que les emprunts en rentes viagères auxquels Necker a eu recours de préférence sont une mauvaise forme d'emprunt, justement abandonnée de nos jours, non seulement à cause de son immoralité (1), mais parce que la spéculation peut aisément s'en emparer et la rendre très onéreuse pour l'État emprunteur. Necker lui-même, dans son livre sur l'*Administration des finances de la France*, se charge de nous apprendre à quel genre de pratiques les emprunts en viager avaient donné lieu de son temps, de nous exposer ce qu'on appelait le *placement sur les trente têtes de Genève*.

L'excuse que Necker a invoquée, toujours dans son ouvrage sur l'*Administration des finances*, est celle de la force majeure. Toute son argumentation se réduit à ceci : « J'ai dû emprunter à des condi-

(1) « Necker, écrit le marquis de Mirabeau, a hâté de beaucoup l'agonie et la subversion de l'Europe par l'abus énorme qu'il a fait des viagers, qui a rompu partout tous les liens de famille et par conséquent les liens sociaux. »

tions défavorables, ne pouvant faire autrement. » Admettons que la raison soit bonne, et Mirabeau le conteste en alléguant le cours des fonds publics, et le taux moyen d'intérêt des placements mobiliers sous le ministère de Necker; cette raison peut suffire à *disculper* le financier genevois, elle ne légitime pas la réputation de très grande habileté, dans l'usage du crédit public notamment, qu'on lui a faite et qu'il s'est faite.

« M. Necker, écrit encore Mirabeau dans une de ses lettres de 1788 à Cérutti, dont la collection forme un autre pamphlet contre le même ministre, M. Necker croit faire des miracles, il ne fait que des tours, et encore il ne les fait pas bons. » Il n'y a malheureusement aucune mesure entre les miracles qu'on a prêtés à Necker et les tours, bons ou mauvais, qu'il a effectués. Nous ne parlons que du ministre des finances, ce n'est pas ici que nous nous proposons d'apprécier l'homme d'État. Il serait injuste de ne pas tenir compte de la bonne volonté et du désintéressement pécuniaire de Necker dans la difficile mission qu'il a par deux fois assumée ; des améliorations de détail qu'il a apportées dans les différents services financiers (1) lors de son premier ministère. Mirabeau a contre son ad-

(2) M. René Stourm, dans le livre intéressant qu'il vient de publier : *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, a exposé ces améliorations avec beaucoup de compétence. Sous les auspices de Necker lui-même, il n'a rien négligé de ce qu'il y a à dire *pour Necker;* n'a-t-il pas un peu laissé dans l'ombre ce qu'il y a à dire *contre lui?*

versaire un parti pris qui enlève beaucoup de valeur à ses attaques. Nous pourrions, pour en donner une idée, citer le morceau qui termine les *Lettres sur l'administration de M. Necker*, et dans lequel l'auteur, après avoir conseillé à M. Necker, « s'il continue à prendre son caractère pour caution de ses calculs, de ne prendre jamais ses calculs pour caution de ses vertus », conclut en le comparant à Richelieu et à Cromwell, et en protestant contre la « guerre indécente, scandaleuse, vraiment coupable », faite à la volonté du roi, « pour le replacer dans le sanctuaire des finances et de l'autorité ». Mais enfin, ce parti pris reconnu, nous trouvons plus de clairvoyance peut-être dans la haine de Mirabeau contre Necker que dans l'enthousiasme pour ce dernier de la plupart de ses contemporains.

Necker a réellement donné le signal des abus de crédit qui, comme nous le disions au début de ce chapitre, ont précipité la crise financière de l'ancienne monarchie. Il avait à pourvoir aux dépenses écrasantes de la guerre d'Amérique ; mais il pouvait garder plus de mesure et de précautions dans les emprunts que cette guerre ne permettait pas d'éviter. La mauvaise répartition des impôts, à laquelle rien ne prouve qu'il ait eu la pensée de s'attaquer à temps, était alors, nous l'avons indiqué aussi, un très grand obstacle à leur accroissement. Pourtant le pays et les Parlements même eussent accepté avec moins de difficulté qu'en d'autres circonstances des

impôts nouveaux rendus nécessaires par une guerre si conforme au vœu national. Le tort de Necker a été précisément de faire illusion sur cette nécessité, par passion de la popularité et par présomption à la fois. Sa disgrâce survint à propos pour sauver sa réputation. D'autres que lui eurent à procéder à la liquidation définitive des dépenses de la guerre. Elle fut d'autant plus lourde que Necker avait par le fait laissé beaucoup de dépenses en arrière, se contentant pour les solder de recourir aux émissions d'effets à court terme imputés sur les revenus des années à venir, ou d'aliéner sous toute autre forme une partie de ces revenus. Il s'est vanté à juste titre d'avoir réussi à négocier les assignations et autres effets du Trésor à court terme dans de beaucoup meilleures conditions qu'aucun de ses prédécesseurs; il était là dans l'exercice de sa profession de banquier. Mais, en revanche, il a battu monnaie avec toutes les variétés d'anticipations, c'est-à-dire mangé le blé de l'État en herbe, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et même de ses successeurs immédiats. Force fut après lui d'établir quelques impôts nouveaux, mais on les établit insuffisants; ils ne servirent guère qu'à réduire l'énorme dette flottante accumulée depuis trois ou quatre ans; l'habitude d'emprunter sans regarder devant soi était prise, et les ministres des finances craignaient toujours de passer pour moins habiles que Necker. On continua donc à emprunter chaque

année pour combler le vide des revenus ordinaires, et naturellement d'année en année ce vide ne fit que s'étendre.

Que ces emprunts continuels aient eu pour effet d'aiguillonner l'esprit de spéculation, cela est incontestable. Un tel danger était à craindre, nous l'avons reconnu, par le fait seul de la renaissance du crédit et du soudain épanouissement de la fortune mobilière. Mais Necker, pas plus que ses successeurs, ne s'est tenu en garde contre ce qui pouvait de sa part favoriser le retour de la fièvre de jeu expérimentée au commencement du siècle. Au contraire, il a le premier, sous Louis XVI, fourni l'exemple des excitations gouvernementales en vue de provoquer la hausse des effets publics, ou de soutenir leur cours. C'est une erreur dans laquelle tout ministre qui abuse du crédit est facilement amené à tomber. Les commissions d'achat et de vente qu'il a pu donner à la Bourse ont été exécutées avec plus de prudence et de discrétion que celles dont M. de Calonne porte la responsabilité; on n'en retrouve point les traces. Mais on sait qu'il a eu une clientèle de spéculateurs à la hausse, encouragée par tous les moyens à la disposition du ministre des finances, formée même par lui en France ou à l'étranger. C'est grâce à cette clientèle qu'il est arrivé à faire couvrir plusieurs fois certains de ses emprunts, artifice qui date de loin, comme on voit, et qui, étant alors dans sa nouveauté, produi-

sait beaucoup d'impression. « L'introduction des Genevois sur la place de Paris entièrement due à M. Necker est la fatale semence des agioteurs, comme l'admission des banquiers dans l'administration de la Caisse d'escompte, autre opération de M. Necker, en a été le ferment pestilentiel. » C'est Mirabeau l'orateur qui tient ce langage dans ses *Lettres sur l'administration de M. Necker*, absolument comme s'il n'existait pas de spéculateurs genevois, jouant, il est vrai, à la baisse, dont il eût été lui-même l'agent. « Je vous annonce, tout net, lisons-nous maintenant dans une lettre du marquis de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, du mois de juin 1785, que c'est par le système de Necker que se fera la débâcle actuelle, et, si j'avais l'estomac meilleur, je penserais la voir encore, comme j'ai vu le système de Law... Le jeu va bien, tant que le Trésor public fait les appoints, mais au bout il faut qu'il en arrive comme au tripot : un qui s'enfuit en serrant la poche contre mille qui vont jeûner ou se pendre... Le droit du jeu est de le faire durer le plus qu'il est possible ; Necker était un excellent *Josué* pour cela. » Sans s'être donné le mot, le père et le fils professent exactement la même opinion au sujet de Necker. Aussi le marquis de Mirabeau, fort peu indulgent en général pour les productions de son fils, pour ses brochures financières en particulier, « les questions d'agiotage et de finance circulante lui ayant été toujours, dit-il

quelque part, *tédieuses et puantes* », juge-t-il avec une faveur exceptionnelle les *Lettres sur l'administration de M. Necker.*

Rien de plus différent que le caractère de Necker et celui de Calonne, que les dehors de l'un et de l'autre. Au fond pourtant ces deux ministres sont des financiers de même école, ou plutôt Calonne n'est que le disciple plus ou moins avisé de Necker. Stimuler le crédit afin de pourvoir par lui aux besoins du moment, voilà leur pensée maîtresse à tous deux. Pour appliquer cette pensée, il y avait deux rôles à choisir : celui de l'homme qui se ruine en parlant sans cesse des réformes qu'il introduit dans sa maison, des économies qu'il réalise, de l'ordre qu'il fait régner dans ses comptes; celui au contraire de l'homme qui se ruine le sourire aux lèvres, la bourse ouverte à ses amis, ne diminuant pas son train de dépense, et se jouant au milieu des difficultés. Necker et Calonne ont adopté chacun le personnage qui convenait le mieux à son caractère. Mais tous deux ont augmenté les charges du lendemain, pour faire face à celle de la veille, comme les deux hommes auxquels nous les comparons, et la confiance qui les soutenait l'un et l'autre partait peut-être du principe formulé, dit-on, par Law au Régent, comme parole d'adieu : « L'Etat doit donner le crédit et non pas le recevoir. »

A la veille de son entrée aux États généraux,

Mirabeau rendra publique toute une correspondance échangée entre lui et Cerutti, jadis apologiste de l'Institut des jésuites, alors défenseur de Necker, en attendant d'avoir à prononcer l'oraison funèbre de Mirabeau lui-même dans l'église Saint-Eustache. Les lettres de Mirabeau à Cerutti contiennent des critiques systématiques des premiers actes de la seconde administration de Necker. A ce moment, s'il faut en croire Dumont (de Genève), Mirabeau avait eu la pensée d'un véritable ouvrage, où il se proposait de ruiner de fond en comble la réputation du ministre, de « l'éventrer », suivant son expression. Il y renonça en réfléchissant « qu'on avait besoin de la popularité de Necker pour la formation des États généraux, et que la question du déficit était noyée dans celle de la double représentation du Tiers ».

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des polémiques financières de Mirabeau; mais la mission secrète qu'il accomplit à Berlin, avant de revenir publier en France sa *Dénonciation de l'agiotage*, mérite aussi d'être racontée, et il nous faut maintenant faire un peu retour en arrière pour en parler.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Plaidoyer prononcé par le comte de Mirabeau devant la grand'chambre du Parlement d'Aix le 23 mai 1883.

Messieurs,

Autrefois, chez les Romains s'il survenoit quelque différend entre deux époux, les parens les conduisoient aux autels de Junon. Cette divinité pacificatrice avoit sous sa garde l'union et la foi conjugale. Arrivés dans son temple, les époux aigris se communiquoient leurs sujets de plainte ; ils ne se quittoient point ; ils ne sortoient pas de l'enceinte sacrée que le mari ne fût appaisé, que la femme ne fût attendrie, que la confiance, la paix, l'amour ne fussent rentrés dans leur sein. Et certes, dit l'historien qui nous a transmis cette pieuse coûtume, il n'est point de culte et de sacrifices dont cette divinité secourable ne mérite d'être honnorée, puisqu'elle maintient avec tant de sollicitude la tranquillité domestique ; puisque par une charité toute équitable, toute généreuse, elle rend la majesté au mari et l'honneur à la femme.

Les législateurs de l'antiquité établirent cette épreuve religieuse au nom d'une fausse divinité à laquelle ils ne croyoient pas. Ils pensèrent que cet acte d'une piété politique auroit, pour ceux même qui ne révéroient point des

dieux absurdes, l'avantage de rapprocher du moins les époux et de les amener à des explications mutuelles.

Cette épreuve religieuse au nom et sous les auspices du vrai Dieu, de celui que nous adorons tous en esprit et en vérité, de celui qui a dit : *Ce que j'ai uni l'homme ne doit pas le séparer*, cette épreuve, messieurs, étoit précisément ce que je demandois dans des intentions de bienveillance, de paix et de réunion, au tems où j'espérois encore que Made de Mirabeau, rendue à elle-même, abjureroit le vœu de séparation qu'on lui a suggéré, ou ce goût de l'indépendance qu'elle a contracté depuis trop d'années, et retrouveroit dans son cœur ses premiers sentimens. Je croyois mon désir juste, salutaire et fait pour être accueilli par Madame de Mirabeau même. Un libelle imprimé sous le nom de mémoire, des calomnies horribles, de grossières injures vomies dans une plaidoirie atroce qui vous a consumé deux audiances, ont dessillé mes yeux. Mais si mes intentions et mes espérances ont changé, comme vous n'en doutez certainement pas, mon honneur lâchement attaqué ne m'en ordonne pas moins la poursuite d'un procès où mes fins provisoires deviennent plus que jamais importantes à obtenir, impossibles à refuser.

Du moment où vous m'avez permis, Messieurs, de plaider moi-même ma cause (et quelle cause exigea jamais autant une défense personnelle !), j'ai pris l'engagement de respecter la profession consacrée à la défense des citoyens. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point l'avocat, qui doit juger sa cause avant de la plaider, a le privilège de croire et de débiter les faits injurieux qui lui sont fournis par son client, et j'irai, si l'on veut, jusqu'à penser que celui de Mme de Mirabeau ne fait que remplir un ministère rigoureux et nécessaire en me diffamant d'un ton forcené.

Mais on m'abandonnera du moins les instructions qu'il a reçues ; elles sont connues ; c'est ce mémoire, ce libelle produit au nom de Mme de Mirabeau, dont certainement elle n'est pas l'auteur, mais qu'elle avoue par sa signature, et qu'on n'a fait qu'étendre dans la plaidoirie. Ce

libelle ridicule autant qu'odieux n'est à la vérité qu'un ramas de froides antithèses, de distinctions vuides de sens, d'épithètes calomnieuses, de déclamations glacées ; et j'ai douté longtemps qu'il fût l'ouvrage d'un avocat, parce qu'on n'y trouve ni le langage vrai, naturel et décent ; ni le noble courage qui doivent les distinguer. Mais ce libelle résume, avec plus de précision que ne le sauroit faire notre mémoire fatiguée, les allégations de Mme de Mirabeau et les phrases redondantes qu'on nous a plaidées. Ma défense, que tant d'imputations étrangères entraînent loin des bornes du procès, doit embrasser tous ces objets. Commençons par le seul dont on auroit dû s'occuper aujourd'hui ; faisons l'histoire judiciaire de la cause et fixons la question du moment avant de passer à l'examen des procédés et des faits qui, intéressant mon honneur bien plus que la question de droit, demandent la préférance du développement et des détails, et ne me feront que trop tôt oublier les discussions judiciaires qui m'étoient, qui devoient m'être toujours si étrangères.

Le premier du mois de mars de cette année, après avoir épuisé toutes les voies de conciliation avec une patience peut-être excessive, j'ai présenté une requête au lieutenant de la sénéchaussée pour qu'injonction soit faite à Madame de Mirabeau « de se rendre auprès de moi dans trois jours, et d'y demeurer en son état d'épouse ; à la charge par moi de la traiter maritalement, comme j'avois toujours fait ».

Made de Mirabeau a d'abord contesté cette injonction à laquelle bientôt après elle a reconnu qu'elle ne pouvoit se refuser, si elle ne se décidoit pas à former une demande en séparation.

Par requête du   , elle a demandé la séparation de corps ; et cependant la séparation provisoire chez le marquis de Marignane son père.

J'ai contesté les fins provisoires et conclu au contraire à « ce qu'il fût ordonné à Mme de Mirabeau de me rejoindre pendant procès, si mieux elle n'aimoit se retirer dans un couvent de cette ville pour y demeurer jusqu'au

jugement définitif; dans lequel couvent elle seroit tenue de recevoir mes visites ».

Ces fins provisoires ont été portées à l'audience de la sénéchaussée, et une sentence est intervenue qui, sans préjudice du droit des parties, me les adjuge.

Cette sentence fut reçue avec des transports qu'on a nommés des *applaudissements mendiés;* expression gratuitement insolente qui n'ôtera pas au public le droit imprescriptible de juger toutes les puissances de la terre et aux juges la jouissance vraiment digne de la magistrature, de s'applaudir au fond de leur âme lorsque leurs arrêts sont consacrés par les bénédictions de leurs concitoyens. Mais cette sentence troubloit trop les projets et les habitudes de Mad^e de Mirabeau, pour qu'elle n'en appellât pas. J'en demande l'exécution non obstant appel. Une seconde sentence me l'accorde. Madame de Mirabeau en appelle encore, et présente à la Cour une requête en surséance. Les fins de cette requête sont renvoyées en jugement, demeurant tout état.

Je crois inutile d'établir la justice de la sentence de non obstant appel, et l'illégalité des fins en surséance. Cette guerre de procureur, qui n'eut d'autre objet que d'amortir par des délais ou par une séquestration régulière des esprits embrasés de passion, cette guerre de procureur ne me convient pas ; elle me convient moins que jamais.

Il s'agit de savoir si pendant l'instance en séparation que mon honneur m'ordonne de soutenir, comme si les dispositions de mon cœur n'étoient pas changées, Madame de Mirabeau doit être séquestrée dans la maison de son père, comme elle l'a demandé; ou si, comme la sentence l'a ordonné, elle doit venir me rejoindre (il n'est pas à craindre pour aucun de nous qu'elle en soit tentée), ou se renfermer dans un couvent.

Je soutiens que la sentence doit être confirmée, parce qu'elle donne l'alternative du couvent à Mad^e de Mirabeau; parce que la séquestration provisoire est, dans toutes les suppositions les plus fortes contre moi, un droit de ma

part, un devoir de la sienne; et, dans le véritable état des choses, une grâce peu méritée que je lui fais.

La femme est sous la puissance de son mari; et certainement une simple demande en séparation de corps ne l'en affranchit point; ou le mariage seroit le plus fragile des liens. Au premier désir du divorce, toute hiérarchie, toute police domestique serait anéantie. Qu'on croye devoir soustraire une femme à son mari, si elle réclame contre sa tyrannie, à la bonne heure; c'est ce que je n'ai point d'intérêt à discuter; mais elle ne recouvre pas l'indépendance, par l'effet de sa réclamation, avant que cette réclamation soit jugée. Jusques-là le mari ne perd point sa puissance. Un autre lien pour la conservation de ses droits et de son honneur doit être substitué au joug marital si l'on appréhende pour la femme, qui ne doit pas être livrée à elle-même, par cela seul qu'elle se présente à la Justice pour être séparée.

Ce principe est convenu de Mme de Mirabeau. « Sans doute, a-t'on dit pour elle, les monastères sont des asyles respectables de la vertu; mais la maison paternelle l'est bien davantage. Y a-t-il dans nos mœurs un seul exemple de femme arrachée à la maison paternelle, pour être ensevelie dans un monastère pendant l'instance en séparation? Y-a-t'il un Tribunal dans le monde qui ait jamais fait cet outrage à la sainteté, à la majesté du Père? La maison paternelle est le premier asyle de l'innocence; elle est le vrai sanctuaire des mœurs. Bien avant des établissements qui ne doivent leur origine qu'à des institutions particulières de piété, la Nature, la Religion, l'Etat avoient désigné la maison du Père comme un Temple sacré dans lequel les enfants doivent recevoir les principes de tous les devoirs, les semences et les exemples de toutes les vertus. Une femme sera sous l'inspection, sous la protection d'un père vertueux et respectable; et les Loix lui chercheroient un autre asyle! Et dans quel siècle vivrions-nous donc, puisque nous serions réduits à la triste extrémité de ne pouvoir plus compter sur les liens du sang, sur les sentiments les plus religieux, sur les inspirations les plus fortes de la Nature? »

Je n'affaiblis pas l'objection, Messieurs, puisque je la rapporte telle qu'elle est écrite en toutes lettres dans la Consultation pour Mme de Mirabeau. Il en résulte cet aveu décisif que la femme que l'en croit devoir soustraire à la puissance maritale pendant l'instance en séparation doit vivre non indépendante, mais sous une protection, une inspection ; qu'en un mot, elle ne doit pas être livrée dans le monde à elle-même.

Où la Dame de Mirabeau doit-elle trouver cette protection, cette inspection ? C'est le véritable point de la question qu'on pouvoit traiter assurément sans injures, sans diffamations, sans calomnies. Où la Dame de Mirabeau doit-elle trouver cette protection, cette inspection dont elle-même convient ne devoir pas être affranchie ?

Dans la maison paternelle, a-t-on répondu.

Remarquez, Messieurs, que l'auteur sur la décision duquel cette réponse est fondée, et qui indique comme un asile également sûr le monastère et la maison d'une femme honnête : *sive in monasterio vel apud honestam matronam* ; a écrit en Italie, où, dans les familles honnêtes, les maisons sont des clôtures pour les femmes.

Je ne contesterai pas que longtemps avant l'établissement des monastères, on a connu l'éducation des enfants, les mariages et même les demandes en séparation. Ce dernier point cependant seroit susceptible d'une controverse où les defenseurs de Mad^e de Mirabeau, quelque opinion qu'on ait de leur science, n'auroient pas l'avantage. Mais du moins si la maison du père était alors également sûre pour les enfants de l'un et l'autre sexe, si elle étoit le plus sûr asile de la fille mariée qui demandoit à être séparée de son mari, c'étaient assurément d'autres temps et d'autres mœurs.

Aujourd'hui, en France, surtout parmi les personnes de l'état de M. de Marignane, pour lesquelles c'est un devoir ou du moins une convenance de tenir ce qu'on appelle une maison, est-il dans nos mœurs qu'un père se charge lui-même de l'éducation ou de l'inspection de sa fille ? Je parle du père. Une fille ne peut même aujourd'hui être mieux élevée que par sa mère ; elle ne peut être sous

une plus sainte inspection. Mais Made de Mirabeau ne trouve point cette surveillance dans la maison paternelle.

J'adopte (et ce n'est pas être intolérant), j'adopte les principes qui ont été plaidés pour Made de Mirabeau. « Il faut surtout, a-t'on dit, il faut consulter sur cette matière les opinions reçues et les mœurs du pays. Il faut faire une différence *inter populares vel mediocres et magnates et nobiles.* »

Ce sont nos mœurs que j'atteste ; c'est la manière de vivre des personnes d'une condition relevée ; car ce sont leurs devoirs d'état. Le marquis de Marignane, cet aimable épicurien auquel il est si difficile de donner tort quand on est de sa société ; le marquis de Marignane seroit-il ce père de famille sous la garde duquel une femme est plus en sûreté que dans tout autre hospice ? Une femme de médiocre naissance qui serait dans la situation de Mme de Mirabeau diroit peut-être avec raison que la meilleure retraite pour elle est la maison de son père qui, humble bourgeois, y vit solitaire, suivant les antiques mœurs. Mais le marquis de Marignane est un homme du grand monde ; il a une maison conforme à son état et à sa fortune. C'est une maison décente ; c'est l'assemblée de la bonne compagnie ; je le veux. Mais c'est une assemblée, c'est une maison ouverte à toutes les personnes de son état, et cette maison dissipée ne sauroit être l'asile d'une femme qui plaide en séparation. S'il est de décence, s'il est de principe que la femme, dans cette triste situation, ne doit pas être livrée à elle-même dans le monde, je demande à quelle indépendance de son mari, à quelle plus grande liberté Madame de Mirabeau pourroit aspirer, si la maison brillante, tumultueuse de son père pouvoit être considérée comme un lieu de séquestration pour elle.

Si la fille du Mis de Marignane n'étoit point mariée, son père se chargeroit-il de la surveiller dans sa maison? Il pourroit se consacrer à ce devoir vraiment paternel. Mais pour n'être que le gardien de sa fille, le Mis de Marignane renonceroit à être homme du monde, ou elle seroit très mal gardée.

Avant son mariage, la Demoiselle de Marignane étoit dans la maison paternelle, mais sous la conduite d'une ayeule.

Aujourd'hui, quelle sauvegarde lui reste-t'il ? Nous n'avons pas besoin de nous livrer à des suppositions pour savoir comment Mad[e] de Mirabeau vivra désormais dans la maison paternelle. Elle y vivra, Messieurs, comme elle y vit depuis neuf années que notre séparation a lieu par le fait.

On la verra, comme on l'a vue, aux promenades sans son père, dans les cercles sans son père, aux spectacles sans son père. Est-ce donc ainsi que la maison paternelle est pour elle un asile aussi respectable qu'un monastère ?

On l'a vue faire les agrémens de la société d'un homme qui n'a point de femme ; on l'a vue dans la maison de cet homme faire les plaisirs d'un Théâtre de société.

A la terre de son père, on l'a vue, on la verra encore faire les honneurs d'une maison qui est le rendez-vous connu des hommes de plaisir, y vivre avec une société nombreuse, et bien plus nombreuse en hommes qu'en femmes, habiter sous le même toit avec la plus élégante jeunesse.

Dans Aix, on l'a vue, on la voit encore faire les honneurs d'une maison que n'auroit pas dédaignée le voluptueux Lucullus. Je peux même dire que Mad[e] de Mirabeau ne tient pas la maison de son père, mais qu'elle tient une maison à elle propre que son père défraye. Les convives les moins nombreux sont les contemporains de son père, ses amis, ses anciennes connoissances. C'est la société de la fille, ce sont des jeunes gens, les amis, les connoissances de la fille qui composent la société du père, que ses anciens, ses vrais amis voient rarement au milieu d'un cercle qu'ils trouvent trop jeune pour eux.

Si Madame de Mirabeau n'étoit pas mariée, est-ce au milieu de ce brillant tourbillon qu'elle vivroit sous l'inspection de son père? Mais un père n'est comptable de l'honneur de sa fille qu'à elle et à lui-même, et une femme mariée en est comptable encore à son époux, à la famille

de son époux. C'est un devoir qui n'est détruit, ni même suspendu par une demande en séparation.

Quoi ! un mari n'auroit pas droit de trouver mauvais que sa femme qui plaide en séparation fût livrée aux séductions auxquelles un père ne pourroit sans une coupable imprudence exposer sa fille ? C'est en ne se cachant pas de professer une pareille doctrine que l'on invoque les mœurs et les sentiments les plus religieux? *Eh ! dans quel siècle vivrions-nous donc ?* m'écrierai-je à mon tour à plus juste titre, si les maximes de Madame de Mirabeau étoient celles du siècle.

« Si le couvent, a-t'on dit, étoit ordonné comme précaution, ce seroit une injustice, une indécence et une injure. »

Oui, sans doute, il est souverainement juste qu'une femme jeune et aimable fasse les délices d'une société où tous les jeunes gens de la ville sont admis et dont son mari seul est exclu ! Il est juste que cette femme, avant que l'on sache si elle a droit d'être soustraite à la puissance de son mari, vive dans une entière indépendance, et qu'un mari perde tous ses droits avant que l'on ait jugé s'il a mérité de les perdre !

Il est décent qu'une femme qui plaide en séparation soit l'héroïne des cercles et des soupers et des concerts, et l'héroïne même d'un théâtre !

Et c'est le comble de l'injure, sans doute encore, que de ne pas la croire en sûreté au milieu de toutes les séductions ! Ai-je besoin d'attester ici les principes de la religion ou de la morale ? L'expérience ne suffit-elle pas pour montrer que les tentations sont des épreuves pour la vertu, et que le malheur d'y succomber est trop souvent la peine de la présomption qui s'y expose volontairement ? Fais-je plus d'injure à Madame de Mirabeau en lui rappelant cette vérité, qu'elle ne s'en feroit à elle-même si elle me montroit qu'elle ne l'a pas oubliée ?

Au milieu d'une nation qu'on appelle par excellence la nation sociale, je ne heurte pas même les principes sur la liberté des femmes. Il est dans nos mœurs que la femme fasse le bonheur domestique d'un seul, et soit le lien,

comme le plus bel ornement de la société. Mais elle ne peut briller dans les cercles que sous la sauvegarde d'un époux, comme l'astre de la nuit n'éclaire qu'en réfléchissant la lumière de l'astre du jour.

Je l'ai dit : pour Mme de Mirabeau qui demande à être séparée de son mari, la maison de son père n'est pas une maison assez retirée, puisqu'elle ne l'auroit pas été assez pour la Demoiselle de Marignane. La comparaison est plus qu'exacte. Car nos idées sur la retraite et la retenue des filles sont moins justes et moins dans la nature que les principes même les plus sévères sur la conduite des femmes. Plusieurs nations pardonnent aisément les fautes des filles et n'excusent jamais l'infidélité des femmes. C'est là que le mariage est le terme de la liberté du sexe, tandis qu'ailleurs il en est le principe, et c'est là qu'il faut chercher des mœurs. Mais nulle part la femme infidèle n'est excusable, *parce que la violation de la pudeur*, comme l'a dit Montesquieu, que le défenseur de Mme de Mirabeau étudie moins qu'il ne le copie, *suppose en elle un renoncement à toutes les vertus, parce que la femme en violant les lois du mariage sort de l'état de sa dépendance naturelle ; parce que les enfans adultérins de la femme sont nécessairement au mari et à la charge du mari.*

On peut rire d'un mari jaloux, parce qu'il n'y a plus de mœurs privées. Mais si les tribunaux repoussoient le mari qui demande qu'une femme pendant l'instance de séparation soit arrachée aux dangers de l'indépendance et d'une vie trop dissipée; qui le demande par un sentiment non de jalousie, mais d'honneur, par ce sentiment qui faisoit dire à un Romain, dont aucun éloge n'a pu rehausser, pas plus qu'aucune satyre diminuer la gloire, *ma femme ne doit pas même être soupçonnée*; si les tribunaux repoussoient cette réclamation, il n'y auroit plus de mœurs publiques.

La précaution du couvent est légale; elle n'est ni indécente, ni injuste, ni injurieuse; elle n'est point une peine. Et croyez-vous, Messieurs, qu'il ne seroit pas douloureux pour un mari de voir son épouse échappée à sa dépen-

dance, par cela même qu'elle a témoigné en justice le vœu d'être séparée, vivre dans le monde avec la plus grande dissipation, être accessible à tous, excepté à lui seul ? Voilà, Messieurs, ce qui seroit *indécence, injustice, injure, peine* ; voilà ce qui seroit un véritable supplice. Et dans toutes les occasions qui lui feroient rencontrer sa femme dont il faudroit qu'il s'éloignât, tandis que tout le monde s'en approcheroit, ce supplice déshonorant, ce supplice, dont les suites peuvent être si funestes, ne se renouvelleroit-il pas? Voilà cependant le supplice auquel je serois condamné avant que l'on sût si je l'ai mérité. Et votre sagesse ne craindroit-elle pas, Messieurs, que j'appellasse au tribunal de mon honneur, de la rigueur du jugement provisoire des autres tribunaux?

Plusieurs autres raisons excluent le lieu de séquestration que Madame de Mirabeau réclame, et toutes dérivent de cet autre principe que je puis et dois attester, lors même que l'espoir d'en profiter ne me reste plus. Je veux dire : qu'une femme qui désire le divorce ne sauroit être trop éprouvée sur cette résolution. J'appelle tous les esprits justes, toutes les âmes honnêtes, en témoignage de la vérité de ce principe.

Et je serois assez aveugle pour croire, et quelqu'un au monde penseroit qu'une telle épreuve pourroit être faite dans la maison de M. de Marignane? Dans une maison où le divorce, dont le nom seul révolte une femme bien née, ne peut paroître aux yeux de Mme de Mirabeau un objet bien effrayant, puisque, dès sa plus tendre enfance, cette maison lui présente un divorce existant encore?... *Il est tems de parler,* ont dit mes adversaires. Et combien ils ont hâté ce tems pour moi ! Combien ils m'ont acquis le droit de ne rien dissimuler !

On croiroit que Mad^e^ de Mirabeau pourroit être éprouvée sur son véritable vœu dans la maison de M. de Marignane?

Et cette maison est remplie, obsédée, investie de gens intéressés à ma perte ! Ils sont bien présomptueux s'ils croient que leurs insolentes jactances en imposent au public qui tant de fois à mon défaut les a nommés, tandis

qu'on osoit me défier de les dénoncer, comme si l'évidence avoit besoin de preuve; comme si tout autre qu'un aveugle avoit jamais demandé qu'on lui montrât le soleil !

On croiroit que Mme de Mirabeau pourroit être éprouvée sur son véritable vœu dans la maison de M. de Marignane?... Il est son père... Il fut mon beau-père... Il n'est plus que mon implacable ennemi... Il a livré les lettres de mon père... Ces lettres fatales, c'est M. de Marignane qui en arma la main de sa fille... C'est lui qui me diffame, en trahissant, en divulguant la correspondance de mon père.

« Quel homme n'étant pas dépourvu de toute honnêteté, de toute humanité, de tout respect pour les bienséances, quel homme se croira dispensé, par une mésintelligence imprévue, de tenir secrètes les lettres qu'il a reçues? Un procédé si sauvage bannit de la vie toute union, toute douceur, interdit tout commerce aux absens, toute confiance aux amis: c'est le comble de l'inhumanité; c'est une incroyable extravagance. »

(*Ici j'employois en substance, sur la divulgation des lettres, ce qui se trouve dans la première partie de mon mémoire.*)

Voilà ce qu'adressoit l'Orateur Philosophe de l'ancienne Rome au Triumvir implacable qui avoit divulgué ses lettres, et qui depuis le fit assassiner. Mais Antoine les avoit divulguées pour sa défense personnelle, pour repousser les attaques de son redoutable adversaire, de son ennemi déclaré, pour répondre aux Philippiques, à ces harangues enflammées dont le nom seul est devenu le signal de la plus terrible véhémence.

Il ne s'agissoit pas d'appuyer sur ces lettres des accusations capitales; il ne s'agissoit pas de réveiller des procès criminels, d'outrager un ami, de déshonorer un parent. Ce n'étoit pas un beau-père, ce n'étoit pas une épouse qui s'armât du glaive de la diffamation contre son mari, contre son gendre, contre le mari de sa fille unique. Antoine ne produisoit pas les lettres d'un tiers. Il ne s'efforçoit pas de faire servir les lettres d'un père à la perte de son fils. La Loi Romaine appelle *frères* le père et le beau-père. La Loi

Romaine n'a point assez dit. Les enfans des frères ne leur sont que neveux. Les enfans issus du mariage sont des enfans communs au père et au beau-père. Ils le sont bien plus, s'il est possible, quand le beau-père ne peut placer que sur une tête l'amour et l'orgueil paternel; quand sa fille unique, quand le seul être par lequel il puisse revivre, a fait de sa famille adoptive sa véritable, son unique famille. Il est peut-être inouï qu'un beau-père ait, sans provocation personnelle, cherché à déshonnorer son beau-fils. Dans notre climat brûlant où toutes les affections de l'âme tiennent de l'emportement, où les passions s'exaltent jusqu'à l'atrocité, on a vu le beau-père et le gendre se poignarder, et la nature a frémi. Mais je ne sais si l'on a jamais vu le beau-père se rendre le délateur de son gendre par l'organe de sa fille, et sur les prétendues preuves acquises par les lettres missives du père de son beau-fils... Que le lâche qui ne préféreroit pas l'atteinte d'un poignard à celle de la calomnie lancée du sein de sa propre famille; que celui qui ne se sent pas plutôt capable de pardonner à l'assassin qui attenteroit à sa vie, qu'au libelliste qui attaque son honneur, trouve ce parallèle exagéré! Je le lui pardonne... Pour moi, ma langue se glace d'horreur, et me refuse de l'achever.

Un mémoire a paru. Ce mémoire signé *Marignane de Mirabeau*, et visiblement destiné à flétrir ce dernier nom; ce mémoire souillé des imputations les plus atroces, et cependant dépourvu de faits; ce mémoire où l'on n'a pas même daigné annoncer une preuve; ce mémoire est un vrai libelle. Composé de 102 pages, il en offre 61 consumées en copies de lettres au nombre desquelles on en compte vingt de mon père, imprimées non seulement sans aveu, mais malgré son désaveu formel. Ces vingt lettres évidemment dictées par la colère d'un père justement irrité de l'inconduite de son fils, mais qui, comme tous les pères, s'exagéroit et cette inconduite et sa propre indignation, ces lettres renferment les dénonciations les plus cruelles, les épithètes les plus outrageantes, les plus contraires à la vérité, parce que mon père était loin, en les écrivant, de la liberté d'esprit nécessaire pour la discerner; parce

qu'il débitait tous les *on-dit* dont on affligeait son cœur paternel; les *on-dit* dont tant de bouches téméraires ont dans cette province été les échos; les *on-dit* qui tous peut-être y étoient nés, et de quelques-uns desquels j'y trouverois certainement la source : de sorte que mes diffamateurs, en attestant les lettres de mon père, n'attestent le plus souvent que leur propre témoignage.

Mais enfin, ces lettres seroient véritablement la profession de foi sérieuse et réfléchie de mon père ; elles ne seroient pas démenties par son désaveu, par ses démarches, par les faits postérieurs; elles contiendroient autant de vérités qu'elles contiennent de faussetés démontrables jusqu'à l'évidence, que ce seroit encore le plus lâche des outrages que de les faire publier par la femme qui porte mon nom ; et malgré mon père qui auroit eu horreur de soupçonner d'un si criminel abus de confiance un homme d'honneur, un homme qui n'était pas moins que lui le père de son petit-fils. Ces lettres seraient tout ce qu'elles ne sont pas; elles seroient appuiées de preuves, utiles ou même nécessaires à la cause, de nature à être légitimement employées, que ce seroit encore un procédé fort odieux que de répondre par une diffamation aux défenses plus qu'honnêtes, plus que mesurées que j'ai fait paroître.

Eh! qu'ai-je fait, qu'ai-je dit, depuis qu'il est question de ce fatal procès, dont on ne doive pas me savoir gré? J'ai prié, j'ai supplié, j'ai patienté ; j'ai reçu les injures avec calme, je les ai redressées avec modération ; j'ai loué mon beau-père ; j'ai vanté ma femme... Je l'ai redemandée, à la vérité! Mais ne le devois-je pas devant Dieu et les hommes? L'ai-je fait avec brusquerie, avec hauteur, avec précipitation? Où vouloit-on que je vînsse montrer ma régénération, si ce n'étoit dans ma patrie? A quels témoins devois-je mes premières satisfactions, si ce n'étoit à mes compatriotes? Quelle contrée a plus de droit à l'hommage de mon repentir, au redressement de mes erreurs et de mes torts, que celle qui fut le berceau de mes pères, où tant d'affaires m'appelloient d'ailleurs? Où j'étois le gage nécessaire de mes créanciers trop nombreux? Comment étoit-il possible que j'y vînsse, que

j'y demeurasse si voisin de ma femme, sans lui offrir le tribut de mes premiers sentimens? Ai-je fait autre chose? Loin d'attenter à sa liberté, je n'ai demandé que celle de la voir. On me l'a refusée; on me l'a refusée avec outrage; on a repoussé tous mes vœux; on m'a déclaré sans détour que j'étois *pour jamais* proscrit du sein de ma famille adoptive; que ma femme m'étoit *pour jamais* ravie... Et ce sont eux qui se jactent *de leur modération!* Ce sont eux qui se plaignent d'être *forcés* de rompre le silence... Ils sont forcés... Eh! qui les a forcés de refuser toute conférence, toute conciliation; d'accumuler outrages sur outrages; de publier pour première production un tissu d'horreurs et de calomnies, de me poignarder de la main d'un père irrité? Ils sont forcés! L'honneur peut-il se croire forcé à des moyens odieux?... Ils sont forcés! ah! que ne se croient-ils aussi forcés de me donner la mort; de m'arracher cette misérable vie qu'ils me font haïr? Ils seroient au comble de leurs vœux, sans doute, et moi je ne souffrirais plus!

Mais, hélas! je vis, et mon honneur est attaqué; que dis-je? celui de mon père l'est peut-être davantage; car on le montre tout à la fois comme le délateur de son fils, comme infidèle à sa parole, comme parjure à ses sermens, aveuglément entraîné qu'il est par la soif de l'or. C'est la fortune de sa belle-fille qu'il convoite; c'est *son honneur*, c'est *sa foi de gentilhomme* qu'il a violés pour assouvir sa cupidité... O vous qui n'avez pas craint d'affliger la vieillesse et le génie, vous qui rouvrez dans le cœur d'un père des blessures si profondes!... Voyez-vous ce chêne antique et superbe. Il ne tient à la terre que par de faibles racines. Son poids seul l'y attache encore. Il n'étend plus dans les airs que des branches dépouillées; mais quoi qu'il nous paraisse prêt à tomber sous le premier effort des vents; quoi qu'il s'élève autour de lui des forêts d'arbres verdoyants et robustes, c'est encore lui qu'on révère... Ah! croyez-moi, le génie dédaigne longtemps de se venger; mais s'il se résout à lancer un trait, il tombe de toute sa hauteur et retentit sur la terre.

Mon honneur est blessé; celui de ma famille est attaqué. C'est de la main du Marquis de Marignane, de ses mains infidèles que sont sorties les diffamations, les calomnies ; et c'est dans la maison du M[is] de Marignane que Madame de Mirabeau pourroit être éprouvée sur son véritable vœu? Du M[is] de Marignane qui par un abus de confiance à jamais détestable a fait à mon père et à moi la plus cruelle injure? Qui nous a fait cette injure pour appuier la demande en séparation? Qui est le fauteur, l'instigateur même du divorce?

Sous aucun rapport la maison du marquis de Marignane ne convient comme lieu de séquestration à M[me] de Mirabeau qui plaide en séparation.

Il faut cependant, il faut de l'aveu de M[me] de Mirabeau que la femme, pendant l'instance, soit séquestrée, si l'on craint qu'il y ait du danger à la laisser dans la maison du mari. Concluez... Le couvent. Il n'y a pas d'autre retraite pour Mad[e] de Mirabeau.

La séquestration dans un couvent est de ma part un droit, et de la sienne un devoir dans les suppositions les plus fortes contre moi, c'est-à-dire lors même qu'il y aurait lieu à une séparation provisoire; et cette supposition est bien loin de nous.

Je fais grâce à Mad[e] de Mirabeau lorsque je lui présente l'alternative du couvent, puisque, dans l'état de nos contestations, on devrait lui ordonner de me rejoindre.

Je ne rappellerai pas la rigueur des principes. Je supposerai même, contre tout principe, qu'il y a lieu le plus souvent d'ordonner la séparation provisoire. Mais la provision, en cette matière, comme dans toute autre, doit être fondée sur un titre certain ou sur un titre coloré, ou au moins sur un titre présumé.

Si une femme n'articule que des faits qui ne sont pas des moyens de séparation, si, articulant même des moyens de séparation, elle ne les prouve pas ou n'en offre pas la preuve ; si même la preuve des faits, véritables moyens de séparation, étant acquise ou offerte, la demande étoit repoussée par des fins de non recevoir (car il en est dans cette matière qui, étant des raisons de

bonnes mœurs, sont très favorables, quoiqu'en général les fins de non recevoir le soient peu). En cet état, la femme réclameroit en vain la séparation provisoire, puisqu'elle n'auroit ni titre certain, ni titre coloré, ni même titre présumé.

Je défie le paralogisme, je défie le paradoxe, je défie tous les déclamateurs du monde de contester ni le principe ni la conséquence de cet argument.

Il s'agit donc uniquement (du moins au procès; et ne craignez pas, messieurs, que, pour un intérêt bien faible aujourd'hui et même nul dans mon cœur, je diffère longtemps la discussion qui importe à mon honneur), il s'agit pour décider du provisoire, d'examiner si Mme de Mirabeau articule de vrais moyens de séparation; s'ils sont prouvés; si la preuve peut en être acquise. Or, au premier aspect de la cause, on peut prononcer sur le provisoire, car il n'est pas besoin de discussion pour prouver qu'on ne peut établir une demande sur de simples allégations; qu'on peut moins dans ce cas que dans tout autre s'en assurer l'objet par provision ; et bien moins encore lorsque, les moyens du demandeur fûssent-ils prouvés, seroient les uns inconcluants, les autres anéantis par des fins de non recevoir.

Les moyens de Madame de Mirabeau, suivant son libelle, ces moyens sont ma vie entière, qui me présente comme *mauvais fils, mauvais mari, mauvais père, mauvais citoyen, sujet dangereux* ; et suivant sa plaidoirie, ces moyens sont *mes excès, mes engagements, mon état actuel, mes principes*. Mais comme je dois être jugé sur des faits articulés avec précision, et non sur des épithètes (le défenseur de Madame de Mirabeau auroit trop d'avantages sur moi si des épithètes pouvoient me faire condamner), les moyens de séparation se réduisent, en dernière analyse, à l'accusation en sévices, à mes dettes, à un emportement de jeunesse (et c'est me rendre plus coupable que je ne l'ai été que d'avouer en cette occasion un emportement), à ma jalousie, à l'imputation d'avoir diffamé Mad^e^ de Mirabeau, enfin à l'affaire de Pontarlier; à quoi l'on joindra, si l'on veut, le prétendu jugement domes-

tique, les paroles d'honneur de mon père et les miennes.

Aucuns des moyens articulés ne sont de vrais moyens de séparation, à l'exception des sévices; aucun de ces moyens n'est prouvé.

Je dis à l'exception des sévices; et ne craignez pas, Messieurs, qu'ainsi qu'on vous l'a plaidé, je prétende que les sévices, pour séparer des époux de notre classe, doivent consister en des coups, en des voies de fait, des actes de violence. Jamais de tels principes ne furent les miens.

Mais de ces sévices la preuve n'est pas offerte; la preuve n'en est pas acquise, quoiqu'on prétende la puiser dans les lettres de mon père. La fausseté calomnieuse de l'accusation est démontrée par Madame de Mirabeau elle-même. Il y a plus; la preuve par témoins seroit inadmissible, et la plainte fût-elle même prouvée seroit non recevable.

Vous n'oublierez pas, Messieurs, que nous n'en sommes pas à l'examen des faits; j'y viendrai dans peu d'instans, et je n'en négligerai pas un seul; mais pour le moment, je n'ai qu'un mot à dire sur la fin de non recevoir, qui suffiroit pour répondre au roman des sévices presque abandonné à la dernière audience.

C'est un principe du droit romain qui admettoit aisément la preuve testimoniale, que contre un témoignage écrit on n'admet jamais un témoignage non écrit, *contrà scriptum testimonium non scriptum non admittitur*. Et ce principe est encore plus de rigueur dans notre droit françois qui appréciant mieux les dangers de cette preuve en a considérablement restreint l'usage. Les lettres de Madame de Mirabeau, que le public connoît, postérieures à notre cohabitation, et depuis lesquelles nous ne nous sommes plus revus, sont des preuves que je ne l'ai jamais maltraitée; preuves invincibles, irrécusables, surtout pour elle, puisqu'elles sont émanées d'elle, puisque sa main les a librement tracées. Qui oseroit croire plutôt à des témoins qui m'accuseroient, qu'à Mme de Mirabeau qui m'absout? Qui oseroit croire à Mme de Mirabeau qui di aujourd'hui, *je dois être séparée*, plutôt qu'à Mme de Mi-

rabeau qui écrivoit alors: *Nous ne sommes pas faits pour être séparés ?*

Eh! quel luxe de preuves ne m'offre pas cette cause! Si par impossible (il n'est rien d'impossible à l'esprit de parti), ces lettres ne prouvoient pas la fausseté de l'accusation en sévices, elle prouveroient au moins une réconciliation postérieure aux prétendus mauvais traitemens. Interrogez votre cœur, hommes honnêtes, et il vous répondra que la loi devoit après la réconciliation dénier le divorce à l'épouse maltraitée. C'est un des principes les plus sacrés de la loi civile, parce que c'est un des principes les plus conformes à la nature. Ouvrez les livres : une foule d'exemples, la jurisprudence universelle de tous les tribunaux vous apprendra qu'ils n'admirent jamais une femme à la preuve des faits, lorsqu'on peut lui opposer la plus légère trace de pardon.

Je suis bien éloigné de craindre qu'on ne voie dans les lettres de Madame de Mirabeau que la preuve d'une réconciliation, et je ne les ai considérées sous ce rapport que pour montrer que, sans intérêt pour sa cause, on a voulu faire croire que Madame de Mirabeau m'écrivoit les lettres les plus affectueuses, les plus tendres, les plus amoureuses, les plus honnorables à mon caractère que par une insigne duplicité. Je m'abstiendrai de réclamer cet autre principe, que les séparations, même pour les sévices les plus caractérisés, ne s'accordent que pour un tems; et de remarquer que j'étois fort jeune lors de notre cohabitation, puisqu'il y a près de dix ans que nous sommes séparés par le fait, Madame de Mirabeau et moi; mon caractère, s'il avoit jamais été emporté, seroit adouci par l'âge, le malheur et de cruelles épreuves. C'est un grand mot que celui de mon père dans une de ses lettres : *Quarante-deux mois d'une exacte prison, s'ils n'achèvent pas une tête, sont capables de la retourner.* Mais j'écarte toutes ces exceptions indignes de moi, puisqu'elles supposeraient la réalité des mauvais traitemens, et me livrant enfin à la discussion des imputations dont on m'a noirci, discussion que j'aurois réservée pour le jugement du fond, si j'étois moins jaloux de l'estime publique, je dis: Ce n'est qu

dans ses lettres, dans les miennes que l'on peut trouver la preuve du jugement domestique, des paroles d'honneur de mon père, des miennes, de mes prétendus outrages à M[me] de Mirabeau, de mes prétendues diffamations contre elle. Eh bien ! examinons ces lettres (*a*). . . . .

. . . .

Les lettres sont éclaircies; il est tems de passer aux faits. Examinons les délits de l'homme dont celle qui fut son épouse dénonce la vie, comme moyen de séparation, et qu'elle proclame comme *un mauvais fils, un mauvais mari, un mauvais père, un mauvais citoyen, un sujet dangereux.*

Traduisons cet odieux pathos, ces infâmes hyperboles, et voyons quels sont les moyens de séparation allégués par M[me] de Mirabeau.

1° *Sévices et mauvais traitemens* dont l'impression a été si douloureuse qu'à 200 lieues de moi, Madame de Mirabeau m'écrivait comme une maîtresse écrit à son amant, m'écrivait ainsi, dis-je, dans un tems depuis lequel elle ne m'a pas revu.

2° *Adultère public* (et pour qu'on n'en doute pas, on nomme en toutes lettres ma complice).

Adultère public et scandaleux (car tous les adultères publics ne sont pas scandaleux), et pour lequel j'ai été condamné. Soit montre à la transaction homologuée, jugement qui m'absout. Oui, je le prouverai ; je prouverai que je n'ai point transigé sur l'honneur. Je prouverai que

(*a*) Cet examen se trouve dans les observations imprimées servant de réponse au libelle diffamatoire de Mad[e] de Mirabeau. Après avoir établi que les lettres dont Mad[e] de Mirabeau a publié des fragments ne prouvent rien pour la cause et que même elles détruisent les suppositions, d'où l'on doit conclure que leur divulgation est une infamie gratuite, je passai à l'examen des faits que je discutai à peu près comme je l'avais fait dans mes observations sur le libelle de Mad[e] de Mirabeau. Cependant comme le roman des sevices fut étendu à la plaidoirie, j'entrai dans quelques discussions nouvelles. On en jugera par ce qui suit.

l'honneur a lui-même dicté la transaction. Je prouvera que j'ai reçu la plus honorable des indemnités.

3° *Projet d'enlever ma femme,* pendant mon commerce adultère ; et ce projet est évidemment prouvé, car mon oncle a écrit qu'on l'avait averti que j'avais ce projet, et c'est à Aix qu'il en a été averti. On auroit pu ajouter que mon frère avait donné le même avis sur un *on-dit.*

4° *Des dettes;* car jamais un homme d'honneur n'eut de dettes ; je vous en atteste tous.

5° *Des lettres de cachet flétrissantes ;* car quiconque a reçu des lettres de cachet est flétri. Demandez plutôt au héros de la magistrature.

6° *Des décrets;* et vous voyez bien que tout décret flétrit. *Des procédures ;* vous savez bien qu'il n'y a jamais eu de procédures criminelles prises contre les honnêtes gens. *Des sentences infamantes.* Eh ! quoi de plus infâme qu'une sentence suivie d'une transaction d'absolution homologuée par le même tribunal !

7° *Escroquerie infâme au cantinier du Chateau d'If;* car cet homme l'a écrit à Madame de Mirabeau; et il suffit sans doute de la plainte visiblement désintéressée d'un personnage de cette importance pour diffamer le plus honnête citoyen, surtout quand la femme de l'accusé a jugé à propos de faire imprimer cette plainte.

8° *Enfin diffamations horribles*; et certes on ne sauroit disconvenir qu'il n'y en ait dans cette cause et du genre le plus horrible en effet ; mais c'est moi qui ai diffamé Madame de Mirabeau, et c'est ce qu'on ne savoit peut-être pas.

Respirons et répondons.

Quelles preuves administrez-vous de vos griefs, et quelles espèces de griefs résultent de vos preuves?

Vous êtes forcés d'abandonner la preuve résultante des lettres de mon père. Débattons donc les faits en eux-mêmes, examinons mes délits et vos imputations, et cherchons des preuves où je ne vois que des allégations. Suppositions pour suppositions le public préféreroit sans doute celles qui me sauveroient l'honneur ; car le crime ne se présume pas. Mais ce ne sont pas des suppositions

que je lui destine ; je ne parlerai que les preuves à la main. Et pour commencer par les sévices dont je suis accusé, moi qui ne vis jamais sans une indignation qui vient de la fureur l'abus de la force ; pour commencer par les sévices, remarquons que vous n'en avez proféré l'accusation qu'au moment où la production des lettres de Madame de Mirabeau rendoit absurde autant qu'atroce ce genre de plainte.

Jusqu'à l'époque où parut ce libelle imprimé sous le titre de *Mémoire à consulter et consultation pour Mme de Mirabeau,* elle étoit peut-être la première femme qui, demandant une séparation d'habitation, ne se fût pas plainte de sévices et de mauvais traitemens. *Sans parler des sévices*, avoit écrit le rédacteur de sa requête en séparation. Je représentai que le *sans parler* était bien étrange ; qu'il était absurde d'intenter un procès en séparation sans parler de sévices et de mauvais traitemens ; qu'il était cruel et perfide de les indiquer et de n'en parler pas, d'en lancer le soupçon et de ne pas daigner l'approfondir.

« Mais, ajoutois-je, sur qui retombe cette injurieuse réticence, quand deux jours après celui où vous vous l'êtes permise, trente-cinq lettres paroissent dont chaque ligne vous nomme calomniateur. »

Je connaissois mal le courage et les ressources de Madame de Mirabeau. Son roman diffamatoire a paru ; elle l'a étendu dans sa plaidoirie, et les sévices en forment un des plus touchans épisodes.

« On peut en fixer l'époque au moment même du mariage. Le jour des noces, j'ai commis des infamies, des outrages ; aux visites même des provocations. »

Il ne se passoit pas de journée qui ne fût marquée par quelque scène. Au milieu même des empressemens les plus affectueux, j'avois l'art de faire naître quelque discussion qui étoit ordinairement terminée par des procédés indignes. Quelques jours après les noces, la famille s'étoit rendue à Marignane. On fut à Berre voir les salins. On retourna le soir. Dans la journée, je m'étois porté à des violences contre un tiers. En arrivant, je feignis d'être malade et j'annonçai que je passerois la soirée

dans mon appartement. Mme de Mirabeau m'y suivit; elle me fit apporter à souper et ne me quitta pas. Le repas fut bientôt troublé par des injures et de mauvais traitemens. Madame de Mirabeau fut trahie par ses cris. M. de Marignane, averti par des paysans qui avoient accouru au bruit, appella plusieurs fois sa fille, en lui ordonnant d'ouvrir la porte de l'appartement. Mais la voix de M. de Marignane m'ayant rendu le sang-froid, je priai ma femme de ne point obéir et de répondre que tout se passoit en plaisanterie. Elle se rendit à mes prières et dissimula tout. Il étoit tems après onze années de cesser de dissimuler. Peu de semaines après, M. de Marignane nous conduisit à Tourves chez M. le comte de Valbelle. Il seroit difficile de rappeller les excès que je me permis à cette occasion et qui sont connus de tous ceux qui habitoient le château (quoiqu'il soit difficile de se les rappeller).

Voyages à Marseille, à Toulon, à Hières, égratignures, meurtrissures, excès, violences de toute espèce.

Excès à Mirabeau à cause du dérangement. La dépense est réglée. Mme de Mirabeau est condamnée à la faim, réduite à une livre de pain et à une livre de viande par jour. Sa grossesse avait été malheureuse. Elle nourrissoit l'enfant qui en était provenu; elle manquoit elle-même de nourriture.

Un jour, elle demande une soupe au ris; elle en avait besoin. L'agent la lui refuse. Elle avait quitté un père tendre; elle avait trouvé un mari barbare. Avec toute sa fortune, elle ne devoit pas s'attendre à être livrée à la faim, à la soif, *au néant, à la mort*. Je répète fidèlement, Messieurs. Ses remontrances sont accueillies par un soufflet. Ce n'étoit pas le seul; on nous en a plaidé deux. *Curés, vicaires, toutes les âmes vivantes écrivoient.* Je suis transféré à Manosque; Madame de Mirabeau m'y suit. Réduit à mille écus de pension, je fais les dépenses les plus extraordinaires. Il me déplaît que la gouvernante de mon enfant le porte; je la menace, je la bats; Madame de Mirabeau s'en mèle et reçoit un soufflet. Elle ne dit pas tout.

Elle veut aller se jetter aux pieds de son père; elle est enfermée. Le père est instruit; il envoie un homme de

confiance; et devant cet homme *je me porte à des violences que la pudeur ne permet pas de rapporter.*

Tel est l'abrégé très fidèle du roman infâme des sévices qui finit à mon départ pour Grasse. Je suis mis ensuite au chateau d'If, d'où *j'exerce des sévices d'un nouveau genre.* Quoique *séparé* de Madame de Mirabeau *par tous les élémens, du haut de mon rocher mon âme s'élance vers la sienne pour la déchirer.* J'aprécierai autre part ce genre de sévices qu'on a exprimé par cette heureuse métaphore que vous vous rappellerez tous, Messieurs, car on vous l'a plaidée deux fois, et que de fort honnêtes gens ont appelé de l'éloquence.

Je ne sais que répondre à des allégations sans preuve; je ne le sais, je l'avoue, si ce n'est que ce sont autant d'atroces impostures.

Elles n'ont pas même la moindre vraisemblance. Les sévices, les mauvais traitemens d'un nouveau marié, qui commencent le jour même de ses noces, sont un hommage bien incroyable; et cette scène pendant laquelle les cris de Madame de Mirabeau ameutent tous les habitants du village, et que M. de Marignane a la simplicité de croire n'être qu'une plaisanterie; cette scène dont l'histoire d'aujourd'hui dément ce que Madame de Mirabeau avoue en avoir dit dans le moment; cette scène sur laquelle Madame de Mirabeau, de la manière dont elle la raconte, ne peut donner que son témoignage, ce qui est très peu vraisemblable, puisque cela suppose que nous n'avions pas même des domestiques pour nous servir à souper dans notre appartement; cette scène vraiment incroyable qu'on n'a cru pouvoir colorer qu'en rapportant ce qui s'est passé à Berre dans la journée; qu'en pourrois-je dire aussi long-tems qu'on se contentera d'énoncer vaguement des faits si absurdes!

Une seule circonstance a, dans cette odieuse invention, quelque rapport avec la vérité. Le tiers dont on parle étoit M. de Saint-Cézaire. Ce valeureux officier a été tué au service du Roi. Il a vécu et est mort mon ami. Il est certain que j'eus un tort avec lui, et le tort de l'yvresse, car j'étois yvre ce jour-là et beaucoup d'autres l'étoient

aussi : M. de Marignane peut s'en souvenir. Nouvelle épithète, nouveau vice, nouveau délit, nouveau crime dont on peut me dôter; je me suis enivré une fois. Mais le digne militaire que vous rappelez ici et qui serra des nœuds qu'il croyoit formés sous de meilleurs auspices, seroit bien étonné de figurer dans un libelle, dans une plaidoirie en séparation, sous le prétexte d'une vivacité dont je lui fis presque au moment même des excuses, et qu'un quart d'heure après il avoit oubliée dans mes bras.

Que dirai-je encore de tant d'autres scènes à Tourves et ailleurs, dont M. de Marignane étoit lui-même témoin avec une patience si stoïque qu'il laissa partir avec moi ma victime éplorée, sans parents, sans surveillant, sans sauvegarde, et que je puis montrer plusieurs lettres de lui, dont le plus grand plaisir n'est pas d'écrire, plusieurs lettres écrites à moi, où il nous appelle, Mad^e^ de Mirabeau et moi, *ses chers enfans.*

Que dirai-je de cet *art* merveilleux *de faire naître des discussions,* moi à qui ma femme écrivit ensuite dans un tems depuis lequel elle ne m'a pas revu : *Use de cette magie que tu possèdes si bien quand tu veux enchanter quelqu'un.* Rien n'est plus croyable sans doute que la réunion de cet art et de cette magie !

Et qui ne croira pas que pendant notre séjour à Mirabeau ma femme ait été réduite à une livre de pain et une livre de viande par jour, condamnée à la faim, à la soif, surtout par mes ordres, et qu'on lui ait refusé une soupe au ris dont elle avait besoin? Qui ne le croira pas sur la simple allégation de Mad^e^ de Mirabeau, tandis que les comptes excessifs de nos fournisseurs existent ?

N'est-il pas impossible de ne pas croire à tous les sévices que Mad^e^ de Mirabeau raconte, lorsqu'elle assure qu'après ma translation à Manosque, et n'ayant que mille écus de pension, je fis les dépenses les plus extraordinaires, tandis que pendant tout le tems que j'ai demeuré à Manosque, je défie que l'on prouve que j'ai contracté une nouvelle dette; je défie qu'on montre un engagement signé de moi.

Mes excès excitent l'indignation publique; le curé, le vicaire, *toutes les âmes vivantes écrivent*. Je répète fidèlement, Messieurs; en vérité, cette expression n'est pas de moi. M. de Marignane, qui est instruit de tout, ne vient pas lui-même enlever sa fille des mains d'un époux barbare; il se contente d'envoyer un homme de confiance, et pour prouver apparemment à cet homme que je ne suis pas brouillé avec ma femme, je me porte devant lui à des violences que la pudeur ne permet pas de rapporter. Cet homme se contente apparemment de cette preuve de bonne intelligence, puisqu'il n'est pas dit dans l'histoire que ma femme ait été soustraite à mes brutalités. Et tel est le déplorable rôle dont il faut que se charge une femme qui demande sa séparation! Il faut qu'elle se voue au mépris; que, sur un prétexte absurde et mandié, elle aille implorer la pitié de porte en porte! Qu'elle suborne des témoins et gagne des partisans! Qu'elle remplisse les tribunaux de ses clameurs indécentes! Qu'elle y fasse débiter d'infidèles plaintes! Qu'elle inonde le public de libelles injurieux! Qu'en un mot elle fasse de sa vie un journal équivoque qui n'est cru de personne et dont tout le monde rit (*a*).

Mes excès de brutalité sont sans doute d'autant plus croyables, que mon beau-père se rendit dans le tems caution pour moi d'une somme importante, voulant prévenir les effets de mon dérangement, qu'il auroit dû cependant bénir comme un heureux moyen de délivrer sa fille d'un si infâme mari! Ils sont d'autant plus croyables que Madame de Mirabeau écrivoit dans le tems à mon père qu'elle n'avoit qu'à se louer de ma conduite envers elle; que mon père, dans une lettre du 21 mai 1771, déclaroit qu'il ne prenoit intérêt à moi que par considération pour Madame de Mirabeau; qu'il ne mettoit pas seulement en doute qu'elle n'eût été contente de moi, et que ce père qui savoit, dit on, que j'avois été le mari le plus féroce, dit dans une autre lettre, communiquée par Mad[e] de Mira-

(*a*) Voir la note, page 131, des observations sur le libelle de M[me] de Mirabeau.

beau, que je ne suis pas capable de faire du mal à un papillon! Ces excès sont enfin d'autant plus croyab'es que mon père craignoit que M. de Marignane ne consentît pas à mon exil à Mirabeau! et ces excès, je les avois commis la plupart en présence de mon beau-père! et ce père savoit que je n'avois pas même respecté la grossesse de sa fille!

(*J'examinai ensuite, dans l'ordre ci-devant annoncé, les griefs de Mad^e de Mirabeau que je d battis à peu près comme je l'ai fait dans les observations sur le libelle, en y ajoutant des réflexions frappantes. Je m'arrêtai surtout à l'histoire de la cantinière, sur laquelle il ne peut rester que la honte des allégations faites au nom de Mme de Mirabeau. Je m'étendis encore sur l'affaire de Pontarlier sur laquelle j'ajoutai encore autres choses.*)

Enfin il existe une transaction homologuée en jugement sur les conclusions et du consentement du ministère public, qui met la plainte, mes appels et la sentence au néant.

Mais, dites-vous, j'ai transigé sur l'honneur! S'il n'étoit question que de répondre comme à un moyen de séparation à la procédure terminée par cette transaction, j'aurois déjà répondu.

Une transaction sur l'honneur! S'il n'étoit question que de discuter cette objection comme moyen de séparation, je pourrois dire encore : est-il un crime irrémissible entre citoyens, entre époux, entre parents, lorsque la justice a cru ne devoir pas condamner?

Mais qu'est-ce qu'une transaction sur l'honneur?

Il y a 156 ans que dans cette ville deux hommes en assassinèrent un autre en duel. Ils sont accusés en justice de ce lâche forfait. Le père du jeune homme poignardé les dénonce aux pieds du Thrône comme les abominables assassins de son fils; les instructions parvenues au Gouverneur de la Province lui attestoient que l'action étoit *très vilaine.* La voix publique s'élevoit contre eux. « Le peuple, j'emprunte les paroles attendrissantes et naïves de ce père infortuné dans sa lettre au Roi, le peuple ne

sut pas plutôt que le corps étoit arrivé qu'il y courut en telle abondance qu'il ne demeura au logis que les malades. Comme il fut question de le mettre en terre, ils dirent tous que résolument ils vouloient le voir encore une fois. Les religieux en firent quelques difficultés, mais il fallut qu'ils cédassent. La bière fut ouverte, le drap décousu, et le peuple satisfait de ce qu'il avoit desiré. Quelles bénédictions furent données alors au pauvre défunt et quelles imprécations faites contre les meurtriers! » Eh! bien, ces hommes, condamnés à mort par les tribunaux de cette ville, payèrent dix mille écus le désistement du père lassé de lutter contre des accusés trop puissans, et qui auroit employé cette somme à élever un mausolée à son fils si la mort ne l'eût pas prévenu dans cette pieuse vengeance. Voilà ce qu'on appelle une transaction sur l'honneur, c'est-à-dire une de ces transactions par laquelle l'accusé avoue son crime en se rachetant de la peine encourue. Et peu s'en est fallu qu'un monument éternel ne l'ait rendue sans cesse présente à nos yeux et à ceux de la postérité. A son défaut, l'histoire nous l'a transmise. Voilà une transaction sur l'honneur; puisque les accusés étoient deshonorés dans l'opinion publique, puisque le crime dont ils étoient coupables étoit le plus infâme de tous. « Tuer qui que ce soit, disoit encore le père, est un mauvais acte, mais tuer un homme de bien, et le tuer poltronnement et traîtrement, c'est mettre le crime si haut qu'il ne puisse aller. »

La transaction dont je viens de parler entachait vraiment l'honneur sur un crime deshonorant et, aux yeux des tribunaux et dans l'opinion publique, que l'accusé avouoit le crime en rachetant la peine. Aucun de ces caractères ne se rencontre dans la transaction qui a terminé mon affaire de Pontarlier. Je n'étois pas accusé d'un crime deshonorant. J'en appelle même à la sentence de contumace qui me déclaroit « atteint et convaincu du crime de rapt de séduction en la personne de ladite Dame... de l'avoir attirée le 24 août de l'an dernier aux Verrières-Suisses, d'avoir procuré à ladite Dame habillée en homme une retraite dans une maison où ils

ont demeuré ensemble dans une chambre à un lit pendant environ dix ou onze jours, d'avoir commis le crime d'adultère avec ladite Dame, et d'avoir ensuite conduit celle-ci plus avant dans les pays étrangers ».

Voilà donc sur quel fondement portent vos déclamations forcenées sur mes prétendus recèlements : le mari n'y croyoit pas; aucun témoin n'en a parlé, et la sentence déterminoit l'accusation; elle fixoit même l'opinion publique dans laquelle le soupçon d'un délit vil et lâche, d'un vol et d'un recèlement ne pouvoit plus avoir la plus légère consistance.

C'est en cet état que je transige. Sur quoi? sur l'accusation en rapt de séduction et d'adultère. Or quand même la transaction ne seroit pas une absolution plénière, ou qu'elle pourroit être considérée comme un aveu implicite de l'accusation, aurois-je donc transigé sur l'honneur? Ah! nos mœurs ne sont pas assez pures, pour que nous soyions autorisés à regarder comme infâme celui qui serait soupçonné et même convaincu d'un adultère. C'est dans un siècle, chez un peuple moins corrompu que notre siècle et nous-mêmes que l'Homme-Dieu prononça ce sublime jugement : *Que celui de vous qui est sans pêché lui jette la première pierre.* Vous avez fait tous vos efforts pour aggraver mon crime. Les épithètes ne vous ont pas manqué; mais elle n'ont pas suppléé les circonstances aggravantes. Vous avez surtout fait sonner fort haut que, pendant mon évasion, ma prétendue complice avait conçu et mis au monde un enfant. Que le fait soit ou ne soit pas vrai, votre dénonciation n'en est pas moins gratuitement infâme; car l'adultère n'est certainement pas aggravé par la fécondité qui, si je puis m'exprimer ainsi, est la faute non de l'homme, mais de la nature. L'enfant qui naît de l'adultère en est une nouvelle preuve, mais ne l'aggrave pas. Vous professeriez d'étranges principes, si vous pensiez que les auteurs du délit sont coupables pour n'avoir pas prévenu, ou pour n'avoir pas détourné... Vous me faites horreur et je ne puis achever.

Eh! quelles étaient donc les circonstances aggravantes de mon délit? Je n'étois pas accusé d'un rapt de violence;

c'est ce que l'accusateur avoit eu grand soin de définir. Il ne m'accusoit que d'avoir séduit sa femme par blandices; de lui « avoir indiqué et facilité les moyens d'évasion et de lui avoir même prêté et fait prêter secours pour la faire réussir dans ce détestable projet ». Ce sont les termes de la plainte; et cette accusation ne fut pas prouvée, et l'adultère même ne le fut pas. Supposez-moi convaincu de l'accusation. Une jeune femme, un mineur sont entraînés par une passion aussi violente qu'inconsidérée. La femme fuit avec son amant la maison de son mari. Ils ont une faute à expier auprès de la personne offensée. Mais le complice surtout a-t-il à se laver de l'infamie dans l'opinion publique ? Et quel cœur de fer a acquis le droit de ne pardonner ni à la jeunesse ni à l'amour ?

Ils transigent : non, je l'assure hardiment, le jeune homme n'a pas transigé sur l'honneur, fût-il supposé coupable.

La transaction que j'ai passée n'est pas une de celles par laquelle l'accusé avoue le crime en rachetant la peine, puisque je n'ai rien donné à l'accusateur ?

C'étoit un délit privé. On a pu dire, mais je défie que jamais on prouve que le ministère public est en aucun cas recevable à intenter l'accusation en adultère, si ce n'est dans les deux cas, précisément définis, la coupable connivence, ou l'absence du mari lorsqu'il y a scandale. Si l'accusateur eût offert un expédient par lequel il auroit mis au néant et sa plainte, et la sentence, et les appels, aurois-je dû le refuser ? La sentence qui auroit reçu cet expédient de mon consentement n'auroit pas différé dans la substance de notre transaction ; elle n'auroit pas eu la force que la transaction homologuée par le bailliage sur les conclusions et du consentement du ministère public. Et si une sentence contre mon gré avoit reçu l'expédient proposé par l'accusateur, serois-je deshonoré? Aurois-je transigé sur l'honneur pour n'en avoir pas appellé ?

La transaction telle qu'elle est, la sentence *de consensu* ou contradictoire que je suppose avoir adopté le contenu de la transaction, ne m'accordent pas dans la réalité, et dans ma supposition, ne m'accorderoient pas des dom-

mages et intérêts. Eh bien ! comparez cette transaction qui est un jugement *de consensu*, puisqu'elle a été homolguée, à un jugement, à une sentence qui me mettrait *hors de cour*. Serois-je infâme, aurois-je transigé sur l'honneur pour avoir consenti à ce jugement, ou pour n'en avoir pas appelé ? S'il eût été contradictoire, un jugement *hors de cour* ne lave point pleinement, mais il ne rend même pas incapable des fonctions les plus délicates de la société. Un avocat que j'ai su avoir été consulté pour Madame de Mirabeau, et qui passe universellement pour le premier orateur du barreau de Paris, sur une question bien plus grave qu'un adultère, égarement d'une jeunesse emportée, n'a été mis que *hors de cour*. Est-il interdit de ses fonctions ? A-t'il perdu la considération, la confiance publiques ?

Ce n'est pas tout, Messieurs, ce n'est pas tout, et le cœur des gens de bien doit me deviner. Si la transaction ou une sentence *de consensu* m'avoit accordé des dommages-intérêts, je n'aurois pas transigé sur l'honneur.

Eh bien ! j'ai reçu un plus noble prix.

L'accusateur a payé la peine de sa calomnie en une monnoie bien plus digne de moi, d'un homme généreux, d'un gentilhomme. Sa femme avoit été authentiquée par la sentence, et sa femme avoit fui la maison de son mari : elle avoit été vue long-temps dans les pays étrangers. Et vous même avez dit que depuis son évasion elle avoit conçu et mis au monde un enfant. La conséquence n'étoit pas que j'eusse été son complice On pouvoit dire qu'il y avoit autant de preuves de son délit, qu'il y en avoit peu de ma prétendue complicité. Elle avoit une ennemie acharnée : comment auroit-elle échappée à la peine !... Elle y a échappé, Messieurs, et sans purger sa contumace. Une retraite momentanée dans un couvent est substituée à la peine de l'authentique. La confiscation de la dot est révoquée, une pension viagère lui est adjugée. Je n'étois pas son complice, on ne l'a pas prouvé ; je défie d'en trouver la moindre preuve dans la procédure. Et croyez-vous qu'elle eût pu échapper à la peine déjà prononcée ? Croyez-vous que je m'en fusse exempté,

moi qui avois bravé, défié, couvert d'opprobres mes accusateurs? J'en atteste mes défenses. Croyez-vous qu'on eût transigé avec nous, si l'on eût espéré de me convaincre? Je n'étois pas complice de ma coaccusée; mais elle avoit souffert pour moi. Je la mets sous la sauvegarde de mon innocence ; je rachète sa peine. Voilà, voilà le digne dédommagement que j'ai reçu. Je n'ai pas été généreux de mon honneur; je l'ai été de mon argent, d'une vile monnoie en échange de laquelle j'ai reçu le plus noble des indemnités. Et j'ai transigé sur l'honneur? J'aurois trafiqué de l'honneur si pour un vil argent j'eusse abandonné cette femme que de cruels malheurs, soufferts à mon occasion, avoient mis sous ma protection inviolable.

Me voilà, Messieurs, tel que me montre la transaction à mes propres yeux, tel qu'elle doit me montrer aux vôtres, aux yeux de tous ceux dont les préventions et les convenances de la société ne sont pas l'unique code.

Je n'ai donc pas transigé sur l'honneur, et, dans les suppositions les plus fortes contre moi, vous avez vu ce que pouvoit être ce prétendu scandale de Pontarlier et de la Hollande. La lumière funeste seroit toute sortie de la procédure. La transaction l'auroit au moins éteinte; et vous la rallumez inutilement, car personne ne se persuadera que par l'affaire du Pontarlier j'aye été mauvais époux et mauvais père, et si mon fils vivoit encore, Madame de Mirabeau aurait fort à craindre que cette épithète atroce de mauvais père, cinq fois mal appliquée, ne fût renvoyée par une double application à l'épouse seule qui déshonore le mari et le père.

(*J'eus occasion plus d'une fois, dans l'examen des lettres de mon père et dans la discussion des faits, de montrer comment ces lettres avaient été perfidement mutilées pour en détourner le sens. Voici, par exemple, ce que j'ai dit sur les preuves de la diffamation dont Mme de Mirabeau se plaint et que l'on prétend résulter des lettres de mon père.*)

Mais aurois-je donc diffamé Made de Mirabeau? Non, je

ne la diffamai jamais, je ne la calomniai jamais, même au temps de ses procédés les plus révoltants, et si quelqu'un sur la terre le sait, assurément c'est elle.

« En 1776, il parut sous le nom du comte de Mirabeau un mémoire imprimé, dirigé contre M. de Mirabeau père, au sujet de l'interdiction de biens que celui-ci avoit fait prononcer contre son fils. Dans ce mémoire, la dame de Mirabeau est outragée d'une manière affreuse. »

Et ailleurs : « Made de Mirabeau est affreusement calomniée et diffamée dans des mémoires publics et dans des lettres écrites à des hommes en place. »

J'avois dit dans mon plaidoyer : « Quant aux lettres quelconques que j'ai pu écrire aux gens en place et qu'on atteste, je n'en dois aucun compte, soit parce que des lettres missives sont sous la garde de la foi publique, soit parce que des plaintes même, mais déposées dans le sein des ministres du Roi, ne sauroient passer pour des diffamations. »

Le libelliste paroît mépriser beaucoup cette profession de foi. Il faut y joindre quelques réflexions qui la justifieront peut-être.

Je dirai d'abord : c'est sur les lettres de mon père que l'on m'accuse d'être l'auteur des diffamations contre lui et contre Mme de Mirabeau. Et si dans une de ces lettres, preuves prétendues de la diffamation, je trouvois ma justification ; si le libelliste ne choisissant que ce qui m'accuse avoit eu l'artifice de passer sous silence ce qui me justifie, que penseriez-vous, Messieurs, de la manière dont se serait permis de défendre Mme de Mirabeau celui qui vous a si longuement vanté ses principes, sa réputation, sa loyauté et son honorable postulation?

Je prends la lettre de mon père à sa belle-fille sous la date du 11 juin 1778. On n'en a extrait que ces mots : « Ce mémoire enfin n'est que le recueil de trois par lui envoyés au ministre, dans le temps où il étoit arrêté et plaidoit sa cause. Il y a menti, insulté, calomnié ; c'est son métier. »

Mais avant ces mots, mon père disoit : « On se trompe grandement de croire que le mémoire imprimé soit un motif valable de séparation. La diffamation publique l'est

sans doute, et c'en est un assurément. Mais votre mari soutient qu'elle n'est point de son fait, et il le prouve. » Et je le prouvai, et mon père l'affirme, et l'on ose le croire lorsqu'il m'accuse sans preuve, plutôt que lorsqu'il me justifie sur des preuves.

Et il le prouve : « Il étoit en Hollande et le mémoire est imprimé à Paris, tandis qu'il vivoit de ses griffonnages à Rotterdam. Dans le mémoire, il parle avec dérision du projet d'enlèvement dont on l'accuse; et quand il a paru la dame qu'il dit être avec ses parents étoit dépaysée avec lui. »

Voilà ma justification qui précède immédiatement les seuls mots qui aient été transcrits dans le libelle. Il est vrai que mon père persiste à dire que ce mémoire étoit le recueil de trois que j'avois envoyés au ministre.

« Mais, ajoute mon père immédiatement après (autre réticence que s'est permise le libelliste), mais *ces mémoires étaient secrets,* et la diffamation *n'est devenue publique* que par la faute de sa sœur... *qui fit imprimer* ces mémoires sur une copie *envoyée* à sa mère; ce qu'il prouva, et rendra *caduque* l'accusation fondée sur la diffamation. »

Ainsi, Messieurs, je suis accusé de diffamation sur le seul témoignage de mon père, que l'on trouve dans ses lettres, tandis que dans ces mêmes lettres il reconnoît que j'ai prouvé que je n'étois pas l'auteur du mémoire imprimé et qu'un autre que moi avoit donné la publicité de l'impression aux mémoires envoyés par moi aux ministres pour ma défense sur ma détention. L'auteur de la publication est connu. Mon désaveu suffiroit donc.

Il ne suffit pas, m'a-t-on dit. Il falloit poursuivre les auteurs de la publication et demander vengeance de la diffamation.

Eh quoi! Mad^{e} de Mirabeau qui connoît le nom des personnes qui publièrent, dit-on, ce mémoire et les lettres, Mad^{e} de Mirabeau laisse son défenseur me demander pourquoi je n'ai pas fait un procès criminel aux auteurs de cette publication! Ah! je ne saurois m'étonner que ceux qui ont armé contre moi mon épouse, et qui osent me

reprocher d'avoir attenté à l'honneur de mon père par d'infâmes libelles, regrettent que je n'aie pas déchiré le sein qui m'a porté! Ils me l'auroient conseillé sans doute. Pour moi qui n'ai point les mêmes expériences dans la tête, ni le même courage dans le cœur, je n'aurois jamais soulevé le voile qui couvroit les auteurs de cette publication; cette crainte religieuse eût-elle dû me coûter la perte de mon procès, qu'il parle celui qui oseroit me le reprocher, et que l'horreur des honnêtes gens lui réponde pour moi.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Dans l'immensité des choses que ma plume a tracées au milieu de la vie la plus agitée qui fut jamais, il m'est impossible de me rappeler tout ce que j'ai écrit, tout ce que je n'ai point écrit, et je répète que je ne dois aucun compte de ce que j'ai déposé dans le sein du ministre du Roi. Mais encore une fois, je n'ai point calomnié Madame de Mirabeau; qu'elle me montre mes lettres; je suis prêt à soutenir, à justifier, à prouver tout sans exception, *tout* ce que j'aurai véritablement écrit. L'offre est précise. Que Mme de Mirabeau soit moins prodigue de ses épithètes de calomniateur et de diffamateur, jusqu'à ce qu'elle l'ait acceptée. . . . . .

. . . .

Madame de Mirabeau m'accuse de l'avoir calomniée! Depuis des années entières, j'endure des outrages de tout genre; depuis des années entières, je bois jusqu'à la lie à l'inépuisable coupe de l'infortune pour ne pas médire d'elle, et je l'ai calomniée! Non, je ne l'ai pas calomniée; je n'aurois pas pu la calomnier. Il est temps de montrer que si j'ai daigné m'abaisser à d'humiliantes apologies ce n'est pas ma conduite envers Madame de Mirabeau qui m'y réduisoit.

Je vais vous lire, Messieurs, une lettre de Madame de Mirabeau, qu'à l'instant j'aurai l'honneur de remettre à MM. les gens du Roi et de la remission de laquelle je demande acte. Cette lettre n'auroit jamais vu le jour, sans doute, si Madame de Mirabeau n'avoit pas à expier de nouvelles fautes, des fautes bien plus graves à mes yeux avant de pouvoir prétendre à reprendre le rang et le

droit d'épouse. J'avois pardonné, je voulois pardonner encore, mais le pardon seroit lâcheté aujourd'hui que mon père est outragé; aujourd'hui que nous sommes accusés d'avoir fait réussir par les manœuvres *de la plus vile et de la plus sordide cupidité un mariage que je n'avois pas lieu d'espérer*; et c'est M. de Marignane, au nom duquel on me tient ce langage. Voici cette lettre; écoutez-bien : Me Portalis qui nous avez tant proclamé la vertu de votre cliente, écoutez : une vaste carrière s'ouvre à vos ingénieuses amplifications. Voici la lettre adressée à un homme qu'il est inutile de nommer à cette audience :

28 mai 1774.

« Je reviens enfin de mes égarements, Monsieur, et le premier effet de mon retour à la vertu est de vous avertir que toute liaison est finie entre nous. Le hasard a voulu que votre lettre soit tombée entre les mains de mon mari; je n'avois pas attendu ce moment pour reconnoître mes torts, et la modération personnelle à moi qu'il a mise dans tout ceci n'a (illisible) à ma conduite que la prière que je vous fais de ne pas revenir dans ce pays-ci, tant que nous y serons, autant parce qu'il n'est pas possible que je vous voie qu'à cause de mon mari. Je vous rends trop de justice pour croire que j'aie besoin de vous demander les deux lettres que vous avez à moi, ainsi que mon portrait et celle-ci. J'espère que vous voudrez bien me les faire parvenir. »

En attendant que Made de Mirabeau nous donne la traduction de cette lettre qui me paroît n'en avoir pas besoin, j'avertis Me Portalis qu'en dépit de ses nobles défis, il est dans mon portefeuille des écrits de plus d'une espèce tout propres à étayer le roman qu'il ne manquera pas de faire sur cette communication et à le semer d'épisodes.

Ici, Messieurs, vous faites sans doute une réflexion bien simple. Dans l'occasion où un emportement de ma part, et des plus violens, auroit paru à tous les yeux très excusable, Madame de Mirabeau rendoit hommage à ma modération et se louoit de ma générosité, elle qui vient de

tracer le tableau le plus monstrueux de mon atroce brutalité. Quelle contradiction ! Mais, Messieurs, si cette générosité avoit été portée au comble, si j'avois les preuves des procédés les plus dignes d'attendrissement et de respect, si le voyage à Grasse, dont il a résulté des événemens si funestes, avoit eu principalement pour objet d'empêcher une rupture qui par ses suites pouvoit compromettre le secret de Mad[e] de Mirabeau; si elle le savoit; si elle n'ignoroit pas que ce fut uniquement pour la relever à ses propres yeux par l'occasion de me servir que je l'envoyai à Paris, quelle épithète mériteroit la conduite qu'elle y tint ? La désertion de mes intérêts qu'elle y avoua ? Oseroit-on dire que les lettres affectueuses qu'elle m'a écrites de Paris n'avoient d'autre but que d'amollir ma férocité ? Oseroit-on dire encore que les lettres dures que je lui écrivis lorsque cette désertion fut évidente, lettres dont j'expliquerai, s'il le faut, chaque ligne, étoient des outrages ? Quel nom mériteroit sa conduite postérieure ? Quelle qualification faudroit-il donner aux diffamations, aux calomnies qu'elle vomit contre son bienfaiteur tant et si long-tems offensé, et dont la clémence ne se lassa jamais. Eh bien ! Messieurs, toutes ces suppositions sont autant de vérités. Qu'on ose en invoquer le récit. Je ne le ferai pas attendre. Pour aujourd'hui, Messieurs, que votre attention et mon organe fatigué m'invitent au repos ; aujourd'hui que je voudrois éviter encore, s'il étoit possible, à ma diffamatrice tous les détails de son ingratitude et de sa duplicité, je ne vous offrirai que le résultat de ma conduite envers elle. Vous apprécierez la récompense que j'en reçois.

Un homme comblé de mon amitié m'avoit fait le dernier des outrages, accompagné d'une trahison vraiment infernale. La preuve la moins équivoque, la plus détaillée de son crime tombe entre mes mains par l'imprudence de sa complice. La jeunesse de Mad[e] de Mirabeau, mes malheurs, mon fils demandoient sa grâce. Je lui pardonnai. Je brûlai devant elle le monument de sa honte. Je la défie de nier ce fait, et je lui conseille de bien réfléchir sur ce qu'annonce ce défi. Ce n'est pas tout. Un tendre attachement

me lioit à la famille de celui qui trahissoit à la fois l'hospitalité, la reconnaissance et l'amitié, et dont aujourd'hui même j'honnore et chéris les parens. Son père me demande à genoux la vie de son fils. Sa mère baigna mes mains de larmes. Je faillis mourir de honte de voir à mes pieds des cheveux blancs. Je pardonnai. Je pardonnai sans réserve et sans retour. En vain, par d'insolentes provocations, on chercha à me faire sortir de mes résolutions. Je me dévorai moi-même; j'eus la gloire d'humilier le vice par le seul ascendant de l'honnêteté. Mon épée ne sortit pas de son fourreau et celle de mon coupable aggresseur tomba de ses mains. Depuis long-tems je négociois un mariage avantageux pour lui. Dans les circonstances que je viens de décrire, un incident imprévu renverse ce mariage presque arrêté. Le beau-père prétendu étoit mon ami. L'idée que la famille du jeune homme pourroit me soupçonner de l'avoir aliéné; l'idée qu'une rupture avec des personnes qu'on avoit jusqu'alors vues dans notre intimité pourroit compromettre Mme de Mirabeau déchira mon cœur. Je montai à cheval, je courus aux lieux qu'habitoit mon ami. Je pressai, je priai, je conjurai; la négociation fut renouée. Voilà le motif du fatal voyage à Grasse. La rencontre de laquelle il résulta une procédure fut une vraie rencontre où il n'entra pas la moindre préméditation. Il fut constaté que j'avois rompu mon ban. L'autorité sévit. J'envoyai Mme de Mirabeau à Paris pour la désarmer et lui donner les moyens de me faire oublier qu'elle avoit cessé d'être ma digne compagne... Vous savez le reste, Messieurs. . . . .

En vain la calomnie m'infectera de ses poisons; en vain le poids de mes malheurs abrègera ma vie meurtrie dès long-tems par celui de mes chaînes. Tant qu'il m'en restera un souffle, on ne m'ôtera pas le plaisir de penser qu'une action digne d'un homme meilleur que moi, est la cause immédiate de mes malheurs. . . . .
On ne m'ôtera pas la douceur d'avoir été capable de servir mon pire ennemi, au moment où ne le pas servir étoit m'en venger; on ne m'ôtera point la consolation de n'avoir provoqué les plus horribles insultes que par les plus

grands bienfaits. En vain on me chargera des plus noires imputations. Un homme qui peut compter dans l'examen de sa vie les procédés que j'indique, et que leurs détails rendroient mille fois plus touchants, peut-il, doit-il daigner encore appeller du nom d'épouse une femme capable d'une telle ingratitude, capable des perfidies inouïes qui outragent moi et les miens? Mais ce n'est pas à la requête d'une telle femme que la séparation doit être prononcée, ou la scélératesse sera désormais le garant des succès et le titre d'épouse un brevet d'impunité pour les calomnies et les diffamations les plus horribles.

Eh bien! Messieurs, nous dira-t-on encore que Made de Mirabeau doit être séquestrée chez son père ; que les lois ne peuvent lui chercher une inspection, une protection plus respectable ; que cette maison est le sanctuaire des mœurs, le premier asile de l'innocence?... Je répondrai par un mot, Messieurs. L'homme à qui la lettre que je viens de faire connaître est adressée a habité tout un hiver chez M.-de Marignane, dans l'appartement qui m'étoit destiné au tems de la cohabitation, appartement qui n'est séparé de celui de Made de Mirabeau que par un cabinet... Voilà la majesté, voilà la sainteté de la maison de son père. Ce saint et majestueux père est trop hospitalier.

Nous dira-t'on encore que si le couvent est ordonné comme une peine, il n'en est point à infliger à l'innocence (vous connaissez maintenant l'innocente); au malheur (eh! qui l'a décrété son malheur, à qui doit-elle l'imputer?). Dira-t'on encore que, comme précaution, on ne pourroit ordonner le couvent sans injustice, sans indécence? Peine, précaution... Le couvent sera tout ce que voudra cette vertueuse femme ; mais prétendra-t'elle après ce qu'on vient d'entendre, et surtout après la vie libre et dissipée dont elle a couronné une conduite si exemplaire, prétendra-t'elle être au dessus de tout soupçon ?

Il est tems, Messieurs, il est tems d'arracher Made de Mirabeau aux adulations, aux conseils, au genre de vie qui l'ont porté à ne pas rougir de son système de défense, ne pas en prévoir les dangers. Comment a-t'on fait tout

à coup d'un caractère foible, mais doux et modéré, une femme implacable et furieuse qui poursuit la vie et l'honneur de celui à qui elle avoit juré amour et fidélité ; qui injurie une famille dont elle n'a qu'à se louer, un beau-père qu'à tant de titres elle doit respecter ; qui l'injurie jusqu'à oser l'inculper de la plus vile des cupidités, jusqu'à dire *qu'il n'en veut qu'à ses biens.*

(Ici j'employai à peu près le morceau que l'on trouve page 191 de mes dernières observations jusqu'à la page 196.)

Ah ! c'est dans leur propre cœur que des hommes avides ont trouvé ce motif; mais ce n'est pas dans ma patrie qu'on devoit nous en accuser. Si mon père en a vécu trop éloigné (et je recueille aujourd'hui les fruits amers de cette circonstance), plus de voix aussi peuvent répondre du désintéressement d'un homme qui n'a jamais rien demandé en sa vie. Mais mon oncle, dont le seul aspect désarme la calomnie, mon oncle a vécu sous les yeux de nos témoins actuels. Ceux qui le furent des mœurs de mon grand père et des sentimens de sa famille ne sont pas encore tous éteints. Les vieillards de leur tems avoient connu leurs ayeux; et si jamais ils encoururent quelque réproche (ce qu'on ignore, ce qu'on ignora jusqu'à moi), ce reproche fut certainement le contraire de la cupidité. En un mot, mon père a dérogé pour sa belle-fille à ses devoirs de curateur. Il l'a laissée maîtresse de son bien. J'en faisois de même ; sous quel prétexte vient-on donc nous parler de ce bien ?

Ceux qui pensent vraiment à en hériter ont-ils cru nous accuser d'un grand délit en disant que nous désirions des enfans. J'en appelle à tous les pères. Quel est celui qui renonce à sa postérité pour les égaremens de la jeunesse de son fils, surtout quand ce fils veut réparer ses erreurs. Quelque odieuse interprétation qu'on ait eu l'horreur de donner aux lettres de mon père alarmé, prévenu, trompé ; à quel homme de bonne foi aura-t-on persuadé qu'il voulut m'accuser de mettre la vie de ma femme en péril par ces mots tant cités *de sûreté, de dignité et de repos* ? Qui peut y voir autre chose que la crainte que je ne dé-

terminasse ma femme à me joindre comme elle y paroissoit disposée dans un tems où *sa dignité et son repos* auroient semblé compromis par cette réunion, et c'est à cette espèce de sûreté que mon père se croyoit obligé de veiller.

Eh! quel rapport entre ces circonstances orageuses et celles qui se présentent aujourd'hui. C'est dans la maison d'un oncle respectable, sous les yeux de son propre père qu'on invitoit Mme de Mirabeau à venir confirmer ma réintégration ; et quand on lui auroit proposé d'aller consoler un vieillard accablé de traverses et dont elle a éprouvé la tendresse, cette proposition n'auroit-elle pas été convenable? Ah! oui, plus convenable sans doute que des efforts barbares pour graver de la main d'un père l'anathème sur la tête d'un fils, d'un époux.

Non, de tels sentiments n'étoient point dans le cœur de cette jeune femme. Pas un mot de moi n'avoit pénétré jusqu'à elle, quand elle demanda à mon père de venir le joindre lorsqu'elle eut perdu mon fils. Elle y venoit en effet sans la mort de M. de Valbelle qui leur fit retarder son départ pour rendre à son père affligé les devoirs qu'exigeoient cette triste circonstance. Et qu'on ne dise pas que ce fut un mouvement subit et l'effet d'une douleur qui lui ôtoit l'empire de ses propres pensées. Ce projet subsista longtems. Plusieurs mois après, il fut question encore de venir à Paris avec M. le marquis de Marignane qui devoit, aussi bien que Mad^e^ de Mirabeau, loger chez mon père. Pensoit-elle alors pouvoir m'en séquestrer à jamais, ou croyoit-elle que ce beau-père, avide de bien et de postérité, ne pouvoit pas la retenir par quelque surprise? Qu'a-t-il donc fait pour qu'on lui témoignât alors tant de confiance, et qu'on le traite aujourd'hui en aggresseur cupide et parjure? Qu'ai-je fait moi-même contre mon beau-père et sa fille, que de leur donner des armes de soumission, de repentir et d'aveu dont on se sert aujourd'hui contre moi?

Mais mon père m'a rendu ma liberté ; il m'a envoyé en Provence. Et devant quel tribunal le pardon sera-t-il donc un crime? D'ailleurs, avois-je besoin de revenir en Provence pour demander ma femme? Ne pouvois-je

pas, au contraire, m'éloigner d'un domicile qui me retrace de si près mes erreurs, mes délires, mes premières infortunes? D'un domicile si voisin de mes créanciers? Et rappeler ma femme à celui de mon père, à tout autre en un mot? Mais je viens en Provence; je viens dans la maison de mes pères; je viens chercher et mériter, s'il est possible, la caution de mon oncle; je viens rendre à mes créanciers leur gage naturel; je viens réparer autant qu'il est en moi celles de mes fautes qui ont préjudicié aux droits du tiers. Devois-je demeurer à cinq lieues de Mme de Mirabeau sans lui dire qu'elle étoit le premier de mes souvenirs? Ne lui donner aucun signe de vie n'auroit-ce pas été acquiescer moi-même à cette séparation depuis laquelle j'avois tant éprouvé de malheurs?

Que fais-je? Je m'informe de sa santé. Je ne demandois pas de trouver une femme reconnaissante, empressée et d'autant plus attendrie sur le sort de son époux, qu'il avoit moins mérité les empressements de tout autre. Je ne demandois pas que Mme de Mirabeau s'écriât avec Aurélie :

Coupable je t'aimois, malheureux je te sers,

mais j'espérois du moins des politesses froides d'abord, si l'on veut, mais mesurées; j'espérois qu'on ne me refuseroit pas de m'entendre; qu'on ne refuseroit pas à ma famille une sorte de concert; j'espérois toute autre chose enfin que des hostilités, que des menaces, que l'annonce *d'invoquer le secours des lois.*

Je ne rougis pas d'avouer que je ne pus croire à de telles apparences. Autrefois, coupable, fugitif, suivi, saisi, ramené, puni, tout cela me vint de ma propre famille. La haine d'une épouse attendoit-elle le tems du repentir? Je ne puis me reprocher de ne l'avoir pas cru. D'autres indices, d'autres rapports me faisoient penser le contraire. Mad^e^ de Mirabeau, celle à qui l'on a fait signer un mémoire comme la déclaration de divorce entre nous, celle au nom de qui l'on vient de m'outrager d'une manière inouïe pendant deux audiences, Mad^e^ de Mirabeau

au moment même qui précéda sa demande en séparation écrivit à ma sœur dont elle connoît la tendresse pour moi : *Ah! pourquoi M. du Saillant ne peut-il pas faire le voyage de Provence, comme il a fait celui de Besançon.* Que vouloit dire cette invocation? Madᵉ de Mirabeau espéroit-elle faire partager à un homme d'honneur éprouvé le hideux personnage d'avide collatéral? Et mes parens n'étoient-ils pas en droit de penser qu'elle ne demandoit que du tems et du courage pour tâcher de concilier des esprits opposés? Quand en 1778 et 1779 elle a voulu demeurer chez mon père, elle savoit bien qu'elle pouvoit un jour vivre sous le même toit avec moi. Quand en 1783 elle appelle mon beau-frère à son aide, elle sait que sa femme et lui ont été auprès de mon père les premiers interprètes de mon repentir; elle sait qu'ils ont les premiers réclamé ma liberté; elle sait qu'ils ne désirent que ma réintégration.

Je demandois Mᵐᵉ de Mirabeau quand elle écrivit ces paroles : *Ah! pourquoi M. de Saillant ne peut-il pas faire le voyage de Provence comme il a fait celui de Besançon...*, paroles inexplicables, si ce n'étoit pas notre réunion qu'elle désiroit! Qu'ai-je fait depuis? L'ai-je redemandée d'un ton qui pût l'offenser? N'ai-je pas fait pleurer sur elle et sur son fils? Quel peintre embellit jamais plus que moi la femme que je regardois encore comme ma compagne? Suis-je coupable d'avoir pensé que celle qui me jura aux pieds des autels de partager les biens et les maux de ma vie; que celle qui m'avoit de si grandes obligations personnelles m'aideroit aujourd'hui à me relever de mes désastres? Je devois l'augurer, quelle qu'eût été sa conduite au tems où nous habitâmes ensemble. Ce période fut de plus de deux années. J'étois alors dans toutes les angoisses du dérangement. Elle quitta tout pour me suivre; elle étoit contente des sévices continuels qu'on assure aujourd'hui que j'exerçois envers elle. Un jour, quittant la modeste retraite où nous vivions dans l'obscurité, elle fut au château de son père; elle y trouva la joie et les fêtes; on voulut la retenir, lui refusant tout d'ailleurs si elle venoit me rejoindre. Elle

revint ; et le lait dont elle nourrissoit mon enfant tarit de la douleur d'un tel accueil. Elle revint en pleurant, mais sans hésiter. Voilà la femme qu'elle fut, lorsque je la maltraitois. Qu'elle se compare elle-même à ce qu'elle fut depuis, dans des tems où elle recevoit sur des tréteaux la nouvelle qu'une sentence m'avoit condamné à perdre la tête ; dans des tems où elle passoit au milieu des fêtes les plus bruyantes les jours que je consumois dans la captivité et les larmes ; dans des tems où sur la tombe de son fils elle scandalisoit les honnêtes gens par le spectacle d'une femme de qualité devenue la première actrice d'une troupe de comédie; dans des tems... Ah! croyez-moi téméraires déclamateurs, ne me forcez pas d'en crayonner l'histoire.

Et vous qui m'avez tant interrogé pendant deux audiences, répondez à votre tour; je ne vous parlerai de rien qui soit étranger à ma cause. Vous vantez votre honneur et vos principes! N'avez-vous pas le premier armé Mme de Mirabeau contre moi? N'êtes-vous pas le véritable auteur de ce procès? Vous parlez de courage! Avez-vous eu celui de dire à votre cliente qu'elle ne pouvoit, sans se déshonorer, proposer le système de défense que vous soutenez? N'est-ce pas par adulation que vous n'avez point osé contredire M. de Marignane lorsqu'au lieu de vous consulter, il vous dit que le procès étoit nécessaire. Vous le nierez sans doute; mais niez aussi que vous ayez empêché Mme de Mirabeau de recevoir mes visites, d'accepter des conférences. Niez que ce soit vous qui, par ce refus insensé et réprouvé de tous vos confrères, ayez été la première cause de tous les malheurs qui ont suivi, qui vont suivre. Niez qu'elles soient de vous ces insolentes requêtes dont chaque ligne est un outrage. Niez que vous soyez l'auteur de l'infâme libelle qui précède une consultation trop honorée par les noms qui suivent le vôtre; libelle que vous avez eu la lâcheté d'écrire et que vous n'avez pas eu le courage de signer. Dites que ce n'est pas vous qui avez hâté la communication, la publication de cette production dans le moment où l'arbitrage de quatre gentilshommes de

robe et d'épée étoit presque arrêté. Dites que ce n'est pas vous qui me déchirez en public et en secret, dans les cercles et dans le mystère des cabinets. Dites que ce n'est pas vous qui avez empêché M[me] de Mirabeau d'exécuter les premiers jugemens, comme elle s'y étoit préparée ; comme elle l'auroit fait si vous n'eussiez pas trop prévu que le procès alloit finir.

Votre orgueil est donc bien satisfait d'avoir outragé devant deux cents personnes un homme de qualité qui ne vous provoquoit pas. Quelle que soit l'issue du combat, vous avez espéré sans doute que le compétiteur vous honnorerait assez. Je dédaigne, je méprise profondément vos outrages ; mais vous avez insulté mon père. Mon père !... Ah ! Messieurs, pardonnez à cet élan d'une juste indignation... Mon père est un des hommes les plus célèbres qu'ait produit votre patrie. La renommée le compte, la postérité le comptera au nombre de vos plus grands hommes. Mon père en plus d'une occasion importante a été honnoré de votre confiance, de vos suffrages. Mon père fut assez heureux pour vous servir, et c'est cet homme qui ose l'insulter, et il se croit assez excusé en se réclamant de sa profession.

Oui, sans doute, ils sont bien respectables ceux qui dévoués à la défense des opprimés et des foibles apportent aux fonctions du barreau une âme délicate, un esprit éclairé, un amour pur, un saint respect de la justice, et rien n'est plus honnorable que cette sorte de magistrature que l'opinion publique défère.

Mais si l'un d'eux à l'abri de l'impunité accordée et due à la profession dont l'indépendance est l'âme n'est connu que par cette facilité coupable qui toujours imbue de passions étrangères s'appaise et s'irrite à leur gré ; si pour toute éloquence il vomit les déclamations injurieuses, le mensonge, l'emportement, la calomnie ; s'il invente ou dénature les faits ; s'il tronque ou falsifie toutes les pièces qu'il cite et qu'il se garde bien de lire parce qu'il veut se ménager l'excuse de l'infidélité de sa mémoire, un tel homme, du plus libre des états se ravale jusqu'à l'esclavage de la plus servile des passions, et

Martial l'a nommé pour moi... C'est un marchand de mensonges, de paroles et d'injures.

Tous les moyens de séparation, Messieurs, sont discutés, anéantis. Puis-je être encore à vos yeux l'époux féroce qui se portoit envers une femme d'une condition relevée à des excès de brutalité que la plus vile populace désavoueroit. Après avoir eu pour Mme de Mirabeau des procédés que je peux appeler nobles, généreux, magnanimes, qui pourroit me reconnoître au portrait affreux qu'elle a fait de moi? Sans doute je fus très-coupable; mais l'ai-je été des crimes qu'on m'impute? Sans doute, je fus très-coupable; mais méritois-je d'être diffamé, d'être dépouillé dans le moment où je venois rendre mes concitoyens témoins de ma conduite. Heureux! trois fois heureux celui dont la sève ne fit pas trop d'efforts dans l'effervescence de sa première jeunesse? Ce bonheur ne m'étoit pas réservé! Mais ils sont trop justes mes dignes compatriotes pour vouloir faire revivre des fautes que ma famille a pardonnées, et me juger aussi cruellement que je le suis par ceux qui, après elle, avoient peut-être le plus d'intérêt à y regarder deux fois.

Mes ennemis ont beaucoup présumé de l'éloquence de leur défenseur, s'ils ont espéré faire approuver aux magistrats et au public le système de défense de Mme de Mirabeau, la conduite, joyeuse et indépendante qu'elle mène depuis tant d'années, et qu'elle daigne à peine suspendre sous mes yeux, mais qui pourtant est assez changée pour qu'on y trouve l'aveu tacite de l'indécence et du scandale du genre de vie qu'elle voudroit faire autoriser par arrêt.

Ah! Messieurs, je ne l'ai pas craint, de quelques sinistres et perfides avis dont on ait voulu empoisonner mon imagination et intimider mon âme. Je n'ai jamais douté de l'invincible résistance que vous apporterez aux séductions que l'on a voulu faire naître même des sentimens honnêtes dont vous êtes pénétrés. Vous savez, vous savez tous que, sans la fermeté, il n'est point de vertu; que, sans la fermeté, il ne faut pas même croire au cœur honnête; vous ne connoissez aucun problème

d'opinion que le ministre de la justice puisse abandonner à l'empire de l'amitié; et vous vous méfierez plus encore de l'injustice des préjugés que de celle des intentions; parce que celle-là est l'erreur de la vertu, et comme l'a dit le premier magistrat de ce siècle, le crime des gens de bien. Sans vous arrêter à la prétendue notoriété publique toujours attestée par ceux qui l'ont faite, vous n'oublierez pas qu'une haine récente peut faire succomber l'innocence même; que la haine, l'implacable haine, surtout celle qu'engendre la cupidité grave en airain, tandis que l'innocence écrit sur le sable, et qu'en tout état de cause des juges doivent, sans s'arrêter aux personnes, approfondir le droit et la question.

Enfin, Messieurs (souffrez que je vous le dise, et que cette profession de foi, que cette noble liberté vous soit le plus sûr garant de ma confiance en votre réputation, et de mon respect pour vos vertus), vous ne sauriez vous dissimuler que, dans le fatal procès qui nous assemble, on ose annoncer le jugement. Oui, la confiance de mes adversaires est telle qu'ils ne gardent pas mêmes les apparences, et qu'à moins d'articuler clairement qu'ils dicteront l'arrêt, ils ne peuvent pas afficher plus nettement qu'ils disposent de la Cour souveraine.

Mais un tel blasphème ne m'a pas effrayé. Que dis-je? Il a redoublé ma confiance. J'attends de la Cour un arrêt d'autant plus équitable que mes adversaires sont plus notoirement honnorés de l'amitié et de l'alliance d'un très grand nombre de mes juges. Ce n'est point aux liaisons, ce n'est point aux prières, c'est aux raisons des plaideurs qu'ils accordent la justice; et sans doute ils connoissent trop la vraie grandeur du magistrat pour descendre du tribunal, où ils laisseroient leur dignité avec leurs vertus, et se rabaisser au rang des parties.

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

Paris. — Soc. d'imp. Paul Dupont, 4, rue du Bouloi (Cl.). 16.9.89.

